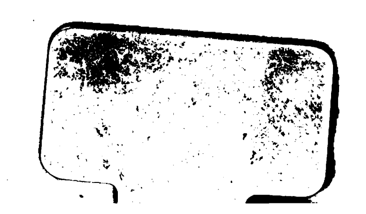




HISTOIRE
DE TOURNAI
ET DU TOURNÉSIS.



HISTOIRE

DE TOURNAI

ET DU TOURNÉSIS.

Déposé

A Chopin

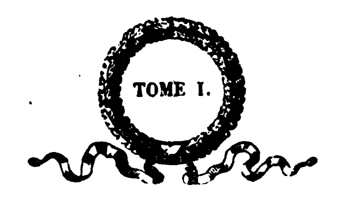
HISTOIRE
DE TOURNAI
ET
DU TOURNÉSIS,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS,

Par A.-G. Chotin,

LICENCIÉ EN DROIT, JUGE DE PAIX.

Mon pays avant tout !



Tournai,

MASSART ET JANSSENS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

1840.

Préface.

S'il y a dans le culte des traditions et des antiquités quelque chose qui ressemble au double sentiment de la piété filiale et du patriotisme, populariser par la voie typographique les annales d'une cité, pour en réveiller le souvenir dans chacun des enfans qu'elle a vus naître est donc une entreprise aussi pieuse que louable, et dont on ne peut contester l'immense utilité. En effet, le plus sûr moyen de dévouer les hommes au sol natal, n'est-ce pas d'exposer à leurs yeux la longue série d'événemens qui intéressent à la fois leur gloire civile, militaire et industrielle? Entretenir nos magistrats du zèle désintéressé de leurs devanciers ; nos concitoyens, de l'activité, du courage et des vertus de leurs ancêtres, n'est-ce pas les engager à marcher sur leurs traces? Rappeler au Tournésis une position qu'un ère de troubles et de révolution lui a injustement ravie, n'est-ce pas lui dire que le calme de la paix, un gouvernement équitable et les efforts généreux de ceux qui le représentent et l'administrent, peuvent faire revivre encore cette époque d'indépendance et de bonheur?

D'autres, avant moi, ont écrit sur Tournai. Ce qui n'empêche pas que l'histoire de cette ville, si palpitante d'intérêt, ne soit généralement ignorée. On ne doit pas s'en étonner : le plus vieux, comme le plus consciencieux de nos chronologistes, Jean Cousin, dont l'histoire savante,

mais presque toute ecclésiastique, finit au commencement du XVIIe siècle, est d'un style incolore et suranné. Poutrain, moins obscur, joint à une manière d'écrire également lourde et monotone, une partialité révoltante. Ce qu'il a écrit sur notre cité est moins son histoire, qu'un panégyrique continuel des monarques français, sous le sceptre desquels elle s'est trouvée placée. En outre, il ne va que jusqu'en 1745. Conséquemment il laisse après lui tout un siècle d'événemens dont il n'a pu parler. L'essai chronologique du législateur Hoverlant de Beauwelaere, aussi vaste que ses connaissances, n'est point dans le commerce; son immensité et son prix ne l'ayant mis qu'à la portée de peu de fortunes. Les histoires de Cousin et de Poutrain sont aussi devenues très-rares. Telles sont les considérations qui m'ont engagé à consacrer mes loisirs aux études historiques que j'offre ici à mes concitoyens. J'ai cru avec raison que notre jeunesse, si versée dans les fastes des vieux tems et des contrées lointaines, ne pouvait, sans honte, ignorer l'histoire d'un lieu qui l'a vue naître, et qu'ont illustrée ses aïeux. Il n'existait point d'épitome sur cette matière; je lui offre celui-ci. On peut faire plus, on peut faire mieux, je le sais. Pour moi, je croirai avoir fait assez, si mon exemple détermine ceux de mes concitoyens qui s'occupent de pareilles recherches, à les publier à leur tour. De cette moisson de documens sortirait peut-être un jour une histoire digne de la cité.

Ce serait une erreur de croire que, par cela seul que je viens après d'autres écrivains qui ont traité le même sujet, je me présente ici paré de leurs dépouilles quelque peu rajeunies. On trouvera dans cette histoire une foule de faits dont ils n'ont point parlé, et, en rapportant ceux qu'ils mentionnent, j'ai cherché d'être plus moderne que Cousin, plus fidèle que Poutrain, plus méthodique que l'auteur de l'essai chronologique.

J'ai cru surtout devoir donner plus de développement à l'époque romaine et franke, dont les principaux faits se trouvent disséminés dans des historiens devenus rares et qui d'ailleurs ont écrit en latin.

Pour composer cette histoire, je me suis entouré de tous les auteurs qui ont écrit sur celle du pays et de la Cité Nervienne. J'ai donc puisé aux sources les plus pures les faits que j'expose au grand jour. S'il en est quelques-uns de nature à faire naître du doute dans l'esprit du lecteur, je me suis mis à l'abri de ses soupçons d'infidélité ou d'exagération en citant mon autorité. J'ai fait un bouquet de fleurs cueillies dans tous les parterres; je n'ai mis du mien que la ligature :

Floriferis ut apes in montibus omnia libant,
Sic nos (1).

Quant aux événemens les plus reculés qui sont enveloppés des ténèbres impénétrables des premiers tems, je ne les ai admis que sur la foi de vieux chroniqueurs. Quelquefois je les cite dans toute leur naïve simplicité. Sous ce rapport, les annales du Hainaut par Jacques de Guise, celles des Flandres par Meyer, la chronique de Li Muisis, de Muevin, abbés de St-Martin, et surtout celle de l'évêque de Tournai, Philippe Mouskes, qu'aucun de mes devanciers n'a connue, m'ont été d'un très-grand secours.

Tournai est une des plus anciennes villes de la Belgique. Ce fut dans son sein qu'après avoir passé le Rhin les premiers rois franks, à la longue chevelure, sont venus établir le siége de leur empire. C'est dans l'enceinte de nos murailles que sont nés les lis, dont l'éclat devait dans la suite se répandre par tout l'univers; et ce fut pour perpétuer la mémoire d'un fait aussi glorieux, qu'un roi

(1) Lucrèce.

de France permit à nos ancêtres d'ajouter trois fleurs de lis aux armes de la cité.

Son histoire sera donc lue avec bienveillance s'il est vrai, comme on ne peut en douter, que l'histoire de la contrée, de la ville natale est là seule à laquelle notre âme s'attache par un intérêt patriotique.

Un mot sur l'orthographe du nom de la cité. On n'est point d'accord sur la question de savoir s'il faut conserver ou rejeter l'upsilon ou *y* grec du mot Tournai. Les écrivains qui le conservent, n'invoquent que l'ancien usage à l'appui de leur opinion. Mais en matière d'orthographe il ne peut y avoir de prescription. Ceux qui le remplacent par l'iota ne donnent point le motif de cette innovation. Or, le voici : le mot *Tournai*, aussi bien que les mots *Bavai*, *Cambrai* et autres noms de ville de semblable désinence, n'étant que des génitifs contractés des noms latins *Tornacum*, *Bavacum*, *Cameracum*, dans lesquels l'upsilon n'entre pas ; ce serait une anomalie d'autant plus grande de l'introduire dans le dérivé, que l'orthographe française actuelle le proscrit dans tout nom qui ne tire pas son origine de la langue grecque. J'écrirai donc Tournai avec un *i* simple.

HISTOIRE

DE TOURNAI ET DU TOURNÉSIS.

ORIGINE DES NERVIENS. — ÉTENDUE DE LA NERVIE.

Rhenum Antiquitùs transductos.
CÆSAR.

Presque toute l'Europe n'était autrefois habitée que par un seul et même peuple, par les Celtes connus anciennement sous la dénomination générique de Scythes, que les Grecs donnaient à toutes les nations qui habitaient le long du Danube et au-delà de ce fleuve, jusque dans le fond du Nord.

Les auteurs de la première antiquité les distinguaient en Sauromates et *Hyperboréens*, c'est-à-dire, gens qui demeurent au-delà du vent du Nord. Ils appelaient de ce

nom les peuples établis au-delà des monts Riphéens et du Danube.

L'opinion commune en ces tems-là était que Borée sortait des monts Riphéens, et qu'il ne soufflait point au-delà. Mais on ne tarda point à s'apercevoir, lorsque les Gaules et la Germanie furent découvertes, que le vent du Nord y soufflait même plus que partout ailleurs.

Quand les Romains eurent passé le Danube et pénétré dans la Scythie, ils reconnurent que ce vaste pays était habité par des peuples qu'ils appelèrent Celtes, Celto-Scythes, Ibères, Celtibères, Gaulois, Germains; et les autres Sarmates ou Sauromates. Ceux-ci sont encore connus aujourd'hui sous ce nom. Il sert à désigner tous les peuples qui parlent la langue eslavone, les Moscovites, les Polonais, les Bohémiens, les Venettes et autres (1). La langue des Sarmates était très-différente de celle des Celtes. Les peuples qui vinrent habiter la Belgique parlaient aussi bien que les indigènes la langue tudesque, dialecte de la langue celtique.

A une époque inconnue, mais très-reculée, et antérieure de beaucoup à la conquête des Gaules par les Romains, un nombreux essaim de nomades, parti des plaines avares de la Pannonie et des Palus-Méotides ou de la Scandinavie, car les auteurs ne sont point d'accord sur ce point, passa le Rhin et vint se fixer dans nos contrées fertiles avec ses usages et ses Dieux. Ainsi, au crépuscule de notre existence historique, les Celtes ou Gaulois avaient déjà abandonné nos contrées, forcés de les céder à des peuplades germaniques qui étaient venues les occuper.

Cette transmigration, à laquelle on ne peut assigner une époque certaine, est clairement établie par Jules-César dans ce passage Lib. II, Cap. 4 : « *Plerosque* Bel-

(1) Pelloutier, hist. des Celtes. Liv. 1. passim.

» gas esse ortos a Germanis, Rhenumque *antiquitùs* » transductos, propter loci fertilitatem ibi consedisse, » Gallosque, qui ea loca incolerent, expulisse. » L'expulsion des Gaulois fut donc presque complète. Cela résulte de l'expression *plerosque*.

De ces Germains sortirent les Trévirienes et les Nerviens, principaux peuples de la Belgique. Quelques écrivains, parmi lesquels le savant Rapsaet, semblent révoquer en doute cette extraction des seconds habitans de la Nervie. Au témoignage de Jules-César que nous venons de citer, nous ajouterons celui de Strabon (1) et de Tacite, qui dit que les Trévériens et les Nerviens se glorifiaient de leur origine germanique (2).

Nous verrons, plus loin, qu'après la défaite des Nerviens par les Romains, la Nervie a été repeuplée par des colonies gauloises.

La Belgique ancienne comprenait tout le pays renfermé entre le Rhin, l'Océan, la Seine et la Marne. Du tems de Jules-César elle était habitée par vingt-quatre peuples, parmi lesquels les Tréviriens et les Nerviens occupaient le premier rang. Le pays des Nerviens, qui exerçaient sur tous les autres peuples de la confédération une influence illimitée dans tout ce qui concernait le gouvernement, était borné à l'orient par les Tréviriens; au nord par les Ménapiens, qui habitaient au-delà du Ruppel; à l'occident par les Ménapiens et les Atrebates, dont ils étaient séparés par l'Escaut; au midi par les Ambianiens, les Vermanduens et les Remois. La Nervie s'étendait donc dans le Cambrésis, le Hainaut, et la partie du Brabant et

(1) Strabo Lib. IV. pag. 194. *Trèberois dè sunecheis Nerbioi, kai toùto germanicon ethnos.*

(2) Nervii circa affectationem germanicæ originis ultrò ambitiosi sunt. Germania. Cap. 8.

de la Flandre, où sont les villes de Bruxelles et d'Alost, et se terminait au nord vers Malines, et au midi vers Chimai.

La Nervie septentrionale était occupée par cinq peuples placés sous la clientèle et la domination des Nerviens : c'étaient les Grudiens, les Centrons, les Lévaques, les Pleumosiens et les Gordiens. On croit que Brakèle dans l'arrondissement d'Audenarde en était le chef-lieu.

Les premiers habitans de la Belgique parlaient, comme nous l'avons déjà dit, la langue tudesque, dialecte de la langue celtique, mère-langue de tout l'occident, et que l'on a parlée depuis les rives du Tage et de la Tamise jusqu'aux bords du Pont-Euxin. On remarque encore dans les langues hollandaise, anglaise et allemande, langues sœurs pour ainsi dire, une foule de mots celtiques et tudesques qui décèlent une origine commune.

Les Germains nouvellement arrivés des Palus-Méotides, qui s'étaient fixés au-dessus de la Seine et de la Marne, avaient apporté toute la férocité et l'intrépidité des peuples sauvages d'où ils sortaient, et furent pour cela appelés par les aborigènes Belges, c'est-à-dire *belliqueux*, *conquérans*. Ceux qui s'étaient établis le long de la mer océane et germanique reçurent le nom d'Armoriques et de Morins (1).

Les mots *belge* et *frank* ne sont donc que de glorieuses épitètes données à nos ancêtres, à cause de leur esprit d'indépendance et de leur courage invincible dans les combats. Ces belles qualités sont encore l'apanage des nations modernes qui portent ces noms.

(1) Ar-mor-rich veut dire en tudesque : voisin de la mer.

ORIGINE DE TOURNAI.

Durnacum Galliæ Belgicæ
civitatem antiquissimam.

JACQUES DE GUISE.

Tornai fut d'ancisserie
Dame de si grant signorie
Dame de si grant seûretés
Qu'ot VI vins castiaus que cités.

MOUSKES.

L'origine de Tournai, l'une des villes les plus anciennes de la Gaule-Belgique, se perd dans la nuit des tems. Des historiens, mûs par un patriotisme plus respectable qu'éclairé, n'ont pas hésité de lui donner pour fondateurs des rois de l'ancienne Rome. Tels sont entre autres les rêves, qu'un grave historien du XII[e] siècle, moine de l'abbaye de S[t]-Martin de Tournai, dit avoir recueillis de la bouche même d'un tout jeune clerc, nommé Henri, qui dans des transports extatiques, avait vu beaucoup de choses en esprit.

Tournai, dit Hériman, ville royale, fut bâtie par les Romains la 10me année du règne de Tarquin l'ancien, au tems que Nabuchodonosor détruisit Jérusalem; et fut appelé *seconde Rome*. Après Tarquin régna Servius Tullius, qui éleva Tournai au nombre des 125 villes tributaires de Rome (1). La ville paya long-tems le tribut qui pesait sur elle, jusqu'à ce que ses sénateurs le refusèrent. Les Romains irrités la détruisirent, puis bientôt en relevèrent les murailles et lui donnèrent le nom de *Hostilia*, à cause de l'esprit hostile qu'ils lui soupçonnaient. Sous le règne des consuls, Hostilia fut détruite, du tems qu'Artaxerxes régnait en Perse; ensuite, l'an 26 du règne de Ptolomée Philadelphe, deuxième roi d'Égypte, et sous le Pontificat du grand Éléazar dans la Judée, elle fut encore restaurée, et sortit de ses ruines sous le nom de *Nervia*. Elle resta debout jusqu'à l'arrivée de Jules-César qui l'assiégea et s'en rendit maître. Les Nerviens avaient alors pour roi un certain Turnus. D'après le conseil de l'oracle de la nation, ce prince immola son fils Manlion aux Dieux de la patrie, et le fit périr dans une fournaise ardente. Ce crime engagea César à s'emparer de la capitale de Turnus, qu'il détruisit. Enfin la 2me année du règne de Néron, et la 59me de l'ère chrétienne, Tournai fut restauré et appelé Tornacus, de Turnus son ancien roi. Ainsi parle Hériman. C'est, comme on le voit, pousser bien loin la recherche de la paternité, quoiqu'en histoire ce soit chose à la fois licite

(1) Jacques de Guise, dans ses annales du Hainaut, Liv. I, chap. 27, rapporte cette origine de Tournai d'après le jeune Henri et l'abbé Heriman, tout en insinuant qu'elle est fabuleuse. Voici le passage : Ad hæc Tullus Hostilius, cum Romanorum providâ gente ad Galliam declinans, primò cum Treberinis discidii causas discutiendas disposuit.... Secùs ripariam Scaldi in amœnissimo loco quiescentes, civitatem illùc fundaverunt (Romani), quam à cognomine dicti regis eorum *Hostilionem* appellari deliberarunt, quæ postmodùm *Nervia*, deindè Tornacus appellata est.

et louable. Mais comment cette ville aurait-elle tiré son nom et son origine de ces premiers rois de Rome, qui non seulement n'ont jamais sorti de l'Italie, mais qui eurent même de la peine à s'y faire un état naissant? Cependant, hâtons-nous de le dire, la fondation de notre cité à une époque aussi reculée par d'autres chefs celtes, italiens ou germains, pour être improbable, n'est point par cela même impossible; car la Belgique avait des habitans quand l'Italie avait des rois.

Quoiqu'il en soit, et sans chercher à accréditer ces origines fabuleuses, que nous n'avons rapportées que pour faire connaître à nos lecteurs tout ce qui a été écrit à ce sujet; nous avons de grandes raisons pour croire que la première base de cette ville célèbre, assise sur l'une des plus belles rivières de l'Europe septentrionale, dû être, pour ainsi dire, contemporaine de ses eaux. En effet la salubrité du climat, un site heureux, la fertilité du terroir, le voisinage de gras pâturages, de forêts immenses; un grand fleuve à une époque où il n'existait point de chemins pavés; toutes ces richesses d'une localité riante ont dû de tout tems, mais principalement dans l'enfance des sociétés, inviter les hommes à s'y réunir et à y fonder des communes, de petits états. On sait que, dans l'origine, les villes gauloises n'étaient qu'un amas de cabanes entourées d'un fossé et d'un rempart. Or, la nature et la situation de la contrée, à laquelle Tournai a jadis donné son nom, offre la réunion de ces nombreux avantages. Peut-être n'a-t-il manqué à cette cité, pour établir par des preuves chronologiques irréfragables son étonnante antiquité, qu'un historien qui nous ait transmis les précieuses traces de son origine et les premiers documens de son existence.

Lorsque les Romains firent la conquête des Gaules, 57 ans avant l'ère vulgaire, ils trouvèrent dans la Nervie des villes déjà très-anciennes, puisqu'elles étaient fort

peuplées, au nombre desquelles se trouvait probablement la capitale des Nerviens (1). Des nomades sortis du fond de la Germanie, attirés dans nos contrées par la richesse du sol, avaient abandonné leurs forêts glaciales, et renoncé à une vie errante pour se constituer en nation. Ils étaient venus prendre possession des plaines fertiles qu'arrosaient la Maas et le Scalt (2) habitées alors par des Gaulois qu'ils chassèrent.

Leur migration avait eu lieu long-tems avant l'arrivée de Jules-César. Elle était même antérieure au déluge Cimbrique (3), car, lorsque les Cimbres et les Teutons, accourus du septentrion le spathe et la torche à la main, se ruèrent sur les Gaules, les Nerviens et les Tréviriens réunis aux autres Belges avaient réussi à opposer une digue à ces torrens destructeurs, dont chaque bannière était pour les peuples un linceuil, et qui firent de la Gaule une vaste solitude. Il faut donc rationnellement supposer que déjà, à cette époque, les Nerviens et leurs clients avaient à soustraire à la rapacité de ces hordes cimbriques des demeures, des propriétés mobiliaires, des plantations dignes du sacrifice de leur vie. En effet, comment concevoir chez une nation, naguère pauvre et vagabonde, une résistance aussi opiniâtre; si elle n'avait point été commandée par un intérêt vital, tel qu'une patrie adoptive à défendre, une jeune gloire nationale à alimenter, une indépendance encore chancelante à consolider et à maintenir? Ainsi, ils n'avaient intérêt à défendre, que parce qu'ils avaient intérêt à conserver. Tel est l'enthousiasme, qu'inspire chez

(1) Cæsar. de bello gal. Lib. II. Cap. 27.

(2) La Meuse et l'Escaut.

(3) L'irruption des Cimbres et des Teutons eut lieu 130 ans environ avant l'ère vulgaire, et selon Marchantius, 50 ans avant le Consulat de César.

tous les hommes l'instinct de la conservation, qu'il a dû être de tout tems la cause des plus sanglans combats !

De la brillante résistance qu'ils opposèrent à de nombreuses peuplades, dont la guerre était le principal moyen d'existence, il faut encore nécessairement conclure que les Nerviens avaient déjà un gouvernement, quoique rude et imparfait; une armée respectable; des chefs initiés aux connaissances de la stratégie; toutes choses qui supposent quelque civilisation; car pour obtenir de tels succès le seul dévoûment à la patrie ne suffit pas.

Ainsi ces colonies de Germains, que les Aborigènes de la Belgique appelèrent du nom de Nerviens, étaient établies chez nous avant le déluge cimbrique, et c'est dans leurs victoires sur les peuples du Nord que nous puisons la preuve de leur existence. C'est donc à tort que l'historien Poutrain a écrit « que la venue des Romains dans les » Gaules est la première époque que nous ayons de l'antiquité de la ville de Tournai. » Puisque tout concourt à prouver que, avant l'arrivée des Cimbres, les Nerviens avaient fait de cette cité le siége de leur résidence et la capitale de leur stratocratie naissante.

La véritable étymologie du mot Nervien est restée inconnue jusqu'à ce jour. Aucun des historiens qui ont écrit sur nos annales ne l'a donnée. Aucun, non plus, n'avait la connaissance de la langue primitive de nos ancêtres, sans laquelle il est difficile de bien écrire sur nos antiquités. C'est dans cette langue qu'il faut la chercher. C'est aussi à cette source que nous puiserons celle de notre cité. Nous apporterons dans ce court examen toute l'attention qu'il mérite; la nouveauté de l'opinion nous le commande.

Il était tout naturel que les populations voisines des contrées dont les peuplades germaniques venaient de s'emparer, offensées d'une occupation aussi injuste à leurs yeux, que brusque et inopinée, et craignant à leur tour pour leurs

propres foyers, vissent avec peine et inquiétude la transplantation de ces peuples au milieu d'elles, et se servissent pour les qualifier d'après leurs actions, d'une dénomination en quelque sorte injurieuse, mais caractéristique et pleine de justesse, parce qu'elle naissait des circonstances mêmes de leur arrivée. Or, dans leur colère jalouse autant que légitime, elles donnèrent à ces nouveaux voisins, avec lesquels sans doute elles furent long-tems sans fraterniser, le nom de nouveau-venus, de *récemment débarqués;* car telle est la signification littérale des deux mots tudesques *nader veers*, dont par syncope on fit *Naerveers Nervirs*, *Nervii*, *Nerviens* (1).

Les Nerviens, ainsi que les Tréviriens, se faisaient un titre de gloire de leur origine germanique, laquelle les distinguait si honorablement des Gaulois, qu'ils avaient expropriés par la force des armes. Leur territoire s'accrut rapidement; car une fois établis, ils prirent le goût de la propriété, et bientôt des bourgades s'élevèrent au milieu des forêts, au pied des vieux chênes druidiques. Ce peuple avait, comme nous l'avons déjà vu, sous sa dépendance cinq provinces tributaires. Pour lui, il était libre (2), se régissait par ses propres lois, et ne relevait que du dieu Thor et du Soleil!

Tournai était la capitale de cet état indépendant, c'est un fait aujourd'hui incontestable (3). Quant à son étymologie, d'anciens mémoires portent que cette ville étant tombée en ruine par le saccagement des Romains, et la désertion de ses habitans depuis sa conquête par Jules-

(1) C'est ainsi que plus tard, on donna le nom d'*Avesnes* à l'une de nos bourgades parce que des étrangers (advenæ) Gueric-le-Sor et ses gens s'y rendaient fameux par leurs brigandages.

(2) Pline. Lib. IV. Cap. 17. Nervii liberi.

(3) Voir les dissertations de Gautran, Catulle, Jean Cousin et Poutrain.

César, fut réparée sous l'empire de Néron par un gouverneur appelé Guntianus, et qu'il y fit bâtir une tour, dont la ville prit le nom : *Turris Neronis*. D'autres historiens estiment qu'une vieille tour lui aura donné son nom joint à celui du peuple, dont elle était la capitale : *Turris Nerviorum*. Ce qui rend assez bien la consonnance du mot français *Tournai*, qui n'existait point alors, et ne rend nullement celle de *Turnacum* ou *Tornacum*, nom sous lequel notre cité était connue dès le milieu du II[e] siècle, sous l'empire d'Antonin.

D'ailleurs si la première opinion était fondée, le nom de *Turris Neronis* se fût perpétué. Il eût été adopté et mis en usage par les Romains, aussi bien que le nom d'Aurelianum, de Aquæ Sextiæ, de Colonia Agrippinæ, de Forum Julii, de Cæsarangusta, de Cæsarandunum ; et autres. On ne peut donc admettre cette étymologie forcée.

Mais Tournai, existant avant l'arrivée des Romains en Belgique, avait un nom tudesque qui lui était propre. Pourquoi en chercher un autre dans les débris d'une tour, ou dans les actes restaurateurs d'un Néron (1)? Rappelons-nous que dans l'enfance des sociétés, les premières bourgades, ainsi que les premiers peuples, ne furent désignés que par des noms empruntés à leur situation voisine de la mer, d'une montagne, d'un fleuve, d'un pont; et à d'autres particularités de ce genre (2); et qu'à ces noms, pour les

(1) Et combien qu'il semble, dit Jean Cousin. Liv. 1[er], pag. 69. que Soubs l'empire de Néron, il n'y aye eu que destruction et dégast en ce pais, si est ce que plusieurs mémoires de nos ancêtres, qu'on trouve escripts à la main, remarquent la ville de Tournay avoir été réédifiée du tems même de Néron, et avoir pris le nom de Tournay d'une tour qui y fut bastie par un comte nommé Guntianus. Ce qui n'est point à rejetter, veu que Meier a bien voulu l'insérer en ses escrits.

(2) Nous en avons la preuve dans Lille, Mons, Maestrecht, Bruxelles, Amsterdam, et autres noms de ville de la Belgique.

latiniser, les Romains ne faisaient qu'ajouter la finale *a* ou *um* (1). Un pont sur un grand fleuve, qui baignait de gras pâturages, procurant le moyen de passer d'une rive à l'autre, devait être quelque chose d'utile et de bien remarquable à une époque où les voies romaines étaient encore inconnues dans le pays, et où la navigation n'avait pour navires que quelques troncs d'arbres creusés. Or, c'est ce qui probablement aura eu lieu : car c'est à un pont établi sur le vieux Scalt que Tournai doit son nom.

En effet Dur ou Tur signifie en tudesque, comme le mot grec *th*ùra, comme le mot hollandais et flamand *deur*, une porte, un passage, et par extension un pont ; et ac, aek, yk signifie *eau*. Ainsi Tur-in-ac et par syncope Turnac, que les tudesques prononçaient Deurnyk, veut dire porte-sur-eau.

Remarquons ici que la plupart des anciens historiens ont écrit *Turnacum* et non Tornacum, et que cette orthographe est encore celle des savans latinistes de nos jours (2).

Pour moi, cette étymologie me paraît si claire, Tur-in-ac a quelque chose de si local, de si primitif; ce mot sort si

(1) Jean Cousin adopte cette opinion. Quant à la dérivation du nom de Nervii, dit-il liv. 1er pag. 70, que les histoires de Tournay et de Lucius de Tongres et semblables allegueez et refuteez au chapitre IV de ce livre, deduisent du nom de *Servius*, *Minerva* ou *Nervus*, il n'y a aucune apparence. Car avant la venue de Jules-César ès Gaules, la langue latine n'a pas esté en usage par deça, pour s'en servir à imposer aucuns noms aux villes. Mais c'est chose fort croyable, ainsi comme Pierre Divœus a escrit, *que des noms usitez en la langue du païs, Jules Cesar en a fait des noms latins appellant* Nervios, Menapios, Morinos, *ceux que par adventure en langue du païs on nommait* Nerven (Nervirs) Menaspichen-Mouren, *desquels on ne scaurait trouver l'étîmologie, ne vraye ou originele exposition.*

(2) Tornacum urbs Belgicæ secundæ ampla est, et antiqua, aliis Turnacum, Tornacum et Turnacus dicta. Acta S. S. Tom. 1er, pag. 455.

naturellement de la langue et des mœurs de nos ancêtres, *ex ipsis rei visceribus*, que je pense qu'il est raisonnable de l'adopter (1).

Nous avons dit que la plupart des villes anciennes tiraient leur nom des circonstances de leur situation. On remarque à ce sujet, que le nom de celles où entre la syllabe tudesque *Dun*, désigne un endroit situé sur une hauteur ou éminence. Ainsi Eburo*dun*um, Embrun, Vero*dun*um Verdun, Nevio*dun*um Nyôn en Suisse, Ebre*dun*um, Iverdun. On pourrait pousser les citations beaucoup plus loin.

Au contraire les noms de ville, composés de la racine *ac*, *ack*, désignent un endroit situé près d'une rivière, d'un ruisseau. Ainsi Asi*ac*um, Azai en Tourraine sur l'Indre; Bern*ac*um, Bernai en Normandie sur la Carantone; Dordr*ac*um, Dordrecht sur la Meuse; Mas*ac*um, Maaseyck sur la Meuse; Joviniacum, Joigni, en Champagne, sur l'Ionne, Menari*ac*um, Merville sur la Lis.

Le mot tudesque *Briga*, d'où le Hollandais et le Flamand *Brug*, signifie un pont, et entre dans beaucoup de noms d'anciennes villes. Bodo*briga*, Boppart près Coblence sur le Rhin; Dingo*briga*, Dingelfing en Bavière sur l'Iser; Julio*briga*, Logrono dans la vieille Castille sur l'Èbre; Samaro*briva*, Amiens sur la Somme; *Briva*-Isara, Pontoise sur l'Oise.

Enfin le mot *Dur*, qui a quelque chose de la signification de *Briga*, semble la clef d'un pays à un autre, un passage important. Ainsi Divo*dur*um, Dieffenhoven en Suisse sur le Rhin; Divo*dur*um, Metz au confluent de la Sielle et de la Moselle; *Dur*lacum, Dourlach, ville de la Souabe sur la rivière de Giesen; *Dur*acium, Duras en Guienne, *Dur*-

(1) Il est peu de mots qui aient subi plus d'inflexions que celui-ci Ac, aek, aeck, yck, aqua, æquor, eau, iau, jauwe, aigue, et aiwe. Ces trois derniers sont fréquemment employés par Mouskes, et se trouvent encore dans Aiguebelle, Aigues-mortes, Aigue-vive, etc.

butum, Durbui dans le Luxembourg sur l'Ourte; Marco*durum*, Dueren sur la Roër, et Durham grande ville d'Angleterre sur la Ware; Briva*durum*, Briare sur la Loire; *Dur*ocortorum, Rheims sur la Vesle; Braunodurum, Bronouw en Bavière sur l'Inn; Braga*durum*, Pfullendorf en Souabe sur l'Andelspach; et *Dur*nacum, Tournai sur l'Escaut (1).

(1) Telle est l'opinion de Wendelin et de Sanderus : sed fuit tempus olim cum unius (pontis) pro modulo rumoris tunc oppidit sufficeret, qui nunc *pons ad pontem* dicitur. Commodissimum semper habuit hunc trajectum negociatio, fecitque nomen ut Tornacum appelaretur, seu Dornick linguâ gentis nostræ vernaculâ.... sanè *dor* sivè *tor* liberum transitum per seriem cùm locorum, tùm temporum compluribus etiàm aliis linguis sonat. Nec perfunctoriè perpendendum est quòd omnia fermè loca, quibus syllaba *dor* vel *tor* aut *tur* partem facit vocabuli, posita videamus ad transitum fluminis ant aquæ cujuspiàm.... iste ergò transitus nomen dederit loco, ut Tornacum vocaretur etiam ante Cæsareana tempora.

Sanderus Tornacum Illustratum. Ms. de la bibliothèque de Tournai. Fol. 5.

RELIGION DES NERVIENS.

... Nec Numina desunt.
LUCAIN.

La religion des Nerviens, comme celle des Eburons, des Ménapiens et des Trévíriens, fut dans l'origine la religion des peuples de la Germanie.

Alvader, c'est-à-dire le père de tous les hommes était le Dieu suprême. On le regardait comme le mari de la terre Freya. Les autres Dieux étaient Thor, Odin ou Wodam; le Feu, le plus puissant des élémens; le Soleil; et la Lune qui préside à la nuit, par laquelle ils mesuraient le tems.

Cette espèce d'idolâtrie, la plus ancienne chez tous les peuples de la terre, paraît aussi la plus excusable. Les Germains, après leurs longues nuits d'hiver devaient voir avec des transports de joie et de reconnaissance le soleil se rapprocher de leurs contrées froides et couvertes de forêts. Ils devaient encore s'en réjouir à cause de leurs troupeaux, dont la conservation les intéressait tout particulièrement, puisqu'ils en tiraient leur nourriture et leurs

habillemens. Comment auraient-ils pu s'empêcher de vouer un culte divin à cet astre bienfaisant, dont la beauté seule et l'éclat majestueux suffisent déjà pour faire naître cette idée. Aujourd'hui même, dans le climat tempéré que nous habitons, où l'hiver pour l'homme n'a plus de rigueur, grâce à la civilisation et à l'industrie, qui de nous n'éprouve pas au fond de son cœur, un sentiment adoratif pour cet astre généreux, lorsque ses rayons fondant les dernières neiges sur la cime blanchie de nos montagnes, viennent réchauffer le sein de la terre et répandre une nouvelle vie sur toute la nature?...... La lune leur rendait aussi de grands services pendant les longues nuits de l'hiver; elle les guidait à la chasse, et les éclairait dans leurs voyages à travers les bois (1).

Certains phénomènes de la nature pouvaient aussi produire des idées religieuses. Le tonnerre paraît propre à faire trembler l'imagination et la pensée. Voilà pourquoi le tonnère fut un Dieu chez nos ancêtres et chez presque toutes les nations. Il prenait chez eux le nom de Thor. Ils appelaient Freya la Déesse qui présidait au penchant irrésistible que la nature a mis dans tous les êtres vivans pour la réproduction de leurs semblables. De là le nom de Freytag et Vridag, que les Allemands et les Hollandais donnèrent au vendredi. Enfin, un peuple guerrier comme le peuple Germain, devait avoir aussi son Dieu de la guerre: c'était Othin, ou Wodin, Wodan. Il rendait encore un culte religieux aux fontaines, aux lacs, aux fleuves et à la mer, qu'il considérait comme des divinités subalternes, soumises aux ordres du Grand-Alvader.

Les premiers Nerviens avaient une si grande idée de la Divinité, qu'ils estimaient que la représenter sous des

(1) Ils lui donnaient le nom de *Mana*, *Maan*. C'est le *Ménè* des Grecs, et le *Mena* des Latins, d'où l'on a fait *mensis*, mois. Dans toutes les langues du nord *Maan* et *Maand* signifient encore lune et mois.

formes corporelles, c'était détruire l'idée de sa spiritualité, et la renfermer dans des murs, restreindre celle de sa grandeur (1): aussi lui donnaient-ils pour temple l'univers, et c'était sous la voûte des Cieux, dans l'ombre et le silence des forêts qu'ils lui adressaient l'hommage de leurs cantiques. Les premiers Nerviens n'eurent donc ni statues ni temples, parce qu'ils les croyaient indignes de la majesté de leurs Dieux. Ils consacraient les bois et les forêts. C'était dans ces asyles mystérieux qu'ils tenaient leurs assemblées, afin que la sainte horreur du lieu exerçât une plus puissante impression sur la multitude.

C'était aussi dans ce sanctuaire qu'ils déposaient les étendards qu'ils déployaient dans les combats. Les prêtres avaient seuls l'entrée de ces lieux, où l'on immolait des animaux, des prisonniers de guerre et des criminels. Dans la *suite les* chrétiens construisirent dans ces bois sacrés des lieux saints, des monastères, des églises. Ces bois ont été le berceau de plusieurs villes en Belgique : Gand et Bruges se sont élevés sur les vieux chênes des Druides.

Nos ancêtres étaient si persuadés que la Divinité est incapable de prévention, et de favoriser une mauvaise cause, qu'ils lui remettaient la décision des procès et des contestations. C'est l'origine des épreuves de l'eau et du feu, et d'une foule de pratiques superstitieuses qui, sous le nom ridicule de *Jugemens de Dieu*, tinrent une place si considérable dans notre jurisprudence du moyen âge (2).

Telle fut vraisemblablement la religion des Nerviens jusqu'à l'arrivée de Jules-César. Le commerce fréquent des Romains, et l'influence de leur domination affaiblirent et détruisirent insensiblement chez eux le dogme antique de leurs ancêtres. Bientôt l'habitant du Tibre prêta à celui

(1) Dewez. Hist. gén. de la Belg. Vol. 1 pag. 27.

(2) Voyez la charte de 1187.

du Scalt son langage et ses mœurs. Alors on construisit des temples, on éleva des statues à Jupiter, à Mars, à Pan et à Mercure (1); puis, s'il faut admettre que les Nerviens détruits par César ont été remplacés par des colonies gauloises, les Semnothées apportèrent aussi pour quelque tems dans la Nervie leurs pratiques superstitieuses. Les Druides tiennent le gui et la serpe d'or à la main, jusqu'à ce que le christianisme dissipant à son tour les ténèbres de ces diverses idolâtries (2), et détruisant le culte des idoles par les bras de leurs adorateurs, éleva sur les ruines des Faux-Dieux ses autels et ses temples, premiers monumens de notre civilisation.

(1) C'est de ces temples que la plupart des bourgades de la Belgique reçurent leur dénomination. Fanum Martis, Famars; Templum Jovis, Templeuve; Fanum Mercurii, Mercuriale; (Blaton) Mons Propantius, Mons, etc., etc.

(2) Il est impossible que la diversité des colons, qui sont venus à diverses époques repeupler nos contrées, n'ait point mêlé quelquefois les superstitions du Nord à celles du midi des Gaules.

CARACTÈRE, MOEURS, ART MILITAIRE ET GOUVERNEMENT DES NERVIENS.

Nervios esse homines feros,
magnæque virtutis.
Cæs.

Les auteurs anciens nous représentent les premiers Nerviens d'une taille avantageuse, vifs emportés, les cheveux blonds, le regard farouche et menaçant, mais pleins de franchise et amis de l'hospitalité. Ils se distinguaient surtout par une valeur à toute épreuve. César, qui proclame les Belges les plus braves des Gaulois, a dit des Nerviens qu'ils étaient des hommes d'un caractère guerrier et d'un grand courage.

Ils laissaient croître leurs cheveux, voilà pourquoi toute la Gaule septentrionale était appelée *chevelue (comata)*. Les chefs militaires et les nobles, c'est-à-dire, à cette époque, les braves qui s'étaient le plus distingués à la guerre, portaient les cheveux plus longs que le peuple. La dégradation consistait à avoir la tête rasée. Cet usage a subsisté long-tems chez nous.

Ils vivaient avec beaucoup de simplicité. Leurs alimens étaient pour ainsi dire ceux du premier âge du monde. Ils se nourrissaient des fruits que la terre produisait naturellement, de vénaison, de lait et de la chair de leurs troupeaux. La bière était la boisson la plus commune, ainsi que l'hydromel.

Plus tard, lorsque le vin fut connu chez les Nerviens, ils en proscrivirent l'usage comme d'une liqueur perfide, qui n'était propre qu'à énerver le courage; et défendirent l'entrée de leur pays à tout marchand étranger qui aurait voulu y introduire des objets de luxe, capables d'étouffer la fierté mâle et la vigoureuse énergie de leur caractère(1). On sait que le vin qui se buvait dans la Gaule chevelue du tems de Jules-César, venait de l'Italie, ou du territoire de Marseille, où les Phocéens avaient implanté la vigne environ 600 ans avant l'ère vulgaire, lorsqu'ils y établirent une colonie.

Ils prenaient leur repas assis sur la peau d'un loup ou d'un autre animal qui leur servait de coussin. Leur vaisselle était de bois ou de terre; mais dans les grands festins on présentait à boire dans des cornes de bœuf sauvage, ou dans des crânes humains bordés d'or. Toutes les nations celtiques étaient dans l'idée, (et elles ne se trompaient guère) que la valeur est la seule vertu capable d'anoblir véritablement l'homme.

En conséquence de ce prétendu préjugé, les crânes des ennemis qu'un Nervien avait tués, étaient pour lui et pour sa famille des titres de noblesse. C'étaient là ses parchemins. Se piquant d'une grande propreté, et fort soigneux de leur corps, ils se baignaient, en hiver comme en été, dans les fleuves, et regardaient les Romains comme des efféminés, parce qu'ils faisaient usage d'eau chaude. Leurs occu-

(1) Cæsar de Bel. Gal. Lib. II cap. 15

pations chéries étaient la chasse et la guerre. Ils laissaient les soins du ménage et la culture des champs aux femmes, aux enfans, aux vieillards, que leurs forces physiques rendaient inhabiles au métier des armes. Un peuple guerrier, qui pensait que la véritable gloire ne se moissonne que sur un champ de bataille, devait s'étudier à augmenter les forces du corps; aussi l'exercice de la framée et du spathe, la gymnastique et l'équitation étaient-ils leur unique étude.

Regardant toute domination étrangère comme un joug insupportable, lorsque Jules-César marcha vers eux pour les soumettre, les Nerviens éclatèrent en reproches contre les autres Belges, qui, oubliant le nom et la valeur de leurs ancêtres, s'étaient lâchement livrés aux Romains. S'agissait-il d'une guerre générale? Toute la jeunesse armée devait se rendre à l'endroit indiqué pour la réunion, laquelle se tenait dans un bois. Le dernier arrivé était puni de mort. Quand ils marchaient aux combats, ils chantaient en chœur, pour enflammer le courage, des vers et des hymnes guerriers qu'on nommait *Bardita*, parce que c'étaient leurs Bardes qui les composaient.

Les enfans allaient nus jusqu'à l'âge de puberté. Devenus hommes, ils se couvraient le corps de la peau de quelqu'animal. Ce vêtement s'appelait *Sagum* (1).

Les chefs de la nation portaient un anneau au milieu du doigt; des bracelets, des cuirasses, des baudriers d'argent et même d'or, s'il faut en croire Diodore de Sicile.

Une fois établis dans nos contrées, dérogeant à leurs habitudes sauvages, ils bâtirent des maisons au milieu du terrain que chacun occupait. Ce terrain s'appelait *Mansal* ou *Manzaal*. Il avait une étendue de douze hectares (2).

(1) Dewez. Hist. générale de la Belg. Vol. 1, pag. 25.

(2) Des mots tudesques *man* homme et *zaale*, *zeele* habitation.

Leurs premières habitations ne furent que des huttes couvertes de chaûme et de roseau (1), elles avaient la forme ronde et étaient surmontées d'un toit élevé. Ces hameaux modestes ne tardèrent pas sans doute à être environnés de murailles et de fossés; car César nous apprend qu'à son arrivée chez eux les Nerviens avaient des villes et des lieux fortifiés (2).

Le mariage ne se faisait que dans un âge fort avancé. Le futur époux apportait pour tout bien deux bœufs, un cheval, une épée, une lance et un bouclier. Les biens étaient communs. On ne connaissait ni l'usure ni les testamens. L'adultère était puni sévèrement.

C'était le mari qui s'adjugeait à lui-même la réparation civile, en appliquant à son épouse infidèle la punition d'usage. A cet effet, il lui faisait couper les cheveux, la déshabillait en présence de ses parens, la chassait du toit conjugal, et la poursuivait à coups de fouet dans toute la bourgade. Ainsi flétrie, elle n'avait plus ni pardon à espérer ni mari à retrouver. C'était leur divorce.

Les Nerviennes suivaient leurs maris au combat pour panser les blessés. Les funérailles étaient simples. On enterrait les hommes avec leurs armes, et les personnes distinguées avec leurs chevaux. C'est encore par un reste de cet ancien usage, que le cheval de bataille d'un officier, chez nous, suit la bière lors de ses funérailles, et qu'on dépose sur la tombe l'épée du soldat, son casque et sa décoration. La tombe était couverte de gazon ou d'une large pierre. On n'est point d'accord sur la question de savoir si les Belges et notamment les Nerviens avaient la

(1) Tum primum subiêre domos, domus antra fuerunt.
Et densi frutices et Junctæ cortice virgæ.

Ovid. Metam.

(2) Cæsar de Bel. Gal. Lib. II. cap. 27.

coutume d'enterrer avec le corps du maître le serviteur et les cliens pour lesquels il avait témoigné le plus d'affection pendant sa vie. Le tombeau de Childéric, mort en 479 et enterré à Tournai, dans lequel on a retrouvé un squelette humain avec la tête, une tête d'homme ou de femme moins grosse et celle d'un cheval, le prouve assez. Car les Franks étant venus repeupler la Belgique dans le IVe et Ve siècles, y ont renouvelé avec le culte d'Odin et de Thor leurs usages barbares connus des premiers Nerviens.

Ils ne s'embarquaient point pour l'autre monde sans leurs armes, parce qu'ils croyaient qu'après la mort, les âmes passaient dans d'autres corps, et que les héros allaient dans le Walhalla, ou Palais de Wodin, leur dieu; que là ils avaient tous les jours le plaisir de s'armer, de se ranger en *bataille*, et de se tailler en pièces; que quand l'heure du repas approchait ils revenaient tous à cheval sains et saufs, se mettaient à table, où on leur servait un sanglier qui suffisait pour tous, et y buvaient copieusement de la la vieille bière dans le crâne de leurs ennemis (1).

Les Nerviens choisissaient leurs rois et leurs généraux parmi les plus nobles et les plus braves de la nation. Voici en quoi consistait tout le cérémonial de l'inauguration. Le roi était élevé sur un pavois, ou grand bouclier, que les principaux de l'armée portaient sur leurs épaules à la vue et aux acclamations du peuple. Pour insigne de la royauté et du pouvoir, on lui mettait en main une lance ou framée. Ce qui explique pourquoi Childéric est représenté sur le scel de sa bague avec les cheveux longs et la lance en main.

La nation entière était consultée et délibérait dans les affaires majeures. Ainsi leur état approchait de la

(1) Schrant. Kort overzigt der Nederlandsch Geschid. bladz 8. Dewez. Hist. gén. Liv. 1.

des et les *Bardes*. Les Druides avaient pour ministres subalternes les *Surronides* chargés de l'instruction de la jeunesse et les *Vates* ou *Eubages*, auxquels on confiait le soin des sacrifices et de la contemplation de la nature. Les Druides étaient les prêtres suprêmes. Ils avaient tout le détail de la religion et le soin de l'éducation de la jeunesse, ce qui leur donnait un pouvoir sans bornes. Les Bardes célébraient en vers les actions immortelles des grands hommes, et les chantaient ordinairement sur des instrumens de musique. Les Druidesses, portées par leur sexe à la mysticité, passaient pour être douées d'un esprit prophétique (1).

Nous avons vu que, contrairement aux autres peuples, les Nerviens s'occupaient des travaux de l'agriculture. Il paraît même que du tems de Jules-César, la culture des champs était parvenue chez eux à un haut degré de perfection. En effet nous lisons dans ses commentaires, que forcé de quitter la Germanie, où son armée était sur le point de manquer de vivres, le général Romain la ramena sur les terres fertiles des Éburons et des Nerviens, dans la saison où les grains commençaient à mûrir (2). Il ne nous reste plus qu'à parler de l'art militaire, pour terminer l'esquisse ethnographique que nous nous sommes proposé d'offrir au lecteur.

Les Nerviens étaient essentiellement guerriers. La bravoure était leur grande vertu. Chez eux la lâcheté était punie de mort, et les armes faisaient l'homme. Ces deux idées étaient inséparables. Ils les regardaient comme quelque chose de divin, et leur serment le plus sacré était de jurer par leur lance ou par leur bouclier. C'était lorsqu'un Nervien recevait pour la première fois les armes entre les mains, qu'il était regardé comme un membre

(1) Dewez. Hist. gén. de la Belgique. Vol. 1. pag. 68.

(2) Cæsar de Bel. Gal. Lib. VI. cap. 29.

de l'État. Cette cérémonie se faisait toujours avec la plus grande solennité dans l'assemblée de la nation. La remise d'une lance et d'un bouclier équivalait alors à notre émancipation civile. Quand un Nervien avait une fois reçu ces armes, il ne les quittait plus. Il les portait partout avec lui : dans les banquets publics, dans les tribunaux, dans les cérémonies religieuses et les emportait au tombeau, pour s'en servir dans le Walhalla. Cet esprit militaire s'étendait sur toutes les actions de nos ancêtres, et sur tout le système de leurs idées. Leurs spectacles, leurs jeux, leurs cérémonies étaient militaires, même les plus douces et les plus paisibles, telles que les noces et les funérailles ; leur religion était militaire, et le ciel même, qu'ils espéraient après leur mort, n'était qu'un vaste camp où ils devaient vaincre et mourir plusieurs fois par jour. Les armes, les exercices et les manœuvres tant de l'infanterie que de la cavalerie les occupaient sans cesse. Du tems de Jules-César la principale force des Nerviens consistait dans l'infanterie.

Leur équipement se composait d'un énorme bouclier de bois ou d'osier, qui leur couvrait tout le corps. Ils portaient sur la tête un casque d'airain, surmonté de figures monstrueuses. Ils étaient armés d'un long sabre nommé *Spatha*, qu'ils attachaient du côté opposé au bras qui soutenait le bouclier. Ils se servaient de longues piques. Les Javelines ou *framées* étaient une arme de jet et de main. Ils lançaient des traits appelés *gæsum* ou *matara* à une distance très-éloignée. Ce fut dans les plaines de Pharsale que les Nerviens cueillirent leurs premiers lauriers à l'étranger.

Avant de terminer ce chapitre, qui dessine à grands traits les mœurs et le gouvernement des anciens Nerviens, nous ferons remarquer que ces mœurs et usages ont dû

nécessairement subir des alternations temporaires ; que conséquemment les différentes nuances que nous en avons données, n'ont pu avoir une existence simultanée. Ces modifications sont l'ouvrage du tems, des circonstances et de la vicissitude des choses humaines: car les idées et les inclinations d'un peuple se modifient dans la proportion du commerce et des relations qu'il entretient avec les nations voisines, et subissent toujours l'inévitable influence de la domination sous laquelle elles se trouvent placées.

Ainsi, purement germaniques dans le principe de l'établissement des Nerviens dans notre contrée jusqu'à la conquête par Jules-César, ces mœurs n'ont dégénéré que sous l'empire d'Auguste; car ce prince, après avoir rendu les Belges tributaires de l'empire, essaya de les faire renoncer à la langue et à la religion de leurs pères. Les Nerviens, à qui les temples étaient inconnus avant la conquête, furent contraints d'en construire pour les Dieux du Capitole, mais tout porte à croire qu'ils pratiquèrent encore longtems devant les statues de Mars et de Mercure, ce qu'ils avaient pratiqué dans les bois.

Sous l'empereur Claudius et ses successeurs, les mœurs de nos ancêtres, à cause de leur incorporation dans les cohortes du peuple-roi, et de leur participation aux honneurs, se colorèrent d'une teinte romaine, qui alla peut-être en se renforçant jusqu'à leur alliance avec les Franks, époque où elles retournèrent à leur couleur primitive, car les Franks, ainsi que les Nerviens, étaient sortis des forêts neigeuses de la Germanie.

CONQUÊTE DE LA NERVIE PAR LES ROMAINS,

L'AN 57 AVANT J.-C.

Macte, age Tornacum, timuit te Cæsar in armis,
victrices quamvis ferret ubique aquilas.

GAUTRAN.

Ainsi vivaient les Nerviens dans cette sauvage indépendance qui faisait leur sûreté, et tranquilles à l'ombre de leurs rustiques *mansals*, quand César entreprit de les soumettre. L'armée romaine ayant franchi les Alpes, entama la conquête des Gaules, qu'habitait un peuple belliqueux, dont Rome avait autrefois subi le joug. Des légions innombrables et aguerries, sous la conduite du plus puissant capitaine qui fût alors, vinrent planter les aigles romaines sur les montagnes de l'Helvétie; puis s'avançant triomphantes dans les Gaules, elles donnèrent l'alarme à cette contrée dont tous les peuples réunirent leurs forces pour repousser l'ennemi commun. La défaite du fier Arioviste, la soumission de la Gaule Celtique et Aquitaine furent l'ouvrage d'un été.

Le général Romain ayant mis ses troupes en quartier d'hiver chez les Séquaniens, sous les ordres de Labiénus son lieutenant, prit ses dispositions pour attaquer les Belges. L'amour de la liberté s'échauffant au bruit des conquêtes du général Romain, les Belges, pour conjurer l'orage qui les menaçait, forment une confédération et se disposent à une vigoureuse résistance. Dans cette ligue, qui comptait 300,000 combattans, et à laquelle chaque peuple contribua selon ses forces, les Nerviens mirent 50,000 hommes sous les drapeaux.

César, de son côté, avait rassemblé une armée formidable. Il s'avançait à la tête de huit légions et d'un corps nombreux de troupes auxiliaires, parmi lesquelles on remarquait la cavalerie gauloise et trévirienne. La Numidie lui avait fourni de la cavalerie légère, la Crête des archers, les îles Baléares des frondeurs.

Tout-à-coup l'armée des Belges s'ébranle et marche au-devant des Romains, qu'elle joint près de Braismes en Champagne. Après un combat très-vif, où la victoire fut long-tems incertaine, les Belges furent défaits. César profitant de ces succès court attaquer les Bellovaques, les Suessoniens et les Ambianiens, qui se soumettent au vainqueur.

Les Nerviens, qui tenaient le premier rang dans la confédération, et dont la fierté était le caractère dominant, blâmant la lâcheté de leurs alliés, jurent unanimement de sacrifier leur vie à la défense de la patrie, et prennent en cette circonstance une résolution digne d'un peuple réduit au désespoir. Ils abandonnent leurs villes (1), et leur pays étant couvert de marais protégés par des fleuves et des forêts, ils cachent leurs femmes, leurs enfans et les vieillards dans ces retraites inaccessibles aux Romains.

(1) Cæs. de Bel. Gal. Lib. II. cap. 16, 28.

Tous ceux qui par leur âge peuvent manier le spathe, la lance ou le javelot, se réunissent au nombre de 60,000, sous les ordres de Boduognat, dont le nom rappelle le beau nom des Bauduin, commun depuis à plusieurs princes de nos contrées. Les Atrébates et les Veromanduens, appelés à leur secours, se joignent à eux. Leur armée, forte de 80,000 hommes, va attendre celle des vainqueurs sur les bords de la Sambre, dans un pays montueux, où la cavalerie romaine ne pouvait donner : précaution d'autant plus sage, que la principale force des Nerviens consistait dans l'infanterie.

César ayant traversé la partie du pays des Nerviens, qui correspond au Cambrésis et au Hainaut, s'empara d'une position avantageuse pour établir son camp. C'était une colline, qui depuis son sommet s'abaissait par une *pente douce* jusqu'au fleuve. De l'autre côté de la rive, en face de cette colline, s'en élevait une autre présentant la même déclivité, nue en bas, boisée à son sommet. Les Nerviens s'y tenaient cachés. Seulement quelques détachemens de cavalerie se montraient dans la partie découverte, le long du fleuve, dont la profondeur était de trois pieds (1). César ayant envoyé sa cavalerie en avant la suivit avec ses légions. Les cavaliers romains qui avaient passé la Sambre avec les frondeurs et les archers, engagèrent bientôt le combat avec la cavalerie nervienne, qui, tour à tour, se repliant sur le bois et se reportant sur les Romains, ne put cependant les déterminer à la poursuivre plus loin que l'espace découvert. Dans l'intervalle les légions arrivèrent. A cet instant les Nerviens sortant de la forêt où ils s'étaient formés en bataille, se précipitèrent avec tant de fureur sur les Romains, qu'ils les mirent en désordre et en déroute au premier choc.

(1) Cæsar de Bel. Gal. Lib. II. cap. 22 et subsq.

Après avoir fait les dispositions les plus urgentes, César donna le signal du combat. Ses légions prises au dépourvu combattirent sans plan, sans ordre, selon que le hasard rassemblait les soldats qui, accourant de toutes parts, vinrent se ranger sous le premier drapeau qu'ils rencontraient; de peur de perdre un tems précieux en cherchant leur rang. Les broussailles qui se trouvaient entr'eux et les ennemis, les empêchaient de diriger leurs coups, qu'ils envoyaient au hasard; car on se battait sans se voir. Il y eut même presqu'autant de combats que de légions. La neuvième et la dixième formaient l'aile gauche. C'était auprès de la dixième que se tenait César, parce que c'était en elle qu'il avait le plus de confiance (1). Ces deux légions avaient en face les Atrébates qui occupaient la hauteur. Ils en furent débusqués d'autant plus facilement qu'ils étaient harassés de fatigue et percés de coups. Poursuivis jusqu'à la Sambre, ils s'efforcèrent de passer la rivière; mais s'étant embarrassés les uns les autres, ceux qui ne purent gagner l'autre rive furent tués en grand nombre. Les Romains emportés par leur ardeur, franchirent eux-mêmes la rivière et s'avancèrent imprudemment dans une mauvaise position. Les Atrébates, qui n'avaient perdu ni la tête ni le courage, revinrent sur leurs pas et renouvelèrent le combat, mais encore sans succès.

Les onzième et huitième légions, qui faisaient pour ainsi dire le front de l'armée romaine, engagées sur un autre point avec les Véromanduens, les poussèrent de la même manière du sommet de la colline jusque sur les bords de la Sambre, où ils firent encore une résistance inutile.

Pendant que les quatre légions victorieuses poursuivaient les ennemis, les Nerviens, sous le commandement de leur chef Boduognat, se portèrent en colonne

(1) Cæsar de Bel. Gal. Lib. II. cap. 22.

serrée sur la septième et la douzième légion, lesquelles étaient entièrement isolées des autres. Arrivée près d'elles, la colonne s'ouvrit, et se partagea en deux corps, dont l'un assaillit le camp; l'autre enveloppa les légions.

Les cavaliers et les fantassins romains armés à la légère, qui avaient été repoussés dans le premier choc, s'étaient repliés sur le camp (1). Mais ayant rencontré l'ennemi de front, ils se mirent à fuir précipitamment en poussant de grands cris. Les valets de l'armée, les conducteurs des bagages ayant tourné la tête au bruit que faisaient les combattans et les fuyards, furent saisis d'une telle épouvante, qu'ils se débandèrent dans toutes les directions. Les Tréviriens eux-mêmes, si renommés pour leur bravoure parmi les Gaulois, croyant que tout était perdu, reprirent le chemin de leur pays, annonçant partout, sur leur passage, la défaite des Romains.

Tout paraissait désespéré quand César, saisissant le bouclier d'un soldat, car il était venu sans le sien, s'avança sur la première ligne. Son arrivée releva l'esprit et le courage de l'armée. Il court de rang en rang, appelant les officiers par leurs noms, et communique à tous l'ardeur qui l'anime. Ensuite il ordonne aux tribuns d'opérer la jonction de la douzième et septième légion, afin que réunies, celles-ci puissent présenter un front plus large. Les soldats se prêtant ainsi un secours mutuel, commencèrent à résister avec plus d'audace, et à combattre avec plus de courage (2).

Dans ce moment, les deux légions chargées de protéger les bagages, accoururent, et Labiénus qui, du camp belge, dont il s'était emparé, avait vu le désordre, envoya la dixième légion au secours des autres. L'arrivée de ce ren-

(1) Cæs. de Bel. Gal. Lib. II. cap. 24.

(2) Cæs. de Bel. Gal. Lib. II. cap. 26.

fort changea tellement la face des affaires, que les soldats blessés se redressaient sur les genoux et s'appuyaient sur leurs boucliers pour prendre part à la bataille (1). La dixième légion surtout fit des prodiges de valeur. Sans elle peut-être c'était fait du nom Romain dans la Gaule belgique. La cavalerie, surtout, pour effacer la honte de sa fuite, se porta sur tous les points avec une incroyable ardeur. Les Nerviens de leur côté déployèrent un si grand courage dans cette terrible bataille, que lorsque les premiers rangs avaient succombé, ceux qui suivaient, grimpaient sur les cadavres de leurs camarades renversés, de sorte que ces cadavres amoncelés formaient comme une éminence, du haut de laquelle ils combattaient. Il ne faut donc pas s'étonner, dit César lui-même, si des hommes d'un si grand cœur ont osé franchir un fleuve très-large, gravir des rives très-escarpées, attaquer des positions inexpugnables : leur intrépidité avait rendu faciles toutes ces entreprises, qui présentaient cependant bien des difficultés.

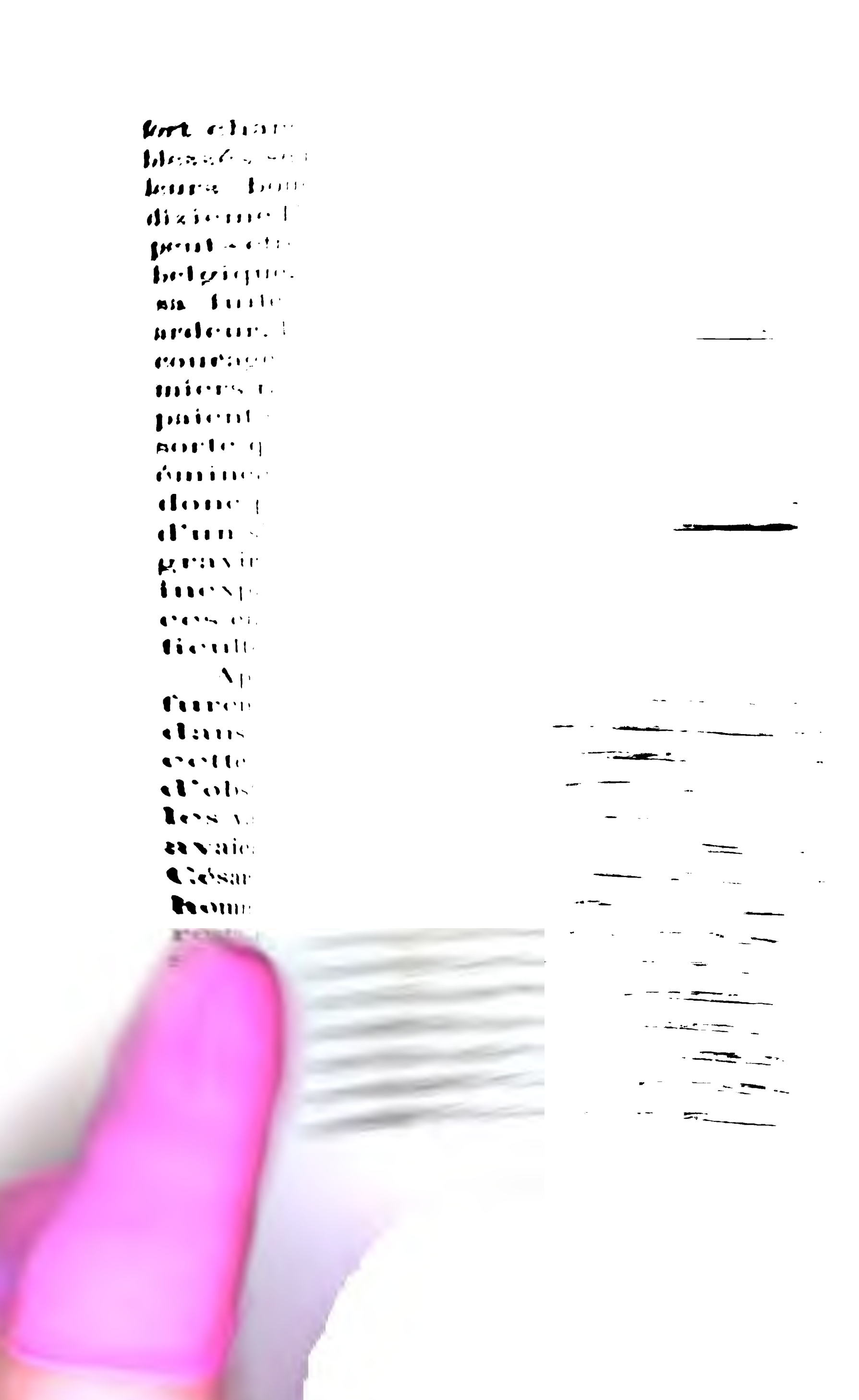
Après cette bataille où le nom et la nation des Nerviens furent presqu'anéantis, les vieillards, qui s'étaient retirés dans les marais avec les femmes et les enfans, instruits de cette épouvantable défaite, et sentant qu'il n'y avait plus d'obstacles pour les vainqueurs, et plus de sûreté pour les vaincus, du consentement unanime de tous ceux qui avaient survenu à ce désastre, envoyèrent des députés à César pour lui faire leur soumission. De soixante mille hommes qui formaient l'armée des Nerviens, à peine en resta-t-il cinq cents capables de porter les armes, et de six cents sénateurs, il n'en resta que trois. Le sort de ces malheureux excita la compassion du général romain. Pour donner en cette occasion une marque éclatante de sa clémence, non-seulement il leur laissa la vie, mais il

(1) Cæs. de Bel. Gal. Lib. II. cap. 27.

leur permit même de revenir habiter leur territoire et leurs villes. Il les prit sous sa protection, et établit chez eux une garnison sous les ordres de Quintus Cicéron, frère de l'orateur (1).

On croit que ce fut au village de Prêle sur la Sambre, que se livra cette sanglante bataille. De toute cette expédition les Nerviens ne retirèrent d'autre avantage, que celui d'avoir rendu leur nom célèbre, en ébranlant la puissance romaine, et en cherchant à relever les Gaules de leur chûte.

(1) Cæs. de Bel. Gal. Lib. II. cap. 28.



fort cham
blessés,
leurs bon
dixième l
peut-être
belgique.
sa fuite
ardeur.
courage
miers r
paient
sorte q
émines
donc p
d'un s
gravir
inexp
ces en
ficult
Ap
furen
dans
cette
d'obs
les va
avaie
César
Rom
rest

tenter un dernier effort, ils appelèrent à leur secours les Usipètes et les Tenktères, qui passèrent le Rhin, au nombre de 180,000. Les Sikambres leurs voisins suivirent un si bel exemple, et toute la Belgique entre l'Escaut, la Sambre et le Rhin se couvrit de boucliers.

Après s'être délivré des Tribuns Sabinus et Cotta, et défait la légion ainsi que les cinq cohortes qui se trouvaient sous leurs ordres, Ambiorix partit à la tête de sa cavalerie seulement pour le pays des Atuatiques. Marchant nuit et jour, il ne tarde pas à y arriver, soulève le peuple aux mots magiques de patrie et de liberté, et part pour le pays des Nerviens. Là, il convoque les chefs de la nation, et leur représente que le moment est venu de venger sur les Romains les injures qu'ils en ont reçues, et de secouer leur joug. La présence et les discours d'Ambiorix rallument dans l'âme des Nerviens l'amour de la liberté, que trois ans de servitude n'ont pu éteindre. Ils envoient aussitôt à leurs cliens l'ordre de se mettre en marche. De toute part on court aux armes pour laver dans le sang romain la honte de la soumission; et l'armée se dirige sur le camp de Cicéron.

La nouvelle de la mort de Sabinus et de Cotta n'était pas encore connue de ce général. On faisait le service avec tant de sécurité, que les soldats s'étaient répandus dans la campagne, pour couper dans la forêt voisine le bois dont ils avaient besoin pour le chauffage et les fortifications. Tout-à-coup ils se voient enveloppés par un nombre considérable de Nerviens, d'Éburons et d'Atuatiques, qui venaient attaquer le camp même. Ce ne fut que par les plus grands efforts que les Romains résistèrent ce jour-là. La nuit ayant forcé les Belges à se retirer, les Romains en mirent à profit tous les instans pour former les retranchemens; et le matin, ils les avaient flanqués de cent vingt tours, à la construction desquelles on avait em-

ployé tout le bois coupé la veille dans la forêt. Les Belges revinrent le lendemain en plus grand nombre, et les Romains leur opposèrent une résistance aussi ferme que le jour précédent. Les jours suivans présentèrent la même opiniâtreté dans l'attaque et la même vigueur dans la défense : officiers et soldats, tous partageaient les travaux les plus pénibles.

Les Nerviens proposèrent à Cicéron de se rendre avec la faculté de sortir librement de son camp : il refusa. Alors ils se mirent à pousser le siége avec plus d'ardeur. Après avoir élevé des remparts et creusé des fossés, ils construisirent des tours mobiles à la hauteur des retranchemens, et préparèrent des feux et des tortues. Ce ne fut qu'après six jours d'un travail opiniâtre qu'ils commencèrent l'attaque. Ils profitèrent d'un vent violent qui souffla le septième jour, pour lancer, avec leurs frondes, une quantité de javelots enflammés, et des globules d'argile combustibles sur les huttes des Romains couvertes de chaume. Le feu y prit aisément, et les flammes poussées par la violence du vent, se répandirent en quelques minutes dans toute l'étendue du camp. Les assiégeans, comme s'ils étaient déjà sûrs de la victoire, s'avancent en poussant de grands cris, et font approcher les tours et les tortues. Ce moment fut terrible pour les Romains. Le feu dévorait le camp : ils combattirent pour ainsi dire sans s'en apercevoir. Mais les Nerviens s'étant trop serrés au pied des retranchemens, y perdirent beaucoup de monde.

La situation des Romains empirait de jour en jour. Cicéron qui ne cessait d'envoyer des courriers à César pour l'informer de sa détresse, n'en recevait point de nouvelle. Enfin un traître, nommé Vertico, donna au général connaissance de l'attaque des Nerviens, et de la position dans laquelle se trouvait son lieutenant.

César reçut la lettre à la onzième heure du jour (4 à

5 heures du soir), et il envoya aussitôt à Crassus, dans le pays des Bellovaques, l'ordre de venir le joindre avec sa légion; et à Fabius, dans le pays des Morins, de venir à sa rencontre sur les limites du pays des Atrébates. Crassus étant arrivé à Amiens, César lui donna le commandement de la légion destinée à la garde de cette place, et partit au même instant. Il rencontra Fabius à l'endroit désigné, et ayant pris le commandement de cette petite troupe, qui montait à 7 ou 8,000 hommes, il arriva par une marche forcée dans le pays des Nerviens. Il parvint à engager un cavalier gaulois à porter une lettre au camp de Cicéron, et lui recommanda, s'il ne pouvait pénétrer dans le camp, de la lancer attachée à un javelot. Cette lettre était écrite en grec, afin que, si elle tombait dans les mains des Nerviens, ils ne pussent la comprendre. Elle ne contenait que ces mots : *César à Cicéron, courage, attendez secours*. Le Gaulois n'ayant osé tenter d'entrer dans le camp, lança le javelot qui alla se fixer dans une tour de bois. Ce ne fut que le troisième jour qu'un soldat qui la vit, la détacha et la porta à Cicéron. Celui-ci la lut à ses soldats assemblés. A peine l'avait-il communiquée, que l'on aperçut la fumée causée par l'incendie des villages. C'était César qui, se frayant un passage, accourait au secours de ses soldats.

A son approche, les Nerviens abandonnèrent le siége pour l'aller attaquer lui-même avec toutes leurs forces. Elles montaient à soixante mille hommes. César informé de leur dessein par Cicéron, leva le camp au point du jour. A peine avait-il fait quatre milles de chemin, qu'il aperçut toute cette multitude d'ennemis de l'autre côté d'un vallon terminé par un ruisseau. Mais prévoyant le danger auquel il s'exposerait en engageant le combat dans cet endroit, contre une troupe si nombreuse; sachant d'ailleurs que Cicéron était délivré, il ne crut pas devoir précipiter l'ac-

tion. Il envoya dans tous les environs des éclaireurs, pour découvrir l'endroit qui prêtait l'issue la plus commode pour sortir de ce vallon. Peu après la cavalerie des Nerviens s'étant approchée du camp de César, engagea un combat avec celle des Romains. Ces derniers, ainsi qu'il était convenu, firent semblant de lâcher pied au premier choc, et gagnèrent les retranchemens avec une précipitation et un désordre de commande. En même tems on rehaussait les retranchemens, on barricadait les portes; tout l'intérieur du camp simulait l'inquiétude et la crainte.

Les Nerviens trompés par ces démonstrations abandonnent leur position avantageuse. Ils traversent le ruisseau et le vallon, et se montrent au pied du camp romain. Ils font publier que tout Gaulois, ou Romain qui voudrait passer au camp des Belges avant la troisième heure du jour pourra se présenter en sûreté. Cette proclamation n'ayant produit aucun effet, ils se mettent les uns à combler les fossés, les autres à escalader les retranchemens. Mais à l'instant, le camp s'ouvre, et la cavalerie romaine fond de tous côtés sur cette multitude qui, saisie d'une terreur panique, se disperse en un moment. Les Romains en atteignirent un grand nombre, qui se laissa en partie tuer, en partie désarmer sans résistance.

César arriva ce jour-là même au camp de Cicéron. Il fit la revue de sa légion et donna publiquement à son lieutenant et à ses officiers le juste tribut d'éloges qu'ils avaient si bien mérités.

La défaite des Nerviens parvint la nuit suivante au camp de Labiénus sur les confins des Remois et des Tréviriens, où l'on fit de grandes réjouissances. Induciomar, qui avait pris ses mesures pour attaquer Labiénus, déconcerté par ce revers, abandonna sa position pendant la nuit, et ramena son armée dans le pays des Tréviriens. L'ayant attaqué quelque tems après, il éprouva aussi une sanglante

défaite, dans laquelle il perdit la vie. La mort d'Inducioмar n'éteignit point le feu de la guerre. La nation altérée de vengeance appela au commandement des troupes ses plus proches parens. Les Nerviens, les Atuatiques et les Ménapiens formèrent une ligne dont le roi Ambiorix était l'âme. César informé des desseins de cette nouvelle coalition, compléta son armée, et avant la fin de l'hiver, il parut inopinément à la tête de quatre légions dans le pays des Nerviens, qui furent tellement surpris par cette attaque inattendue, qu'avant qu'ils eussent le tems de se défendre ou de se sauver, ils avaient vu leur campagne dévastée, leurs troupeaux et leurs hommes enlevés. Cette cruelle extrémité ne leur laissa que le parti de se soumettre. César ayant exigé des ôtages, accepta leur soumission, et ramena ses troupes en quartier d'hiver (1).

(1) Jacques de Guise, cet écho étonnant et parfois si fidèle des vieilles traditions, entre dans des détails fort curieux relativement à la prise de la ville des Nerviens par César. Nous allons les rapporter ici, sans vouloir par là en garantir l'authenticité. « Une partie des Belges révoltés s'étant retirés dans la ville, dit-il, la ravitaillèrent. César voyant qu'ils se préparaient à lui opposer une courageuse résistance, manda à toutes les légions qui étaient dans les environs, de marcher à un jour fixé sur cette place. Ce qui eut lieu. Alors le général romain, de l'avis de son conseil, résolut d'assiéger la place. Il divisa son armée en quatre corps, pour en occuper les quatre principales portes. A l'est, devant la porte *Servia*, il plaça le premier corps sous les ordres d'Antoine, qui construisit un camp appelé de son nom *Antoing*; au nord, devant la porte *Damnativa*, étaient les généraux Costa et Caton. Le lieu qu'ils occupèrent s'appela depuis *Constantin*. Le troisième corps d'armée fut placé vers la porte des *Sacrifices* sous les ordres de Ruma, qui a donné son nom au village de *Rumes*; et le quatrième corps observa, à l'ouest, la porte des *Voitures* sous les ordres de Marcus qui donna son nom à *Markain*. L'armée de César étant ainsi disposée, les Nerviens prirent pendant un assaut qu'elle donna à la ville, un grand nombre d'ennemis qu'ils ramenèrent dans leurs murs pour les décapiter; et comme ils avaient renouvelé ces prises quelques jours après, César jura ses grands Dieux, de ne partir qu'après avoir détruit de fond en comble cette ville

Après cette glorieuse expédition le vainqueur conduisit son armée à Rheims, et retourna à Rome agitée par des divisions intestines.

Les Gaulois profitant de son absence relevèrent bientôt la tête, et formèrent une Confédération composée de tous

qui lui était si hostile. En attendant, il éloigna ses légions, ravagea la campagne des Nerviens et de leurs alliés, rasa tous les forts et les retranchemens qui s'y trouvaient, mettant à mort tous ceux qui tombaient en son pouvoir. Les positions qu'il choisit plus éloignées de la ville, afin d'y pouvoir demeurer plus long-tems et avec plus de sécurité, étaient le Mont-Propantin, ainsi nommé du Dieu Pan, et sur lequel il avait campé du tems qu'il assiégeait Belgis. Ce lieu est maintenant Mons en Hainaut. La seconde division fut envoyée en un lieu élevé, appelé aujourd'hui Mons de Gérard (Grammont); la troisième sur une montagne qu'on a appelée Mons en Pevèle; et la quatrième sur une autre montagne appelée Mont-Cassel.

Il y avait dans Tournai 65,000 combattans, mais ils étaient sans chef reconnu. A la vue du danger qui les menaçait, et de l'avis des plus sages de la cité, ils élevèrent sur le pavois Turnus, soldat d'un mérite distingué, et de grande expérience. C'est de ce chef que la ville des Nerviens fut appelée Tornacus.

Ce prince déplorant la mort des siens assigna bientôt à César le jour du combat. Le général romain rangea habilement son armée en bataille sur une étendue de quatre milles par-devant le Mont-Propantin, et y fit, selon l'usage, fortifier son camp. Puis il envoya en éclaireurs contre les les Nerviens Crispus d'une part, sur sa gauche, vers les hauteurs de Mercuriale (ce fanum Mercurii est probablement Blaton) avec cinq cohortes; et d'autre part, sur sa droite, d'autres chefs qui avec le même nombre de troupes allèrent occuper le fort de Servius.

On se battit dans une plaine appelée *Station de Brutus*, connue aujourd'hui sous le nom de Stambruges. Turnus et Maulion son fils se distinguèrent par leur courage. Celui-ci voyant que César avait déchiré le haubert de son père d'un coup de lance, et qu'il était blessé, fond comme un lion rugissant sur l'armée ennemie, sans écouter la défense de son père, et tue avec son épée une foule de Romains, parmi lesquels se trouvait Marcus Tullius, confident et conseiller de César. La bataille dura jusqu'au coucher du soleil; et lorsque la nuit fut venue, Turnus rentra dans la ville avec son armée.

les peuples de la Gaule-Celtique, auxquels se joignirent une grande partie de la Gaule Aquitaine et Belgique. Vercingétorix fut nommé chef de l'armée. Elle comptait 240,000 fantassins et 8,000 cavaliers.

A cette nouvelle, César repasse les Alpes, et court

Le lendemain, les sénateurs se rendirent par la porte des Sacrifices, de l'autre côté de la rivière, sur une place consacrée aux Dieux (1) pour leur offrir des sacrifices, et pour obtenir d'eux des réponses sur les conjonctures présentes et l'issue de la guerre que la cité soutenait contre les Romains. Les oracles leur ayant annoncé que César détruirait et raserait la ville, s'ils ne les appaisaient avec le sang du fils du Roi Turnus, Maulion qui avait désobéi à son père : toute la cité fut plongée dans la désolation. Dès que Maulion eût connaissance de la réponse des Dieux, il s'offrit de lui-même en sacrifice pour la délivrance de sa patrie et pour l'intérêt commun. Turnus ayant appris l'offre de son fils, en fut troublé. La honte l'empêchant de s'opposer formellement à son dessein, il se contenta de lui dire : ô mon fils! ta mort conduira infailliblement ton vieux père au tombeau! Puis il s'enferma dans une retraite profonde, rejetant toute consolation, et restant demi-mort étendu sur son lit qu'il baignait de ses larmes. La mère de Maulion lui dit : « Cher enfant, si tu mets à exécution ce que tu as dit, ta malheureuse mère finira ses jours dans le plus affreux désespoir! » Les nobles de la cité disaient de leur côté : « Pourquoi verser le sang le plus innocent et le plus illustre pour reculer la perte des méchans? Non, il est mieux pour nous de mourir. » Mais la populace demanda à grands cris le supplice de Maulion, et cette dissention troublait toute la ville. Enfin les prêtres des Dieux placent le généreux Maulion sur un quadrige orné de tissus d'or, et le promènent par toute la ville; puis ils le jettent en présence de leurs idôles dans une fournaise ardente, et le brûlent en sacrifice, jusqu'à ce qu'il soit réduit en cendres. Cet événement jeta la consternation dans toute la cité, qui, pendant qu'on sacrifiait le prince, fut entièrement couverte de nuées si épaisses, que les hommes pouvaient à peine se reconnaître les uns les autres au milieu de l'obscurité. il

(1) Senatores urbis extra *portam sacrificiorum* transripariam ad plateam Idolis dedicatam accesserunt. Ne serait-ce pas par hasard la place que les vieux chroniqueurs latins ont appelée *Thuria*, du grec *Thuein* immoler, appelée aujourd'hui encore rue *de la thur*, dont on n'a jamais cherché à débrouiller l'étymologie?

assiéger Vercingétorix dans la ville d'Alise en Bourgogne, où le prince Gaulois soutint courageusement le siége le plus mémorable de l'antiquité. Les confédérés ayant eu connaissance de sa détresse, avisèrent au moyen de le secourir. On lui vota de l'or et des bras; mais dans le contingent d'hommes que chaque peuple devait fournir, les Bellovaques étaient taxés seulement à 10,000, et les Nerviens ainsi que les Morins à 5,000. Tant était tombée cette grande puissance des Gaules! En vain Comius se mit à la tête de ces auxiliaires. La fortune de César l'emporte

sortait de ces nuées tant d'éclairs et de tonnerres, que l'on croyait que la terre allait disparaître pour toujours; car le feu et la foudre qui en jaillirent, réduisirent en poussière les palais de la ville et les temples des Dieux, avec les prêtres et les ministres sacrés; et une grande partie de la ville même étant dévorée par les flammes, les habitans ne savaient plus où se réfugier.

Les espions de César, après avoir pénétré dans la ville pendant qu'on sacrifiait Maillon, ou pendant l'incendie, revinrent auprès du général romain, et lui rendirent compte de ce qui était arrivé. César que leur rapport combla de joie, prit aussitôt quatre légions et attaqua la place. N'éprouvant presqu'aucune résistance, il entre par la porte Servie. Ses troupes égorgent tous ceux qu'elles rencontrent; livrent les palais aux flammes; minent les remparts; renversent les tours et rasent les portes : de sorte qu'en peu de jours, il ne resta pas, dit-on, pierre sur pierre. 30,000 soldats, sans compter les femmes ni les enfans furent passés au fil de l'épée. 5,000 hommes seulement échappèrent par hasard au massacre. Turnus, qui s'était réfugié dans un bois avec quelques-uns de ses officiers, fut trouvé dans sa retraite et mis cruellement à mort par les Romains. Après la destruction de la ville, César retourna au Mont-Propantin. Il voulut avant de partir offrir des sacrifices aux Dieux pour la conquête qu'il avait faite de tout le royaume belge. Ayant choisi un emplacement d'où l'on pouvait découvrir à la fois les villes de Belgis, de Famars et de Nervia et une partie du royaume, il offrit des sacrifices aux Dieux pendant huit jours, durant lesquels toute son armée se livra à une joie inexprimable; d'où le lieu qu'elle occupait prit le nom latin de Gaudour, c'est-à-dire la *joie des Dieux*, ainsi qu'on l'appelle encore aujourd'hui (Baudour).

encore ; Alise est prise et détruite ; la grande armée mise en déroute ; et Vercingétorix est réservé pour le triomphe de César à Rome !

Le vainqueur laissa dans les Gaules, pour en assurer la conquête, huit légions, dont quatre occupèrent la Belgique sous les ordres de Trébonius. Mais n'ignorant pas qu'une armée d'occupation ne suffit pas pour contenir des peuples vaincus, il se les attacha par d'autres liens. Adroit politique, il traita les citoyens avec bienveillance, et les chefs avec distinction, et se garda bien de changer leurs Dieux, leur langue et leurs mœurs. Il fit plus, il incorpora l'élite de leurs troupes dans les armées romaines, sous la dénomination honorable d'alliés, alors qu'elles n'étaient que de véritables ôtages. Après avoir pris toutes les mesures que commandaient ses intérêts, il abandonna les Gaules soumises, qu'il ne devait plus revoir, l'an 51 avant l'ère chrétienne.

Ainsi sept années suffirent à peine au plus habile capitaine du plus puissant empire du monde, pour arracher à nos fiers ancêtres leur précieuse et antique liberté !

(1) Cæs. de Bel. gal. Lib. V. VI. et VII passim.

LA NERVIE,

DEPUIS LA CONQUÊTE DES GAULES, JUSQU'A CIVILIS.

La Nervie épuisée d'hommes avait été repeuplée par des colonies venues, selon l'opinion la plus probable, du nord des Gaules. Ces Colons reçurent le nom de *læti* (1), à cause de la vacuité du pays, qu'ils étaient appelés à repeupler, et à cultiver. Un préfet des Lœti-Nerviens était établi à Famars.

César en quittant la Gaule en avait donné le commandement à Décimus Brutus. Pour lui, afin de triompher plus facilement de Pompée son rival, il emmène à sa suite un grand nombre de ces soldats belges et gaulois, dont il vient d'éprouver la valeur sur les rives de la Meuse et de l'Escaut. Ces redoutables phalanges le suivent en Italie, en Espagne, en Épire, et triomphent avec lui à Pharsale. Elles vont aussi en Égypte saluer les pyramides, et cueillir des lauriers non loin des plaines de l'antique Memphis, où dix-huit siècles plus tard leurs descendans se couvriront de gloire sous la conduite du plus vaste génie du monde.

Peu après César meurt, et les Belges loin de profiter de cet événement pour secouer le joug, envoient à Aurelius des députés pour l'assurer de leur soumission.

(1) Du mot tudesque *ledig*, vide, désert.

Pendant qu'Antoine sacrifie sa gloire aux charmes de la reine Cléopatre, Octave profite de son absence pour détacher de son parti les légions qui occupaient les Gaules. Bientôt les deux triumvirs se partagent les pays conquis et Octave se donne les Gaules. Mais une condition essentielle manque à ce contrat pour le rendre valide : le consentement des provinces condamnées à une honteuse servitude, qu'elles repoussent avec indignation. Nos ancêtres vont apprendre aux Romains que les peuples ne sont point des effets commerçables. Ils brisent leurs fers au cri de liberté, et, protestant contre la domination étrangère, ils courent aux armes pour s'en affranchir. Les Suèves, peuple redoutable de la Germanie, volent à leur secours ; et déjà les Ubiens alliés des Romains sont accablés, quand Octave envoie dans les Gaules Agrippa dont la présence arrête les progrès des Germains.

Pendant ce tems-là, les rivalités romaines s'étaient heurtées en Épire. Antoine est défait à Actium, et Octave resté seul maître du monde, prenant avec le nom d'Auguste le diadême et les rênes de l'État, est proclamé chef de la nouvelle monarchie sous le titre d'empereur. Nos ancêtres vont devenir pour Rome un objet de luxe : Auguste choisit sa garde à cheval parmi les Bataves.

Successeur de Jules-César que pour son malheur il n'imite pas, Auguste réduit les Gaules en provinces romaines ; abolit la royauté ; supprime le sénat et les assemblées nationales ; et après avoir écrasé ces peuples sous le poids des impôts, il achève de se les aliéner en défendant l'usage de leur langue, à laquelle il substitue celle du vainqueur. On a prétendu même que les officiers d'Auguste, par un excès de zèle pour la gloire romaine, livrèrent aux flammes les annales de la nation gauloise, afin d'anéantir tout d'un coup, par ce naufrage, les traces de son origine et les souvenirs de sa gloire passée. Délire impuissant!

crime inutile, qui n'a point effacé dans la mémoire des peuples et dans les fastes du Capitole, la prise de Rome par les Gaulois-Sénoniens!

Cependant les peuples de la Gaule, en subissant la loi du vainqueur, n'avaient point été tous confondus dans une même condition. En effet, tandis que les Ménapiens et les Tongrois étaient considérés et traités en peuples conquis, les Bataves, les Tréviriens et les Nerviens, qui apparaissent toujours en relief au milieu des faits honorables, étaient regardés comme amis et traités en peuples libres (1). Eux seuls conservèrent leurs magistrats, leurs lois et leurs usages.

Ce fut sous le règne d'Auguste qui vit fermer trois fois le temple de Janus, qu'Agrippa, préfet des Gaules, fit construire les voies romaines. On prétend qu'on employa douze ans à la confection de ces travaux. Ils furent terminés la 41me année du règne d'Auguste et la seconde de l'ère chrétienne.

Agrippa en établit le centre à Lyon, d'où divergeaient quatre chemins qui allaient aboutir aux quatre extrémités des Gaules. Celui qui conduisait en Belgique après avoir traversé la Bourgogne et la Champagne, entrait à Rheims où il se divisait en trois branches. L'une allait à Vermand et de là à Bavai; l'autre directement à Bavai; et la troisième à Pontieu et à Boulogne.

Une autre voie militaire venant de Boulogne, passait par Terouane, Aire, Verwick, Tournai (2), traversait l'Escaut à Escaut-Pont, passait à Famars et allait aboutir à Bavai.

(1) C'est ce que fait entendre Lebreton dans ces deux vers :

... Quem (Nervium) nunquàm sibi prœvaluit Romana potestas,
Subjicere omninò, certis-ve ligare tributis.

(2) M. Julien Allard a retrouvé, il y a quelques années, les traces de la voie romaine, en face de la rue des Filles-Dieu actuelle, dans la direction de cette rue et de celle d'Épinoi.

Tous ces chemins se joignaient dans cette dernière ville, où les Romains avaient établi le quartier-général de leur milice dans la Gaule-Belgique. Il en partait trois pour la Germanie, qui aboutissaient le premier à Trèves, à travers les Ardennes; le second à Cologne, en passant par Gembloux, Tongres et Juliers; et le troisième à Utrecht par Enghien, Asch et le Brabant (1).

Antonin, restaurateur de ces voies romaines, nous a conservé leurs diverses directions dans l'itinéraire qui porte son nom.

Pendant ce tems-là un grand événement s'était accompli dans une ville d'Orient : le Christ était né.

Claudius, dont le gouvernement sage et vigoureux avait rétabli la tranquillité dans les Gaules, va combler les Belges d'un bienfait signalé. Nos ancêtrès cessent d'être *barbares*, ce prince leur accorde l'entrée aux honneurs et aux fonctions publiques; et Rome les reçoit parmi ses sénateurs, ses chevaliers, ses consuls, ses préteurs et ses généraux.

C'est ici que le caractère primitif de la nation va commencer à s'effacer. On adopte peu à peu et insensiblement les mœurs et la langue des Romains, et ainsi que deux fleuves à leur confluent, les familles nerviennes s'alliant aux familles romaines, les deux nations s'unissent et se confondent.

(1) Ces ouvrages d'une étendue de plus de douze cents lieues, dignes du Peuple-Roi, étonnant par leur solidité, coûtèrent des sommes énormes. Leur confection était admirable. C'était une maçonnerie de huit pieds de profondeur sur vingt-cinq et quarante de largeur, composée de plusieurs couches. La première de grosses pierres que l'on posait pour le fondement appelé *statumen;* la seconde de moëlons, *rudera;* et la troisième d'une espèce de bletong, composé de briques battues et épillées, sur quoi l'on coulait une surface de grais *summa crusta;* le tout était lié d'un ciment solide, dont l'usage s'est perdu.

Sous Néron, qui déshonore le trône par ses crimes et ses cruautés, les provinces belgiques jouissent d'un calme heureux. Ses gouverneurs occupent leurs soldats à des travaux utiles. Le soupçon, qui avait monté sur le trône avec Néron, y accompagne le vieux Galba (1). Il renvoie comme suspecte cette cohorte belge, que ses prédécesseurs avaient créé pour leur garde du corps. Les peuples respirant enfin allaient goûter sous Vespasien les douceurs d'une paix profonde et long-tems désirée, lorsqu'un épouvantable ouragan s'éleva du calme le plus parfait. Les Bataves, les Frisons, les Caninéfates, les Bruktères, les Tenktères et les Nerviens se soulevèrent sous la conduite de l'intrépide Claudius Civilis. Toute la Belgique se hérisse de fer. Rien ne peut rester en-dehors de ce tourbillon révolutionnaire; car le souvenir de l'esclavage fait naître tôt ou tard chez un peuple, ami de la liberté, de justes sentimens de vengeance; et si la tyrannie parvient à l'assoupir pendant quelque tems, elle ne le retrouve que plus terrible au jour de son réveil!

(1) C'est à ce Galba, du tems qu'il était gouverneur dans les Gaules sous l'empire de Néron, qu'on attribue la restauration de notre cité. Voici comment s'explique Jacques de Guise au Liv. II, Chap. V, de ses annales du Hainaut.

« Galba igitur, Romanorum Dux, auctoritate imperatoris, super Nervios constitutus, civitatem quondam Nerviam dictam à fundamentis solemniter resarcivit, reliquias ad propria revocando, et juxtà civitatis Romanæ consuetudinem, in eâdem senatores et officiarios stabilivit, qui civitatem gubernarent, et tributa Romanis debita fideliter sibi reportarent; et *Tornacum* eamdem, incolarum consensu, appellandam decrevit, ad oppida, villas et castra circumvicina reparanda sollicitudinem apponens. Hic Galba, primus comes Nerviensis, novem castra in suo restauravit comitatu, quæ filiis atque filiabus perpetuò inhabitanda dereliquit. »

RÉVOLTE DES BATAVES ET DES NERVIENS.

Les Bataves tiraient leur origine des Kattes, ou Battes qui, un siècle avant l'ère vulgaire, avaient quitté la Hesse pour venir habiter la Batavie. Ce peuple aguerri et discipliné obéissait à des chefs élus dans le corps de la noblesse. Claudius Civilis, prince du sang royal, soldat intrépide et distingué dans les armées romaines, avait été jeté deux fois dans les fers sous Néron et Vitellius. Le souvenir de ces outrages ulcérant son cœur, enflamma sa vengeance, si prompte à s'allumer dans une âme généreuse. Voyant tous les élémens qui l'entouraient en combustion, il profite adroitement de cette disposition des esprits pour convoquer les princes de la nation dans un bois, sous prétexte d'y assister à une cérémonie religieuse; et là, se levant pour la cause sacrée de la patrie et de la liberté, après avoir rappelé les outrages, les violences, les exactions odieuses que la nation batave avait à souffrir des Romains, il leur annonce que le tems est venu de secouer leur joug, et de laver dans leur sang un siècle d'esclavage. Il s'offre à les conduire à la victoire, et jure par son écu et par sa lance de ne se faire couper les cheveux ni la barbe, s'il n'a détruit les légions ennemies.

Toute l'assemblée accueille au bruit des framées la pro-

position du soldat orateur. Les Caninéfates se joignent aux Bataves, et proclament pour chef, en l'élevant sur le pavois, Brinno issu d'un noble sang. Les Frisons entrent aussi dans la conspiration, et pour comble d'enthousiasme, un oracle descendu de la tourelle mystérieuse de la prêtresse Véléda, a prédit la réussite de leur entreprise. *Le ciel est pour Civilis! L'armée s'ébranle aux accens du Bardit* (1).

Animés par cet espoir, les peuples voisins s'empressent d'envoyer des secours au chef batave qui surprend et défait deux cohortes de Tongrois et s'empare de vingt-quatre vaisseaux romains. Ces premiers succès valent aux vainqueurs des armes et des munitions, et à leur chef le titre glorieux de *restaurateur de la liberté.* Il attaque ensuite l'ennemi avec la plus vigoureuse impétuosité : la victoire reste encore au fier Batave, et les Romains sont forcés de se retirer dans leur vieux camp (Vetera) près de Santen, dans le pays de Clèves.

Chaque jour voyait s'accroître les forces des confédérés. Quelques légions de Bataves et de Caninéfates, qui jusqu'alors étaient restées au service des Romains, se frayèrent, par les armes, un chemin vers leurs frères et vinrent se joindre aux Belges. Cet exemple fut suivi, peu après, par les Tenktères et les Bruktères. L'arrivée de tous ces renforts engagea Civilis à aller attaquer le camp des Romains; mais, après des prodiges de valeur, il est forcé de se retirer, et ayant renouvelé l'attaque quelques jours après, il ne fut pas plus heureux.

A quelque tems de là il marcha sur Gelduba, pour y forcer Vocula qu'il surprit, et dont les troupes furent anéanties dans un horrible carnage. Les Nerviens qui dans ce combat couvraient les flancs de l'armée romaine, abandonnèrent leur poste, pour passer du côté de leurs frères; mais les cohortes gascones, étant accourues au secours

(1) De Reiffenberg. Res. de l'Hist. des Pays-Bas.

des Romains, tombèrent sur les derrières des Bataves avec un tel acharnement, qu'elles jetèrent la terreur et la confusion dans leurs rangs; et les troupes bataves se débandèrent dans le plus grand désordre.

Loin de se déconcerter de ce revers, Civilis s'avance vers le vieux camp, et somme les légions de Vocula de se rendre. Mais cette fois une terrible défaite est le prix de sa témérité. Repoussé avec perte, le chef des Bataves court prendre sa revanche à Gelduba dont il s'empare.

Cependant le soulèvement faisait d'immenses progrès. Les Tréviriens sous la conduite de Classicus, favorisant la cause de Civilis, se rangèrent sous ses drapeaux, ainsi que Tutor et Sabinus. Les troupes mêmes de Vocula, après l'avoir massacré, jurèrent foi et fidélité aux confédérés; et les légions romaines étant anéanties, le vieux camp fut forcé de se rendre. Civilis fit couper alors sa longue chevelure *blonde*, pour l'envoyer avec les dépouilles du camp à la prophétesse Véléda.

Ces victoires attachèrent aux Bataves les Ubiens. Par là Civilis s'ouvrit un chemin vers la Belgique, et se disposa aussitôt à attaquer le lieutenant Labéon, lequel s'était emparé d'un pont sur la Meuse (Maëstricht). On se battait déjà depuis long-tems, et la victoire était douteuse. Les Bataves, exercés à la nage, passent la Meuse, et viennent surprendre Labéon par des derrières. En ce moment Civilis se précipite au milieu des Tongrois et des Nerviens qui tenaient encore pour le général romain : *Nous sommes frères*, s'écrie-t-il, *recevez notre alliance, venez à moi, je passe à vous, je serai ou chef ou soldat!* Ces paroles magiques ont produit leur effet. Campanus et Juvenalis chefs des Tongrois passent du côté de Civilis. Les Béthasiens et les Nerviens les suivent; et Labéon poursuivi prend la fuite dans les déserts de la Ménapie.

Malheureusement pour une cause aussi belle, l'ambition

divisa les chefs. Tandis que Sabinus retourné dans son pays s'y faisait proclamer empereur, et que Classicus goûtait un funeste repos, de nouvelles légions romaines franchissant les Alpes, ramenaient à l'obéissance les troupes gauloises, dont la fidélité avait été ébranlée. Pétilius Céréalis, revêtu par Vespasien du commandement en chef de l'armée romaine, parut sous les murs de Trèves, où Valentin, lieutenant de Civilis, occupait un camp admirablement bien fortifié par la nature et le génie de l'homme. Les deux armées en vinrent aux mains. La troupe de Valentin fut défaite, et lui-même, pris en combattant, et livré au dernier supplice.

Pour venger sa défaite, Classicus et Tutor vinrent offrir à leur tour le combat à Céréalis, près de Trèves, où ils tombèrent si précipitamment sur les Romains, que leur camp était déjà forcé avant que le chef eût pu se mettre à la tête de ses soldats. De part et d'autre on se battit avec tant de fureur, et le nombre des soldats tués fut si grand, que les cadavres formèrent sur la Moselle une digue qui en suspendit le cours. Des prodiges de valeur ne suffirent point pour fixer la victoire et les troupes de Civilis furent défaites. Mais pendant que Fabius, lieutenant de Céréalis, marchait contre les Nerviens et les Tongrois, le chef des Bataves se sentant supérieur sur mer, fit attaquer la flotte romaine, dont la plus grande partie fut prise et coulée à fond. Chaque rencontre sur ce terrible élément fut favorable au Batave. « Il semble déjà, dit l'historien Dewez, qu'à cette époque, ce peuple maritime prélude aux grandes victoires qui l'illustrèrent plus tard et lui donnèrent le sceptre des mers. »

Civilis ayant reçu de nouveaux renforts de la Germanie, vint occuper le camp de Vetera, qui lui offrait une position sûre. Céréalis l'y suivit avec trois légions. Le Batave avait jeté une digue à travers le Rhin, dont les eaux inondaient

tout le pays d'alentour. Ses troupes ayant provoqué l'ennemi, le combat s'engagea. Il fut terrible; car les Romains avaient un affront à venger, les Belges une liberté à conquérir. La victoire resta à ceux-ci, qui combattaient encore une fois dans leur élément. Le lendemain l'action recommença. Le jour touchait à son déclin, les deux armées étaient épuisées de carnage, mais les Romains commençaient à plier; déjà le désordre se mettait dans leurs rangs, et Civilis allait encore triompher, quand un traître montra à Céréalis le chemin de la victoire.

L'armée batave était défaite, abattue : son chef ne l'était pas. Il se retira dans l'île des Bataves avec les débris de ses troupes, et rompit les digues.... A quelque tems de là, ce guerrier qui grandissait dans les revers, conçut un dessein digne d'une tête aussi audacieuse que la sienne. C'était d'attaquer à la fois la cavalerie, les cohortes et les légions romaines. Mais ses troupes ayant été défaites sur tous les points, il fut assez heureux d'échapper en se sauvant à la nage.

Fatigué d'une guerre aussi désastreuse, il conclut enfin avec les Romains une paix honorable. Les Bataves conservèrent leur liberté, en prêtant serment de fidélité à Vespasien. Ainsi se termina, l'an 71 de l'ère chrétienne, cette guerre qui, de la Batavie où elle éclata, avait embrâsé la Belgique et la Germanie (1).

Sous Vespasien et les princes qui lui succédèrent, la Nervie fut confondue dans le vaste despotisme dont l'empire offrait la dégoûtante image. Elle gémit surtout sous le règne de Commode qui déshonora le trône de son vertueux père. Pendant toute cette époque, d'épaisses ténèbres couvrent notre histoire.

Jacques De Guise parle pourtant d'un siége de Tournai,

(1) Dewez. Hist. gén. de la Belg. Liv 1, pag. 290 et suiv.

qui aurait eu lieu sous le règne de Commode, vers l'an 185. Commode, dit-il, ayant voulu rétablir certains impôts que Marc-Aurèle son père avait supprimés pour laisser respirer les Gaulois, les Germains sous la conduite de Sorric, et les Tréviriens, commandés par Werric, prirent les armes. Après avoir chassé les Romains hors de l'Allemagne, expulsé les collecteurs des impôts, et soustrait toutes les villes à l'obéissance de l'empereur, ils vinrent enfin assiéger Tournai, où il y avait alors une forte garnison romaine.

Arrivés en vue de la ville, Werric prit position à l'est en un lieu qui, de lui, a retenu le nom de Ver-Chin (1); Sorric campa sur la rive gauche du fleuve. La garnison de Tournai s'étant jointe aux troupes de Varneton, qui était accouru de Terouane à son secours, força Werric à passer le fleuve, et à se réunir à Sorric. Ces deux généraux divisèrent leur armée en trois corps qui prirent position entre deux ruisseaux, l'un à 500 pas de la ville, l'autre à 4,000 pas, et le troisième en un lieu qui , du nom des deux chefs, fut appelé Sorrivericus et depuis Sourlewez (2). L'armée romaine forte de trois légions, court attaquer les ennemis, et traverse le premier ruisseau, avec perte égale de part et d'autre. Varneton, averti par ce premier échec, crut prudent de s'arrêter et descendit dans une plaine fermée par-derrière par le fleuve. Toute la nuit fut employée aux retranchemens, et aux travaux du camp. Mais le jour avait à peine paru, que de toutes parts le camp est assailli, lui-même est tué dans son pavillon; et ses troupes partie taillées en pièces et mises en fuite, partie précipitées dans le fleuve. Les Belges restèrent maîtres du champ de bataille, où ils laissèrent aussi un grand nombre de leurs soldats. Le lieu où se livra ce combat fut appelé *Varnatus campus*.

(1) Warchain.

(2) Probablement Wez.

La métairie de Varnave, qui est au bout de la plaine, lui doit apparemment son nom.

Après qu'ils eurent fait enterrer leurs morts et panser les blessés, Sorric et Werric assiégèrent de nouveau Tournai. Werric passa le fleuve, pour occuper le poste où il était venu auparavant prendre position, l'autre chef attaqua la ville du côté du sud. Après beaucoup d'assauts livrés aux remparts et un siége de sept semaines, les deux chefs convinrent de la nuit et de l'heure, pour donner une attaque générale. Les habitans, occupés entièrement des soins de repousser l'attaque dirigée de l'autre côté, laissèrent à Werric le tems de faire invasion. Il s'empara de la ville, mais on rompit les ponts; et Werric qui se croyait déjà maître de la ville, s'aperçut qu'il n'en occupait encore qu'une faible partie. Pendant trois jours les assiégés soutinrent sur la rive les assauts vigoureux des Tréviriens, et défendirent de l'autre côté leurs murailles contre les attaques de Sorric; enfin ils obtinrent la paix et furent reçus à merci. Les vainqueurs se contentèrent de leur faire abjurer leur obéissance à Commode et aux receveurs des impôts; et sans exiger de la ville aucun tribut, ils s'en éloignèrent après avoir fait alliance avec elle (1). En peu de tems toutes les villes de la Gaule-Belgique s'affranchirent de la domination romaine, jusqu'au règne de Septime Sevère, successeur de Commode, qui les reconquit douze ans après.

L'historien Poutrain fait suivre ce récit des réflexions suivantes, qui paraissent ne pas manquer de justesse :

« Ce serait-là un bel endroit de notre histoire, s'il y avait un peu plus de certitude dans le fait : mais il est difficile d'en concilier la croyance avec le silence de Lampridius, d'Orose, de Spartianus, de Capitolinus, et autres

(1) Jacob. Guis. Ann. Hann. Lib. VI. cap. 70.

historiens contemporains qui n'en parlent pas. On y voit bien quelques traits qui nuancent un peu, mais qui ne donnent point de jour. Capitolinus rapporte d'Antonin le philosophe, dont il a écrit la vie, qu'il avait remis les tributs à ceux qui en étaient surchargés: Lampridius dit que pendant que les Maures, les Daces et les Pannoniens se soumettaient aux lieutenans de Commodus, on refusait de lui obéir dans la Bretagne et dans la Germanie; et Spartianus rapportant les dernières paroles de Septimus Severus, successeur de Commodus, lui fait dire qu'il avait trouvé partout l'empire en trouble, et qu'il le laissait en paix. Si le premier eut ajouté que Commodus ayant rétabli les tributs, il s'en était élevé des troubles dans la Germanie qui avaient eu de fâcheuses suites pour l'empire; si le dernier nous eût aussi appris quelque chose de la pacification que Septimus avait procurée à la Gaule-Belgique et à la Germanie, ce serait, en quelque sorte, un commencement de preuve qui pourrait attribuer quelque degré de foi aux annales du Hainaut. Mais ces traits sont trop faibles, pour appuyer le témoignage de ces annales sur des événemens aussi considérables, que l'est une entière révolution de ces provinces. Il est vrai que ces auteurs entrent peu dans les détails; qu'ils ne rapportent que le sommaire des événemens, et qu'ils ne font qu'effleurer les sujets qu'ils traitent, et dont ils paraissent souvent très-peu instruits eux-mêmes. Ce ne sont plus ces historiens du premier siècle, les Pline, les Tacite, les Suétone, les Dion, les Strabon, les Plutarque: mais des historiens de pièces détachées, dont les narrations raccourcies sont moins de véritables histoires, que des mémoires et des fragmens, pour servir à l'histoire. Il ne serait donc pas surprenant qu'au milieu d'un vaste empire, rempli chaque jour de nouveaux événemens, nul de ces écrivains retrécis ne nous ait rien appris du remuement de Sorricus et de

Verricus, ni de leurs exploits victorieux, que ces auteurs romains jaloux de la gloire de leur empire, peuvent avoir même supprimés à dessein, comme des événemens qui l'offusquaient. C'est ce que l'on remarque même de ces auteurs du premier ordre, qui, tout exacts qu'ils sont, adoucissent autant qu'il est en eux, ce qu'ils ne peuvent recéler des choses qui ne sont pas à l'avantage de l'Empire.

» Ainsi, pour ne pas rejeter trop légèrement de si heureuses découvertes, on doit vraisemblablement supposer qu'elles ont été puisées dans des sources écartées, que quelques auteurs d'entre-deux âges avaient rencontrées par hasard, qui ont péri depuis, ou qui sont demeurées cachées aux siècles suivans. C'est le sentiment de Doutreman, auteur de l'histoire de Valenciennes, qui dit que ces écrivains, tels que De Guise et Hugues de Toul étaient sans doute fondés sur la tradition ancienne, qui est l'âme de l'histoire secrète, et peut-être sur des pièces authentiques qui nous manquent aujourd'hui: et c'est apparemment encore dans cet esprit, qu'ils sont avoués par Meyer, qui rapporte aussi ce siége de Tournai dans ses annales de Flandre.

» Quoi qu'il en soit, la situation du lieu, où s'est donné le combat, ne dément point le récit de ces auteurs. Sorricus et Verricus rangèrent leur armée en bataille entre deux ruisseaux, qui étaient sans doute celui du Pont-à-Rieux, à un quart de lieue de Tournai, et celui qui passe à Bruyelles une petite lieue plus loin (1). Les Gaulois ayant été repoussés, lorsque les Romains passèrent le premier ruisseau, ils se seront retirés sur les hauteurs des Char-

(1) Il n'y a plus aujourd'hui qu'un très-petit ruisseau, qui traverse ce village pour se jeter dans l'Escaut. Tout porte à croire qu'il était autrefois beaucoup plus large, et que même il y avait un pont jeté en travers. L'étymologie du nom de ce village Brig-el (Poncel) semble l'indiquer.

treux (1), et les Romains auront occupé le terrain de dessous, vers l'Escaut, entre la ferme de Varnave et la Chartreuse, pour recommencer le combat le lendemain. Le poste était défavorable, ils eurent aussi le malheur d'être battus, par un effet de la sage conduite des Gaulois, qui prirent bien leur tems, pour profiter des avantages que la situation du lieu leur présentait; et une partie des trois légions romaines voulant se sauver par l'Escaut, la seule retraite qu'elles avaient derrière elles, y périt. » Ainsi parle Poutrain. Il est étonnant que cet historien n'ait point cherché à nous indiquer quelle était cette retraite, sur la rive droite du fleuve, entre la Chartreuse et la métairie de Varnave. Or, elle existe encore. C'est évidemment le fortin appelé Château de Jules-César, connu sous ce nom depuis un tems immémorial, et dont on voit encore quatre tours, liées entr'elles par de vieilles murailles, que le vandalisme a converties en habitations rustiques. Ce château de César est situé au village de Vaulx, rive droite du fleuve, dont il n'est éloigné que d'une portée de trait romain. Il a donné son nom au village, car Vaulx vient évidemment du mot latin *vallum* retranchement, fortifications, ou du tudesque *wal*, qui a la même signification.

(1) C'est le magnifique château de M. le baron Léopold Lefebvre, qui occupe, à Chercq, l'endroit où s'élevait jadis la chartreuse de St-André.

ORIGINE DES FRANKS. — ILS RAVAGENT TOURNAI.

St-PIAT, 1er APOTRE DE LA NERVIE.

Les Franks anciennement sortis des Palus-Méotides pour venir se fixer entre l'Elbe et la mer Baltique, se trouvant trop resserrés dans leurs dernières demeures, avaient émigré dans les terres habitées aujourd'hui par le cercle de la Confédération Germanique.

Les différentes peuplades, dont l'ensemble formait la nation franke, telles que les Ampsivariens, les Sikambres, les Tenktères, les Bruktères, les Usipètes, les Kaninéfates, les Attuaires, les Bataves, les Frisons et autres, chez qui les Romains avaient porté la guerre et l'asservissement, se liguèrent contre ces ambitieux conquérans, et pour mieux faire connaître leurs projets d'émancipation politique, ils se donnèrent, en pressentiment de leur avenir et de leurs brillantes destinées, le beau nom de Frank (1) qui justifie

(1) M. Augustin Thierry, membre de l'Institut, dans ses lettres sur l'histoire de France, commet, ce nous semble, une erreur quand il dit page 65 : « Les écrivains modernes s'accordent à donner au nom des *Franks* la signification d'*hommes libres;* mais aucun témoignage ancien, aucune preuve tirée des racines de l'idiôme germanique ne les y autorisent. Cette opinion, née du défaut de critique et propagée par la vanité nationale, tombe dès que l'on examine historiquement les différentes

la confiance sans bornes qu'ils avaient placée dans le succès de leurs armes.

Cette ligue, au moment où elle entra en lutte avec la puissance romaine, étendait son empire sur les côtes de la

significations du nom dont le nôtre est dérivé, et qui, dans notre langue xprime tant de qualités diverses. »

Selon cet écrivain, soit qu'on l'écrive avec ou sans l'a euphonique, Frak ou Frank signifie, comme le latin férox, fier, intrépide, féroce.

M. Augustin Thierry n'aurait-il pas connu les racines tudesques wreken (vindicare libertatem) s'affranchir, se venger, et Fraien, qu'on prononce Fraen, d'où les Romains ont fait *franci*. Or, le mot Frank ou Vrang qui en est dérivé, exprime trop bien l'idée de saisir une indépendance jusqu'alors inconnue pour eux, et qualifie avec trop de justesse le noble but que ces peuples s'étaient proposé d'atteindre dès la formation de leur ligue, c'est-à-dire l'affranchissement de leurs tribus, pour ne pas reconnaître en lui la signification d'*homme libre*. Et qui pourrait à plus juste titre prendre le nom de peuple libre, qu'une société de braves résolus de secouer, le fer à la main, un jong odieux, et qui, pour me servir de l'expression d'un auteur très-estimable, avaient aiguisé leurs épées et leurs cœurs pour se venger des injures qu'ils avaient reçues des Romains?

Remarquons ici que *wreken* signifie encore en hollandais se venger, et *vrang* âpre, impatient, qui ne se laisse point dominer, *jugi impatiens*.

Les écrivains ont donné long-tems au mot Frank la signification de libre. L'auteur du poème sur la mort, a dit :

Mors fait franc hom de cuivert,

C'est-à-dire : La mort fait d'un serf un homme libre.

Mouskes a dit vers 941-942 :

Que Sigebiers tout voirement
Li occiront pour iestre franc,

C'est-à-dire : Pour obtenir leur liberté.

Et vers 967 :

Et la reine les franci,

C'est-à-dire : Et la reine les affranchit.

M. Thierry, qui n'est pas toujours heureux dans l'explication des mots tudesques, se trompe encore quand il prétend que *alemans* veut dire *entièrement hommes*. Ce mot signifie hommes de tous pays, de toutes contrées; un ramas de gens de diverses nations.

mer du Nord, depuis l'embouchure de l'Elbe jusqu'à celle du Rhin, et sur la rive droite de ce dernier fleuve à peu près jusqu'à l'endroit où le Mein s'y jette. A l'est et au sud, les Franks confinaient avec les associations rivales des Allemands et des Saxons, dont le territoire touchait à la partie maritime de la Frise, de l'Armorique et de la Belgique.

Gagner du terrain au détriment de l'Empire, et s'enrichir par le pillage: tel était dans ses entreprises militaires le double but de l'association. Sa première conquête fut celle de la grande île des Bataves. Après ces succès, les Franks ne cessèrent de lancer chaque année de l'autre côté du Rhin des milliers de jeunes soldats, dont l'imagination s'était enflammée au chant des Bardes. Bien peu de ces enfans perdus, qui achetaient au prix de la vie leur admission précoce dans le Walhalla, repassaient le fleuve: car les Romains en faisaient presque toujours un cruel carnage.

Dans la seconde moitié du IIIe siècle, vers l'an 240 environ, les Franks se portèrent sur les bords du Rhin, et pénétrèrent dans la Gaule. Mais l'empereur Aurelius les défit. Ce prince n'eût pas plutôt cessé d'exister que, leur avidité se réveillant, ils firent de nouveaux efforts pour envahir ce pays. Les empereurs Tacite et Florien ne purent leur offrir que des barrières impuissantes, et sous leur règne (273) un essaim de ces barbares se rua par les confins de la Belgique sur les Gaules, où ils ravagèrent plus de soixante villes riches et populeuses. Probus, successeur de ces empereurs, fut plus heureux. S'étant mis à la tête d'une puissante armée, il les défit, leur tua plus de 300,000 hommes, fit neuf de leurs rois prisonniers et dispersa leurs ôtages et leurs captifs dans toutes les parties de l'Empire. Ceux des Franks, qui étaient originaires de la Belgique, furent transportés sur les bords du Pont-Euxin.

Là s'étant emparés des vaisseaux qui couvraient cette mer, ils allèrent désoler l'Asie-Mineure, la Thrace, la Macédoine, la Grèce, la Sicile, l'Afrique et revinrent, nouveaux Argonautes, par le détroit de Gibraltar, décharger d'immenses richesses sur les côtes de la Belgique et de la Batavie.

Pendant ce tems-là, Dioclétien était monté sur le trône; mais Carrausius, soldat prudent et valeureux, que l'on croit avoir vu le jour dans la Ménapie, conçut le hardi projet de lui enlever le sceptre en s'unissant aux Saxons et aux Franks, contre lesquels il était chargé de défendre les côtes. Il réussit en effet; mais Maximien, que Dioclétien avait associé à l'Empire, ayant ordonné sa mort, Carrausius aidé des Belges et des Saxons se retira dans la Grande-Bretagne, où, après un règne de sept ans, il mourut assassiné.

Vers l'an 286, Maximien ayant fait un traité avec Génobald, roi des Franks, lui donna les champs incultes des Nerviens et des Tréviriens.

La fin du III[e] siècle est signalée à Tournai par un événement remarquable. Ce fut durant la persécution sanglante que Dioclétien exerça contre les chrétiens dans toute la domination romaine, et particulièrement dans la Gaule-Belgique et Germanique, que la foi chrétienne y fut annonçée. S[t]-Piat, S[t]-Eubert et S[t]-Chrysole ayant fait à Rome, avec neuf autres confesseurs, un parti apostolique pour la Gaule-Belgique; le premier, Italien d'origine et d'une illustre naissance, vint dissiper à Tournai les ténèbres du paganisme vers l'an 299 (1); y convertit trente mille

(1) Nervii, imperante Diocletiano, primùm Christi fidem agnovère, docente Piatone et Chrysolio. P. Divæus Libro de Gall. ant. pag. 27.

Et vint la foy preschier
. . . Vers Tournay, la cité royal
Où on aourait (adorait) Belial.

ALLARD. JANVIER MS. de la Bibliot. de Tourn.

hommes, et fonda l'église Notre-Dame dans le lieu même où est aujourd'hui la cathédrale. On voyait encore, vers la fin du siècle dernier, un monument qui rappelait son martyre, vis-à-vis de l'église dédiée à ce premier apôtre du Tournésis. C'est là qu'il avait enseigné le peuple pendant deux mois, quand il fut arrêté par ordre du tribun Riccius Varrus, comme un aventurier, venu pour troubler la tranquillité et l'ordre par les prestiges d'une religion nouvelle.

Les légendes rapportent que ce martyr, qui devait avoir la tête coupée, n'en eût que le sommet emporté par le tranchant du glaive. Il le recueillit, se releva, et traversant la ville, le porta sur sa poitrine jusqu'au village de Séclin, cinq lieues de Tournai, où il expira. Il fut inhumé de la main des nouveaux chrétiens, qui l'avaient suivi dans cette marche miraculeuse. Une grande partie des payens de la ville et des environs embrassèrent le christianisme à un spectacle si touchant (1). Contenus sous Cons-

(1) « On croit, dit Cousin, Liv. 1. pag. 85, que la maison où monsieur S[t]-Piat fut logé, fut celle du coing de la rue des Carliers, à la main gauche, en descendant vers l'Escaut. » Cette maison appartint plus tard (1100) à Meinsendre, mère d'Hériman, III[e] abbé de S[t]-Martin, depuis la restauration de ce monastère. Meinsendre s'étant vouée à la religion avec son mari Radulphe, la donna au couvent. Elle devint alors un clos de Moniales de S[t]-Augustin établies par Odon. Meinsendre y fut envoyée avec 50 religieuses. On attribue à S[t]-Piat beaucoup de miracles, entr'autres celui-ci : Au tems des croisades, quand par inspiration divine chacun allait visiter à Jérusalem le S[t]-Sépulcre, un croisé du village de Séclin, où le saint Apôtre avait eu la sépulture, étant tombé dans les embûches des infidèles, et se voyant sur le point d'être égorgé ainsi que plusieurs autres chrétiens, auxquels les Turcs couraient sus fort cruellement, se précipita dans un fleuve impétueux qui roulait ses eaux rapides dans une plaine couronnée de toutes parts de hautes montagnes, aimant mieux périr sous les eaux que d'être dépécé par le glaive des infidèles. Mais ses forces l'abandonnant, il allait disparaître, quand se souvenant de l'Apôtre de son pays, il l'invoqua en ces mots : *Sante Piate martyr, nùnc citò miserere mei*. A l'instant il se sentit soulever, et vit un vieillard, dont les cheveux étaient blancs comme la neige, qui étendant

tance Chlore (1) les Franks firent sous son fils Constantin une nouvelle irruption dans la Belgique. Il les battit deux fois sans pouvoir les réduire, et ne fit qu'enflammer la haine de ces barbares contre le nom romain, en livrant à Trèves aux bêtes féroces deux de leurs rois, Ascarik et Gaise.

Trois ans après, l'an 340, nos provinces furent de nouveau exposées aux courses aventureuses des bandes germaniques, que l'empereur Constant ne put arrêter dans leurs ravages. Plus heureux que lui, son successeur Julien rendit un peu de tranquillité à ces pays. Mais après sa mort, les Huns, peuples féroces de la mer Glaciale, que l'on a cru issus du commerce des démons et des sorcières, couvrirent, à leur tour, la Germanie inférieure de sang et de feu. L'an 363 environ, ils s'emparèrent de la ville de Tournai, et la livrèrent au sac et au pillage. Ce qui fut cause qu'elle demeura déserte pendant huit ans.

Quelques années s'étaient à peine écoulées lorsque les Huns, les Alains et les Vandales, dont le nom seul indique le caractère nomade et vagabond, après s'être réunis aux Saxons, inondèrent de nouveau la Belgique, où ils détruisirent plusieurs villes, entre autres Tongres, alors cité vaste et opulente.

la main sous la plante de ses pieds, le transmit sain et sauf à l'autre bord de la rivière. Cousin. Hist. de Tourn. pag. 134.

(1) Des manuscrits assurent que le père du grand Constantin mourut de maladie à Tournai, dont il s'était emparé l'an 313 au retour de son expédition de la Grande-Bretagne. Jean Cousin et Poutrain le font mourir à Yorck, en Angleterre. Quoiqu'il en soit, on découvrit en 1802, en pratiquant des excavations dans une maison de la rue Perdue, un tombeau avec une grande quantité de vases antiques, de médailles en cuivre, en argent et en or, à l'effigie des empereurs Néron, Aurelius, Probus et Constance; ce qui, sans être une preuve de l'assertion des MS. précités, lui donne néanmoins un certain degré de probabilité.

Sous l'empereur Gratien s'éleva un redoutable usurpateur de l'empire d'Occident. Maximus, qui commandait les armées romaines de la Grande-Bretagne, ayant passé dans les Gaules à la tête de ses légions, descendit dans la Belgique; et comme si ce pays n'eut point été déjà assez épuisé par les dévastations des peuples du Nord, il s'accagea Tournai, Arras, Terouane, Bavai et Valenciennes. Il se fraya ainsi, à travers les ruines de ces cités, un chemin vers Trèves, où il alla établir le siége de son empire.

Vers ce tems-là (386), St-Martin, archevêque de Tours, vint annoncer les vérités évangéliques à Tournai et dans les environs. Il prêcha sur la colline près de la ville, où depuis St-Éloi, évêque de Tournai fonda un monastère en sa mémoire. St-Victrice, archevêque de Rouen, continua avec autant de succès, vers la fin du même siècle, la mission de St-Martin. Il est considéré comme le troisième apôtre du Tournésis.

Peu de tems après les Franks sous la conduite de Markomir, de Génobald et de Sunno, leurs chefs, se préparaient encore à réduire en cendres nos belles provinces, lorsque s'étant imprudemment avancés dans la forêt charbonnière au pays des Nerviens, près de Bavai, ils essuyèrent, sous l'empire de Valentinien II, une sanglante défaite qui modéra leur témérité, sans éteindre en leur cœur la soif dévorante de la rapine et des conquêtes (1).

Cependant toutes ces incursions continuelles et en quelque sorte périodiques, si funestes déjà par elles-mêmes, n'étaient que les tristes préludes de plus grands désastres. L'orage, qui, à la faveur des discordes de l'empire d'Orient et d'Occident, s'était amoncelé dans les forêts de la Germanie, éclata; et cet orage fut terrible pour l'Europe. Menacée depuis long-tems d'une invasion générale, cette partie du globe devint à cette époque la

(1) L'an 390. Greg. Tur. Hist. Franc. Lib. II. cap. 9.

proie des barbares qu'avait vomis l'Asie. Alarik parut ! A la tête d'une armée de 200,000 Goths, ce roi pillard entra dans l'Italie qu'il désola pendant plusieurs années : après lui les Vandales ! Sous la conduite du roi Godisigile, dont le nom semble commander la vénération et la terreur (1) ayant passé le Danube, ils envahirent toute la Germanie. Puis unissant leurs funestes bannières à celles des Alains, des Markomans, des Hérules, des Suèves, des Saxons et des Alamans, ils s'avancent en masse vers le Rhin, qu'ils passent le dernier jour de l'an 406. De là ces innombrables peuplades se répandent dans toutes les Gaules. Rien ne peut résister à ce torrent destructeur. Tout périt ; tout s'écroule : les peuples sous le glaive, les villes sous la torche de ces hommes de fer ! Partout sur leur passage s'impriment des traces de stérilité et de mort ! Tournai, dont les débris fumaient encore, ne put s'exempter durant cette longue nuit de deuil, d'un nouveau tribut d'or et de sang..... Comme si la Providence, en réglant les destinées de cette cité, eût pris pour mesure de sa célébrité future celle de ses malheurs passés, et n'eût accordé qu'à l'excès d'une rare infortune la gloire de devenir la métropole de la nouvelle dynastie qui grandissait alors sur les ruines de l'empire d'Occident. Gloire incomparable, gloire précieuse et immense, sans doute, mais qui a dû coûter bien des gémissemens et des douleurs à nos ayeux !

Voici en quels termes St-Jérôme trace l'affligeante peinture de ces désastres : « Un rassemblement innombrable de peuples barbares, dit-il, Kwades, Vandales, Sarmates, Alains, Gépides, Hérules, Saxons, Burgondes, Alamans, Pannoniens, ayant subjugué les Gaules, portèrent le ravage dans toutes les contrées renfermées entre les Alpes et les Pyrennées, le Rhône et l'Océan. Mayence fut

(1) Godisigile signifie Dieu terrible, ou Dieu de la terreur.

pris et ruiné. Les vainqueurs y massacrèrent un nombre infini de malheureux qui s'étaient réfugiés dans les temples. Worms, après avoir soutenu un long siége, fut détruit. Les habitans des cantons de Rheims, d'Amiens, d'Arras, de Boulogne, de Tournai, de Spire, de Strasbourg arrachés à leurs foyers domestiques furent traînés en esclavage dans la Germanie. Les Barbares dévastèrent l'Aquitaine, la Novempopulaire, la Lyonnaise et la Narbonnaise où il n'échappa qu'un très-petit nombre de villes. Les provinces d'Espagne attendent en frémissant le coup qui va les anéantir, et Rome ne peut échapper à la destruction qu'à prix d'or (1). »

Pendant ce tems-là les légions romaines de la Grande-Bretagne avaient élevé aux honneurs de l'empire Constantin, qui n'était que simple soldat. Ce prince justement alarmé des progrès des barbares, passa vers la fin de l'automne de l'année 407 dans le continent pour leur résister. Les Belges et les Franks s'étant réunis aux Romains pour combattre les ennemis communs des nations, attaquèrent avec impétuosité les barbares qui furent défaits et exterminés l'année suivante, dans une grande bataille livrée sur les limites du pays des Nerviens, où est aujourd'hui le Câteau-Cambrésis.

Sous le règne de Valentinien ou d'Honorius, car les auteurs ne sont pas unanimes, la Belgique avait été divisée

(1) Ces ravages durèrent dix ans, ainsi que l'atteste S[t]-Prosper dans une élégie, où il dépeint, en ces termes, les calamités de cette époque si funeste

. . . . Heu! cœde decenni
Vandalicis gladiis sternimur et Geticis.
Non castella petris, non oppida montibus altis
Imposita, aut urbes amnibus æquoreis,
Barbarici superare dolos, atque arma furoris
Evaluêre; omnes omnia pertulimus!

en quatre provinces, savoir : la première Germanique, qui avait pour capitale Mayence, et la deuxième Germanique, dont la capitale était Cologne. La première Belgique qui avait pour métropole Trèves, et la seconde Belgique Rheims. Cette dernière province comprenait douze grandes villes, au nombre desquelles figure Tournai. Ces cités sous la domination romaine étaient distinguées par des établissemens publics, tels que fabriques, arsenaux et autres. Tournai avait un *gynecæum*, ce qui prouve que le commerce de laine y était déjà de quelqu'importance aux IIIe et IVe siècles. Les femmes y travaillaient aux habillemens des soldats, et probablement à la confection d'autres objets de laine et de lin. Ces manufactures impériales, où se fabriquaient aussi les voiles de la marine et le linge de la milice, étaient dirigées par un officier appelé *Gynecæi Turnacensis Procurator*. C'était à Tournai que résidait le tribun militaire, et à Rheims que demeurait le chef de la province, *Præses Provinciæ*. L'intendant du Gynécée était en même tems chef de la magistrature. Des décurions partageaient avec lui, et sous sa présidence, l'autorité municipale. Lorsque ses occupations ne lui permettaient pas de présider la magistrature, il y préposait l'un des décurions. Des tabellionaires soumis à son inspection conservaient les comptes et les archives de la cité. Plus tard Clovis et ses successeurs conférent cette charge aux évêques. Voilà tout ce que nous avons pu recueillir concernant notre régime municipal sous les Romains.

Tournai n'était pas seulement le siége d'un gouvernement militaire, mais encore celui d'une préfecture religieuse. Parmi une foule d'urnes funéraires, de pièces de monnaie et d'autres antiquités précieuses, qu'on découvrit sur la Grand'Place en 1821, se trouvait une pierre tumulaire qui le prouve à évidence. L'inscription portait que

c'était un chef des prêtres de Cybelle, Ulpiusius, qui avait élevé ce monument pour éterniser dans nos contrées le souvenir du peuple-roi. Tels étaient en effet le sens et les caractères gravés sur cette pierre ; on y lisait :

D. M.
Monimentum
Instituit si
Bivius ulp
Ius ius Archigallus.

LA NERVIE,

DEPUIS CLAUDIUS CIVILIS JUSQU'AU Ve SIÈCLE.

Pendant la période de la domination romaine que nous venons de parcourir, des améliorations sensibles se sont introduites dans les mœurs de nos ancêtres. Ils ont déposé à demi leur férocité et leur sauvage ardeur. La civilisation a commencé de pénétrer dans la Belgique; les lettres et les arts, nouvellement transplantés, y sont cultivés. Jusqu'alors esclave d'une religion aussi absurde que sanguinaire, le peuple prenant en horreur les sacrifices humains qu'il avait crus agréables aux Dieux et salutaires aux hommes, se dispose à se convertir à une religion meilleure, et mutile ses idoles pour embrasser la croix. Le flambeau de la religion chrétienne, dont la clarté est encore faible, fait pâlir insensiblement les ténèbres du paganisme. Les Dieux du Nord le cèdent enfin à celui qui naquit à l'Orient, et à la doctrine homicide des Semnothées succède une morale sublime de douceur et d'humilité. Notre-Dame de Tournai, la doyenne d'âge des Basiliques de la Gaule, s'élève au IVe siècle par les soins de St-Piat et les libéralités d'Irenée (1).

(1) Or, Ireneus et une partie du peuple étant convertis, St-Piat commence l'église de Notre-Dame de Tournay, et y fait les fons, et ledit

L'industrie, cette mère nourrice du genre humain, cette source pure d'opulence et de liberté, se développe : les riches tissus des Atrébates parsemés d'or et d'argent, qui doivent un jour être remplacés par les somptueuses tapisseries de Tournai et de Bruges, franchissent les Apennins, et vont ajouter, au-delà du Tibre, au luxe de l'Italie. Les Nerviennes empruntent aux dames romaines l'art de se coiffer, et chaussent l'élégant cothurne et le brodequin blanc à la grecque. Préférant à la chasse des plaisirs plus paisibles, elles cessent d'y accompagner leurs maris à la poursuite de la biche et de l'urus. Le cirque et le théâtre ont pour elles plus d'attrait. Les bains des Romains sont connus : désormais l'eau du vieux Scalt sera trop froide pour y plonger leurs enfans.

Des guerres continuelles contre les Romains et les nations barbares ont été pour les Nerviens des leçons de tactique. Ils ont acheté par des défaites sanglantes l'expérience des combats et l'espoir du triomphe. Les cités se ceignent de murailles. Tournai est la première des villes gauloises qui va chasser ses oppresseurs, et ouvrir ses portes au fils de Pharamond qui apporte la liberté, mais une liberté âpre et farouche, enchaînée de tous les défauts de son origine.

Si nous passons du camp à l'atelier, le changement est plus frappant. La vie est imprimée au commerce. Les grandes voies romaines, créées pour enchaîner les peuples, deviennent l'une des sources les plus fécondes de l'opulence nationale, et facilitent les communications des provinces avec l'empire. Cologne par le Rhin, et Trèves par la Moselle, font un négoce immense avec la ville des Césars, devenue tributaire de nos richesses territoriales. C'est par

Ireneus en donna l'héritage et le fond. Jean Cousin. Hist. de Tournai, Liv. I. Chap. XII. pag. 86.

de l'être, résolurent de secouer le joug des Romains. Au courage sont réservés les grands succès: aussi cette glorieuse entreprise eut-elle l'issue qu'elle méritait. C'est à l'an 409 que remonte cet important événement, cette grande association. Les Belges, désormais compris sous le nom générique de Franks, chassèrent les magistrats et les gouverneurs que Rome leur avait jusqu'alors imposés, s'affranchirent des lois auxquelles ils étaient soumis, et se donnèrent une nouvelle forme de gouvernement, puisée dans les anciennes constitutions politiques de leurs ancêtres (1).

Se voyant ainsi affermis dans leurs nouvelles possessions entre le Rhin et la Meuse, ils élevèrent sur le pavois Pharamond, fils de Markomer roi des Kattes. Il fut proclamé chef du nouveau gouvernement l'an 418. Sa première entrée dans les Gaules date de l'an 420 environ, mais il paraît que ce ne fut alors qu'une irruption, et que malgré tous ses efforts il ne put s'y maintenir.

Cependant quelques historiens, révoquant en doute l'existence de Pharamond, quoique son nom soit bien germanique et son règne possible (2), attribuent à Chlogio, que l'on est convenu d'appeler Clodion, l'honneur d'être entré le premier sur le territoire gaulois (3).

(1) Ainsi les Belges ont la gloire d'avoir fondé au V[e] siècle la monarchie française, mais ce qui n'est pas aussi généralement connu, c'est que l'emblême de cette monarchie (les fleurs de Lis), n'est que l'image de leurs armes, de la *Framée*, espèce de pique à deux crochets, en forme de croissant.

(2) Pharamond ou Fraimond signifie littéralement belle figure. Aussi Mouskes dans sa chronique dit-il de Marchomires, père de Pharamond:

I fil en ot, grans fu et lons
Si fu apiélés Faramons.

Vers 262-263.

(3) Mouskes l'appelle Clodes.

Ce prince, quoiqu'il joignît à l'ardeur de la jeunesse la fougue d'un caractère vif et ambitieux, imita néanmoins son père, auquel il succéda l'an 427, et se tint long-tems éloigné de l'esprit de conquête. Mais lorsqu'il vit les Romains en prise de tous côtés avec leurs ennemis, en Sicile et en Afrique avec les Vandales; en Espagne avec les Suèves; en Thrace et en Illyrie avec les Huns : il ne put rester simple spectateur de ces grands mouvemens, et profita des circonstances pour agrandir son nom et son territoire. Ayant franchi ses limites, il passa le Rhin et la Meuse, et vint s'établir dans un endroit appelé *Dispargum* par Grégoire de Tours (1), nom dans lequel on a cru reconnaître Diest sur le Démer, ou Heinsberg dans le pays de Tongres (2). C'est là que la fameuse loi salique aurait été dictée par quatre *gasten* ou sages de la nation du tems de Pharamond, et revue, plus tard, sous le règne de Dagobert. (3)

Après ce premier pas, Clodion, suivant le chemin militaire des Romains par Gembloux et Juliers, arriva à Bavai

Faramons, ses fius ot l'empire.
Femme ot biele sage et gentil
Et de celi si ot un fil.
Clodes fu apiélés ses nons.
. . . .
Apiélés fu de ses voisins
Partout roi Clodes as lons crins,
Pour çou que trécier se faissoit,
Et longue barde adiès avoit.

Vers 272-293

(1) Greg. Tur. Hist. franc. Lib. II. Cap. 9.

(2) Dispargum quod est in termino Tongrorum, ait Morellus apud Bucherium. Belg. Rom. Lib. XV. Cap. 10.

(3) Voici le prologue de cette loi :
La nation des Franks, illustre, ayant Dieu pour fondateur, forte sous les armes, ferme dans les traités de paix, profonde en conseil, noble

dans la forêt charbonnière, où ceux-ci avaient fait, 55 ans auparavant, un horrible carnage des Franks commandés par Génobald, Markomer et Sunno. Là se rappelant ce sanglant échec, il fit détruire les murailles d'Octavie (Bavai) et de Famars, afin que ces villes ne se relevassent jamais de leurs ruines (1). Ainsi, à l'arrivée de Clodion, Bavai était encore debout, et ce fut ce prince qui lui porta le dernier coup. Se dirigeant alors sur la capitale des Nerviens, Clodion prit la voie romaine qui menait à Tournai, passa l'Escaut à Escautpont, et vint asseoir son camp à quelque distance de cette ville. A la vue de ses nombreux étendards, la garnison romaine sortit de la place pour aller combattre les barbares, mais ayant été taillée en pièces et mise en fuite (2), les habitans parurent sur les remparts en habits de fête, puis s'avancèrent solennellement au-devant de leur libérateur, et l'accueillirent avec transport. Le vainqueur se dirigea ensuite sur la ville de Cambrai, s'en

et saine de corps, d'une blancheur et d'une beauté singulière, hardie, agile, rude au combat, depuis peu convertie à la foi catholique, libre d'hérésie... Vive le Christ qui aime les Franks ; qu'il garde leur royaume, et remplisse leurs chefs de la lumière de sa grace ; qu'il protége l'armée ; qu'il lui accorde des signes qui attestent sa foi, les joies de la paix et la félicité. Que le seigneur Christ Jésus dirige dans les voies de la piété les règnes de ceux qui gouvernent : car cette nation est celle qui, petite en nombre, mais brave et forte, secoua de sa tête le dur joug des Romains, et qui, après avoir reconnu la sainteté du Baptême, orna somptueusement d'or et de pierres précieuses les corps des saints martyrs, que les Romains avaient brûlés par le feu, massacrés, mutilés par le fer ou fait dévorer par les bêtes. Legis. Sal. prol. Apud. Script. rer. francisc. Tom. IV. pag. 122.

(1) Ibi rememorans pristinam prostrationem francorum illùc affuisse, macerias atque ruinas tàm fani Martis, quàm Octaviæ jussit solo coæquari numquàm reparandas. Jacob Guis. Annal. Han. Lib. VIII. cap. 30.

(2) Meyer. Annal. Fland. ad annum 445.

empara, fit la garnison prisonnière, et poussa le cours de ses conquêtes jusqu'aux rives de la Somme.

Roricon qui rapporte ces événemens, dit que les éclaireurs envoyés par Clodion lui rapportèrent que la Gaule était la plus noble des régions, remplie de toute espèce de biens, plantée de forêts d'arbres fruitiers; que c'était une terre fertile, et propre à tout ce qui peut subvenir au besoin des hommes.

C'est donc au nom de Clodion, premier roi des Franks dont l'existence est constatée par des faits positifs, que se rattachent nos premiers, comme nos plus glorieux souvenirs historiques. Car ce fut lui qui établit à Tournai le siége de son empire l'an 445. Soit que cette ville fût alors la plus importante de nos contrées, et celle dont les campagnes voisines pussent abondamment fournir aux besoins d'une armée nombreuse, soit qu'il voulût récompenser par un honneur aussi insigne la fidélité d'une tribu, originaire comme lui de la Germanie, et qui, la première des villes gauloises, s'était empressée de le saluer du nom de père et de libérateur.

Nous verrons dans la suite de cette histoire, qu'à diverses époques, les belles qualités des Tournaisiens leur ont valu, à la cour de France, les priviléges les plus honorables, et que, dans maintes circonstances, ils se sont montrés aussi dignes de les posséder, que fiers et soigneux de les maintenir.

Cette résidence de prédilection fut cause que les autres Franks eurent long-tems une considération toute particulière pour les Franks de la Nervie, qu'ils regardaient comme l'essaim le plus noble de la nation, comme la tribu d'où était sorti leur premier monarque.

Mérowig, prince du sang royal des Franks (1) et grand

(1) De Chlogionis stirpe quidam Meroveum regem fuisse asserunt. Greg. Turon. Hist. franc. Lib. II. cap. 9.

homme de guerre, reçut de Clodion, qu'il avait secondé de son bras et de son génie dans ses glorieuses expéditions, le gouvernement et la souveraineté de la ville de Tournai, où il se fixa avec sa famille. Cet apanage fut le prix de sa valeur.

Cependant les chances de la fortune ne furent point, dans la suite, aussi favorables aux Franks qu'elles l'avaient été dès leurs premières incursions. Ils éprouvèrent bientôt des revers, et le territoire de la seconde Belgique fut plus d'une fois pris et repris avant de rester en leur pouvoir. Clodion lui-même fut battu l'année suivante (446) et obligé de ramener ses troupes en désordre. Sidonius Apollinaris, en ce tems-là évêque de Clermont, nous a conservé le souvenir de sa défaite, dans un panégyrique qu'il a composé en l'honneur de Majorien, devenu empereur. Nous y lisons que les Franks, poussant leurs avantages, étaient arrivés jusqu'au bourg Héléna (1); ils avaient placé leur camp fermé par des charriots sur des collines près d'une petite rivière, lorsqu'ils furent surpris par les Romains sous les ordres d'Aétius. Au moment de l'attaque ils célébraient par des fêtes et des danses le mariage d'un de leurs chefs. On entendait au loin le bruit de leurs chants, et l'on voyait la fumée du feu, où cuisaient les viandes du banquet. Tout-à-coup les légions débouchèrent en files serrées, et au pas de course, par une chaussée étroite et un pont de bois qui traversait la rivière. Les Franks eurent à peine le tems de prendre leurs armes et de former leurs lignes. Enfoncés et obligés à la retraite, ils entassèrent, pêle-mêle, sur leurs chariots, tous les apprêts du festin, des mets de toute es-

(1) On n'est point d'accord sur l'endroit où était autrefois Héléna. Les uns estiment que c'est Houdin ou Hesdin, d'autres pensent que ce fut près d'Evin que les troupes de Majorien remportèrent cette victoire sur les Franks, près d'une petite rivière appelée Boulenrieu, traversée par la voie romaine en cet endroit.

pèce, de grandes marmites parées de guirlandes. Mais les voitures avec ce qu'elles contenaient, et l'épousée aussi blonde que son mari (1) tombèrent entre les mains des vainqueurs.

Dans cette surprise, tout ce que purent faire Clodion et Mérowig fut de songer à leur salut. L'un gagna Cambrai, l'autre Tournai, pour conserver ainsi les passages de l'Escaut, et maintenir au moins leurs conquêtes que cet échec ne permettait pas de pousser plus loin. Malgré ce revers, s'il faut en croire Jacques de Guise, Clodion envoya, l'été suivant, son fils aîné faire le siége de Soissons, résidence des gouverneurs généraux de la Belgique; mais le jeune prince y périt, et le siége fut levé.

Après un règne de vingt ans qui ne fut ni sans orage, ni sans gloire, Clodion termina sa carrière laissant trois fils en bas-âge. (2) La tutelle en fut confiée à Mérovée (Mérowig).

(1) . . . Fors ripæ colle propinquo
Barbaricus resonabat hymen, Scythisque choreis
Nubebat flavo similis nova nupta marito.
SIDON. APOLL.

(2) Roricon et d'autres historiens après lui ont écrit que Childéric avait été inhumé à Amiens. Mais le tombeau de ce prince découvert à Tournai en 1653 est venu donner un éclatant démenti à leurs récits. On a dit aussi et l'on croit encore que Clodion a eu sa sépulture à Cambrai. Mais les mêmes chroniques, qui ont placé abusivement la tombe de Childéric en la ville d'Amiens, n'ont-elles pas pu se tromper aussi relativement au lieu de la sépulture de Clodion? Et si, en écrivant que Childéric a été inhumé à Amiens, on a voulu faire entendre qu'il avait eu la sépulture dans le même lieu que Clodion, ne s'en suit-il pas que les cendres de ce dernier doivent se trouver à Tournai, près de celles de Childéric? On est d'autant plus en droit de le présumer que, jusqu'ici, le tombeau du roi chevelu n'a été découvert ni dans Amiens, ni ailleurs; et que notre cité paraît avoir été le lieu de la sépulture des premiers rois Franks. En effet Duvergier, dans son mémorial historique de la noblesse, nous apprend qu'un des fils de Clodion, Auberon, duc d'Alsace,

Ces princes ne furent point assez heureux pour recueillir le brillant héritage de leur père. Après une gestion d'un an, Mérovée, profitant de sa position comme gouverneur-général du royaume et de l'influence que son rang et ses actions d'éclat lui avaient donnée sur ses officiers, plaça sur sa tête la couronne dont il n'était que le dépositaire, et ses glorieuses conquêtes firent oublier qu'elle y avait été placée par une main usurpatrice.

On rapporte, à ce sujet, que quelques peuples transrhénans faisant continuellement des incursions sur les terres des Franks, ceux-ci se vinrent plaindre à Mérovée, dont l'inaction était sans doute le résultat d'un calcul mûr et réfléchi. Ce prince leur répondit qu'il n'était point leur roi, mais le tuteur seulement des enfans du défunt roi. Les Franks le comprirent, et crurent ne pouvoir mieux faire, pour conserver la paix et l'intégralité du territoire, que de lui confier les rênes du gouvernement; et ils l'élevèrent sur le pavois.

La veuve de Clodion, désespérant de voir passer dans les mains de ses fils le sceptre qu'avait tenu leur père, se

chef de la lignée carlovingienne, mourut à Tournai l'an 488. Selon le père Boucher, Mérovée, successeur de Clodion, y avait eu la sépulture l'an 456. Childéric, fils et successeur de Mérovée, vit le jour et eut son tombeau à Tournai; et son fils, le grand Clovis, y naquit et y tint sa résidence.

Si l'on en juge par le lieu où fut découvert le monument sépulcral du roi Childéric, les tombeaux des premiers rois franks se trouvaient hors de la ville (ce qui était conforme à leurs mœurs) près d'une voie, au bout de laquelle on construisit plus tard une porte de la ville. D'après une très-vieille carte topographique de Tournai, dont M. Julien Allard est en possession, cette porte se trouvait au-delà du cimetière St-Brice, dans le jardin actuel de M. Jean-Baptiste Hanotiaux. Le voisinage de tant de cendres illustres semble lui avoir donné son nom : *Porte Morelle* ou *Maurelle;* c'est-à-dire porte *noire, sombre,* comme qui dirait *porte des tombeaux.*

retira avec eux au-delà du Rhin. Après sa mort, ils se disputèrent le royaume par des voies toutes différentes. L'aîné chercha l'appui d'Attila, roi des Huns ; le second celui des Romains. Ni l'un ni l'autre ne réussirent ; et Mérovée se maintint sur le trône à la faveur de cette discorde fraternelle. Déjà il avait affermi sa domination par sa prudence et sa valeur, quand il se vit forcé de se liguer avec Aétius et les Visigoths, pour faire tête au débordement des peuples septentrionaux : les Huns avaient envahi les Gaules.

C'était Attila qui commandait cette nation féroce. Ce barbare qui se disait *fils de Bénédek*, *neveu de Nemrod*, *la terreur du monde et le fléau de Dieu*, après avoir ravagé l'empire d'Occident, vint se ruer sur les Gaules avec une armée de cinq à six cents mille Goths (451). Il renversa sur son passage Tongres, Metz, Cambrai, Terouane, Tournai qui demeura désert pendant huit ans, Arras, Châlons, Rheims et autres villes ; jusqu'à ce qu'enfin, arrêté lui-même dans sa course, celui qui semblait né pour exterminer l'univers, et dont le métier était de le ravager en brigand, Attila fut forcé de fuir à son tour laissant la victoire aux troupes de Mérovée et d'Aétius dans les plaines de Châlons, où 180,000 barbares mordirent la poussière.

Affermi par le succès de ses armes sur un trône en butte à de violentes attaques, Mérovée sut profiter de la faiblesse des empereurs pour étendre ses conquêtes ; et après la mort d'Aétius, ce dernier soutien de l'empire, ses progrès furent tels, qu'il réunit en peu de tems la première Germanique et la partie septentrionale de la première Belgique à l'empire des Franks. De sa puissance agrandie et consolidée il transféra le siége à Tournai. Par-là cette ville se releva bientôt de ses ruines. Ses successeurs y fixèrent

également leur résidence: voilà pourquoi elle est appelée Ville Royale, ***Regalis Civitas***, par S[t]-Ouen hagiographe du VII[e] siècle (1), et ***Curia Francorum*** par l'auteur de la vie de S[t]-Amand. (2)

Après un règne de dix ans, dont les tems grossiers et barbares n'ont permis de recueillir que les faits les plus mémorables, Mérovée, chez qui l'ambition égalait sans doute les vertus héroïques, descendit dans la tombe plein de gloire, léguant sur la terre la couronne à son fils Childéric (456). Elle demeura dans cette famille, laquelle forma la première race des rois Franks, appelée Mérovingienne du nom de son chef (3).

Telle est l'origine de la dynastie française. C'est donc à juste titre que Tournai revendique la gloire d'avoir été le berceau de cette monarchie, qui devait un jour régler les destinées de l'Europe, et devenir l'une des plus puissantes du monde.

A Mérovée succéda son fils Childéric âgé de 22 ans. Rappelé sur le trône, dont ses sujets l'avaient chassé à cause de ses déréglemens, ce prince effaça bientôt par une

(1) Vita S[ti]-Eligii. Lib. II. cap. 2. apud Acta S. S. Belgii. tom. III. pag. 229.

(2) Acta S. S. Belgii. Tom. IV. pag. 259.

(3) L'histoire ne dit pas le lieu où Mérovée eut la sépulture. De fortes présomptions l'établissent à Tournai, près du tombeau de son fils. Deux pièces d'or qu'on y a trouvées, l'une de Théodose, l'autre de Valentinien III, semblent confirmer cette conjecture. Car elles sont antérieures au règne de Childéric, et conviennent plus au père qu'au fils, puisque Mérovée s'unit à Aétius, soldat de Valentinien, pour repousser les bandes d'Attila, ainsi que nous venons de le voir. Ce qui corrobore cette opinion, c'est que la ville de Tournai lui avait été donnée par Clodion en souveraineté, et qu'il en chérissait le séjour, au point qu'il y avait établi sa résidence. C'est aussi l'opinion du père Boucher dans son Belgium Romanum. Lib. XX. cap. 17.

conduite meilleure la honte d'un exil de huit années. Incité par la mémoire, et sensible à la gloire de son illustre père, il marcha sur ses traces, et étendit son royaume jusqu'aux rives de la Loire et de la Seine. Les Visigoths, les Burgondes et les Romains, contre lesquels il eut à lutter toute sa vie, ne purent l'empêcher de s'affermir dans la possession des pays qu'il tenait de ses ancêtres. Il y ajouta même des conquêtes, et fut le premier roi de la nation franke qui donna à ses états la forme d'un royaume (1).

Tournai, alors centre de ce royaume, en fut aussi la capitale et la résidence, sous ce prince, comme elle l'avait été sous son père. Ainsi ce fut dans l'enceinte de nos antiques murailles que brilla la cour du roi à la longue chevelure (2); ce fut là que s'éleva le palais de l'éminent guerrier (3); du prince brave au combat (4); de l'illustre Clodowig; et ce fut dans le sein de notre cité, plus que partout ailleurs, qu'étaient adorés ces dieux des Scandinaves, auxquels le soldat frank, avant de voler au combat, allait demander avec la palme de la victoire le crâne d'un ennemi et les joies du Walhalla (5).

(1) Mouskes ne le juge pas aussi favorablement. Il dit de lui, vers 248-257 :

X ans ot regné Meroveus
Quant à la mort l'amena Dieus.
De sa feme ot I fil à oir,
Ki n' ot proaice ne savoir,
Ne de sa gent ne fu amés
Childeris fu par non nommés.
XXII ans avoit et noient plus
Quant al regne fut receus.

(2) Chlodio. (3) Mero-wig. (4) Hild-rich.

(5) Tel était le caractère de ce peuple qui dominait alors à Tournai. Les Franks relevaient et rattachaient sur le sommet de la tête leurs che-

La découverte que l'on fit du tombeau de ce prince, douze cents ans après sa mort, près de l'église de St-Brice, a dissipé les doutes que quelques auteurs d'entre deux âges avaient élevés sur le lieu de sa sépulture. Jacques de Guise, entre autres, l'avait dit enterré à Cambrai. Ce monument, le plus ancien que l'on connaisse, est une preuve irréfragable que le roi Childéric a eu sa sépulture dans les jardins de son palais, selon l'usage de la nation franke: et comme il est assez naturel que les princes naissent près du trône de leur père et dans la capitale des royaumes qu'ils sont appelés à gouverner un jour, ce serait au sein de la cour de Childéric, foyer du paganisme, que serait né

veux blonds, qui formaient une espèce d'aigrette et retombaient par-derrière en queue de cheval. Leur visage était entièrement rasé, à l'exception de deux longues moustaches qui leur tombaient de chaque côté de la bouche. Ils portaient des habits de toile serrés au corps et sur les membres, avec un large baudrier, auquel pendait l'épée. Leur arme favorite était une hâche à un ou deux tranchans, dont le fer était épais et acéré.

Outre la hâche, qui de leur nom s'appelait *Frankiske*, ils avaient une arme de trait qui leur était particulière, et qui, dans leur langue, ainsi que dans la langue flamande d'aujourd'hui s'appelait *Hang* (*Hameçon*), c'était une pique de médiocre longueur, et capable de servir de près aussi bien que de loin. La pointe longue et forte était armée de plusieurs barbes ou crochets tranchans et recourbés comme des hameçons. Le bois était recouvert de lames de fer dans presque toute sa longueur.

Ils aimaient la guerre avec passion, comme le moyen de devenir riches dans ce monde, et dans l'autre convives des Dieux. Ils éprouvaient quelquefois dans les combats des accès d'extase frénétique, pendant lesquels ils paraissaient insensibles à la douleur et doués d'une puissance de vie tout-à-fait extraordinaire. Ils restaient debout et combattaient encore, atteints de plusieurs blessures, dont la moindre eut suffit pour terrasser d'autres hommes. Agathias. Hist. de Franc. apud script. rer. franc. Tom. II. pag. 65. Ce qui fit dire à Sidonius Apollinaire, dans son poème à l'éloge de Majorien, vers 252 :

. . . Invicti perstant, animoque supersunt
Jàm propè exanimes.

le premier des rois très-chrétiens. Le grand Chlodowig, que nous appellerons désormais Clovis, aurait vu le jour à Tournai l'an 465. Telle est du moins l'opinion d'écrivains respectables, à laquelle la découverte du tombeau de son père vient ajouter un très-grand poids (1).

Si l'on en juge par l'endroit où l'on retrouva ses illustres cendres, le palais de Childéric était situé près de l'église actuelle de St-Brice, hors de l'enceinte primitive de Tournai. Et il devait en être ainsi, car les Franks n'aimaient point le séjour des villes qu'ils regardaient comme des tombeaux. Peut-être qu'il s'étendait dans les deux autres paroisses, qui se trouvent aujourd'hui sur la rive droite du fleuve. Un parc immense, fermé d'un côté par l'Escaut, de l'autre par un bras de ce fleuve ou le ruisseau de Marvis, autrement appelé *Rieu d'Amour*, aura probablement environné le palais du jeune Clovis : car les Franks aimaient à ombrager leurs habitations par de petits bois, et les princes surtout se plaisaient à faire revivre au sein de leur résidence les souvenirs de leur origine.

Childéric étant mort à Tournai, l'an 479, au retour d'une expédition militaire, son fils Clovis, élevé dans le palais paternel, par la reine Bazine, lui succéda, à l'âge de 15 ans. La nature avait déposé dans son cœur le germe des plus belles qualités. Elles se développèrent et grandirent avec lui (2). A peine monté sur le trône, il fit sa première

(1) « Eleutherium Clodoveo, primo Francorum regi Christiano, et quidem Tornaci, meâ sententiâ nato, convixisse » ait Bucherius Belg. Rom. Lib. XX. cap. 4.

Ei (Childerico) Chlodoveus, Tornaci è Bazina Thoringâ natus, successit. Bucherius Belg. Rom. Lib. XIX. cap. 8.

(2) Childeris ot I fil : Cloevis ot non
Ki depuis fu de moult grand renon,
A grant honnour fu couronnés
Quar il étoit preus et senés.
Chron. de Mousk. *vers* 388-391.

expédition contre Siagrius, empereur des Romains, et de grands succès signalèrent cette entreprise. Ses conquêtes ayant étendu sa domination au-delà de la Somme, il quitta alors Tournai pour aller établir à Soissons, moins sa résidence royale, que le siége de ses grandes opérations militaires (1). Il y épousa Clotilde, issue d'un sang chrétien et royal. Pendant que ce prince sapait les derniers fondemens de l'empire romain, Censorinus César, qu'il avait laissé à Tournai pour gouverneur, y persécutait violemment les chrétiens. Bannis de la ville, les fidèles se réfugièrent au village de Blandain, sous les auspices et la protection d'un homme puissant par sa fortune, sa naissance et ses vertus: Sérénus était son nom, Tournai sa patrie. Il comptait parmi ses ancêtres Irénée, qui le premier avait embrassé le christianisme à la voix de St-Piat, et dont les pieuses libéralités avaient servi à jeter les premiers fondemens de l'église Notre-Dame. Ils furent encore long-tems dans cette retraite, sans pouvoir se livrer publiquement à l'exercice de leur culte. Mais lorsque Clovis eut épousé Clotilde, cette princesse née chrétienne favorisant la propagation de la foi, les Tournaisiens construisirent à Blandain une église sous l'invocation du prince des apôtres, et choisirent Théodore pour la diriger. Celui-ci ne la gouverna pas long-tems, ayant été frappé de la foudre ou du fer des Ariens l'an 484. Les chrétiens élurent alors en sa place Éleuthère, fils de Sérénus et de Blanda, né à Tournai vers l'an 454 ou 456. Le nouvel évêque fit confirmer son élection par le pape Félix III. Il tint son siége à Blandain, l'espace de huit ans. Ce ne fut qu'en 492 que le saint homme eut la permission de revenir établir à Tournai le siége épiscopal, où il demeura jusqu'à sa mort (20 fév. 532) (2).

(1) Greg. Tur. Hist. Franc. Lib. II. cap. 27.

(2) Cousin. Hist. de Tourn. Lib. I. cap. 42.

Tel est l'événement auquel on attribue le retour des chrétiens chassés de Tournai. Pendant qu'ils vivaient exilés à Blandain, une peste terrible s'étant appesantie sur leur ville, y exerçait d'affreux ravages. Les habitans, la plupart encore idolâtres, se réfugiaient dans les bois, ou se traînaient exténués et languissans à la place des idoles pour implorer de leur pitié la fin de leurs souffrances. Ils les interrogeaient jour et nuit. Mais leurs idoles, sourdes à leurs supplications, sans pitié comme sans voix, n'indiquaient point de remèdes à leurs maux. C'est alors que, maudissant leur impuissance, ils tournèrent leurs regards et leurs mains suppliantes vers l'humble hameau qu'habitait Éleuthère.

Le tribun lui-même, suivi de ses familiers et du peuple de Tournai, forcé de rendre hommage à une religion que naguère il persécutait, court à Blandain se jeter aux pieds d'Éleuthère, le supplie de l'instruire dans la foi chrétienne, et le conjure d'arrêter le fléau qui décimait la population des alentours. Éleuthère prescrivit à la multitude un jeûne de sept jours. Le huitième jour, le tribun revêtu d'un cilice sortit de Tournai, suivi d'une grande partie de ses habitans, et alla se faire baptiser à Blandain. Ils étaient au nombre de onze mille. A leur retour la peste avait cessé ses ravages (1). Le peuple de Tournai s'étant ainsi converti, Éleuthère vint la même année (492) résider en cette ville. Ses premiers soins furent de faire disparaître tous les temples des faux Dieux, auxquels les Tournaisiens avaient sacrifié jusqu'à ce jour (2). Ce fut alors que, par suite sans

(1) Vita S^ti-Eleutherii apud Acta S. S. Belgii. Tom. I. pag. 479.

(2) On attribue à St-Éleuthère plusieurs miracles. Entr'autres, il ressuscita la fille du tribun Censorinus, laquelle, à sa prière, sortit de sa tombe au Champ de Mars (probablement situé sur la Grand'Place actuelle); il chassa aussi le diable Ébron. « Ceux de Tournay, dit Jean Cousin, Liv. I. pag. 247, avoient un faux oracle en la ville, auquel

doute d'un sentiment de piété et de reconnaissance, le peuple construisit deux églises, l'une à l'endroit où fut depuis l'ancien bailliage, sur les ruines d'un temple d'Apollon, qu'Éleuthère avait fait démolir (1); l'autre au lieu où se trouve aujourd'hui l'église St-Jacques, qui a probablement retenu le nom de la première.

Cependant, quoique Clovis eût établi à Soissons le siége de son empire, Tournai ne cessa point pour cela d'être un lieu de résidence royale. On rapporte que quelque tems après sa conversion, vers l'an 500, ce prince étant venu s'y délasser des travaux de la guerre, dans son palais près de l'Escaut, avec sa famille et toute sa cour, et frappé de la réputation ainsi que de la sainteté d'Éleuthère, l'alla entendre prêcher dans l'église de Notre-Dame, et l'honora de sa visite. Dans cette entrevue, le prélat qui avait remarqué quelque chose de sombre et d'inquiet dans son air, en pénétra la cause, et n'eut point de peine d'arracher l'aveu de ses remords au roi Frank qui confessa son crime

durant leur paganisme ils alloient demander conseil de leurs entreprises et du succès des affaires publiques et privées, et il y avoit là un esprit maling qui leur rendoit responce : au moyen de quoy il les retenoit en ses lacs ès erreurs et crimes de l'idolâtrie ancienne. Cest esprit maling s'appeloit Ébron ou Ébroin, son repaire et logis estoit au grand marché au lieu où a esté depuis la maison Al-Treille, ou la Halle au Drap, autrement dit le Corps-de-Garde, qui fut abbatue par la tempête des vens le lendemain de Pasque l'an 1606, et fut commencé à estre rebastie à la moderne cette année 1610 (c'est l'année qu'écrivait Jean Cousin). Ce diable faisoit là le maître docteur, et les pauvres payens nos devanciers au temps qu'ils estoient idolâtres n'usoient d'autre conseil que du sien. Mais St-Éleuthère de la puissance et au nom de Jésus-Christ le conjura en la présence de tout le peuple, et le chassa et condamna en enfer. Ce qu'il fit l'an 497. Tant y a que l'on voyait encore l'an 1500 à la vieille devanture de la dicte halle la forme d'une teste de diable en mémoire que St-Éleuthère avoit délivré la ville du diable Ébron. »

(1) C'est aujourd'hui la maison de M. Laurent Delevigne, sur la Grand Place.

en se jetant à ses pieds. Clovis s'était souillé du sang de ses parens que des sujets rebelles lui avaient amenés dans son camp. Après sa confession, le roi supplia le saint Prélat d'obtenir de Dieu un pardon, que l'énormité de ses fautes ne lui permettait point d'espérer. Éleuthère lui promit son intercession. Il fut toute la nuit en prière pour le royal pénitent, et le lendemain, à l'aube du jour, il se rendit en l'église de Notre-Dame pour célébrer la messe à la prière de Clovis. Celui-ci l'y avait devancé avec une partie de ses officiers. Or, quand ce fut venu à l'élévation, une grande clarté se répandit tout-à-coup dans la basilique de Marie, une auréole de feu entoura, pendant une demi-heure, la tête du ministre du Seigneur, et un ange du Ciel, qui lui apparut, lui révéla que ses prières étaient exaucées, et le péché du roi remis. Après le service divin, Éleuthère alla trouver le roi et lui apprit que son offense était pardonnée. Clovis, ainsi que nous l'apprend l'évêque de Tournai Mouskes, expia ses fautes en faisant au saint homme Lehire de grandes donations.

Cet épisode de la vie de Clovis, que l'on voyait autrefois représenté sur les riches verrières de Notre-Dame, est fondée sur une tradition admise comme un fait constant dans l'église de Tournai. Hériman, abbé de St-Martin, qui écrivait en 1140, en fait mention, et la chronique de Mouskes, qui vivait cent ans après lui, en parle aussi (1).

(1) Voici le passage, vers 496-507 :

Roi Cloevis fist en sa vie
I péciet plain de vilonie,
Tel c' onques ne l'osa gehir (confesser)
Mais en la fin ot repentir,
Quant laisier vot (vit) sa folle tece (vice) :
Si vint à Lehire (Éleuthère) le vesque
De Tornai, et gehi li a,
Et li vesques Dieu en proia (pria)

Après sa brillante victoire sur les Alamans, à Tolbiac, ce prince vit son empire s'accroître de jour en jour. Il s'empara des possessions de Raghenher, duc de Cambrai et descendant de Clodion, qui s'était momentanément rendu maître de Tournai, l'an 509. Clovis le tua de sa propre main, ainsi que son frère Richer (1). Alors il étendit sa domination du Wahal aux Pyrénées, posant ainsi son sceptre sur toutes les provinces des Gaules, qu'avait possédées l'empire romain aux beaux jours de sa splendeur. Tant de trophées lui valurent le surnom de *Grand;* sa conversion, le titre de *Roi très-chrétien*. Il est fâcheux que ce colosse de grandeur ait terni la gloire de son père par ses cruautés.

Clovis, à qui St-Remi avait dit, en lui conférant le baptême : « Sicambre adouci courbe la tête, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré, » fut sans contredit le plus adroit politique de tous les rois franks de la première race. Ce fut lui qui, le premier d'entr'eux, soit par conviction, soit dans la vue de consolider sa puissance, mit sous ses pieds les Dieux du Nord, et s'associa aux évêques orthodoxes pour la destruction des deux royaumes ariens. Les prélats lui furent favorables, car ils craignaient beaucoup plus les Goths ariens que les Franks payens, parce que ceux-ci, quoiqu'aussi pillards que les Goths, n'amenaient point avec eux des prêtres, par qui ils pussent craindre d'être dépossédés, comme ils l'étaient tous les jours par les Ariens, dans les lieux où régnaient les Goths (2). D'un autre côté, sa conversion devait nécessai-

Tant qu'il l'en dist la connoissance,
Et li roi fu fors de crémance (crainte)
Et puis tant qu'il maintint l'empire
Fist maint bien levesque Lehire.

(1) Greg. Tur. Hist. Franc. Lib. II. cap. 42.

(2) Ibid. cap. 26. Origines de l'anc. Gouv. de France. Vol. I. pag. 158.

rement précipiter la soumission d'une nation fatiguée du despotisme romain, et chez laquelle le germe de la foi commençait à se développer. Mais quoiqu'il eût embrassé le christianisme, ce prince resta encore long-tems sous l'influence des idées de son peuple; car, pour avoir détruit les idoles, ses armées ne pillèrent pas moins les églises dans leurs expéditions; et un siècle après, sur les bords de l'Escaut et de la Meuse, le paganisme régnait encore dans les campagnes, séjour favori de la population franke. La vie de ce prince a été toute de combats, peu de revers, beaucoup de triomphes (1).

Tel mourut à l'âge de 45 ans, après en avoir régné trente, Clovis-le-Grand, le très-chrétien (514) que Tournai s'énorgueillit d'avoir vu naître! Il fut inhumé à Paris dans l'église Ste-Geneviève-du-Mont, commencée par lui, et achevée par la reine Clotilde, en accomplissement d'un vœu qu'il avait fait, quand il était allé combattre Alaric II, roi des Visigoths. On vit long-tems sa sépulture au milieu du chœur. Son effigie était en bosse et de marbre blanc. C'était la copie d'un tombeau en pierres communes que l'édacité du tems avait détruit (2). Ses cendres reposent aujourd'hui à St-Denis.

Une médaille ou pièce de monnaie avec cette légende : *Chlodove Rex*, et de l'autre côté, une croix posée sur trois degrés, autour de laquelle on lit *Tornacum*, pièce que

(1) Anquetil. Hist. de France. Vol. I. pag. 158.

(2) Telle est l'inscription que les chanoines réguliers de Ste-Geneviève ont fait graver dans le tems, et qui remplacait celle que St-Remi avait posée sur sa tombe.

CLODOVEO MAGNO.

Regum Françorum primo Christiano, hujus basilicæ fundatori, sepulchrum vulgari olim lapide structum et longo ævo deformatum, Abbas et conventus meliori opere, cultu et formâ renovaverunt. Dict. hist. de Paris. Vol. 1. pag. 49.

l'on attribue au grand Clovis, a fait croire que ce prince avait battu monnaie à Tournai; ce qui n'est pas dépourvu de toute vraisemblance. Notre-Dame de Tournai le regarde comme le plus grand de ses bienfaiteurs. On croit généralement que c'est à la piété de St-Éleuthère et à la munificence royale de Clovis qu'est due sa superbe basilique (1).

(1) C'est l'opinion de Jean Cousin et de M. Dumortier. « S'il nous était permis, dit ce dernier dans son intéressante brochure intitulée : *Notre-Dame de Tournay*. Brux. 1837, page 12, de présenter des conjectures sur son origine, nous dirions que c'est à St-Éleuthère lui-même et au roi Clovis qu'est due cette magnifique basilique, ou tout au moins le tranceps et les tours. Tournaisiens tous deux, ils auront voulu laisser à la Cité un monument de leur souvenir et de la foi du christianisme. Le roi Clovis se plaisait à entendre son vertueux compatriote, et les chroniques du moyen-âge nous apprennent qu'il lui fit beaucoup de dons. Or, ces dons que peuvent-ils avoir été pour un évêque, si ce n'est avant tout une église épiscopale? Éleuthère riche des dons de Clovis n'aura-t-il pas désiré fonder un temple digne d'un aussi grand culte et d'un aussi grand roi? Cette conjecture expliquerait pourquoi Notre-Dame de Tournay a toujours été considérée comme d'origine royale; elle dirait pourquoi le saint évêque est toujours représenté portant dans ses mains la basilique, objet de sa sollicitude paternelle, comme la vierge Marie portant dans ses bras l'enfant Jésus, le fruit de ses entrailles.

» Le sol de la Belgique, dit-il encore page 4, est fécond en monumens anciens; il n'est pas de province, pas de ville qui n'en possède de remarquables; mais Notre-Dame de Tournay, antérieure aux constructions du style gothique, présente un caractère particulier qui la distingue entre toutes les autres. Assise sur le penchant d'une colline, elle plane sur tous les édifices de la cité, et le voyageur qui l'aperçoit de loin, frappé de cette forêt de clochers suspendus dans les airs, comprend d'abord qu'il va toucher le seuil d'un des monumens les plus sublimes que lui offre le pays.

» Ne pensez pas toutefois trouver ici l'élégante richesse des édifices du style gothique; ne cherchez ni l'élévation prodigieuse de la tour d'Anvers, dont la pointe semble supporter la voûte du Ciel, ni les minarets festonnés de l'hôtel-de-ville de Louvain, ni la légèreté de la tour de Bruxelles. Notre-Dame de Tournay ne ressemble en rien à ces magiques constructions du moyen-âge. Pour elle, la solidité remplace le décor, le

Clovis, en descendant dans la tombe, avait laissé quatre fils. Théodoric régna à Metz, Clodomir à Orléans, Childebert à Paris. A Chloter échut le royaume de Soissons, dont notre cité faisait partie à cette époque. Théodoric eut la partie de la Belgique comprise entre le Rhin et l'Escaut; Chloter celle que bornaient l'Escaut et l'Océan. C'est de là que provinrent les dénominations fameuses d'Autrasie et de Neustrie, par lesquelles on désigna les Franks orientaux et occidentaux.

Les soupirs et les prières de la reine Clotilde, leur mère, n'ayant pu étouffer, dans le cœur de ces princes, les germes d'une barbare inimitié, ils se firent des guerres cruelles pour étendre ou conserver leur domaine. On croit que Childebert défit, dans une expédition, Amalaric, roi des Visigoths, qui s'avançait avec de grandes troupes pour s'emparer de Tournai (1). Après bien des débats, la monarchie se réunit enfin sous Chloter, qui avait survécu à ses frères et à ses enfans. Mais, lui mort, la même division s'alluma entre ses quatre fils. Le plus jeune Chilpéric eut, comme son père, le royaume de Soissons, et Sighebert celui d'Austrasie (564). Fatal partage qui mit en présence

nombre tient lieu de richesse, la masse de légèreté; mais cette masse est grandiose et gigantesque, ces tours élevées sont imposantes comme les pyramides; leur nombre, leur structure commandent l'admiration et le respect. On ne peut y méconnaître l'œuvre de ces hommes du Nord, de ces hommes de fer dont le bras renversa Rome et ses pompeux édifices, et n'éleva de ses ruines qu'un petit nombre de rares monumens, durables comme les empires dont ils jetèrent les fondemens. A l'aspect de ce majestueux édifice, l'étranger étonné reconnaît la ville royale des premiers Franks qui voulurent laisser, dans le berceau de leur empire, un monument du passage des conquérants des Gaules. L'artiste, à peine entré dans la basilique, reconnaît à ses piliers et ses pleins cintres, que sa construction remonte à l'époque du style lombard, mieux appelé de nos jours, style chrétien primordial. »

(1) Meyer. Annal. Fland. ad annum 575.

l'ambition et la rivalité de deux jeunes princes inquiets et intrigans !

La guerre ne tarda pas à éclater. Elle surpassa en cruauté celle que leur père avait soutenue pour une cause semblable. Il était déjà intervenu entre ces deux monarques plusieurs paix. La dernière avait été jurée à Troyes, en Champagne, dans l'oratoire de St-Loup. Là les deux frères s'étaient vus et donné la main en signe de sincère reconciliation. Mais Sighebert l'enfreignit peu après, et courut attaquer à l'improviste l'armée de Chilpéric, qui fut mise en déroute. Tournai était, en ce tems-là, la plus forte place du royaume Neustrie. C'était une cité de grand renom, flanquée de tours élevées, fermée de hautes murailles (1). Chilpéric vaincu s'avance avec les débris de son armée vers ce dernier asile, accompagné de ses fils et de la reine Frédégonde (2). Il se présente aux portes de la ville. Il est refusé. Chrasmer, VIIe évêque de Tournai, résolu de secourir dans ses revers son prince naturel, assemble aussitôt les principaux bourgeois, et les engage à garder fidélité à celui que le ciel leur a donné pour monarque. Mais il rencontra une grande opposition à ses desseins, parce que toute la population redoutait la colère de Sighebert. Le prélat se rendit lui-même au camp de Chilpéric pour l'informer de la disposition des esprits à son égard. Rentré en ville, il convoque de nouveau les bourgeois et leur dit : « Notre suzerain légitime, auquel nous devons foi et hommage, est aux portes de votre ville, qui

(1) Chron. de Mouskes, vers 848-854.

Ardua turrigerum caput inter nubila condens,
Mœnibus et vallis nec minùs arce potens.
SANDERUS. MS. de la Bibliothèque de Tourn.

(2) Se intra Tornacenses muros cum uxore et filiis communivit. Greg. Tur. Hist. franc. Lib. IV. cap. 50.

fait partie de son royaume. Il vient chercher dans son sein un abri contre la fureur de Sighebert; lui refuserez vous un asile et la protection de vos murailles (1)? » Fort peu d'habitans osèrent se ranger de l'avis de l'évêque, tant on redoutait le roi d'Austrasie, que Mouskes appelle, dans son naïf langage : *le faus, le félon, le cuivert*. Chrasmer triompha enfin de l'hésitation de ce peuple, dont la fidélité n'avait pu être ébranlée que par la crainte des plus grands désastres, et les portes de la ville s'ouvrirent devant le roi, qui alla prendre son logement au palais épiscopal. Chilpéric fit aussitôt ravitailler la place, et la mit en état de soutenir le siége dont son frère la menaçait. Pendant ce tems-là, ce dernier avait levé le ban et l'arrière-ban de son royaume, et se faisait reconnaître pour roi partout où il passait. Bientôt il dirigea toutes ses forces vers les rives de l'Escaut, pour assiéger Tournai. Mais lorsqu'il croyait déjà tenir son frère, et l'immoler à sa vengeance, lui-même expira sous le fer empoisonné de deux jeunes officiers, envoyés vers lui, sous prétexte d'une mission à son camp de Vitri, près de Douai, par la princesse Frédégonde (2). Elle les avait engagés à lui ôter la vie, en leur promettant, s'ils réussissaient, de grandes récompenses, et

(1) Signor, vesci no droit signor,
Or lui portons foi et ounour,
Rendons li toute la cité
Qu'elle est soie (sienne) d'antiquité.
Chron. de Mouskés, vers 882-885.

(2) Greg. Tur. Hist. franc. Lib. IV. cap. 51.
Chilpericus fugiens Tornacum venit, ibique se munivit... Duo Juvenes *quasi delegatione fungentes,* regem appropinquant, eumque cultris à Fredegundâ reginâ, uxore Chilperici, qui in Tornaco erant inclusi, veneno infectis in lateribus feriunt. Jacob. Guis. Lib. IX. cap. 16.
Voici comment Mouskes raconte cet événement :
La reine Frésonde ayant baillé deux coutiaus à pointes aux serjants, ceux-ci :

L'an 587, Chilpéric qui avait réuni, comme son père Chloter, toute la monarchie franke, périt à son palais de Chelles, sous le fer d'un assassin. On rapporte que ce jour-là, s'étant proposé d'aller à la chasse, il était descendu de son palais vers les écuries. Quelque tems s'étant écoulé, et la reine

litteris, intùs et foris sinè laqueo : Cujus caracter est dimidiata hominis imago, cùm pileo in capite, cujus litteræ sunt in circumferentià HILPERICUS REX, sigillatas vidimus in hæc verba, diphtongis tamen in eisdem scriptis litteris, in præsenti transcripto non expressis.

In Nomine omnipotentis Dei, et Salvatoris Nostri Jesu christi, Hilpericus
Divinâ præveniente gratiâ Rex Francorum.

Quantò alios regià celsitudine præcellimus, tantò christum honorare, et ejus ecclesiam impensiùs volumus, et in Christi repensionibus Sacerdotum, et Pontificum, vel servorum Dei, quæ pro eorum utilitatibus pertinent, libenter præstamus, vel concedimus; et hoc nobis ad laudem vel stabilitatem regni nostri, in Dei nomine pertinere confidimus. Idcircò noscat omnium fidelium sanctæ Dei ecclesiæ, nostrorum quoque præsentium scilicet, et futurorum humilitas, seu magnitudo, quod nos Apostolico viro Domino Chrasmaro Noviomagensis vel Tornacensis urbis Episcopo theloneum de navibus super fluvio Scalt, qui pertinet ad fiscum Tornacum tàm citrà quàm ultrà decursum, de quolibet commercio seu et de carrigio, vel de sagenis, nec non de ponte super flumen Scalt, vel de omnibus venalibus, ubicumque vendantur, seu intra muros, seu in appendiciis murorum prædictæ civitatis, undècumquè theloneus exigitur, sicut fiscus noster, et regia potestas vindicare potest; nec non et justitiam de theloneo, sicut eam liberè possidemus, ad ecclesiam ipsius Pontificis Domini Chrasmeri, quæ est in honore Beatæ Mariæ in ipso Tornaco constructa, in stipendiis canonicorum ejusdem ecclesiæ promerendis, nostri augmentum, plenè et integrè nostrâ gratiâ visi fuimus concessisse. Quapropter per hoc præceptum specialius decernimus pro donando quod perpetualiter citrà ipsum Dominum Chrasmarum, vel ipsuis Sanctæ ecclesiæ Tornacensis, et successoribus suis pro tempore volumus esse concessum, ut neque nos, ne quê juniores nostri, nec qualibet judiciaria potestas theloneum de quolibet commercio, tàm navigio, quàm carrigio, aut de sagenis, vel de ponte tàm ultrà quàm et citrà ipso fluvio Scalt, nec non de

le croyant déjà bien loin courant la biche et le cerf, s'était retirée dans ses appartemens, pour s'y livrer aux soins de sa toilette. Mais le roi qui n'avait point quitté le palais, va droit aux appartemens de Frédégonde, et, la trouvant assise sur un banc, il approche doucement, et la frappe sur l'épaule d'une légère baguette qu'il tenait à la main, comme s'il eut voulu lui faire une surprise. Frédégonde tout occupée de son favori qu'elle attendait, et ne soupçonnant pas que cette familiarité fût de son mari qui venait de la quitter, lui dit sans se retourner : « Tout beau Landri, tout beau ! » Ajoutant à ces paroles quelques propos plus que libres. A ces mots, le roi acquérant la triste conviction de son déshonneur, sort sans rien dire, mais en jetant sur l'épouse infidèle un regard menaçant. Puis il saute sur son destrier, et suivi d'un écuyer, il s'enfonce dans les bois méditant une vengeance terrible. Frédégonde a compris tout le danger qui menace ses jours et ceux du maire du palais. Elle mande aussitôt vers elle

omnibus venalibus ubicumquè apud Tornacum vendantur ; undecumquè theloneus exigitur, et fiscus noster evendicare potest, ab ipso Domno Chrasmaro, vel junioribus, vel successoribus suis nec de eorum potestate contradicere, vel auferre præsumat : Sed ipse theloneus, et justitia de theloneo juxtà quod supra per singula continetur, ipsi Domno Chrasmaro Pontifici, vel successoribus suis, ad partem ipsius sanctæ ecclesiæ Beatæ Virginis Mariæ, quæ est in ipso fisco constructa, omni tempore, nostris et futuris temporibus ad mensam canonicorum ejusdem ecclesiæ perpetuò proficiet. Et ut hæc Authoritas firmior habeatur, manus nostræ suscriptione firmavimus, et annuli nostri et impressione consignare, atque roborare præcepimus.

Signum HILPERICI, Gloriosi Regis.

Halcoinus recognovi, et Signavi data Kal. Maii anno primo regni Hilperici Gloriosi Regis, indictione XIII. Actum apud Bibrach in Dei nomine féliciter. Amen.

Quod autem vidimus hoc testamur : in cujus testimonium præsentibus Litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisiis anno Domini MCCXC. Mense februario.

Landri, lui raconte l'aventure; et pour prévenir leur perte, tous deux concertent celle du roi. Le soir Chilpéric de retour de la chasse descendait de cheval, s'appuyant d'une main sur l'épaule d'un de ses écuyers, quand il tomba percé de deux coups de poignard. Mallulfe, évêque de Senlis, était venu à Chelles, pour avoir audience du roi. Ayant appris sa mort, il lava son corps, le revêtit des habits royaux, et le fit inhumer à Paris dans l'église de S[t]-Vincent, aujourd'hui S[t]-Germain-des-Prés (1). Peut-être que les impôts extraordinaires, dont cet ambitieux monarque avait surchargé ses peuples quelques années auparavant, n'ont pas peu contribué à hâter sa fin malheureuse: car ils avaient paru si excessifs, qu'un grand nombre d'habitans avaient émigré du royaume pour s'y soustraire.

Ce fut peu avant le règne de Chilpéric que mourut S[t]-Médard, évêque de Tournai (545). Il avait tenu quelque tems le siége épiscopal en notre ville avant de le transférer à Noyon. Ce prélat zélé et vertueux convertit à la foi

(1) Le tombeau de Chilpéric s'y est conservé long-tems. Il était représenté en bosse, tenant le sceptre de la main gauche, et sa barbe de la main droite, pour marquer qu'il avait succombé à une mort violente. On lisait sur sa tombe cette inscription bien simple :

Chilpericus hoc tegitur lapide.

Notre-Dame de Tournai célèbre son anniversaire en grande pompe, au mois de mars, et le regarde comme l'un de ses plus grands bienfaiteurs.

Le compte du chapitre de 1770, portait encore cet article : « Payé pour les vigiles et obit du très-glorieux Chilperic I, roi de France, 113 livres. »

Celui de l'année suivante mentionnait : « Pour 1,000 anchois, distribués à la célébration de l'obit du très-glorieux monarque, Chilpéric I[er]: 76 livres. Au même obit payé pour 1,200 pains distribués : 93, livres. »

On célèbre encore à la cathédrale de Tournai sa fête le 8 juin. On y faisait autrefois une procession solennelle en son honneur, le lundi premier jour des Rogations. Le magistrat y assistait par un de ses chefs.

catholique un grand nombre d'habitans des Flandres, lesquelles faisaient alors partie de notre diocèse. C'était un peuple dur, opiniâtre, indomptable, et fortement attaché au culte des Faux-Dieux (1).

Après la mort de Chilpéric, qui ne laissa qu'un fils, Chloter II, la régence du royaume fut dévolue à sa veuve. Cette princesse, au souvenir de l'attachement et de la fidélité que lui avaient montrés les habitans de Tournai et leur évêque, revint, quelque tems après la mort du roi, tenir sa cour dans cette ville. Mais son caractère sombre et cruel l'en fit bientôt chasser. Tel est l'événement auquel on attribue son expulsion de Tournai.

Un jeune homme de qualité blâmait souvent le mari de sa sœur, de ce qu'il entretenait des relations criminelles avec une autre femme. La discorde se mit entre les deux familles, et s'aigrit au point que les deux frères s'entretuèrent. Depuis lors ces familles se faisaient une guerre cruelle ; et comme elles étaient très-considérées, la querelle partageait toute la cité, et y causait une guerre civile. Après de vains efforts pour l'apaiser, Frédégonde invite à un repas les principaux chefs, sous prétexte de conciliation. Ils s'y rendent au nombre de trois. Elle les fait placer à table sur une même ligne : le festin se prolonge fort avant dans la nuit, et quand elle les voit assoupis par les fumées du vin, trois soldats, ayant chacun une hâche d'armes, se placent derrière eux, et au signal donné, faisant haut le bras, leur fendent la tête à tous trois. Grégoire de Tours appelle ces trois victimes de la cruauté de Frédégonde : Carivalde, Odovalde et Ovaldin. Ce que la raison et la religion n'avaient pu faire, la vengeance commune et l'indignation publique le firent : les deux familles se réconcilièrent, et se liguèrent contre Frédégonde. On s'adressa au roi d'Austrasie Childe-

(1) Vita St-Medardi apud. Acta SS. Belgii. Tom. II. pag. 151.

bert, qui décréta son arrestation ; et la reine, pour éviter la punition due à ses cruautés, s'esquiva de Tournai maudite et exécrée. Elle mourut l'an 597, couverte d'opprobe par ses crimes (1).

Sous Chloter II, qui régna 44 ans avec éclat, les annales de notre cité n'offrent rien d'intéressant. Il eut pour successeur son fils Dagobert qu'il avait associé à l'empire dès l'an 628. Ce prince fut, après le grand Clovis, le plus illustre et le plus somptueux des rois franks. Jamais cour ne fut plus magnifique et plus brillante que la sienne. C'était sur un trône d'or, enrichi de pierreries qu'il donnait audience, et qu'il siégeait aux grands jours de fête nationale. Il ne se montrait à ses soldats que sur un coursier richement caparaçonné, et dont la selle était d'or massif.

Ce fut sous le règne de Dagobert que St-Amand parut à Tournai, où il dissipa les restes du paganisme. Ce pieux cénobite alla ensuite prêcher la parole divine chez les Gantois, qu'il convertit. Il fonda un grand nombre de monastères, entr'autres celui qui porte son nom, à quatre lieues de Tournai, dont on admire encore aujourd'hui les imposantes ruines, et l'élégante campanille rebâtie avec l'église l'an 1633. C'est tout ce qui a échappé de cette superbe abbaye au vandalisme de 1793. St-Amand avait obtenu de la libéralité de Dagobert, toutes les terres situées entre l'Elnon et la Scarpe, ainsi que les forêts voisines.

Deux ans auparavant, il avait fondé à Tournai l'abbaye de St-Médard. Voici à quelle occasion. Il y avait alors en cette ville un comte de la race des Franks nommé Dotto, commis par le roi pour administrer cette province. Il y résidait et avait sous ses ordres un certain nombre de troupes. Un jour que cet officier siégeait dans son tribunal, ses licteurs lui amenèrent un criminel, que toute la population disait avoir mérité la mort. Ce voleur était horrible-

(1) Anquetil. Hist. de France. Vol. 1. pag. 172.

ment meurtri et son corps était tout en lambeaux. Dotto l'ayant condamné au gibet, S[t]-Amand invoquant le privilége alors attaché à la crosse épiscopale, demanda qu'à sa prière il fût relâché. Mais il ne put rien obtenir de ce juge inflexible, de manière qu'on mena au supplice ce malheureux plus affligé du refus qu'avait éprouvé son protecteur, que du sort qu'il allait subir. S[t]-Amand s'émeut de ces sentimens. Il le suit au lieu du supplice, et après que Dotto et ses soldats se furent retirés, il court au gibet, dépend le criminel; mais il avait cessé de vivre.... Il le fait porter dans l'oratoire, où il se livrait ordinairement à la prière et à la méditation, et après que tout le monde se fut retiré, il pria Dieu avec tant de ferveur, que l'âme revint au corps, et que le mort commença de parler au saint homme. Le lendemain, au jour naissant, S[t]-Amand appela ses frères, ordonnant qu'on apportât de l'eau. Ils croyaient que c'était pour laver le corps du pendu, avant de l'ensevelir, comme c'était alors l'usage; mais ils ne furent pas peu surpris, quand ils virent celui qu'ils avaient rapporté mort, assis près de S[t]-Amand et s'entretenant, fort à son aise, avec lui. Après avoir lavé le corps et les cicatrices, dont il ne resta plus la moindre trace, S[t]-Amand renvoya ainsi cet homme sain et sauf à sa famille.

Quoique le saint eût recommandé à ses frères le secret sur ce miracle, qu'il attribuait moins à ses mérites, qu'à la miséricorde de Dieu, la nouvelle s'en répandit bientôt au loin, et de toute part on accourut se convertir à sa voix (1).

On croit que le lieu où ce criminel fut pendu, était le mont S[t]-Médard, situé autrefois entre la porte de Valenciennes, et celle de S[te]-Catherine; et la chapelle où

(1) Vita S[ti]-Amandi apud. Acta SS. Belgii. Tom. IV. pag. 250.

il fut rappelé à la vie, l'oratoire de St-Médard, plus tard appelé église St-Marc (1).

L'an 648 mourut St-Achaire, évêque de Tournai et de Noyon, que Chloter II, son protecteur, avait retiré de sa cellule de Luxeuil, en Franche-Comté, pour l'élever à l'épiscopat. On voit, par cette promotion, que les rois de la première race s'étaient emparés de la nomination aux évêchés. Il eut pour successeur St-Éloi, dont la mémoire est restée en grande vénération dans le Tournésis, à cause de ses travaux apostoliques. C'est à lui que l'abbaye de St-Martin de Tournai devait son origine. Hériman, abbé de ce monastère, au XIIe siècle, après avoir exposé dans son histoire de la restauration de cette maison religieuse, toute la sollicitude que St-Éloi avait mise à honorer les restes du bienheureux Martin de Tours, et à placer dans un lieu convenable deux de ses reliques, continue en ces termes : « Après avoir donné une dent à l'église de Ste-Marie à Noyon, il apporta l'autre à Tournai. On voyait en ce tems-là, tout près de la ville, vers la partie méridionale, un mont très-élevé et couvert de bois à son sommet. On y montrait encore l'endroit où St-Martin avait autrefois prêché et ressuscité un mort, quand il était venu annoncer la doctrine de l'évangile dans la Nervie. Or, ce fut en ce lieu, choisi par St-Martin, et consacré par sa présence et ses miracles qu'Éloi déposa son trésor. Il y fit bâtir une église, lui donna la dent de St-Martin, y construisit des maisons pour les chanoines, nomma un abbé ou monastier pour diriger ceux-ci, sous une règle si sévère, qu'il n'y en avait point de semblable dans aucun couvent de France. On vit bientôt les nobles accourir de partout, avec de grandes richesses, pour se consacrer au service de Dieu

(1) Cousin. Hist. de Tournai. Liv. II. pag. 37.

dans ce monastère, auquel S[t]-Éloi donna aussi de grands biens » (1).

A Dagobert succéda Clovis II, mort l'an 656; avec eux s'éteignit la gloire des Mérovingiens, qui avaient jadis brillé d'un si vif éclat. La France déchirée par des guerres intestines ne fut plus qu'un chaos, suite de l'anarchie. La religion se dégrada, les mœurs se corrompirent, les lois furent oubliées.... Bientôt les maires du palais se prévalurent de la faiblesse et de l'indolence de plusieurs rois, et usurpant chaque jour une portion de l'autorité souveraine, ils se frayèrent en peu de tems un chemin vers le trône. Childéric III en descendit pour leur faire place. Ayant été rasé, il fut confiné dans un monastère. Ainsi finit en lui la première race des Franks, après avoir tenu le sceptre l'espace de 305 ans. Elle eut pour chef Mérovée, qui, en établissant dans notre antique cité le siége de son empire, a fait rejaillir sur elle quelques étincelles de sa gloire.

Durant la période mérovingienne, Tournai paraît avoir été encore enfermé dans sa primitive enceinte. Ses faubourgs étaient vastes. Cette époque vit s'élever les églises S[t]-Piat, S[t]-Jacques, S[t]-Brice et la nef de Notre-Dame, en place de celle qui subsistait du tems de Chilpéric. C'est aussi à cette époque que remontait, probablement, cette belle arche assise sur l'Escaut, dont elle défendait l'entrée et qui naguère encore commandait l'admiration des étrangers.

Quant à l'organisation judiciaire, civile et religieuse de notre cité pendant ces premiers siècles, l'absence de documens authentiques ne nous permet point d'établir, à cet égard, une opinion bien positive. En effet, plus nous nous éloignons de la conquête des Gaules par les Franks, moins nos annales nous offrent de faits certains relatifs à notre cité. Ce vide, c'est aux incursions des barbares, au

(1) Analecta Eligiana apud Acta. SS. Belgii. Tom. III. pag. 327.

gouvernement despotique de la plupart des descendans du grand Clovis, et surtout à la décadence des lettres, qu'il faut l'attribuer. Les traces de civilisation, répandues en Europe par les Romains, s'étaient effacées sous les pieds des peuples septentrionaux qui l'avaient envahie. Tous les bénéfices, toutes les charges étaient pour les gens de guerre; et le servage établi dans une grande partie de la domination franke, étouffant toute idée généreuse, ne rendait, pour ainsi dire, les peuples attentifs qu'aux seuls besoins de la vie animale. La religion chrétienne, encore timide, émancipait lentement, et d'ailleurs souvent entravée dans ses utiles travaux elle n'avait pu jusqu'alors donner cette impulsion vers la perfection humaine, qui fait éclore les grandes choses, et les échos qui les transmettent à la postérité. Les lettres et les sciences s'étaient réfugiées dans quelques monastères, et ceux-là mêmes qui ont rapporté les événemens de leur siècle n'avaient point étudié les principes de leur langue. Les rois, pour la plupart, ne savaient point écrire.....! Aussi la tradition des événemens passés se perdit bientôt, et l'Europe fut replongée dans une profonde ignorance.....! Cependant, par une de ces exceptions qui fait le plus grand honneur à notre pays, les lettres furent cultivées avec fruit dans les abbayes de Lobbes, de St-Bertin, de St-Amand et de St-Martin à Tournai.

On voit par la charte de Chilpéric et la vie de St-Amand, que notre ville était gouvernée par un officier frank; qu'il y exerçait la justice suprême pour le souverain; que le domaine des rois franks y avait pris quelqu'extension ainsi que leurs droits régaliens; qu'une justice y était établie pour terminer les différens qui auraient pu naître à l'occasion de leur recouvrement. Les juges percevaient leur part dans la cause soumise à leur décision.

Quant à la police, on peut se faire une idée de celle qui

régnait à Tournai, pendant la domination franke, par l'exemple de justice qu'y donna Lideric-du-Buc, premier forestier de Flandre, mort plein d'âge l'an 692. Ce prince, époux de la belle Rothilde, fille du roi Dagobert, en avait eu quinze fils. Un jour qu'il se trouvait à Tournai avec sa famille, Iosaran, l'aîné de ces fils, déroba à une pauvre femme un petit panier de pommes. Le père, qui venait d'établir les lois les plus sévères pour extirper la fraude, le larcin et la félonie que le cruel Phinaert y avait propagés, fut inexorable à toutes les supplications qu'on lui adressa pour son pardon. Iosaran trouva dans l'auteur de ses jours un autre Manlius, qui fit respecter, par l'exemple d'une inflexible et rigoureuse justice, les institutions qu'il venait de donner à son peuple (1).

Quant au clergé, on voit que les clercs de la cathédrale étaient déjà connus sous le nom de *chanoines*, et que leur mense était séparée d'avec celle de l'évêque; d'où il résulte, d'une manière incontestable, que le chapitre de Tournai est l'un des plus anciens de la Belgique et de la France, comme sa cathédrale est l'une des plus anciennes basiliques des Gaules.

(1) Oudegherst. Annales des Flandres. Vol. I. pag. 77.

TOURNAI,

SOUS LES ROIS DE LA SECONDE RACE.

Cependant à l'orient de la Belgique et à l'ombre du trône d'Austrasie, s'élevait par degré, dans une humble bourgade, une famille puissante et valeureuse. Des vertus héréditaires, mais surtout d'importans services rendus à la nation, dont ils avaient été les vengeurs et l'appui, placèrent les Pépin de Herstal sur les ruines de la maison mérovingienne.

D'abord gouverneur d'Austrasie sous Thierri, auquel il ne laissa que le vain titre de roi, Pépin II s'empara des finances, et, quoique simple maire du palais, il exerça l'autorité suprême dans toute sa plénitude, sous les successeurs de ce prince, Clovis II et Childebert, au point que les anciens historiens lui donnent le titre de roi (1). Après bien des conquêtes, Pépin, à la prière d'Alpaide son épouse, nomma Charles-Martel pour lui succéder dans ses vastes domaines, qu'il rendit ainsi héréditaires dans sa famille.

Charles-Martel transmit à son tour l'empire à Carloman

(1) *Rex Appellatur quià regibus imperaret*. Acta S. S. Belgii. Tom. IV. pag. 619.

et Pépin en qualité de maires du palais. Il mourut en 741. On a prétendu qu'il avait fait contribuer la mense de Tournai à l'entretien de ses troupes. Ce qui ne paraît pas invraisemblable, car on sait que le vainqueur des Sarrasins et des Goths n'épargnait point les églises, et qu'il en distribua souvent les richesses à ses soldats.

Carloman s'étant retiré au Mont-Cassin, son frère Pépin-le-Bref fit raser Childéric III, et le relégua au monastère de Sithieu, depuis St-Omer. C'était le dernier roi de sa race. Après avoir fait confirmer son usurpation par le pape, Pépin reçut le titre de roi dans une assemblée, tenue à Soissons au mois de mars 752. On remarque que ce fut lui, qui, le premier en France, s'intitula *Souverain par la grâce de Dieu*. Ainsi la Belgique eut encore la gloire de donner à la France le chef de la seconde dynastie!

On croit, dit M. Hoverlant dans son essai chronologique, que Pépin donna l'an 760 environ, des lettres aux Tournaisiens, par lesquelles ce monarque institua trois cents élus pour gouverner cette commune. Mais ce fait, avancé sur la foi de manuscrits peu authentiques, paraît invraisemblable.

Quand on pèse attentivement les termes dans lesquels est conçue la charte de Philippe-Auguste, on voit, à la vérité, qu'elle est confirmative de priviléges antérieurs et fort anciens, mais qui remontent tout au plus au tems de Bauduin de Mons, comte de Hainaut, ainsi que nous le verrons plus loin.

Ce fut sous le règne de Pépin, vers le milieu du VIIIe siècle, que Gérard de Roussillon, que l'on croit avoir été comte du Bracbant et de Tournai, fonda plusieurs églises et autres monumens dans le Tournésis et le Hainaut. Ce prince avait épousé la fille de l'empereur de Constantinople, sœur de l'épouse de Charles-Martel. Comme il n'avait point d'en-

fant pour recueillir les grands biens qu'il possédait dans nos contrées, il employa ses immenses richesses à la construction de temples et de châteaux-forts. Jacques de Guise le fait fondateur de la ville de Grammont, et du château de Viane, qui se trouve entre cette ville et Enghien. Ce fut aussi par ses pieuses libéralités que s'élevèrent l'abbaye de Leuze, l'église de Notre-Dame à Antoing, à laquelle il donna le corps de S[t]-Maxime, évêque et confesseur; celle de Condé, de S[t]-Pierre à Renaix, et les églises de Royaulcourt et de Houltain (1).

Le royaume des Franks était devenu, à cette époque, le plus remarquable, par sa puissance et son étendue, de tous les empires qui se trouvaient en-deçà des Alpes. Le sceptre avait passé de Pépin à Charlemagne, cet empereur sans égal parmi ses ancêtres, comme parmi ses successeurs. Après avoir soutenu une guerre longue et sanglante contre les Saxons et les Frisons, sans cesse en révolte contre l'évangile, il fit passer 40,000 Saxons dans les Flandres. C'était alors un pays inculte, désert, rempli de lacs et de marais qu'il venait de donner à Lidéric II, comte d'Harlebèque (792), pour le récompenser des importans services rendus par lui dans le gouvernement des côtes maritimes. La Flandre devint, dès lors, entre les mains de Lidéric, un bénéfice amovible, sous l'hommage à la couronne de France.

L'autorité royale s'étant considérablement accrue depuis le grand Clovis, Charlemagne la consolida pour toujours, en relevant en sa personne l'empire d'Occident, dont il se fit proclamer empereur dans la ville des Césars, le jour de Noël de l'an 800. Il alla ensuite établir le siége de son empire à Aix-la-Chapelle (2). C'était à Valenciennes qu'il

(1) Jacob Guis. Lib. XI. cap. 49. D'oudegherst. Vol. 1. pag. 86.

(2) On sait qu'il fut inhumé dans cette ville. Lorsqu'on ouvrit son

séjournait ordinairement, à son passage de France en Allemagne. Six ans après, il fit le partage de ses états à Thionville, et plus tard, quand il vit que de tous ses fils qu'il avait désignés pour régner, il ne restait plus que Louis, il l'associa à l'empire dans Aix-la-Chapelle, et lui commanda de prendre lui-même sur l'autel le diadême impérial. Exemple suivi mille ans après par le plus illustre des successeurs de Charlemagne. Lui-même mourut l'année suivante, comblé de gloire, avec la réputation d'un grand capitaine et d'un habile politique. Notre-Dame de Tournai le révère comme un saint. On le voyait autrefois représenté dans ses antiques verrières, derrière le chœur, près du grand Clovis.

Sous le règne de cet empereur, qui donna son nom à la seconde race des rois de France, les annales de notre histoire se taisent. Sous son fils Louis, que sa faiblesse a fait nommer le débonnaire, et qu'une éclipse de soleil mit au tombeau, nous avons un monument littéraire de notre église très-remarquable.

Pendant le relâchement de la discipline ecclésiastique, sous les maires du palais, les chanoines de Notre-Dame

tombeau, on trouva son squelette revêtu de ses habits romains; il portait sa double couronne de France et d'Allemagne sur son front desséché; il avait au côté, près de sa bourse de pélérin, Joyeuse, cette bonne épée avec laquelle, dit le moine S[t]-Denis, il coupait en deux un chevalier tout armé. Ses pieds reposaient sur le bouclier d'or massif que lui avait donné le Pape Léon, et à son cou était suspendu le talisman qui le rendait victorieux. Ce talisman était un morceau de la vraie croix que lui avait envoyé l'impératrice Irène. Il était renfermé dans une émeraude, suspendue par une chaîne à trois anneaux d'or. Les bourgeois d'Aix-la-Chapelle la donnèrent à Napoléon lorsqu'il fit son entrée dans leur ville, et Napoléon en 1811, jeta, en jouant, cette chaîne au tour du cou de la reine Hortense, lui avouant que dans les journées d'Austerlitz et de Wagram, il l'avait portée lui-même sur sa poitrine, comme il y a neuf cents ans l'avait fait Charlemagne. Depuis cette pieuse relique n'a jamais quitté la duchesse de S[t]-Leu.

avaient abandonné leur demeure commune, pour se disperser dans la ville. Il s'agissait de les y ramener. Cette réforme avait été décretée par Charlemagne et son fils. Wendelmar, XXII[e] évêque de Tournai, chargé de mettre à exécution cette mesure, ayant représenté au monarque que le clos de Notre-Dame était insuffisant pour loger commodément tous les chanoines, dont le nombre allait croissant de jour en jour, Louis envoya des commissaires pour examiner l'état des lieux. C'étaient les seigneurs Ygobert et Hartmann, et l'abbé Yrmion. Sur leur rapport le roi assigna quelques mesures de terre de son domaine, adjacentes au vieux clos (1), pour l'agrandir, et l'approprier ainsi au logement des chanoines et de leurs subalternes. Le diplôme de cette donation est daté d'Aix-la-Chapelle le 20 novembre de l'an 817 (2).

A la mort de Louis-le-Débonnaire, ses fils ingrats, qui, pendant sa vie, avaient été constamment armés contre lui, s'arrachèrent sa succession. Tout le pays entre le Rhin et l'Escaut, ainsi que les contrées autour de la Meuse échurent à Lothaire. Il eut donc la Belgique à l'exception de l'Artois et de la Flandre dévolus à Charles-le-Chauve. Par ce partage, Tournai appartint à ce dernier. On croit cependant que la partie de la ville, située sur la rive droite du fleuve, était de la domination de Lothaire (3).

En ces jours-là, la Flandre se vit sur le point de sa ruine, à cause du rapt de la princesse Judith, par Bauduin-Bras-de-Fer (4).

(1) Le vieux clos des chanoines comprenait tout le terrain qu'occupe aujourd'hui le refuge des anciens prêtres, et tout ce qui se trouvait derrière, jusqu'à l'Escaut. Le chapitre a conservé sa jurisdiction sur ce clos jusqu'en 1795.

(2) Gazet. Hist. ecclés. des Pays-Bas. pag. 215.

(3) Poutrain. Hist. de Tourn. pag. 138.

(4) Ainsi appelé soit à cause de la rivière Yser, sur les rives de laquelle

Fils d'Odoacre, Forestier de Flandre, Bauduin avait succédé à son père, dans cette dignité l'an 837. De retour de la Grèce, où il était allé combattre victorieusement les infidèles avec Louis-le-Bégue, fils de Charles-le-Chauve, ce comte vint à Senlis, où sa brillante réputation militaire l'avait précédé. Là, il vit la belle Judith, veuve d'Édilulphe, roi d'Angleterre, l'aima et s'en fit aimer.

Cette princesse, à qui son père voulait imposer un époux que son cœur repoussait, se laissa enlever par Bauduin, et le suivit à Bruges où elle l'épousa l'an 862.

A la nouvelle de cet enlèvement, le monarque français jure, dans sa colère, d'exterminer la nation flamande. Mais obligé de tourner toutes ses forces contre les Normands qui dévastaient les bords de la Seine et de la Marne, et dans l'impuissance de venger par les armes ce sanglant affront, il invoque contre le ravisseur de sa fille les foudres de l'église. A la voix du père offensé, Foulques, archevêque de Rheims, y assemble les prélats de sa province. Didon de Laon, Hédilon de Tournai, Riculphe de Soissons, Herman de Terouane et Dodilon de Cambrai excommunient le forestier de Flandre. Mais Bauduin qui venait de rendre des services signalés à l'église, partit pour Rome avec Judith, afin d'implorer la médiation du souverain Pontife. Là il plaida sa cause avec tant de succès, que le pape cassa l'interdit des évêques, et envoya deux nonces à Charles-le-Chauve pour intercéder en faveur du soutien de l'église. Leurs remontrances ayant été favorablement écoutées,

il avait vu le jour, soit à cause de sa force extraordinaire, ou de ses habitudes, comme disait son épitaphe :

Ferreus est dictus, quòd semper ferre solebat
Loricam, armatum semper habebat equum.

On rapporte communément à ce prince l'institution des douze *Beers* ou Pairs de Flandre. Son fils, Bauduin II, entoura de murs Ypres et Bruges, et acheva le port de St-Omer.

Bauduin fut pardonné, et son mariage pompeusement célébré à Auxerre par Hédilon, évêque de Tournai et de Noyon.

Bauduin eut pour dot tout le pays enfermé entre la Somme, l'Escaut et la mer. Tournai, et ce qui fut appelé plus tard le Tournésis, y était compris (1). Telle est l'origine des comtes de Flandre. Ils furent jusqu'au tems des ducs de Bourgogne les premiers et les plus nobles vassaux de la couronne de France, que plus d'une fois ils faillirent placer sur leur tête. Pour défendre son pays contre les Normands, Bauduin s'empressa d'élever à Gand une forteresse. Elle fut appelée château du comte : *'Sgraven-Steen.* Ses successeurs y tinrent leur cour, jusqu'à ce que Louis de Mâle fit bâtir celui où naquit Charles-Quint, et dont on voit encore les ruines.

La ville de Tournai était, à cette époque, aussi florissante que son église, pour laquelle Emmon, XXVe évêque, obtint du monarque un réglement qui fixait à trente le nombre des chanoines, selon les fonds canoniaux qu'ils possédaient alors, avec faculté d'y ajouter, à mesure que leurs ressources augmenteraient. Cette charte était, en outre, confirmative du droit de jurisdiction, que cette église tenait de Chilpéric, et de tous autres droits et privi-

(1) Poutrain. Hist. de Tourn. pag. 140.

Jean Cousin rapporte l'opinion de Marchant qui dit en termes exprès « que Tournai était du douaire de Judith » ; et semble se ranger de son avis.

D'oudegherst comprend aussi, dans cette donation, Tournai et le Tournésis ; et ajoute (vol. 1. pag. 125) : « Comme j'ay trouvé par aucuns escripts, et se peut vérifier par les esclissements (divisions) quy depuis, en divers tems, par partages, mariages, traictés de paix et aultrement en ont été faitz. » L'autorité de ces historiens nous paraît décisive. On peut donc admettre, avec ces annalistes, que Tournai fut une annexe du comté de Flandre, jusqu'au traité de Cologne de l'an 1057, époque à laquelle cette ville fit partie du comté de Hainaut.

léges dont elle était en possession. Elle fut donnée l'an 855 au palais de Vermeirie, sur la Seine, près de Paris (1).

Cependant cet état de prospérité dont jouissait notre cité, ne devait avoir qu'une existence passagère. Elle ne tarda point à être accablée de tous les maux imaginables. A un froid excessif succéda un été aride et brûlant, qui, desséchant les herbes et les semailles, amena la famine. Ensuite une effroyable quantité d'insectes empoisonnant l'air, causa la peste. C'était peu des fléaux du ciel : le Nord de l'Europe se précipita alors par torrens sur nos provinces avec une fureur, dont ni les Huns, ni les Vandales n'avaient donné l'exemple en aucun siècle. Une flotte envoyée des ports de l'Océan septentrional jeta sur nos côtes des nuées de Kwades et de Markomans. Avant eux, les Normands, que l'on voyait sourire en tombant dans la mêlée, avaient exercé impunément toute sorte de brigandages dans les États de Charles-le-Chauve. Ce prince pussillanime, au lieu de repousser ses agresseurs par le fer, s'était contenté de sauver, à leur approche, les reliques des saints, pour acheter ensuite à prix d'or, une paix flétrissante, qui portait nécessairement en elle le germe de nouvelles incursions. En effet, l'impunité et le succès multiplièrent bientôt les cruelles expéditions de ces peuples dévastateurs à un tel point, que son royaume fut presque désert en moins de soixante ans. Les riches mêmes avaient équipé des flottes pour voler, dans cette autre Colchide, à la conquête de la Toison d'Or, dont les troubles du pays déchiré par les factions, ne favorisaient que trop la capture (2).

Bauduin-Bras-de-Fer avait été pour ces barbares une barrière insurmontable. Sa mort leur ouvrit nos contrées,

(1) Cousin. Hist. de Tourn. Liv. II. pag. 211.

(2) Poutrain. Hist. de Tourn. pag. 142.

et fut pour elles le signal des plus sinistres événemens. Encouragé par l'exemple de Rodolphe, qui avait cueilli dans les États de Charles-le-Chauve un immense butin, Hrolf ou Rollon, autre Danois plus formidable encore, descendit dans l'île de Wasda, en Frise, où depuis il devint la terreur du pays. Opprimés par des exactions énormes, et par des dévastations continuelles, les malheureux insulaires appelèrent à leur secours les princes voisins. C'était le généreux Regnier-au-long-col, qui était alors comte du Hainaut, province à laquelle il réunissait une grande portion de la Hesbaye et d'autres terres voisines. Ce prince se joignit à Radbod, chef des Frisons, pour chasser de l'île de Zéeland les Normands. Mais Rollon les défait dans un seul combat, livre l'île aux flammes, puis cingle vers la Frise, qu'il soumet et dévaste.

Au printems de l'année suivante, il se répand dans le Hainaut, ravageant les bourgs et les monastères de l'Escaut à la Sambre. Tournai, alors ville opulente, et naguère encore le séjour des rois franks, fut par cela même plus maltraité. Les Normands s'y gorgèrent d'or et de sang, et démolirent, au rapport de l'abbé Hériman, jusqu'aux murs de ses fortifications (1).

A cette terrible apparition Régnier tenta un nouvel effort. Ayant réuni ses forces à celles de Gozelin, abbé de St-Amand, et de François, évêque de Liége, il vint attaquer les barbares à Condé. Mais la victoire favorise encore ces derniers, et Régnier lui-même fait prisonnier, rachète chèrement sa liberté. On rapporte qu'ayant cherché de prendre dans un piége les Danois, il s'était emparé de douze de leurs officiers; mais y étant tombé lui-même, il fut pris, et amené au vainqueur. Alberade, épouse du comte Hennuyer, envoya des députés à Rollon, pour lui

(1) Tornacencis civitatis muros destruxerunt et ædificia.

proposer de rendre son mari en échange de ses douze officiers : « Non-seulement je ne rendrai pas à Albérade celui qui lui est si cher, répondit l'inflexible Danois ; mais je le ferai pendre au vent, si avant la nuit, mes officiers ne me sont rendus, et si l'on ne me livre tout l'or de la province et le dernier vase sacré servant au culte catholique (1). » Albérade chérissait Regnier... Sa tendresse arrêta le glaive du Normand, et Regnier lui fut rendu. Rollon, de son côté, plein d'estime pour un si beau trait d'amour conjugal, refusa la rançon. Ainsi ce cœur barbare n'était point dépourvu de tout sentiment de générosité et de grandeur ! Chargés de tout l'or des villes, des églises et des monastères, les Normands se dirigent alors sur les côtes de la Flandre, et après avoir dévasté le Brabant, ils allèrent prendre leur quartier d'hiver à Gand (2).

(1) C'était surtout le clergé qui était l'objet de la haine des barbares, parce qu'ils attribuaient à son influence tous les désastres qu'ils avaient essuyés sous le règne de Charlemagne.

(2) Tunc quoque Tornacum et omnia monasteria suprà Scaldim ferro et igne devastant, et post multam generis humani interfectionem, Gandavum rediêre.

Vita S[t]-Bavon. Acta S. S. Belgii. Tom. II. pag. 551.

. . . .
Si arrivèrent li Danois
Qui payen estoient, en Flandres,
. . . .
Si détruisirent Bruges et Gant
Audenarde, Lisle, Cortrai,
Et tout le pays viers Tornai,
Et parmi le Hainau s'en alèrent
Droit à Condet, là séjornèrent.
De la tière détruisirent moult
Et puis s'en repairièrent tout
Viers la marine, faisant guière.

Chron. de Mousk. *vers* 12,818-39.

Cependant Louis, roi de Lotharingie, étant accouru au secours de ses peuples, rencontre les barbares à Thuin sur l'Escaut. Il les attaque, en tue neuf mille, et disperse le reste, qui se sauve dans un château situé près de là (1). Le vainqueur fit enterrer les morts, au nombre desquels était son fils, dans une plaine, près du champ de bataille, où il fonda une église, qui devint dans la suite le monastère du Câteau-l'Abbaye (2).

Plus irrités qu'abattus par la perte qu'ils venaient d'essuyer, les Normands vinrent camper à Courtrai, sur les bords de la Lis. Après avoir entouré cette ville de fortifications, ils vengèrent leurs défaites par le massacre des habitans des contrées voisines. Quelque tems après, ils se répandirent de nouveau, entre la Lis et l'Escaut, renouvelant les meurtres et les incendies. L'église de Tronchiennes, le cloître de S[t]-Bertin, les villes de Cazand, d'Ardenbourg et d'Oudenbourg alors riches et florissantes furent livrées au pillage et aux flammes. Thourhout, Ypres, Furnes, Boulogne, Audenarde, Alost, Messine, Varneton, Comines, Poperingue, Harlebèque; les abbayes de S[t]-Riquier, de S[t]-Valéri, de Marchiennes et de S[t]-Amand, où florissait le fameux Hucbald, sont dévastées et incendiées; et les moines, surpris aux matines, égorgés dans leurs stalles (3)! Douai, Cambrai, S[t]-Omer, Terouane, et autres

(1) Meyer. Ann. Fland. ad ann. 879.

(2) Quel était ce château, voisin de Thuin, dans lequel les barbares se sont retirés après leur défaite? Ne serait-ce pas le château d'Antoing qui n'est éloigné de Thuin que de deux lieues? Ce qui semble favoriser cette conjecture, c'est que ce château se trouvait sur le passage des Normands, qui se replièrent par l'Escaut sur Gand, où fut, en tout tems, leur quartier-général. Ses vieux remparts auxquels on ne donne ni âge, ni fondateur, avaient probablement été construits par Gérard de Roussillon, seigneur du Burcbant au milieu du VIII[e] siècle, ou par ses successeurs.

(3) La plupart des abbayes détruites à cette funeste époque, ne furent

villes réduites en cendres ! Tournai, qui avait déjà éprouvé les effets de leur fureur, n'offrait plus alors que l'image d'une affreuse solitude. Une partie de ses habitans avait été emmenée en esclavage, une plus grande partie avait pris la fuite. Ceux qui restaient encore, prévinrent, à l'invitation du vertueux Hédilon, leur évêque, le coup qui allait les anéantir à jamais, et par une résolution générale du clergé et de la commune, ils abandonnèrent leur ville pour passer au nombre de douze mille à Noyon (882), emportant avec eux le corps de St-Éleuthère, que l'évêque Hédilon était allé lever à Blandain, celui de St-Éloi, toutes les reliques et le trésor de l'église.... Ainsi jadis, craignant la colère du roi de Babilone, le peuple d'Israël chercha sa sûreté dans l'Égypte, et revint, un demi-siècle après, relever les murs et les temples de Jérusalem. Elle fut lente, sans doute, pénible et bien cruelle cette marche de douze mille infortunés de tout âge, émigrant vers des demeures étrangères, fuyant la mort et l'esclavage, et abandonnant une patrie sans nul espoir de retour !

Les Tournaisiens ne furent pas les seuls qui abandonnèrent leur ville. A la prière de Théodoric, chef de leur église, les habitans d'Arras se sauvèrent aussi avec le corps de St-Vaast à Beauvais ; ceux de Séclin se retirèrent à Chartres avec le corps de St-Piat ; les moines de St-Amand

rétablies que long-tems après. L'abbaye de St-Amand se releva l'une des premières de ses ruines, et fournit, sous le célèbre abbé Malbodus, vers l'an 1060, de ses religieux pour monastiers aux abbayes de St-Martin à Tournai, de St-Pierre à Gand, et à celles de Liessies, d'Ypres, de Nogent, de Corbie, de Câteau, de Hombliers et de St-Michel.

Il paraît qu'Arnoul-le-Grand, comte de Flandre avait relevé l'abbaye de St-Martin vers l'an 962. Mais l'empereur Henri l'ayant détruite en 1056, sa restauration complète n'eut lieu qu'en 1092, par le grand Odon, chanoine et écolâtre de Tournai. En 1107, les travaux étaient terminés. En 1118, le pape Gélase II, étant venu à Tournai, en consacra l'église qu'il dédia à Dieu. Le roi de France, Philippe Ier, en fut le bienfaiteur ainsi que nous l'apprend la chronique de l'évêque Mouskes.

à Paris; et ceux de Douai à Soissons. C'est ainsi que de partout on fuyait à l'approche des barbares..... Dans le même tems que les Tournaisiens recevaient un accueil favorable des habitans de Noyon, grace à la protection de leur évêque, les Normands vinrent fondre sur leur ville, et la trouvant déserte et vide de butin, ils se vengèrent de cet affront en y mettant le feu aux quatre quartiers. Ce qui en fit une vaste et affreuse solitude, couverte de masures et de cendres (1). L'abbaye de S[t]-Martin fut pillée et incendiée, ceux des moines qui n'avaient point pris la fuite, égorgés; et dans la ville tout ce qui fut trouvé d'habitans, massacré ou emmené en esclavage. Les manuscrits de nos ancêtres assurent que notre cité demeura déserte et abandonnée l'espace de trente ans, et Cousin prétend qu'en commémoration de cette destruction, les Normands bâtirent à trois lieues de Caen, en Normandie, un village à clocher qu'ils nommèrent *Tornacum Normannorum, Tournai en Normandie* (2).

Bauduin-Bras-de-Fer, gendre de Charles-le-Chauve, avait laissé deux fils : Raoul et Bauduin-le-Chauve. Le premier eut les comtés de Boulogne et de Cambrai; le second la Flandre. Fidèles à l'honneur et au petit-fils d'un roi qui avait été le bienfaiteur de leur père, ces princes embrassèrent avec chaleur le parti de Charles-le-Simple, à qui l'on

(1) Captum combustumque Tornacum. Meyr. ad an 882.

Et si détruisirent tot Auviergne
France Loheraine partie,
Arras, Cambrai, Corbie,
Et tot Braibant, et fist moult caut.
De Gand vinrent selon l'Escaut,
Courtrai arsent et puis Tournai
Et S[t]-Amand et puis Dowai.

Chron. de Mouskes *vers* 13,049-55.

(2) C'est le bourg de Tourni, en Normandie.

disputait la couronne. Raoul attaqua et se rendit maître des villes de St-Quentin et de Péronne, lesquelles étaient à Herbert, comte de Vermandois, un des plus grands ennemis de Charles. Herbert, aidé des Normands, qu'il avait appelés à son secours, s'empara d'Arras; et après avoir défait Raoul, qui perdit la vie dans le combat, il s'avance sur Tournai. Mais voyant cette ville déserte et ruinée, il se dirige sur Mortagne, place considérable en ce tems-là, s'en rend maître, et la détruit. Bauduin recouvra Arras peu après.

Cependant la postérité de Charlemagne, jadis si brillante par deux Pépin, par Charles-Martel, et plus encore par lui-même, s'éclipsait de jour en jour, ainsi qu'un astre au crépuscule du matin. Ces indignes descendans d'un conquérant aussi illustre ne purent résister aux hommes du Nord, et leur faiblesse morcela l'empire.

Les Normands, ces ennemis redoutables du royaume, après s'être emparés de Rouen, étaient arrivés sous les murs de Paris qu'ils menaçaient d'un second siége. Justement effrayé de tant d'audace, le peuple était plongé dans la consternation, et le monarque tremblait sur son trône... Dans cette conjoncture, Charles-le-Simple prit un parti extrême, le seul capable d'arrêter la marche du Normand et de conjurer sa colère. Ce fut de lui donner la main de sa fille Gisele, et, pour dot, cette belle partie de la Neustrie qui depuis fut appelée Normandie. La condition qu'il imposa à Rollon d'embrasser le christianisme, ne servit qu'à colorer sa lâcheté. Le prince Normand se fit baptiser, et reçut le nom de Robert; mais les peuples dont il avait été long-tems la terreur, lui conservèrent celui de *Robert-le-Diable*. Cette transaction avait eu lieu l'an 912.

Dès que la nouvelle de cet heureux événement fut connue, elle produisit une joie incroyable dans tout le royaume. On commença enfin à respirer, et l'on crut voir

dans cette union la fin des malheurs qui pesaient sur la France depuis soixante ans. Durant tout ce grand demi-siècle, les Normands, si habiles à entreprendre des expéditions hardies et inopinées, s'étaient montrés partout avec la rapidité de l'éclair, à l'aide de leurs légères embarcations. Avides de butin, ne triomphant que pour ruiner, ces barbares marchant le glaive d'une main, la torche de l'autre, avaient inspiré aux peuples tant d'épouvante, que les temples répétèrent, long-tems après leur disparition, cette prière ajoutée, par l'église, aux litanies : *De la fureur des Normands, délivrez-nous, Seigneur !*

Trente années s'étaient écoulées depuis que les Tournaisiens avaient transporté le siége de leur fortune à Noyon. Au vertueux Hédilon qui les avait reçus avec tant de bonté, avaient succédé deux autres évêques : Lambert et Airare. Quoique cette ville n'eût point été exempte de la calamité générale qui avait fait gémir toute la France, cependant elle avait été assez heureuse pour échapper aux coups les plus violens de cette tempête destructive de tant de cités. Les Tournaisiens qu'une cruelle infortune rendait si dignes de pitié, n'avaient pas cessé d'être l'objet constant de la sollicitude des habitans et des prélats de Noyon, lesquels à cette époque réunissaient encore ce siége à celui de Tournai. Le zèle de ces patriarches s'était empressé d'adoucir leurs malheurs par toute sorte d'égards; et leur protection avait fait oublier aux Tournaisiens qu'ils se trouvaient sur la terre d'exil. Déjà les plus vieux d'entr'eux avait passé de vie à trépas. Les autres s'étaient mariés ou attachés par d'autres liens à ce lieu de refuge. La jeunesse y avait reçu le jour. Ainsi il s'en trouvait bien peu dont les souvenirs et la pensée se tournassent quelquefois vers la ville natale, lorsque quatre des plus vieux et des plus riches Tournaisiens, lesquels avaient laissé de grands biens au pays, jugeant, comme tous les autres, le

calme rétabli, assemblèrent leurs concitoyens, pour concerter leur retour, et entreprirent de retirer leur cité du chaos où elle était ensevelie. A cette proposition (1), tout ce qu'il restait encore d'originaires sentit renaître cet amour ardent de la patrie qui nous suit partout. Ils saisirent avec empressement l'occasion de la revoir et d'y passer le reste de leurs jours. Ceux-ci ne faisaient pas encore le moindre nombre : c'était, pour la plupart, la jeunesse de l'émigration qui s'était créé des établissemens et des familles dans cette patrie adoptive. Ces familles suivirent leurs chefs, de sorte que, quoiqu'il en fût resté une partie à Noyon, ils revinrent à Tournai en plus grand nombre qu'il n'en étaient partis (2).

Mais on pense bien que ce retour ne se fit pas en une seule fois. Il fallut du tems pour rebâtir la ville. Ces quatre bourgeois, à qui plus tard on éleva des statues (3)

(1) Tornacenses patriâ incensâ Noviomagum confugerunt, ibique totos trigintà annos habitaverunt, donèc quatuor potentes cives quadrifariam inter se partitam civitatem reædificaverunt, tributum ab aliis capientes civibus. Meyer. ad. an. 882.

(2) Poutrain. Hist. de Tourn. pag. 147. -- Cousin. Vol. 2. pag. 7.

(3) Cousin estime que les quatre statues qu'on voyait autrefois aux quatre angles du beffroi sous la galerie, représentaient les nations étrangères qui, à diverses époques, ont saccagé Tournai. « Par adventure, dit-il Liv. II pag. 241, que les quinaux (marmots) et statues dressées aux quatre costés du Beffroy de Tournay en posture et conche (tenue) de gens d'arme barbares et maupiteux (impitoyables) représentent les nations étrangères Wandales, Goths, Huns et Normands qui ont, le tems passé, à diverses fois et années pris, pillé, gasté et ruiné misérablement la ville de Tournay et les pays circonvoisins, tuans sans aucune pitié, ny respect de qualité, ny de sexe, ny d'aage tous les chrétiens qu'ils y ont trouvés? Certainement je n'estime pas hors de propos de croire lesdites statues affreuses et félones avoir été placées par nos ancêtres à la vue de tout le monde, pour nous faire appréhender et craindre les fléaux et punitions de la justice divine. »

prirent sans doute le devant avec une partie de leurs gens pour y pourvoir; et après avoir reconnu l'état de la ville, laquelle n'offrait plus que l'image d'un chaos, ils la divisèrent en quatre portions, et s'assignèrent chacun la leur pour la réparer.

Alger restaura le quartier St-Piat avec le faubourg contigu; le second bourgeois celui des Maulx; le troisième le quartier St-Pierre; et Walter le Bruile, et le quartier des Salines dont il prit le nom. On peut fixer l'époque de ce rétablissement à l'année 912. L'abbé Hériman, qui vivait

N'en déplaise au bon Cousin, cette opinion ne nous paraît point soutenable.

Soit que ces statues se fussent trouvées placées à la tour communale avant l'incendie qui la dévora, soit qu'elles y aient été mises seulement lors de sa reconstruction en 1420, elles n'ont pu, selon nous, y être élevées qu'en l'honneur des quatre généreux Tournaisiens, qui, au retour de Noyon, ont rebâti les murailles de leur cité. Remarquons d'abord que le nombre de ces statues cadre fort bien avec celui des restaurateurs; tandis qu'il est inférieur de quelques vingtaines, à celui des nations barbares qui n'ont cessé de ruiner le pays jusqu'à la fin du IXe siècle. En outre, il n'entre point dans le caractère de l'homme d'ériger des monumens aux destructeurs des nations, aux auteurs de ses adversités; et le supposer, c'est tomber dans l'absurde. Les bienfaiteurs de l'humanité ont seuls droit à nos hommages.

Ce fut donc pour éterniser leur mémoire et le souvenir de leurs bienfaits, que nos ancêtres reconnaissans (et l'on sait que, de tout tems, la reconnaissance ne fut pas la moindre de leurs vertus) auront voulu que les statues de ces illustres bourgeois fussent exposées aux regards et à la vénération du peuple, dans le centre et à l'endroit le plus apparent de la ville. Ils leur auront dressé un autel à la tour même de la commune, comme si leur ombre tutelaire, planant du haut de la Campanille sur le quartier que chacun d'eux avait restaurée, eût dû encore influer sur le bonheur de toute la cité. C'est ainsi que l'Archange étend sur Bruxelles son bras protecteur, c'est ainsi que le maganime Delalain, le fer au poing, semble encore défendre Audenarde, et provoquer ses ennemis du haut de son charmant hôtel-de-ville.

Ces statues disparurent du Beffroi en 1804. Elles tombaient en éclats... Quand y reparaîtront-elles en bronze?

en 1146, assure que de son tems les descendans de ces quatre bourgeois existaient encore, et que les Tournaisiens avaient fait cette entreprise sous les auspices d'un puissant seigneur qui était revenu avec eux de Noyon, et de qui descendaient les barons de Rumes. C'était probablement un prince de Nassau, de Mélun ou de Croï; car ces illustres maisons possédaient anciennement presque tous les biens de cette province (1).

Quel que fût ce seigneur, il se mit en possession des terres restées sans maître, et les donna en fief ou en censive pour les défricher. Ceux des Tournaisiens qui reconnurent leurs biens, y furent réintégrés. Les quatre bourgeois s'approprièrent de leur côté, les maisons qu'ils relevèrent, et les distribuèrent à leurs concitoyens à charge d'une modique redevance annuelle. Un petit nombre d'ecclésiastiques, débris du clergé de Notre-Dame, rejoignit ensuite, et se logea tant bien que mal au Câtelet (Castellarium). Leur église, ainsi que nous l'avons dit, était bâtie avant l'arrivée des Normands. Ils la retrouvèrent intacte, à quelques ruines près, effet du tems plutôt que de la fureur des barbares : car on prétend qu'ils respectèrent cet énorme colosse de pierre dont ils ne pouvaient tirer ni or, ni sang. Ces pauvres ecclésiastiques se crurent trop heureux de se soutenir dans leur établissement par le secours de ces quatre bourgeois à qui ils abandonnèrent, pour quelques rétributions annuelles, les biens que l'église avait dans Tournai. Leurs terres situées hors de la ville furent aliénées à charge de terrage ou autre portion de fruit aux laboureurs, qui entreprirent de les cultiver. On en trouva très-peu : car la campagne était devenue presque déserte. Partout le rétablissement de l'agriculture fut l'ouvrage de plusieurs générations (2).

(1) Poutrain. Hist. de Tourn. pag. 146. (2) ibid. pag. 147.

Quant aux religieux de St-Martin, dont le monastère avait été livré au pillage par les Normands, leur émigration avait précédé la fuite du clergé et de la commune. Ils s'étaient retirés, pour la plupart, à l'abbaye de Ferrières aujourd'hui la Vilette, près de Paris, où ils avaient une métairie de grand revenu. Mais, soit qu'ils eussent rompu leur régularité, soit qu'ils fussent tous morts dans leur retraite, il n'en revint pas un seul; et leurs biens furent entièrement égarés. Il ne resta, pour toute trace du moutier pendant plusieurs siècles, qu'un œdicule sur la montagnette où s'était élevé leur couvent, soit qu'il en eût fait partie autrefois, soit qu'à leur retour de Noyon les Tournaisiens l'eussent bâti pour perpétuer la mémoire de cet antique monastère. Meyer nous apprend, à la vérité, qu'Arnoul-le-Grand, comte de Flandre en releva les murailles vers l'an 962. Mais au rapport de l'évêque Mouskes, elles furent détruites, au milieu du XIe siècle, par l'empereur Henri qui s'empara de Tournai. Ce ne fut que vers la fin du même siècle (1092), qu'un ecclésiastique de grand renom, Odon, écolâtre de Notre-Dame et depuis évêque de Cambrai, de concert avec l'évêque de Tournai Radbod, rétablit sous la règle de St-Augustin cette maison religieuse (1). Elle fut rendue, quelque tems après, à son institution primitive de l'ordre de St-Benoît. C'est encore à ce savant prélat que l'on doit le rétablissement des études dans cette abbaye. Il préposa douze des plus jeunes moines pour transcrire les livres sous la surveillance d'un religieux très-docte qui corrigeait les copies. La bibliothèque de St-Martin devint ainsi l'une des plus riches de la France. Odon lui-même enseignait dans le cloître, avec le plus grand succès, les sciences et les belles-lettres à plus de

(1) Restauratum Cœnobium Divi Martini Tornacensis ab Odone ludimagistro Tornacensi et Radbodone Episcopo. Meyr. ad an. 1091.

deux cents disciples (1). On accourait à ses leçons de la Flandre, de la Bourgogne, de la Normandie, de la Saxe et de l'Italie. Cette brillante réputation attira bientôt sur le monastère les faveurs des comtes de Flandre, des évêques de Tournai, et du roi de France, Philippe Ier, qui lui donna de grands biens.

La nécessité de se protéger contre les cruelles incursions des barbares inspira aux peuples, vers la fin du IXe siècle, l'idée d'entourer leurs bourgades de fossés et de *châtels*, et de se mettre sous la protection de quelque valeureux chevalier. Telle est l'origine des Châtelains. On appela Châtellenis *royales*, celles placées immédiatement sous la puissance des rois; *seigneurales*, quand les Paladins ne relevaient point de l'autorité souveraine. A Tournai le châtelain était vassal de l'évêque, suzerain de la contrée en vertu de la charte de Chilpéric.

Les Châtelains avaient dans l'étendue de leur juridiction des magistrats amovibles à leur gré, chargés de rendre la justice et d'administrer en leur nom. Ces officiers prenaient le titre de *Bailli* ou *Avoué*. C'est vers le commencement de ce siècle (912), que l'on place l'origine des Châtelains de Tournai. Leur château s'éleva dans l'endroit où fut depuis l'hôtel du Parlement de Flandre, dans l'île de St-Pancrace. Les premiers Châtelains partagèrent leur résidence entre Tournai, Cisoing, St-Amand et Rumes (2).

Louis-le-Simple, mort à Péronne l'an 929, laissa pour héritier de la couronne Louis d'Outremer, son fils, ainsi nommé parce que les grands du royaume l'allèrent reconnaître en Angleterre (où la reine sa mère s'était retirée) pour le ramener en France.

(1) C'était à l'écolâtre qu'appartenait, au moyen-âge, le droit exclusif d'enseigner. Au XVIe siècle, les jésuites ne purent tenir collége et école à Tournai, qu'avec la permission de l'écolâtre ; et jusqu'en 1760, il fut interdit à tout laïc et ecclésiastique d'enseigner sans sa permission.

(2) Voy. l'Hist. des châtelains de Tournai à la fin du volume.

Pendant qu'au centre de ses états un roi de France mourait de la main d'un perfide vassal, nos provinces jouissaient d'un calme parfait. La paix réparait les maux qu'avaient faits les barbares. La prospérité dont Tournai avait joui autrefois reprenait librement son cours, et ses habitans, dont les adversités passées relevaient le courage et animaient l'industrie, travaillaient avec ardeur au rétablissement de leur cité. Ils entreprirent même d'en agrandir l'enceinte, et lui donnèrent une face nouvelle.

L'an 941 l'évêque de Tournai, Transmar, se rendit à Gand pour consacrer au nom de *Monsieur Saint Jehan, de Monsieur Saint Bave et Saint Vedast* la première église que les Gantois élevèrent dans leur ville. C'est aujourd'hui la superbe basilique de St-Bavon (1).

Sur ces entrefaites Othon II, empereur d'Allemagne, jaloux de la puissance des comtes de Flandre, était entré dans leur pays à la tête d'une armée, et y mettait tout à feu et à sang. S'étant emparé de la citadelle de Gand, il assigna pour domaine au châtelain le pays d'Alost, de Waes, avec les quatre districts d'Axel, de Hulst, de Bouchaute et d'Assenède; et, afin de mieux fixer les limites entre la France et l'empire, il fit creuser un large fossé auquel il donna son nom, depuis Gand jusqu'au bras gauche de l'Escaut (949).

Mais le fils de Bauduin-le-Chauve, Arnoul ne tarda pas à redevenir maître de la citadelle. Sous prétexte de résister aux irruptions des peuples du Nord, ce prince obtint du pape la levée des dîmes, qu'il partagea avec la noblesse et le clergé (2). Ce qui n'empêcha pas les Hongrois de ravager

(1) D'oudegherst. Annal. des Fland. Vol. 1. pag. 157.

(2) Arnoul-le-Grand, fondateur d'un grand nombre de monastères, fit réparer, à la sollicitation de l'évêque de Tournai, Transmar, le cloître de St-Pierre, près de Gand, l'an 937. Il restaura et réforma tous les

le pays pendant sa vie. Ils y avaient été attirés par Conrad, duc de Franconie, à qui Regnier II, comte de Hainaut, disputait le gouvernement de la Lorraine.

Les manuscrits tournaisiens rapportent que ces barbares livrèrent notre cité au pillage l'an 979, après en avoir chassé les Flamands qui l'occupaient, et son état florissant ayant de nouveau aiguillonné leur cupidité, ils revinrent la piller dix ans après. Ces événemens ne sont pas dépourvus de probabilité. A la suite de ces démêlés, le pays fut partagé en Haute et Basse-Lorraine. Cette dernière, appelée aussi duché de Lothier, comprenait l'évêché de Cologne, les duchés de Limbourg, de Juliers, de Gueldre, de Brabant; les comtés de Hainaut et de Namur, et une partie de l'évêché de Liége et de la Flandre. Le gouvernement en fut confié à Godefroid.

L'an 968, Arnoul-le-Grand, épuisé par l'âge, abdiqua dans une assemblée des États du pays le gouvernement de la Flandre à son fils, Bauduin III, dit le jeune. Ce prince qui faisait concevoir les plus belles espérances, les réalisa bientôt. Ce fut lui qui donna dans la Flandre et les pays circonvoisins l'essor au commerce et à l'industrie, en introduisant des foulons et des tisserands dans la ville de Gand, déjà très-peuplée; en créant des foires à Bruges, à Courtrai, à Thourhout, à Tourcoing, à Mont-Cassel, à Calais; et en rétablissant à Tournai celles dont l'usage s'était perdu depuis le sac de cette ville par les Normands (1). C'était, en ces tems-là, faire beaucoup pour le commerce. En effet l'argent monnayé étant rare, et le com-

monastères de son pays. Meyer en porte le nombre à 17, et cite entr'autres ceux de Gand, de St-Amand, de Hasnon et de Tournai, ce qui ne peut s'entendre que de St-Martin, qui fut en effet rétabli par ce prince en 962.

(1) Son père, Arnoul-le-Grand, avait aussi établi une foire à Tournai l'an 958.

merce ne se faisant que par échange, le point le plus important était de rapprocher dans des lieux sûrs les marchands des consommateurs. Ce fut aussi à cette époque que la tisseranderie s'établit à Tournai. Cette ville avait avec la Flandre, par l'Escaut, des relations trop grandes pour ne pas ressentir les effets de la généreuse impulsion imprimée au commerce et à l'industrie par Bauduin III; aussi tous les historiens s'accordent-ils à nous la représenter, à la fin du Xe siècle, comme l'une des villes les plus opulentes, les plus industrielles et les plus commerçantes de nos contrées.

Peu de tems après le Hainaut devint le théâtre de dissentions violentes. Nous en omettrons ici les détails, parce que notre ville n'y prend aucune part. Regnier et Lambert s'efforçaient d'y reconquérir leur héritage. Après une guerre de plusieurs années, dans laquelle ce dernier poussa la barbarie jusqu'à faire étrangler ses ennemis dans les églises mêmes où ils se réfugiaient, les comtes Arnoul et Godefroid furent sommés de céder Mons et Valenciennes, qu'ils refusèrent de rendre. Arnoul se maintint encore quelque tems au château de Valenciennes, et Godefroid ne céda Mons qu'en 984, quand il fut pris à Verdun par le roi Lothaire. Alors seulement Regnier rentra en possession de son comté.

Après la mort de Louis V, roi de France, Charles, son oncle, fut exclus de la couronne pour s'être rendu vassal de l'empire d'Allemagne, en acceptant sous hommage d'Othon II le duché que celui-ci ne pouvait défendre. Frustré d'un trône auquel l'appelaient les droits de sa naissance, Charles tenta d'y monter par la force des armes, mais en vain. Vaincu et prisonnier il fut enfermé à Orléans et mourut à Maestricht l'an 1001. La noblesse française mit sur le trône Hugues-Capet. Ainsi finit la seconde race des rois de France après avoir régné l'espace de 236 ans.

TOURNAI

SOUS LES ROIS DE LA TROISIÈME RACE.

Notre cité justement célèbre sous les premiers rois franks, cette ville qui ne disparut sous la hâche des barbares que pour sortir plus brillante de ses ruines, va prendre sous les rois de la troisième race un accroissement et une importance remarquables par une foule d'événemens, dont l'ensemble donne à son histoire un coloris tout particulier. Hâtons-nous de les développer.

Bauduin à la belle barbe venait de succéder à son père Arnoul II dans le comté de Flandre. Ce prince qui jouissait d'une réputation de sagesse et de bravoure bien méritée, eut à soumettre, dès son avènement au gouvernement, quelques nobles et barons, qui lui refusaient obéissance. Parmi eux était Eilbodon, gouverneur de Courtrai, dont les troupes, sorties à bannières déployées, étaient allées, pendant la nuit, détruire Harlebèque, où le château et l'église avaient été livrés aux flammes, après le pillage. Maître de ses propres sujets, le comte de Flandre chercha bientôt à s'affranchir envers l'empire d'une vassalité qui gênait son indépendance. A cette fin il appelle ses Flamands aux combats, lève une armée, s'empare d'Éenam,

du château de Gand, et de là marche sur Valenciennes, réputée ville d'Empire, dont il se rend maître après plusieurs assauts (1006).

Au bruit de ces succès, l'empereur Henri II, descendu en toute hâte avec de grandes troupes au pays de Flandre, était venu assiéger Bauduin dans Valenciennes. Mais, malgré les secours du roi de France et du duc de Normandie, il se vit forcé de lever le siége de cette ville avec honte et déshonneur. L'année suivante, il fut plus heureux. Il surprit le château de Gand, fit au pays tout le mal possible et regagna l'Allemagne avec un riche butin et beaucoup de prisonniers. La paix fut signée quelques années après. Bauduin restitua Valenciennes, et reçut en échange les îles de Walcheren, Nord-Bévéland, Borsèle, et autres situées en Zélande. L'an 1020, la guerre ayant éclaté entre l'empereur et le roi de France, Bauduin, en sa qualité de vassal, suivit le parti de ce dernier. Ce qui fut cause que l'empereur vint de nouveau ravager la Flandre.

Nous lisons dans l'histoire de l'évêque d'Antioche, St-Macaire, qu'en 1012 de violentes dissentions dont la cause n'est point parvenue jusqu'à nous, éclatèrent à Tournai parmi le peuple. Bauduin à la belle barbe, prince souverain du pays, qui s'y trouvait par hasard, fit prendre les armes à ses soldats, pour arrêter cette effervescence populaire. Mais en vain. Ses efforts ne purent contenir les vagues de cette mer en furie, et il fut témoin du désordre sans pouvoir l'empêcher. Ce qui confirme, de nouveau, l'opinion que nous avons émise : que Tournai faisait alors partie du comté de Flandre. Telle était l'irritation des esprits que déjà les bourgeois, le fer à la main, s'entr'égorgeaient avec fureur, quand le bienheureux patriarche, suivi des compagnons de son pélerinage, se jette au milieu de la foule, élevant un crucifix attaché au bout de sa crosse, et par des paroles de paix et de concorde appaise l'orage,

et ramène à des sentimens modérés cette multitude frénétique que ni la présence du prince, ni l'aspect de ses soldats n'avaient pu calmer.

L'auteur qui rapporte ces faits, vivait en 1060, et dit de la ville où ils avaient eu lieu : « qu'elle abondait en richesses et en population, mais que le peuple était léger et prompt à se mutiner : » (1) « On ne peut nier, dit Poutrain, que ce ne fut là assez autrefois le caractère des habitans de Tournai. On en rapportera des exemples dans la suite. Mais ce n'est point là ce que ce passage a de plus intéressant pour notre histoire. Une découverte plus heureuse qu'il nous fournit, c'est que cette ville ne tarda pas à refleurir dès que ses habitans y furent repassés après trente ans d'absence, et qu'elle était florissante dans les tems mêmes qui nous sont les moins connus. »

Après avoir rendu ce service signalé aux Tournaisiens, S[t]-Macaire s'achemina vers Gand, où il mourut la même année de la peste qui étendit ses ravages sur toutes les grandes cités de la Belgique.

A peine délivré de ce fléau qui mit au tombeau dans certaines villes le tiers des habitans (2), Tournai se vit en proie aux vexations d'un seigneur puissant, appelé Guéric-le-Sor. Il était châtelain d'Ath et se disait descendu de Gérard de Roussillon, fameux paladin de la cour de Charlemagne. Possesseur du Burchant qui s'étendait de Condé à Gand, Guéric avait établi sa résidence à Leuze, dont il

(1) Ea urbs et divitiis et civibus abundat, sed populus est levis et pronus in tumultus.

Surius Vita S[ti]-Macarii, cap. 7.

(2) La peste de l'an 1008 enleva un nombre considérable de personnes. Il mourut à Anvers 43,000 hommes, 20,000 à Tournai, 28,000 à Bruxelles, 22,000 à Louvain, 34,000 à Gand, 12,000 à Bruges, 10,000 à Cambrai et 9,000 à Arras.

venait de faire construire l'enceinte et le château. Il avait aussi entouré de murs et flanqué de tours Grammont, Lessines, Alost, Chièvres, Flobecq, Escanaffles et probablement aussi Mortagne et Antoing qui faisaient partie de son domaine. Dès que ce seigneur eut mis sa province en sûreté par ces ouvrages, il porta la guerre et le pillage chez ses voisins. L'an 1020, à la tête d'une nombreuse soldatesque, il sort de Leuze et s'avance sur Tournai, s'empare du quartier St-Brice, où la ville avait pris un grand accroissement, et le livre au pillage, sans épargner même son église. De là il passe l'Escaut, assiége la *Cité*, s'en rend maître, exerce dans le Tournésis tous les brigandages imaginables, et retourne à Leuze, en triomphe, traînant à sa suite un grand nombre de bourgeois prisonniers. Pendant l'espace de sept ans, ce seigneur pillard ne cessa d'inquiéter Tournai, et de courir sus à ses habitans que ses gens insultaient dans leurs personnes et dans leurs biens. Guéric avait épousé la fille unique de Rasson, seigneur de Chièvres, d'où étaient sortis les seigneurs d'Avênes et de Leuze qui renouvelèrent depuis la guerre contre notre ville, à l'occasion du quartier des Chaufours en la paroisse St-Jean. « C'était apparemment, dit Poutrain, pour le même sujet qui avait mis en campagne Guéric-le-Sor. » Mais quelle a été la cause ou le prétexte de cette agression de Guéric, ni Poutrain, ni aucun autre historien, que je sache, ne nous ont instruits à cet égard.

Pour découvrir les causes de cette mésintelligence, reportons nos regards en arrière. On a vu qu'à la mort de Louis-le-Débonnaire tous les pays situés entre le Rhin et l'Escaut échurent en partage à Lothaire; l'Artois et la Flandre à Charles-le-Chauve. Telle était la grande division de la Belgique à cette époque. La Cité de Tournai, c'est-à-dire tout ce qui était situé sur la rive gauche du fleuve, faisait donc, au tems de Guéric-le-Sor, partie intégrante

de la Flandre ; et les quartiers ou faubourgs de la ville situés sur l'autre rive, appartenaient à la Lotharingie, puisque l'Escaut faisait limite entre la France et l'Empire. Guéric-le-Sor, seigneur châtelain d'une province qui relevait de l'Empire, avait donc, à ce titre, des droits incontestables sur le quartier de St-Brice, partie de cette province. Il les aura revendiqués, comme plus tard ses successeurs ont réclamé ceux qu'ils prétendaient avoir sur le quartier des Chaufours ; et c'est probablement un refus d'obéissance qui l'aura déterminé à soumettre par la force des armes cette portion de ses sujets qui s'obstinait à méconnaître son autorité seigneuriale.

Bauduin à la belle barbe, ce puissant comte de Flandre, eut pu facilement réprimer les entreprises de Guéric. De ce qu'il ne l'a point fait, on peut raisonnablement conclure que son honneur n'était point intéressé à le faire, et que cette guerre n'avait pour objet que des intérêts particuliers entre ce seigneur et la ville de Tournai, ou, si l'on veut, son évêque, lequel y exerçait tous les droits de souveraineté par la perception du domaine utile. D'ailleurs il était conforme au droit politique de l'époque que les seigneurs particuliers se fissent la guerre, comme les souverains entr'eux : car ils étaient eux-mêmes souverains dans leurs terres (1). Guéric qui tenait le Burchant en foi et hommage des comtes de Hainaut, pouvait donc, sans leur intervention et leur bon vouloir, faire la guerre à l'évêque de Tournai, comme celui-ci pouvait la repousser, sans que Bauduin se crût obligé de le secourir. Les annales de nos ancêtres ne disent pas si ces débats prirent fin par quelqu'accord, ou par la mort du seigneur leuzois.

A l'exemple de Hugues-Capet qui s'était associé son fils à la couronne pour l'assurer dans sa famille, Robert y associa dans le même esprit Henri, son fils aîné. Sous leur

(1) Poutrain. Hist. de Tourn. pag. 154.

règne, la guerre se ralluma entre l'Empire et les comtes de Flandre. Herman, comte de Hainaut, étant venu à mourir l'an 1048, Bauduin de Lille, fils aîné de Bauduin à la belle barbe, se jeta à l'improviste dans le Hainaut, s'empara de Mons et de la comtesse Richilde, veuve de Herman, et obtint la même année (1051) pour son fils, Bauduin V, la main de cette princesse qui ne dédaigna pas la puissante alliance des comtes de Flandre.

L'empereur qui ne voyait pas la chose du même œil, déclara la guerre aux Bauduin, comme aux ravisseurs d'une princesse de l'Empire. En attendant d'autres châtimens, il les fit excommunier tous trois par le pape Léon. Les princes flamands, sans s'effrayer grandement de ces foudres, se jettent sur les terres d'empire, saccagent Thuin et Hui, pendant que d'un autre côté l'on chasse de l'île de Walcheren les troupes que Henri III y avait placées.

Peu après celui-ci accouru en grande diligence de l'Allemagne force le passage de l'Escaut, entre à son tour dans la Flandre, y met tout à feu et à sang et revient assiéger Tournai. Là commandait pour Bauduin, Lambert, comte de Louvain son parent, qui fit une belle résistance. Les quatre bourgeois, en relevant les murs de la ville, y avaient incorporé la paroisse St-Brice, et une partie de celle de St-Jean. Ils avaient aussi bâti un château-fort à l'endroit où est aujourd'hui la paroisse St-Nicolas. Mais Guéric-le-Sor ayant détruit ces quartiers, il n'était resté que l'ancienne Cité mise en état de défense par ses réparateurs. Lambert n'avait avec lui qu'une poignée de gens qui s'étaient réfugiés à Tournai après leur défaite, près de Gand. Mais les habitans le secondèrent merveilleusement. Électrisés d'enthousiasme, ils se précipitent sur ses pas, et se montrent partout avec les troupes flamandes sur les remparts. Par malheur ce jeune prince plein de feu et de valeur fut

frappé mortellement dès les premières attaques. Cette perte que rien ne pouvait réparer, ayant ébranlé le courage des assiégés, Henri prit la ville d'assaut, la donna au pillage pendant trois jours ainsi que l'abbaye de St-Martin, puis y mit le feu (1). Rien ne put mouvoir sa pitié : ni les prières ni les pleurs des habitans qui s'offraient de lui remettre tout ce qui avait échappé à la rapacité des soldats. Les vainqueurs ternirent l'éclat de la victoire par tous les excès de licence et de barbarie dont ils étaient capables. C'est alors que fut brûlée la partie supérieure de la nef de Notre-Dame, qui était beaucoup plus haute que celle d'aujourd'hui.

C'était Bauduin, XXXIX[e] évêque de Tournai, qui occupait en ce tems-là le siége épiscopal. On s'étonne que ce prélat n'ait point interposé son autorité pour soustraire ses malheureux concitoyens aux horreurs de l'incendie et du pillage. Était-ce politique, ou bien n'a-t-il pas cru que le monarque se fût porté à ces extrémités ? C'est ce qu'il serait difficile d'établir. Les efforts de Vérédic III, alors châtelain de Tournai, furent aussi infructueux, et la ville châtiée par tant de maux à la fois se vit réduite à une affreuse désolation. Une grande partie de la noblesse fla-

(1) Victor Henricus urbem expugnat, dirimit, direptamque incendit. Meyer ad an. 1053.

D'oudegherst dit qu'après l'avoir prise et saccagée, Henri y laissa bonne et suffisante garnison, et se retira en Allemagne, grandement enrichi du butin qu'il avait fait.

Mais puis vint à guerre sor lui
Li rois Henris, si arst (brûle) Tornai
Et le pays jusqu'à Courtrai,
Pour çou que li prudoume sage
A Tornai li fissent visnage,
Et l'abbeie St-Martin
Détruisit li rois à cel hustin.

Chron. de Mouskes, vers 16,095 et suiv.

mande y fut faite prisonnière et emmenée en Allemagne.

L'empereur étant mort en 1056, le pape Victor tint l'année suivante un synode à Cologne où la paix fut conclue entre son successeur Henri IV, le comte de Flandre, son fils Bauduin et Godefroid, duc de Brabant. Par ce traité, le comte de Flandre Bauduin V, dit de Lille, conserva tout le pays entre l'Escaut et la Dendre, les îles de Zélande, le château de Gand avec les quatre métiers; et son fils, Bauduin de Mons, ajouta au comté de Hainaut, la ville et Comté de Tournai que l'on regardait apparemment alors comme une province particulière. C'était le boulevard de Hainaut du côté de la Flandre. Un demi-siècle plus tard cette ville fit de nouveau partie de la Flandre.

Le comte Bauduin ne tarda pas à se faire inaugurer à Tournai (1059). Il y fut reçu avec grande magnificence comme comte et seigneur, au grand contentement de ceux de la ville et *même des suppots sortissans soubs icelle*, dit D'oudegherst. Expression qui établit clairement que la cession comprenait tout le Tournésis. « Les solennités susdites achevées et accomplies, toutes les cérémonies qu'à la joyeuse entrée de quelque prince l'on est accoutumé de faire, le comte Bauduin et son père tirèrent vers Cambrai en grand triomphe. » Ce passage de d'Oudegerst détruit victorieusement celui de Poutrain, page 805, où il dit que ce prince ne s'est jamais mis en possession de Tournai.

Ce fut dans cette occasion solennelle que ce comte donna une charte d'affranchissement et une institution de commune aux Tournaisiens, devenus irrévocablement ses sujets par le traité de Cologne. C'est cette charte que Philippe-Auguste confirma cent trente ans après (1).

Par la mort de Bauduin de Lille arrivée l'an 1067, le comté de Flandre passa à son fils Bauduin de Mons, qui

(1) Hoverlant. Essai chronol. sur Tournai. Vol. 55. page 32.

réunit ainsi en sa personne le Hainaut et la Flandre. Ce prince doux et pacifique étant tombé malade trois ans après, convoqua à Audenarde le clergé et les principaux seigneurs des deux comtés, pour leur recommander la fidélité et l'obéissance envers ses enfans. Ce fut dans cette assemblée qu'il assigna par testament le Hainaut à son fils Bauduin, et la Flandre à Arnoul. Robert, frère du moribond, eut le gouvernement de la Flandre et la tutelle d'Arnoul, jusqu'à sa majorité. Mais Bauduin était à peine descendu dans la tombe, que d'affreuses dissentions s'élevèrent entre sa veuve qui prétendit à la tutelle, et Robert-le-Frison. La Flandre se rangea du parti de Robert; Arras, Douai, Lille, St-Omer, Air, Bethune, Boulogne et le roi de France épousèrent la cause dela princesse Richilde. On croit communément que Tournai resta neutre; cependant l'annaliste D'oudegherst et Jean Cousin lui font tenir le parti de Richilde. La cause de Robert prévalut, et la comtesse de Hainaut dut lui abandonner les Flandres (1072).

A quelque tems de là surgit une guerre générale sans exemple dans les annales de l'antiquité. Le désir de prier aux lieux consacrés par les augustes mystères du christianisme, avait rendu les pélerinages dans la Palestine très-fréquens. De tous les royaumes de l'Occident on se rendait en caravanes à Jérusalem. C'était la dévotion à la mode. Mais la cupidité des Sarrasins, qui ne cessaient de rançonner et de persécuter les pélerins, rendait de jour en jour le tombeau du Christ moins accessible à la vénération des fidèles. Tout-à-coup l'un d'eux, Pierre l'Hermite, gentilhomme enthousiaste, enflammant tous les cœurs du zèle qui l'anime, intéresse l'Europe en faveur des chrétiens de la Terre-Sainte, par le récit qu'il fait de leurs souffrances. Le Concile de Clermont, présidé par Urbain II, pontife d'un génie élevé, décrète, en présence de plus de trois cents évêques, et au milieu

d'un concours prodigieux de princes et de seigneurs, la première croisade : *Diex le volt!* A ce cri venu du Ciel et répété par toute la terre, les rois déposent leur diadème pour prendre le heaume, les princes abandonnent leurs états, les châtelains leurs châtelets; et les donjons féodeaux restent déserts. En Palestine! en Palestine! C'est là que Godefroid de Bouillon appelle ses vaillans chevaliers. Eustache et Bauduin ses frères, Robert comte de Flandre, suivi de l'élite de la noblesse flamande, prennent la croix, et entraînent sur leurs pas, vers la Cité sainte des millions de Croisés (1). Tournai envoie aussi ses enfans vers le tombeau du Christ sous la conduite de Conon, de son frère Évrard, IVe châtelain, du généreux Bauduin, des frères Lethalde et Engelbert. Déjà Nicée, Antioche et toute l'Asie mineure sont au pouvoir de l'armée chrétienne. Jérusalem, après un siégé de six semaines est emportée d'assaut (15 juillet 1099) et les blanches bannières à la croix d'or ondoient victorieuses sur la montagne de Sion. Deux guerriers apparus les premiers sur la brêche se sont jetés dans la Cité sainte. Toute l'armée proclamant leurs noms les transmet à la postérité : ce sont les frères Lethalde et Engelbert qui ont Tournai pour patrie (2)!

(1) En calculant, dit Anquetil, Hist. de France. Vol. 1. pag. 289, tout ce que la France, l'Allemagne et l'Italie fournirent de Croisés, on présume qu'il en sortit bien environ cinq millions. Qu'est devenue cette multitude?

(2) Y entrèrent deux chevaliers qui étoient fors et frères. L'un avoit nom Lutole, li autres Gilebers. Nés estoient de Tornai. MS. de la bibliothèque de Bourgogne, n° 9492. (Très ancienne traduction de Guillaume de Tyr.)

« Mais le combat alloit bientôt changer de face. Tout-à-coup les Croisés voyent paroître sur le mont des Oliviers un cavalier agitant un bouclier, et donne à l'armée chrétienne le signal pour entrer dans la ville. Godefroid et Raymond qui l'aperçoivent des premiers et en même tems,

Après eux s'élancent Godefroid, Eustache, Bauduin et Conon que la Belgique a vus naître! Ainsi par un trait de valeur qui immortalise deux de ses gentilshommes, notre cité et la Belgique entière voient dès lors leurs noms attachés à la plus glorieuse conquête des Croisés dans la Judée.

Pendant que dans l'Orient tout cédait à la valeur des Croisés, nos ancêtres, une maladie apportée de cette contrée exerçait d'affreux ravages dans toute la chrétienté. Un dragon de feu vu dans le ciel avait jeté le peuple dans la consternation. Il croyait que ce monstre igné était l'avant-coureur de grandes calamités. Aussi beaucoup de personnes inquiètes ou timorées s'étaient retirées du monde pour se vouer à la religion et à la solitude.

Cette peste, connue sous le nom de *feu sacré*, sévissait

s'écrient que St-George vient au secours des chrétiens... Le tumulte du combat n'admet ni réflexion ni examen, et la vue du cavalier céleste embrase les assiégeants d'une nouvelle ardeur. Ils reviennent à la charge. Les femmes même, les enfants, les malades, accourent dans la mêlée, apportent de l'eau, des vivres, des armes, réunissent leurs efforts à ceux des soldats pour approcher des remparts les tours roulantes, effroi des ennemis. Celle de Godefroid s'avance au milieu d'une terrible décharge de pierres, de traits, de feu grégeois, et laisse tomber son pont-levis sur la muraille. Des dards enflammés volent en même temps contre les machines des assiégés, contre les sacs de paille et de foin et les ballots de laine qui recouvraient les derniers murs de la ville. Le vent allume l'incendie et pousse la flamme sur les Sarrasins. Ceux-ci enveloppés de tourbillons de feu et de fumée, reculent à l'aspect des lances et des épées des chrétiens. Godefroid précédé des deux frères Lethalde et Engelbert de Tournai, suivi de Bauduin du Bourg, d'Eustache, de Reimbaud Croton, de Guicher, de Bernard, de St-Vallier, d'Amenjeu, d'Albret, enfonce les ennemis, les poursuit et s'élance sur leurs traces dans Jérusalem... Conon suivit Tancrède et les deux Robert, et se jeta aussi dans la place. » Michaud. Hist. des Croisades. Vol. 1. pag. 426.

d'une manière terrible dans notre province, où elle conduisait au tombeau les deux tiers des habitans. Ceux qui en étaient atteints paraissaient avoir les membres brûlés. Ils expiraient, la plupart, après quatre à cinq jours d'indicibles souffrances, quelques-uns même à l'apparition des premiers symptômes....! Pour arrêter ce fléau, dont le Seigneur dans sa colère avait affligé le pays, Radbod II, XLI[e] évêque de Tournai, assembla ses diocésains dans l'église de Marie, et après avoir fait un sermon sur la croix en présence de la foule abattue et consternée, il coupa les cheveux à plus de mille jeunes gens et raccourcit leurs robes qui traînaient jusqu'à terre. Ensuite il prescrivit à tout le monde de jeûner un jour entier jusqu'à la nuit, sans permettre même aux petits enfans de sucer les mamelles de leurs nourrices (1). Après s'être dépouillé de ses ornemens pontificaux pour revêtir le cilice, il entonne un cantique et élevant la croix, il la promène nu-pieds dans les rues et autour de la ville pour apaiser l'ire de Dieu. Son clergé marchait après lui, portant les reliques des saints. Tout le peuple s'humiliant à l'exemple de son évêque suivit nu-pieds la procession, à laquelle plus de 100,000 personnes tant de la ville que des environs assistèrent, mêlant, par intervalle, aux chants de l'église, des cris douloureux et lamentables. Telle est l'origine de la procession générale de Tournai, dite de l'Exaltation de la S[te]-Croix, qui remonte au 14 septembre 1092. Les papes lui ont accordé des indulgences, les rois de France des priviléges. Parmi ces derniers, Philippe de Valois donna la franchise de corps et de biens pendant neuf jours aux

(1) Omnibusque nimiùm perterritis, plus quàm mille juvenum comas totondit, vestesque per terram defluentes præcidit. Deindè universis unâ feriâ integrâ jejunare usque ad noctem fecit, ità etiam ut nec infantuli nutricum papillas suggererent, interdixit.
Jacob. Guis. An. Han. Lib. XVI. cap. 4.

pélerins qui voudraient y assister. Quant à notre kermesse, ou fête annuelle, elle ne fut instituée qu'en 1283. Cette année-là, les magistrats de Tournai ayant convoqué la commune, comme cela se pratiquait dans les affaires de grande importance, lui représentèrent en assemblée que toutes les autres cités, villes et châteaux ayant une fête et une franche foire annuelle, il convenait qu'une cité aussi noble et aussi considérable que Tournai eût aussi ses jours de commune réjouissance, et il fut décidé qu'on s'adresserait au roi de France pour demander l'autorisation d'établir une fête générale. Le monarque accorda cette faveur à sa bonne ville de Tournai, et depuis la fête s'annonça la nuit de la nativité de la Vierge, et la franche foire, qui commençait ce jour-là, ne finissait qu'à la St-Remi. C'est ce que nous apprend dans sa chronique le Tournaisien Gilles Li Muisis, XVIIe abbé de St-Martin depuis la restauration de ce monastère (1).

A l'exemple de Tournai les villes voisines instituèrent aussi des processions pour éteindre le *feu sacré*. Mais ces cérémonies pieuses ne produisant point l'effet salutaire qu'on s'en était promis, les malades eurent recours alors à l'église de Tournai. On y arriva bientôt de toutes parts et des pays lointains en si grand nombre, que la cathédrale et les autres églises ne pouvaient plus les contenir, et qu'il devint impossible d'y prier à cause de la puanteur insupportable qu'exhalaient les infectés. On se vit obligé de leur défendre l'entrée des temples, de peur de rappeler le fléau dans la ville. L'image de la Vierge fut suspendue à un pilier du grand portail, devant laquelle le peuple restait jour et nuit prosterné, implorant le secours de Notre-Dame-des-Malades. Les nombreuses guérisons obtenues par son intercession ont été cause que la ville de

(1) Chronique de Li Muisis. pag. 171.

Tournai l'a considérée et la considère encore comme sa patrone et sa protectrice.

« Selon la coustume ancienne en ceste sollemnité, dit Cousin, vol. II pag. 130, à cause du grand nombre de peuple, se faisoient trois processions. En la première environ minuict le prestre revestu d'une aube avec l'estole faisoit le tour de la ville, portant la sainte croix, et une grande multitude de pélerins le suivoit en grande humilité à pieds nuds, dépouillés de leurs beaux habillemens et couverts de linge, et ce en mémoire de la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'on tient avoir esté commencé environ la minuict.

» La seconde procession se faisoit le matin environ quatre heures principalement pour ceux et par ceux de Gand, qui y marchoient portans des bannières ou confanons et des cierges allumés, et par dessus tout la fiertre de Nostre-Dame, laquelle nous a esté préservée du sac de l'an 1566, avec celle de St-Éleuthère. Non pas qu'on ait onques voulu dire ny à Tournay, ny à Paris, ny à St-Pierre à Lisle (là où l'on a des fiertres de Nostre-Dame) qu'en icelles soit gardé aucun os ou partie du corps de Nostre-Dame, comme ès chasses des saints se gardent leurs corps, ou aucunes parties d'iceux : ains seulement qu'on y garde quelque chose qui a touché, ou appartenu au corps de Nostre-Dame, comme ses sacrés cheveux, vestemens, ou autres choses semblables, qu'on doit tenir et honorer pour grandes et excellentes reliques.

» Les peuples voisins pour les miracles de Nostre-Dame, et pour avoir esté secourus en leurs maladies du feu ardant, et autres maux, fréquentoient à grande foule et dévotion, entr'autres le Comte de Flandres mesme et ses subjets, singulièrement ceux de la ville de Gand. Car iceluy avec eux recognoissans l'église cathédrale de Nostre-Dame de Tournay, leur mère église, venoient à grands

frais tous les ans décorer la procession au jour de l'Exaltation de la Saincte-Croix, faisans de belles offrandes à son église. Le Comte apportoit en présent à l'image de la sacrée Vierge une robbe précieuse, et ceux de Gand une fiertre excellente, c'est-à-dire une couverture ou ornement pour couvrir le coffre ou chasse des reliques de Nostre-Dame.

» La troisième procession se faisoit environ sept heures du matin, en laquelle le célébrant accompagné du clergé et de tout le peuple portoit la saincte vraye Croix. On y faisoit trois stations (comme on faict encore aujourd'huy) en quatre divers endroits, où on lit les quatre premiers évangiles des quatre évangélistes, tant en protestation de la foy que la ville de Tournay tient et que tous doivent tenir, qu'affin qu'il plût à Dieu garder la Cité.... Nous lisons ès mémoires et panchartes de nostre église, qu'aucunes fois se sont trouvées en la dicte procession près de cent mille personnes de divers sexe, aage, et contrés tellement que quelques-uns estoient esteincts et suffoqués en la presse. »

L'année qui suivit l'institution de la procession de Tournai, Aimeric, grand monastier de l'abbaye d'Anchin, étant venu visiter les moines de St-Martin, les engagea de quitter l'habit de St-Augustin pour prendre celui des *Moines Noirs;* ce qu'ils firent. Tous allèrent ensuite trouver l'évêque Radbod, pour obtenir de lui un autre lieu, où ils pussent servir Dieu plus tranquillement. Mais les seigneurs, les nobles et autres habitans de Tournai envoyèrent des députés à l'évêque pour le prier de ne point changer la résidence des moines, et d'user, au contraire, de son autorité pour les renvoyer à Tournai, où ils les recevraient avec plaisir et feraient à leur communauté les plus riches présens. L'évêque, cédant à leur prière, ordonna aux moines de retourner à Tournai, et ils ne purent

que lui obéir. En apprenant cette nouvelle, les habitans se réjouirent comme s'ils avaient revu le soleil après de longues ténèbres et sortirent de la ville pour aller au-devant d'eux (1). Ce même évêque Radbod II et son successeur Baldric contribuèrent beaucoup à la batise du chœur de Notre-Dame, lequel ne fut achevé que 80 ans après.

De retour de son expédition de la Terre-Sainte, Robert, comte de Flandre, aidé de ses Croisés, s'était emparé de Tournai (1101) que possédaient les comtes de Hainaut depuis le traité de Cologne. L'empereur Henri IV marcha contre cette ville, mais sa tentative échoua. Il dut se retirer couvert de honte en imputant son insuccès à la rigueur de la saison. Un manuscrit très-ancien rapporte que les joueurs de glaive, les arbalétriers et les archers réunis au nombre de douze cents, et accompagnés d'un grand nombre de bourgeois chargèrent si vigoureusement les Allemands à coups de flèche, d'épée et avec d'autres instrumens, que les assaillans furent obligés de lever le siége et allèrent droit à Cambrai (2). Robert resta en possession de notre ville, et donna neuf ans plus tard à la cathédrale la dîme des quatre moulins les plus proches du château, situés dans l'île de St-Pancrace. Ce qui nous fournit une nouvelle preuve que les comtes de Flandre étaient par le fait souverains à Tournai aux XIe et XIIe siècles (3). Un peu plus tard le pape Gélase étant venu dans nos contrées consacra le grand autel de l'abbaye de St-Martin de Tournai sous l'invocation de St-Étienne.

(1) Illicò post tenebras solem quasi cernerent redeuntem. Jacob. Guis. An. Han. Lib. XVI. cap. 4.

(2) Ce MS. qui est en ma possession, a pour titre : *Recueil général des marches, donations et priviléges des joueurs à glaive, archers et arbaletiers de Tournay*. Il est enrichi de nombreuses vignettes coloriées.

(3) Chron. de Mouskes. V. 20,088.

Une grande famine ayant affligé le pays en 1106, le comte Robert défendit de brasser de la bière, fit tuer tous les animaux inutiles, et distribua aux indigens d'abondantes aumônes. Ségard, second abbé de S[t]-Martin depuis la restauration du monastère, poussa aussi loin que possible la philantropie, en vendant les vases sacrés et les calices d'argent pour soulager les pauvres.

L'église de Tournai avait perdu beaucoup de sa splendeur depuis qu'elle avait cessé d'être gouvernée par les Achaire, les Éloi et les Mommelin. Le diocèse comptait alors plus de 900,000 âmes. A défaut d'évêque propre, il y était mort, dans l'espace de dix ans, plus de 100,000 personnes sans confirmation, et 11,000 homicides et autres criminels n'avaient pu, avant de quitter ce monde, recevoir l'absolution de leurs péchés de la bouche de leur évêque (1). Depuis six siècles, on avait à diverses époques, tenté la séparation des deux évêchés, mais toujours inutilement. Cet espoir se réalisa enfin l'an 1146. Anselme ayant été nommé évêque de Tournai par le pape Eugène, y fit cette même année son entrée solennelle. Le roi de France, Louis VII, et le comte de Flandre, Thierri d'Alsace, y assistèrent. Ce fut le successeur d'Anselme, Gérard, qui fonda, sept ans plus tard, la *bonne maison de St.-Lazarre*, au val d'Orcq, pour le soulagement des *Méséaus*, ou personnes attaquées de la lèpre, maladie apportée de l'Orient par les Croisés (2).

(1) Acta S. S. Belgii. Tom. II. pag. 118.
Le diocèse de Tournai s'étendait au milieu du XII[e] siècle, et durant tout le moyen-âge, dans cette vaste portion de pays, où sont aujourd'hui S[t]-Amand, Orchies, Cisoing, Lille, Roubaix, Cassel, Messine, Ypres, Menin, Furnes, Poperingue, Dunkerque, Nieuport, Ostende, Bruges, Courtrai, Audenarde, Gand, et une grande partie du pays de Waes. Les évêchés de Gand, d'Ypres et de Bruges n'ont été créés qu'au milieu du XVI[e] siècle, sous le règne de Philippe II, roi d'Espagne.

(2) Il existait dès l'an 819 un hôpital général à Tournai; c'était cet

Walter de Mortagne, clerc de la cathédrale et depuis évêque et successeur de Gérard, se signala aussi par des actes de bienfaisance envers l'église de Tournai. L'an 1172, il donna à la cathédrale tous les serfs mâles et femelles qu'il avait dans nos contrées. Le chapitre prélevait sur chaque tête six deniers à titre de cens annuel, deux sous à chaque mariage, et même somme à la mort, pour droit de morte-main. Ce qui nous montre que le servage, considérablement adouci et modifié, se réduisait, à cette époque, à une simple capitation.

Cependant Philippe-Auguste étant monté sur le trône, l'union qui avait régné jusqu'alors entre les rois de France et les comtes de Flandre fut rompue pour quelque tems, au sujet du Vermandois que Philippe d'Alsace, comte de Flandre, refusa de restituer à Éléonore sa sœur, comtesse de Beaumont sur Oise. On arma de part et d'autre. Les

hôpital ou *charité* de S[e]-Christophe dont parle la Charte de 1211. L'an 1093, on fonda l'hôpital S[t]-Antoine, où étaient reçues les personnes attaquées du *feu sacré*, dit *feu de St.-Antoine*.

Du tems des Croisades on créa l'hôpital *St.-Nicolas du Bar* où l'on hébergeait les pélerins allant à Jérusalem.

Outre la Ladrerie du val d'Orcq, établie par l'évêque Gérard, il existait encore des hôpitaux pour les personnes atteintes de la galle, maladie ainsi appelée de la *Gallo-Grèce*, d'où les Croisés l'avaient apportée : entr'autres l'hôpital S[t]-Lehire (Éleuthère) au bas du Four-Chapitre, dont l'existence date du commencement du même siècle; l'hôpital S[t]-Jacques fondé spécialement pour les personnes qui allaient en Galice visiter le tombeau de S[t]-Jacques de Compostelle; celui des Froids-Parois, hors de la porte du Château; l'hôpital Notre-Dame, restauré en 1112 par les chanoines Marcel et Gérulf, et celui de Marvis établi en 1184. Au XII[e] et XIII[e] siècles, il se trouvait au val d'Orcq deux couvens de religieux et religieuses qui soignaient les Lepreux. Ils furent démolis en 1670.

On croit communément qu'il y avait aussi un hôpital au faubourg de Valenciennes à l'endroit appelé *Vive Fontaine*, où depuis (1134) Oger abbé de S[t]-Médard, à Tournai, bâtit un oratoire sous l'invocation de S[t]-Nicolas.

Flamands prirent avec chaleur le parti de leur prince, et la seule ville de Gand lui fournit 20,000 soldats. Lui-même entra bientôt en France (1186) à la tête d'une armée nombreuse, et la ravagea jusqu'à Senlis et Compiègne; mais dès que le roi parut, soit respect pour l'antique couronne, dont les comtes de Flandre tenaient toute leur grandeur; soit qu'il cédât au souvenir d'une vieille amitié, Philippe d'Alsace se retira en Flandre, d'où il envoya proposer la paix au roi de France qui l'accepta. Le Vermandois fut partagé. Le comte eut St-Quentin et Péronne, le reste fut cédé à la France.

Philippe d'Alsace donna de bonnes lois à son peuple et favorisa singulièrement le commerce en lui, procurant la faculté de vendre librement ses draps aux foires d'Aix-la-Chapelle, de Duisbourg, de Cologne et autres. Les villes de Lille, de Tournai et de Douai furent celles qui profitèrent le plus de ces avantages : la fabrique des étoffes et la draperie y étant arrivées à un tel point de perfection et de prospérité, qu'il leur avait fait assigner l'un des premiers rangs parmi les cités industrielles de nos belles provinces. C'est la protection que ce comte donnait aux arts, au commerce et à l'industrie, qui explique le dévouement des Gantois à sa cause.

A Tournai, le magistrat et la commune étaient, depuis long-tems, en discussion avec l'abbé et les religieux de St-Martin sur l'étendue du droit de jurisdiction, auquel ces derniers prétendaient. Ils soumirent cette année leur différend à des arbitres. Ceux-ci décidèrent que toute justice et seigneurie resteraient au couvent pour les délits commis dans le clos du monastère, mais que l'abbaye ne pourrait y élever ni fourches ni potence. Dans ce concordat, il est fait mention plusieurs fois des Prévôts, Jurés, Mayeurs, Échevins et Eswardeurs de la commune, preuve

incontestable que l'existence des Consistoires est antérieure à la Charte de Philippe-Auguste dont nous parlerons bientôt.

Au Noël de l'an 1187, Philippe-Auguste étant venu visiter le comte de Hainaut Bauduin V, son beau-père, à Valenciennes où il tenait sa cour, se rendit à Tournai dont les habitans le reconnurent pour souverain. Aucun roi de France avant lui n'était venu dans cette ville. La puissance des comtes de Flandre en rendait l'accès difficile. Mais les liens du sang, qui unissaient ce monarque au comte de Hainaut, lui ouvrirent les portes de cette Cité, et facilitèrent merveilleusement l'exécution du dessein qu'il méditait (1).

Cet événement est l'un des plus singuliers et des plus importans de notre histoire. Pour l'expliquer, il faut nécessairement admettre qu'il avait été préparé de longue main, ou par Philippe-Auguste offensé de la grandeur à laquelle les châtelains de Tournai s'étaient élevés, et pour prévenir, peut-être, une union plus étroite entr'eux et les comtes de Flandre, puissance vers laquelle le châtelain d'alors paraissait incliner; ou par la commune fatiguée du joug des châtelains et de la jurisdiction temporelle des évêques. Ce fut probablement avec l'appui du monarque, que la ville saisit cette occasion favorable pour se soustraire à leur obéissance et suzeraineté. Cette opinion, qui est celle de Poutrain, n'est point dénuée de toute vraisemblance.

(1) Dominus equidem rex Francorum, tertiâ die natalis Domini 1187 Valencenas venit : quem Comes Hannoniæ honorificè in hospitio suscepit. Quartâ autem die Tornacum venit. Inauditum enim erat quòd aliquis antecessorum suorum unquàm illùc venisset; sed cives illi, qui semper soli Episcopo Domino suo servierant, tùnc voluntati Domini regis ità subditi fuerunt, quòd posteà ipsi regi et in pecuniâ dandâ, et in suis expeditionibus ad voluntatem suam servierunt. Jacob. Guisius. Lib. XVIII. Ann. cap. 35.

En effet, le droit que l'évêque avait de battre monnaie; le tribut que lui payaient les orfèvres pour la maîtrise et le *franc marteau* (1); l'hommage que lui rendaient ses hommes liges, et d'autres prérogatives exercées avec plus d'extension depuis l'an 1147, époque de la disjonction de l'église de Tournai d'avec celle de Noyon : tout cela, il faut l'avouer, était des griefs pour des hommes qui commençaient à se connaître, et à comprendre quelque chose au mot de liberté. Les Tournaisiens n'ignoraient pas non plus que Philippe-Auguste venait de rétablir son autorité royale dans d'autres villes de France au détriment de la puissance ecclésiastique. Cet antécédent du monarque favorisant leurs desseins, ils se seront adressés à lui comme à un prince capable de les émanciper, de les mettre hors d'une puissance qui n'allait plus à leurs mœurs.

Voici un passage de Poutrain qui fait bien voir que ce monarque savait en pareille circonstance se conduire avec adresse :

« L'évêque qui tenait alors le siége épiscopal de Tournai, dit cet historien, était le XLVIIe, et le IVe depuis le rétablissement de ses propres évêques. Il s'appelait Évrard, fils de Walter d'Avesnes et de dame Ide, fille d'Évrard, Châtelain de Tournai. C'était un prélat d'un air noble et d'un port majestueux, et qui joignait à toutes les qualités dignes de sa naissance, la vraie piété et une vertu solide, ferme, fort zélé pour son église, mais politique et dont la prudence réglait la fermeté et le zèle. Le roi pour

(1) Un siècle après ce privilége était encore en vigueur. Nous lisons qu'en 1296, il intervint entre les consaux et l'évêque un accord au sujet des orfèvres. L'évêque prétendait que nul orfèvre ne pouvait *élever forge* dans la ville sans sa permission. Il fut convenu que lorsqu'un orfèvre voudrait élever forge, il devrait en demander la permission à l'évêque, et lui payer un marc d'argent pour son droit, sous peine de confiscation de la forge, des matériaux et des outils.

ôter entre l'évêque et lui l'embarras du cérémonial à qui rendrait la première visite, alla descendre au palais épiscopal même, que Walter de Marvis prédécesseur d'Évrard avait rendu assez commode pour le tems. Évrard le reçut avec tous les égards et les respects dûs à un si grand roi; et après les premiers complimens, et quelques entretiens indifférens, le roi, sans y chercher plus de forme, *dit nettement au prélat la cause qui l'amenait* et le pria de ne point trouver mauvais *qu'il fût dans Tournai le maître du gouvernement*, sans que l'on sache quelle fût la réponse de l'évêque, ni ce qui se passa entre le roi et lui sur cette grande affaire. » Ce passage est puisé dans les mémoires de l'église de Tournai, tirés de la bibliothèque de M. De Colbert, et confirme, jusqu'à un certain point, l'opinion de Poutrain. Depuis cette époque, Philippe-Auguste et ses successeurs exercèrent à Tournai l'autorité souveraine, et dans la suite l'évêque Gui de Boulogne voyant que son droit de domaine et de jurisdiction s'éteignait insensiblement, l'échangea par un traité qu'il fit avec Philippe-le-Long, contre des terres qui valaient mieux. L'évêque ne retint désormais que le pouvoir spirituel. Ce qui donna lieu, le siècle suivant, à des débats fort vifs entre lui et le magistrat sur les bornes de leurs jurisdictions respectives. Ils s'aigrirent au point que l'an 1290, le magistrat ayant interdit le passage des rues à la justice ecclésiastique pour la conduite d'un criminel au lieu du supplice, l'évêque Michel le fit exécuter sur la plus haute muraille de son palais.

Mais les annales de D'oudegherst, et la chronique de l'évêque Mouskes assignent à la présence du monarque français dans notre ville une autre cause.

Le premier des historiens que nous venons de citer, dit que pendant la trêve conclue entre Philippe, comte de Flandre, et Bauduin, comte de Hainaut, « les dits contes

se trouvèrent ensemble en un lieu nommé le Mont-S[t]-Rémi, où ils parlamentèrent, et tindrent longs propos ensemble sur le faict de leurs différents. Nonobstant quoi, ils partirent malcontents et satisfaits l'un de l'autre, dont on imputait la cause principale et coulpe à Jacques d'Avesnes, contre lequel pourtant le comte Baudouin de Hainaut se mist l'an ensuyvant en armes, et gasta toutes les terres d'iceluy Jacques d'Avesnes. D'autre côté la trefve que dessus prinse entre le roi de France et le comte Philippe expirée, chascun d'eux respectivement se remist aux champs avec la plus grande puissance et armée. »

L'évêque Mouskes, qui écrivait cinquante ans environ après cet événement, rapporte aussi que le comte Bauduin de Hainaut fit la guerre à Jacques d'Avênes qu'il alla attaquer à Leuze en Burcbant, mais que le peuple de Tournai, favorable à la cause de Jacques d'Avênes, défendit cette ville contre les troupes de son ennemi le comte Bauduin (1).

Cette conduite des Tournaisiens irrita, comme on le pense bien, le comte Hennuyer. Ne pouvant ainsi se faire justice de son homme lige, il recourut au roi de France, son gendre, et le décida facilement à venir à Tournai, où il séjourna quelque tems (2); d'un autre côté le peuple tournaisien devait être poussé et incité par quelque influence pour se montrer si ferme soutien du seigneur d'Avênes; or, l'histoire nous apprend que l'évêque d'alors était son

(1) Cis quens Bauduins emprist gierre
Apriés I petit, sor la tierre
Celui d'Avesnes Jakemon,
A Leuze en Braibant, ce dist-on;
Et cil de Tornai qui l'amoient,
Leuze del tout li garnisoient.
Chron. vers 19,290-95.

(2) Ibid. vers 19,296.

parent, qu'il était fils de Walter ou Gauthier d'Avênes et de Ide, fille du Châtelain de Tournai. L'évêque et son clergé, le Châtelain Évrard III, et ses partisans; tels étaient sans doute les moteurs de cette grande affaire.

La politique du comte Bauduin ne manquait donc pas d'adresse. Trop faible pour maîtriser les Tournaisiens, il les fit passer sous la domination de Philippe-Auguste, dont l'ascendant était plus que suffisant pour leur commander d'abandonner le parti de Jacques d'Avênes, ennemi de son beau-père. Le comte Bauduin avait alors atteint le but auquel son ambition voulait atteindre. Ce qui vient surtout confirmer l'opinion que nous venons d'émettre; savoir que le châtelain intriguait et que l'évêque n'était point étranger à ses manœuvres, c'est qu'à peine arrivé dans la ville le monarque français se rend au palais épiscopal, et comme s'il eut voulu faire un reproche de sa conduite au prélat, il lui demande de qui il tient la cité? de qui il relève? (1) L'évêque lui répond sans ire : « De Notre-Dame et de Dieu, Sire. » Puis par un aveu que lui arrachait la présence d'un

(1) S'a au veske Evrart demandé
De qui il tenoit la chité.
Li veskes respondit sans ire :
« De Notre-Dame et de Dieu, sire,
» Si comme li veske d'ançois,
» Et de vous et des autres rois,
» Qui g'eñ siers à X cevaliers,
» Quant besoins leur est et mestiers.
» Mais faire mi doivent ayde
» Li bourgois; et si n'en font mie,
» Ne ne m'en tiennent à Signour,
» Quar jou sui kéus en langour.
» Si vos renc, sire, la citet. »
Et li roi reciut siretet (seigneurie),
Si abandonna li borgois.
Atant s'en est parti li rois
Et li haut home de vile

si grand roi, il ajoute : « Et comme les évêques, mes prédécesseurs, de vous et des rois vos ancêtres. » Il se plaint ensuite que les Tournaisiens lui refusent l'aide qu'ils lui doivent ; qu'ils ne le reconnaissent plus comme Suzerain ; que sa seigneurie chancelle ; et sentant que l'autorité temporelle va lui échapper pour toujours, il en fait hommage au monarque

« Si vos renc, sire ! la Citet. »

Il paraît cependant que le quartier des Salines ne se soumit pas aussi bénévolement que l'évêque. Il fit de l'opposition avec le pouvoir royal, et l'on fut forcé, pour maintenir la bonne harmonie dans Tournai, de bannir un grand nombre de ses habitans. Quelle que soit la véritable cause de cette soumission spontanée de la ville de Tournai au roi Philippe-Auguste, toujours est-il que cette prédilection pour la France lui attira pendant long-tems la jalousie et la haine des villes flamandes, et qu'elle fut le germe de la plupart des guerres qui éclatèrent dans la Flandre française l'espace de trois cents ans (1).

Le monarque français passa huit jours à Tournai au milieu des fêtes et des réjouissances. Sa popularité, ses manières affables et gracieuses lui gagnèrent tous les cœurs. Pendant son séjour, on procéda au renouvellement de la magistrature d'après le mode établi. Le prince donna au magistrat le commandement suprême de la ville, le chargea d'y surveiller la police, lui confia le soin de sa

Ki se doutèrent de sa gile
Sivirent le roi, si reprisent
A CCC siergans qu'il i misent
Et s'eut de leur deniers grans pars.
Chron. vers 19,300-20.

(1) Poutrain. Hist. de Tourn. pag. 168.

défense (1), et après avoir pris congé du prélat qu'il venait de dépouiller, tout en l'assurant de sa protection royale, il retourna à Paris. Cette souveraineté des rois de France sur Tournai, ne fut guère stable qu'au règne de Philippe-le-Long.

Philippe-Auguste venait de donner à notre ville une charte de commune, *institution de paix*. Elle avait pour objet le régime pénal, administratif et financier, et confirmait, en même tems, les us et coutumes, et tous les priviléges en vigueur avant cette époque. On croit communément que Tournai jouissait déjà, au milieu du XI[e] siècle, du droit de commune, que Bauduin de Mons lui avait octroyé. Ce serait donc cette charte que Philippe-Auguste aurait confirmée. Ce qui n'est pas impossible : car on sait que quand un souverain confirmait ou changeait la charte d'une commune, il était très-rare qu'il énonçât, dans les nouvelles lettres le nom du prince, qui avait donné la charte primitive, et ceux de ses devanciers qui l'avaient déjà confirmée. Il ne changeait ordinairement que la date, comme l'observe M. Augustin Thierry dans ses lettres sur l'histoire de France. « Cet abus de langage, dit cet écrivain, provenait de l'envie de faire une plus large part au bon plaisir des seigneurs ou des rois. Dans les chartes relatives aux communes les rois disaient : *J'ay octroyé*, lorsqu'il s'agissait de choses antérieurement établies, et ils le disaient même en ratifiant des actes où plusieurs de leurs prédécesseurs avaient successivement employé la même formule. »

Voici cette charte avec la traduction en regard et des

(1) C'était la conséquence de la charte qu'il venait d'octroyer. L'une des plus belles prérogatives attachées aux communautés bourgeoises, était de pouvoir se créer des forces pour se défendre contre la tyrannie des seigneurs féodaux et les surprises de leurs voisins. A cet effet les communes avaient des tours, un beffroi et étaient environnées de fossés.

notes explicatives, d'après l'original qui se trouve aux archives de Tournai sous la date de 1211. Quoiqu'elle ait été donnée en 1187, le diplôme, paraît-il, ne fut expédié que 24 ans plus tard. La guerre qui survint entre la France et la Flandre peut expliquer ce retard, car Philippe-Auguste n'avait point sa chancellerie avec lui, à son arrivée à Tournai, et ce ne fut qu'en l'année 1211 qu'il expédia, de Corbie, le diplôme revêtu de son scel royal. Il y ajouta une seconde charte qui statue que 300 électeurs chefs d'*Ostel* de toutes les paroisses procéderont tous les ans, à la S[te]-Lucie, au renouvellement de la *loi*, c'est-à-dire de la magistrature.

CARTA COMMUNIE.

In nomine Sancte et individue Trinitatis. Amen.

Philippus Dei gratia Francorum rex.

Quoniam regum interest ad ea que pacis sunt intendere, id quod in bono zelo gerimus, litterarum apicibus duximus annotandum et vivacis scripti memorie commendandum. Noverint itaque universi presentes pariter et futuri, quoniam burgensibus nostris Tornacensibus pacis institutionem et communiam dedimus et concessimus, ad eosdem usus et consuetudines quas dicti burgenses tenuerant ante institutionem communie.

Hec autem sunt consuetudines.

I. Si quis aliquem de communia Tornacensi, infra civitatem Tornacensem, vel extra, occiderit, et captus fuerit, capite plectetur, et domus ejus, si quam habuerit, diruetur. Quidquid residuum habet interfector infra justiciam communie Tornacensis, debet communia habere; et si interfector evaserit, civitatem Tornacensem intrare non poterit, quousque parentibus interfecti reconciliatus fuerit, et emendationem decem librarum communie dederit.

CHARTE DE COMMUNE.

Au nom de la Sainte et indivisible Trinité.

Philippe par la grâce de Dieu, roi de France.

Comme le devoir des rois est de veiller à la paix et au maintien de l'ordre, objets constans de notre zèle et de notre sollicitude, nous avons publié, afin d'en perpétuer le souvenir au moyen de caractères ineffaçables, les dispositions suivantes.

Sachent tous ceux présens et à venir que nous avons donné, accordé, octroyé à nos bourgeois de Tournai, une institution de paix et un droit de commune, conforme aux usages et coutumes dont lesdits bourgeois jouissaient avant l'établissement de leur commune, et qui sont de la teneur suivante.

I. Si quelqu'un tue un homme de la commune de Tournai dans la cité ou au-dehors, il sera puni de mort s'il est appréhendé, et sa maison, s'il en possède une, sera rasée. Tous les autres biens que le meurtrier possédera dans le ressort de la jurisdiction de la commune, seront confisqués au profit d'icelle. S'il s'évade de la ville, il ne pourra y rentrer qu'après avoir fait sa paix avec les parens de l'occis, et payé à la commune une amende de dix livres.

II. Si quis super alicujus morte accusatus fuerit, et per legitimos testes illum occidisse probari non potuerit, judicio aque frigide innocentiam suam purgabit.

III. Si aliquis aliquem percusserit, et querimonia inde facta fuerit, quocumque modo eum percusserit, si constans fuerit centum solidos emendabit, percusso quadraginta octo, communie quinquaginta duobus; et si constans non fuerit, tertia manu se purgare debebit. (1) Si vero aliquis de nocte vel de die armis molutis aliquem vulneraverit, et vulneratus super hoc testes habuerit, percussor decem libras dabit, centum solidos percusso, et centum communie : si autem testes non habuerit, et de die factum fuerit, septima manu se purgabit; si vero de nocte, judicio aque frigide.

IV. Si quis propter odium ant rancorem aliquem habuerit suspectum, et preposito communie hoc intimaverit, prepositus ei securitatem fieri faciet, juramento accepto abeo; et si suspectus coram preposito non fecerit securitatem, ipse et omnia sua in voluntate communie debent remanere; et, si nichil habuerit, inimicus erit civitatis.

V. Si aliquis extrancus qui de communia non fuerit, homini de communia fecerit asultum, vicini sui eum adjuvare debent. Quod nisi fecerint, prepositus clamare debet super eos dedecus civitatis, et quidquid de eo fecerint, nullum adversus civitatem debent incurrere forifactum.

VI. Si homo alii homini infra justiciam communie fecerit

(1) Dans les causes obscures, la loi autorisait à produire des personnes, en nombre prescrit, selon la gravité du délit, lesquelles juraient pour l'accusé. Tantôt on se justifiait d'une accusation avec *deux* personnes, tantôt avec *six*. C'est ce que l'on appelait se purger par *trois* ou *sept* mains (sermens), parce que ces personnes juraient, la main levée, de dire la vérité.

II. L'accusé du crime d'homicide, contre lequel on ne pourra invoquer le témoignage de personnes irréprochables, sera tenu de prouver son innocence par l'épreuve de l'eau froide.

III. Si quelque bourgeois porte la main sur un autre, et qu'il y ait plainte; de quelque manière qu'il l'ait insulté, si le fait est prouvé il paiera une amende de 100 livres, dont 48 pour la personne lésée, et 52 au profit de la commune. S'il n'y a point de preuve, et que le fait ne soit point constant, le prévenu justifiera son innocence par tierce-main.

Si quelqu'un de dessein prémédité, blesse avec des armes tranchantes un bourgeois, de nuit ou de jour, et que le blessé puisse prouver le fait par témoins, l'agresseur paiera une amende de 10 livres, dont moitié au profit de la personne blessée, moitié au profit de la commune. Si le délit a été commis de jour et sans témoins, l'accusé justifiera son innocence par la septième main : s'il a été commis la nuit, par l'épreuve de l'eau froide.

IV. Si quelqu'un a de justes sujets de craindre de mauvais traitemens de la part d'une personne animée contre lui de rancune ou de haine, et qu'il la dénonce au prévôt, celui-ci lui fera donner *assurance de corps* en recevant le serment de l'accusé. Et si la personne suspectée de haine refuse de donner, en présence du prévôt, cette satisfaction, elle sera mise, elle et tous ses biens, sous la main de justice, et si elle n'en possède pas, elle sera déclarée ennemie de la cité.

V. Si un homme de la commune est insulté chez lui par un étranger, ses voisins lui doivent prêter aide et secours, et ils n'encourront aucune amende pour tout ce qu'ils auront fait pour sa défense. S'ils négligent de le secourir, le prévôt les notera d'infamie.

VI. Si un homme de la commune en attaque un autre

assultum, prepositus, accedens, utrinque pacem teneri jubebit, et si neuter eorum pacem tenere voluerit pro preposito, et hoc duobus juratis vel de communia duobus hominibus constiterit, uterque decem libras dabit communie. Similiter, quilibet qui assultui interesit, et preceptum prepositi non fecerit, emendationem decem librarum dabit communie. Si vero preposito in legem ville incedenti aliquis turpia fecerit, emendationem decem librarum ad opus communie dabit.

VII. Si quis alicujus domum assilierit, et ille cui fit assultus assilientem se defendendo, assultumque repellendo, occiderit, nichil super hoc communie emendabit.

VIII. Si quis turpia dixerit alicui, et per testes legitimos fuerit convictus, quadraginta solidos dabit : contumeliam patienti decem et octo, et communie viginti duos.

IX. Si aliquis aliquem pulsaverit iracunde, aut traxerit, et super hoc testibus convinci potuerit, quinquaginta solidorum faciet emendationem, tracto vel pulsato viginti trium, communie viginti septem; et si non fuerit convictus, tertia manu suam faciet purgationem.

X. Qui per iram ensem super aliquem infra villam traxerit, si prepositus, de eo querimoniam faciens, testes habuerit legitimos, quadraginta solidos de illo habebit communia; et si prepositus testes non habuerit, tertia manu se purgabit accusatus.

XI. Si aliquis alicui ponens insidias, ipsum ceno vel luto involverit, prepositus et jurati, veritate intellecta a viris sive a feminis, ipsum ad solutionem decem librarum communie compellent pro emendatione forifacti, si convictus fuerit; et infra quindecim dies illas decem libras eum persolvere aut villam relinquere oportebit; et si villam interim intraverit et captus fuerit, uno membro

dans le pouvoir de la ville, le prévôt interposera son autorité pour leur faire faire la paix. S'ils s'y refusent et que ce refus soit constaté par deux jurés ou deux bourgeois, ils encourront chacun une amende de 10 livres au profit de la commune. Pareille amende sera encourue par quiconque aura pris part à cette attaque et n'aura pas obéi à l'invitation du prévôt. Celui qui dira laid au prévôt dans l'exercice de ses fonctions paiera à la commune 10 livres à titre d'amende.

VII. Si quelqu'un escalade la maison d'un bourgeois, et que celui-ci le tue en se défendant et en repoussant l'assaut, il n'encourra aucune pénalité.

VIII. Si quelqu'un dit des injures à un autre, et que le fait soit prouvé par témoins irréprochables, il encourra l'amende de 40 sols, dont 18 seront appliqués à la personne injuriée et 22 à la commune.

IX. Si quelqu'un est convaincu par témoins d'avoir heurté ou poussé méchamment et par colère une autre personne, il paiera une amende de 50 sols, savoir : 23 à la personne maltraitée et 27 à la commune; et, si le fait n'est point prouvé, il justifiera son innocence par tierce-main.

X. Celui qui dans la ville tirera sur un autre bourgeois l'épée à mauvais dessein, sera puni d'une amende de 42 sols, sur la plainte du prévôt et si le fait est prouvé par témoins; si non, le prévenu prouvera son innocence par tierce-main.

XI. Toute personne, qui de dessein prémédité, jettera de la boue ou des immondices sur une autre sera condamnée à payer 10 livres au profit de la commune, sur la preuve du fait administrée aux prévôt et jurés par individus de l'un ou de l'autre sexe. Elle sera tenue de payer cette amende dans la quinzaine, ou elle sera bannie de la ville. Si elle rentre dans la Cité, et qu'elle soit prise, elle

truncabitur. Ille vero cui hoc dedecus factum est, si voluerit querimoniam facere, poterit, et justicia fiet ei.

XII. Si vero aliquis alicui unum membrorum suorum abstulerit, et captus fuerit, tale corporis sui membrum amittet : si vero prius parentibus reconciliari potuerit, centum solidos communie persolvet.

XIII. In emendationibus forifactorum habebunt castellanus et advocatus portionem suam ad judicium juratorum.

XIV. Si aliquis cum latrocinio in villa captus fuerit, communia de eo justitiam faciet. Qui vero per veram famam accusatus fuerit super latrocinio, per tres annos bannitus, villam relinquet ; et si interim redierit, justitiam de eo communia faciet.

XV. Si aliquis puer, aliquem puerum casu occiderit, considerationi prepositi et juratorum debet relinqui utrum puer penas debeat persolvere, aut immunis delicti debeat remanere.

XVI. Si homo communie super falso convictus fuerit testimonio, communiam debet amittere, quousque per voluntatem prepositi et juratorum possit eam sibi recuperare.

XVII. Si miles alicui civium Tornacensium debito obligatus tenetur, et civis preposito super hoc querimoniam fecerit, prepositus militem ad diem citare debet. Si miles ad diem venerit nominatum, civis sola manu, nisi fuerit de juratis, jurare debet quod justum fecerit de milite clamorem ; et si super hoc duorum juratorum habuerit testimonium, querelam suam adversus militem obtinebit ; et si testimonio caruerit miles (1), tertia manu militum, se

(1) Dans Poutrain, la virgule se trouve placée avant Miles ; de manière que Caruerit a pour sujet Civis. Ce qui nous semble plus exact.

perdra un membre; celui qui aura souffert l'outrage pourra aussi porter plainte, et justice lui sera rendue.

XII. Quiconque aura privé un bourgeois d'un membre, s'il est pris perdra le même membre. Si cependant il y a eu conciliation entre parties, il ne paiera qu'une amende de 100 sols au profit de la commune.

XIII. Le châtelain et l'avoué auront leur part dans les amendes prononcées par les jurés.

XIV. La commune fera justice de tout voleur pris dans la ville avec son larcin. Tout bourgeois convaincu de vol sera banni pendant trois ans de la commune, et s'il rompt son ban, celle-ci en fera justice.

XV. Si un enfant ôte la vie à un autre enfant, par accident, la prudence du prévôt et des jurés décidera s'il mérite, ou non, punition.

XVI. Tout bourgeois convaincu de faux témoignage sera privé du droit de commune, jusqu'à ce que le prévôt et les jurés trouveront convenable de le lui rendre.

XVII. Si un militaire doit à un bourgeois, et que celui-ci porte plainte devant le prévôt, le prévôt fera ajourner le débiteur. Si le cité comparait, le bourgeois devra, à moins qu'il ne soit du nombre des jurés, affirmer par serment que sa demande est fondée et juste, et celle-ci lui sera adjugée, si tel est l'avis des deux jurés. Dans le cas contraire le militaire devra avec deux autres militaires jurer qu'il ne doit rien. Après que le bourgeois aura obtenu condamnation contre son débiteur, si celui-ci est domicilié dans la ville, le prévôt fera saisir ses meubles pour garantie de ce qui sera dû au bourgeois, et les retiendra

nichil ei debere juramentum prestabit. Postquam autem civis clamorem suum obtinuerit, si miles infra villam manens sit, prepositus res ipsius, pro debito, ad opus ipsius civis, debet saisire, et, donec satisfecerit, detinere. Si vero extra villam manserit, ville communio ipsi debet interdici. Ex tunc autem civis de suo, ubicumque poterit, accipiat tantum quod suum possit recuperare debitum. Si vero miles ad diem nominatum, occasionem pretendens rationabilem, venire non potuerit, ante diem prefixum sibi suam excusationem preposito insinuabit, a quo dies ei prefigetur, et post illum diem tertius ad quem vel eum, vel responsalem pro eo venire opportebit. Prepositus autem militem infra villam conducere poterit, quousque coram juratis à cive ei inibitum fuerit.

XVIII. Si miles hominem feodatum in civitate habuerit, ipse homo in hospitio suo eum de jure recipere poterit, sed ei nec creditionem nec vignagium (1) faciet.

XIX. Si forte castellanus aut advocatus aut eorum servientes res civium violenter abstulerint, prepositus eos ad diem citabit : si ad diem venire noluerint, prepositus eorum res que ad communiam pertinent saisire debet, quousque satisfactionem fecerint condignam.

XX. Si quis crucem, Dominicum visitaturus sepulcrum, acceperit, occasione crucis non remanebit quin eum oporteat jura civitatis et consuetudines observare secundum omnes divitias suas preter eas quas secum deferet ad servitium Dei.

XXI. Quilibet homo legitimus, de quacumque terra fuerit, si in civitatem venerit et ibi remanere voluerit, licitum ei erit, ut consuetudines civitatis conservet.

(1) Dans le recueil des ordonnances il y a : *Vicinagium*. *Vignagium* est évidemment une faute de copiste. Il ne s'agit point ici de winage, mais bien du *droit de quartier*, c'est-à-dire de l'assistance que devaient prêter ses voisins au bourgeois attaqué.

sous la main de la justice jusqu'à parfait paiement. Si le militaire demeure hors de la ville, le prévôt lui en interdira l'entrée, et le bourgeois se pourvoira pour le paiement par tous les moyens possibles. Si le militaire ne peut se rendre au jour fixé, pour quelque cause légitime, il sera tenu d'en donner connaissance au prévôt, qui lui indiquera un second jour, et même un troisième, auquel il devra nécessairement comparaître en personne ou par un fondé de pouvoir. Si le militaire ne se rend pas à cette injonction, le prévôt pourra lui interdire l'entrée de la ville pour autant de tems que le bourgeois l'aura demandé au tribunal des jurés.

XVIII. Si le militaire a un vassal en ville, celui-ci pourra lui donner l'hospitalité, mais sans lui créancer ou prêter son argent, ni lui communiquer le droit de quartier, en cas d'insulte.

XIX. Si le châtelain, l'avoué ou leurs sujets se mettent violemment en possession des effets mobiliers de quelque bourgeois, le prévôt les fera citer à comparaître devant son tribunal. S'ils font défaut de comparaître, le prévôt fera saisir les droits et émolumens qu'ils tiennent de la commune, jusqu'à ce qu'ils aient donné une réparation satisfaisante.

XX. Ceux qui prendront la croix pour aller visiter le tombeau du Seigneur, ne seront pas moins soumis aux lois et coutumes de la commune, dans leurs personnes et dans leurs biens, à la réserve de ce qu'ils emporteront dans leur pélerinage.

XXI. Tout homme libre, de quelque région qu'il soit, pourra venir s'établir dans la commune. Il jouira de tous les droits et priviléges attachés au titre de Bourgeois-Tournaisien, pourvu qu'il observe les lois et les coutumes de la Cité.

XXII. Nemo civium alium civem ad duellum poterit provocare.

XXIII. Quicumque uxorem alicujus hominis infra civitatem manentis abduxerit, bannitus civitatem per septem annos relinquet. Si postea redeat reconciliatus, res hominis illius quas cum muliere absportaverat ex integro ei restituat.

XXIV. Quicumque aliquam puellam vi oppresserit, si constans fuerit, per septem annos banniri debet, et si de voluntate illius et parentum suorum eam ducere voluerit uxorem, bene liceat ei (1).

XXV. Quicumque injuriam fecerit in aqua Tornacensi, via ipsius aque cathena debet precludi quousque injuria fuerit emendata.

XXVI. Cum prepositus et jurati et ceteri homines communie propter negocia civitatis per civitatem ierint, quicumque alicui eorum convicia dixerit, et convictus fuerit, quadraginta solidis illud communie emendabit. Ille vero cui convicium dictum est, si clamorem fecerit, justitia fiet ei.

XXVII. Emendationes forifactorum de communia debent custodire per annum quatuor jurati et quatuor qui non sint jurati nec scabini super hoc juramentum facientes, et utraque pars secum habeat clericum. Illos vero qui nec sint jurati nec scabini eligant homines de communia; juratores instituant jurati.

XXVIII. In communia Tornacensi haberi debent triginta jurati, de quibus duo erunt prepositi; et, cum unus, vel duo, vel plures ex illis triginta decesserint, in eadem

(1) Dans le recueil des ordonnances des rois de France (Tom. V. pag. 156 et suivantes), on trouve un article qui ne se trouve point dans notre original, le voici : Quicumque hominem occiderit et ad ecclesiam

XXII. Défense est faite à tout bourgeois d'en provoquer un autre en duel.

XXIII. Quiconque enlevera l'épouse d'un bourgeois, sera banni pour sept ans de la ville. Si dans la suite il se réconcilie avec le mari, il ne pourra rentrer en ville qu'il né lui ait restitué tous les objets qu'il aurait enlevés avec elle.

XXIV. Quiconque fera violence à une fille, si le fait est prouvé, sera banni pour sept ans. Il pourra l'épouser si celle-ci et ses parens y consentent.

XXV. Si l'eau d'une fontaine est empoisonnée, l'usage en sera interdit, et les abords fermés par une chaîne jusqu'à ce que l'eau ait recouvré sa salubrité.

XXVI. Lorsque les prévôts, jurés et autres fonctionnaires de la commune, se transporteront dans la ville, pour les devoirs de leur office, quiconque sera convaincu de les avoir injuriés paiera quarante sols d'amende à la commune pour ce seul fait, et si la personne insultée dans l'exercice de ses fonctions exige une réparation personnelle, elle lui sera accordée.

XXVII. La recette des amendes communales sera confiée, chaque année, à quatre jurés, et à quatre autres personnes choisies en dehors du corps des jurés et des échevins. Ces huit personnes prêteront serment de bien gérer. Les quatre jurés et les quatre autres bourgeois auront leur commis. La commune choisira ses receveurs en dehors des jurés et des échevins. Les jurés choisiront les leurs dans leur sein.

XXVIII. Il y aura pour la commune de Tournai trente jurés, dont deux seront prévôts; s'il en meurt un, deux ou plusieurs, leurs remplaçans seront choisis dans la

confugerit, ecclesia ei garantiam conferre non poterit. « Les églises ne pourront servir d'asile aux homicides. »

parochia in qua ille qui mortuus est assumptus fuerit, per eosdem electores qui eum elegerint, alius in locum ejus idoneus eligatur; et singulis annis in festo Sancte Lucie eligentur novi inspectores, novi prepositi, novi jurati et novi scabini.

XXIX. Caritatem beati Christofori (1) et calidos furnos et excubias debent custodire quinque homines qui nec sunt jurati nec scabini, et duo scabini quorum alter citra aquam esse debet, et reliquus ultrà aquam et quidam prepositus qui de triginta fuerit assumptus.

XXX. Predicti quinque homines legitimi jurare debent quod de emendationibus caritatis, calidorum furnorum, et excubiarum, ultra quinque solidos non expendent, nisi ad usus ville communes, et isti quinque emendationes et earum scripta debent custodire.

XXXI. Si tallia fieri debeat in villa ultra quadringentas libras, secundum valentiam cujusque hominis quam habet, accipi debet id quod excedit quadringentas libras. Si summa tallie non excedat quadringentas libras, ad arbitrium proborum vivorum ville imponentur. Hanc autem talliam colligere debent legitimi viri parochiarum qui nec sunt scabini nec jurati, et cum eis, sex jurati, si sint in parochia, et omnes similiter scabini parochie. Numerus autem colligentium talliam, scilicet, inter legitimos homines et scabinos et juratos, debet esse vigenti de qualibet parochia. Quatuor homines qui nec sint jurati nec scabini, debent talliam custodire.

XXXII. Homines de parochia sancti Bricii debent esse de communia Tornacensi et de consuetudinibus Tornaci, exceptis hominibus de Bruleo et de Rumegniis.

(1) L'hôpital St-Christophe était l'hôpital des pauvres de la ville. Une partie des amendes encourues pour contravention aux réglemens des chaufours était affectée aux besoins de ce nosocome, l'autre partie était destinée au guet et à la garde de la commune. On croit que cet hôpital

paroisse à laquelle ils appartenaient, par les mêmes électeurs qui avaient nommé les premiers. Chaque année à la fête de Ste-Lucie, il sera procédé à l'élection de nouveaux inspecteurs, de prévôts, de jurés et d'échevins.

XXIX. Les fonds de l'hôpital (charité) de St-Christophe, des chaux-fours et du guet seront administrés par cinq notables bourgeois pris en dehors du corps des échevins et des jurés, auxquels seront adjoints deux jurés, dont l'un sera de la rive droite, l'autre de la rive gauche. Cette commission sera présidée par l'un des trente jurés.

XXX. Ces notables, avant d'entrer en fonctions, prêteront le serment de n'employer les fonds de St-Christophe, du guet et des chaux-fours qu'aux besoins de la commune, pour toute somme excédant cinq sols. Ils seront dépositaires des amendes et tiendront la comptabilité.

XXXI. Si les besoins de la commune obligent d'établir une taille (contribution foncière) excédant la somme de 400 livres (830 livres environ de nos jours), cet excédant sera perçu d'après la valeur des biens immeubles de chaque bourgeois. Si la taille n'excède pas 400 livres, l'imposition se fera à l'arbitrage des prud'hommes. La recette de cette taille se fera dans chaque paroisse par des personnes probes, choisies en dehors du corps des échevins et des jurés. Six jurés, s'il s'en trouve autant dans la paroisse, et tous les échevins de ladite paroisse leur seront adjoints. Le nombre des collecteurs, compris ces échevins et ces jurés, doit être de 20 dans chaque paroisse. Les fonds seront confiés à quatre d'entr'eux qui ne seront ni échevins ni jurés.

XXXII. Les habitans de la paroisse de St-Brice, excepté ceux du Bruile et de Rumegnies, feront partie de la commune de Tournai, et comme tels seront soumis à ses lois.

était l'ancien hôtel de St-Christophe, en la paroisse de St-Piat, qui appartenait encore à la ville, il y a un siècle. C'est aujourd'hui la poste aux chevaux.

XXXIII. Has itaque prenominatas consuetudines, et si quas alias ex oblivione omisimus quas cives Tornacenses habere soleant et debeant, ipsis in perpetuum inviolabiliter et in pace observandas, sicuti huc usque dignoscuntur observasse, concessimus ad recordationem juratorum, salvo jure ecclesiarum et castellani et advocati et dominorum monete et maerie et nobilium virorum circummanentium, et easdem eis per ballivum nostrum (1) assecurari fecimus.

XXXIV. Propter hoc autem, quotiescumque servientes communiarum nostrarum in nostrum mittemus servitium, homines Tornacenses in nostrum servitium mittent trecentos pedites bene armatos, si precepto nostro vel successorum nostrorum regum Francorum fuerint inde requisiti.

XXXV. Si vero versus Aroasiam (2) cum exercitu venerimus nos, vel successores nostri, communia tota Tornacensis usque ad eumdem locum, vel usque ad eque remotum locum citra Tornacum, nobis occurere debet, si absque impedimento illuc usque poterit pervenire, et hoc servitium nobis faciendo, homines Tornacenses quieti erunt et liberi ab omnibus aliis consuetudinibus a nobis et heredibus nostris regibus Francorum, et nos eos in jure suo adjuvare tenebimur.

XXXVI. Preterea eisdem hominibus Tornacensibus concessimus ut campanam habeant in civitate in loco idoneo, ad pulsandum ad voluntatem eorumdem pro negociis ville.

Que omnia ut rata permaneant et inconcussa, presentem

(1) Dans le recueil des ordonnances, à la place des mots : *Per Ballivum nostrum*, on lit : *Per Droconem de vilon, militem nostrum*.

(2) Arrouaise, ancienne et célèbre abbaye, à trois lieues de Péronne, dans l'Artois.

XXXIII. Toutes les coutumes ci-dessus, et autres que nous pourrions avoir oubliées, et dont les bourgeois de Tournai seraient en possession de jouir depuis long-tems, avons approuvées et confirmées, à la demande des jurés, voulant qu'elles soient observées perpétuellement, paisiblement, et sans qu'il puisse y être porté atteinte, ainsi qu'il est reconnu qu'elles l'ont été jusqu'à ce jour, sans préjudice aux droits et priviléges de l'église, du châtelain, de l'avoué, des maîtres de la Monnaie, du Maire et des nobles tant de la ville que des environs, et avons enjoint à notre bailli d'y tenir la main.

XXXIV. Tout ce qui précède a été accordé à condition que toutes les fois que nous manderons à notre service les troupes des communes, la ville de Tournai nous enverra trois cents hommes d'infanterie bien armés, si elle en est requise par nous ou nos successeurs, les rois de France.

XXXV. Et si nous ou nos successeurs descendons avec notre armée vers Arrouaise, ou en un lieu à la même distance de Tournai, toute la troupe de la commune devra y venir à notre rencontre, si rien ne l'empêche de traverser le pays. Quoi faisant, la commune sera quitte et libre envers nous et nos successeurs les rois de France, de toutes autres aides et charges, et nous serons tenus de notre côté de la défendre, et de maintenir tous ses droits et priviléges.

XXXVI. En outre nous permettrons à la commune de Tournai d'avoir une cloche, dans la cité, en un lieu convenable, pour convoquer les bourgeois quand les affaires de la ville le requerront.

Et afin que toutes ces choses demeurent fermes et stables

cartam (1) sigilli nostri auctoritate et regii nominis karactere inferius annotato precipimus confirmari.

Actum Corbeie anno incarnationis dominice millesimo ducentesimo undecimo, regni nostri anno tricesimo secundo; adstantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa. Dapifero nullo. Signum Guidonis buticularii. Signum Bart, Camerarii. Signum Droconis constabularii. Datum vacante cancellaria.

(1) Tout ce qui suit est remplacé dans le recueil des ordonnances par ces mots : Precepimus confirmari. Actum Parisiis, anno Domini M° C° LXXX° VII° regni VII; data vacante Cancellaria.

nous avons fait apposer à la présente charte notre sceau et notre nom.

Fait à Corbie l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur, 1211, de notre règne le trente deuxième. Etaient présens en notre palais ceux dont les noms et les sceaux suivent. Maître d'hôtel point. Le sceau de Gui, échanson, le sceau de Bart, camerier, le sceau de Drocon, connétable. Donné en l'absence de la Chancellerie.

Telle est la charte de commune octroyée à notre ville par Philippe-Auguste, ou plutôt renouvelée par lui. Car le régime communal avec ses libertés bourgeoises semble se révéler à Tournai à une époque bien antérieure au règne de ce monarque. Un grand changement s'était opéré dans l'état primitif de la cité au milieu du XI[e] siècle. La commune s'était créé un régime municipal à la fois libre et dépendant. Cette émancipation avait été, à Tournai, comme elle le fut plus tard dans d'autres villes, l'œuvre des artisans et des marchands qui formaient sa population. Irritée depuis long-tems contre le pouvoir féodal qui enchaînait son essor, l'industrie avait donné l'exemple d'un des mouvemens les plus énergiques de l'esprit de démocratie, en secouant son joug pour se donner des magistrats de son choix. La charte de Philippe-Auguste n'est donc qu'une édition nouvelle de chartes antérieures; et pour s'en convaincre, il suffit de peser attentivement les termes dans lesquels est conçu son préliminaire. « Nous avons accordé, y est-il dit, à nos bourgeois de Tournai, une institution de paix, un droit de commune *conforme aux us et coutumes dont lesdits bourgeois jouissaient auparavant.* » Cela résulte encore de ces autres expressions qui terminent le diplôme.

« Toutes les coutumes ci-dessus dont les habitans de Tournai sont en possession de jouir, et autres que nous pourrions avoir omises (et si quas oblivione omisimus) avons approuvées et confirmées pour y être observées perpétuellement et à toujours, *ainsi qu'elles l'ont été jusqu'à nos jours.* »

Cette charte nous montre Tournai marchant à grands pas vers la civilisation et la liberté, à une époque où presque toute l'Europe gémissait encore sous le joug de la féodalité et de la superstition la plus grossière. On voit, en effet, que la plupart des *jugemens de Dieu*, les plus barbares au moins et les plus absurdes, tels que le jugement par le feu et par l'eau chaude qui subsistèrent longtems encore, avaient déjà disparu de notre législation, au milieu du XIe siècle. Notre charte n'admet que le jugement par l'eau froide, lequel ne pouvait avoir de conséquence bien funeste pour l'accusé, car il consistait à lui lier les pieds et les mains, et à le jeter ensuite dans une cuve pleine d'eau. S'il surnageait, il était réputé coupable, parce que l'on croyait, dans ce bon tems-là, que l'eau purifiée par des exorcismes ne pouvant souffrir rien d'impur, refusait de le recevoir dans son sein. Au contraire, on réputait innocens ceux qui allaient au fond de la cuve, et alors, sans doute, on s'empressait de les en retirer. Tandis que marcher nu-pieds sur douze chocs de charrue rougis au feu; soulever plusieurs fois, et porter à la longueur de neuf pieds, une barre de fer rougie à blanc; se ganter d'un gantelet sortant de la fournaise, et retirer une pierre, avec la main, du fond d'une chaudière en ébullition, devaient être des épreuves terribles, capables d'effrayer les consciences les plus pures et les plus saints hommes du siècle, qui n'auraient point possédé le secret d'être incombustibles. Tous ces absurdes et cruels préjugés, notre ville les avait secoués depuis long-tems.

Le combat judiciaire, cette coutume atroce de prouver

son innocence, l'épée à la main, était aussi proscrite depuis long-tems, et la charte du monarque français n'a fait qu'en renouveler la défense.

« *Nemo civium alium Civem ad duellum poterit provocare.* »

On sait que cet usage s'est perpétué en France, en Espagne et en Angleterre jusqu'au milieu du XVIe siècle.

Dans presque toute la chrétienté, les églises servaient d'asile aux plus grands criminels. A Tournai le temple ne pouvait conférer l'impunité.

Les militaires, la noblesse, les châtelains, les avoués opprimaient partout les villes et les campagnes; notre charte tempérant la rigueur de leur gouvernement aristocratique par un mélange de liberté populaire, les rendait justiciables du tribunal du prévôt, et les obligeait de comparoir en son prétoire, pour y réparer les torts causés à un *communier*.

Enfin, tandis que la plupart des coutumes contemporaines refusaient le droit de bourgeoisie aux étrangers, notre charte le donnait à quiconque venait s'y établir pourvu qu'il se conformât à ses lois, et, ce qui mérite de fixer l'attention, elle lui accordait l'affranchissement par le seul sentiment d'humanité, tandis qu'ailleurs la liberté par voie d'affranchissement ne s'obtenait qu'à prix d'argent. Les bourgeois choisissaient leurs magistrats. Ceux-ci avaient mission de les assembler au son de cloche, et de les conduire en armes sous la bannière de la commune.

On peut donc regarder notre cité comme l'une des plus anciennes franchises de la France et de la Belgique, et sa charte comme la plus libérale et la plus conforme au droit naturel. Et comme dans la plupart des chartes de commune, les dispositions législatives étaient l'œuvre de la commune elle-même, ou des coutumes sanctionnées par un long usage, que les bourgeois déclaraient vouloir adopter; il en résulte que nous avons dans cette charte

un monument bien ancien et bien honorable du progrès du droit public à Tournai : tout y respire une profonde sagesse, et le plus saint respect pour les droits de l'humanité.

Mais reprenons le cours des événemens. La guerre ayant éclaté (1197) entre le roi de France et le comte de Flandre qui venait d'abandonner le parti de la France pour secourir Richard, roi d'Angleterre, Bauduin entra dans le Tournésis en *très-bel équipage*, et fourragea le Cambrésis, et l'Artois, en représaille des extorsions que Philippe-Auguste avait exercées dans la Flandre. Le monarque français n'osant se présenter devant la vaillante armée des Flamands, recourut aux armes spirituelles pour vaincre son chef. A sa prière l'archevêque de Rheims, son ministre, lança l'excommunication sur la terre de Flandre. C'était le vertueux Étienne, qui occupait alors le siége épiscopal de Tournai. Chargé par l'archevêque de mettre à exécution l'interdit, et sentant toute l'injustice de cette mission, il refusa de la remplir. Le marquis de Roubaix, grand bailli de Flandre, parut à l'assemblée de tous les prêtres du diocèse qu'Étienne avait convoqués à l'effet de leur communiquer l'injonction du métropolitain de Rheims, et là, il déclara, au nom de Bauduin, son suzerain, qu'il appelait à Rome de cette sentence inique. Cet appel enlevait à l'évêque et à son métropolitain la compétence de connaître de cette affaire. La cour de France néanmoins, sourde à la voix de la justice, persista dans son vouloir et lança l'interdit. Ce fut la source de nouveaux malheurs qui pesèrent bientôt sur notre patrie. En effet, l'année suivante, au mois de juillet, Bauduin vint assiéger Tournai. Ayant écheloné son armée au sud de la ville, entre la porte Kokriel (1) et la porte Blandinoise, les magistrats, pour éviter

(1) C'est ainsi que le nom de cette porte est orthographié dans la Chronique de Li Muisis, qui écrit aussi *Moriel-Porte* pour *Porte-Maurelle*.

les horreurs d'un siége, résolurent de l'aller trouver dans son camp. Ils s'y rendirent, et obtinrent, non sans peine, le rachat de leur ville pour la somme énorme de 4,000 marcs d'argent, monnaie de Flandre, payable savoir : mille marcs à la foire de Courtrai, mille à celle de Messine, autant à la foire d'Ypres, et le reste à la foire de Thourhout. Jean de Néchin, VII[e] abbé de S[t]-Martin depuis la restauration, avança aux magistrats de Tournai les deniers du monastère pour les aider à payer cette paix. Par cette trève, signée devant Tournai le 21 juillet 1198, les Tournaisiens s'étaient interdit la faculté d'entourer la ville de nouvelles fortifications, de recevoir aucune troupe de la part du roi de France, et de lui envoyer les trois cents sergens, qu'ils avaient coutume de lui fournir dans ses expéditions. Il était néanmoins stipulé que, si le roi les exigeait, ils ne pourraient les lui livrer que dans Tournai et non ailleurs. Il était libre aux Tournaisiens de se rendre sur les terres de Flandre pour fait de commerce, et aux soldats flamands de passer par la ville, pour y acheter des vivres et des marchandises, mais sans armes. Cette trève fut acceptée par les prévôts, jurés, échevins, électeurs et tous les bourgeois de la commune de Tournai, sous la caution de douze notables.

Ce qui, dans cet acte, fait le plus grand honneur à la sagesse des magistrats de cette époque, c'est l'adresse avec laquelle ils traitent d'égal à égal avec un puissant comte de Flandre. Des arbitres de leurs choix jugent avec ceux d'un prince à la tête d'une armée formidable, des différends qui pourraient s'élever entre ses sujets et les habitans de Tournai. La liberté de commerce y est stipulée comme entre deux puissances. C'était, sans contredit, le point le plus important de la négociation. Il faut savoir que déjà à cette époque notre cité était affiliée à la Hanse de Londres, dont la ville de Bruges était devenue la succursale. Cette

confédération commerciale, où des marchands de nations différentes, s'attribuaient le pouvoir de se protéger eux-mêmes, si conforme à l'esprit qui animait nos ancêtres, semble leur avoir été inspirée par le génie du commerce. Car ce fut la Hanse qui, au moyen-âge, attira dans notre belle patrie les productions et les trésors de l'univers.

Les villes qui, après Bruges, s'y étaient associées, étaient Ypres, Rodenbourg, Oudenbourg, Dixmude, Tournai, Lille, Orchies, Furnes, Oostbourg et Isendicke, aujourd'hui engloutie sous les eaux de la mer. Ypres envoyait à la Hanse quatre arbitres ou représentans, Rodenbourg trois, Oudenbourg et Dixmude deux, les autres villes chacune un, et Bruges autant qu'elles toutes ensemble, c'est-à-dire seize. Cette vaste compagnie de commerce, monument de la sagesse de nos ancêtres, était donc composée de 34 membres (1).

Or, pour en revenir à notre trêve, comme d'après les statuts de la Hanse, celle-ci ne pouvait se tenir qu'à Bruges, sous la présidence d'un chef qu'on appelait Comte (Cuens), et en présence du Schildrake d'Ypres, c'eût été déchirer violemment le lien qui unissait à la Hanse les hauts négocians de Tournai, et nuire à leurs intérêts les plus chers, que de leur ôter les moyens de se rendre à ses importantes réunions, et voilà pourquoi cette trêve consacre si clairement la liberté de commercer, et de se rendre librement sur les terres de Flandre. On voit aussi par ce traité que la charte de commune, dont nous avons parlé précédemment, était déjà connue à cette époque, qu'ainsi elle remonte réellement à l'année 1187, et non à celle de 1211 comme on l'a prétendu erronément, puisque

(1) Archives d'Ypres. Rooden Boeck.b. 79.

ce ne fut qu'en vertu de cette charte que les Tournaisiens s'obligèrent à livrer au roi de France les trois cents hommes à glaive dont il est parlé dans la trève ; point sur lequel nos ancêtres, scrupuleux à tenir leurs promesses, ont insisté fortement lors de la conclusion du traité.

On a écrit aussi que Philippe-Auguste avait été très irrité de cette négociation, et avait, à cette occasion, privé Tournai pour un certain tems de son droit de commune. Mais c'est encore là une erreur. Les magistrats lui exposèrent les malheurs encore récens de la cité, les circonstances dans lesquelles elle s'était trouvée à l'arrivée subite du comte de Flandre sous ses murs, et ce monarque naturellement juste ne put refuser son admiration à une ville, qui, pour se conserver à sa couronne, n'avait point hésité de souscrire aux plus énormes sacrifices (1).

L'an 1213 Tournai répara d'une manière bien honorable cette faute, si toutefois c'en est une que d'obéir à une impérieuse nécessité. Le roi de France en reçut alors des marques d'un dévouement bien rare.

Il faut savoir que le comté de Flandre avait passé de l'empereur Bauduin à ses filles Jeanne et Marie. Par-là elles étaient devenues les plus riches héritières du royaume de France : car la Flandre comprenait ces puissantes cités que leur industrie et leur commerce élevaient au-dessus

(1) Le chroniqueur Mouskes n'eût pas manqué de mentionner cette circonstance, si elle eût été vraie. Or, non-seulement il garde le plus profond silence sur cette prétendue colère du monarque, mais il va plus loin. Il dit que ce fut le roi Philippe-Auguste qui racheta Tournai. Par-là l'historien fait entendre qu'il approuva entièrement le traité que firent ses magistrats.

Li quens Bauduins pour sa tiere
Si refist donques au roi gierre.
Philippe de France moult fort
Tornai ratienst.

Chron. de Mousk. *vers* 20,361-64.

de toutes les villes les plus opulentes même du Midi de la France. Cette riche province était devenue comme une nouvelle Italie, et Anvers, qui rivalisait d'opulence avec Gand et Bruges, semblait la Venise du Nord (1). Les héritières de Flandre furent donc vivement recherchées. Le roi de France, sous la garde féodale duquel Jeanne était passée, eut désiré donner sa main à l'un de ses seigneurs. Mais les Flamands ne voulurent point du sire de Coucy. Les intérêts de leur commerce appelaient un prince anglais, « car, dit Capefigue, c'était avec l'Angleterre que ce pays était principalement en rapport. Toutes les transactions commerciales de la Flandre avaient alors pour but et pour objet l'Angleterre; c'était à Londres, dans les riches et commerçantes cités qui bordaient le littoral, dans les cours plénières de Henri II, de Richard, que se consommaient la plus grande quantité de marchandises manufacturées aux ateliers de Lille et de Tournai (2). »

La France repoussait toute union avec un prince anglais. Dans ces circonstances Mathilde, douairière de Flandre, donna pour époux à sa fille Jeanne son neveu Ferrand, fils de Sancho Ier, roi de Portugal. Ce qui concilia les deux partis. Le mariage fut solennellement célébré dans l'année 1211. Mais il restait une formalité importante, celle de l'hommage et de l'investiture. Le vassal refusa de donner, à cette occasion, les villes d'Aire et de St-Omer, auxquelles le suzerain prétendait, et la guerre éclata.

Le roi résolut de porter toutes ses forces sur la Flandre. Sa flotte composée de 1700 barques, portant environ 15,000 lances, prit la mer se dirigeant vers le Nord. Mais Jean, roi d'Angleterre, ayant réuni ses armes à celles du comte Ferrand, envoya une flotte de cinq cents navires

(1) Capefigue. Hist. de Philippe-Auguste. Vol. III. pag. 167.

(2) Ibid. pag. 170.

sur les côtes de Flandre, qui détruisit à Dam celle des Français, quoiqu'elle ne fût montée que par 700 chevaliers.

L'armée du roi fut moins malheureuse. Elle s'empara à l'improviste des villes de Douai, Lille, Cassel, Ypres, Bruges et Gand. L'hiver approchant, et le système féodal ne permettant point de longs services militaires, Philippe rançonna les villes conquises et retourna en France. Mais pendant que ses barons et le roi lui-même se retiraient dans leurs castels, le comte de Flandre chercha de reconquérir ses États. La chose ne lui fut point difficile, car les Flamands lui étaient dévoués, et détestaient l'occupation française. Ferrand vint donc mettre le siége devant Lille avec le comte de Boulogne. Il était à peine arrivé devant ses murs, que cette ville arbora ses couleurs municipales unies à celles du comte de Flandre, et les français qui la gardaient furent forcés de se rendre. Après ce premier succès, il tombe sur Tournai, car il lui tardait de punir cette ville de sa soumission au comte de St-Paul (1).

Ses troupes parties de Valenciennes étaient venues loger à Mortagne. De là continuant leur route, elles arrivèrent le lendemain à la pointe du jour sous les murs de la ville, vers la partie de l'enceinte qui fait face au Nord, et hissèrent leurs gonfanons aux Prés-Porcins. La place, qui était sans garnison française, n'avait pour défenseurs que ses habitans. Elle opposa non une longue, mais une vigoureuse résistance aux Flamands, malgré la discorde et les différens partis qui la déchiraient.

A cette nouvelle le roi de France fut cruellement affecté. Il manda vers lui Gérard la Truie. Celui-ci qui nourrissait dans son cœur quelque mécontentement de ce que Louis, fils de Philippe-Auguste, avait, contre son avis, rappelé

(1) Capefigue. Hist. de Philippe-Auguste. Vol. III. pag. 197.

dans la ville les habitans du Quartier des Salines, qui en avaient été bannis, alla néanmoins prendre les ordres du monarque, et partit incontinent pour Tournai annoncer que le roi était en marche pour venir à son secours. Gérard qui avait une parfaite connaissance de la contrée, parvint à se glisser dans la ville à la faveur de la nuit, et remit aux bourgeois ses dépêches.

Pendant ce tems-là Philippe, à la tête d'une chevalerie peu nombreuse, mais vaillante, et de quelque troupe d'infanterie, suivi de son maréchal Henri, s'était en effet mis en marche pour voler au secours de Tournai, *sa cité*, ainsi qu'il se plaisait à l'appeler; mais son expédition échoua, n'ayant pu enfoncer les lignes de Ferrand que commandait Guillaume-longue-Épée.

La ville ne tarda pas à être attaquée aux Prés-Porcins, et à la porte Prime (1). Les bourgeois, après avoir mis le feu aux faubourgs, coururent aux remparts, où, chacun rivalisant de zèle pour la défense du berceau commun, ils soutinrent cette antique réputation de valeur dont jouissait la cité. Après huit jours d'attaque, une large brèche fut faite à la porte des Maulx, et l'ennemi tenta l'assaut. Il fut sanglant et funeste aux assiégés. L'un de leurs chefs les plus distingués, Hugues de la Woestine, y fut pris, et un grand nombre des leurs tués. Mais les troupes de Ferrand ne purent se frayer un passage et furent encore repoussées plusieurs fois. Voyant que la ville n'était point prenable par cet endroit, elles dirigèrent de nouvelles attaques à la porte S[t]-Marc (2) et à la porte Prime, où l'abbaye (3) abandonnée par les religieux fut livrée au

(1) Alors au bas de la rue S[t]-Martin actuelle, à peu près en face de la maison de M[me] veuve Moncheur.

(2) Porte S[te]-Catherine, et plus tard, de Valenciennes.

(3) S[t]-Martin.

pillage, à la dévastation et aux flammes. Les troupes flamandes se frayèrent enfin un passage, et la ville fut cruellement envahie (1). On a cru, avec raison, que la trahison avait hâté sa conquête, et l'on a accusé de cette lâcheté le châtelain Radulphe, seigneur de Mortagne, qui favorisait la cause du comte de Flandre. Bien que l'évêque Mouskes ne parle point du châtelain, il affirme cependant, d'une manière positive, qu'il y a eu trahison; et rapporte que Ferrand avait établi des intelligences avec son parti (dont probablement ce seigneur de Mortagne était l'âme), par le moyen de Hugues de Boves, seigneur picard, et de Renaud, comte de Boulogne, qui intriguaient pour lui. Meyer parle aussi de discorde intestine (2). Tous

(1) Voici comment s'exprime la chronique contemporaine :

Tot droit à la porte des Maus
Là fu grans et fier li assaus.
Huc de Wastine i fu pris,
Et maint bourgois i ot souprls.
Et s'ont assailli d'autre part,
Droit à la porte de St-Mart
Et à la porte St-Martin
Ot grant barat et grand hustin.
Toute l'abie ont désiertée
Arse, desreubée et gastée.

Vers 21,198-21,208.

(2) Nous lisons dans Meyer, qui semble avoir copié entièrement Jacques de Guise : Relictâ Insulâ, Tornacum se Ferdinandus convertit. Tornacenses *diù* ferre obsidionem non potuerunt, propterеà quòd *intestinis laborarent discordiis*. Hanc urbem flandri postquàm acerrimè semel atque iterùm oppugnassent, in eam tamen, dejectâ magnâ parte muri, vi incredibili irruperunt; civiumque bona omnibus locis diripuerunt. Portas ac muros *toto propè circuitu* diruerunt : sed ne incendio insigne oppidum fœdaretur, everteretur que, persoluto grandi pondere auri Comiti cives obtinuerunt. Acceptâ Ferdinandus pecuniâ, militem ab omni deinceps injuriâ abstinere jussit. Sexaginta ex honoratissimis civibus Gandavum obsides misit : duodecim decollavit.

ceux que la fuite ne put soustraire à la rage du vainqueur furent impitoyablement massacrés, les maisons et les églises livrées au pillage, les portes et les fortifications abattues, la forteresse rasée; et déjà les torches étaient préparées pour réduire en cendres notre malheureuse cité, quand les magistrats fléchirent la colère du comte au moyen d'une somme de vingt mille livres (1). Ferrand nomma de nouveaux magistrats de son parti, déposa les autres qu'il envoya à Gand, ainsi que soixante ôtages choisis parmi les notables, dont douze furent décapités, pour les punir, sans doute, du crime qu'il prétendait que cette ville avait commis envers les comtes de Flandre en se donnant à la France. Huit jours après quelques soldats flamands, mûs par les mêmes motifs de ressentiment et irrités de ce que Ferrand ne l'avait point livrée à la destruction, y mirent le feu à quatre endroits différens; savoir : au Marché aux Vaches hors de la cité, où cinq rues furent consumées (2); hors de la porte Prime, près de l'abbaye S[t]-Martin; en la rue de Dame-Odille (3); à la rue de la Thure et en celle de

Quinque vici qui extrà muros fuêre, combusti sunt, ex boario orto incendio fortuitone an submisso incertum. Justà templum Divi Martini et in vico Dominæ Odillæ, et in thurâ, et via Divi Petri suppositus ignis ac est incendium conflatum. Idque factum esse compertum impotenti flandrorum irâ atque odio quòd sibi tàm inimico, tàmque pestilenti, victo jàm ac subacto, manus abstinere cogerentur. Octo ex iis Ferdinandus comprehendit, gravibusque suppliciis, ut absterreret cæteros, addixit. *Jurantibus illi fidem Tornacensibus,* jura ac consuetudines illorum comprobavit; novosque magistratus creavit, diligentissimèque conservavit. Meyerus ad ann. 1213.

(1) Jacques de Guise dit *vingt-deux mille* livres. Lib. XX. cap. XXII.

(2) Voy. Meyer dans la note ci-dessus.
Le *boarium* ou marché au bétail était, à cette époque, à l'endroit où aboutit aujourd'hui la rue Perdue à celle des Maulx.

(3) Jacques de Guise nomme cette rue la rue Dame-Odille Aletacque.

S[t]-Pierre. On prit huit de ces brigands qui furent exécutés par le glaive, pour servir d'exemple aux autres.

Ceux qui, avant nous, se sont occupés de l'histoire de notre ville, passent sous silence un fait bien digne d'être consigné dans nos annales, c'est que Tournai prêta foi et hommage au comte de Flandre; que celui-ci maintint ses priviléges, droits et coutumes, créa de nouveaux magistrats, et prit cette ville sous sa protection. Jacques de Guise, Meyer et Mouskes sont les seuls qui fassent mention de cette circonstance. Jean Cousin la laisse deviner; quant à Poutrain, on conçoit que son engouement pour la France ne lui permettait pas de la rapporter (1).

La ville fut réduite à un état si déplorable, qu'une grande partie des habitans se réfugièrent à Lille et en France, où ils transportèrent leurs familles et leur fortune, abandonnant de grands héritages pour des demeures étrangères. Tournai et ses riches habitations restèrent désertes et ruinées.

A la nouvelle de ces désastres le roi descend de nouveau en Flandre, reprend Lille que les troupes flamandes abandonnent pour se retirer sur Courtrai, et, dans sa colère, il tire de cette ville une vengeance éclatante et terrible en la détruisant par le feu. Après avoir puni cette ville de sa défection, le monarque revient à Tournai où il est reçu

(1) A teus us et à teus coustumes
L'orent que li rois, l'ot tenue,
Moult en pesa la gent menue
Et les plus haus de la cité
Ki de la loi furent gieté.

Chron. vers 21,230-34.

Statuit illùc præpositos, juratores, scabinos, clientes et totam officiariis renovavit civitatem *sibi fidelitatem perpetuam jurantes*, majore parte legis antiquæ ad Gandavum in ostagiis transmissâ *in signum perpetuæ fidelitatis et obedientiæ*.

Jacob Guis. Lib. XX. cap. 22.

avec acclamation, en fait rétablir les portes et les murailles (1), et récompense de leur valeur ses fidèles sujets. Le lendemain, à la sollicitation du monarque qui *pleura des joues de son chef* sur l'état misérable de sa cité, l'évêque Gossuin excommunia le comte Ferrand sous le porche de Notre-Dame, et fulmina un interdit contre toute la Flandre, avec ordre d'y faire cesser l'office divin, jusqu'à ce que l'excommunié fût revenu à résipiscence envers lui et l'église. Les gens de Ferrand avaient pillé la ville, spolié et profané les églises, et principalement la cathédrale que Gossuin consacra après l'achèvement du chœur.

Ces foudres lancées sur un prince victorieux pouvaient exposer Tournai à la catastrophe qui venait d'anéantir Lille. Il n'en fut pas ainsi, et notre cité fut redevable de sa conservation à un événement, dont il semblait qu'elle dût attendre tout le contraire. Hâtons-nous de développer les circonstances auxquelles il faut attribuer son salut.

Il venait de se former une ligue formidable qui menaçait de renverser le trône de Philippe-Auguste. L'empereur Othon, Jean, roi d'Angleterre, le comte de Salisburi, son frère, le duc de Brabant, celui de Hollande, de Limbourg, les comtes de Boulogne, de Flandre et de Namur, et plusieurs princes alliés, tous vassaux de France ou de l'empire, se rendirent au mois de mai de l'année suivante (1214) sur les bords de l'Escaut, près de Montagne (2), dans une vaste plaine, où leurs troupes campèrent sous des tentes de jonc et de paille. Elles montaient à cent cinquante mille non compris la cavalerie. Elles étaient placées sous quinze cents bannières de toutes couleurs, où se trouvaient

(1) Et puis manda çaus de Tournai
K'il se fermassent sans delai.
Chron. vers 21,059-60.

(2) Otho verò cum exercitu suo venit ad castrum, quod dicitur Mauritania, distans à Tornaco per tria millia Jacob Guis. Lib. XX. cap. 33.

reproduites les armoiries des comtes, des patrons de villes, protecteurs des bourgeois. Jamais le sol de la Flandre n'avait vu un rassemblement aussi considérable.

Le rendez-vous de l'armée de France fut à Péronne, où tous les vaillans hommes se trouvèrent rassemblés le 10 juillet. Le 23, le roi vint se loger à Tournai, *pour plus grande seureté de sa personne* (1). La *Monstre* ou revue y fut passée. On compta cinq mille chevaliers et cinquante mille servans d'armes. Dans cette ville vinrent se réunir aux barons, par suite de la publication de l'arrière-ban, les communes et leurs bourgeois, et « c'était merveille à voir que tant de gonfanons escus ou bannières municipales, reluisantes d'or (2). »

L'armée française campait devant Tournai, lorsque les confédérés étendant leurs lignes vinrent l'envelopper. Ils étaient si sûrs du triomphe, qu'ils amenaient avec eux, sur des charriots, des cordes pour conduire enchaînés les barons de France et le roi lui-même. Cette manœuvre effraya Philippe. Le soir il tint un conseil, auquel assistèrent les barons et les grands officiers. La retraite y fut ordonnée. Après avoir pourvu à la sûreté de Tournai, Philippe divisa son armée en deux colonnes, et alla prendre position le 27 juillet (c'était un dimanche) (3) à Bouvines, sur la Marque, entre Tournai et Lille. Ses troupes se retirèrent en bon ordre devant les masses germaines et anglaises. Il faisait une chaleur extrême. Le roi, qui avait marché toute la matinée, ne comptait pas combattre dans ce jour. Ses troupes reposaient, et lui-même accablé du poids de

(1) D'oudegherst. Annal. des Fland. Vol. II. pag. 93.

(2) Capefigue. Hist. de Philippe-Auguste. Vol. III. pag. 217 et 248.

(3) Ensi demoura jusqu'au dimanche matin que li rois se leva et fist sa gent issir de Tournay, armes et banières déployées et ses araines (trompettes) sounans, et ses escièles (batailles) ordennées.

Chron. de Reims.

ses armes, jouissait d'un peu de repos et de fraîcheur à l'ombre d'un frêne, tout auprès d'une petite chapelle, lorsqu'il voit accourir vers lui tout haletans deux messagers des barons qui étaient à l'arrière-garde. « Sire roi, dirent-ils, le Sire de Melun (1) et les hommes légèrement armés sont en grand péril ; les confédérés les ont vivement attaqués, le vicomte ne répond pas qu'il puisse résister. » — « Eh bien ! il faut combattre, dit le roi. » Et, entrant dans la chapelle auprès du frêne, où l'évêque de Tournai venait de célébrer la messe pour l'armée (2), il y fit à haute voix une courte prière. Mais déjà on entendait dans le lointain le cliquetis des armes. Aussitôt il reprend les siennes, et comme il soupçonnait qu'il y avait des rapports secrets entre plusieurs de ses officiers et les alliés, il imagine de les lier par un serment solennel. C'est pourquoi déposant sur l'autel des saints mystères le sceptre et la couronne qu'il portait avec tant de gloire : « Français, s'écria-t-il, si vous jugez qu'il y a quelqu'un parmi vous, qui soit plus digne que moi de cette couronne, je la lui cède volontiers, pourvu que vous ne la laissiez point démembrer par ces excommuniés. Mais si vous ne m'en croyez pas indigne, jurez à la face du Ciel de défendre aujourd'hui votre roi, vos familles, votre patrie. Jurez de combattre les ennemis de l'église ou de mourir.... » A cette sublime allocution tenue sur les degrés de l'autel, toute l'armée s'humilie spontanément, prête serment à genoux, et reçoit, dans cette attitude, la bénédiction de son roi aux cris de : Vive Philippe ! vive le roi Auguste ! mourons pour sa défense, et pour celle de l'État ! lui-même prend son

(1) Le vicomte Johell de Melun était alors seigneur de la terre d'Antoing.

(2) Et i avoit une capièle où le roi tourna pour òuir messe, et le canta li vesques de Tournay.

Chron. de REIMS.

casque, et monte à cheval. Alors les hérauts d'armes crièrent : « Aux armes, barons ! aux armes ! » Trompes et bucines commencent à retentir, et le roi vole à la tête de l'armée précédé de l'oriflamme (1) aux fleurs de lis d'or, portée par Gallon de Montigni, vaillant chevalier, mais peu riche. Les clercs, qui étaient derrière le roi, entonnent les psaumes de David, et la charge commence (2).

L'armée fut rangée par l'évêque Garin, chevalier du temple, qui s'était distingué dans les guerres d'Orient. Il la disposa de manière qu'elle avait au dos le soleil, le vent et la poussière. Le roi avait pris son poste au centre et derrière l'oriflamme. Il combattit aux premiers rangs, entouré de ses hommes liges.

Othon avait divisé sa troupe en trois corps. Le front s'étendait environ sur deux mille pas. « C'était comme une vaste barre de fer luisant. » Au milieu d'un carré de lances très-profond, Othon placé sur un char attirait tous les regards. Près de lui étaient les insignes de l'Empire, l'étendard de pourpre. On voyait le dragon enlacé au pal, et l'aigle d'or, vieux souvenir de Rome, planant au-dessus (3). Les comtes de Flandre et de Boulogne commandaient les ailes.

(1) C'était un étendard d'un cendal fort épais, fendu par le milieu en forme de gonfanon, flottant sur un bâton couvert de cuivre doré, au bout duquel était un fer aigu et long. Les rois de France allaient prendre cette oriflamme au moment où ils partaient pour quelque expédition. Ils la recevaient à genoux des mains de l'abbé de St-Denis, et la confiaient à un guerrier distingué par sa valeur.

(2) Capefigue. Hist. de Philippe-Auguste. Vol. III. pag. 253. Anquetil. Hist. de France. Vol. I. pag. 538.

Parmi ces clercs se trouvait Guillaume-le-Breton, qui entonna le psaume : *Benedictus Deus meus, qui docet manus meas ad prælium.*

(3) Erigit in carro palum, paloque draconem
Implicat, ut possit procul hinc atque inde videri.

GUILLAUME-LE-BRETON.

Dès que les deux armées furent engagées (1), ces fougueux soldats dirigèrent tous leurs coups avec tant d'opiniâtreté et d'acharnement, qu'après une heure de combat le plus terrible ils parvinrent à tuer tout ce qui entourait le roi. Tristan et Gallon de Montigni étaient les seuls, qui, restés près de lui, paraient tous les coups dont il était assailli. Blessé à la tête, à la gorge, foulé aux pieds des chevaux, Philippe allait tomber entre les mains de ses ennemis, quand l'oriflamme s'agita dans les airs au cri de : *Aux barres ! aux barres !* A ce signal de détresse, Pierre de Courtenai accourut au secours du roi avec les troupes des communes, et lui donna le tems de remonter à cheval. Les Français indignés de la fureur des Allemands contre leur roi, se rallient et viennent se grouper sous l'enseigne royale au champ d'azur et aux fleurs de lis d'or. Après avoir tiré leur monarque du danger, ils se mettent à leur tour à chercher l'empereur. Un chevalier prend la bride de son cheval, un autre le saisit au corps, un troisième le blesse à l'estomac, et il n'échappe à leurs efforts redoublés que par les secours prompts de ses Allemands, et par la vitesse de son coursier. Othon effrayé entraîne dans sa fuite la plupart de ses gens. Cette déroute décide du sort de la bataille. Le duc de Brabant et le comte de Boulogne soutinrent encore long-tems les efforts de

(1) Aussytot que les armées furent accouplées, dit D'oudegherst, se fit un chamaillis tant admirable, que les lieux circonvoisins en retentissoient comme forges.... Ils s'entrechargèrent peu après d'une telle impétuosité, que la terre trembloit sous eux, faisant incontinent par la campagne un barat de chevaux sans maîtres, et fut la tuerie si horrible qu'on ne la vous pourroit représenter par escript. Et estoyent les soldats si mêlez les uns avec les autres, que l'on ne les eust sceu discerner sans leurs cris les uns réclamant : *Flandre ! Hainaut ! Allemagne ! Brabant ! Limbourg ! Angleterre !* les autres : *France !* Selon la diversité du pays dont estoient ramassez les soldats.

l'armée victorieuse, mais ils durent enfin céder. Le duc, qui perdit sept cents chevaliers dans cette journée, trouva son salut dans la fuite, mais le comte de Flandre fut pris. Enveloppé de toutes parts, renversé de son cheval, tout couvert de sang et de poussière, il fut contraint de se rendre après des prodiges de valeur.

Le comte de Salisbury tomba sous les coups du redoutable évêque de Beauvais, Philippe de Dreux, et Jean de Nivelle le fit prisonnier. Ce prélat, qui avait changé le bâton pastoral pour la masse, se faisait un scrupule ecclésiastique de tuer ses ennemis avec effusion de sang. Il tuait néanmoins, non avec le glaive ou la miséricorde, mais avec sa terrible masse de fer. Ainsi finit, après cinq heures de la mêlée la plus affreuse, cette journée qui coûta si cher aux Flamands et aux Allemands. Trente mille d'entr'eux, gissant dans la plaine, la rendirent à jamais fameuse par leur défaite. Les bourgeois de Lille et de Tournai se distinguèrent entre toutes les autres troupes des communes. Leurs coups étaient drus et meurtriers.

Salisbury fut envoyé à St-Quentin, Renaud chargé de fers à Péronne, où il mourut de chagrin en 1227; l'orgueilleux Ferrand, les fers aux pieds et aux mains fut conduit dans une litière à Paris, où il fut jeté dans la haute tour du Châtelet. Les évêques de Tournai, de Cambrai et de Terouane furent chargés d'annoncer la perte de la bataille à la comtesse de Flandre. Elle dut consentir à la démolition des forteresses d'Ypres, d'Audenarde, de Cassel et de Valenciennes. Telle fut l'issue de la bataille de Bouvines. Elle affermit le sceptre dans les mains de Philippe-Auguste, l'empire cessa d'inquiéter la France, le roi Jean perdit à jamais ses fiefs dans ce royaume, et la Flandre tomba dans une sujétion plus complète qu'auparavant. Cette victoire, due principalement à deux évêques, éteignit à Tournai la

souveraineté des comtes de Flandre, et remit cette ville entre les mains de Philippe-Auguste. C'était fait d'elle, si la fortune eut favorisé le gonfanon des plantagenets et de Ferrand, car dans sa justice farouche, celui-ci n'eut pas manqué de tirer vengeance des excommunications de son évêque, et de la réception faite à Philippe-Auguste avant le combat.

« La bataille de Bouvines, dit Capefigue, ne se donna qu'à vingt lieues du champ funèbre où le grand capitaine de notre âge lutta une dernière fois pour les glorieuses destinées de l'empire contre une autre coalition si souvent vaincue. Quels souvenirs ! quel rapprochement ! »

En mémoire de cette étonnante victoire, Philippe-Auguste fit vœu d'élever un temple à Dieu. Il s'en acquitta en fondant l'église de Notre-Dame-de-la-Victoire à Senlis. Lui-même mourut en 1223.

Vers ce tems-là vivait au bois de Glançon, situé entre Mortagne et Tournai, un solitaire surnommé le *Pélerin-à-la-longue-Barbe*. Ce bon homme voulut se faire passer pour Bauduin, comte de Flandre, père de la comtesse Jeanne, qui dans une croisade contre Constantinople s'était revêtu de la pourpre des Césars. Il paya cher cette témérité.

Bertrand de Rains, c'est le nom du *Paumier* (1), était un homme errant qui, las de courir le monde, avait pris le parti de s'en retirer. Le besoin du repos lui avait fait tourner ses pas vers le bois de Glançon. Là, sous une bure d'ermite, Bertrand habitait une loge qu'il s'était faite avec des joncs, des branches d'arbre et de genêt, sous la cime d'un vieux chêne, et aux pieds d'un limpide ruisseau.

(1) On appelait, au moyen-âge, *Paumiers* ou *Romiers* les pélerins qui venaient des lieux saints, à cause des rameaux de palme qu'il rapportaient de Jérusalem. On donnait le nom de *Romiers* à ceux qui venaient de Rome.

Bauduin de Constantinople, « au sujet duquel on a renouvelé l'histoire de Joseph et de Putiphar, » avait perdu la vie l'an 1206 dans un combat contre les Bulgares, près de la ville d'Andrinople. Quelques gentilshommes de nos contrées qui l'avaient suivi dans son expédition, revenus au pays natal avaient, selon le goût du siècle, secrètement embrassé une vie pénitente, les uns dans l'ordre de St-François, les autres comme anachorètes. Le bruit se répandit que l'empereur Bauduin lui-même, qu'on avait cru mort, était de ce nombre, et vivait latitant et solitaire dans une forêt du Hainaut. Sur ce bruit, un gentilhomme qui se trouvait à Mortagne, y voyant cet anachorète qui quêtait, homme d'une taille avantageuse et d'un air noble, s'avisa de lui demander s'il n'était pas l'empereur de Constantinople? A cette demande le pélerin demeure interdit. Le gentilhomme ne voit dans ce trouble que le dépit d'être reconnu, et la dénégation de l'ermite ne sert qu'à confirmer ses soupçons.

En un instant la renommée au vol rapide a publié la nouvelle du retour de Bauduin à Mortagne, à Valenciennes, dans les villes voisines et en Flandre. Le comte de Namur, Bouchard d'Avesnes, et le châtelain de Tournai, Évrard Radulf, accourent à la cellule de l'ermite pour le voir, et, sans hésiter, ils reconnaissent en lui l'empereur (1). De toutes parts on accourt à la forêt de Glançon... Bauduin est de retour de la Terre Sainte ! Son nom est dans toutes les bouches. Bertrand avait en effet l'âge, la taille, le port, la physionomie et la voix de Bauduin. Ses gestes étaient

(1) Nous n'avons fait ici que traduire en français ces vers en roman de la chronique de Philippe Mouskes, si précieuse pour l'histoire du faux Bauduin.

Renoumée, k'on dist nouviele
Ki plus tot vole qu'arondiele,
Et as loinstains et as voisins
Dist que c'iert li quens Bauduins.

graves comme ceux de l'empereur, comme lui il portait la barbe et les cheveux longs. C'était assez pour tromper tous les sens. Envain il se défend, envain il rejette bien loin et le titre d'empereur et le nom de Bauduin, et supplie ses nombreux visiteurs de ne lui donner que celui de chrétien. Il avait beau se défendre et dire qu'il n'avait choisi cette retraite que pour y pleurer ses péchés ; qu'il n'était ni duc ni comte ; que jamais la pourpre impériale n'avait flotté sur ses épaules : sa résistance ne faisait qu'accréditer l'erreur. Les habitans de Valenciennes se rendirent aussi au bois de Glançon, et chacun désirait qu'il s'avouât leur seigneur, mais l'ermite le niait fort et ferme, et quand il s'en défendait le plus : « Nous savons maintenant, lui disait-on, que vous êtes vraiment l'empereur Bauduin. Ceux qui se sont trouvés à la malheureuse bataille, qui eut lieu devant Andrinople, nous avaient bien dit que vous vous étiez échappé vivant. Aujourd'hui Dieu vous a ramené dans votre patrie et vous y faites pénitence. (1) » Puis à l'oreille on ajoutait : « Certes il achève sa penance, mais il l'aura bientôt finie ! »

Les choses durèrent ainsi jusqu'au *blanc dimanche* (2). Ce jour-là, ils revinrent de Valenciennes en grand nombre, le tinrent pour comte, et le menèrent dans leur ville, tant qu'à la fin, persuadé lui-même que tout ce qu'il voyait n'était pas une illusion, Bertrand se laissa prendre aux attraits de la séduction ; et rapportant plusieurs circonstances qui rendaient son assertion vraisemblable, il se donna pour celui qu'on voulait qu'il fût, avouant en

(1) Jacob Guisius. Lib. XX. cap. 33.

(2) Ensi fu juqu'al blan Diwès (*)
De Valenciennes i revinrent
Grans gens, et à conte le tinrent.

(*) Le *blanc Dimanche* était le dimanche après Pâques appelé *Dominica in albis*. Le *blanc Jeudi* était, à Tournai, le jeudi saint.

gémissant qu'il avait usé de dissimulation, et que c'était à regret qu'il se voyait obligé de se rendre; *qu'il était Quens!* La joie fut grande, grande fut l'allégresse. On le conduisit à Fontenelle. Là il fut mis dans un bain, lavé, tondu et rasé, et on lui donna les vêtemens conformes à sa prétendue dignité (1).

Le clergé, la noblesse, et le peuple surtout, si avide de ce qui porte le caractère du merveilleux, témoignèrent qu'ils ne doutaient pas de l'identité du personnage, et pour les confirmer dans leur opinion, « Bientôt, dit l'ermite, » viendra Mahieu de Wallincourt et Gréhés de Trit (2) et » autres Croisés qui furent avec moi en la Terre Sainte. » Aussitôt ceux de Reumont et de Quiévrain, Baudri et Brognard de Denain, Arnould de Gavre, Bouchard d'Avênes, Sohier d'Enghien, Polars et Arnould d'Esnes, et autres gentilshommes formèrent sa cour et le menèrent dans toutes les villes de la Flandre pour le faire reconnaître à ses sujets. On a prétendu que ces nobles, qui ne souffraient pas d'être gouvernés par une femme, n'avaient pas peu contribué à cette mystification.

(1) A Fontenièle (*) fu bagniés
Lavès tondus et rognés,
Et acesmé (**) l'ont comme conte.

(*) Abbaye de femmes, située à une lieue de Valenciennes, fondée en 1212.

(**) *Acesmer, achemer*, habiller. Quelle oreille tournaisienne n'a point été maintefois frappée de ces paroles sorties de la bouche de gens du peuple et de la campagne: *Comme te v'là rachemée, m' fille!* pour dire: Comme tu es élégante, ma fille! Sans se douter que cette expression fût aussi sortie de la plume d'un grave prélat, et qu'elle fût du bon ton il y a six siècles!..

(2) Mahieu de Wallincourt s'était croisé avec Bauduin, et Gréhés de Trit qui prenait son nom d'un château près de Valenciennes, avait aussi concouru à la conquête de Constantinople.

Le nouveau Bauduin se rendit donc à Valenciennes, à Lille, à Courtrai, à Bruges et à Gand, et partout il fut accueilli avec enthousiasme. Dieu lui-même n'eut pas été mieux reçu, dit l'évêque Mouskes (1). Aussitôt, dans les Flandres, le service militaire et les proclamations officielles se firent au nom du comte; et l'Angleterre fut si persuadée de son identité, qu'elle lui envoya une ambassade pour traiter d'une alliance contre la France. Démarche inconsidérée, bien digne de cette nation égoïste. Une seule ville ne donna point dans l'égarement général : ce fut Tournai. Informés que le Pseudo-Bauduin se proposait de se rendre en leur cité avec son cortége, quelques députés des consaux se portèrent au-devant de lui jusqu'à une lieue de la ville, et le prièrent de se dispenser d'y entrer, n'étant pas autorisés par la cour de France à le recevoir (2), ajoutant que la commune, qui ne connaissait pas d'autre souverain que le roi de France, l'avait ainsi décidé; et le bon empereur, déférant à cette invitation toute bourgeoise, passa à côté et alla jouer son rôle sur un autre théâtre. Cette conduite prudente fait le plus grand honneur à nos magistrats. Elle aurait dû être, pour les autres villes, un grand enseignement.

Bientôt il ne resta à la comtesse Jeanne d'autre retraite dans tout le pays que notre cité. Elle s'y réfugia à la faveur

(1) Se Dieux fust en tière venus
Ne fust-il pas mious récéus.
Chron. vers 24,853-54.

(2) La ville de Tournai avait reçu, en effet, du roi Louis VIII, des instructions à ce sujet. C'est encore l'évêque Mouskes qui nous l'apprend par ces vers :

A Tornai (Louis VIII) manda ses bourgois
Qu'il l' (la comtesse) l'ounourassent plus qu'ançois.
Chron. de Mouskes vers 24,909-10.

de la nuit (1), implorant, non en vain, le secours des prévôts, du châtelain et des bourgeois. Quelques nobles cependant ne l'abandonnèrent pas, entr'autres Arnould d'Audenarde, qui pour résister à l'aventurier, fit ravitailler le château de Flobecq. Michel de Harmes, Rasse de Gavre, les deux frères de Grimbergue, Gilles de Barbançon, Gauthier de Ghistel, Gillebert de Sotteghem, Philippe de Somerghem, le châtelain de Gand, Sohier seigneur de Bornhem, Gauthier de Fontaines, et Frastré et Gauthier de Ligne (2) lui restèrent aussi fidèles.

Cependant la comtesse Jeanne s'était rendue, à la nouvelle de cet événement, auprès du roi de France dont elle avait invoqué l'assistance. A sa prière, Louis VIII partit pour Péronne où il fit comparaître cet imposteur. *Mais, l'Empirète de Glançon cantera là d'autre kançon* (3). Ce fut l'évêque de Beauvais qui l'interrogea devant le conseil. L'ermite répondit d'abord assez pertinemment. Mais quand il lui fallut préciser des faits personnels à l'empereur de Constantinople, tels que le jour où il avait épousé Marie de Champagne; le jour et le lieu où il avait prêté foi et hommage au roi Philippe-Auguste, et où il avait reçu l'ordre de Chevalerie : de ces trois questions il ne sut répondre à aucune (4); le voile se déchira et l'empereur s'évanouit. Convaincu d'avoir voulu paître le peuple de bourdes et de mensonges, en fardant son langage et en

(1) Quar à Tournai fut la comtesse
A mienuit . . . .
Chron. de Mousk. vers 24,880-61.

(2) Ils étaient fils de Wauthier Ier, baron de Ligne et de Mahaut, fille de Goswin de Mons, seigneur de Baudour, et de Béatrice de Rumigny.

(3) Chron. de Mousk. vers 24,939-40.

(4) De ces III riens ne sot-il une.
Chron. de Mousk. vers 24,969.

contrefaisant le port et les gestes du défunt empereur, Bertrand fut condamné à sortir du royaume endéans les trois jours sous peine de la hart (1). Ayant contrevenu à cet ordre, il fut appréhendé au corps à Rouges-Monts en Bourgogne et amené à Lille entre les mains de la comtesse dont il avait enivré le peuple. Après avoir été promené par les rues, lié sur une méchante rosse, il fut pendu entre deux chiens, un masque à ses pieds, pour prouver qu'il n'était qu'un imposteur. Ce fut ainsi que le Pélerin-à-la-longue-Barbe perdit, en la halle de Lille (1225), sa couronne imaginaire au haut d'un gibet. Son corps fut mis à la voierie, et attaché à une fourche près de l'abbaye de Los (2).

Quelqu'évidente d'ailleurs que fût l'imposture de l'ermite, le peuple si facile à abuser, crut long-tems que la comtesse Jeanne avait sacrifié l'auteur de ses jours au désir de conserver l'administration. Cette odieuse calomnie s'accrédita dans le pays, et, des siècles après, les mères disaient encore à leurs enfans qu'à l'endroit où était le grand autel du couvent de Markète s'élevait jadis l'arbre, auquel avait été pendu le *bon comte Bauduin, empereur de Constantinople*. Ainsi la calomnie laisse toujours sur son passage quelque empreinte que le tems lui-même ne peut effacer !

A son avènement au trône (29 novembre 1226), St-Louis, fils de Louis VIII, signala sa clémence en brisant, à la prière de la reine Blanche, sa mère, les fers du comte

(1) Si l'a de sa tière banni :
Ensi ont le paumier honni.
Chron. de Mousk vers 25,005-6.

(2) Chron. de li Muisis, pag. 181.
Dessus une karette le mit-on pauvrement
Et dalez loz l'abie le fit-on pendre au vent.
Romant de Bauldoin.

Ferrand, époux de la comtesse Jeanne, qu'il renvoya en Flandre après une captivité de douze ans (1227). Ce prince, né pour la guerre et les exploits lointains, ne fut pas plutôt de retour dans son comté, qu'il mit à la voile pour la Terre Sainte. Il secourut en passant les Portugais contre les Maures, et alla commander ensuite les Croisés à Damiette, dont il s'empara. Il mourut à Douai le 27 juillet 1233, et fut enterré à l'abbaye de Markète.

S[t]-Louis, ainsi que son aïeul Philippe-Auguste, honora l'église de Tournai de sa royale protection. Le magistrat ayant défendu de faire des legs à l'église et à d'autres établissemens pieux, le monarque leva cette défense (1235) et rouvrit ainsi la source aux richesses et à l'abondance du clergé. On voit par là que, déjà à cette époque, il y avait lutte entre les différens pouvoirs, à Tournai; et l'on est forcé de reconnaître que le magistrat, souvent en opposition avec le clergé et les seigneurs voisins, a su, en plusieurs circonstances, maintenir ses droits avec énergie et dignité (1).

(1) Voici d'autres faits à l'appui : Jean, XI[e] châtelain, déclare par une charte (1274) que les Tournaisiens ne sont pas tenus de rompre charge à Mortagne, qu'ils sont exempts de tout droit de péage sur les charriots et bateaux, et leur accorde en outre de grands priviléges.

Six ans après Hugues, seigneur d'Antoing et d'Espinoi, est obligé de reconnaître que les Tournaisiens sont exempts de payer le winage (droit seigneurial) au trou d'Antoing. Neuf ans plus tard, les magistrats règlent par un concordat, homologué par le roi de France, avec le comte de Flandre, Gui Dampierre, les franchises que possèdent les Tournaisiens dans ses États. Dans le siècle suivant (1311), Philippe-le-Bel ordonne à son bailli du Vermandois de faire rendre par le comte de Hainaut les biens qu'il a pris aux marchands qui étaient venus à la foire de Tournai, et de lui enjoindre d'être plus circonspect à l'avenir. Quelques années après (1318), le vicomte de Melun, seigneur d'Antoing, confirme par lettres la liberté de passage des Tournaisiens au Trou d'Antoing avec leurs marchandises, et exemption de droit. Plus tard son successeur est condamné par un arrêt du Parlement (1345) à respecter cette franchise accordée aux Tournaisiens.

Nous voyons en effet que l'année suivante (1236) Gauthier, seigneur d'Avênes et de St-Jean-des-Chaufours, en différend avec le magistrat sur la jurisdiction en cette paroisse, le termine par une transaction. Les prévôts-jurés se conservent le droit de poursuivre les criminels, manans de la ville des chaufours, jusqu'au rieu de Marvis, et depuis le Poncel, devant le cimetière de St-Jean, jusqu'à la borne posée au pré St-Amand, près de l'Escaut. Les habitans compris dans ces limites, quoiqu'ils fassent partie de la paroisse de St-Jean, sont censés bourgeois de Tournai, et comme tels, soumis à l'avenir à la commune *au son de cloche*. La justice y demeure au seigneur d'Avênes qui a le droit d'y nommer ses échevins, à prendre tant dans la paroisse, que dans Allain et Warchin.

Le siége épiscopal était occupé, à cette époque, par Walter de Marvis, LIe évêque de Tournai, et depuis légat du pape Grégoire IX. Il s'était croisé, et se trouvait à St-Jean d'Acre ou Ptolémaïde, lors de son élection par le chapitre de Tournai à l'épiscopat (1). Walter, qu'aucun de ses successeurs n'a surpassé, était le fils d'un modeste cordonnier de la rue Haine, et avait été dans son enfance du nombre des élèves de Notre-Dame appelés *Bons-Enfans* ou Primiciers, « lesquels alloient mendiant par les rues de huis en huis pour subsister. » Un jour que l'Escaut sorti de son lit inondait les quartiers voisins de ses rives, on rapporte que son père le portait à bras à l'école. Un boulanger, son voisin, l'apercevant, lui dit : « Tu prends bien de la peine et des soins pour cet enfant. Que penses-tu en faire? un évêque? » — « Oui da, dit le savetier, pourquoi non? » — « Eh bien, reprend le boulanger, si ton fils le devient, je suis content de fournir gratuitement tout le pain nécessaire à son banquet le jour de son sacre. »

(1) Chron. de Mouskes, vers 22,873.

Le savetier accepta l'offre, et son fils qui avait profité en piété, en sagesse et en doctrine, étant parvenu à l'épiscopat, se souvint si bien de cette promesse, qu'il fit appeler le boulanger, et le somma de l'accomplir. Ce qu'il fit avec tant de bonne grâce, qu'il attira sur sa famille les faveurs du prélat.

Le grand Walter, qui contribua puissamment au bien-être de la ville, en la dotant d'établissemens qui font honneur à sa philantropie, eut des démêlés assez sérieux avec le châtelain. C'était, à cette époque, un seigneur de Mortagne, Évrard Radulf, magistrat énergique que l'on a traité d'une manière peu favorable, pour avoir soutenu, avec dignité, ses droits et ceux de la commune contre les abbayes et l'évêque. On va voir, par le trait suivant, que les prétentions de ce dernier étaient parfois outrées, et marquées au coin de l'absolutisme.

Un conflit de jurisdiction s'était élevé en 1216, à l'occasion d'un homicide, nommé Jacques Leclerc, qui s'était réfugié dans le cloître de Notre-Dame. Le consistoire des prévôts-jurés, en vertu de l'article 24 de la charte de Philippe-Auguste, le réclama du chapitre qui refusa de lui livrer le criminel. Le magistrat le fit enlever de force, expédia son procès et le condamna au gibet. Jacques ayant été pendu, le clergé jeta les hauts cris. Les prévôts-jurés convaincus d'avoir agi avec droit et justice, le laissèrent crier, et l'évêque lui-même faisait entrevoir publiquement qu'il ne désapprouvait pas leur conduite. Après beaucoup de contestations, on convint de terminer le litige par voie d'arbitrage; car il fallait toujours en venir à une transaction dans un siècle où le moindre doute sur les prérogatives du clergé n'aurait pas manqué d'attirer, sur la tête des opposans, l'interdit et l'excommunication. En conséquence les prévôts-jurés, dans l'espoir que Walter étoufferait par son autorité et sa prudence ce différend, s'en

rapportèrent à lui, pour le décider, avec toute la confiance que son caractère devait naturellement leur inspirer. Mais quel fut leur étonnement, quand ils se virent condamnés, par sentence épiscopale, à dépendre le cadavre, à le baiser, à lui faire célébrer ses funérailles auxquelles ils devaient assister en robe, et à lui fonder un obit! Toutes choses concertées et résolues pour humilier le magistrat. Cette conduite décélait une profonde astuce, elle révolta les magistrats qui refusèrent de déférer à une sentence aussi avilissante, protestant de nullité contre tout ce qui avait été fait; et il intervint une transaction qui termina le différend. Les prévôts-jurés cédèrent à l'évêque les Prés-Porcins, alors hors de la ville, où il fonda l'Abbaye-des-Prés, et la maison communale, sur la grand'place, aujourd'hui la grand'garde. On peut donc fixer à cette époque la construction de l'hôtel-de-ville démoli en 1819. Cet édifice fut construit alors en remplacement de la maison communale dont on fit les halles aux draps, aux laines, aux fils et au blé. Ainsi le jugement de l'évêque ne sortit aucun effet, et malheureusement pour Jacques, il ne resta d'exécuté que le pendu (1).

(1) Ces sortes de réparations envers l'église paraissent avoir été de mode en ce tems-là. L'an 1276, un nommé Blaret avait mis le comble à ses crimes en poignardant sa femme. Ce qui, alors comme aujourd'hui, était un cas très-grave. Arnould, seigneur de Cisoing, sur les terres duquel s'était commis ce dernier crime, voulut se saisir du coupable. Mais celui-ci se réfugia dans l'église de St-Pierre à Lille, où il bravait la justice séculière, en se faisant apporter à manger. Arnould indigné l'arracha de cet asile, et le fit pendre. Mal lui en prit : le chapitre de St-Pierre jeta l'excommunication sur le seigneur de Cisoing qui n'en fut relevé, qu'après avoir été chercher le pendu au gibet, et l'avoir rapporté, sur son dos, dans l'église St-Pierre, où on l'obligea de baiser plusieurs fois sur la bouche le cadavre. Il dut ensuite assister en habit de deuil aux prières publiques qu'on fit pour le pendu, avec une solennité extraordinaire, aux frais du seigneur. Ce n'est pas tout : on l'obligea, lui et les seigneurs de Cisoing, ses successeurs, de venir *garder* la procession de

On ignore si Walter leva l'excommunication qu'il avait précédemment lancée contre le consistoire. Poutrain dit seulement que ce trait singulier du prélat a donné lieu à se souvenir long-tems de lui.

Cependant, quoique cette contestation prît fin d'une manière assez satisfaisante, en apparence, il resta beaucoup d'aigreur dans les deux camps. En effet, peu de tems après, le roi de France adressa des reproches aux magistrats de Tournai de ce qu'ils n'avaient point réprimé les méfaits commis à l'égard des chanoines, et, l'année suivante, le châtelain encourut l'excommunication de Walter pour s'être emparé des granges du chapitre, et s'être avisé de défendre aux habitans de la ville de cultiver ses terres. Par suite de l'injonction du roi de France, les prévôts-jurés s'engagèrent, à la vérité, de faire justice des bourgeois qui attenteraient aux droits de l'évêque, du clergé et de leurs serviteurs et parens, mais à condition que ces derniers resteraient soumis à la jurisdiction du magistrat, et lui préteraient serment de fidélité.

Arnould, X[e] châtelain, ayant osé usurper les biens de l'abbaye de S[t]-Martin, n'eut pas lieu à se louer de son entreprise. Il dut partir, en procession, de l'église cathé-

Lille chaque année, vêtu d'une *cotte d'écarlate*, à cheval, une verge blanche à la main, en l'honneur de l'église. C'était ce *chevalier rouge* qui figura à la procession de Lille jusqu'en l'an 1562. A Tournai une maison de la rue du Cigne incendiée en 1741, portant pour enseigne : *Au Chevalier rouge*, rappelait cet événement. Les enseignes sont parfois bien instructives!

Il paraît que ce même seigneur de Cisoing ne vivait pas en bon voisinage avec les cités qui entouraient sa seigneurie, car nous lisons dans nos archives qu'en 1282, ce sire pour avoir insulté Guillaume Castagne, grand prévôt de Tournai, fut condamné à faire amende honorable en plein Parlement, se soumit à payer une forte amende, et jura *par tous les saints*, la main tendue vers le *chapiel* du roi, qu'il laisserait en paix ceux de Tournai et leurs biens.

drale, en chemise, nu-pieds, un cierge en main,
rendit ainsi dans celle du moutier. Là il fait an
honorable à Dieu et à l'abbé, demande pardon d
usurpations, reçoit la discipline, et promet, par ser
entre les mains de l'official Duchesne, qu'il sera *plus*
à l'avenir, et défendra, comme les siens propres, les
de ces religieux. Cette humiliation devait peser bien
dement sur le cœur d'un noble châtelain! Six ans a
ce fut le tour de l'évêque de recevoir une leçon
charte de l'an 1246 lui défend d'attraire devant sa ju
les bourgeois et les enrôlés. Vers le même tems les
naisiens eurent aussi de grands débats avec les Flam
La comtesse Marguerite ayant fait séquestrer les bien
les premiers possédaient en Flandre, ceux-ci, usa
représailles, barrèrent l'Escaut pour anéantir le comm
des sujets de la comtesse, en entravant la naviga
Mais cette princesse s'étant rendue à Paris obtint
ordonnance de St-Louis, laquelle enjoignit au mag
de Tournai de rendre la navigation libre, l'assuran
la comtesse leverait les saisies pour la fête de l'Assomp
et autoriserait la ville à barrer de nouveau le fleuv
Marguerite manquait à sa parole.

Mais revenons à nos évêques. L'an 1271 les se
de la ville ayant saisi dans la justice de Tournai, su
terres de l'évêque, Jean d'Enghien, une femme prév
de vol qu'ils avaient jetée en prison, l'évêque inten
procès aux consaux. Ceux-ci, à leur tour, portèrent pl
au roi contre le prélat. Le monarque dépêcha un ser
royal chargé d'une lettre qui ordonnait à l'évêque
désister purement et simplement de son action, et de v
avec le magistrat, vider le conflit devant lui. Mais
résista, disant que plutôt que de céder, il prendra
croix, et s'en irait outre mer, pour ne plus revenir
comme ces menaces étaient suivies d'un commence

d'exécution, les chevaux qui devaient favoriser sa fuite furent saisis, et lui-même retenu prisonnier dans son palais. Forcé par-là de renoncer à tout projet d'émigration, il fit sa paix avec le pouvoir civil. Quatre ans plus tard (1275), tandis que nos magistrats bannissaient à perpétuité du sein de leur ville tout gentilhomme insoumis aux lois de la commune, sous le titre fastueux de *haut-homme* ou de *haute-dame*, ils obligèrent l'official de l'évêque à leur remettre un bourgeois que ce dernier s'était avisé de faire emprisonner, le menaçant de détruire le palais épiscopal, s'il refusait de le faire. L'an 1304, le magistrat, qui avait la police des rues et des bâtimens, fit abattre le toit que l'évêque Gui de Boulogne avait élevé au-dessus de la grand'porte du palais épiscopal, parce que ce prélat l'avait construit sans l'autorisation des consaux. En 1350, il intervint un arrêt du Parlement qui mit fin à un grave différend né entre la ville et le chapitre, de ce que les prévôts-jurés avaient condamné à mort, comme faux-monnoyeur, un certain Viard de Lille. Le chapitre, après avoir mis Tournai en interdit, s'était retiré à Lille. En 1396, l'évêque ayant défendu aux consaux de célébrer la messe dans leur chapelle de la Halle, ils s'adressèrent directement au pape Clément VII, qui leur octroya la permission de la faire célébrer toutes les fois qu'ils le voudraient, sans avoir besoin de l'autorisation de l'évêque.

Le magistrat qui depuis si long-tems luttait avec le pouvoir spirituel, pour ne pas voir le sien anéanti, obtint enfin gain de cause. Voici à quelle occasion : comme il venait d'instruire un procès contre un malfaiteur nommé Gilles Li Blanc, l'official soutenait que, comme tonsuré, le criminel était soumis à la jurisdiction épiscopale. Les prévôts-jurés ayant débouté l'official de ses prétentions, l'évêque les cita à la cour de Rome, après avoir, au préalable, lancé l'excommunication sur le consistoire. Ce dernier se

pourvut contre l'abus au Parlement. Entretems le
instruit de l'affaire, ordonna au bailli du Tournési
saisir le temporel de l'évêque, au cas qu'il ne voulût p
lever l'excommunication, et renoncer à l'appel en cou
Rome ; et le prélat fut condamné à 200 livres d'ame
Ce qui assoupit pour quelque tems le feu de la dissen
entre ces deux pouvoirs. Tel était le zèle avec le
quelques évêques soutinrent les droits et les privilége
l'église, que l'un d'eux ne craignit pas de lancer l'exc
munication sur son père, grand prévôt de Tournai. C'
à Jean Buchiau qu'était réservée cette triste célébrité

Pendant que les châtelains, les évêques et les co
toires luttaient pour le maintien de leurs prérogati
l'humanité recouvrait les siennes, et de grands cha
mens s'opéraient dans la politique ainsi que dans
marche de l'esprit humain. Depuis long-tems la féoda
grandie à la faveur des malheurs obscurs qui accabla
une partie de l'Europe, était devenue un système d'op
sion. Le peuple, cette portion la plus nombreuse e
plus utile de l'État, gémissait dans la servitude. Dans
villes, ceux qui s'appelaient Bourgeois, ne possédaien
leur habitation, et vivaient sous la dépendance d'un
que ou par le bon plaisir d'un seigneur ou d'un monas
A la campagne, les serfs n'avaient aucune propriété. I
mêmes étaient *des choses*....! (1) On les vendait ave
fruit de leurs travaux, dont ils ne pouvaient se dés
par aucun des moyens que la loi civile met aujourd
au pouvoir de l'homme pour disposer de ses biens. Ce

(1) A leur mort, les seigneurs revendiquaient leurs biens. On lit
nos archives qu'en 1274, le 5 janvier, Gui, comte de Flandre, v
Tournai accompagné de plusieurs gentilshommes et devant les pr
et jurés, réclama les biens d'un sien serf décédé en la ville. Le 13
vier 1340, messire Guillaume de Ligne avait aussi réclamé deva
magistrat les biens de Jean Beaupaire, décédé son serf.

dant, il y a tout lieu de croire que, chez nous, le nombre des esclaves était peu considérable.

Tel avait été à peu près l'état de l'Europe depuis le VIIe siècle jusqu'à la fin du XIIe, époque où, lassées enfin du joug de la noblesse, que l'esprit de domination avait corrompue, les nations songèrent à s'en affranchir. Ce furent les croisades qui régénérèrent l'Europe, en la purgeant de la servitude. Ainsi la croix, qui avait été pour nous, à l'aurore du christianisme, le signal d'une première civilisation, fut encore, huit siècles plus tard, l'avant-courrière d'un bienfait non moins inestimable ; et, comme si la plus précieuse des prérogatives humaines ne pouvait avoir qu'une origine céleste, ce fut du tombeau d'un Dieu que nous vint la liberté !

Mais, s'il est vrai que le XIIe siècle vit les villes se former en corps politiques et se gouverner par des lois établies du consentement de tous les habitans, ce serait tomber dans une erreur grossière que de croire, que toutes eussent été jusqu'alors assujéties au pouvoir féodal. La plupart des grandes communes étaient, chez nous, régies par des coutumes anciennes, auxquelles les chartes n'ont fait que donner une sanction royale. Cette observation s'applique d'une manière toute spéciale à notre cité, dont le nom apparaît toujours en grands caractères sur la carte de la civilisation. A la faveur de ces heureux changemens, les cités prirent bientôt une part non-seulement au gouvernement intérieur, mais même aux transactions politiques. En effet, nous voyons que dans le traité conclu entre la Flandre et le tuteur de Florent V, comte de Hollande, Tournai, Gand, Bruges et Lille garantissent l'observation des articles, et jurent de refuser tout subside à leur prince, s'il vient à les violer.

Cette régénération bienfaisante était si favorable à la liberté, que l'on donna aux communes le nom de *fran-*

chises ou *libertés*, et, pour marque extérieure de l
affranchissement, on leur accorda une cloche, pour ass
bler les habitans, un beffroi pour veiller à leur garde
leur sûreté, un scel et un hôtel-de-ville, où les magist
tenaient leurs séances.

Les comtes de Flandre, disons-le à la gloire de n
pays, avaient précédé d'un siècle et demi les rois
France dans ces généreux efforts pour retirer les peu
de l'ignominieux esclavage où l'aristocratie les a
plongés « les Belges combattaient déjà pour la libe
quand l'Europe était encore dans la servitude, » di
Merlin, à la convention. En effet, l'an 1059 Bauduin
Mons donne à Tournai une charte d'affranchissement
Philippe-Auguste ne confirme que 180 ans après. Neuf
plus tard, ce même prince qui venait de réunir par la r
de son père, Bauduin de Lille, la Flandre au Hain
affranchit la ville de Grammont et lui donne une in
tution de paix et un droit de commune, dont il fait j
l'observation par tous les seigneurs et barons voisins
sont là les premiers monumens élevés à la liberté dan
France septentrionale, dans cette France, qui aff
aujourd'hui tant de mépris pour notre belle patrie, c
terre mère de la civilisation et de la chevalerie, do
nom seul faisait alors trembler ses monarques sur
trône! Ainsi, à la gloire d'avoir été le berceau de la mo
chie française, Tournai réunit celle d'avoir été, peut-é
le premier le tombeau du servage! Et en admettant m
que l'érection de notre cité en commune ne remo
qu'au règne de Philippe-Auguste, sa charte serait en
l'une des plus anciennes du pays, puisque deux v
seulement, Grammont et Gand, auraient une charte a
rieure à la sienne.

On ne tarda pas à recueillir les fruits d'une métan
phose aussi salutaire. Tout prit une nouvelle face

communautés sortirent de leur état d'inaction et de torpeur; les mœurs s'adoucirent; la population des villes augmenta sensiblement et par la manumission que les seigneurs accordèrent à un grand nombre de leurs serfs *en l'honneur de la Vierge et des Saints* (1), et par l'empressement que mit le peuple de la campagne à venir s'y faire régénérer par ce baptême politique; aussi vit-on partout, au sein des communes, l'industrie, le commerce et l'abondance grandir à l'ombre de la liberté naissante.

Dans le Tournésis, le défrichement, auquel l'évêque Walter avait puissamment contribué, faisait rejaillir sur notre cité les immenses avantages qu'offrait, à cette époque, une vaste contrée habitée par des hommes laborieux et couverte de riches produits agricoles. Cette prospérité n'était pas moins grande en Flandre, où il s'établissait des villages entiers avec leur église, dans des cantons qui n'avaient jamais été cultivés.

Les lettres, ce noble délassement de l'esprit, fleurirent bientôt aussi sur les traces du commerce et de la liberté auxquels nos Trouvères ou Ménestrels consacrèrent leurs premiers chants. On voit qu'il existait à Tournai, dès l'an 1250, une sodalité littéraire, où des poètes, auxquels on ne peut refuser ni élégance, ni imagination, récitaient des ballades composées en l'honneur de *la Vierge et de messieurs les Saints*, sujets ordinaires de leurs épopées. Telle fut l'origine des *Puys d'amour*, et des *Chambres de rhétorique* que possédèrent dans la suite

(1) L'an 1241 Pierre, chevalier seigneur de Calonne, donne pour le salut de son âme à S[t]-Éleuthère, Gilles dit le gris et Martin son frère, à charge qu'ils paieront annuellement deux deniers, six à leur mariage, et douze à leur mort pour droit de morte-main. La même année Arnould, sire de Cisoing, en l'honneur du même saint, met en liberté ses esclaves et toute leur race, et les délivre du joug du servage qu'ils lui devaient, à charge de la même redevance envers l'église Notre-Dame.

Jean Cousin. Vol. 2. pag. 56.

toutes les cités flamandes (1). On vit aussi s'organise
cours d'amour que les dames présidaient. Des hon
graves portant la mitre ou revêtus de la robe magis
prenaient part à ces jeux ; et le président Rolland
apprend, dans ses recherches sur les prérogative
dames chez les Gaulois, que les chanoines de Lille
Cambrai, de Tournai et de St-Omer, ainsi que les gr
seigneurs de ces provinces escortés des nobles pr
des villes de Lille et de Tournai assistèrent à la
amoureuse, tenue par le roi Charles VII, et y rempl
tous des fonctions.

Gilles Li Muisis et Philippe Mouskes ne furent pas,
doute, les seuls qui se distinguèrent à Tournai parm
poètes du XIIIe siècle ; mais l'imprimerie n'étant pas en
inventée, la plupart des poèmes des autres ménes
s'éteignirent avec eux dans la tombe. « C'est un fait d
de remarque, dit M. Augis (2), que le Hainaut, l'Ar
le Cambrésis et les Flandres soient de toutes les prov
de la France en-deçà de la Loire, celles qui, au XIIIe si
aient compté le plus grand nombre d'écrivains en ver

(1) Le puy de rhétorique de Tournai, rétabli nouvellement, tint s
mière réunion le 2 mai 1477. Li Muisis, dans sa chronique, parle
d'une institution dite *des Chevaliers de la Table ronde*. Cette der
sodalité, composée des plus riches bourgeois, avait pour but mo
poésie, que les joûtes et les tournois. Elle devait être fort anci
puisqu'en parlant d'elle l'an 1282, il dit : « Eodem anno, secu
consuetudinem ab antiquo approbatam, cives et filii civium di
concorditer *unam rotundum tabulam* concordarunt, et regem
gerunt, et fuit rex electus Johannes, li Dans dictus. »

Et à l'année 1290 : « Cives et filii civium concordarunt Rotu
Tabulam, videlicet festum trium dierum, et Joannem Pagani r
elegerunt. »

(2) Poëtes français depuis le XIIIe siècle jusqu'à Malherbe. To
pag. 379.

que tous ces écrivains aient été jugés les meilleurs de leur tems. »

L'an 1254, St-Louis honora Tournai de sa présence dans un voyage qu'il fit en Flandre pour prêter sa médiation à Marguerite, sœur de Jeanne de Constantinople. Cette princesse avait épousé dans un âge encore tendre son tuteur Bouchard d'Avênes, sous-diacre et trésorier de la cathédrale de Tournai ou de Lille, selon Gilles Li Muisis. On ignorait qu'il fût dans les ordres. Dès que cet étonnant secret fut connu, son mariage fut annulé, mais Jean et Bauduin, fruits de cette union, furent déclarés légitimes en dépit de leur mère qui les avait pris en aversion. Pendant que Bouchard, contre qui l'évêque Gossuin avait lancé l'excommunication fulminée par le pape, faisait à la Terre Sainte le pélerinage imposé pour sa pénitence, Marguerite donna sa main à Gui de Bourbon Dampierre, dont elle eut plusieurs enfans. Parvenue au gouvernement de la Flandre et du Hainaut, elle refusa à Jean d'Avênes le droit de primogéniture et se prononça pour les Dampierre. St-Louis choisi pour arbitre avec Odon, nonce du pape, décida qu'après la mort de Marguerite, la Flandre serait possédée par les Dampierre, et le Hainaut, par ses enfans du premier lit. Cette sentence, quoique sortie de la bouche de saints personnages, n'était pas des plus équitable. « C'était, dit Poutrain, non-seulement faire part aux Dampierre de tout ce que Jean prétendait avoir seul, mais leur en donner encore la meilleure portion : le comté de Flandre étant beaucoup plus important que celui de Hainaut. Aussi dès que le jugement fut prononcé, Jean d'Avênes ne put s'empêcher d'en marquer son mécontentement au roi, mais d'une manière spirituelle et fine en lui disant : Sire ! vous me donnez ce que vous ne pouvez pas m'ôter, le Hainaut qui ne dépend pas de vous ; il est

arrière-fief de l'empire, et vous m'ôtez ce que vous
viez me donner : La Flandre ! »

Cette décision, sans satisfaire personne, rétablit n
moins le calme pour un tems; mais elle ne sortit
effet qu'après la mort de Marguerite, arrivée l'an 127

Ce fut pendant son séjour à Tournai que S^t-L
cédant aux représentations de l'évêque Walter de C
suspendit l'exercice du droit de régale sur l'évêché de
ville, et qu'il abolit une coutume du magistrat trop
rable aux homicides. Ceux-ci pouvaient se rachete
bannissement en payant une somme de quatre livres
sis. Le monarque accorda de plus une franche foire
durait depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte. Il
permis à tous bannis, et à tous banqueroutiers non
duleux, de venir à Tournai durant la foire, sans po
être arrêtés. Il n'y avait d'exception que pour les h
cides. Afin de favoriser les relations commerciale
monarque permit aussi aux ennemis des Tournaisi
c'est-à-dire aux sujets des nations en guerre avec la Fr
de fréquenter la foire, pourvu qu'ils fussent sans arm
qu'ils ne prissent en ville ni nourriture ni logemen
Le roi Philippe-le-Bel étendit plus tard (1289) cette fa
en accordant huit jours de franchise avant la foire, et
jours après, pour amener les marchandises, les pay
les reconduire. La charte de St-Louis, établissant
franche foire, fut dépêchée en 1267.

(1) Comme les seigneurs de Mortagne possédaient sur la rive
du fleuve la seigneurie du Bruile, la Tombe et les Follais; et les c
de St-Pol, le bourg de St-Brice et la ville de St-Jean des Chaufou
faisaient dresser, chaque année, des baraques de bois sur les F
lesquelles recevaient quelquefois jusqu'à 30,000 et 40,000 étrange
se renouvelaient de jour à autre. On y venait de l'Angleterre,
Hollande, de l'Allemagne, de Venise, du fond de la France et
Suisse. La foire de Tournai avait une place distinguée dans le calen
de nos pères : c'était l'époque des grands paiemens.

La publication s'en faisait tous les ans sur la Grand' Place, vis-à-vis de l'église St-Quentin, le jour de l'Ascension. Voilà pourquoi on appelait cette cérémonie *cri de foire* ou *de l'Ascension*. Le greffier de la ville, une couronne de fleurs sur la tête, montait sur un théâtre pour proclamer devant le peuple assemblé l'ouverture de la foire, puis criait à haute voix : « Si vous fay assavoir que quiconque ait occhis homme ou femme, ne quiconque occhiroit homme ou femme dedens le justice de le ville de Tournay décha Escault ne delà, puisque li lettre du roi St-Louis fut scellée et publiée, il ne peut y avoir fieste (1) jamais, ne retourner en la justice de Tournay dechâ Escault ne delà. » Après cela, il publiait, en présence de tout le clergé, les immunités et priviléges du chapitre (2). Celui-ci de son côté faisait planter sur la place, la veille du jour nundinal, un grand arbre surmonté d'une fleur de lis, sous la domination française, et d'un double aigle sous la domination autrichienne. C'était le *mai d'annonce*. Il y demeurait debout tout le tems que durait la franche foire (3).

St-Louis étant mort de la peste à Tunis (1270), la couronne passa à son fils, Philippe-le-Hardi. Ce prince s'étant rendu à Tournai, pour aller fiancer Marie de Brabant, y fit son entrée par la porte des Maulx (1273). Les membres des consistoires, au nombre de soixante, et trois cents

(1) Vieux mot pour *fiat*, confiance, sécurité.

(2) De tout tems le chapitre fut si jaloux de ses priviléges, qu'aucune charge de magistrature ne pouvait être exercée avant que les grand prévôt, mayeur, jurés et échevins eussent prêté, les uns à l'évêque, les autres au chapitre, le serment d'être fidèles à l'église, et de ne pas enfreindre ses priviléges.

(2) La franche foire fut publiée pour la dernière fois en 1794. Mais, cette année, l'aigle ne fut plus planté. Pichegru et ses jacobins étaient un obstacle à cette démonstration anti-républicaine.

bourgeois l'allèrent recevoir à la barrière. Ils étaient
à cheval, vêtus de tuniques et de chaperons de soie
ville lui fit présent de dix tonneaux de vin, d'une c
d'or, de trente saumons du poids de cent livres, de *na*
et de *serviettes*. Le monarque descendit au palais épi
pal. Son séjour fut célébré par des joûtes, et toute es
de jeux et de réjouissances publiques. On rendit la
aux bannis, en commemoration de sa joyeuse entrée.

L'année suivante, le clergé fut forcé de rendre hom
à l'art. XXIV de la charte de commune, abolitive du
d'asile. Un scélérat, nommé Dubois, dit *brise-tête*, que
croit avoir été gentilhomme, commettait, à l'aide d
serfs, des assassinats jusque sous le portail de Notre-D
Les chanoines, le jugeant indigne du droit d'asil
remirent à la justice prévotale qui expédia son proc

Le pays était devenu, depuis quelque tems, un
coupe-gorge où le vol, le pillage, l'incendie et l'assas
promenaient tour-à-tour leur tête hideuse. Les envi
de Tournai étant surtout infestés de scélérats qui com
taient toute sorte de crimes, on institua la tournée d
Traque-Brigand, que l'anarchie féodale avait re
nécessaire. Les bourgeois les plus riches étaient t
d'accompagner dans sa tournée le grand prévôt, en a
et avec deux chevaux équipés et montés. Les autres m
aisés suivaient à pied. Les dames tournaisiennes, un
à leur suite, se faisaient un honneur de tenir par la b
le cheval du premier chef de la magistrature, et l'ac
pagnaient dans ses excursions, qui n'étaient pas touj
sans danger pour le beau sexe.

La première expédition de cette garde de sûreté fu
village de La Plaigne. Depuis long-tems le seigneur d
endroit exerçait un brigandage affreux dans le canton.
château était devenu le refuge de vagabonds, de pill

et de scélérats, qui ravageaient la campagne sous ses ordres, rançonnant, massacrant, incendiant. Les Tournaisiens, dont les épouses avaient été maintes fois victimes de leur brutalité, résolurent de mettre un terme aux violences de Walter et de ses gens. Ils s'adressèrent, à cette fin, au roi de France qui décréta son arrestation. On sonna donc les deux cloches de justice. Toute la commune et les prévôts se mirent en marche pour le château du Ponthoit, où Walter, la terreur de la contrée, fut arrêté au jour naissant avec tous ses complices (3 octobre 1274). Ses valets Alardin et Oyselet, condamnés à mort, furent ramenés à Tournai, et tirés à quartiers par des chevaux, et leurs membres suspendus à la voierie : car la justice prévotale ne connaissait ni surséance, ni forme de procès (1). Quant au seigneur du Ponthoit, on lui mit à l'instant les fers aux pieds et aux mains, et il fut envoyé ainsi, sous bonne escorte, dans une charette à Paris, pour y être jugé par le Châtelet. Ayant été condamné à être pendu, Walter fut conduit au gibet de Montfaucon, pour y être préalablement dégradé, puis exécuté. Là, pendant qu'il était exposé sur le fatal tréteau, et qu'il disait ses prières, le bourreau foula aux pieds ses armes. Ensuite il effaça le blason de son écu et le suspendit renversé, la pointe en haut, à la queue d'une jument. Après que les insignes de la chevalerie eurent été voués à la profanation, le patient s'agenouilla. Alors des prêtres récitèrent les vigiles des morts, et lurent d'une voix lugubre, sur sa tête, le pseaume CVIII[e] : *Deus Laudem ne tacueris*. Puis le roi d'armes prenant un bassin d'eau chaude, le jeta à la figure de l'infâme chevalier, après quoi le bourreau l'attachant, par une corde, sous les épaules, le hissa aux fourches patibulaires. Ainsi finit le seigneur Duponthoit ; ainsi le voulaient les lois de

(1) Chronique de Li Muisis. pag. 170.

la chevalerie. Les autres chevaliers, ses complices, su-
rent, après lui, le même sort (1).

L'an 1277, il y eut un si grand nombre de pélerins
assistèrent à la procession de l'Exaltation de la Ste-Cro
que vingt-six personnes périrent dans la presse, à la po
qui conduisait à la maison des lépreux, au Val d'Orcq.
demi-siècle auparavant (1229), on en avait compté q
rante et une étouffées à la Porte-Prime. Dix ans plus t
(1287) il y eut une telle affluence à la procession de
Ladrerie du Val, que cent et vingt personnes y perdir
la vie (2).

L'an 1280 la ville de Tournai fut troublée par
grande conspiration de la part des tisserands. Plusie
furent pris, parmi lesquels Roussian, le boute-feu, s
nommé *li kos*, qui fut tiré à quatre quartiers (3).

La même année fut remarquable par une peste
désola Tournai et les environs. Pour arrêter les prog
de ce terrible fléau, on fonda en l'honneur et à la gloire
la vierge Marie la confrérie des *Damoisaux*. C'est ai
qu'on appelait les gentilshommes non chevaliers. C
confrérie compta jusque dans les derniers tems les citoy
les plus distingués parmi ses membres. Le chapitre en é
le protecteur (4). Il lui avait donné, lors de sa créati

(1) Ce fut Thierri, seigneur de Bèvre, et châtelain de Dixmude,
fut chargé de payer les réparations civiles, auxquelles Walter avait
condamné envers les habitans de Tournai. Il compta 350 livres par
dont 200 pour les dommages que le seigneur du Ponthoit avait ca
à la ville ; 120 pour la dépense des prisonniers faits à la *recousse*
Jacques de Monchâblou, et 30 livres pour deux hommes, dont l'un a
eu le nez coupé, l'autre les dents emportées lors de la capture du
gand. Il ne coûtait donc, au bon vieux tems, que 15 livres pour cas
la mâchoire à un vilain, ou pour l'énaser !

(2) Chronique de Li Muisis, pag. 169. (3) Ibid. pag. 170.

(4) Tous les ans, le jour de l'Exaltation de la Ste-Croix, dit Cou

une *fierte* ou châsse remplie de reliques, entr'autres de fragmens de la verge d'Aaron, de la table, sur laquelle le seigneur avait célébré la Cène, et de quelques pierres qui avaient servi à lapider St-Étienne. Ils portaient à la procession des habits brodés magnifiques, tous de même couleur. Leurs robes étaient tantôt blanches, tantôt vertes, tantôt écarlates et violettes. On les a vus, dans des tems d'opulence, porter une verge blanche à la main, un chaperon entourré de fleurs surmonté de l'image de la Vierge dans un soleil, le tout en or pur du poids d'une once. Chaque confrère qui entrait dans cette sodalité faisait

Vol. II, pag. 171, après vespres Messieurs les Prévôts, avec les Damoiseaux et soixante-douze que Doyens, que Soubdoyens des mestiers de la ville de Tournay vont offrir à Nostre-Dame, et porter chascun son offrande avec grande solemnité, comme il s'en suit. Iceux sortans de la halle ou maison de ville, la cloche et le carillon du belfroy et la grosse cloche de l'église retentissans par toute la ville, marchent deux à deux vers l'église.

Premièrement les hautbois et cornets vont devant, puis deux hommes portant les confanons des saincts : après eux les Doyens et Soubdoyens en robbes rouges avec une bende de velour ou satin noir dessus l'espaule, et le bonnet rond noir, chascun un serviteur devant luy, portant un flambeau ardent avec des marques et armoiries de leurs mestiers. S'ensuivent autres joueurs de hautbois et cornets, et deux hommes portans les confanons des saincts. Tous ceux de la confrerie des Damoiseaux vont après en habillemens selon leur estat et qualité, avec chascun un flambeau ardant devant soy : Messieurs les Prévosts ferment la procession de leurs huissiers, porte-masses et porte-verges, costoyés et suivis de leurs sergeans portans javelines ou hallebardes sur l'espaule.

Chascun dessus dicts Doyens, Soubsdoyens, Damoiseaux et Prévosts a l'une des mains appuyée sur un baston peint de bleu céleste, avec un chapeau de fleur au bout, et une petite bourse pendante à un ruban de soye devant la poictrine, où est leur offrande. Estans tous entrés et rangés dans l'église, les chantres vis-à-vis l'autel Nostre-Dame et les orgues alternativement font la musique, tandis qu'ils vont tous par ordre audict autel adorer et baiser la sainte croix, que monsieur le thrésorier et chanoines de la mesme église leur font présenter : adonc ils tirent

présent d'une châsse de bois travaillée avec art, et p
de couleurs précieuses. On la plaçait près du chœur
les colonnes. Toutes ces châsses furent détruites l'an
par les mains des hérétiques.

On a vu que les évêques de Tournai y battaient
naie à leur coin. L'an 1289, le prélat accorda au r
France le droit d'y forger de la monnaie d'or et d'ar
pendant l'espace de quatre ans. C'était Philippe Mo
qui occupait alors le siége épiscopal. Ami des lettres
cultivait avec succès, il exerçait une partie de l'au
temporelle et n'en fuyait point la pompe et l'écla
courtoisie du seigneur féodal et la galanterie du Trou
s'alliaient chez lui à l'austère dignité de l'épiscopat
Tournois, les Puys et les Cours d'amour souriaient à
imagination, et lui-même dit Gilles Li Muisis qui viva
son tems, galopait par la ville avec une suite de qui
vingt chevaucheurs. Vers le même tems florissait Hen
Gand, surnommé le *Docteur solennel*. Il était chanoi
écolâtre de Tournai. Ce fut encore sous l'épiscopa
Mouskes, que le chapitre céda à la ville, pour une
perpétuelle de 300 livres parisis, ses droits de Ponte
de Tonlieu, de Winage et autres (1282).

Tournai, dont la population s'était considérable
accrue durant ce siècle, prit aussi une forme toute
velle. Son enceinte fut agrandie et ses vastes faubo
renfermés dans la ville par de nouveaux murs, dont
fut entourée à des époques successives (1277-1295)

leur offrande hors la bourse, et en font présent à Nostre-Dam
canoniers avec leurs harquebuses, ou mousquets en colletins et éc
rouges attendent hors du grand portail en bel ordre et parade
conduire par le grand marché toute la compagnie. Somme c'es
des plus belles et honorables cérémonies, qu'on puisse veoir en a
procession de ville de par-deçà.

(1) 1277. A porta Burdelli, sequendo super fluvium Secaldæ.

Ce fut l'an 1288 que le Bruile s'incorpora dans la cité, par la vente qu'en fit la châtelaine Marie de Mortagne. Jusqu'alors le château du Bruile, et tout ce qui était situé entre les deux ponts, jusqu'au milieu du fleuve, et en deçà, jusqu'à l'endroit appelé la *Pierre Fameleuse*, était entièrement du domaine du sire de Mortagne et du châtelain de Tournai. Ces seigneurs y exerçaient toute espèce de justice. C'était-là que se réfugiaient ordinairement les hommes que la ville avait bannis à perpétuité ou pour un certain tems. C'était leur asile. Ils pouvaient librement circuler jusqu'à la borne dont nous venons de parler. Ce qui n'était pas sans danger pour les habitans de la cité, souvent exposés à leurs attaques. Tout bourgeois qui avait commis un homicide ou quelqu'autre crime, et qui parvenait à s'évader, courait aussi s'y réfugier. Cet état de choses durait depuis des siècles au grand détriment et au préjudice de la ville. Cette année Guillaume Castagne, et autres membres du conseil de la commune firent l'acquisition de ce quartier du Bruile pour la cité. La châtelaine ne retint que le château et la justice dans son enceinte (1).

Quant à la ville des chaufours, comme elle appartenait à Guéric-le-Sor, dont la maison était fondue dans celle d'Avênes, ce ne fut que deux ans plus tard que les magistrats, toujours attentifs à étendre les limites de leur justice et de leur arrondissement, en firent l'acquisition de Hugues de Châtillon, comte de St-Pol et de Blois, qui leur vendit aussi les villages d'Allain et de Warchin, plus trois

1295. Fuerunt incepti muri, turres et fossata à portâ S^ti^-Martini continuando usque ad fratres minores supra Scaldam et fuit totum opus perfectum intra annum, et tunc factæ sunt catenæ et positæ in vicis et ubique, ut in necessitate tenderentur, pag. 171 et 172.

(1) Chron. de Li Muisis. pag 171.

cents bonniers du bois de Breuze, avec toute la seign
et justice, haute, basse et moyenne (1). Dix ans au
vant Jean de Châtillon, comte de Blois, avait fait hom
de ce bois à l'évêque de Tournai, *son redoutable pè
chier seigneur.*

C'était en vertu de cette acquisition, et comme su
seur du seigneur de St-Jean, que le magistrat rec
autrefois l'hommage des Croisiers. Le jour de l'Exalt
de la Ste-Croix, au passage de la procession général
prieur de ce monastère attendait à l'entrée du
marché, au coin de la *Bretèque*, le grand prév
la ville et lui présentait une paire de *gants bl*
comme au chef du premier consistoire, haut-justici
St-Jean des chaufours. Cet usage a subsisté long-tems

Nous venons de voir que l'évêque Mouskes avait au
Philippe-le-Hardi à battre monnaie à son coin pe
quatre ans. Ce terme étant expiré, et Philippe conti
à y tenir hôtel de monnaie, le prélat craignant po
droits de l'église, adressa ses plaintes au roi qui, pa
charte donnée à Paris au mois d'août 1293, déclar
c'était sans préjudice au droit des évêques et à cel
magistrats d'en contrôler la valeur et l'aloi, qu'il
nuait de forger de la monnaie dans cette ville. Ce
narque en guerre avec les Italiens s'était aussi ad
aux Tournaisiens qui lui fournirent de grandes so
d'argent. Craignant de même que les rois de France

(1) Cette vente faite pour la somme de 4,500 livres tournois fu
firmée par les rois de France, les comtes de Hainaut et de Fl
« Au moyen de quoi, dit Jean Cousin Vol. II. Liv. III. pag. 88, To
est devenue bonne et excellente ville comprennant désormais e
comme quatre villes, sçavoir est : Cité, Ville, Bourg et Chasteau.
paroisse de St-Brixe s'appeloit le Bourg, la paroisse St-Nicol
Bruil avec le chasteau et ses appendances s'appeloit *le chasteau;* S^{t}
aux-Chauffours avec ses appendances jusqu'à la rivière s'appeloit *la*
et tout ce qui est en-deçà l'Escault *la Cité.* »

prévalussent dans la suite de ces prêts, ils demandèrent et obtinrent une charte du monarque, déclarant que ces avances n'avait eu lieu qu'à titre de subvention et de subside, sans qu'elles pussent à l'avenir préjudicier aux libertés et franchises des Tournaisiens.

Les acquisitions de terrain que l'on fit pour agrandir le gazon communal, nécessitèrent des impositions extraordinaires, et excitèrent en même tems la jalousie des seigneurs voisins. Jean, comte de Hainaut, voulut troubler la cité dans sa juridiction en faisant appréhender un homme à Warchin par son bailli. Les Tournaisiens s'en plaignirent au roi de France; et le comte fut obligé de désavouer l'entreprise de son officier (1292). Son successeur Guillaume, comte de Hainaut, s'avisa aussi plus tard de semblable usurpation, et dut la désavouer également par acte solennel. Deux ans après, Hugues de Châtillon, seigneur de Leuze, fit pareille tentative, et échoua de même. A la suite de tous ces démêlés, le Parlement de Paris déclara que la ville de St-Jean des chaufours était du royaume de France, et condamna le seigneur de Leuze à dix mille livres de dommages-intérêts au profit de la commune de Tournai.

L'année suivante (1293), pour étouffer les clameurs du peuple contre le clergé qu'il traitait de maltotier et d'exacteur impitoyable, le chapitre de Notre-Dame, à la persuasion de l'évêque, Jean de Wassonne, vendit aux prévôts et jurés, mayeurs et échevins, au profit de la commune de Tournai, les droits de Winage et de Forage qu'il percevait sur les liquides et ceux de Tonlieu et de Pontenage (1).

(1) On voit par cette charte que donne M. Hoverlant Vol. XI. pag. 206, sous le vidimus de Philippe-le-Hardi que « li prévôts-jurés, eskevins et toute li communité de le ville de Tornai ont pris et rêchint des doyens et kapitte à perpétuel cens les droits que li église a au winage et afforage

Tels sont les événemens qui signalent à Tournai l
du XIII[e] siècle. Ainsi, tandis que tous les regards ét
fixés vers l'Orient; que l'Europe sacrifiait ses homm
ses trésors au maintien de la conquête chancelan
l'antique Judée, nos magistrats, uniquement attentif
prospérité et à la grandeur de la ville natale, profit
adroitement des circonstances pour reculer, en dép
voisins jaloux et turbulens, les bornes de son encei
celles de leur jurisdiction. On les voit, dans ce si
s'affranchir successivement de la domination de l'avou
châtelain, de l'évêque et de seigneurs puissans do
s'approprient la plupart des droits régaliens. Et sans
perdre de la bienveillance des rois de France, ils se
nagent à prix d'or des traités de commerce avec les
mis de leur couronne. Ils durent sans doute pour ré
dans tous ces projets, surmonter une foule d'obstacle
faire face à d'énormes dépenses. Une administration
sage ne pouvait manquer d'enchaîner le bonheur
prospérité. C'est donc au génie de nos magistrats,
liberté et au commerce que notre cité est redevable d
accroissemens et de sa splendeur durant ce siècle, o
autres villes de la Belgique avaient à peine un
connu.

La paix profonde, dont Tournai n'avait cessé de

des vins ke on vent et vendra en le rivière et d'autres likeurs, q
vent et vendra en le rivière; pontenage, tonniu de vakes et de k
et de toustes austres biestes; tonniu de grand quirs, tonniu de m
petits estalages; tonniu de piaus et petits quirs et en tous estala
tonnius de mailles et louissiens, etc., etc. » L'acte se termine a
« En témoignage desquelles coses nous avons ces présentes l
escripts, puis fait lire et de mot à mot réciter, octroier, confreme
leurs lettres ouvertes en notre plaine Halle... et as devant dis doy
capitte baillécs, saillées dou sel (sic) de le communne de Tournay
fut fait l'an de grâce MCC nonante trois, el mois de may, le vigi
Pentecouste. Amen.

depuis la bataille de Bouvines, avait puissamment développé et grandi tous les germes de sa prospérité. Son église n'était pas moins florissante que son commerce. L'établissement de nouvelles paroisses, l'enceinte nouvelle donnée à la ville, les fondations de maisons de piété et de bienfaisance; tout, dans ce siècle, jusqu'aux mouvemens populaires qui troublèrent plus d'une fois son repos, dépose de son étonnante opulence ! (1)

(1) On peut s'en faire une idée par l'exposé suivant :

1125. Fondation du monastère de St-Médard, par Mouin, riche bourgeois de Tournai.

1153. Fondation par l'évêque Gérard de la maison des malades de St-Lazarre (lépreux) au Val d'Orcq.

1200. Dame Agnès De Lescaut donne 18 bonniers de prairies aux cures de St-Piat, de St-Quentin et de Notre-Dame. C'est de cette époque que les paroisses de Tournai ont commencé d'avoir leurs curés particuliers.

1209. Le bourg de St-Brice est incorporé dans la cité.

1230. Établissement des Frères-Mineurs (Récollets). Leur couvent est construit dix ans après par les libéralités de l'évêque Walter de Marvis. Ils étaient donc les plus anciens moines et avaient à ce titre le pas sur toutes les communautés régulières. Mais ils le cédèrent aux Pères-Augustins pour le droit de prendre gratis *un poisson* dans chaque marée arrivant au Mynck.

1232. Établissement par l'évêque Walter du monastère de *Notre-Dame du Conseil*, aux Prés-Porçins. Cette abbaye avait été fondée par Godefroid, évêque de Cambrai, en la ville d'Haspre, entre Valenciennes et Cambrai, deux ans auparavant. Telle fut la singulière destinée de ce monastère : Édouard III, roi d'Angleterre, y établit, en 1340, son quartier-général. Brûlé et saccagé par les Anglais lors du siége l'an 1513, le couvent se rétablit par les largesses et la libéralité de Henri VIII, roi d'Angleterre et de sa cour. En 1566, ayant été totalement ruiné par les sectaires, les religieuses furent obligées de se retirer dans la ville. Après avoir vécu dispersées l'espace de 24 ans, elles s'établirent en la rue Française, l'an 1590, à l'endroit encore appelé aujour-

Philippe-le-Bel venait à peine de succéder à son pé
l'an 1285, lorsqu'il apprit que le comte Gui de Flan
avait promis sa fille en mariage au roi d'Angleterre, p

d'hui l'Abbaye-des-Prés. (Extrait d'un regist. repos. au
reau de l'état-civil de Tournai.)

1234-37. Construction de l'hôtel-de-ville, démoli en 1819.

1235. Établissement des Sœurs-Grises.

1238. Fondation de l'abbaye du Saulchois, par Jean Altaque, b
geois de Tournai. Sa sœur Odille donne à la commune
propriété où l'on perce une rue qui prend son nom
Dame-Odille-Altaque.

Fondation du Béguinage, près la porte de Maire, par Jac
Letondeur, bourgeois de Tournai.

1240. Fondation de la maison dite des *Bons-Enfans* (collége
du Béguinage près des Récollets, par l'évêque Walte
Marvis.

Fondation des Sœurs-Noires.

1242. Construction du chœur et de la grande voûte de l'église No
Dame.

1249. Établissement du couvent des Dames hospitalières de S^t-An
au Bruile.

1251. Érection de l'église Ste-Marie l'égyptienne, en paroisse
Magdelaine).

1255. Fondation de la paroisse et du veuvé St-Nicaise.

1261. Établissement du couvent des Frères de la Pénitence,
Frères-des-Sacs, à cause de leur vêtement; et de l'ég
Ste-Catherine.

1272. Fondation des Anciens-Bourgeois, rue St-Piat, par t
Tournaisiens, en l'honneur des douze apôtres, pour do
bourgeois.

1286. Établissement du couvent des religieux de l'ordre S^te-Cr
(Croisiers), au Mont-Paillard, paroisse St-Jean, diocèse
Cambrai, par Gui de Châtillon et sa femme qui donnent
terrain pour y bâtir le monastère.

Fondation du veuvé Notre-Dame.

1288. Érection de la paroisse Ste-Marguerite.

Le château du Bruile est incorporé dans la cité.

1290. Fondation, à Paris, du *Collége de Tournai*.

Incorporation dans la cité de la ville des Chaufours.

le prince de Galles, héritier présomptif du royaume. Ce fut assez pour irriter un prince aussi jaloux de son autorité que l'était Philippe, et qui s'était proposé d'abaisser l'orgueil de ses vassaux. En cela il ne faisait que suivre le système de son père, lequel avait réuni la Normandie à la couronne. Après avoir répandu dans les Flandres des semences de discorde, que les mesures arbitraires du gouvernement ne firent malheureusement que trop fructifier, il attira le comte Gui Dampierre et ses fils Robert et Guillaume à Corbeil, où il les fit arrêter tous trois, et conduire au Louvre. Mais, à l'intervention du souverain Pontife, ils furent relâchés quelque tems après, à condition que la jeune Philippine, promise en mariage au prince de Galles, demeurerait en ôtage en France près de la reine (1), et que l'archevêque de Rheims et l'évêque de Tournai seraient députés par sa Sainteté pour jeter l'interdit sur toute la Flandre, si Gui ou ses fils se montraient hostiles à la couronne.

Les princes flamands revinrent la rage dans le cœur, et bien résolus de tirer vengeance d'un traitement aussi injurieux. Le roi d'Angleterre épousa leur querelle, et l'empereur Rodolphe de Nassau se joignit à eux, pour quelque mécontentement qu'il prétendait avoir reçu de la France.

Le roi, sentant de quelle importance pouvait être Tournai dans la guerre qui allait éclater, y envoya le noble chevalier de Hangest, pour en faire relever les fortifications, et agrandir le circuit. Il y eut à cette occasion une grande assemblée à l'abbaye de S[t]-Martin, alors hors de la ville, à laquelle assistèrent le grand prévôt Jean Pourés, le premier conseiller (2) Henri Pourés, Jacques Mouton,

(1) Cette princesse ne revit plus son beau pays de Flandre. Une maladie de langueur la conduisit, neuf ans après, au tombeau.

(1) C'est la première fois qu'il est parlé de cette dignité. L'époque de

Nicolas De Corberi, Guillaume Castagne, Mich
Froyennes et autres bourgeois de distinction. Le co
saire du roi y déclara que la volonté du monarque
que la ville fût entourée de murs, de tours et de foss
la résolution fut prise de mettre aussitôt la main à l'œ

Les travaux commencèrent le jeudi après Noël (1
et ne furent terminés qu'un an après. Le cordon ga
tours, de murs et de fossés allait depuis l'Escaut jusq
Récollets et à St-Martin, et l'on forgea de fortes ch
pour barrer, au besoin, les rues, les places et le fleuv

Aux fêtes de Noël de l'année suivante, le comt
Dampierre convoqua en la ville de Grammont un co
où se trouvèrent l'empereur Rodolphe, Édouard Ier,
Albert d'Autriche, le duc Jean de Brabant, le comte
de Hainaut, et le comte Henri de Bar, auxquels il e
ses griefs contre le roi de France. Les confédérés
lurent que le comte de Flandre adresserait au ro
lettres de défi, conformément à l'usage établi alors
le vassal et son suzerain. Elles furent rédigées dans
semblée même, et les abbés de Floreffe et de Gem
furent chargés de les porter à Philippe.

Ce monarque, indigné de l'audace de son vassal, e
à Gand l'archevêque de Rheims et l'évêque de Senlis
rappeler le comte à des sentimens d'obéissance; à son
ils devaient mettre toute la Flandre en interdit. En
tems il appelle ses barons au combat, descend vers
tois (1297) avec une armée de 60,000 hommes d'infa
et de 10,000 cavaliers, et vient assiéger Lille défend
un fils de Gui, Robert de Bethune (2). Tournai lui en

son institution est ignorée. Il est probable que chaque consistoir
son conseiller.

(1) Chron. de Li Muisis, pag. 172.

(2) Ce comte venait de s'emparer du château d'Helchin, doma
l'évêque de Tournai. Ce qui attira l'excommunication de Jean

300 sergens équipés (1). Leur conduite fut si courageuse et si fidèle, que le roi, pour les en récompenser, fit don à la ville d'une rente et d'une maison située hors de la Porte-Prime. Après un siége de onze semaines, le roi de France se rendit à Tournai, où il se tint des conférences pour la paix entre lui et les conseillers du comte de Flandre, et ceux des villes de Lille, de Béthune, d'Orchies, de Douai, et de leurs Châtellenies. Robert eut la liberté de sortir de Lille avec toute sa garnison, et les villes précitées firent hommage au roi, qui de son côté s'engagea de payer annuellement et à perpétuité, une somme de 10,000 livres aux Flamands (2).

La reddition de Lille entraîna facilement celle de Courtrai, de Bruges et d'Ypres. Ces succès la France les devait moins à la supériorité de ses armes, qu'à la mésintelligence qui régnait entre Gui Dampierre et son peuple, travaillé par le parti français (3). Après avoir licencié son armée, le roi vint rejoindre la reine à Tournai, où il entra le jour de S[t]-Denis (9 octobre 1297). Au bout de quatre à cinq jours, il reprit la route de Paris (4).

son official sur la tête de Robert et de ses adhérens, qui refusaient de l'évacuer. L'évêque Michel de Warenghien, l'avait fortifié de murs, de tours et de fossés pendant les années 1286 à 1295.

Chron. de Li Muisis. pag. 164.

(1) Poutrain., Hist. de Tourn. pag. 198.

(2) Chron. de Li Muisis, pag. 186.

(3) Ce parti était connu sous le nom de *faction des Lis* (Liliati); il avait pour chef l'évêque de Terouane, le bailli de Furnes et l'abbé des Dunes. A Tournai, le clergé et l'évêque de Wassonne en étaient l'âme. Le parti flamand était composé du haut commerce et des fabricans. La reine de France, accompagnée de la comtesse de Valois, de Blanche de Bretagne et autres princesses, s'était rendue à Tournai dans le dessein d'encourager ses partisans.

(4) Chron. de Li Muisis, pag. 187.

Mais les Flamands, loin d'observer l'armistice firent courses dans le Tournésis qu'ils ravagèrent jusqu' portes de la ville. Ils vinrent même la sommer de se ren sachant qu'elle était sans garnison française. Mais n'était point sans défenseurs. Les Tournaisiens fi répondre par l'organe du premier conseiller Henri Pou et du grand prévôt : « que la cité étant au roi, elle n rendrait qu'à lui. » Les flamands étant venus une seco fois l'attaquer, du côté de la porte Coquerelle, on fit vigoureuse sortie, dans laquelle ils furent repoussés a perte. Ce fut alors que les Tournaisiens, craignant de n velles attaques, prirent la résolution de fermer la paro du Bruile que les magistrats, désireux d'agrandir la c venaient d'acheter de la châtelaine Marie. On constru donc des murs et des tours, qu'on entoura de fossés p fonds. Les consaux dressèrent le plan des fortifications nommèrent une commission chargée de son exécut Elle était présidée par Jean Prevost, mayeur des échev Comme les finances communales étaient épuisées pa confection des travaux précédens, on y fit travailler t les habitans, sans distinction de fortune ou de qual par *Connétablies* avec leurs bannières. On creusa fossés jusqu'au roc. Les pierres servirent à bâtir les railles, et à faire de la chaux. Les paroisses de St-Bric de St-Jean des Chaufours réclamèrent des consaux faveur d'être fortifiées de la même manière, et l'on c tinua les murs du Bruile à l'Escaut.

Une paix, dans laquelle le comte de Flandre n'avait été compris, ayant été faite avec l'empereur et le d'Angleterre, le comte de Valois, frère de Philippe-le-I vint soumettre le reste de la Flandre. Gui, abandonné trahi de ses alliés, ne persista pas moins à faire tête à France. Ce prince, à qui le grand âge ne permettait p de diriger les opérations de la guerre, en confia le c

mandement à Robert de Bethune et à ses autres fils. Malheureusement l'or étranger avait corrompu ses sujets les plus fidèles. Sa ville de Gand venait de conclure un traité secret avec le comte de Valois, par lequel elle s'était remise sous l'autorité de Philippe. Dans cette dernière extrémité, Gui alla trouver à Ardenbourg le comte de Valois, qui lui persuade de se rendre à Paris avec ses deux fils et cinquante seigneurs flamands, pour implorer la clémence du roi, et lui promet que s'il ne réussit pas à faire sa paix dans l'espace d'un an, on le laissera libre de revenir en Flandre. Le comte partit donc avec eux pour Paris, où il entra comme en triomphe « traînant, dit Poutrain, la Flandre captive dans la personne de ses princes. » Ils furent présentés au roi, puis enfermés séparément: Gui et le seigneur Godefroi des Rosières au château de Compiègne, Robert à celui de Chinon, Guillaume à Sart en Berri; et leur suite disséminée dans les châteaux-forts de la France (1). Le comte de Valois, irrité de la dureté de son frère, qui lui faisait violer sa promesse, abandonna son service pour se retirer en Italie.

Philippe sut profiter de cette capture pour faire déclarer par le Parlement que le feudataire avait mérité la confiscation par sa félonie, et en vertu de cette déclaration, il réunit la Flandre à sa couronne. Il y vint lui-même, cette année-là (1301), s'y faire reconnaître comme souverain, dans un pompeux équipage, où il étala tout ce que la munificence royale avait de plus somptueux et de plus éclatant. Il se rendit d'abord à Tournai (18 mai) ensuite à Courtrai, à Gand, à Bruges et dans toutes les autres villes. Le roi et la reine ne pouvaient assez admirer l'étendue, la propreté, la richesse et la beauté de nos grandes cités, l'ordre et l'opulence qui y régnaient. Mais ce qui frappa

(1) Chron. de Li Muisis, pag. 189.

surtout la reine, ce fut le luxe et la magnificence
laquelle les dames flamandes étaient vêtues. Aussi,
vue des Brugeoises, dont la beauté et les grâces ét
encore rehaussées par l'éclat et la fraîcheur de
parures, elle ne put s'empêcher de s'écrier avec d
« Je croyais être ici la seule reine, mais j'en vois pl
six cents! » Ce qui n'étonnera personne, si l'on fait atte
que cette ville, succursale de la Hanse de Londres,
devenue le centre et l'entrepôt du commerce de l'Eu
de l'Asie et celui de l'Italie et de la Baltique (1). »

Après avoir pris possession de la Flandre, le roi r
passer quelques jours à Tournai. Ce fut alors que,
récompenser les services que lui avaient rendus au
de Lille les trois cents sergens tournaisiens, il organi
force armée en trois sections, dites *compagnies bourge*
et plus tard *sermens*. Fortes de deux cents hommes
cune, elles étaient soumises à l'inspection et surveil
du magistrat qui conférait les grades. C'était la comp
des *joueurs à glaive*, dite de *St-Michel*, celle des *arc*
dite de *St-Sébastien*, et la compagnie des *arbaletiers*
de *St-George*. Chaque fois que le monarque le requ
elles étaient tenues de le suivre dans ses expédition
compensation de ce service, elles étaient exemptes
positions, d'aides, de subsides et du logement des
de guerre. La poudre ayant été inventée au mili
XIV[e] siècle, une quatrième compagnie bourgeois
créée en 1381, c'était celle des *Canoniers* sous l'invoc
et patronage de S[t]-Antoine (2). Ce ne fut que deux s

(1) Quoiqu'un Pâris n'eût point prononcé entre la reine et le
geoises, il est curieux de voir dans Meyer la fâcheuse impressi
leur beauté et leur parure avaient laissée dans son esprit, par le
cédés inhumains, dont elle ordonna plus tard à son oncle, le
d'Artois, d'user envers les habitans de Bruges.

(2) Voy. l'histoire des compagnies bourgeoises de Tournai, à
de ce volume.

après la création des compagnies tournaisiennes, que Charles VI établit à Paris une compagnie d'arbalétiers. Il prit pour modèle, lors de son organisation, celle déjà établie en sa bonne ville de Tournai. Philippe-le-Bel fit aussi publier à Tournai l'édit de réunion, et félicita les magistrats et les habitans de ce qu'à l'avenir ils n'auraient plus de guerre à soutenir, ni d'insultes à craindre de la part des Flamands devenus irrévocablement ses sujets comme eux, et avec lesquels ils ne feraient désormais qu'une même province de son royaume (1). C'était prendre l'espoir pour la réalité, ainsi que le montrent les événemens dont nous allons parler.

Philippe avait laissé, en retournant en France, pour lieutenant et gouverneur-général du pays un autre Alvarès de Tolède. C'était Jacques de Châtillon, oncle de la reine, seigneur de Leuze et de Condé. Cet officier, qui n'avait aucune des qualités requises pour occuper ce poste, s'aliéna bientôt les cœurs par son despotisme, ses exactions et son excessive rigueur. Le peuple flamand, accoutumé d'être traité par ses princes avec douceur et modération, murmura. Le gouverneur commença de bâtir, pour le contenir, des citadelles à Lille, à Courtrai, à Cassel et à Bruges. Une révolte éclata dans cette dernière ville. Pierre de Koning, dont le nom est devenu fameux dans nos annales, s'en déclara le chef. Il était doyen de la corporation des tisserands. C'était un vieillard de soixante ans, petit, borgne, mais énergique, hardi et résolu. Il s'adjoignit, en qualité de lieutenant, le doyen des bouchers, Jean Breydel qui partageait son courage et son dévouement. De Koning ayant été jeté en prison avec vingt-cinq de ses partisans, le peuple les en délivra. Les révoltés nommèrent

(1) Poutrain. Hist. de Tourn. pag. 199. Hov. vol. 12 pag. 98.

alors en secret Guillaume de Juliers *Ruwaert* ou ré
de Flandre, en l'absence de son père Gui Dampierre,
jours captif.

Quelque tems après, Châtillon ayant établi une nou
taxe sur la farine à Bruges, où l'on murmurait déjà
tement contre ses vexations, Breydel s'empara de la
et en ferma les portes. Châtillon qui était à Gand se
senta devant Bruges (17 mai 1202) avec des forc
imposantes, que les habitans en furent effrayés. Cepen
comme il avait appris ce que pouvait le courage flama
que lui-même n'était pas sûr du succès, il proposa
capitulation. Acceptée des Brugeois, elle aurait
maintenir dans le pays, s'il l'avait exécutée de bonn
Entr'autres conditions, il devait rentrer dans la ville
trois cents cavaliers seulement. La plus grande parti
habitans se fièrent à ses promesses. Breydel, qui n
crut pas sincères, se retira avec cinq mille Flaman
Ardenbourg, où l'attendait de Koning. On va voir
agissait prudemment, et que le fourbe lui était connu

Le lendemain 18, Châtillon, au mépris du traité, fi
entrée à Bruges à la tête de 1,700 cavaliers et de
breux détachemens d'infanterie. Il avait l'air et l'app
menaçans et était suivi de plusieurs charriots, conte
des tonnes, que des voix mystérieuses disaient ple
d'armes et d'instrumens de supplice. L'alarme se répa
aussitôt, et elle fut au comble, quand on vit les so
français enfoncer les maisons des bannis, les piller
tuer quiconque résistait. Des émissaires ayant été env
sur le champ à Ardenbourg, de Koning et Breydel ac
rurent au secours de leurs concitoyens, et dans la
du 19 au 20, ils entraient dans Bruges avec sept
hommes, par deux poternes qu'on leur livrait.

Ces deux généreux Brugeois ont médité d'autres vê

siciliennes. On ferme toutes les issues de la ville, on jure la mort de tous les Français, et, pour les reconnaître, on prend pour ralliement les mots *schild ende vriendt* (1) qu'on ne prononce bien qu'avec une très-longue habitude de la langue flamande. 2,000 cavaliers et 3,000 fantassins sont égorgés ! et Châtillon se sauve à la faveur de la nuit déguisé en moine..... Bruges était vengé.

A la nouvelle de ce massacre, Philippe jure aussi d'anéantir jusqu'au nom flamand, et tous les seigneurs français endossent la cuirasse. Le comte d'Artois, ennemi acharné des Flamands demande et obtient la faveur d'aller les punir. Déjà son armée est en marche. Les Flamands, de leur côté, se préparent à une vigoureuse défense ; et chassent, en attendant, les Français du château de Wynendaele, brûlent celui de Sysseele et escaladent celui de Maele qu'ils pillent et dont ils passent la garnison au fil de l'épée. Ils s'emparent d'un autre côté de la ville de Lessines par trahison, la brûlent, et détruisent les murailles de fond en comble (2).

Pendant ce tems-là le comte d'Artois était entré dans la Flandre à la tête de sa formidable armée. Sa cavalerie était toute couverte de fer, et composée de l'élite de la noblesse, et des barons de France. Ses soldats, précédés par la terreur, ravageaient tout, massacraient sans distinction de sexe ni d'âge et marchaient en brandissant leurs piques, au haut desquelles ils avaient attaché des torches allumées pour annoncer qu'ils apportaient la destruction et la mort !.. Mais ces jactancieuses menaces n'eurent point l'effet qu'ils s'en étaient promis. Loin de se laisser effrayer, jamais les Flamands ne déployèrent plus d'énergie. L'on vit accourir de toutes parts sous la bannière de leurs princes des hom-

(1) Bouclier et ami.

(2) Chron. de Li Muisis. pag. 172.

mes déterminés, artisans ou cultivateurs, que l'horr
nom français et l'amour de la patrie arrachaient à
familles et à leurs chaumières. Ces phalanges tumultu
mal équipées et inexercées, n'avaient pour armes q
faux, des fourches, des hâches et des marteau
chefs improvisés les commandaient.

Les deux armées en vinrent aux mains au villa
Groeninghe, près de Courtrai, où les Français to
dans les piéges de leurs ennemis, essuyèrent la pl
rible des défaites (11 juillet 1302) ; la déroute fu
plète. Ce qui échappa se sauva à Lille et à Tournai.
Courtrai jusqu'à la sortie du village de Dottigni
routes étaient jonchées de cadavres français que l
mands avaient dépouillés. On voyait du haut des to
Ste-Marie, du clocher de St-Martin et des autres c
de la ville accourir les fuyards de tous côtés par l
mins, à travers champs et haies, mais en si grand n
dit l'abbé Li Muisis, qu'il serait difficile de s'e
une idée, sans avoir été témoin de ce triste spe
Aussi les magistrats qui ignoraient absolument
bataille se fût livrée, effrayés de la multitude de g
se présentaient devant Tournai, et craignant une su
s'assemblèrent, et résolurent d'en tenir les portes fe
de sorte que le comte de St-Paul, qui était du nom
fuyards, ne put y entrer, et fut obligé d'aller de
l'hospitalité à l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés (1).
champ de Groeninghe étaient restés le comte d'
Jacques de Châtillon, cause coupable de cette gu
seigneur de Vierson, châtelain de Tournai, Jean de
son père, les plus illustres chevaliers qui avaient
à la suite du comte d'Artois, l'archevêque de R
l'évêque de Beauvais, les comtes d'Ostrevant et
logne, les sires de Wezemaele, d'Antoing, de W

(1) Chron. de Li Muisis, pag. 195.

de Bautershem; le connétable Raoul de Nesle; soixante-trois princes, ducs et comtes; sept cents seigneurs bannerets; onze cents gentilshommes; sept mille cavaliers et vingt mille fantassins. Jamais la France n'avait reçu un tel affront. Jamais combat perdu ne lui avait coûté tant d'illustre sang! Une comète, couleur de feu, apparue l'année précédente, avait, dit-on, annoncé ces désastres.

Les Flamands après avoir dépouillé les cadavres enlevèrent quatre mille paires d'éperons d'or, ornement alors exclusivement permis à la noblesse. Cette circonstance, qui rappelle le plus beau triomphe d'Annibal, fit donner à cette mémorable journée le nom de *bataille des Éperons d'or* (1). Tels furent ses résultats, qu'en peu de tems toute la Flandre fut soustraite à la domination française.

La défaite des Français jeta Tournai dans une position bien difficile. Privée de leurs secours, au milieu d'un peuple qui ne pouvait lui pardonner ses vives sympathies pour ce royaume et sa séparation du corps de la Flandre, cette ville abandonnée à elle-même, eut bientôt à se défendre contre les vainqueurs (2). En effet, profitant de leurs succès, ils vinrent fondre sur le Tournésis, et après l'avoir ravagé, ils s'approchèrent de la ville, et la sommèrent de se rendre. Mais les bourgeois leur opposèrent une résistance si opiniâtre, qu'ils se contentèrent pour ainsi dire de la bloquer, sans tenter d'autre attaque sérieuse. Peu de tems après, la place reçut du secours. Foucart de Merle, maréchal de France, y arriva avec quatre

(1) On en suspendit sept cents à la voûte de Notre-Dame, à Courtrai. Les chevaliers ne portaient alors qu'un seul éperon.

(2) On voit aux archives une lettre de Philippe-le-Bel aux Tournaisiens, sous la date du 1er décembre 1302, où il dit qu'il prend grande part aux dommages qu'ils ont soufferts pour l'amour de lui de la part de ses ennemis, remettant à des tems plus opportuns la récompense qu'il leur doit.

cents hommes de cavalerie, et le comte Jean de Hai
envoya aussi des troupes, sous le commandeme
fameux Michel de Ligne. Cette garnison, jointe aux
geois, fit de fréquentes sorties, et tint en respe
Flamands. Le 4 juin 1303, le maréchal tint un con
se porta ensuite au Pont-à-Rhône, que gardaient le
mands. La garnison s'en empara, fit un grand carnag
ennemis, et en ramena bon nombre prisonniers à To
On exerça encore de part et d'autre quelques représ
Une partie de la commune, hommes et femmes, co
par Gossuin d'Antoing, chef des Ribauds, après en
obtenu la permission des magistrats, se mit en m
pour le château de Wez qui fut pillé. On reprocha
seigneur de cette terre, Anselme D'aigremont, d'ê
par les liens du sang au comte de Flandre. A leur to
Flamands surprirent et tuèrent à Templeuve Je
Lalaing, châtelain de Dossemez, et sa faible garnis
en partie détruite, en partie faite prisonnière. Les
çais perdirent encore beaucoup de monde dans un
entre Tournai et Courtrai. A Lille commandait, p
comte de Flandre, un Courtraisien aussi distingué
bravoure que par sa naissance. Il ne cessait d'infes
environs de Tournai, au point que les habitans n
vaient plus se procurer de vivres sans s'exposer au
grands dangers. Un jour le maréchal, ayant appris
garnison de Lille était en marche pour venir inq
Tournai, sortit avec sa troupe, et alla l'attendre da
ambuscade. Les Flamands s'avancèrent, comme d
tume, jusqu'aux portes de la ville. Pendant que les
geois, sortis en grand nombre, les repoussaient vive
De Merle, à la tête de sa cavalerie, tomba à l'impr
sur leur derrière, et les tailla en pièces. Le comb
vif, et de part et d'autre on perdit assez de monde
xante bourgeois de Lille des plus distingués furent

ou tués. Là se bornèrent tous les exploits de cette petite guerre. Après un siége de dix-neuf jours les Flamands livrèrent aux flammes les loges qu'ils avaient faites, et se retirèrent au-delà de la Lys (1). Cette attaque n'était que le prélude d'un siége plus sérieux, dont nous allons parler.

Au printems de l'année suivante, renforcés par les puissans secours du duc de Brabant, les Flamands réunirent toutes leurs forces à Cassel. Elles montaient à 60,000 hommes. Après avoir traversé la châtellenie de Lille, ils vinrent, au commencement du mois d'août, planter leurs gonfanons à Helchin. De là s'avançant vers la ville, ils établirent leur camp à peu de distance de ses murailles. Ils étaient commandés par Guillaume de Juliers, parent du comte de Flandre. Leurs lignes allaient sur la rive gauche, depuis le rieu de Maire (2) jusqu'à la porte de Valenciennes et au couvent des Frères-Mineurs. Le quartier de Guillaume de Juliers se trouvait vis-à-vis de la porte S[t]-Martin. Les Lillois observaient celle de la Vigne. En peu de tems la place se trouva investie de tous côtés. De part et d'autre, on dressa des engins, et il se livra plusieurs assauts meurtriers. Un jour, un détachement de l'armée assaillante lança sur les faubourgs une grêle de traits enflammés qui y mirent le feu, et pendant que ce vaste incendie dévorait la ville, et y semait l'alarme, le gros de l'armée l'insulta si vivement à la porte Blandinoise, qu'elle faillit succomber. C'était fait d'elle sans le courage inoui d'un officier français, nommé François Van Steplen qui, avec quelques braves, s'opposa comme un mur à leurs efforts, jusqu'à ce que l'on accourût à son secours.

Après un siége de six semaines, les Flamands ne purent

(1) Meyer. Ad. an. 1302. Chron. de Li Muisis, pag. 200.

(2) Ante portas de burdello et de fontana, dit Li Muisis.

emporter la place (1), soit qu'ils fussent plus prop
soutenir le choc des ennemis en plaine, et à gag
bataille par un coup de vigueur et un élan de courage
soutenir les travaux méthodiques d'une attaque r
soit qu'il faille attribuer leurs insuccès aux talen
capitaines expérimentés qui la défendaient, tels que
cart de Merle, Tambons le Lombard, Pietrisos, Mic
Ligne et autres officiers qui paralisèrent tous leurs e
avec bien peu de monde : car il n'y avait à Tournai
toute garnison, que de la cavalerie lombarde et to
que Charles de Valois avait amenée d'Italie, très-p
Français, quelques Flamands du parti des lis et de l'
terie espagnole appelée *Bédaure*. Mais cette faible
son avait trouvé un grand appui dans les habitans
secondèrent d'une manière admirable (2).

Le siége durait depuis six semaines et n'avançait
Le roi de France ayant appris dans quel état se tr
la cité, résolut de venir la secourir en personne, et
cette fin, rassembler son armée à Péronne (3). M
changeant d'avis, et se rendant aux conseils du d
Savoie, il fit proposer une suspension d'armes du pr
octobre au premier mars suivant. Son acceptation
part des Flamands délivra Tournai.

Il paraît que dans ce siége, comme dans les précé
les Tournaisiens qui avaient parlé en lacédémoniens a
de même, puisque par lettre du 3 octobre de la
année, Philippe-le-Bel leur exprima, dans les term
plus flatteurs, sa satisfaction de leur grande loyauté
leur dévouement à la couronne.

(1) Fortem ac robustam urbem per sex totas hebdomades
derunt.

(2) Hi omnes, auxiliantibus etiàm civibus egregiè, propug
Meyer. Ad. an. 1303.

(3) D'oudegherst. Annal. des Fland. Vol. II, pag. 139.

La trêve étant expirée (1), le roi, auquel il tardait d'effacer par un coup d'éclat la honte de la défaite de Groeninghe, avait saisi, pour pénétrer dans la Flandre, le moment où ses flottes battaient les Flamands. Sa marche fut des plus pénible, à cause du débordement du Boulenrieu. Les deux armées étaient depuis quelques jours en présence, quand Philippe, ajoutant foi à une lettre de sa sœur, la reine d'Angleterre, qui l'informait d'une trahison, leva le camp, au grand contentement des Flamands, et se replia sur Tournai (2). Il fit passer l'Escaut à son armée, entre Condé et Mortagne, et repasser ce fleuve près de Tournai, sur un pont hors de la ville, au-delà du couvent des Récollets. Lui-même accompagné des comtes de Valois et d'Évreux, ses frères, traversa la ville (9 août 1304), par le pont St-Brice avec sa suite, pour aller faire sa prière à l'église de Marie. Il était revêtu d'une robe azurée, brodée de fleurs de lis d'or.

De leur côté les Flamands se retirèrent à St-Amand, qu'ils livrèrent aux flammes. Rien ne resta debout, excepté l'abbaye, qui toutefois fut pillée et dévastée. De là ils marchèrent sur Tournai. Ils se montrèrent sur les hauteurs de Warnave, rangés en bataille et comme prêts à combattre ; mais le manque de vivres les obligea bientôt d'abandonner ces positions, et de se retirer sur Courtrai. La nuit qui précéda leur départ, ils brûlèrent les fermes

(1) Telles étaient les conditions de cette trève : que le comte Gui, prisonnier à Paris, retournerait dans la Flandre pour engager ses sujets à accepter dans cet intervalle les conditions du roi ; que si, après ce terme, la paix n'était pas conclue, il reviendrait dans sa prison. La trève étant finie et le vieux comte n'ayant pu résoudre ses sujets à rendre la Flandre française et à démanteler toutes les autres villes, cet autre Régulus embrassa ses enfans, et reprit le chemin de Compiègne, où il mourut quelque tems après.

(2) Chron. de Li Muisis. pag. 198.

de Warnave, de Wissempierre, de Longue-Saule (1
Taintegnies, d'Esplechin, de Templeuve, de Froyen
qui toutes appartenaient à l'abbaye de St-Martin.

De Tournai le roi avait gagné les vastes plaine
s'étendent entre Lille et Douai, où est le village de
en-Pévèle. Les compagnies bourgeoises de Tourna
maient sa garde-du-corps. Philippe fit ranger son a
sur ce plateau, pour ébranler ses ennemis par l'imp
étalage de ses forces. Vain espoir! Le 18 d'août, pr
au lever de l'aurore, les Flamands commandés par
de Namur, Henri, son frère, Philippe de Fland
Guillaume de Juliers étaient devant son camp. Il se
en cet endroit, un combat qui dura depuis six heur
matin jusqu'à la nuit. Ce fut plutôt une bouch
qu'une bataille rangée. La victoire resta indécise
Français perdirent neuf mille hommes, parmi les
étaient le comte d'Auxerre, le duc de Bourgogne et An
de Chevreuse qui portait l'oriflamme, que les Flam
mirent en pièces. La perte des Flamands fut,
D'oudegherst, de 14,000. Guillaume de Juliers, l'u
leurs chefs, y périt victime de sa téméraire bravoure.

Le lendemain de cette mémorable journée, où l
avait couru les plus grands dangers, l'armée fran
marcha sur Lille, pour en faire le siége, et Philip
rendit à Arras, pour faire panser ses blessures.

De son côté, le comte de Namur regagna la Flandre
y renforcer son armée. Tant de désastres ne pu
abattre le dévouement de ses peuples. Ils second
dans cette circonstance leur prince avec une ar
incroyable, et retrempant leur courage dans les rev
ils revinrent, peu de tems après, au nombre de soix

(1) Li Muisis appelle ces fermes : Curtes de Dulciopetrâ, de
salice.

mille, camper à Pont-à-Marque. Le roi apercevant du haut d'une colline où il était monté, la longue file de leurs tentes pavoisées de mille couleurs, ne put se dissimuler son étonnement. « N'aurons-nous jamais assez fait, s'écria-t-il, je crois qu'il en pleut de ces Flamands! » Sa surprise augmenta quand il vit arriver leurs hérauts pour lui demander paix ou bataille (1).

Philippe, voyant qu'il était plus facile de tromper ses ennemis que de les battre, recourut aux négociations. Un projet de paix ayant été arrêté, les deux armées se retirèrent. Au mois de juin 1305, un autre traité fut conclu, mais les Flamands le rejetèrent, et ce ne fut qu'après cinq années de négociations que le roi de France fut forcé de renoncer à ses prétentions exagérées. Charles, frère du roi, se rendit, à cette fin à Tournai l'an 1311, avec le comte de Valois et le pompeux seigneur Engelrand de Marigni. Ce dernier représentait le roi. C'est pourquoi les magistrats allèrent à sa rencontre. La ville fut rendue aux bannis et aux exilés comme cela se pratiquait à l'arrivée du souverain. Le frère du roi descendit à S[t]-Martin, le sire de Maregni au château du Bruile, ainsi que les évêques de Cambrai et d'Arras, et une suite nombreuse. Robert, comte de Flandre, son conseil privé, les échevins des villes flamandes et le grand conseil de Flandre les y attendaient. Les conférences durèrent un mois (2). Les villes, dont Philippe avait demandé le démembrement restèrent debout, il n'y eut d'abaissé que son orgueil.

L'an 1307, pendant que la France et la Flandre travaillaient à la paix, des troubles assez sérieux éclatèrent à Tournai, à l'occasion d'une taille ou imposition foncière que les magistrats avait établie pour subvenir aux besoins de la ville. Mais la commune n'avait point été consultée,

(1) Chron. de Li Muisis, pag. 201. (2) Ibid. pag. 202.

et ses priviléges voulaient qu'elle le fût dans tout
résolutions de grande importance que prenaient les r
trats. Celle-ci se crut donc offensée, et ce n'était pa
motifs. Ce jour-là (dimanche 10 avril) Gui de Boul
LVIII[e] évêque de Tournai, y tenait un synode, a
étaient venus assister grand nombre de prélats et pr
tous les curés du diocèse. Aussitôt que le résultat d
semblée fut connu, les foulons, les tisserands et le
mun du peuple poussèrent des cris, et s'exhalère
menaces contre les magistrats. Tous les ribauds, e
des gens qui n'avaient point d'armes se joignirent
Alors quelques-uns des plus exaltés et des plus ent
nans se firent chefs des factieux, et conduisirent
petite armée sur le marché. Après avoir accablé de
vais traitemens les collecteurs de la taille, ils cou
aux portes de la ville, les arrachèrent de leurs gon
les jetèrent dans les fossés, comme s'ils eussent
donner par là le signal de rappel aux bannis. Bientôt
se provoquant mutuellement au mal, ils commire
excès les plus condamnables. Les magistrats, les ho
puissans et riches furent justement effrayés de tant d'au
et les nobles, l'évêque, les prélats et les curés aband
rent au plus vite une ville que bouleversait une si at
anarchie. La nuit suivante, la cité courut les plus g
dangers. Des rassemblemens tumultueux se forr
dans tous les quartiers, et des cris sinistres de m
d'incendie sortirent de la bouche de ces furibonds.
reusement ils s'en tirent aux menaces.

Mais au jour naissant, la troupe se porta aux hôte
connétables, enleva les bannières de la ville, et v
nouveau, sans éprouver la moindre résistance, s'é
au grand marché. De là elle courut aux maisons de
gistrats et gens de la loi, s'assura de leurs personn
les jeta dans les prisons des portes, et dans celles

ville, toutes séparément. Ces forcenés criaient aux riches, aux nobles et aux parens des magistrats : « allons, armez-vous et venez avec nous, ou bien nous savons ce qu'il nous reste à faire ; » et ceux-ci cédant aux menaces des factieux, les suivaient dociles comme des agneaux, faisant tout ce qu'ils commandaient de faire. Mais alors que tous étaient rassemblés sur la grand'place, en très-grand nombre, armés de glaives, de bâtons, agitant les bannières de la commune, et prêts à plonger la cité dans la confusion la plus épouvantable, tout-à-coup, et sans que le moindre présage l'eût annoncé à l'horizon, il éclata une affreuse tempête. L'eau tomba par torrens, le ciel, sillonné d'éclairs, parut tout en feu, et le tonnerre gronda avec une telle violence, qu'en un instant la grand'place fut évacuée. La multitude saisie de crainte s'était réfugiée dans les maisons et partout où elle avait pu se sauver. L'on vit, dit-on, pendant cet épouvantable ouragan, des spectres hideux et des démons parcourir les temples, et ses signes effrayans apparaître sur leurs murailles (1).

Cette tempête si subite et si violente éteignit presqu'entièrement la fureur de la commune. Lorsque la nuit fut venue, les factieux se retirèrent dans leurs paroisses pour délibérer sur le parti qu'il y avait à prendre. Les habitans de la paroisse S[te]-Marie et de S[t]-Nicaise proposèrent aux autres de consulter un certain Mathieu de Haudion, et de s'en rapporter à la sagesse de ses avis. C'était un seigneur fort recommandable par ses vertus et sa prudence, exerçant une grande influence sur la commune qui l'adorait. Ils allèrent donc le trouver à l'abbaye de S[t]-Martin, où il demeurait, et le supplièrent de se rendre au milieu d'eux. Arrivé à leur assemblée « Sire Mathieu, lui dirent-ils, vous voyez l'état de la cité. Que

(1) Chronique de Li Muisis, pag. 174.

faut-il faire? pour l'amour de Marie donnez-nous u
seil. » Il refusa quelque tems de leur ouvrir son op
s'excusant sur les circonstances. Enfin cédant à leu
tances, il leur dit avec beaucoup de sagesse : « O me
compatriotes, vous n'ignorez pas que Tournai est u
remarquable et par son antiquité, et par la
rigoureuse et impartiale que de tous tems on y
régner. Le roi, son conseil et ses barons ne seraient
fâchés d'y voir éclater quelque division sérieuse en
bourgeois et les manans, afin de la mettre sous sa
Or c'est ce qui est arrivé. La cité est sans justice e
magistrats. Ce que je vous conseille, c'est de pr
sur l'heure à l'élection de nouveaux magistrats. On t
ensuite une enquête sévère sur les anciens qui so
prison, afin que les coupables soient punis, et q
innocens soient le plutôt rendus à la liberté. »
s'écrièrent d'une voix unanime : « Bien dit, bien
et le remercièrent de ses bons conseils. Les notables
férèrent ensuite avec les autres paroisses, qui s'en ra
tèrent entièrement à ce que feraient les paroissie
Ste-Marie. Le jour ayant paru, toute la commune
sembla, aucun bourgeois, ni grand ni petit n'ayan
manquer. On créa donc trente électeurs, qui procéd
pendant la nuit et le jour suivant à l'élection des pre
jurés, échevins et eswardeurs, ainsi que cela se
chaque année à la Ste-Lucie.

Après qu'une nouvelle magistrature eut été établi
grand nombre de bannis à tems et à perpétuité, qui é
revenus dans la cité à la faveur des troubles, se retir
dans la crainte d'être poursuivis. Les nouveaux magi
nommèrent une commission chargée d'examiner la
duite de leurs prédécesseurs. Celle-ci consigna dan
procès-verbal d'enquête les dires de chaque bourgeo

les motifs pour lesquels la taille avait été imposée. Puis on donna à toute la commune assemblée lecture de cette enquête, qui fut aussi publiée. Les communiers y disaient des choses fort étonnantes sur le compte des anciens magistrats. On cite Dijerin Pourrés, parmi ceux qui rendirent de grands services dans ces jours de trouble et de tumulte. Quant aux anciens magistrats, ils demeurèrent long-tems exclus de leurs fonctions municipales, et ne rentrèrent que peu à peu et l'un après l'autre dans la cité et dans leurs biens (1).

Cette émeute des bourgeois était juste et fondée sur la violation flagrante de leurs priviléges. Il paraît aussi que la cour de France n'était pas étrangère aux délibérations que devaient prendre les magistrats, et qu'elle n'attendait que le moment favorable pour priver Tournai de son droit de commune ; car l'abbé de St-Martin nous apprend, dans sa chronique, que le bailli du Vermandois était venu, par ordre du roi de France, secrètement à Tournai, avec quatre chevaux seulement, et avait pris son logement à l'abbaye, sans qu'on ait pu connaître les motifs ni le but de son voyage. Mais aussitôt que de nouveaux magistrats furent établis, et que le calme régna de nouveau dans la cité, il se retira dans son bailliage.

Le 3 de septembre de la même année, les foulons et les tisserands firent un complot et voulurent ôter la vie au prévôt. Mais leur chef fut tiré par quartiers, puis pendu. Le même supplice fut réservé à Pierre de Moussein ; et Alard de Bourghelles, qui était l'instigateur de cette grande affaire, eut la tête tranchée sur le grand marché vis-à-vis de la maison du Porc. Beaucoup d'autres conspirateurs furent bannis et honnis (2).

Deux événemens assez majeurs se passèrent encore à cette époque. L'an 1304, au mois d'août, le monarque

(1) Chron. de Li Muisis, pag. 174 et 175. (2) Ibid. pag. 175.

français, toujours aux expédiens pour se procurer de
gent, permit aux Juifs et aux Italiens d'en faire méti
Tournai, à l'intérêt de 20 °/。 qui bientôt fut porté à
Puis il s'appropria le droit de battre monnaie que les
de France ne tenaient des évêques depuis 1279, que
une concession révocable. La même année, la veil
la procession générale, le palais épiscopal devint ent
ment la proie des flammes.

Ce fut sous le règne de Philippe-le-Bel qu'on supp
l'office des châtelains, ces hommes liges de l'évêque
étaient de si puissans seigneurs qu'ils passaient
Tournai pour de petits suzerains. Ce monarque ne
commodant pas de ce partage d'autorité, fit le rach
la châtellenie de Tournai et de Mortagne du dernier
sesseur, Bauduin de Landas, et envoya (21 mars 1
un seigneur français nommé Pierre de Gallard pou
exercer l'office. C'était l'étouffer : aussi ne voit-on p
successeur à ce châtelain royal. Ce fut aussi ver
tems-là qu'il détacha St-Amand de la cour du Mair
Tournésis), pour le mettre sous le ressort de St-Que

Mais retournons un peu sur le passé. L'an 1300, la
de Mortagne, châtelaine de Tournai, était la belle M
fille de Jean, XI° châtelain de Tournai et de Mar
Conflans. Elle épousa la même année Jean de Bra
seigneur de Vierson, qui devint châtelain de Tournai
le titre que sa femme lui donna en l'épousant. Il y
joyeuse entrée le 10 octobre 1297. Cette union fut heu
quelques années. En 1302, le châtelain de Tournai
suivi son père dans la guerre que les Français fai
aux Flamands, assista à la bataille de Groeninghe di
Éperons d'or, près de Courtrai, et y périt à la fle
l'âge, avec l'élite des barons français. Son corps, dép
par les vainqueurs, avait été jeté dans la fosse comn
sans avoir été reconnu.

La jeune et jolie châtelaine pleura long-tems son mari, et après avoir fait faire toutes les recherches imaginables, elle dut même renoncer à la triste consolation de pouvoir jeter quelques fleurs sur sa tombe. Beaucoup de nobles dames étaient, ainsi que Marie, plongées dans la douleur à cause de la mort de leurs époux, et cherchaient, dans des visites réciproques, à diminuer le poids de leur infortune. Il arriva que des aventuriers flamands, qu'on appelait *Louez-Dieu*, parcourant le pays sous l'habit de pauvres religieux, vinrent allumer l'espérance dans le cœur de ces nobles dames, en répandant le bruit que le comte d'Eu, le châtelain de Tournai et plusieurs autres gentilshommes, qu'on croyait tués à la bataille de Groeninghe, avaient miraculeusement échappé au carnage. Qu'en reconnaissance d'un si grand bienfait, ils avaient fait vœu d'errer, pendant sept ans sous l'habit de pauvres, demandant l'aumône et se cachant à leurs familles. Qu'après sept ans ils se rendraient tous à Boulogne-sur-Mer, et que là ils découvriraient le secret de leur naissance. Les imposteurs parurent à Tournai et persuadèrent à la jeune Marie, ce que son cœur aimait tant à croire, que Jean de Vierson vivait latitant dans un hermitage, uniquement occupé de remercier le ciel de sa conservation, et nourrissant l'espoir de revenir bientôt près d'elle couler des jours heureux. Tout-à-coup il reparaît à Louvain, où il est reconnu par les Brabançons, puis dans un brillant équipage, il se présente au château du Bruile (23 février 1307). Il était accompagné du comte d'Évreux, frère de Philippe roi de France. Toute la châtellenie était en fête, et la jeune veuve avait quitté ses habits de deuil. Elle est prise aux traits de ressemblance qu'avait l'imposteur avec son défunt époux..... Elle se livre à l'idée séduisante de son identité, et trop empressée peut-être de retrouver un mari, elle l'accueille avec joie, et partage avec lui la couche nuptiale. De la

châtellenie, le faux Jean se rendit à Leuze et à Cond
partout il fut reçu comme seigneur, exerçant dans
leur plénitude, les droits et les priviléges attachés à sa
tendue dignité. Les esprits les plus mécréans, qui av
flotté quelque tems dans l'incertitude, n'hésitèrent p
croire au retour du châtelain, quand ils virent les m
tères, la bourgeoisie et la noblesse lui prêter hommag
lui faire de grands présens.

Les choses s'étaient ainsi passées, lorsque la dam
Diest, tante de Marie, vint à Mortagne pour la félicite
son bonheur. Sa présence fut bien fatale à l'impos
Elle avait connu dans son enfance le prince Jean de
bant, et malgré l'étonnante ressemblance du nouveau-
elle conçut des doutes. Le *louez-Dieu*, sans attendre
fussent éclaircis, s'esquiva du château, et se rend
France auprès du roi Philippe-le-Bel, à qui il ven
terre de Mortagne. Le roi trompé à son tour, lui co
l'ordre de chevalerie, et le tint en assez grande e
pendant quelque tems. Mais le voile se déchira bi
On apprit que Jacques de Ghistelles n'était qu'un vil
gant qui avait spéculé sur sa ressemblance avec le
telain de Tournai, d'une manière indigne et félone su
avec sa veuve. Il fut appréhendé au corps, et jeté dan
étroite prison, où il paya par une captivité de tout le
de sa vie, les quelques beaux jours qu'il avait p
triomphant dans les châteaux du Bruile et de Morta
auprès de sa belle châtelaine (1). Selon quelques histor
celle-ci serait morte de douleur en 1312, et le *louez-*
aurait été enterré vif, pour avoir voulu ressusciter e
personne celle du châtelain de Tournai.

La guerre s'étant rallumée par le refus de Robe

(1) Chron. de Li Muisis, pag. 161. Archiv. du Nord, tom. 1er, pa

prêter hommage au roi de France, et de comparaître devant la cour des pairs, une trève avait été conclue, et le comte de Flandre n'attendait que le moment de son expiration pour recourir aux armes. Ce tems arrivé, il leva une puissante armée, et fit des incursions dans le Tournésis et la châtellenie de Lille.

Pendant ce tems-là l'archevêque de Rheims et l'abbé de St-Denis étaient arrivés à Tournai (20 août 1314) avec des bulles d'excommunication contre les Flamands. Ils en avaient donné lecture sous le porche de Notre-Dame au peuple assemblé sur la place de l'évêché. Ce qui n'empêcha point ces derniers de mettre le siége devant Lille et d'investir Tournai. Mais quatre jours après que l'interdit avait été jété sur la Flandre, Jean, comte de Namur, arriva au couvent des Moniales du Saulchoir, près de Tournai. Engelrand de Marigni, et Charles, frère du roi de France, qui étaient à Tournai, l'allèrent trouver, et parlementèrent avec lui. Le résultat de cette négociation fut que l'armée flamande se retirerait en Flandre. Après cela les seigneurs français se rendirent près du roi de Navarre à Orchies, et le Tournésis fut quelque tems en paix.

Mais après la mort de Philippe-le-Bel, son fils Louis X, héritier de la couronne et de la haine paternelle contre la nation flamande, descendit en ce pays à la tête d'une belle armée. Au mois d'août de l'an 1315, il vint camper à Bondues, entre Lille et Menin, où la ville de Tournai lui envoya 300 sergens conformément à la charte de Philippe-Auguste (1).

(1) Pour récompenser les Tournaisiens de leur belle conduite, Gauthier de Châtillon, connétable de France, enjoignit la même année, par ordre du roi, à tous les baillis, justiciers et gardes des passages du royaume, de laisser librement circuler tous draps faits à Tournai pour être vendus en France, en Allemagne, dans les terres d'empire et

Le comte Robert et ses Flamands passèrent la L
établirent leur camp à une lieue de celui des Fra
Mais l'humidité de l'atmosphère empêcha ces derni
tenir long-tems la campagne. Les pluies continuel
l'automne et de l'hiver avaient imbibé la terre,
de la Flandre un marais fangeux. Aussi disait-o
le ciel s'était déclaré pour elle. Le roi, après avoir
aux flammes tous les objets de campement que le m
état du sol ne permettait point d'emporter, rega
France avec ses bataillons délabrés, restes infortunés
armée deux mois auparavant si florissante. Une c
se retira vers Lille, l'autre sur Tournai. Tel était le dé
qui régnait dans la marche de l'armée française, q
magistrats, à la vue des bandes désorganisées qui s
sentaient à ses portes, les avait fait fermer. Ils igno
il est vrai, que l'armée venait d'être licenciée, et la c
d'une surprise leur commandait au moins cette m
toute de prudence et de conservation. A l'heu
vêpres (c'était le jour de St-Jean décollé) un officie
maison du roi vint annoncer que le monarque s'appr
Louis arriva, en effet, une heure après, par le tems
affreux. La pluie tombait par torrens, le fleuve et
les rivières qui y affluent sortis de leur lit inondai
loin de la campagne, tandis qu'un épouvantable o
déracinait et brisait dans les bois des arbres sécu
Le monarque alla descendre à l'abbaye de St-Marti
un moine s'empressa d'appaiser la faim qui le dévor
ne fut qu'après son arrivée qu'on ouvrit les portes
ville. Alors hommes et femmes, servans d'armes et
liers se précipitèrent, pêle-mêle, et envahirent les ma
les couvens et les églises paroissiales qui furent

ailleurs où il plaira aux Tournaisiens de les expédier, voulant qu
foi soit ajoutée aux lettres scellées du scel de Tournai, comme c
d'origine. *Archives de Tournai.*

converties en vastes chambres. La ville se trouva tout-à-coup encombrée, et ceux qui ne purent s'y loger, gagnèrent les faubourgs et les villages voisins sur la rive gauche de l'Escaut. A la nuit tombante, les portes furent fermées de nouveau (1).

Peu de tems après le départ du roi, le connétable de France, Gauthier de Châtillon, arriva à Tourna iavec une armée presqu'uniquement composée de barons et de nobles, et tomba un beau matin sur les Flamands campés à Espierre et à Helchin, en tua un grand nombre, et leur fit beaucoup de prisonniers qu'il ramena à Tournai et à Lille.

Une de ces années pluvieuses, qui désolent de tems en tems nos contrées, avait empêché la moisson et les autres fruits de la terre de mûrir. La disette ne tarda point à causer une chèreté de vivres excessive, à laquelle la présence de deux grandes armées avait encore ajouté (2). Une cruelle famine s'en suivit. On fit du pain de tout : avec des fèves, de l'orge et des vesces. Ces tristes ressources même furent insuffisantes. Les pauvres mouraient de faim dans les rues et sur leur fumier. Les mauvais alimens engendrèrent bientôt une peste terrible, qui étendit ses ravages jusqu'en France et en Allemagne. Ceux qui en étaient atteints, succombaient peu de jours après l'invasion de la maladie. La multitude alarmée fuyant dans les bois, et dans la campagne devenue déserte, courait implorer dans les temples le secours du ciel, et tombait en l'invoquant, au pied des autels. La mortalité était si grande que l'air était corrompu. Les pauvres succombaient en si grand nombre dans les rues, sur leur fumier et

(1) Chron. de Li Muisis, pag. 206.

(2) Le blé se vendait 60 sols (4 liv. de gros) la rasière, l'avoine 27, et les pois 14. Chron. de Li Muisis, pag. 206.

ailleurs, que les prêtres des paroisses ne pouvaient
pour porter les secours de la religion partout où ils
appelés. Les magistrats durent commettre un
nombre de personnes, pour enlever, aux frais de l
mune, les nombreuses victimes du fléau. On por
cadavres de la rive gauche dans la Vallée-des-Vig
et ceux de la rive droite dans un lieu appelé le Fol
avait creusé dans ces deux endroits des fosses pr
pour les recevoir (1). Cette peste fut si meurtrière,
enleva dans la seule ville de Tournai plus de 12,0
sonnes de toute qualité et condition.

Vingt ans de guerre et d'affreuses calamités r
avaient épuisé les peuples. Ils aspiraient avec arde
paix, quand l'avènement de Philippe-le-Long à la co
de France, vint en précipiter la conclusion. Mais c
qu'après des négociations longues et pénibles, e
fallut rien moins que l'intervention de Rome pour
à un consentement le comte de Flandre, Robert, cet
irréconciliable de la France. Le pape Jean envoya
Tournai Gaucelme son légat *à latere*. A la fête d
somption de la Vierge (1319), ce prélat partit av
de Boulogne, évêque de Tournai, et les députés du
France pour le couvent des Templiers au village de S^t-
à trois lieues de Tournai (2) où les députés du co
Flandre s'étaient rendus. Le cardinal ne revint au
de St-Martin, qu'après que la paix eut été jurée de
d'autre. A la nouvelle de cet heureux événemen
consistoires, le clergé et la commune toute enti
portèrent processionnellement à sa rencontre, au
toutes les cloches de la ville, de manière que son ent
vraiment un triomphe (3). La paix fut confirmée à

(1) Chron. de Li Muisis, ibid.
(2) Chron. de Jacq. Muevin, pag. 458.
(3) Chron. de Li Muisis, pag. 206.

le 5 mai suivant. Robert dut faire hommage de son comté, et se dessaisit des villes de Lille, Douai et Béthune; et son petit-fils, le jeune comte de Nevers, épousa Marguerite, fille du roi Philippe-le-Long. Cette alliance illustre, qui semblait promettre de beaux jours à la Flandre, fut la cause de toutes les révoltes qui, pendant plus de deux siècles, agitèrent cette riche contrée, et dont le contre-coup retomba mainte fois sur notre cité.

Pendant que l'évêque de Tournai transigeait pour son église avec le roi de France, et en obtenait, en échange de sa souveraineté agonissante, c'est-à-dire, de tous les droits que ses prédécesseurs exerçaient en cette ville en vertu de la charte de Childéric (1), les terres de St-Genois, de Bossut, de Wez, de Velvain, de Lezennes, de Wazemes, d'Esquermes et d'une partie d'Helchin avec haute, basse et moyenne justice; les exactions du comte de Flandre soulevaient ses sujets contre lui (1314). Ayant pris les armes pour les réduire à l'obéissance, le comte Louis fut vaincu, fait prisonnier et conduit à Bruges. Philippe, injurié dans la personne de son vassal, menaça les Flamands de sa colère, et il armait contre eux, quand par bonheur pour les rebelles, la mort vint anéantir tous ses projets de vengeance. L'affaire néanmoins alla jusqu'à la cour de Rome, sans laquelle, à cette époque, on ne décidait aucune question politique, et le cès et l'interdit furent de nouveau jetés sur la Flandre par l'évêque de Tournai. Mais cette arme, qu'un usage abusif émoussait de jour en jour, ne put dompter la révolte. Elle fit verser beaucoup de sang sous le règne suivant, et ce qui contribua le plus à l'alimenter, ce fut l'aversion que les Flamands conçurent

(1) Tel que le droit de battre monnaie avec la juridiction et les émolumens y attachés, celui de suprême et haut justicier dans Tournai et ses faubourgs. L'évêque se réserva toute exemption d'imposition et toute juridiction dans le palais épiscopal.

pour leur prince, dès qu'ils le virent attaché à la Fr
par les liens de la parenté. Il fut considéré et haï co
un prince étranger à la nation.

A Charles IV, dernier des enfans de Philippe-le-
succéda Philippe VI, dit de Valois. Le comte de Flan
échappé de sa prison alla implorer le secours de ses a
contre ses sujets révoltés. Les chevaliers français r
gnaient à cette guerre. Ils ne voyaient point de gloi
combattre un ramassis d'artisans et de pêcheurs. Phili
au contraire, regardait comme fort important d'étouf
révolte. Il alla donc prendre avec pompe l'oriflam
St-Denis, et son armée s'ébranla vers l'Artois.

A l'arrivée des Français, les Flamands saisis, no
crainte, mais d'enthousiasme, coururent en fou
grouper sous les drapeaux populaires. En attendant le
du combat, ils bravèrent la brillante armée de Phi
par des chansons. Quand ce monarque arriva prè
Cassel, il vit sur une tour une espèce d'étendard sur le
était peint un coq, avec ces mots :

Quand ce coq chanté aura
Le roi Cassel conquérera (1).

Guillaume, comte de Hainaut, et ses gens d'a
s'étaient réunis à l'armée de Philippe. La ville de Tou
avait envoyé, à la demande du roi, des armes, des co
des charpentiers, des *fossiers*, 200 arbaletiers et q
cents hommes armés de glaives et de lances, tous vêt
même. Ils portaient une jaque rouge, avec le ch
blanc en argent. Ils étaient sous les ordres de Gauthi

(1) C'était en ce tems-là l'usage d'insulter par des forfanteries
nemi qui assiégeait une ville. En 1414, au siége d'Arras par
Charles VI, les troupes du duc de Bourgogne avaient écrit sur u
peau ce distique :

Quand les souris mangeront les cats,
Le roi sera seigneur d'Arras.

Calonne, de Gilles Mouton et autres chefs. Il y avait avec eux un jeune homme d'une stature gigantesque et renommé par son courage, appelé Jean Musiau.

A leur arrivée à l'armée, le roi avait reçu les Tournaisiens très-gracieusement, et comme il avait conçu une haute opinion de leur valeur, il avait ordonné qu'on plaçât leurs tentes aux avant-postes, à côté des Hennuyers. C'était à Gauthier de Calonne qu'il avait donné la garde de sa personne et de son pavillon (1).

L'armée flamande occupait les hauteurs qui dominent Cassel. Celle des Français était de deux tiers plus forte. Tout-à-coup le souvenir des journées de Bouvines et des Éperons d'or enflamme l'ardeur des Flamands. Trop confians dans leurs bras, ils renoncent à l'avantage de leur position, et sont les premiers à attaquer. Déjà ils avaient pénétré dans le camp des Français, forçant et renversant tout, et marchaient droit au quartier du roi, quand les Tournaisiens s'arment, et arrêtent l'armée flamande en faisant une barrière de leurs corps. Les Hennuyers volent à leur secours. Pendant que Miles de Noyers agite, en signe de détresse, l'étendard royal, pour appeler la cavalerie à l'aide du prince, celui-ci se met à la tête de ses troupes (2), et donne le signal du combat, au cri de guerre *Mont-Joie-St.-Denis* (3). La mêlée fut terrible. Les Fla-

(1) Et fixerunt tentoria (Tornacenses) juxta Hannonienses et propinquiores monti. Et grandem fiduciam habebat rex in eisdem, præcipiens ut se et sua tentoria vicissim custodirent.

Chron. de Li Muisis, pag. 211.

(2) Pervenit que Clamor et tumultus usque ad regem, et rex, concitato exercitu cum festinatione, venit ordinate, et invenit Tornacenses et Hanno nienses viriliter pugnantes contra flamingos. Chron. de Li Muisis, ibid.

(3) On a beaucoup disputé sur l'origine de ce cri de guerre. L'opinion qui semble la plus probable est que Clovis, se voyant dans un extrême danger à la bataille de Tolbiac, ou contre le sarrasin Audoc, invoqua

mands cernés, enfoncés, taillés en pièces, laissèrent de
mille morts sur le champ de bataille. Aucun ne rec
tous furent tués sur la place. Le coq n'avait point cha
mais Cassel était pris et réduit en cendres. Cette victo
qui coûta six mille hommes aux Français, entraîna r
dement la soumission de toute la Flandre. Elle fut attri
en grande partie aux Tournaisiens, qui sauvèrent le
et peut-être la France dans cette mémorable journé

Ceux de Bruges, qui accouraient au secours de l
alliés, ayant appris leur défaite, s'en retournèrent
eux. Le lendemain de cette grande victoire, le roi lev
piquet et alla planter ses gonfanons à une lieue d'Ypre
y avait à peine établi son camp, que les magistrats de c
ville vinrent le trouver pour lui offrir leur soumissio
les clefs de leur cité. Philippe en exigea des otages
furent envoyés à Paris, puis reçut les clefs d'obéissan
et les remit entre les mains des deux chefs de la m
tournaisienne qui entrèrent ainsi les premiers dans Y
avec leur troupe. D'Ypres l'armée française marcha
Bruges qui se soumit de la même manière (1).

Comme le roi de France commandait en personn
ville de Tournai, ainsi que nous venons de le dire,
avait envoyé 600 hommes d'armes, et environ 400 ouvr
sous les ordres de Gauthier de Calonne. « Ce capitaine
l'historien Poutrain, fut si bien reçu du roi, qu'il en
en sa tente quand il voulait, et que ses gens y montè
la garde jusqu'à la bataille. »

S[t]-Denis dont la reine Clotilde l'avait souvent entretenu et cria :
joie St.-Denis ! S[t]-Denis, mon appui, mon confort !

Le cri de guerre des Flamands était : *Flandre au lion !* sous Phil
le-Bon, duc de Bourgogne : *Notre-Dame ! Bourgogne !* sous Maximi
Bourgogne ! Autriche ! celui des Liégeois : *St.-Lambert !* des pre
ducs de Brabant : *Louvain au riche duc !* des comtes de Hain
Hainaut au noble comte ! du châtelain de Nivelles : *Tournai*
Tournaisiens : *Tournai !*

(1) Chron. de Li Muisis, pag. 212.

Il paraît que cet historien n'a pas eu connaissance d'un privilége bien honorable dont jouissaient nos Tournaisiens à la cour de France. Aussi ne voit-il, dans une prérogative commune à toute la garde tournaisienne, qu'une faveur personnelle, dont son chef Gauthier de Calonne aurait été l'objet.

Voici en quoi consistait ce privilége, le plus beau, le plus précieux dont aucune ville de France puisse se glorifier, et qui fut, au moyen-âge, pour chaque Tournaisien un véritable diplôme de noblesse, mais de cette noblesse, fille du courage, qui ne s'acquiert sur les champs de bataille que par la preuve d'un dévouement sublime et l'effusion d'un sang généreux. En récompense de leur fidélité et de leur bravoure les Tournaisiens, quand le roi de France se mettait en campagne, avaient le privilége exclusif de veiller au salut de sa personne le plus près possible de son corps. Ils étaient donc auprès des monarques français, ce qu'étaient auprès des empereurs romains cette garde prétorienne, où chaque soldat avait rang d'officier. Voilà pourquoi ils étaient réputés *familiers de l'hôtel* sous le Grand-Maître d'hôtel de France et sous son étendard, et que Tournai était réputé *Chambre du roi* (1).

Si, pour le bien du service, un roi de France employait les Tournaisiens à un autre usage qu'à sa garde, il adres-

(1) On voit par une lettre de Charles VI, reposant aux archives de la ville, que Tournai est nommé *Chambre du roi*. Que cette ville garde son corps quand il est logé sur les champs à ost (en tems de guerre). Il est dit dans ce document qui est du 29 août 1404, que c'est une charge (honneur) que n'ont pas les autres villes du royaume. C'est pourquoi elle leur a été *imputée à noblesse*, et comme poursuivant (concernant) les armes.

Par une charte du 25 décembre 1434, Charles VII accorda aux Tournaisiens exemption de tailles, impôts et du droit de nouvel acquet *à raison de leur noblesse.*

sait aussitôt à la ville des lettres de non-préjudice
les termes les plus flatteurs. C'est ce qui arriva d
Pontoise. Le roi Charles VII, ayant dû quitter le siége
quelque tems, avait préféré, dans l'intérêt de sa gl
laisser à la tranchée les pavescheurs et les arbal
tournaisiens plutôt que de s'en faire suivre. Les lettr
ce monarque écrites en la bastille devant Pontoi
20 septembre 1441, et adressées au magistrat de Tou
déclarent formellement que cette innovation ne p
nullement leur préjudicier à l'avenir.

Ce fut la même année que Philippe de Valois f
réglement de justice pour le magistrat de Tournai.
faveur fut suivie d'un autre bienfait. Il accorda po
somme de 15,000 livres tournois la faculté d'exporter
du royaume toutes les marchandises exemptes de
établis ou à établir. Ce qui favorisa puissamment le
merce et les fabriques. Il avait précédemment confir
privilége de franche foire, pendant la procession, pour
débiteurs étrangers qui ne pouvaient y être arrêtés
dant les trois semaines dites de la procession.

Une paix profonde dont on jouissait alors avait fai
blier tous les maux de la guerre. Tournai, enclin
plaisirs comme toutes les cités de la vieille Belgique,
de son industrie et d'un sol généreux, songea d'augm
la somme de ses réjouissances publiques. Depuis long
les bourgeois les plus opulens constitués en sodalité
le titre de *Chevaliers de la Table-Ronde*, célébraient ch
année une grande fête, dans laquelle ils se donnaien
roi. Son règne ne durait jamais au-delà de douze
mais son inauguration était pompeuse. Les chevali
célébraient à grands frais par des joutes et des tou
qui toujours se terminaient par de splendides banque
Muisis nous apprend que de pareilles fêtes avaient eu
à Tournai en 1282 et 1290. « Les grandes richesse

nos ancêtres tiraient de leur industrie, les souvenirs qu'ils apportaient de leurs courses à Venise et dans l'Orient contribuaient à jeter dans ces solennités publiques un luxe et une sorte de parfum oriental qui leur donne un caractère tout particulier. Plus tard, la domination espagnole ne fit que colorer davantage cette physionomie asiatique que l'on retrouve dans nos vieux carrousels et dans nos pompes séculaires. Toutes ces villes populeuses qui se pressaient dans les provinces des Pays-Bas rivalisaient entr'elles à qui étalerait le plus de luxe et d'imagination. Elles se donnaient, pour ainsi dire, un défi chaque année dans la belle saison à la célébration de leurs fêtes de *plaisance*. De toutes les villes voisines accouraient bon nombre de ces compagnies joyeuses, ralliées sous une bannière portant devise. Les principaux habitans tenaient à honneur de figurer à leur tête, avec le titre de *roi*, et y déployaient un faste et une somptuosité qui plus d'une fois ruina des familles (1). »

Chaque ville avait à cette époque une fête qui lui était propre. Lille célébrait la fête de l'*Épinette*, Douai celle des *Ânes* et du *Prince de Rhétorique*, Valenciennes la fête du *Prince de Plaisance*, Arras son *Abbé de Liesse*, Ath l'*Abbé des Pau-Pourvus*, Le Quesnoi la fête du *Plat d'argent*, Bouchain celle du *Prévôt des Étourdis*, Condé avait son *Prince de l'Étrille*, et Bruges son *Forestier de Flandre*.

Telle était ou l'importance de la ville de Tournai, ou la vogue qu'avaient ces sortes de réjouissances, qu'à la *Fête des trente et un Rois*, donnée par les chevaliers de la Table-Ronde les lundi (4 juin) mardi et jours suivans de la fête du St-Sacrement de l'an 1331, on accourut pour y prendre part de Paris, de Senlis, de Rheims, de St-Quentin, de Compiègne, de Maubeuge, d'Amiens, de Valen-

(1) Archiv. Litt. et Hist. du Nord de la France.

ciennes, de Dourlens, d'Ardenbourg, de l'Écluse, d'
de St-Omer, de Lille, de Douai, de Gand, de Bruge
plusieurs autres villes. Les confréries de ces diverse
lités, les Flamands surtout, étalèrent un superbe équ
Il faut savoir qu'à cette époque, dans notre belle p
l'abondance et la prospérité étaient parvenues à un
degré, que le plus simple bourgeois se couvrait de p
et de soie. L'or poussait sous le chaume!

Telle est la circonstance qui fit que l'on désigna
dans nos vieilles chroniques cette célèbre fête s
nom de *Fête des trente et un Rois*. Trente et un bou
opulens de Tournai, y avaient renouvelé, un an aupar
les statuts d'une ancienne société connue sous le t
Chevaliers de la Table-Ronde (1). Ils avaient bann
pennons, trompes et armes de tournoi et de joute.
réunissaient chaque dimanche à un banquet sple
durant lequel la bannière de la sodalité flottait dé
aux fenêtres de la salle du festin, et les ménestr
cessaient de sonner trompettes, muses, callemelles,
sarasmois et nacaires. Une livrée très-brillante étai
mune à leurs hérauts et à leurs ménétriers. S'il n
un enfant à l'un des trente chevaliers, ou si l'un
passait sous les lois de l'hymen, on portait la bann
sa demeure, et tous les ménétriers s'y rendaien
célébrer cet heureux événement. Leurs joutes et
tournois avaient lieu, tantôt à la ville, tantôt aux ch

(1) L'an mil III C et XXX et ung (1331) le lundy et le mard
le jour du sacrement et le quart jour et le quint en suivant d
de juyng fut une grande feste de joustes en la ville de Tourna
marchiez, que les bourgeois de Tournay firent faire nommé
spécialement sire Jacques de Corbry qui le commencha et myt
paine et grande mise du sien à l'estoffer, et le dit sire Jacqu
de la table ronde, fut appelé le roi Gallehos qui jadis conqu
rois.

Hist. de Jean Bernier, Valenchien

Ils étaient toujours suivis d'un grand banquet. Arrivait-il quelqu'étranger de distinction dans la cité, il était prié de venir s'asseoir *à la Table-Ronde*, et s'il désirait rompre une lance au tournoi, on s'empressait de mettre à sa disposition un destrier, un bouclier, un pennon; en un mot on l'armait de pied en cap de l'armure du tournoi.

Voici les noms des trente et un bourgeois de Tournai, qui organisèrent ce tournoi mémorable, et les blasons de chacun d'eux. Leurs noms de fête étaient empruntés aux romans de la chevalerie du moyen-âge.

I. Jacques de Corbry (le roi Gallehos), porta d'azur semé de couronnes d'or. En sa qualité de *chief*, il était accompagné de deux manans courant aux armes dudit roi, savoir :

Jehan Colemer Roussel (manant de Corbry), porta de gueules (1) à trois croissans d'or, billeté d'or.

Jehan de Namur (manant de Corbry), porta de gueules à une bande fuselée d'argent.

II. Guillaume d'Hellemmes (le roi Pellez du Castel périlleux), porta de vair (2) à trois croix d'argent.

III. Colart Villains (le roi Glinet, père de Cologrevant) porta d'azur à un quartier d'argent, à une couronne de gueules audit quartier, et en l'azur deux têtes de griffons d'or.

IV. Jacques Mouton, fils de Gillion (le roi Banich Bevenich), porta d'argent à trois bâtons de gueules en belong.

V. Guillaume du Porch (le roi Boors de Gannes), porta d'or à trois bâtons de gueules en belong.

VI. Vinchant d'Are (le roi Lyonnel), porta d'argent semé de lionceaux de gueules passaces.

VII. Jehan Payen (le roi Baudemagu de Gore), porta de vair semé de couronnes d'or.

(1) *Gueules*, couleur rouge. (2) *Vair*, fourrure blanche et grise.

VIII. Henri Wettins (le roi Gaudenor ou le roi de nouailles), porta d'argent à un chef.

IX. Jehan d'Hellemmes (le roi Abilacus de Cons nople), porta vairé, contrevairé d'argent et d'azu bâton de gueules.

X. Colart Bourlinet (le roi d'Océanie), porta d'a trois fleurs de lis et au milieu des trois fleurs de chef de dame.

XI. Jacques Mouton (le roi Abilacus de Carme porta de gueules à trois moutons d'argent en cornes à un bâton coupé d'or et d'azur.

XII. Jacques d'Avelin (le roi Erech), porta d'azu sautoir d'or et au sautoir cinq tourteaux de gueules.

XIII. Pierre de Waudripont (le roi Boort d'Irla porta d'azur à deux araines (1) d'or, semés de tra d'or.

XIV. Jehan Crissembien (le roi Hamel de Nantes Bretagne), porta d'or à trois croissans de gueules, de trauvins de gueules, à cinq lambels d'azur c d'argent.

XV. Pierre Néchure (le roi des cent chevaliers), d'argent frété de gueules, et en l'argent castelets de les à cinq lambels d'azur.

XVI. Miquiel Villain (le roi Claudas de Gaule), d'azur à trois fleurs de lis d'or, et au milieu des trois de lis un chef de dame.

XVII. Jehan de Sottenghien (le roi Glinet ou Gurn petit), porta d'azur, fretté d'or à un quartier, et da quartier une patte de lion tenant un cœur de gueule

XVIII. Jehan Thiebegod (le roi Caradebrinbas ou C Bribas), porta d'or à trois pens de gueules, à une d'argent à trois coquilles d'azur.

(1) *Araine*, cor de chasse. *Trauvin*, treffle.

XIX. Joffroy d'Orque (le roi Tenor de la haute rivière), porta d'argent fretté de gueules, et en l'argent fleurs de lis de gueules.

XX. Jehan d'Antoing (le roi Chalogautin), porta d'or à une croix échiqueté d'argent et de gueules à trois lambels d'azur.

XXI. Jehan Prevost (le roi Claudas de la désierte), porta de sable à trois fermaux d'or à un chef d'or, et au chef un demi lion de gueules sans villenie.

XXII. Jehan Warison (le roi Lach Rocheline), porta de gueules à trois rameaux d'or, billeté d'or à un quartier burelé d'or et d'azur.

XXIII. Jacques Li Villain, dit Liébert (le roi Pellenos de l'Iscelois), porta d'or à trois écussons d'azur et en chaque écusson trois violettes d'or.

XXIV. Gossuin Dumortier (le roi d'Econe), porta échiqueté d'or et d'azur.

XXV. Jehan Li Muisis (le roi Vryon, le père à Mg^r. Yewain), porta de gueules à une bande d'or et au vermeil à six roses d'or.

XXVI. Jacques Ricoirs (le roi Branghore), porta d'or à un fer de moulin de sable, à cinq étoiles d'argent.

XXVII. Jehan Gargatte (le roi Sitor de la rouge montagne), porta de gueules semé de fleurs de lis d'or, à trois lambels d'azur.

XXVIII. Pierre Centinars (le roi de Norgalles), porta de gueules à trois aigles d'argent, à un ourlé coupé d'or et d'argent.

XXIX. Jehan Wettin porta de gueules à trois fermaux d'or semé de trauvins d'or, à un ourlé coupé d'or et d'azur.

XXX. Pierre Li Muisis porta de gueules à une bande d'or et au vermeil à six roses d'or.

XXXI. Jacques Gargatte porta de gueules sem
fleurs de lis d'or à un ourlé d'argent et de
coupé (1).

Après avoir invité par leurs hérauts, un an d'ava
les bonnes villes voisines et lointaines, à prendre p
cette fête grandiose, ce jour tant désiré parut enfin.

Le tournoi se tint sur la grand'place, où les trente
rois avaient fait construire un enclos à leurs dépens.
c'était aux frais du riche et somptueux Tournai
Jacques de Corbry, l'organisateur principal de ces
chevaleresques, qu'avait été faite la vaste galerie
couronnait le champ clos. Au centre s'élevait un
magnifique, orné et pavoisé de mille couleurs. Bient
callemelles, les sarasmois, les trompettes et les nac
annoncèrent que le cortége s'avançait. On voyait à l
le roi Gallehos. Il se faisait distinguer au milieu des
valiers par sa riche armure, où l'or étincelait. Il m
un coursier richement caparaçonné et couvert d'une h
perse agencée de broderies d'or. Son blazon était d
semé de couronnes d'or. Il était accompagné des
manans courant à ses armes. Après lui s'avançaient l
Pellez du castel périlleux, le roi Glinet, le roi Ba
Bevenich, le roi Boors de Gannes, le roi Lyomel, et
les autres chevaliers de la Table-Ronde richement équ
Venait ensuite la longue suite diversement vêtue des
valiers courans de toutes les villes étrangères.

La trompette ayant sonné la lice ouverte, le roi Gall
y galoppa aux applaudissemens des galeries et de tou
assistans, et courut à Jean Bernier, père, de Valencien
Tous deux y firent des passes d'armes qui ravirent d'a
ration les spectateurs. Après ces premiers jeux, Ce
Commare de Maubeuge jouta à Jehan de Namur, ma

(1) Extrait d'un MS. de la bibliothèque de Bourgogne.

de Jacques de Corbry. Placés aux extrémités de la barrière, les deux combattans s'élancèrent en même tems et se rencontrèrent au milieu. Jean de Namur dirigea sa lance sur le heaume de son adversaire. Celle-ci vola en éclat, et le heaume saillit hors de la tête de Colard Commare qui courut un grand danger. Son adversaire ne s'en aperçut que lorsqu'il eut regagné au galop l'extrémité de la barrière.

Ensuite se présentèrent Hugues de Largie, de Rheims, et le roi Gaudenor. Tous deux touchèrent si rudement les boucliers, qu'ayant perdu les arçons, ils roulèrent par terre. Jacques le serment de Compiègne jouta au roi Banich Bevenich. Ils coururent si fort qu'ils tuèrent leurs chevaux. François Belle, de Bruges, courut au roi Hamel, de Nantes, lequel ayant vuidé ses arçons tomba par terre. Tous les autres chevaliers coururent ensuite avec des succès divers. Ce fut le roi Glinet, Jehan de Sottenghien, qui gagna le prix du *dedans*, consistant en un autour d'or massif. Jacques Bourgeois, de St-Quentin, eut le second prix ou prix du *dehors*, qui était un cheval. C'étaient les deux derniers courans.

Alors, comme le soleil avait disparu à l'horizon, tous les chevaliers coururent se placer aux extrémités de la lice, puis l'espadon en main, ils s'élancèrent sus les uns aux autres en troupes égales de six combattans. Ainsi se termina la première journée, et tous se rendirent au grand banquet.

Les jours suivans se passèrent en courses et en jeux de bagues.

Il vint, au rapport de Jean Cousin, des compagnons étrangers et bourgeois de quatorze villes avec étendards et enseignes. De Valenciennes vinrent quatre bannières et leurs manans et onze chevaliers courans. Jean Bernier, le père, de cette ville, courut à double bannière et à quatre

manans. Ceux de Paris se présentèrent à trois bann
et dix chevaliers courans ; ceux de Senlis à trois cou
sans bannière ; ceux de Rheims parurent au tourn
trois bannières et huit courans. Ceux de la vill
St-Quentin vinrent à deux bannières et neuf manans ;
d'Amiens à deux bannières et sept courans ; ceu
St-Omer à une bannière et cinq courans. Arras se pré
sans bannière avec six courans. Les Brugeois vinrent
sans bannière et joutèrent fort peu en leurs armes,
ils eurent quatorze courans. Les Lillois avaient q
bannières et dix-huit courans, dont plusieurs furent
par terre avec leurs antagonistes. Leurs chevaux fu
épaulés et l'un des courans desheaumé. Il n'en vint q
seul de Dourlens. Ceux d'Ardembourg s'étaient réunis
habitans de l'Écluse. Il y avait en tout vingt-trois
nières et cent seize courans. « Voilà, dit Jean Cousin
sans quelque humeur, le plaisir et grandeur des bourg
de Tournay, qui ont voulu triompher en grands pr
n'étant que bourgeois ! »

Tel était à peu près l'ordre que l'on suivait dans
fêtes : la veille de ce grand jour, à midi, la trom
sonnant dans toutes les rues faisait monter à cheval
ceux qui devaient aller hors des murs de la ville au-de
des compagnies étrangères, pour leur souhaiter la b
venue. Quand les chevaucheurs étaient réunis su
grand'place, le guet placé à la galerie du beffroi les a
tissait de l'approche des bandes joyeuses, lesquelles éta
toujours priées d'arriver de soleil luisant. Il avait
consigne de frapper sur la cloche autant de coups
voyait de cavaliers, et quand l'œil ne pouvait les comp
il donnait une volée précipitée, en hissant la bannièr
la commune vers la porte à laquelle les étrangers se
sentaient. A ce signal, tous les carillons des paroi
jouaient des airs, et unissaient leurs sons harmonie

ceux du beffroi. Le cortége d'honneur se mettait en marche, en chantant, jusqu'à la barrière de la ville, suivi, comme on le pense bien, d'une foule de curieux qui ne restaient point muets. De là il ramenait sur la grand'place la compagnie étrangère.

Toutes les confréries faisaient leur entrée en ville précédées d'un héraut d'armes portant la bannière, de clairons, de musettes, de sarasmois, de callemelles et autres instrumens alors en usage. On les eût prises pour autant de bataillons d'une armée triomphante, à la conquête de quelque grande cité. C'était pour elles le comble de la gloire de mériter le prix d'adresse, de magnificence, de nombre et d'harmonie.

Le lendemain, dès l'aube du jour, toute la ville brillait d'un air de fête. Les maisons se tendaient de riches tapisseries diaprées des couleurs les plus brillantes. Bientôt le son joyeux de la campanille communale et l'airain de toutes les paroisses appelaient les habitans aux églises. Après cela commençaient les tournois, les joutes que terminait le grand souper d'honneur.

Quelle ne devait pas être la foule des spectateurs, quand le nombre de ceux appelés à participer à ces jeux était aussi considérable? Qu'elles devaient être pures, animées et dégagées de gêne, ces fêtes populaires du moyen-âge, qui rappellent à la fois et notre antique opulence et les beaux jours de l'âge d'or, et dont les plus belles d'aujourd'hui ne sont qu'un pâle diminutif et une insignifiante parodie!

Mais la peine croît auprès du plaisir. Le beau ciel azuré qui favorisait ces jours de réjouissance et de bonheur, se couvrait dans le lointain de sombres nuages, et aux grelots de la folie faillit succéder le lugubre tocsin d'alarme. Les fêtes passèrent et les Tournaisiens encoururent, l'année suivante, une éclatante disgrâce. Une

prospérité toujours croissante avait inspiré aux l
et aux magistrats tant d'orgueil qu'ils eurent la
de repousser toute espèce d'autorité. La leur
quelque sorte devenue souveraine et blessait à l
pouvoir spirituel et royal. De sorte que la comm
mise sous la main du souverain. Plusieurs causes,
contribuèrent à priver notre cité du droit de se go
librement, à la volonté de ses habitans. Li Muisis
l'attribuer uniquement à un grave conflit qui sur
les magistrats et le chapitre de Notre-Dame. Il y eu
l'an 1332 une grande altercation entr'eux relativ
la vente du charbon, du vin et autres objets sou
winage. Aux chanoines s'étaient joints quelques ma
de vin et autres bourgeois, en assez grand nomb
hostiles aux magistrats qu'ils accusaient de b
d'excès et d'abus dans l'exercice de leurs fonction
cipales. Après un grand nombre d'enquêtes, le Pa
donna gain de cause au chapitre, et le roi envo
gouverner la ville en son nom Jean de Chateler, éc
Pierre de la Marlière, sergent royal. Les magistrat
révoqués et d'autres nommés en leur place. S
écrivain, cet état de la ville aurait duré jusqu'en
époque où elle fut assiégée par les Anglais et leur
et comme les bourgeois et manans s'étaient co
d'une manière très-louable durant ce siége, le
restitua leur droit de commune, en y ajoutant
priviléges, en récompense des services importans
par eux à la cause royale. L'abbé Muevin, tém
événemens, comme Li Muisis, ne glisse pas avec u
dence aussi méticuleuse sur les abus reprochés aux
trats d'alors. Tels sont les principaux griefs, dit
furent articulés de par la cour de France contre les
trats par l'organe de Don Castel, dans le cloître de S
La cour reprochait aux magistrats de la cité, c'est

aux prévôts, jurés, échevins et autres juges, d'avoir usurpé et de s'être attribué des droits, des autorités et des priviléges au préjudice de la Majesté royale; d'avoir fait des statuts, ordonnances et défenses sur des matières qui excédaient leur compétence, en violation des libertés et antiques constitutions des marchands et des immunités du clergé de Tournai, comme, entr'autres, l'ordonnance qui défendait de vendre du vin à toute personne qui n'était point membre de la magistrature. On leur faisait un crime d'avoir établi trois corps de judicature en trois degrés d'appel; de refuser les procurations dans lesquelles on se réservait le droit d'appeler, et d'obliger les parties, par serment et sous peine d'amende, de se tenir contentes de leur décision; d'avoir statué que si une personne se portait à des voies de fait envers un magistrat, elle serait mise sous la main de justice, et que quiconque lui ôterait la vie, ne pourrait être inquiété pour ce fait. Les bourgeois témoins de cette grave insulte, devaient porter secours au magistrat, sous peine de perdre le droit de bourgeoisie et d'encourir de fortes amendes pécuniaires. On leur reprochait encore d'avoir imposé de quatre deniers toute espèce de draps qui se vendait à la halle et autres marchandises, tel que le vin des taverniers; d'avoir défendu de vendre du bois ou du charbon avant que ces objets aient été examinés auparavant par eux. La cour se plaignait surtout de ce que les magistrats avaient fait fouetter Jehan Courait, en présence et nonobstant le bailli royal qui certifiait qu'il était sous la sauve-garde du roi; de ce qu'ils avaient fait appréhender Roger d'Alennes, procureur du roi, qu'ils avaient jeté en prison en la compagnie de malfaiteurs, en refusant de le rendre au bailli de Lille qui le réclamait avec instance. On leur reprochait encore d'avoir fait appréhender et exiler Jean Argout, valet du roi, et Jehan

Trotmenut ; d'avoir levé une taille appelée *maletot*
dant deux mois, sans la licence royale ; d'avoir
par la corde un nommé Briseteste et autres, sans jug
et de les avoir fait inhumer en terre sainte ; de s
les exilés du royaume et les faux-monnoyeurs ; d
vouloir connaître des sauve-gardes royales. Pour l
excès un arrêt du Parlement du 4 juillet 1332, co
les prévôts, jurés, échevins, eswardeurs, ainsi q
la communauté à perdre corps, collége, cloche
mune avec tous les biens, droits, priviléges et jus
furent confisqués et appliqués au domaine royal (1

A cette nouvelle, le peuple murmura et ne voul
consentir à ce que la cité fût remise sous l'autorité
Mais à la médiation de quelques familles puissant
l'espoir de parvenir aux honneurs ou la crainte de
leur fortune faisait agir, on consentit enfin à
mettre à l'officier du roi. Celui-ci retourna en
quelque tems après, laissant à Tournai pour gou
Pierre de La Marlière, chargé d'administrer au
monarque, avec le droit de justice haute, basse et m
Le nouveau gouverneur, qui était en même tems
bailli de Lille, de Douai et de Bethune, nomma
gérer sous lui, une commission composée de Jean
Jean Gargate, Dijerin Macquet et sire Jacques
Gauthier Gargate en était le président.

Cet arrêt foudroyant du Parlement fit dire à T
que les fleurs de lis n'étaient pas sans épines. Les
toires n'attendirent point sa publication pour se d
de leurs fonctions, et il ne se fit plus aucun acte a
tratif ou de jurisdiction. Il n'y eut que la chamb
treize, préposée à la manufacture des draps, do

(1) Chron. de Jacques Muevin, pag. 461-63.

avait alors 2,500 métiers en activité qui demeura en fonctions à la demande des habitans (1).

Le droit de commune, cet antique privilége auquel Tournai était si fortement attaché, consistait à nommer les magistrats conformément au mode en usage depuis les tems les plus reculés. L'exercice de ce droit avait quelqu'analogie avec le gouvernement démocratique des villes de la Grèce, où le peuple, en jouissant du droit de nommer ses chefs, n'avait aucune partie du pouvoir. Il fallait que cette institution fût bien sage, puisque Philippe-Auguste ne crut pas devoir mieux faire que de la sanctionner.

Notre cité fut très-sensible à la privation de ses priviléges. On l'attribuait les uns au despotisme naissant des magistrats, les autres au courroux du clergé, dont les immunités avaient été foulées aux pieds. Mais la vérité est que l'autorité souveraine, à qui ces libertés bourgeoises faisaient ombrage, cherchait depuis long-tems à les étouffer.

(1) Le Hainaut, les Flandres et le Brabant fournissaient à nos marchés de draps, alors si renommés. Il y avait à Tournai deux halles aux draps. Celle de la ville, dite Grande-Halle ou Halle de Paris, et celle de Grammont. Tous les fabricans s'établissaient dans la première les lundi et jeudi de chaque semaine. Ils payaient trois oboles pour chaque pièce de draps. Les marchands étrangers s'étalaient dans une halle particulière qui prit le nom de halle de Grammont, parce que les draps de cette ville y abondaient. On croit qu'elle se trouvait sur la grand'place, entre la rue de Cologne et l'église S[t]-Quentin.

A peu près vers cette époque (1338), Édouard III, ayant eu en don, pour un an, par un bill du Parlement, toutes les laines du clergé d'Angleterre, et la moitié des laines laïques, les fit vendre dans la Belgique par les comtes de Northampton et de Suffolk, au nombre de 10,000 sacs, pesant chacun 364 livres. On les vendit 40 livres sterling le sac, ce qui produisit au roi une somme de plus de 300 millions de francs de nos jours. Ceci nous donne la mesure du commerce immense des Belges au XIV[e] siècle, de la splendeur de nos fabriques et de l'abondance de leur numéraire.

On se hâta d'envoyer à Paris douze députés bourg
descendirent à l'hôtel que la ville y possédait
Prouvères, lequel était destiné à recevoir les m
qui se rendaient en députation pour affaires de
mune. Les députés représentèrent au monarque
abus, qui avaient amené la suppression de leurs pr
n'étant que le fait d'un petit nombre d'hommes
taires de l'autorité, la peine que le Parlement a
noncée contre eux, coupables, ne frappait pas moi
la communauté innocente; que celle-ci s'était
distinguée par l'amour qu'elle avait voué aux
prédécesseurs, et que, dans toute occasion, el
donné à la couronne des marques non équivoques
obéissance et de sa fidélité. Le roi se rendit aux
péremptoires que fit valoir la députation; et la c
fut réintégrée dans ses droits, priviléges, cloche e
Seulement le ban et les prévôts restèrent suppri
charte est du 15 mai 1343. Tant les villes étaie
jalouses de leurs priviléges, tant fut toujours vif,
ancêtres, le besoin et l'amour de l'indépendance!

A La Marlière, rappelé pour excès de pouvoir,
Frédéric Denysace, qui fut gouverneur environ d
Il eut pour successeur Godemar Du Fait qui re
mêmes fonctions jusqu'en 1340. A cette époque

(1) On voit encore par une lettre originale, reposant aux a
la ville, du 27 février 1339, que Philippe en considération d
volonté et affection que les Tournaisiens ont toujours manife
lui et la couronne de France, leur octroie la permission d'o
d'aliéner à vie ou à tems, sous le scel du gouverneur de To
biens, rentes et revenus qu'il leur a donnés. Et l'an suivant, L
de Flandre, à la sollicitation du roi de France, autorise les pé
la ville de Bapaume à laisser passer sans entraves, tant en
qu'en ses autres terres situées dans l'Artois, les marchands
apportant en la ville de Tournai des billons d'or et d'argent,
les marchandises achetées en ladite ville.

fut réintégré dans tous ses priviléges communaux, et recouvra ainsi sa première et antique splendeur (1).

Notre cité ne tarda point à confirmer et à justifier la haute opinion que Philippe de Valois s'était plu à concevoir de sa fidélité. La guerre venait d'éclater entre la France et l'Angleterre. Le comte de Flandre, Louis de Creci, à qui les Flamands reprochaient de ne pas gouverner dans l'intérêt du peuple, embrassa le parti du prince français. Ce fut sa perte. Un homme extraordinaire, un tribun redoutable s'éleva alors en Flandre, dont il agrandit les destinées : c'était le Gantois Jacques Van Artevelde.

Cet homme, que son époque et peu d'historiens ont su apprécier, a rendu d'immenses services aux Flamands. C'était alors l'usage que les nobles et principaux bourgeois fissent partie de l'une ou de l'autre des nombreuses corporations qui florissaient à Gand et dans les autres villes du pays. Cette voie conduisait à la popularité et conséquemment aux honneurs. Van Artevelde, à leur exemple, s'agrégea au corps des brasseurs, circonstance qui a fait croire à plusieurs historiens tels que Milot, D'oudegherst, Velly et autres, qu'il en exerçait l'état. Proclamé grand-doyen des corps des métiers par les cinquante-deux corporations réunies, cet homme ne voyant que l'intérêt de sa patrie, plaida dans une assemblée, la cause du peuple avec tant de chaleur, en se prononçant pour une alliance avec l'Angleterre, qu'il faillit y laisser la tête. Mais les Gantois coururent aux armes, et proclamèrent leur capitaine *Ruwaert*, c'est-à-dire protecteur ou régent. A cette nouvelle le comte de Flandre effrayé se retira en France, et dès ce moment Van Artevelde s'empara du pouvoir et gouverna le pays à son gré.

Cependant Philippe de Valois avait envoyé l'évêque de

(1) Ad pristinam et antiquam rediit dignitatem.
Chron. de Muevin, pag. 463.

Senlis et l'abbé de S'-Denis à Gand, afin de mori
peuple flamand et de le ramener à l'obéissance. Il
trouver plus d'efficacité dans les armes spirituel
dans son sceptre. Il se trompa. Ces prélats loin de
les Gantois, obtinrent à peine leur vie sauve, et
rent de revenir à Tournai pour y exécuter la sent
pape Benoît XII. Le 4 avril (c'était le diman
Lætare 1337), ils firent dresser un échafaud au m
la place et lancèrent l'excommunication sur la
défendant à tout prêtre d'y exercer son minist
rebelles avaient jusqu'au dimanche de Pâques
soumettre (1). Après la lecture de la bulle le pr
Augustins prouva que l'obéissance au souverai
droit divin, et démontra la justice des foudres
Flamands s'étaient attirés sur la tête. Ensuite le n
promulgua un arrêté royal, expulsant de la ville
Flamands, Brabançons, Hennuyers et Anglais
avaient pas une résidence de dix ans. Le mê
4 avril, le connétable de France, le gouverneur G
Du Fait et autres officiers suivis d'une partie de
nison étaient sortis de Tournai pour aller butiner
village nommé Bernes, près d'Audenarde. Mais
qu'ils étaient occupés à fourrager le pays, les Fl
tombèrent à l'improviste sur eux, et ils rentrè
désordre en ville.

Cette excursion, dans laquelle les Flamands ava
l'avantage, et l'excommunication lancée sur eux d
nèrent Van Artevelde à s'approcher Tournai. L
parut à Chin à la tête d'une armée flamande, qui
jours après dressa ses tentes en-deçà de ce village.
vue, on sonna les deux cloches de justice, et t
bourgeois se rendirent sur les remparts. Les mag

(1) Chron. de Muevin, pag. 469.

s'étant assemblés, il fut résolu qu'on livrerait aux flammes tout ce qui, dans les faubourgs, pouvait favoriser les approches de l'ennemi. On rapporta en ville tous les objets qu'il fut possible de transporter. De leur côté les Flamands brûlèrent aussi les villages voisins. Ce qui causa des pertes considérables au Tournésis. Le 21 (c'était le mercredi avant Pâques) ayant appris que des troupes de France sorties de Lille avaient battu les Anglais, les ennemis se retirèrent.(1)

Pendant que l'on refusait en Flandre les sacremens aux adultes, et la sépulture aux défunts, et que partout dans les églises les christs descendus des autels gissaient étendus sur la cendre et le cilice, tout cela pour des querelles de princes, Édouard poursuivait avec ardeur ses projets de conquérir la France. Après avoir attiré à son parti le duc de Brabant et le comte de Hainaut, il alla investir Cambrai dans l'automne de l'an 1339. Philippe qui était à Péronne, vint camper à Buironfosse. A sa demande, les magistrats de Tournai lui envoyèrent mille hommes d'infanterie. Ils étaient vêtus de jaques rouges aux armes de la cité. C'était un château blanc qu'ils portaient sur la poitrine et par derrière. Ils étaient commandés par onze capitaines tournaisiens, dont le chef était Gauthier de Calonne que le roi arma chevalier de sa propre main. C'étaient les frères Jean et Jacques Gargate, Gilles Mouton et Jacques son fils, Guillaume de Helemmes, Gossuin Dumortier, Jacques de Avelin et Guillaume du Porc. A son arrivée au camp, la milice tournaisienne fut présentée au roi, à son conseil et à ses barons, qui ne purent assez admirer l'air décidé et martial de cette troupe, si célèbre depuis la bataille de Cassel. Le roi reçut les officiers tournaisiens avec les plus grands égards (2).

(1) Chron. de Li Muisis. pag. 222.

(2) Chron. de Li Muisis, pag. 221. — Chron. de Muevin, pag. 470.

A l'approche de l'armée française, le prince anglais
le siége de Cambrai et les deux armées, fortes de 160
combattans, quoiqu'animées du plus vif désir de se mesu
se séparèrent sans coup férir, après avoir été plusi
jours en présence. On a diversement interprêté les ca
de cette inaction. La superstition, presque toujours
sible et cruelle, aurait, en cette circonstance, servi la c
de l'humanité. (1) Vers la fin de l'année, dans une as
blée qui se tint à Bruxelles ou à Vilvorde et à laquelle ass
rent tous les confédérés, on résolut d'attaquer le roya
de France par deux côtés à la fois : par Tournai et St-O

Les premiers jours de mai, arrivèrent à Tournai le
de Bourgogne, le connétable de France et des maréch
à la tête d'une armée assez nombreuse, composée
fanterie et de cavalerie. Leur but était de pénétrer da
Hainaut, et d'y livrer tout aux flammes. Mais à la p
des Tournaisiens, qui possédaient beaucoup de propr
dans cette contrée, ils renoncèrent à ce projet e
replièrent sur Cambrai. Les Hennuyers descendirent
mêmes, huit jours après, sur Mortagne, dans le dessei
s'en emparer. Mais des troupes envoyées de Tournai
défirent près de là. Le 25 juin, le duc de Normandie
assiéger avec de belles troupes le château de Thun,
appartenait à l'évêque de Cambrai. Le roi descendit
lui, et manda aux magistrats de Tournai qu'ils lui
voyassent des troupes. La commune ayant été consul
lui fournit mille hommes d'élite, parmi lesquels se t
vaient 250 arbalétiers et 750 hommes armés de glaive
de lances. Il y avait avec eux seize cavaliers. Leurs c

(1) Environ petéte none (midi), dit Froissart, un lièvre s'en
très-passant parmi les champs et se bouta entre les Français,
ceux qui le virent commencer à crier, à huier et à faire grand ha
Un lièvre était un funeste augure. Ce fut assez pour paraliser l'a
des combattans; et de plus ce jour-là était un vendredi!

taines étaient Guillaume Du Porc, Jacques Mouton, Guillaume de Helemmes et Pierre Li Muisis.

Cependant Édouard, de retour de l'Angleterre où il était allé chercher du secours, avait remporté une victoire signalée (23 juin 1340), à la hauteur de l'Écluse et de Blankenberg sur la flotte française composée de trois cent quatre-vingts voiles. Elle y fut anéantie avec deux amiraux et plus de trente mille hommes. Dans cette mémorable journée, où Édouard combattit en héros, on eut dit que tout avait conjuré contre la France : le ciel, la mer et les vents !

Mais les Flamands, retenus par le serment de fidélité qu'ils avaient prêté au roi de France, à Avignon, entre les mains du pape, l'an 1335, n'embrassaient la cause du monarque anglais qu'avec froideur. Ce fut alors que pour lever leurs scrupules, Van Artevelde suggéra à Édouard l'idée d'unir les fleurs de lis au léopard des Plantagenets. Édouard suivit le conseil de l'astucieux Gantois, écartela les armes d'Angleterre avec celles de France, et fit valoir ses droits à cette couronne (1). Philippe qui se trouvait alors à Arras, ayant appris que le roi d'Angleterre et ses alliés en voulaient à Tournai, y jeta une nombreuse garnison qui ravagea tout le pays jusqu'à Courtrai et Audenarde. Pendant que le magistrat faisait acheter une grande quantité de blé à Douai, pour approvisionner la place, le roi y envoya comme gouverneur Godemar Du Fay. Le comte d'Eu, connétable de France, son fils, le comte de Guines et le maréchal Bertrand y entrèrent aussi avec une belle cavalerie et 2,500 hommes d'élite. Ces troupes avaient pour chefs Aimeric de Narbonne, Louis de Poitiers, Godefroid de Charny, Gérard de Montfaucon, Mathieu de

(1) Telle est l'origine des trois fleurs de lis qui figuraient sur l'écusson des rois de la Grande-Bretagne. Elles en disparurent à la fin du dernier siècle sur les sages représentations de Louis XVIII.

Trie, Silvestre de Vienne et le comte Ugellan, géné
cavalerie.

St-Amand fut également secouru de 500 homme
compagnies bourgeoises tournaisiennes, dans la nuit
fête du St-Sacrement.

Au premier bruit de guerre, les magistrats de To
avaient fait réparer les remparts. Les portes et les mu
étaient en bon état, seulement on donna plus de pr
deur aux fossés situés vers la porte de Marvis, laquel
défendue par deux ponts-levis, par des guérites e
espringales. L'Escaut fut barré par une énorme chaî
dans la crainte d'une surprise, on boucha les portes
Vigne, des Récollets, de la Poterie, du Floc-à-Bre
la porte Blandinoise. Puis on forma une *chevauch*
1,000 hommes bien montés, et bardés de fer depui
heuses jusqu'à la cape, auxquels on adjoignit 300
létiers.

Cette troupe étant partie un soir de Tournai arriva
pointe du jour devant Courtrai, où par le feu qu'ell
aux faubourgs, elle enleva un bétail immense : dix
bêtes blanches (moutons) autant de bœufs et de
entrèrent en ville, au rapport de l'historien Froissa
cette nouvelle, Van Artevelde jure de tirer vengeanc
Tournai, et transmet des ordres dans les différentes
de Flandre, pour qu'elles lui fassent parvenir, à un
tain jour, le nombre d'hommes qu'il leur demande
endroit appelé pont d'Espierre, entre Tournai et Auden
où lui-même devait se rendre (1). Son intention

(1) Dewez, histoire générale de la Belgique, tom. III, pag. 291
au pont de Pierre, et Meyer : *ad pontem ferreum*. C'est une er
Le premier l'a puisée dans l'annaliste flamand, et celui-ci probable
dans un manuscrit, où il aura cru lire : *pont de fierre*, au lieu
pont d'Espierre. Il s'agit ici du village d'Espierre que traverse
caut.

d'assiéger Tournai. Il partit donc de Gand à la tête d'une armée nombreuse levée à Ypres, à Gand et dans le Franc de Bruges, et vint attendre dans cet endroit les comtes de Salisbury et de Suffolk, généraux anglais.

Dans l'intervalle, le roi d'Angleterre ayant pris toutes ses dispositions, avait aussi quitté Gand pour se rendre au siége. Il s'avança par Courtrai et Audenarde et vint camper à Chin la nuit de Ste-Marie Madeleine (21 juil. 1340). Il établit son quartier au château, dont ses troupes s'étaient emparées (1). Le même jour le comte de Foix entra à Tournai avec une colonne de 2,500 hommes, de sorte que la garnison montait à 14,000 servans d'armes, dont quatre mille cavaliers. La place fut pourvue de toute sorte de munitions de guerre.

Le lendemain ce général ayant fait une sortie pour reconnaître les ennemis à Helchin, fut repoussé jusqu'au pont de Maire. Là, l'ennemi fut arrêté. Ce passage était gardé par soixante soldats tournaisiens, commandés par Baudart-Quiéret, chef des Ribauds, leur compatriote, qui vendit chèrement sa vie dans cette escarmouche, en défendant, à la tête de sa compagnie, le passage du pont que l'ennemi ne put forcer (2).

(1) Illud rex Angliæ Edwardus circà annum 1340 non sine sui exercitûs jacturâ obsedit tandemque expugnavit, ubi et genio loci delectatus aliquandiù resedit, dùm interim exercitus obsidionem civitatis Tornacænsæ attentat.

Catullus. Torn. Nerv. pag. 147.

(2) Le mot *Ribaud* n'a pas toujours signifié débauché. Du tems de Philippe-Auguste il voulait dire : vaillant guerrier. Sous Philippe-le-Bel, ribaud signifiait encore capitaine; et dans sa chronique à l'an 1307, l'abbé de St-Martin désigne sous ce nom (*Ribaldi*) certains gens armés que la commune entretenait pour le maintien de l'ordre et pour sa défense. Mais les désordres des camps et l'oisiveté dans la paix favorisant les penchans et les habitudes des soldats, ribaud signifia libertin, débauché. Une ordonnance du roi Philippe-le-Long du 17 novembre 1317

Baudart-Quiéret ne fut pas le seul Tournaisien qui r
son nom célèbre pendant ce siége. Le connétable Ba
d'Aubercourt, gentilhomme de Tournai, seigneur d'I
bourg, et Eustache de Ribaumont, depuis grand bai
Tournai, firent aussi de fréquentes sorties qui
furent couronnées de succès. Ils tinrent ainsi en r
les ennemis, qui ravageaient les environs de la ville

Pendant ce tems-là, le comte de Hainaut Guilla
neveu du roi de France, ayant levé une grande a
était venu planter ses gonfanons à l'abbaye des mo
du Saulchoir (1) jusqu'à l'Escaut. Le comte de Julier
duc de Gueldre fixèrent les leurs aux Folais ; le d
Brabant avec 20,000 hommes prit position plus hau
quartier allait depuis le Rieu d'Amour jusqu'à l'Es
derrière l'abbaye de St-Nicolas (2). Le 30 juillet, au
naissant, Édouard et les siens, Van Artevelde
Flamands levèrent le camp, et s'approchèrent auss
ville. Les Flamands, au nombre de 40,000, éten
leurs lignes depuis l'Escaut et le ruisseau de Maire jus
quartier du Roi. Édouard l'avait établi à l'abbay

fait mention du roi des Ribauds, officier domestique, dont l'offi
de se tenir hors de l'hôtel du roi, pour en chasser les *mauvais ga*
et les filles abandonnées.

Les magistrats de Tournai firent aussi en 1338, un réglem
donnait au roi des Ribauds tournaisiens des pouvoirs assez é
Entr'autres il avait la police du *quartier Paillard*. Il avait cheval
et archers pour la force exécutoire de son office. On peut voir
M. Hoverlant, vol. XX, pag. 243, les autres priviléges de ce mag
que par respect pour nos lecteurs nous n'avons pas cru devoi
porter ici.

(1) Versùs abbatiam monialium de Salceto.
Chron. de Li Muisis, pag. 225.

(2) Appelée plus tard St-Mard. On voit encore quelques ruines
monastère, situé au faubourg de Valenciennes.

Prés-Porcins, située à 200 pas de la ville, sur la chaussée. Ses tentes couraient jusqu'à la maison des Lépreux, au Val d'Orcq. Robert d'Artois occupait tout le reste du terrain jusqu'au rieu de Barge. La ville se vit ainsi bloquée par une armée de 120,000 hommes anglais, allemands, brabançons, hennuyers et flamands.

Fier de ce grand nombre de guerriers, et charmé de l'ordre admirable qu'il remarquait dans son armée, Édouard ne croyait pas que cette place pût lui échapper. L'événement prouva qu'il avait trop présumé de ses forces.

Le premier août, un fort détachement de l'armée des alliés se porta de grand matin sur Orchies qui fut réduit en cendres. La troupe expéditionnaire revint chargée de butin, ravageant et incendiant le pays, et traînant à sa suite beaucoup de femmes et d'enfans prisonniers. Le 3, le comte de Hainaut irrité contre l'abbé de St-Amand de ce qu'il avait fait creuser des fossés et fortifier l'abbaye et la ville du côté de Valenciennes, prit avec lui un bon nombre de cavaliers anglais et flamands, et marcha nuitamment vers cette ville que ses gens livrèrent aux flammes. Les habitans de Valenciennes vinrent se joindre aux Hennuyers, et se vengèrent cruellement des dispositions hostiles qu'avait prises le monastier. Les clochers de l'abbaye furent abattus, les cloches brisées et emportées, les murs d'enclos détruits et rasés. Beaucoup de moines et de nobles de la garnison faits prisonniers se rachetèrent en payant une grosse rançon, et les gens du comte de Hainaut rentrèrent au camp chargés d'or. Les Valenciennois se rendirent tristement célèbres dans le pillage de la ville et du cloître. En se retirant de St-Amand, les troupes du comte de Hainaut signalèrent partout leur passage par la dévastation et l'incendie. Ce jour fut bien funeste à l'abbaye de St-Martin. Ses fermes de Warnave, de Longue-Saule, de Wissen-

pierre, qui se relevaient à peine de leurs ruines, f
nouveau incendiées, détruites, et leur mobilier
Les moulins de Taintegnies et d'Esplechin, les
moulins établissur le Rieu de Barge, et celui à ve
de Tournai, qui appartenaient aussi à S[t]-Martin,
également livrés aux flammes. Mortagne, Séclin,
Tourcoing et Roubaix se virent aussi réduits en
Tels furent les préludes de ce siége devenu si fame
l'histoire, et dans lequel nos ancêtres ont acquis
renommée.

A la vue des nombreux drapeaux qui ondoyai
dessus du camp des alliés, le commandant de To
arborer la blanche bannière aux lis d'or, et celle d
à la galerie du beffroi et sur cinq autres tours de
c'était le signal du défi.

La place ne tarda pas à être attaquée vivement
endroits différens : à la porte Coquerelle, où l'
construit en 1320 deux tours pour en rendre les ap
plus difficiles ; à celle du Floc-à-Brebis et à la Port
La vigueur de la défense répondit à celle de l'atta
gouverneur Godemar Du Fay s'était préparé à u
défense, assuré de la bonne volonté des habitans
garnison, et aidé par l'élite de la chevalerie franç
s'était jetée dans la place, au moment qu'on apprit
allait être investie. Les bourgeois secondèrent mer
sement la troupe. Tout ce qui fut en état de m
lance, le glaive ou l'arbalète courut aux remparts.
Tournaisiens, que leur attachement au prince
presqu'invincibles, et résolus de s'ensevelir s
ruines de leur cité, plutôt que de se rendre, parta
avec les soldats les travaux, les fatigues et les dang
les arbaletiers surtout, les archers et les pavecheu
dirent dans ces jours difficiles des services signalés

(1) Dictionn. des siéges et batailles verbo. Tournai.

Du côté des assiégeans on poursuivait les travaux avec la dernière activité; et de vives attaques, dans lesquelles on n'épargnait aucun des engins alors en usage pour le siége des villes : tels que pierriers, beffrois, tourelles et béliers (1), se succédaient avec rapidité et fureur. Car Édouard avait attaché à la réussite ou à l'insuccès de cette entreprise, la gloire ou la honte de ses armes. Il ne se passait pas de jour qu'il ne se donnât des assauts violens, qu'on ne fît des sorties périlleuses, et qu'il ne se livrât de part et d'autre des escarmouches meurtrières. Mais c'était à la porte-d'eau qu'avait ordinairement lieu la plus forte attaque, et que les alliés livraient les assauts les plus violens et les plus fréquens. Les Anglais avaient construit et mis à flot sur l'Escaut des nefs appropriées à l'usage de la guerre, sur lesquelles se trouvaient des tourelles ou arbaletières remplies de soldats. D'autres petits vaisseaux portaient des balistes, des poutres et des béliers pour enfoncer les ouvrages que l'on opposait. Ces nefs étant envoyées avec force et venant heurter brutalement les herses épaises et sans cesse renouvelées qui fermaient le passage sous l'arche, il se livrait en cet endroit de rudes combats, dans lesquels un grand nombre de soldats de part et d'autre périssaient chaque jour engloutis dans le fleuve.

Il y eut un combat à l'arche qui dura toute une journée et dans lequel assiégeans et assiégés se signalèrent par des prodiges de valeur. Tous les seigneurs et chevaliers qui se trouvaient dans la place, ainsi que les bourgeois furent forcés d'y prendre part successivement. L'ennemi ayant réuni toute la flotte pour rompre les poternes de l'arche, au signal donné, une grêle de flèches sifflant comme les

(1) Les beffrois étaient des tours de bois roulantes montées d'hommes pour donner les assauts aux places. Elles étaient quelquefois hautes de 100 pieds et recouvertes de cuir bouilli, pour les mettre à l'abri du feu.

vents de l'orage couvrirent les assiégés, tandis q
poutres, des crocs armés de pointes de fer, des ma
énormes de toute espèce étaient lancées avec force
les poternes. Mais tous les efforts des alliés furent
inutiles ce jour-là, et ils se virent forcés de se
après avoir perdu beaucoup de monde et de vaissea
perte des assiégés avait été aussi considérable.

Quelques jours après (c'était le 28 août) les trou
la garnison firent une sortie par la porte de Valenci
dans laquelle ils réussirent à renverser toutes les ba
ennemies. Les Anglais y perdirent assez bien de m
entr'autres messire de Roussillon et un autre offi
distinction.

Voyant qu'il ne pouvait s'emparer de la ville
poterne de l'arche, l'ennemi redoubla le jet de ses pi
tout autour des fortifications, ce qui causa un gra
aux assiégés, en faisant pleuvoir sur eux une grêle d
Peu de jours après, ceux-ci parvinrent à établir des
batteries ou mangonnaux qui paralisèrent leur jeu
démontèrent souvent. Les principales batteries des A
étaient à la porte Coquerelle. Celles des assiégés à
Ste-Catherine, au marché aux Vaches, devant l
Ste-Marguerite et à la porte Blandinoise.

Il y avait déjà six semaines que le siége durait
les Anglais battaient la ville sans relâche comm
succès, lorsqu'on commença à craindre pour les
On fit alors sortir de la ville toutes les bouches inuti
C'étaient des femmes, des enfans, des vieillards
défigurés, traînant à peine leurs corps exténués
faim. Ces malheureux se voyant à la merci de leurs
mis, se tournèrent vers le duc de Brabant. Ce triste
tacle excita la pitié du prince. Il eut la générosité
recueillir et de leur donner une escorte pour les co

(1) Meyerus ad ann. 1340.

à leur destination; et après avoir distribué les secours nécessaires, il les dirigea sur Douai (1). Leur nombre montait à dix mille. Cette précaution n'empêcha pas la ville de tomber dans la disette quelque tems après. La chéreté des vivres devint excessive et l'on fut réduit à manger du cheval. La livre coûtait trois sols tournois, prix exorbitant à cette époque.

Néanmoins le gouverneur de la ville, ses officiers et les chefs de la milice bourgeoise ne cessèrent de soutenir la garnison et les habitans, et de remplir tous les cœurs de ce zèle patriotique qui fait braver les dangers et la mort..... Personne ne manqua à son devoir, ni à son roi. Il était beau, sans doute, ce spectacle qu'offrait une population tout entière oubliant, à l'aspect des ennemis, ses affections les plus chères pour ne garder que le souvenir de la patrie, et remplaçant, pour la défendre, l'outil de l'artisan par le fer du soldat!

Cependant les vivres étaient épuisés et on allait être exposé aux horreurs d'une cruelle famine, quand le roi Philippe, informé du danger que courait cette place importante de périr par la disette, résolut de tout tenter pour voler à sa défense (2). Ses nombreux bataillons descendus du pays d'Artois, vinrent camper à Pont-à-Bouvines dans le dessein de secourir Tournai et d'attaquer les alliés, quoiqu'à forces inégales. Philippe espérait y attirer les

(1) Meyer et Dewez disent à *Arras;* c'est une erreur.

(2) Il est curieux de voir dans l'annaliste Meyer tous les moyens que Philippe employa pour délivrer *les Tournaisiens, objets de son affection.* « Cum magnis donis Gandavum mittit sororem ad filiam suam reginam, » ut illa apud maritum regem, vel pacem vel saltem inducias impetret. » Multaque præterea Philippus munera alia alis spargit, nihil pensi » habens quæ quantaque pollicitaretur ac daret, dummodò Turnacenses » *quos unicè amabat*, eximeret obsidione. »

Meyerus ad annum 1340.

ennemis, pour les forcer, par ce moyen, à abandon siége de Tournai. Mais les Anglais pénétrant le but mouvement, resserrèrent plus étroitement la ville, sages dispositions de Van Artevelde forcèrent le l'inaction.

Le siége n'avançait pas. Le roi de France se con de harceler les ennemis, évitant toujours de risque action décisive. Édouard que cet état d'incertitude rassait, envoya à Philippe un cartel, par lequel proposait de terminer la guerre par un duel, ou combat de cent contre cent, ou par une bataille gé Philippe répondit qu'ayant vu une lettre envo *Philippe de Valois*, il ne pouvait la regarder comme adressée au *roi de France*, que conséquemment faisait aucune réponse; que cependant comme Éd était entré sans droit et sans raison dans le royau France, au mépris de ce qu'un vassal doit à son suz il lui déclarait, comme roi de France, pour l'honn La Majesté Royale et le bien du peuple, que son int était de le chasser du royaume (1).

(1) Voici ce *cartel* tel que le donne D'Oudegherst, chap. 159.

De par le roy de France et d'Angleterre, seigneur d'Yrlande.

PHILIPPE DE VALLOIS!

Par long-temps vous avons poursuivy par messagiers et en p aultres manières, affin que vous nous fissiez raison, et que vo rendissiez nostre droict héritage du royaume de France, lequ nous avez long-temps occupé à forche. Et pour ce que nous voy que c'est à grand tort, et que vous entendez persévérer à nostre in détenue, et sans nous faire raison droicturière, nous somme en la terre de Flandre, comme souverain seigneur d'icelle e parmy le pays : et vous signifions que prins avons l'ayde de no gneur Jésus-Christ, et du droict avec le povoir dudict pays et gens et alliez, regardant le droict qu'avons en l'héritaige que vo detenez à grand tort, nous nous retirons de vers vous, pour m à nostre droicturière demande et callenge, si nous voulons ap

Les Anglais bloquaient et resserraient la ville plus étroitement que jamais. Philippe voyant qu'il lui était impossible de la sauver, ni par la force, ni par la ruse; et ne voùlant pas confier aux chances incertaines d'un combat singulier la décision d'une couronne qu'il portait déjà sur la tête, recourut à sa sœur Jeanne de Valois, comtesse douairière de Hainaut, belle-mère d'Édouard. Cette princesse, à la prière du roi de France, sortit de l'abbaye de

Et pour ce que si grande multitude de gens d'armes qui viengnent de vostre party, ne se pourroient mie tenir si longuement ensemble, sans faire grande destruction au peuple, et à tout le païs (laquelle chose chascun bon chrestien doit éviter, et spécialement prince à aultre prince qui se tient pour gouverneur et principal capitaine de gens d'armes) nous désiderons moult qu'à briefs jours se print la fin, pour éviter mortalité et occision de gens (aussi que la querelle est apparaissante à vous et à nous à la destruction de nostre callenge) et se cessast entre nous deux. Laquelle chose nous vous offrons pour les choses dessus dictes, combien que nous pensons bien la grande noblesse de vostre corps, sens et advisement. Et au cas que ne vouldriez ceste chose qu'adonc fust mis en nostre callenge, pour affirmer bataille de vous-mêmes avec cent personnes de vostre part, des plus suffisans, et nous-mêmes à aultre tout pareillement, et si vous ne voulez une voye ou aultre, que vous nous assignez certain jour devant la ville de Tournay, pour combattre puissance contre puissance, dedans dix jours après la date de ces présentes lettres. Et les choses dessus dictes voulons être cogneues parmy tout le monde, et qu'en ce est notre desir, non pas par orgueil, ne pas outre-cuydance, mais à celle fin que nostre seigneur mette repos de plus en plus entre les chrestiens, et la voye que sur ce vouldrez eslire des offres dessus dictes, rescrivez nous par le porteur de ces lettres, en lui faisant hative délivrance.

Donné soubs nostre séel à Helchin, sur l'Escaut, près Tournay, en l'an de grâce MCCCXL, le 20 jullet.

Réponse du Roi de France.

Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France à Édouard, roi d'Angleterre.

Nous avons veu unes lettres envoyées à Philippe de Valois, apportées en nostre court, et esquelles lettres estoyent aulcunes requestes : mais

Fontenelle, près de Valenciennes, où elle avait pris l
après la mort de son illustre époux, pour venir d
deux camps négocier la paix. La sainteté du lieu
pour les conférences répondait bien à l'importance
mission : c'était l'église d'Esplechin, village situé
lieue et demie de Tournai et à distance presqu'éga
deux camps (1). C'est là qu'une simple religieuse a

pour ce que lesdictes lettres ne venoyent pas à nous, lesdictes r
aussi n'estoyent pas faites à nous, comme il appert par la ten
dictes lettres, et pourtant ne vous en faisons aulcune réponse: t
pour ce que nous avons entendu, tant par les dictes lettres q
ment, que vous estes embatu et entré en nostre royaulme de
et portant grand dommage à nous et à nostre royaulme et au
meu de volonté, sans point de raison et non regardant ce que
lige doit regarder à son droict seigneur (car vous êtes entré e
hommaige, en nous connoissant, si comme raison est, roy de F
promis obéissance telle qu'on le doit promettre à son seigneur
comme il appert par vos lettres patentes scellées de vostre gr
lesquels nous avons par devers nous.) Notre entente est telle
bon nous semblera, de vous chasser hors de nostre ro
à l'honneur de nous et de nostre majesté royale et au pr
nostre peuple, et de ce faire nous avons ferme espérance
sus-Christ, dont touts biens nous viengnent; car par votre entr
qui est de volonté non pas raisonnable, a esté empesché le sainct
d'oultre-mer, et grande quantité de chrestiens mis à mort, et le
de Dieu appetissé et saincte église aornée de moings de révér
de ce que vous cuydez avoir les flamengs à vostre ayd
cuydons estre certains que les bonnes villes et commu
porteront en telle manière par devers et envers nous et nostr
le conte de Flandre, qu'ils garderont leur honneur et loyaulté.
qu'ils ont mesprins jusques à ceste heure cy, a été par mauvais
de gens, qui ne regardoient le prouffit du commun, mais au
d'eux seulement.

Donné sur les champs au prieuré Sainct-Andry, près d'Ayre,
séel de nostre secret, en l'absence de nostre grand séel, le 30me
juillet, l'an MCCCXL.

Chron. de Li Muisis, pag. 228.

(1) Adont vint madame Jehenne, mère du comte Guillaume

le glaive des mains de deux rivaux et reconcilia les inimitiés de deux monarques preux et magnanimes, mais avides de puissance et de gloire. De la part du roi Philippe s'y trouvèrent le comte d'Alançon son frère, le roi de Bohême, l'évêque de Liége, le comte Louis de Flandre et le comte d'Armagnac; du côté du roi Édouard, le duc de Brabant, l'évêque de Lincoln, le duc de Gueldre, le comte de Hainaut, le marquis de Juliers et, selon D'Oudegherst, les seigneurs de Cuik et d'Antoing. L'illustre médiatrice, mère de deux reines, était au milieu de ces princes suppliante pour diminuer les maux de la guerre et arrêter la ruine de la patrie. Les deux rois et leurs seigneurs se tenaient à ses côtés. Le fier Van Artevelde était près d'Édouard, insistant pour que les Flamands fussent compris dans le traité, avec une énergie qui faillit troubler les conférences. Mais les deux rivaux étaient trop acharnés pour consentir à la paix; et la comtesse Jeanne ne put déterminer les députés qu'à conclure une trêve d'un an, qui fut signée le 25 septembre 1340. Dans cette transaction Van Artevelde se fit remettre tous les titres qui pouvaient nuire à la Flandre, ainsi que toutes les sentences lancées contre les Flamands qu'il brûla, plus tard, sur la place du Vendredi, à Gand. Il avait exigé de plus qu'on levât l'excommunication lancée sur la Flandre et que le roi de France fît serment pour lui et ses successeurs, que jamais à l'avenir, la Flandre ne serait remise en interdit..... Tournai était délivré! la trêve y fut publiée le même jour, et le duc de Brabant, qui était le moins attaché à la ligue, décampa. Le comte de Hainaut

nau, laquelle estoit nonne à Fontenelle auprès de Valenchiennes, et si estoit suer du roy Philippe de France et se tray vers le roy, son frère, qui séoit adont en la ville de Lille et le Pont à-Tressin, et fyt tant par aller et venir en parlementant aux seigneurs que trèves furent prinses pour l'espasse d'ung an enthier.

Hist. de Jehan Bernier, Valenchiennois.

en fit autant le lendemain, et le troisième jour les A
les Flamands et les Allemands reprirent le chemi
Flandre, dont le comte Louis rentra en possession
de France partit pour Paris, et Édouard pour Ga
furent les fruits de ce traité dont Jeanne de Valo
été l'âme. Il se tint presqu'aussitôt un congrès à Ar
conclure, s'il était possible, une paix solide; mais
tentions d'Édouard rendirent impuissans les effo
médiateurs que le pape y avait envoyés (1). La t
prorogée pour deux ans.

Le roi de France alla passer quelques jours à L
les consaux de Tournai en corps, les doyens et l
doyens et tous les citoyens en fonctions ou consti
dignité, suivis d'une foule de bourgeois, allèrent lui
ter leurs hommages. Le monarque les reçut avec b
d'affabilité, les combla de louanges, les reme
dévouement à la couronne dont ils venaient de don
nouvelle preuve, en disputant à la garnison l'hon
défendre le berceau de la monarchie; et pour récon
dignement les Tournaisiens de leur défense héro
fit, au mois de décembre suivant, cession à la
tous les droits, émolumens et revenus qu'il y po
leur rendit toutes leurs franchises et priviléges av
voir de garder eux-mêmes la ville (1).

(1) Ces cardinaux étaient l'évêque de Tusculum et le vice c
de l'église romaine, évêque de Prœneste. Ils vinrent à Tour
furent reçus avec magnificence. Le magistrat leur offrit de be
sens. L'évêque de Tusculum célébra la messe à la cathédrale c
pompe, l'autre cardinal était assis avec les archevêques de Rh
Besançon, l'évêque de Boulogne et en grand nombre d'autre
Au bout de deux jours ils partirent pour Antoing où ils s'abo
avec le duc de Brabant et le comte de Hainaut. Mais la confé
rompit sans aucun succès. Hov. 12. 288.

(1) Voici les considerans de cette charte que rapporte P
histoire de Tournai, pag. 35 :

Ce siége et cette défense mémorables firent grand bruit et tous les historiens du tems parlent avec éloge de la valeur de nos ancêtres. La trêve arriva fort à propos, car notre ville réduite aux abois n'avait plus que pour trois jours de vivres. Si les alliés l'avaient su, cet armistice d'Esplechin n'eut pas eu lieu. Tournai forcé de se rendre aux Anglais eut entraîné, par sa reddition, celle de Lille et de Douai, et détruit peut-être pour toujours la puissance de la France aux Pays-Bas !

A peine la nouvelle de la trêve fut-elle connue à Tournai, que tous les habitans se livrèrent aux transports de la plus vive joie et que l'on s'empressa de rendre de grandes actions de grâce au Dieu des combats (1). Toutes les cloches de la ville sonnèrent pendant trois jours de suite en mémoire de cet heureux événement. L'évêque André de Ghisni célébra pontificalement la messe à l'église de Notre-

Philippe, par la grâce de Dieu, roy de Franche. Sçavoir faisons à tous présens et advenir que comme nous par la délibération de nostre grand conseil, considérons les bons et agréables services que nos amés et feaulx les bourgeois et habitans de nostre ville de Tournay, nous ont fait et font de jour en jour, leur avons donné et octroyet de grace spécialle de notre autorité royale, et de certaine science droit d'avoir commugne en la dite ville et appartenences et appendances, et les ayant restitué à tout l'état, tant audit droit d'avoir commugne, comme rentes signourie, justice et aultres choses..... et nous en considération de ce que la dite ville est assise en la frontière de nostre royaume, et que moult a été cargié au tems passé, et est souvent tant pour cause de nos guerres, comme pour nos aulres besoignes et mesment an bon partement des bourgeois et habitans, lesquels nous avons tousjours trouvé feaux royaulx à nous et à la couronne de France, inclinans à leur supplication, etc. etc.

Ché fut faict à Paris l'an de grace 1340, au mois de décembre.

(1) Tornaci ingens lætitia, magnæque deo habitæ actæque gratiæ. Tenuerat enim obsidio hebdomades decem et dies quatuor.

Meyerus annal. fland. ad an. 1340.

Dame, où tous les habitans assistèrent par ordre du
trat, qui s'y rendit aussi processionnellement et en
grande pompe, suivi des trois compagnies bourgeo
des chefs du corps des métiers avec leurs bannièr
derniers étaient vètus de robes courtes d'écarlate, b
de noir, et portaient la toge. Venaient ensuite en
nombre et revêtus de leur plus bel uniforme les o
qui avaient commandé dans la ville : le comte d
prince du sang, le chevalier de Savoie, le comte d
comte de Ghuines, son fils le duc d'Athènes, le se
de Roie, Godemar Du Fay, Thiébaut de Maneil, Eng
de Couchi, le noble Tournaisien Eustache de Riba
Louis de Poitiers, Gérard de Montfaucon et Jean de I
suivis d'un détachement de différentes armes. Ensu
procession solennelle sortit de la cathédrale et ma
bel ordre, suivie de ces seigneurs, du corps munici
collége du grand serment et d'une foule innombr
bourgeois, avec une pompe incroyable. Le soir t
ville fut illuminée. Des fontaines de vin coulèr
milieu de la place. Les officiers français firent au
tribuer beaucoup de liquides et de comestibles v
de leurs hôtels, au bruit des clairons, des trompette
timbales. Durant la nuit, dans toute la cité ret
les chants de victoire. La fête dura huit jours, p
lesquels les habitans ne cessèrent de faire éclater le
et leur allégresse en joutes, carrousels et tournois.
nombre d'habitans des villes voisines vinrent prend
à ces réjouissances nationales.

Quelques historiens ont rapporté qu'au grand
qui se donna à la porte-d'eau, plusieurs Flamands d
de Van Artevelde, virent sur le haut de la mur
Vierge, qui, d'une démarche légère et sans en touc
pied le parquet, volait d'un bout de cette muraille à
extrémité, une épée flamboyante à la main, suivi

légion de jeunes soldats ailés, combattant sous ses ordres. Une circonstance qui n'a pas peu contribué, sans doute, à répandre et à accréditer ce bruit, c'est que les magistrats et le chapitre avaient, dans le fort du siége, déposé aux pieds de la Vierge, sur son autel, les clefs de la ville en la recommandant à sa divine protection. Dès le commencement du siége, les dames de condition lui avaient aussi présenté une bougie de cire (1) repliée sur un rouleau de fer blanc, aussi longue que le tour de la procession annuelle, laquelle brûla jour et nuit devant son autel, durant tout le siége. Cela suffisait pour faire regarder comme miraculeuse la délivrance de notre cité. « Ce sont de ces choses, dit l'historien Poutrain, qu'il est permis de croire, sans être trop faible, et dont il n'est pas défendu de douter sans être trop incrédule. » Nous abandonnons à la sagacité de nos lecteurs le choix de l'opinion.

Mais ce qui paraît moins hypothétique, c'est qu'aucune ville ne montra plus de zèle pour la cause du roi de France que Tournai. Chaque famille, pauvre ou riche, arma pendant cette guerre un homme, ce qui produisit en différentes fois 3,000 hommes tout armés et équipés. Cette troupe portait le même uniforme que celle que la ville livrait au roi. C'était une jaque sans manches, de drap rouge, sur laquelle était représenté en pièces de drap blanc rapportées, un château ou tour saillante, que la ville avait pour ses armes depuis un tems immémorial, et qu'elle porte encore aujourd'hui, avec trois fleurs de lis en champ d'azur plein, que Charles VII y ajouta pour récompenser les Tournaisiens du dévouement qu'ils avaient montré pour sa personne.

(1) C'est ce qu'on appelait *Sognie*. L'an 1291, pendant qu'une peste désolait Valenciennes, le magistrat de cette ville ne vit d'autre remède à y apporter que d'ordonner la confection d'une énorme sognie de cire longue à pouvoir ceindre la ville. Elle pesait 500 livres et mesurait 6,191 aunes.

Une partie de ces trois mille hommes étaient des
letiers et les autres des hommes à glaive. Deux
hommes de cette milice bourgeoise avaient été env
en différentes fois, l'an 1339, à Mortagne, à St-Aman
Thun, pour garder les passages et pour observe
Artevelde dans son poste de Condé. Le reste des
l'armée royale la rejoignit sous le commandeme
l'illustre Tournaisien Gauthier de Calonne, que
créa chevalier. La troupe était divisée en douze compa
commandées chacune par un capitaine. Elle était à la
de la ville, comptait vingt connétables et marchai
vingt bannières de drap rouge, au milieu desquelles
une tour brodée en argent.

A l'expiration de la trève, le roi d'Angleterre rep
théâtre de la guerre en Normandie. Mais comme il
levé le siége de Tournai que malgré lui, il se dispo
venir l'investir de nouveau, quand Philippe le joi
Créci, près d'Abbeville.

Le roi de France attaqua avec son impétueuse et i
dente ardeur la faible armée d'Édouard laquelle, sup
au nombre par le génie et l'activité, écrasa l'armé
çaise. Trente mille hommes et l'élite de la noble
France mordirent la poussière dans cette mém
bataille, où le comte Louis de Flandre trouva la mor
surnom de *Créci*. M. Hoverlant a écrit que le mon
anglais s'était emparé de Tournai l'an 1347, et qu'il
bâti, durant l'occupation de cette ville, le château
paroisse de St-Nicolas du Bruile. C'est une grave e
Après la victoire de Créci, Édouard ne songea
Tournai. Il s'avança vers Calais, dont le siége est d
si fameux dans l'histoire par un trait sublime de pat
me, et cette place l'arrêta une année tout entière. Ph
de Valois descendit vers cette ville, et tenta, mais i
ment, d'en faire lever le siége aux Anglais.

A son arrivée à Arras, au commencement du mois de mai (1347), le roi de France manda aux magistrats de Tournai de lui envoyer de bonnes troupes, en aussi grand nombre que possible. Ceux-ci ayant consulté la commune, comme d'usage, lui envoyèrent mille hommes qu'on pourvut de chevaux, d'armes, de targes, de charriots et de tout le matériel nécessaire à leur expédition. Leurs chefs étaient Guillaume du Porc, Pierre Li Muisis, Vincent d'Aire et Quintin Gargate. La troupe se composait de deux cents arbaletiers, de cent et cinquante archers. Le reste portait lances et glaives. Cinquante cavaliers bien montés et équipés s'étaient joints à eux. Le 24 juin, jour de son départ, la troupe passa la revue dans le clos de l'abbaye de S[t]-Martin. Les magistrats et presque tous les bourgeois la conduisirent jusqu'à la banlieue, au son de toutes les cloches. Le 3 juillet les Tournaisiens étaient arrivés au camp du roi, dont ils passèrent la revue. Le monarque et ses grands officiers ne purent assez admirer leur tenue, leur contenance et leur armure; et comme il avait dans leur courage une confiance sans bornes, il leur ordonna, quand il fut arrivé en vue de Calais, de planter leurs gonfanons aux avant-postes les plus proches de l'armée anglaise (1).

Mais pendant qu'ils étaient campés devant Calais, il s'éleva une terrible dissention entr'eux et les Hennuyers, gens du seigneur de Beaumont. Une rixe sanglante s'en suivit qui fit couler beaucoup de sang de part et d'autre. Les gens du comte de Bourbon et de Namur avaient pris le parti des Hennuyers; ceux d'Arras, au contraire, faisaient cause commune avec les Tournaisiens. Quoiqu'inférieurs

(1) Et de ipsis (Tornacensibus) quamplurimùm rex confidebat, et quando rex et sua acies approquinquaverunt hostibus, illi de Tornaco fixerunt tentoria ante *Calais*, quasi primi et propinquiores exercitui regis Angliæ. Chron. de Li Muisis, pag. 273.

en nombre, ces derniers sortirent victorieux du
où ils épuisèrent toutes leurs flèches.

Le roi avait dû venir en personne pour séparer l
battans. Il parvint, non sans peine, à rétablir la p
les deux partis jurèrent en sa présence. Deux Tour
furent exilés à l'île de Chypre, et trente autres
expier par un pélerinage à St-Jacques en Gallice,
des quelques Hennuyers qui avaient succombé so
coups. Une vieille rancune, paraît-il, avait été la
ce sanglant conflit.

Les Tournaisiens se distinguèrent d'une mani
honorable dans cette campagne. Voici à quelle oc
Il y avait, près de Calais, un château-fort nommé
teau de Sangate. Il était occupé par les Anglais
étaient emparés à la pointe de l'épée. Ce poste in
beaucoup l'armée de Philippe. En chasser l'enne
une entreprise aussi difficile que glorieuse. Il se
néanmoins des hommes assez hardis pour propose
de le remettre en son pouvoir : ce furent les Tourn
Le monarque hésitant, par pitié pour ces braves
sujets, à leur accorder cette mission dangereuse
Notre-Dame et ses cinq clochers, s'écrie leur vaill
Guillaume du Porc, avant l'aurore Sangate sera
puissance, s'il vous plaît, Sire, de l'ordonner au
naisiens! » Le roi avait consenti. Aussitôt la troup
en marche, attaque le fort, s'en rend maître, et la g
anglaise prisonnière est ramenée à Tournai sur d
riots (1).

Eustache de Ribaumont, autre Tournaisien, qu
déjà illustré parmi ses compatriotes au siége d
signala encore sa bravoure dans un combat singul
eut avec Édouard, roi d'Angleterre, près de Calais

(1) Chron. de Li Muisis, pag. 272-73.

combattant comme un simple chevalier sous la bannière de Mauny, son général, s'attache dans la mêlée à un chevalier français, et le défie. Celui-ci ignorant par qui il était provoqué, frappe sans ménagement. Ce combat se faisait à pieds : deux fois le monarque tombe sur ses genoux. Il aurait été assommé sans la bonté de ses armes. Ce duel se soutint long-tems. Pendant sa durée, les Français furent défaits et dispersés. Ribaumont se voyant presque seul, recule de quelques pas, présente son épée à son adversaire et se rend prisonnier du roi qu'il reconnaît alors.

Après avoir fait l'aventurier dans le combat, dit Anquetil, Édouard reprit le personnage de roi et de brave chevalier. Il admit ses prisonniers à sa table et s'entretint familièrement avec eux. Après le second service, le roi s'adressant à Ribaumont : « Messire Eustache, lui dit-il, vous êtes le chevalier au monde que je visse oncques plus vaillamment assaillir ses ennemis, ne (et) son corps défendre ; ne trouvai oncques en bataille où je fusse, qui tant me donnât à faire, corps à corps, que vous avez aujourd'hui fait. Si vous en donne le prix et aussi sur tous les chevaliers de ma cour, par droite sentence. Adont prit le roi son chapelet (ornement de tête en forme de couronne) qui étoit bon et riche, et le mit sur le chef de monseigneur Eustache, et dit : Monseigneur Eustache, je vous donne ce chapelet pour le mieux combattant de la journée de ceux de dedans et de dehors, et vous prie que vous le portiez cette année pour l'amour de moi. Je sais bien que vous êtes gai et amoureux, et que volontiers vous vous trouvez entre dames et demoiselles ; si dites partout où vous irez que je vous l'ai donné. Si vous quitte votre prison et vous en pouvez partir demain, s'il vous plait (1). »

(1) Anquetil. Hist. de France Vol. 1er pag. 455.

sauvèrent les nobles et les riches : fort peu d'en succombèrent, mais il mourut tant d'artisans, de vateurs et de vignerons, que dans beaucoup d'en les terres demeurèrent incultes. Ce qui causa plu une cherté de vivres extraordinaire.

On ne penserait pas qu'après tant et de si g calamités les cœurs fussent encore capables de s'ou la joie. C'est une erreur : nous lisons que l'année sui le jour de l'Assomption de la Vierge, les arbalétiers naisiens donnèrent avec la licence des magistrats un jeu d'arbalète. Le tir était sur le grand marché. Il des arbalétiers de trente-six villes. Les prix étaie vases en vermeil avec pieds et couvercle de la valeu de 60, l'autre de 40 florins de Florence. Ce fut un Br qui remporta le premier prix, et un habitant d'Y second. Il y eut, à cette occasion, un concours d'étr extraordinaire.

Les astrologues attribuaient ces calamités à la co tion de certaines planètes, et le peuple, aux juifs accusait de vouloir anéantir la nation chrétienne poisonnant les puits, les fontaines et les fleuves. P les auteurs présumés de ces désastres furent perséc jetés en prison. En Allemagne ils périrent presqu par le glaive ou sur le bûcher. La peste noire av générale, le fanatisme et la fureur le devinrent A Bruxelles, plus de six cents juifs furent massac Cologne, ils s'armèrent pour leur défense; mais aya vaincus, ils perdirent la vie au nombre de 25,000.

De l'avis de certains écrivains, la corruption des n'était pas non plus la moindre cause des malheu s'appesantirent au milieu du XIVe siècle sur l'espè maine. « Les hommes, dit Li Muisis, portaient des mens si étroits et si courts que l'on voyait leurs m

Ce qui était fort indécent. Toutefois cela ne déplaisait point aux femmes qui les imitaient en tout. Elles-mêmes portaient des robes si serrées, qu'on voyait au travers se dessiner la forme de leur nudité. Ce qui blessait aussi la pudeur. Elles s'attiffaient la tête de cheveux d'autrui, et se coëffaient d'ornemens élevés qui ressemblaient à des cornes. Elles se montraient partout parées de ce bizarre et indécent accoutrement : à l'église, à la promenade et aux fêtes nuptiales. Elles étaient portées au chant, à la danse et à la musique. Les ecclésiastiques mêmes n'étaient point exempts des déréglemens de l'époque, et le peuple imitant la noblesse et les gens de haut lieu, sacrifiait tout son avoir à sa toilette. En un mot, les sept péchés capitaux avaient envahi l'espèce humaine. »

Les calamités et le débordement du siècle donnèrent naissance à une secte de fanatiques connue sous le nom de *flagellans*. Ceux qui étaient saisis de cette fureur, abandonnaient leurs demeures, et parcouraient le pays exhortant tout le monde à se flageller, et en donnaient eux-mêmes l'exemple. Ils enseignaient que le baptême de sang pouvait seul sauver, et attribuaient à la flagellation plus de vertu qu'aux sacremens, pour remettre les péchés. Les premiers avaient paru en Allemagne et en Brabant. Ils s'assemblaient dans un endroit pendant trente-trois jours et demi, en commémoration des trente-trois ans et six mois qu'a vécu le Christ, pour faire pénitence publique, et se déchiraient le corps deux fois par jour, jusqu'à effusion de sang, avec des fouets garnis de lanières plombées.

Le 15 août 1349 arrivèrent à Tournai les premiers flagellans, au nombre de deux cents. Ils venaient de Bruges. Ils s'assemblèrent sur la grand'place à midi et commencèrent aussitôt à faire ce qu'ils appelaient la pénitence

publique. On courut en foule pour les voir. Le lend
ils se réunirent dans la cour de l'abbaye de S^t-
où ils se flagellèrent. Après le dîner, ils vinrent d
veau sur le grand marché et réitérèrent les cérémo
la veille. Les habitans qui n'avaient jamais vu un
spectacle, en furent touchés jusqu'aux larmes. La
semaine, il arriva encore quatre cent cinquante fla
de Gand, trois cents de l'Écluse, quatre cents de Do
et environ deux cents de Leide, qui se livrèrent à
actes de pénitence, deux fois par jour, tantôt sur le
marché, tantôt dans le clos de l'abbaye de St-Martin

La cour de Rome condamna ces flagellations pub
comme indécentes, contraires à la loi de Dieu e
bonnes mœurs. On prêcha donc à Tournai contre
frénésie religieuse. Mais le peuple murmura, et de
désordres faillirent éclater à cette occasion.

Les Tournaisiens imitèrent bientôt les pénitens
gers et s'assemblèrent au nombre de 565. Ils firen
première pénitence publique sur la grand'place, et
rent ensuite pour Lille. Leurs chefs étaient Jea
Lyaucourt, écuyer, Jean Mackes, Jean Wauckie

(1) Le 12 septembre il arriva de Tirlemont 120 flagellans, de l
80, de Louvain 180.

Dans la nuit de la Nativité de la Vierge, de Dam 50.

Le jour de la Nativité, d'Enghien 200, de Namur 160, de Brug

Dans la nuit de la procession de Tournai, de Nieuport 80, d'Ec
de Bruges en deux troupes 300, de Dam 100.

Le jour de la procession il en vint de Mont-Cassel 50, de l'Éclu
de Renaix 100, de Dixmude 60, de Dam 100.

Dans la nuit de St-Mathieu, de Mons 240, d'Audenarde 300, de
pes 120, de Lille 200.

Le jour de St-Mathieu (21 sept.) il arriva de Maubeuge 200 pén
et de Bailleul 300.

Enfin dans la nuit de St-François (3 octob.) il en arriva
Valenciennes. Chron. de Li Muisis, pag. 354-55

Jacques de Maulde. Ce dernier remplaça Guillaume Pestiel. Ils étaient accompagnés d'un moine et du prieur de l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés, et de deux autres prêtres séculiers, chargés d'entendre les confessions et d'administrer les sacremens. Ils ne rentrèrent en ville que trente-trois jours après leur départ. Le lendemain de leur arrivée, c'était un dimanche, ils allèrent en pélerinage au mont St-Aubert, se livrant, à leur départ et à leur retour, au mode de pénitence habituel.

Le costume des flagellans tournaisiens était le même que celui des pénitens étrangers. Ils portaient sur leurs vêtemens ordinaires une espèce de camisolle, sans manches, appelée vulgairement *cloche*, sur le devant de laquelle il y avait une croix rouge, et une semblable derrière. Cette cloche était fendue d'un côté, auquel pendaient les fouets à trois nœuds, appelés *scorgies*. Il y avait à chaque nœud quatre pointes de fer aigues, en forme de croix. Ils avaient la tête couverte d'un capuchon, et au-dessus un chaperon à larges bords, où étaient deux croix, l'une pardevant, l'autre par derrière. A la main ils portaient le bourdon de pélerin. Toutes ces troupes de flagellans faisaient leur entrée en ville précédées de croix et de gonfanons. Elles marchaient rangées, portant des cierges et chantant chacune dans leur langue: les Flamands en flamand, les Français en français, et les Brabançons en thiois. Leurs chants ne cessaient qu'à la cathédrale devant l'image de la Vierge. Après s'être dépouillés de leurs vêtemens dans quelqu'endroit, les flagellans se rendaient au lieu de leurs exercices, précédés de croix, d'étendards, de cierges, deux à deux, la tête couverte d'un capuchon, nu-pieds et le corps enveloppé d'un jupon jusqu'à la ceinture. Ils tenaient en mains leurs fouets. Là ils formaient le cercle. Alors les chantres entonnaient un

cantique, auquel les autres répondaient, et ils se f
laient tous en regardant le ciel avec un air féroce et é
dans l'espoir d'obtenir miséricorde pour eux et po
assistans. Durant le cantique ils se prosternaient tro
de tout leur corps, de telle sorte que celui-ci et leur
décrivaient une croix sur la terre. Puis se relevant s
genoux, ils chantaient et se flagellaient de nouveau
exercices se terminaient par un sermon que faisait
chef. Après avoir imploré la clémence du Ciel po
peuple qui les entourait, ils se retiraient dans le
ordre qu'ils étaient venus, en chantant des cantiqu
l'honneur de la Vierge, le corps déchiré, ensanglant

La procession de cette année fut remarquable p
grande dévotion qui y présida, à la marche de la
aussi bien qu'à celle du jour. Deux cent et cinq
jeunes gens s'étaient réunis dans le dessein de faire
tence publique les jours de l'octave, à l'imitation
flagellans qui s'étaient rendus à Tournai. Ce fut le
Robert, lecteur des Augustins, qui marcha à leur
pendant ces neuf jours. Ils firent donc le tour de la
en suivant la procession, en costume de pénitent
capuchon sur la tête, au-dessus un chaperon noir, le
à la main, nu-pieds. Ils ne portaient qu'un cal
recouvert d'une espèce de jupon de laine qui allait ju
la ceinture.

Le jour de la procession ils se rendirent en corps
cathédrale, assistèrent à la messe dans la chapelle S^t-I
durant laquelle deux cierges furent allumés. La proce
sortit ensuite pour faire le tour de la ville. Les c
mendians ouvraient la marche suivis du chapitre
autres religieux et de la confrérie des Damoiseaux. Ce
nu-pieds, portaient la châsse de la Vierge Marie.
eux venaient les pénitens conduits par le frère Ro

dans le costume précité, deux de front, se frappant de leurs scorgies, au signal de leurs chefs, modérateurs de leur zèle et de l'effusion du sang. Ils réitérèrent ces marches les huit jours suivans.

Le dixième jour, ils allèrent en pélerinage, dans leur costume de pénitent, au mont S[t]-Aubert, où ils se livrèrent à leurs exercices de flagellation. A leur imitation, une grande partie du peuple de Tournai fit le même pélerinage pendant trente-trois jours. La chose s'étant répandue, on vit bientôt arriver sur la montagne des villages tout entiers, portant cierges, croix et étendards qui venaient du Hainaut et de la Flandre. On y prêchait les dimanches et les fêtes, et il se trouvait souvent plus de 10,000 pélerins (1). Telle est l'origine des pélerinages, que l'on fait encore aujourd'hui à La Trinité.

Mais reprenons le cours des événemens généraux. Jean II, successeur de Philippe de Valois, continua la guerre contre l'Angleterre. Ce prince s'étant avancé vers Calais, et ne se trouvant que peu éloigné de Tournai, voulut voir cette ville si célèbre, dont rien n'avait pu ébranler sa fidélité à la couronne.

Il y fit sa joyeuse entrée le 27 avril 1356, accompagné de l'élite de la noblesse française, et de presque tous les seigneurs du sang royal. On remarquait parmi eux le duc de Bourbon, le comte de Flandre, Louis de Mâle; Jean, comte de Hainaut, Jacques de Bourbon, connétable de France, Gallerant de Ligni, Charles d'Artois, Jean d'Artois, son frère, le duc d'Athènes, le comte de Tanquarville, Louis de Namur, et autres personnages de la plus haute distinction. Toutes les rues de la ville furent ornées avec la dernière magnificence, les places enjolivées d'arcs de triomphe, les maisons tendues en plein et décorées d'ara-

(1) Chron. de Li Muisis, pag. 359.

besques. On voyait une cavalcade de deux cents
gens magnifiquement revêtus, portant chacun un é
sur lequel étaient les armes de France, mariées à c
la cité; et une autre troupe de jeunes gens aussi à
et richement équipés, portant sur la tête une cour
laurier doré et tenant d'une main des devises en l'h
du roi, de l'autre des branches de laurier argenté
récitaient les louanges de Jean-le-Bon, et représe
la reine et toutes les dames de la cour. Ils avaient
tête des hautbois, des flûtes et des violons. Devant l
marchaient des musiciens jouant de toutes sortes d'
mens et chantant un concert des plus beau. L'u
princesses de cette troupe portait les clefs de la vill
un bassin de vermeil, la 2me le sceptre royal, la
couronne, la 4me l'épée, la 5me le manteau royal he
la 6me les armes agencées de laurier argenté, la 7me
sentait la duchesse de Bourgogne et portait un *granc*
richement ajusté, qu'elle lui offrit à son arrivée
compta plus de six cents jeunes gens revêtus d'hab
parade. Ils étaient suivis de tous les doyens de la c
des arts et métiers, en robes rouges, avec leurs b
sur la tête, et portant des torches garnies de fleurs.
gistrat en corps, le bailliage en robes de justice, le
et les compagnies bourgeoises allèrent à la re
du roi jusqu'au village de Marquain. La garnison
la haie depuis la porte Coquerelle jusqu'au pa
St-Martin. Vers midi on ferma toutes les portes de l
excepté la porte Coquerelle, pour empêcher qu'u
grande multitude de peuple affluât en ville. Le roi n
que vers neuf heures du soir. Son entrée se fit au
toutes les cloches, à la lueur des flambeaux et d'un
mination générale. Il y eut plus de 30,000 étrange
logèrent ce jour-là dans les rues de Tournai, fa
logement.

Le lendemain le magistrat fit faire le *limaçon* sur le grand marché aux compagnies bourgeoises fortes de 400 hommes. Le monarque et toute la noblesse furent très-satisfaits des évolutions. Après cela commença le tournoi. Il avait été défendu à tout bourgeois, homme, femme ou enfant de se trouver sur le grand marché, sous les peines les plus graves. Ceux qui, la veille, avaient fait partie du cortége furent seuls admis. On paya dix écus pour une place aux fenêtres, et deux pour monter sur les toits. Le roi Jean parut à la bourse avec la reine et toute la cour. Cet édifice avait été magnifiquement décoré à l'intérieur et à l'extérieur. Des draperies de velours cramoisi parsemées de fleurs de lis d'or, relevées de distance en distance par des crépines et des torsades d'or, parcouraient toute la façade au-dessous des fenêtres. Vis-à-vis de la tribune, où était le roi, pendait un large napperon d'or. La lice était entourée de deux galeries s'élevant légèrement en amphithéâtre, auxquelles étaient pendues les armoiries des deux cents chevaliers qui devaient paraître au tournoi. Elles pouvaient contenir quelques mille spectateurs. La première était destinée aux princes, chevaliers et dames des seigneurs bannerets; la seconde réservée aux magistrats et aux nobles du pays et de la ville. Autour du champ-clos se dressaient les tentes de plusieurs chevaliers, ornées et pavoisées de mille couleurs. La trompette ayant sonné la lice ouverte, Jean II commença les jeux solennels avec le comte de Flandre, qui rompit deux lances aux applaudissemens de la nombreuse assemblée. Le poitrail de leurs chevaux était revêtu d'une brillante armure, les nobles combattans étincelaient sous l'or et l'acier. Le tournoi dura trois heures. Deux cents chevaliers y coururent (1).

(1) En l'an mil III et LV (1355) environ le Pasque et l'Assencion fut le roy de Franche en la cité de Tournay.... et fist faire le roy une feste

Ce furent le connétable de France, le comte de Tanqu ville, Jean de Châtillon, le seigneur de S[t]-Venant et maréchal de Durain qui servirent à cheval et présentèr les joyaux, comme juges du champ.

Jean II resta à Tournai l'espace de huit jours. A départ, on le reconduisit jusqu'à Marquain où il remit clefs de la ville au magistrat. Il donna à la jeunesse, p la remercier une bourse de cent carolus d'or, autant compagnies bourgeoises, et à chacune d'elles deux pi de vin. Cette joyeuse entrée coûta à la ville 100,000 flor c'est-à-dire plus de 200,000 francs de nos jours. Il y plus de vingt personnes tant tuées que blessées en tomb des toits, et plusieurs brûlées et consommées dans le de joie qui s'écroula (1).

L'année suivante, Jean II ayant été fait prisonnier bataille de Maupertuis, fut remplacé à la guerre par le de Normandie. Celui-ci ne fut pas plus heureux. L'an 1 une partie de ses troupes composée de la noblesse France et de la milice tournaisienne, sous les ordres Morelles de Fiennes et de Gui, comte de S[t]-Pol, pri après un long siége S[t]-Valeri sur les partisans de Phili de Navarre; mais bientôt le duc lui-même fut battu de Mauconseil, et son armée taillée en pièces.

de joustes en laquelle il y eult bien courant deux cents chevalier manda le roy madame de Haynau sa cousine germaine et la com de Flandres, qui fut fille de Jean de Brabant, et donna le roy ung n beau et grant souper (banquet) où il y eut vingt-trois paires de met eurent les dames et les damoiselles qui en la compagnie des deux d devant dittes estoient, chacune une couppe d'argent et les deux p cesses eurent chacune une couppe d'argent et ung pos de deux bout de deux lots chacune, et estoient esmaillyés des armes royalles, femmes des Baneretz eurent avoec leur couppe un pot tremproir.

Hist. de Jean Bernier, à l'année 1355.

(1) MS. ginaire, pag. 10.

Des sept cents Tournaisiens que la ville avait envoyés dans cette expédition, sous les ordres de Fabvié, au secours de la ville de Noyon, il n'en resta qu'un seul, qui rapporta la nouvelle de leur défaite. La milice tournaisienne avait mieux aimé se faire hâcher que de céder le terrain, comme cela était déjà arrivé en 1242 aux portes de Xaintes. Peu de tems après, le roi Jean II traita de sa délivrance, et notre cité dut fournir des ôtages (1). Elle fut imposée à la somme de 48,000 florins pour sa quote-part dans la rançon. Tournai était du nombre des vingt et une bonnes villes de France qui y contribuèrent.

Peu de tems auparavant (20 juillet 1363) avait été conclue à Tournai, entre le chapitre et le magistrat, une transaction bien remarquable par l'objet qui en faisait le fond. Et quoiqu'il n'y fût pas question de la mise en liberté d'un souverain, on va voir qu'on prit de part et d'autre bien des précautions. Le chapitre ayant été troublé dans la possession de la dîme des roses, « les prévôts, jurés, » échevins et eswardeurs, pour le bien de paix et de con- » corde, et pour ôter toute matière de plaid et de dissen- » tion, octroyèrent que pour satisfaire au nom et pour la » dîme des roses naissantes et croissantes au pouvoir de » Tournai, les doyens et chapelains auront chaque année » à toujours sept capeaux (2) de bons boutons vermaux » de roses bien faits, à livrer par une ou deux personnes » honnêtes les jours de St-Barnabé ou de la Nativité de

(1) Le roi d'Angleterre, Édouard III, accepta pour ôtages, en garantie de la somme stipulée pour la rançon du roi, Thomas de Cleremes, Jacques Vitour, Henri de Maulde, Henri de Manda, Jacques Carron et Jean son fils, tous six sujets notables de la ville de Tournai. La rançon était de 3,000,000 d'écus. Elle appauvrit tellement la France qu'on dut y battre une monnaie de cuir, qui avait au milieu un petit clou d'argent.

(2) Couronnes ou chapeaux.

» St-Jean-Baptiste, avant la grand'messe, en l'ég
» Tournai, au grand autel. »

On ne se serait jamais douté que la dîme eût fr
Tournai la reine des fleurs, l'emblême de la grâce
pudeur, de la volupté! La riante imagination des
en la consacrant aux autels des Dieux, lui avait cr
origine céleste, il est vrai; mais nos bons cha
d'alors, qui n'avaient point vu le jour sur le sol de l'A
étaient encore moins intentionnés, sans doute, à
le culte de la déesse, dont le sang teignit cette bel
de l'incarnat dont elle brille.

Du reste, l'église de Tournai n'a pas été la
perpétuer le culte de la rose. A Rome, au jour q
appelait *Dominica in rosâ,* les papes bénissaient d
d'or, que l'on distribuait ensuite aux princesse
tiennes. Comme les Gaulois, et peut-être à leur im
Tournai a possédé et possède encore sa *Baillée de*
Car c'est encore l'usage aujourd'hui qu'après la bén
des fonds baptismaux à Pâques et à la Pentec
couronne d'un *capeau de roses* le premier enfant
présente aux eaux lustrales; et chaque année,
saint, on répand de l'eau de rose sur les autels. P
que la dîme, dont nous venons de parler, était des
faire cette eau? C'était aussi l'usage anciennement
sergens de ville présentassent aux échevins, vers
juillet, un *capeau de roses*, pour signifier que les v
des plaidoiries commençaient. Celles-ci duraient
un mois et la fin en était annoncée de la même n
Nous avons vu aussi que le greffier, qui procla
cri de l'Ascension, portait, ainsi que le magistr
accompagnait, une couronne de roses sur la tête.

Quoiqu'il en soit, cette dîme des roses, qui n'ét
à beaucoup près, la plus odieuse des dîmes, s'est e
de jour en jour dans l'église de Ste-Marie de Tourn

n'en reste plus aujourd'hui que le souvenir historique.

On a vu que la ville de Tournai se gouvernait par elle-même depuis un tems immémorial, et qu'elle nommait ses officiers municipaux, tels que les prévôts, jurés, échevins et eswardeurs, chefs des consistoires. Ceux que les suffrages du peuple appelaient à ces honorables fonctions, y entraient immédiatement, sans qu'il fût besoin de la sanction royale. Cet antique privilége avait été confirmé par Philippe-Auguste et ses successeurs Philippe-le-Bel et Philippe de Valois. Charles V, dit le Sage, eut l'imprudence d'y porter atteinte, et faillit plonger notre cité jusqu'alors si paisible et si obéissante, dans les désordres de l'anarchie. En ce tems-là, il n'y avait rien de si délicat que les franchises des communautés (1). Y toucher, même dans des vues de bien public, y apporter une amélioration désirée et reconnue urgente et salutaire ; c'était un grief, mais un grief capital qui ne pouvait manquer d'exciter le mécontentement, si non chez les esprits éclairés, du moins chez cette masse compacte du peuple lente à raisonner, mais toujours prompte à agir au premier signal d'un factieux. Aussi quelque tems après que le monarque eut enfreint les priviléges de la ville, le duc d'Anjou étant venu à Tournai avec le sire de Fiennes, connétable de France, pour y publier et faire observer certains rescrits et ordonnances concernant les monnaies ; les prévôts et jurés, loin de se soumettre aux ordonnances royales, défendirent de les observer, et firent tout ce

(1) En 1328, messire Bernard de Toisiel, gouverneur des frontières, vint à Tournai porteur de lettres de Philippe de Valois, régent de France, requérant le serment des magistrats. Ceux-ci le refusent objectant que la ville n'est pas *accoutumée* de faire ce serment de fidélité, mais qu'elle fera son devoir envers le roi de France, comme toujours elle l'a fait.

qu'elles prohibaient. Ils assemblèrent même à s
cloche la commune, et allèrent avec elle trouver
tueusement le comte d'Anjou et le connétable à S[t]-
leur *dirent vilainie en s'efforçant de les offenser*
tendirent que le premier révoquât les impôts étab
son frère. Le désordre accrut à tel point que le
Fiennes et sa suite, épouvantés de cette émeute, se
rent dans le clocher du moustier. Alors la foule s'
injurieusement du chaperon du duc que portait un
écuyers, et lui-même ne dut son salut qu'au ch
d'Étienne Marcel, prévôt de Paris (1). Le mêm
le peuple s'était emparé du château de Dossemen
retint.

A leur demande Charles V pourvut les Tournais
sa benigne grâce et les reçut à composition (12 fév
pour la somme de 12,000 royaux d'or. La crainte q
ville ne se donnât aux Anglais, fut en cette circonst
mobile de sa conduite; mais en pardonnant les d
offenses, dont les habitans s'étaient rendus co
envers son autorité, le monarque décida que la vill
dorénavant gouvernée en son nom par son gouver
Lille, ou par tel autre qu'il établirait; comme d
l'avait été sous Philippe par son sergent d'armes
de La Marlière (2). Le pouvoir spirituel n'était pa
spectateur impassible de ces débats. Il avait su en
pour agrandir le cercle de sa domination, et un a
Parlement de Paris du 26 novembre 1363 avait or
qu'avant leur entrée en fonctions les chefs de la co
lui prétassent serment de fidélité entre les mains
que (3). Vers le même tems, le magistrat de Tou

(1) Hoverlant. Essai chron. Vol. XIV, pag. 239.

(2) Lettres originales reposant aux archives de Tournai.

(3) « Par cet arrêt, dit Cousin Vol. II, pag. 242, MM. les p

condamné à une réparation bien humiliante envers l'évêque de Cambrai.

Les prévôts et jurés avaient fait extraire de l'église d'Allain sept personnes qui s'y étaient réfugiées. Arnould, sire de Denchem, maréchal de France et gouverneur de la ville, choisi pour arbitre, ordonna que les prévôts et jurés fissent porter en partant par la porte de la ville qui conduisait à Allain et par sept valets, sept images de cire chacune du poids de cinq livres, et autant de torches de cire pesant six livres, pour y être reçues à la porte de ladite église par le doyen de S[t]-Brice, au nom de l'évêque de Cambrai. Ce qui eut lieu.

Cependant Charles V pour mettre fin aux troubles sans cesse renaissans en cette ville, venait d'en confier le gouvernement à Édouard de Renti. Dès son arrivée, avait paru un édit établissant un impôt sur l'introduction de toute espèce de denrées. Toute taxe qui frappe les objets de première nécessité est immorale, et porte le peuple aux excès. C'est ce qui arriva aussi à Tournai. La populace courut en foule à l'hôtel du nouveau gouverneur que l'on soupçonnait d'être l'auteur de cette mesure hardie, et l'exaspération monta à un tel point d'incandescence, que celui-ci ne se croyant plus en sûreté dans son hôtel, chercha un asile au palais épiscopal. La populace, à qui il échappait,

jurés en la maison épiscopalle, en la chapelle S[t]-Vincent, incontinent après leur élection, avant qu'ils puissent exercer aucun acte de justice ou de loy de ville, jurent seureté et fidélité à l'évêque de Tournay qui est et qui sera pour le tems à venir. Semblablement les eschevins font serment tous les ans sur les saints évangiles au chapitre de l'église de Nostre-Dame de Tournay qu'ils seront fidèles à la dicte église, et qu'ils garderont et conserveront les droicts d'icelle et des autres églises de la dicte ville. Car c'est chose fort raisonnable, ensemble un droict et debvoir d'enfans spirituels envers leur père spirituel, que d'honorer leur père spirituel, de le garder fidèlement et défendre. » Ceci s'est pratiqué jusqu'en 1794.

se vengea en enfonçant en armes, à la lueur des t
et des falots et au cri de : *Tournai!* les prisons
maison du grand prévôt, Jean Flocquet, et de tous
qui elle imputait ses maux. Après bien du tumu
fallut toute l'influence de l'évêque Philippe d'Arbo
la prudence et les efforts du magistrat pour calmer
effervescence populaire. On engagea le peuple à s
voir près du roi, pour obtenir des lettres d'abolition
fit et l'impôt fut retiré. Voici comment s'exprime V
au sujet de cette sédition : « Quoique Charles V, dit-
toutes ses actions, parût ne désirer autre chose
soulager la misère des peuples, cependant l'épuis
des finances ne lui avait pas permis de diminuer les
au gré de son inclination bienfaisante. La levée de
sides occasionna une sédition à Tournai. Ce soulè
eut moins pour objet l'impôt, que la manière de l'
Les plus riches habitans de cette ville étaient dans
de se rendre adjudicataires de ces levées, dont ens
faisaient eux-mêmes la répartition. Les citoyens
aisés se plaignirent de l'injustice de ces exacteurs.
se trouva divisée en deux factions; le peuple
armes. Le roi informé de ce mouvement y envoya É

(1) Ce prélat s'est rendu cher aux Tournaisiens sous plus d'un
Il agrandit à Paris le collége de Tournai dans l'hôtel que les é
possédaient rue Clopin. Ce collége fut réuni à celui de Nav
lettres-patentes de Louis XIII, de l'an 1639. Philippe d'Arbois
un synode en 1366, qui nous donne une idée bien singulière de
de ce tems-là.

Du reste, jaloux des priviléges de son église, comme tous s
cesseurs, ce prélat eut un différend sérieux avec les échevins
l'an 1358, qui avaient fait saisir et pendre à Lezennes, terre épi
un habitant de Lille qui avait été banni. Ce conflit se termina
compromis que signèrent les parties, et par lequel les magis
Lille s'obligèrent à demander pardon à l'évêque, à dire : *Je ne*
plus, et à lui payer 4,000 réaux d'or.

de Renti, chevalier de Picardie. Ce seigneur se conforma aux intentions du prince, apaisa la révolte sans employer les voies de rigueur, et la ville fut punie par le retranchement de ses droits municipaux. Le roi dans les lettres qui ordonnent cette suspension, parle moins en souverain qui sévit contre les rebelles, qu'en père qui corrige ses enfans. Trois ans après, lorsque le tumulte eut été pacifié et les habitans réconciliés entr'eux, leurs priviléges leur furent rendus. »

Des immunités chèrement achetées, des avances considérables faites par l'hôtel des monnaies à Philippe de Valois, pour frais de guerre (1) ; les subsides extraordinaires que la ville avait dû livrer pendant la guerre contre la Flandre et l'Angleterre ; l'armement de la milice levée à l'approche d'Édouard ; les frais de fortifications et d'autres travaux publics ; la ténacité du clergé à s'affranchir des impôts ; la part dans la rançon que Tournai avait dû payer pour Jean II ; d'autres circonstances survenues sous son règne et sous celui de Charles V, et surtout la mauvaise administration des deniers communaux, ainsi que le peuple le soupçonnait : telles étaient les causes nombreuses qui avaient si fort obéré cette cité (2). L'historien Hoverlant fait monter cet arriéré à six millions de livres de nos jours !

Pour remédier au mauvais état des finances, il fallut recourir, comme on l'a vu, à des impositions vexatoires ; à un octroi, qui frappait d'un droit élevé toutes les denrées

(1) On voit par un mandement de Philippe de Valois en date du 7 décembre 1340, qu'il était redevable aux Tournaisiens pour dépenses occasionnées dans la guerre et autres de la somme de 97,605 livres tournois.

(2) Les paroisses St-Brice, St-Jean et le Château ne payaient alors que la moitié des impositions de consommation, comme n'étant que récemment réunies à la cité.

introduites en ville. C'était en voulant l'éteindre, alimenter le foyer de l'incendie. Si le mal n'eût été que dans le mode dont le peuple exerçait le pouvoir, on eut fait sans doute disparaître pour toujours les causes qui le portaient à se soulever, en détruisant les vices dont sa constitution pouvait être entachée ; mais il était ailleurs, et la clémence du roi ne l'ayant point extirpé dans sa racine, il reparut bientôt avec plus de violence.

L'an 1366, Charles V croyant étouffer à Tournai tous germes de trouble et y rétablir la tranquillité, prit une mesure qui, chez un peuple moins grave et moins pacifique que le nôtre, eut produit un effet tout différent de celui qu'il en attendait. Une semblable mesure n'eut pas manqué de faire courir aux armes les Brugeois; et à Gand, elle eut fait déployer les bannières sur la place du Vendredi. A Tournai, elle n'excita d'autre sentiment que celui de l'affliction, et d'un mécontentement éclatant, mais bien légitime. Charles venait de priver la ville de son droit de commune ! La déclaration qui fut donnée à Paris au mois de février portait en substance : « que pour mettre en bonne paix, accord et tranquillité ses bien amis les bourgeois moiens et menus de sa cité de Tournai qui est une des notables cités de son royaume, cette ville n'avait plus ni corps ni commune; et qu'elle ne serait plus gouvernée par ses bourgeois et ses habitans ; que ceux-ci ne pourraient plus instituer ni juges, ni officiers, si ce n'est quatre receveurs-procureurs, et deux receveurs dont l'un serait contrôleur ; que ces quatre officiers seraient élus par le gouverneur de la ville, les bourgeois et les habitans, et confirmés par le roi; que dorénavant la seigneurie, connaissance et juridiction de cette ville seraient mises en la main du roi qui établirait dans son sein un gouverneur, un prévôt, un tabellion et un garde-scel. »

Cette ordonnance était, en quelque sorte, une peine

infamante pour nos Tournaisiens, à qui Philippe-le-Bel avait donné la garantie qu'ils ne pourraient être privés de leur commune que pour infidélité et trahison. Aussi, ne vit-on jamais plus de tristesse dans Tournai, qu'à la nouvelle de cette mesure. Les maisons, les hôtels, les magasins furent fermés pendant plusieurs jours, et la cité plongée dans la consternation; comme si la patrie venait de perdre son plus ferme soutien! Sur toutes les figures étaient peintes l'abattement et le mécontentement.

Çà été sans doute un bonheur pour Tournai qu'il ne se trouva pas alors dans son sein un De Koning, un Jean Baka, un Gérard Denys, ou quelque démagogue ambitieux et influent, qui eût eu à venger contre la France l'ombre d'un affront personnel. Il aurait pu facilement disposer du peuple, toujours prêt à s'égarer, et l'entraîner dans des voies dangereuses. Les Gantois se fussent assurés de la personne du gouverneur à la nouvelle d'un tel attentat à leurs priviléges : à Tournai on ne prit que le parti de la modération et de la dignité, preuve évidente d'une civilisation avancée; et au lieu de faire un appel aux forces brutales, on en appela aux sentimens du souverain. A cet effet les diverses corporations s'assemblèrent et résolurent d'adresser à l'officier du roi des représentations énergiques et respectueuses tout à la fois, dans lesquelles elles se plaignirent amèrement qu'au mépris de la garantie donnée par Philippe-le-Bel, et sans avoir fourni le moindre sujet de disgrace, les Tournaisiens se voyaient traités comme des rebelles et des criminels d'état; eux, qui à l'exemple de leurs pères et de leurs ancêtres, avaient sacrifié leurs fortunes et leur vie à la gloire de la couronne et au salut de la France ! Elles le priaient de ne point perdre de vue que la ville qui s'honorait d'avoir été le berceau de la monarchie, en avait été aussi, dans tous les tems, le plus ferme

soutien ; et qu'enfin sa fidélité à toute épreuve lui avait mérité le titre glorieux de chambre-du-roi !

Cette démarche eut l'heureux effet qu'on s'en était promis. Les doléances des Tournaisiens parvinrent jusqu'au trône. Le monarque en fut touché et s'empressa de leur adresser des lettres (13 février 1367) où il déclare que s'il avait appliqué à lui le corps, la commune et le gouvernement de Tournai, ç'avait été pour le bien de cette ville ; que ses habitans n'avaient point cessé d'être loyaux sujets de la couronne, qu'ils n'avaient commis aucun acte de nature à leur faire perdre leur commune ; et qu'il n'était point préjudicié à leurs autres graces, priviléges et libertés. Il les loue de leur fidélité, de leur zèle et de leurs services, et promet de leur rendre leur commune, dès que l'union sera rétablie dans la ville (1). Ce qui n'arriva que quatre ans après (2). En attendant elle resta obérée et les dissentions, quoique moins violentes, ne cessèrent de l'agiter.

Aux troubles de la cité se joignirent cette année de terribles agitations atmosphériques, qui faillirent engloutir le pays. Pendant une nuit de décembre, il s'éleva de l'ouest un vent si violent et si furieux, qu'en beaucoup d'endroits les digues de la mer furent rompues. Toute la Flandre fut inondée, et une grande quantité de vaisseaux périrent en mer. A Tournai, le gibet auquel on justiciait les criminels fut renversé ainsi qu'une partie de la tour du beffroi et de l'église St-Nicolas (3). Cette tempête était

(1) Poutrain. Hist. de Tourn. pag. 251.

(2) Le monarque, par une charte du 6 février 1371, rétablit les Tournaisiens dans leurs droits de commune et dans la possession des seigneurie, justice, libertés, franchises et émolumens dont ils jouissaient avant 1367 ; il en coûta 25,000 francs d'or à la ville. Cette somme fut payée à Hues de Melun, sire d'Antoing et d'Espinoi, châtelain de Gand, le 20 juillet de la même année.

(3) Meyerus. Annal. fland. ad an. 1367. Cet écrivain dit en parlant du

l'avant-courrière d'une peste, qui enleva beaucoup de monde dans nos contrées.

Cet état de choses durait depuis deux ans, quand le monarque qui s'était rendu à Tournai pour traiter du mariage de son frère aîné, le duc de Bourgogne, avec la fille du comte de Flandre, y remédia d'une manière bien efficace. Le roi Charles V arriva à Tournai le 17 sept. 1368, venant d'Orchies, où les compagnies bourgeoises, au nombre de trois cents hommes, étaient allées à sa rencontre. Le magistrat, suivi d'un grand nombre d'habitans, le reçut à la limite de la ville, hors de la porte Coquerelle, et là le cortége tourna vers la porte des Sept-Fontaines par où le roi fit son entrée. Arrivé sous les murs de la ville, Charles fit grace à tous les bannis, descendit d'un grand pallefroi pour monter sur un cheval gris d'Espagne, et montrant aux princes qui l'accompagnaient les compagnies bourgeoises tournaisiennes, il leur dit : « Voici mes élus, » la sauve-garde des rois de France! (1) » Il traversa la ville pour se rendre à la cathédrale, et de là à St-Martin. Le lendemain le duc de Brabant et le comte de Hainaut vinrent le joindre et descendirent, comme lui, au palais abbatial (2).

gibet : *Gabalum juxta Happardum*. Le Happart ainsi qu'on peut le voir dans Strada au plan du siége de 1581, était une tour environnée de murailles. C'était la voierie. Il se trouvait à peu près à l'endroit où est aujourd'hui le cimetière St-Martin. Il y avait aussi *l'Oppidane*, autre voierie, au faubourg de Maire. On y enterrait les criminels qui, par leur naissance, étaient dispensés d'être exposés aux fourches patibulaires.

(1) MS. Ginaire, pag. 22.

(2) Leblanc rapporte pag. 285 qu'il y eut à l'occasion de l'arrivée de Charles V à Tournai, une telle disette de monnaie, à cause de la grande quantité de monde qui s'y trouva, que le roi fut obligé de convertir une partie de sa vaisselle d'argent en gros qui étaient de 8 deniers d'aloi et de 96 au marc. Ce qui nous prouve que notre hôtel des monnaies était à cette époque en pleine activité.

Charles profita de son séjour à Tournai pour pacifier les troubles de cette ville. Il se fit exposer et examina l'état des affaires de la commune en présence des magistrats, des doyens et des notables, et après une longue discussion soutenue et éclairée de sa présence, il porta un réglement d'administration fort sage. Outre les octrois dont la ville jouissait, le roi lui céda pendant dix ans la production des actes judiciaires et du scel royal, et après avoir recommandé aux magistrats et aux habitans l'union et la paix, il reprit le chemin de Paris, plus satisfait de ceux-ci que du comte de Flandre, qui, pour ne point donner sa fille au duc de Bourgogne, avait évité de se rendre à l'entrevue de Tournai, sous prétexte de maladie. Il fallut toute la fermeté de Marguerite d'Artois, mère du comte de Flandre, pour le décider à donner la main de sa fille. Cette femme d'un grand caractère alla trouver son fils à Malines, et lui dit en découvrant son sein : « écoute » je te parle en mère et comme comtesse d'Artois. Si tu » refuses cette alliance, je coupe cette mamelle qui n'a » allaité que toi et je la jette aux chiens. Je te déclare au » surplus que je te prive dès ce moment de ma succession » au comté d'Artois !... » Le comte frappé de ces paroles énergiques, n'osa plus résister à la volonté de sa mère si fermement exprimée, et le mariage fut conclu. Les noces furent célébrées l'année suivante (19 juin 1369) à Gand avec grande magnificence. Ce fut l'évêque de Tournai, Philippe d'Arbois, qui bénit l'union de la princesse Marguerite, fille de Louis de Mâle, avec Philippe, duc de Bourgogne. Cette union rattacha au comté de Flandre les villes de Lille, Douai et Orchies qui en avaient été séparées par le traité de 1304. C'est ainsi que la Flandre passa sous la puissante maison de Bourgogne qui a brillé d'un si vif éclat et réuni tant de couronnes!

L'héritière du comté de Flandre avait fait naître d

grandes rivalités entre l'Angleterre et la France. Sa main ayant été accordée au duc de Bourgogne, malgré les menaces des Flamands et les intrigues de l'Angleterre, les Anglais irrités firent une descente en Artois où ils mirent tout à feu et à sang. Mais Charles V leur tint tête. Tournai lui envoya à ses frais pour cette guerre ses compagnies bourgeoises, deux cents pionniers et pavescheurs qui lui furent d'une très-grande utilité à Aire et à Terouane, et ne rentrèrent dans leurs foyers qu'au mois de décembre (1369) (1).

Louis de Mâle, ce comte faible et méprisable, après avoir épuisé son immense trésor par son faste et ses désordres, voulut lever à Gand de nouveaux impôts qu'on lui refusa. Il se tourna alors vers les Brugeois, qu'il se rendit plus favorables en leur permettant de creuser un canal de Deinze à Bruges. Lésée dans son commerce et indignée de cette partialité, la ville de Gand se souleva. Au son du beffroi, les corporations armées, bannières en tête, se rassemblent, courent aux armes, tuent ou dispersent les ouvriers brugeois et soumettent une grande partie de la Flandre. Les *chaperons blancs*, confrérie militaire

(1) Ce fut la même année que les merciers de Tournai s'érigèrent en corps sous l'invocation de St-Maur de Bissempierre, et la protection du chapitre de Tournai. Un des articles de leurs statuts porte que nul marchand reçu dans leur corps ne peut être arrêté à Tournai ou dans le Tournésis qu'avec la permission du doyen, et que si un marchand tombe en déconfiture, ses confrères doivent l'aider de six deniers parisis. Tous les merciers étaient justiciables du doyen et de quatre compagnons. On appelait alors merciers, les marchands de toutes sortes d'étoffes de soie, de cuirs, fourrures, tapisseries, passementeries, joailleries, drogueries, métaux, armes, quincailleries, dinanderie, coutellerie, ouvrages de forge et de fonde, etc., etc. En 1720, tous ces marchands, par un concordat, s'érigèrent en chambre de commerce. Le grand prévôt en était l'intendant. Deux directeurs, quatre maîtres et trente prud'hommes, un conseiller, un greffier et un receveur formaient son administration.

de Gand , se rendirent fameux et redoutables dans cet
insurrection.

Déjà les Gantois avaient soustrait à l'obéissance du com
toute la Flandre à l'exception d'Audenarde , d'Alost et
Termonde dont ils se disposaient à faire le siége, quan
Louis recourut à l'intervention de Philippe, son gendre
pour obtenir un accommodement. Ce prince se rendit
cet effet à Tournai, où son arrivée causa une grande joi
Il faut savoir que Louis avait envoyé au commencemen
de la révolte une grande partie de la noblesse à Aud
narde, pour empêcher tout commerce entre Gand
Tournai, et intercepter les vivres et munitions que not
cité aurait pu envoyer aux Gantois par l'Escaut. La ferm
ture de ce fleuve avait anéanti le commerce avec la Flandr
auquel les Tournaisiens espéraient que Philippe, en pr
curant la paix, rendrait bientôt et sa liberté et son antiq
splendeur.

Philippe envoya donc l'abbé de St-Martin au camp d
Flamands devant Audenarde, pour sonder leurs dispos
tions et apprendre d'eux s'ils voulaient prêter l'oreille a
propositions de paix de son souverain. Les chefs flaman
répondirent que par égard pour le prince qui la désira
ils ne refusaient pas l'entrevue. Comme Philippe ava
assez d'habileté et ne déplaisait pas aux Flamands,
mission de l'abbé fut couronnée d'un plein succès. L
deux partis convinrent de se réunir, pour traiter, à Pon
à-Rhône entre Audenarde et Tournai. Après des con
rences de quinze jours, dans lesquelles les Flaman
apportèrent beaucoup de hauteur et de fierté, la paix f
signée le 5 décembre 1379. On l'appela paix à *deux fac*
parce que ce n'était que par force que le comte Louis
avait donné son consentement.

Mais les Gantois, dont le caractère mutin et insurge
ne trouvait dans la conduite cruelle de Louis que tr

d'aliment, se soulevèrent de nouveau. La contagion de l'exemple gagna bientôt les autres villes, et Philippe Van Artevelde, fils de Jacques sous lequel les Gantois avaient joui d'un état si prospère, fut appelé au pouvoir. Il reçut au mois de février 1381, à Gand, le serment de fidélité de la part du peuple, sur la place du Vendredi. Les troubles continuant, le nouveau *Ruwaert* tâcha de réconcilier les Gantois avec leur souverain. Le congrès se tint encore à Tournai à l'abbaye de St-Martin, comme si la destination primitive de ce monastère eût été d'éteindre les haines et de rapprocher les sujets de leurs souverains. L'évêque de Liége s'y rendit lui-même. Les seigneurs les plus distingués du Brabant et du Hainaut y représentèrent la duchesse Jeanne et le duc Albert, qui poussait le plus à la paix. Le comte Louis et toutes les villes de Flandre y envoyèrent également leurs mandataires. Les Gantois chargèrent de cette mission difficile douze membres de la magistrature, à la tête desquels était Van Artevelde. Telle était la détresse de la ville de Gand, qu'à son départ toute la population s'était jetée à ses pieds en lui criant : « Philippe, apporte-nous la paix quelle qu'elle soit, pourvu que nos têtes soient épargnées ! » Louis vainqueur exaspéra les Gantois en leur imposant par l'organe du prévôt d'Harlebeque des conditions trop humiliantes, et en exigeant qu'ils vinssent devant lui en chemise, nu-pieds, et la corde au cou.

Le comte Louis qui *pardonnait* et *n'oubliait* pas, s'aperçut, mais trop tard, qu'il y a du danger pour un souverain de pousser à bout un peuple. Il ne restait aux Gantois que le choix de la mort. La mort par la faim ou la mort par le fer.... Ils choisirent la plus glorieuse. Le 2 mai 1382, Van Artevelde avec cinq mille bras amaigris par la famine, anéantit dans les plaines de Beverholt, près

de Bruges, l'armée du comte, forte de 40,000 so
Cette victoire inespérée est suivie de la prise de B
où l'on commet toutes sortes d'horreurs; et le comte
déguisé ne trouve de salut que dans le lit d'une pauv
d'où il s'échappe le lendemain pour se retirer en Fr

Van Artevelde venait d'obtenir le nom de *père*
patrie. Loin de se laisser éblouir par un vain étala
pompe et de somptuosité, et sincèrement attaché
pays, il s'adressa au roi de France, Charles VI,
encore mineur, pour qu'il voulût être le médiateur
le comte et les Flamands. Mais sa demande fut rep
avec dédain, et son envoyé jeté en prison.

Voyant que tous les moyens d'accommodement a
échoué, il conclut contre les Français une alliance a
roi d'Angleterre qui peu après l'abandonna lâche
Cette alliance fut la perte de la Flandre; une armée de 6
hommes entra dans ce pays avant que Richard eût
voyer des secours, et après quelques succès, elle vin
per à Roosbeek, sur le Mont d'or, à deux lieues et
d'Ypres, vers Roulers (1). Le 27 novembre 1382 il s'y
une bataille mémorable où les Français furent vainq
Vingt-cinq mille Flamands y périrent avec Philipp
Artevelde. Après la bataille, on chercha son co
un Flamand blessé qu'il devait armer chevalier la
le montra au milieu d'un monceau de Gantois qui a
trouvé la mort en le défendant. Il respirait encor
roi ayant contemplé quelque tems les traits du rége
Flandre, le fit emporter et on ne sut plus ce
devint (2).

(1) Celle des Flamands ne montait qu'à 50,000 hommes.

(2) Parmi les comtes, ducs et chevaliers bannerets françai
trouvèrent avec le roi à Roosbeek, on remarque du pays de Fla
bannière: le comte de Flandre, le sire de Ghistelles, le sire de Di
le sire de Werny, le sire de Haluin, le sire de Reinghefliet, le

Les Français se retirèrent ensuite sur Courtrai où ils se rendirent indignes de la victoire en livrant cette ville au pillage et aux flammes, pour se venger de la journée des Éperons d'or, dont on voyait encore les trophées suspendus avec les drapeaux de France aux voûtes de l'église Notre-Dame. Peu de tems avant, le château de l'évêque de Tournai situé à Helchin avait été aussi pillé et incendié par la garnison française d'Audenarde (1).

La ville de Tournai envoya des députés au jeune monarque pour lui présenter son hommage et lui témoigner la joie que lui avait inspiré le succès de ses armes. Ils lui offrirent cinquante queues de vin, trente muids de blé, autant d'avoine, mille livres de cire et deux cents livres d'espèces sonnantes.

Le 18 décembre suivant Charles VI alors âgé de 14 ans fit son entrée à Tournai, à la tête de toute l'armée française et traînant à sa suite en servage un grand nombre de prisonniers (2) de Courtrai, hommes, femmes et enfans, dont les richesses devinrent la proie de son avidité. Si ces faits, que de graves historiens rapportent sont vrais, cette con-

Flandre et le sire de Gruthus. Du pays de Hainaut, à bannière : le comte de Conversang, le sire de Havret, le sire d'Antoing, le sire de Chin et le sire de Berlaimont. (Archiv. de Tournai.)

(1) Les évêques de Tournai en étaient en possession avant 1221. En 1291, Michel de Warenghien construisit le château sur un plan nouveau. Il était entourré de remparts, de fortifications et de larges fossés qui avaient un circuit de 4,000 pieds. Les murs avaient 50 pieds de hauteur. Il était flanqué de plusieurs grosses tours qui communiquaient les unes aux autres par des galeries couvertes. La grande tour avait 100 pieds de haut, et 480 de circonférence. Non loin de là se trouvait un fortin sur l'Escaut. Il fut aussi détruit en 1332 par les Brugeois jaloux du commerce de Tournai. Ces deux forteresses étaient les boulevards du Tournésis vers la Flandre.

(2) Comme il y avait à cette époque beaucoup de Flamands qui habitaient Tournai, ils mirent en liberté un grand nombre de prison-

duite est bien différente de celle d'un officier flama
noble Akerman qui, après la prise de Damme, do
premiers soins à mettre en sûreté l'honneur des
des ennemis et leur offrit même un banquet splen
leur disant : « Je fais la guerre aux hommes,
sais respecter leurs épouses. »

Les magistrats en corps, vêtus de blanc, suivis de
et de toutes les personnes constituées en dignité, l'
recevoir à la barrière hors de la porte des Sept-Fo
Il se rendit à l'abbaye de St-Martin en passant par
St-Jacques, de Cologne et la Grand'Place, au milie
double haie de trois cents cavaliers « vêtus d'un u
blanc, comme pour lui marquer par le symbole
couleur la pureté des sentimens et des inclinatio
ville pour sa personne (2). »

Après que le monarque fut arrivé de quelques l
St-Martin, les magistrats lui vinrent faire présent
barils de vin de différens pays que huit hommes
de la livrée de la ville portaient sur leur tête. C
étaient peints et dorés, et sur chacun d'eux était
une bannière aux armes du pays d'où le vin
Suivaient aussi trois grands bœufs menés chacun
homme vêtu de la livrée de la ville et montés par u
vêtu de même, tenant d'une main une baguette et
tre un large ruban rouge passé des deux côtés de
du bœuf, et qui lui tenait à une muselière de même
en forme de bride. On lui fit encore présent d'un

niers de leur pays. Les chevaliers français se plaignirent au r
voies de fait, et il intervint un arrangement que Charles VI
le 7 avril 1383, d'après lequel les Tournaisiens eurent à payer
sommes à plusieurs de ses chevaliers écuyers et autres serviteu
qui, au retour de la guerre de Flandre, s'étaient vu enlever dan
des prisonniers qu'ils ramenaient en France.

(Archives de la ville.)

(2) Poutrain. Hist. de Tournai, pag. 260.

d'un fin osier doré, travaillé avec art, et d'autres gentillesses dignes de son jeune âge (1).

Le duc de Berri, son oncle, fut logé au palais épiscopal, le duc de Bourbon à l'hôtel de la Couronne, et le duc de Bourgogne à l'hôtel de la Tête-d'Or. La ville et les faubourgs furent encombrés de soldats qui y séjournèrent pendant dix jours. Tournai avait aidé le roi de France dans la campagne de Roosbeek, de quatre cents arbalétiers, de canons, de canonniers et de charriots.

A cette époque deux papes Urbain IV et Clément VII se disputant la tiare, un schisme qui plongea pendant cinquante ans l'Europe dans la désolation, divisait toute la chrétienté. La cour de France s'était déclarée pour Clément. La Flandre au contraire tenait pour Urbain. Comme il y avait à Tournai des partisans de l'un et de l'autre pontife, le comte de St-Pol, qui y était venu avec le jeune monarque, crut ne pouvoir mieux utiliser son séjour en cette ville qu'en taxant les Urbanistes, auxquels il extorqua de fortes sommes. Il les faisait même emprisonner sans égard pour la soutane ou pour la robe (2). Les Tournaisiens se plaignirent au monarque de ces honteuses exactions, et il les fit cesser. Toutefois l'avide rançonneur ne restitua point.

Charles après avoir passé à Tournai les fêtes de Noël retourna en France, laissant le comte de Flandre au milieu de ses Flamands vaincus, mais indomptés. L'année suivante, la cour de France, toujours insatiable d'argent

(1) Poutrain. Hist. de Tournai, pag. 260.

(2) Il paraît cependant que la population presque tout entière était, comme la France, *clémentine*. L'an 1378, l'évêque de Tournai, Philippe d'Arbois, étant mort, Pierre d'Aussai fut élu en sa place. Cui, dit Meyer, propter schisma, præter Tornacenses, *qui et ipsi clementini erant* obediebat nemo. Cette dissidence fut cause qu'une grande partie des dîmes que le chapitre de Tournai possédait en Flandre fut confisquée.

envoya le comte de Santer, connétable du royaum
plusieurs membres du conseil du roi, pour en tire
possible des provinces du Nord. Il se rendit à Tou
sur son rapport, le roi imposa à cette ville la son
douze mille florins, outre celle de 6,000 francs qui l
été promise à titre de son joyeux avènement, sans p
au subside annuel de 6,000 francs, qui fut exa
payé jusqu'à l'époque où Tournai passa sous la do
de Charles-Quint. En outre le roi institua par ord
du 20 juin, *pour la paix et profit de la ville et d*
tans, un bailli royal de Tournai, Tournésis, Mor
S[t]-Amand avec les attributions qu'y avait depuis
bailli du Vermandois. Ce bailliage se composait des
quinze terres à clocher (1). Il devait tenir ses sé
la Halle de la ville. Les prisons du bailli étaient le
et celles situées au-dessus de la porte des Primes (
bailliage, cause d'une grande partie de nos mall

(1) Ces soixante-quinze terres à clocher étaient :
Templeuve, Rumes, Helchin, S[t]-Genois, Moene, Bossuit,
Évregnies, Dottignies, Estaimpuis, S[t]-Leger, Herseaux, Né
Touffiers, Sailli, Lers, Estaimbourg, Baillœul, Marquain, Pe
mes, Warcoing, Chin, Ramegnies, Blandain, Honnevain,
Camphain, Hertain avec Haudioncelle et Frequiers, Wanneha
chin, Bourghielles, Froidmont, Willemeau, Taintegnies, We
Lesdain, Rongy, Hollain, Jollain, Merlin, Wasmes, Péronne,
Hainaut, Anvaing, Anserœul, Wassemmes, Esquermes,
l'Escroette de Mortagne, Flines, Laplaigne avec les hameaux
d'Honnoi, Château-L'abbaye, Bruile, Notre-Dame-aux-Bois
Maulde sur l'Escaut, Marcq-en-Barœul, Camp-à-Coutiche, S
Lecelle, Nivelle, Rosut, Saméon, Rumegies, Blebaries, Thun
Rozières, Bruyelles, Fournes (paroisse de S[t]-Genois), les f
Hamaide, Dumoncheau, les magdelaines à Obigies, le fie
et celui du Paradis. Ce qui donnait une superficie de 40,000
environ.

(2) C'est ainsi qu'est écrit le nom de cette porte dans le di
roi du 20 juin 1383, et dans celui de Charles VII, du 21 janvie

de nos démêlés étaient attachés un procureur du roi et six sergens qui ne pouvaient exploiter en ville sans l'intervention des *sergens d'icelle.* Du jugement des mayeurs-échevins de la cité, de ceux de St-Brice et du Bruile, il y avait appel aux prévôts-jurés ; de ceux-ci au bailliage du Tournésis, et de ce dernier au Parlement. Quinze jours après (3 juillet) le roi ordonna aux gens d'église de Tournai de monter la garde et de faire le guet à leur tour, jour et nuit, pour préserver la ville contre toute surprise de la part des Anglais, à péril de saisie de leurs biens temporels, sauf à se faire remplacer à leurs frais par des personnes idoines au service. Ce fut Tristan Dubois, qui vint prendre possession du nouveau bailliage. Le quatre août suivant, il porta une ordonnance concernant le style en matière de plaid.

On prétend que ce coup d'autorité fut un des fruits dela bataille de Roosbeek, et pourtant le roi dans le préambule de son ordonnance, rappelle les grands et notables services que les habitans de Tournai ont rendus à lui et à ses prédécesseurs, les grands frais et missions qu'ils ont soutenus pour cause desdits services, et les pertes et dommages qu'ils ont soufferts. C'était bien mal les récompenser d'une conduite aussi loyale et aussi dévouée. Jusqu'à cette époque Tournai avait ressorti au bailliage du Vermandois, dont le siége était à St-Quentin. L'établissement d'un bailliage royal en cette ville devint une source de débats qui furent très animés à la fin du XIVe siècle et dans le milieu du XVe. Il y avait à peine six ans qu'il existait, que s'étant emparé, sous prétexte de connaître des matières en degré d'appel, de toute la jurisdiction des prévôts-jurés, mayeurs-échevins, il porta le trouble et le désordre dans la ville par une foule de procès et de conflits de jurisdiction. Les consaux adressèrent secrètement au roi (26 mars 1388) les plus énergiques remontrances à ce sujet. Le bailliage fut privé du

droit de connaître, par appel, des jugemens des pré[v]
jurés, et relégué à Mortagne où il lui fut enjoint de t[...]
ses séances avec défense de molester à l'avenir les co[...]
toires de Tournai dans leurs droits et priviléges. Il [...]
ordonné en outre que des jugemens de ceux-ci, il y a[...]
appel immédiat au Parlement (1). Dans la suite le ma[...]
trat obtint plusieurs fois à prix d'argent tantôt que le [...]
liage fût supprimé, tantôt qu'il fût transféré à Mort[...]
ou à Maire dans le Tournésis; mais à la fin ce corps par[...]
à se maintenir dans la ville.

L'année suivante, la ville de Tournai fut encore vic[...]
de l'animosité que les Flamands nourrissaient de[...]
long-tems contre elle. Une troupe de Gantois, qui a[...]
geait Audenarde, quitta pour un moment le siége [...]
venir, sous les ordres du neveu du fameux Akerman, b[...]
les faubourgs et enlever un étendard suspendu à une [...]
de la ville. Un vendredi, au milieu de la nuit, ils m[...]
le feu au pont de Maire, et commirent beaucoup d'a[...]
dévastations de ce genre.

Pendant que le dernier comte de Flandre, Lou[...]
Mâle, se mourait à St-Omer, assassiné par le duc de B[...]
le duc de Bourgogne maître de la Flandre cherch[...]
ramener ses sujets par la douceur, et à mettre un t[...]
à une guerre qui, dans le court espace de sept ans, [...]
moissonné de part et d'autre plus de deux cent [...]
hommes! Il se servit à cette fin du chevalier Van H[...]
homme aussi recommandable par ses vertus que pa[...]
courage, jouissant près des Gantois d'une grande co[...]
ration. Cédant enfin aux sages conseils du duc, les Ga[...]
envoyèrent Jean Van Heyle, Akerman et cinquante dé[...]
au duc de Bourgogne à Tournai, où ils furent lo[...]
l'hôtel du Saumon d'Or, rue St-Brice. Le 5 décembre [...]

(1) Hoverlant. Essai chron. Vol. XIII, pag. 192.

le duc et la duchesse de Bourgogne, la duchesse de Brabant et le comte de Hainaut arrivèrent aussi, accompagnés d'une grande suite et de l'élite de la noblesse de Flandre, et allèrent prendre leur logement au palais épiscopal. Les députés gantois s'étaient portés à leur rencontre hors de la porte de Lille. Le lendemain, Philippe, le duc de Brabant et le comte de Hainaut se rendirent à la grande salle de St-Martin, lieu désigné pour le congrès. Les députés de Flandre furent admis en la présence de Philippe, et tout allait bien, quand ils refusèrent de fléchir le genou, alléguant que leurs concitoyens ne leur avaient point donné ce pouvoir. Le prince irrité allait renvoyer les fiers Gantois sans les entendre, mais son épouse et la duchesse de Brabant se jetant à ses pieds, lui demandèrent grace pour son peuple de Gand. Philippe fut assez adroit ou assez grand pour céder à leur prière, pardonna toutes leurs fautes aux Gantois et confirma leurs priviléges et ceux des villes qui avaient pris part à la rebellion telles que Grammont, Audenarde, Ninove, Termonde, Ruppelmonde, Alost, Hults, Axel, Biervliet et autres. Ces villes jurèrent à leur prince une fidélité éternelle et renoncèrent pour toujours à l'alliance des Anglais. Ce traité qui fut signé le 18 décembre de l'année 1385, est connu des historiens flamands sous le nom de ***Paix de Tournai (Doorniksch Verbond).***

Ce fut l'année suivante que le roi de France établit à Tournai une franche-foire annuelle aux chevaux, céréales et autres denrées. L'octroi est du mois de décembre. Quatre ans plus tard, à la supplication des Tournaisiens, il maintint le privilége qu'ils tenaient de Philippe de Valois de transporter hors du royaume de France, en franchise de toute imposition, les marchandises, vivres et denrées, faits ou achetés à Tournai, par quelque personne et de quelque pays ou nation qu'elle fût. Il y eut encore sous son règne une transaction remarquable entre

le chapitre et le magistrat sur plusieurs différends p
entr'eux devant l'official de Soissons et le Parlem
Paris. Un des articles de cette transaction est relat
dîme que le chapitre prélevait sur le raisin des
plantées dans les jardins et enclos situés entre les
et les nouvelles fortifications aux paroisses St-Brice,
et St-Nicolas du Bruile.

Tout vendeur de raisin vert ou mûr, verjus ou vin
payer au chapitre douze vingtièmes du prix de
Quiconque en conservait plus d'un muid pour son
était aussi soumis, pour le surplus, à payer cet imp
devait être d'un assez grand rapport (1). En effet r
cêtres aimaient à cultiver la vigne, et comme
époque il se trouvait de vastes terrains arables d
paroisses que nous venons de citer, on les avait co
en très-beaux vignobles. Ils produisaient un vin
vin de St.-Brice, dont l'usage était très-commun
époque. On voyait encore de jolis vignobles sur le
hors de la porte de la Vigne, aujourd'hui l'esplana
quels ont donné son nom à cette porte.

On payait aussi à Tournai la dîme des fruits des
On voit même que Philippe de Valois enjoignit
mandement du 12 janvier 1346 au bailli du Tourn
faire lever l'excommunication que le chapitre avai
contre les habitans qui s'étaient refusés à la payer.
l'amour de l'or, ou l'unique soin de ses prérogati
portait alors le clergé de Tournai à excommunier to
ville pour quelques pommes? On admettrait vo
cette dernière supposition, si l'on ne connaissait le

(1) Le chapitre vendait du vin. L'an 1403, la ville soutint c
soumis à l'imposition pour celui qu'il débitait à prix d'argent. A
cès instruit, les parties élurent des commissaires pacificateurs q
rent que la procédure serait mise au néant, et que les afforages
chanoines seraient vendus *avec enseigne au portail de l'égl*
Dame aux heures accoutumées, en payant six deniers de maltôt

qu'exerce encore aujourd'hui ce *vil métal* sur les enfans d'Adam.

Cependant la dissidence entre l'évêque de Tournai et les Flamands, qui à cette époque faisaient encore partie de notre diocèse se dessinait de plus en plus. La chose en vint au point qu'en 1371, les Gantois ne voulant plus obéir à leur évêque qui était *Clémentin*, s'en donnèrent un autre, Jean Van West, homme à la fois vertueux et instruit. A la mort de l'évêque Pierre de Haussai (1378), son successeur, Louis de La Trimouille, ne fut pas reconnu des Flamands. Il y a plus. Ce prélat étant allé quelques années après à Bruges pour conférer les ordres sacrés en l'église de St-Donat, personne ne s'y trouva. De là il se rendit à l'Écluse, mais le feu prit à l'église pendant qu'il se disposait à l'ordination, et le peuple regardant cet événement comme une punition du ciel, en sortit en le maudissant (1).

L'an 1391, dans la nuit du 13 au 14 février, un incendie attribué à des prisonniers détruisit le beffroi. Le feu fut si violent que les cloches fondirent sous les débris des matériaux ardens. Heureusement l'air étant calme, les maisons voisines ne furent point atteintes par le feu. Cette tour fut rétablie aussitôt sur ses anciens fondemens, et à peu près sur le même plan.

On était alors sous le règne de Charles VI (2). Pendant une maladie de ce prince la cour ayant défendu toutes sortes d'exercices récréatifs, excepté le jeu de l'arbalète,

(1) Ce prélat eut aussi de graves différends avec le magistrat de la ville. Nous lisons en effet qu'en 1398, le 8 juillet, Charles VI chargea le bailli de Tournai de signifier à l'évêque qu'il eût à faire cesser le procès par lui intenté au préjudice de la ville et de sa jurisdiction, à la requête d'un individu que détenaient les prévôts et jurés. En cas d'opposition, l'évêque devait être attrait au Parlement.

(2) Et non sous le règne de Jean II, comme le dit abusivement l'historien Poutrain. Jean II, fils de Philippe de Valois, était mort en 1364.

que l'on considérait comme un délassement noble, gu
et utile, les Tournaisiens aimant à la fois et les j
leur souverain, saisirent cette occasion pour publ
loin qu'ils donneraient une fête de l'arbalète. C'étai
cuter la lettre de la défense, et en braver l'esprit. Cet
fut donnée par le *grand Serment des Arbalétiers* l
juillet de l'an 1394.

On a sans doute remarqué que depuis Philippe-Au
chaque fois que le roi de France allait à la guerre, l
de Tournai était tenue de lui envoyer des troup
consistaient le plus souvent en arbalétiers, hom
glaive, pavescheurs, pionniers et autres. Ces circons
avaient donné une grande importance au jeu de l'arb
Sous les siècles précédens, l'exercice de cette arme
déjà acquis une grande vogue, au point que Charles
une ordonnance du 19 juillet 1367, avait chargé les
verneurs des villes « d'enjoindre et induire tous j
» gens à exerciter, continuer et apprendre le fait de
» (tirer). » Le même monarque, en défendant deu
plus tard les jeux de hasard, enjoignit encore à
ses sujets « de prendre leurs jeux et esbattement
» exercer et habiliter en fait de trait d'arc ou d'arbal
» ès biaux lieux et places convenables à ce. »

Comme ce jeu s'est perpétué jusqu'à nos jours
Tournai et ses environs, et qu'il y est encore plu
partout ailleurs en vogue et en honneur, nous cr
faire chose agréable à nos lecteurs en leur mettant
les yeux le programme de ce fameux concours offer
le grand serment de Tournai à toutes les villes de F
et de Belgique.

Ce document a une couleur locale que nous cons
rons dans toute sa pureté. C'est un meuble antique
style duquel il faut bien se garder de toucher.

PROGRAMME

D'UN CONCOURS D'ARBALÈTE, PROPOSÉ PAR LE GRAND SERMENT DES ARBALÈTIERS DE LA VILLE DE TOURNAI : 12 AVRIL 1394.

(D'après l'original reposant aux archives de la ville.)

A tous ceuls qui ces présentes lettres verront ou orront, et par especial à honorables et sages les rois, connestables, gouverneurs, prouvos, bailleux, maieurs, doyens et à tous les compaignons arcbalestriers et à chescun d'eux qui sont de serment de cité ou de bonne ville fermée, de quelque serment ou confrarie que il soient, li arcbalestrier du grant serement de la ville et cité de Tournay, salut et dilection.

Comme, par le gré, acord et licence de honorables, sages et discrez (1) nos très chiers et honorez seigneurs les prouvos, jurez, maieurs, eschevins, eswardeurs et le conseil de la ville et cité de Tournay, nous, consciderans que li sainte escripture die et tesmoigne que huiseuse (2) soit mère de tous visces et marastre de toutes vertus, et que

(1) Prudens, judicieux, avisés.

(2) Oisiveté, paresse.

toute créature humaine le doie fuir, et li occ
d'aucunes (2) bonnes œvres, adfin que li ennemis
troeve l'omme huiseux, et que li ocupacions soit
prendre de ce qui à autrui poet profiter, et qui
pau ou nient nuyre (4), mais universelement à tou
et que creature humaine soit encline a lui ocuper,
plaisance de un chescun diverssement, les uns d'
et les aultres d'autre.

Et il soit ainsi que, pour le excellence du tré
amoureux, déduisant, grâcieux, plaisant, dilicieu
recommendable jeu et esbatement del arcbalestre
poet et doit, par raison, estre dis et appelés rois
autres jeux, come celui du quel tout seigneur t
espirituel et aultre, soient grant ou moyen, dequ
ou condicion qu'il soient, se pueent esbatre sans
pour leurs plaisances, et leurs corps habiliter, et
courtoisement oublier; come auquel jeu ne do
orgoel, yre, haynne, préeche (5) convoitise, n
tacque (6) de pechié mortel, mais humilité, carit
nele, amour largaise, sobriété, caasté (7) et toutes
et ne fu oncques (8) veu que hom de maise vi
perversse condicion le peust longuement fréquent
est li exellence du dit jeu si grande et si notable o
de tous aultres jeux, que à peines seroit-il en hom
savoir plainement exposer.

Et pour chou que nous, li compaignon du s
dessus dit, desirons ycellui jeu et esbatement exau

(1) Et s'occuper. (2) De *quelques* bonnes œuvres. (3) Le

(4) Et qu'il soit bon de s'occuper de ce qui peut profiter à
ne peut que peu ou point nuire.

(5) *Préeche*, pillage, butin. (6) *Tacque*, pour tâche. (7)
pour chasteté. (8) *Oncques*, jamais. (9) *Exauchier*, élever.

à no pooir conscidéré qu'il plait au roi nostre sire que toute personne s'y esbate selon sa possibilité, ymaginant que plus grand plaisir ne puet on faire, que de voir li un les aultres entre deux bersseaux, pour rafreschir leurs mémoires et recorder les amoureuses et notables plaisances que autreffois ont veu et eu ensemble, en poursievant le jeu dessus dit, avons mis sus et ordonné une fête du dit arcbalestre, par manière chi-après déclarée, *chest assavoir :*

Que à la dite feste poront juer dix compaignons et nient plus, et quatre compaignons et nient moins, et tout chil (1) qui traire (2) et juer y volront, comme dit est, deveront être venus as hostels en la dite ville et cité de Tournay le chieunquisme jour du mois de jullet prochain venant, de soleil luisant, et, eux représenter as maistres et as compaignons qui ordonné seront pour la dite feste, et eux faire mettre en escript par nom et par sournom ; et se aucuns en y avoit, qui ne fussent point venu au dit jour et non présenté dedens la dite heure, fussent un ou plusieurs, li ou eux ne poraient ne deveroient jeuer à la dite feste pour gagner pris ne aultre jeuyel (3). Et seront li jeuyel de la dite feste donnez por tel manière et condition, que tout chil qui y jeueront trairont dix cos (4) ; et otant de compaignons de dehors qui trairont à chescune parture, il y ara autant de compaignons de dedens ; et liquel qui premiers gaigneront les trois premiers cos, soient chil de dehors ou chil de dedens, gaigneront le vin, chest assavoir à chescun homme deux petits blans du roi notre sire, et poront prendre chil de dehors chescun

(1) *Tout chil*, tous ceux.
(2) *Traire*, tirer.
(3) *Jeuyel*, joyau, du hollandais juwel.
(4) *Cos*, coup.

tant de mesures qu'il leur plaira dedens leurs di
à la fin de sen jeu retenir les quatre plus cou
sures, et les aultres jetter en vois (1) s'il leur
parmi tant, avec les choses chi-après déclarées et
ditions contenues en ces présentes remplies, ga
continuées, nous proumettons et avons encon
donner et délivrer les jeuyaux qui chi-après s'
c'est assavoir :

A celui qui ora les quatre plus courtes mesu
vraie broque (3) qui mise sera es bersseaux qui p
jeu seront fais et ordonnez, *deux kanes* (4) d'
couvièclе (5) ; et y ara sus chescun couvièclе un p
sur lequel ara un aigle qui tenra en son becq
chon (7) armoyet des armes du roi notre dit sei
de la dite ville et cité de Tournay, et lesquelles *de*
peseront dix mars d'argent au mark de Troyes.

Item à celui qui ara les quatre plus courtes
ensievant pour le deusième juyel, aura *deux pos*
dont li couvièclе seront d'autelle fachon et devis
ceux des dites deux kanes, et lesquels *deux pos* p
au mark dessus dit, six mars d'argent.

Item à celui qui ara les trois plus courtes mesu
vant, seront donnez deux *ghodés* (8) à couviè
chescun sur trois lupars (9) et seront yceux co
d'autelle et sanlable fâchon comme dessus dit es
quels deux ghodés peseront, au mark dessus dit tr
et demy.

(1) *Jetter en vois,* renoncer à.
(2) *Avons en convent,* sommes convenus.
(3) *Broque*, broche qui sert de but.
(4) *Deux kanes*, pots, cruches, canettes.
(5) *Couvièclе,* pour couvercle.
(6) *Pumiel*, pommeau.
(7) *Escuchon*, écusson.
(8) *Ghodée* pour *godets*, petits vases à boire.

Item à celui qui ara les trois plus courtes mesures ensievant, seront donnez *deux temproirs* (1) à couvièele d'autelle et sanlable fàchon que les aultres dessus diz, et lesquels peseront deux mars et demy, au mark dessus dit.

Item à la ville qui amenera la plus belle et grande compagnie, sera donné *un ghodet* d'argent sans couvièele, séant sur trois lupardiaux (2), et y ara, au suage de la moyenne quatre escuchons volans armoyez les deux des armes du roy, notre sire, et les deux aultres des armes de la dite ville, et lequel ghodet pesera au mark dessus dit, mark et demy.

Item à la plus lointaine ville venant soit par yauwe (3) ou par terre, sera donné *une poire* d'argent séant sur trois lupardiaux sur laquel au pumiel deseure, y ara un aigle d'autelle et sanlable dévise comme dessus est dévisé, et laquelle poire, au mark dessus dit, pesera un mark, et seront tous les jeuyaux dessus dis par dehors dorez de fin or.

Item à tous les compaignons de serement ou confrarie des dites citez ou bonnes villes fermées qui ameneront le nombre plain de dix compaignons jeans pour les jeuyaux dessus dis, aront un jeuyel ou pris de vingt sols tournois.

Item que tous li arcbalestrier qui trairont pour lesdits jeuyaux, autant de fois qu'ils prendront mesure à poch et demy (4) de la dite vraie broque ou à mains (5) aront *une verghe* d'argent ou prix de deux sols tournois.

Item que les compaignons qui venront de cité ou de bonne ville fermée, qui feront les plus gràcieux jeux et

(1) Tasses, coupes.

(2) Léopards.

(3) *Par yauwe*, par eau.

(4) *A poch et demy*, pour : à un pouce et demi.

(5) *A mains*, pour à moins.

esbatemens sans vilonnie, et reviaux (1) plaisans et
tables, aront un jeuyel ou pris de soixante sols tou

Et ne pora nulle cité ne bonne ville gaigner que
des quatre jeuyaux, liquel seront donné as plus c
mesures selon les conditions dessus déclarées.

Item et quand est as aultres jeuyaux, il en ait l
ture chils ou chil à qui Dieu le volra envoyer; et p
chescuns jeuer et traire à la dite feste, pour gaign
dits pris et jeuyaux, de tels ars et de telles vires (2) c
il leur plaira, et les monter ou faire monter par t
gien (3) et par telle manière que bon leur semblera.

Item que la dite feste, le dit jeu et esbatement ser
au plaisir de Dieu, sur le marchié de la ville et c
Tournay, en bons bersseaux de muison raisonnable
lesquels aront de longuaice (5) entre l'un et l'autre
rante-six bâtons, adfin que uns chescuns endroit so
puist tenir pour contens, et que autant en puist sa
juste longuaice les uns comme les aultres. Et no mes
portant ces lettres vous demonstreront de par no
bâton ferré à deux debous ensengnié d'un chastel (6
nous retenons le propre pareil, et ne desplaise à vous
que si feablement (7) nous le vous envoyons par
manière.

Item que nostre intentions et ordonnance est q
auscuns trayoit contre la vraie broque, et que par
vire queist (8), ou redondast hors du berssail, que

(1) Divertissemens.
(2) Vireton, flèche, je voudrais pouvoir dire *maquet*.
(3) Instrument, machine.
(4) Mueson, mesure.
(5) Longueur, distance.
(6) Armoyé d'une tour, d'un château.
(7) Amicalement.
(8) *Queist*, qu'on prononce quait du verbe *quéir*, tomber.

vaulroit cop et mesure; et ou cas que es dits bersseaux entrast une vire, par aucune cause, si parfond (1) que on le viest ou ne peust le voir que chils prenderoit mesure au bord du trau s'il li plaisoit où on aroit veu y ceste vire entrer.

Item et est notre intention et ordonnance, que les compaignons venus en la dite ville, pour y jeuer et esbattre à la dite feste, que, se il scevent ou wellent aucune chose contredire ou débatre sur aucuns d'eux, comment que ce soit, que il le dient et fachent, presens nous, par avant l'os jetté (2); car après ce, se aucuns le faisoit, ce qu'il feroit ou diroit ne seroit de nulle valeur.

Et, se il advenoit (que ja n'adviengne) que entre les dis compaignons arcbalestriers se meust aucune dissention ou controverssie, à l'ocasion du jeu de l'arcbalestre et des choses et devises chi-dessus contenues, et que es choses chi-dedens escriptes eust aucune chose qui ne fust pas déclarée si plainement que à leurs entendemens poroient estre, chest nostre intentions que il en soit du tout en notre ordonnance, par le conseil des arcbalestriers qui seront presens en la dite ville, sans aultre conseil querre, et que jamais depuis en avant ne s'en puissent mouvoir oultre ce que dit et ordonné en seroit par nous, comme dit est.

Si vous supplions très amoureusement, de vray et amiable coer, que il vous plaise tout à qui ces présentes lettres seront présentées et monstrées, ou à qui la congnoissance, soit par renommée ou aultrement, poront venir, i venir à la dite journée; et ou cas que no messagier aroient passé ou passeroient auscunes citez ou bonnes villes fermées par inadvertense, sans icelle monstrer, chest nostre intentions que toutes citez et bonnes villes fermées, qui

(1) Si profondement.

(2) Avant le dé jeté, le sort.

de cette feste aroient la congnoissance, que il y
venir aussi francement pour gaignier les jeuyaux
dit comme les aultres à qui notre messagier les
monstrées, par condition toutes voies, que il ve
dedens le dit jour, et se présentaissent dedens l'eure
dite; et avoecq ce vous prions et requerons que
messagiers vous plaise brief (1) délivrer adfin que
sent l'emprise dont nous leur avons fait quier
parfurnir, et que, en approuvant que il aient bien f
devoir, mettre vos sceaux telz que il vous plaira
présentes.

Et, pour ce que il soit congnoissance à tous les
dessus dites estre vrayes et, ycelles par nous volo
enterinées et accomplies, nous avons requis et prié
et requerons à nos dis seigneurs les prouvos, ju
consauls de la dite ville et cité de Tournay, que
plaise, en témoingnage de vérité, mettre et appen
scel as causes de la dite ville à ces présentes.

Et nous, prouvos, jurez, eschevins, eswardeu
conseil de la dite ville, à la contemplacion du joy
amoureux esbatement del arcbalestre, et à l'exalta
augmentation d'icellui, à la requeste et pryère
subgés les compaignons du grand serement del arc
de la dite ville, avons mis et appendu à ces pr
lettres le scel as causes de la dite ville en témoingn
vérité des choses dessus dites estre vraies, avoecq
des dis compaignons arcbalestriers et de la com
d'icelui serment.

Lesquelles lettres furent faites et données par no
compaignons arcbalestriers dessus dis, en la ville
de Tournay, le dimence jour de Pasques flories, do

(1) *Brief*, lettre, du Hollandais brief.

(2) *Quierque*, charge.

jour du mois d'avril, l'an de grâce mil CCC quatre-vingt-treize devant Pasques communiaux.

Signé sur le repli :
J. De Chimay.

On voit d'après ce programme qu'il en avait été fait plusieurs copies, pour être portées dans les villes et cités voisines par des messagers différens. Un original conservé aux archives de Tournai offre les sceaux, en signe de réception de l'invitation, des compagnies d'arbalétiers de trente-six villes (1). D'autres programmes ont dû être envoyés en France, puisque des villes de ce royaume qui ont remporté des prix, ne figurent pas sur l'original dont nous parlons.

Pour rendre ces parties de plaisir plus solennelles, elles avaient lieu sous les auspices des magistrats qui y voyaient un moyen d'activer le commerce des villes en y attirant un grand concours d'étrangers. Ils y mettaient l'ordre et l'étiquette pour éviter toute rixe entre ces populations riches et remuantes. Le rang et la priorité de chaque compagnie étaient fixés d'avance par les hérauts d'armes, véritables maîtres de cérémonies dans ces grands jours de fête. Les programmes portaient en tête que les jeux avaient lieu « par le gré et licence d'honorables, sages, discrets, » les très chers et honorés seigneurs, prévôts, jurés » échevins, eswardeurs et le conseil de la ville et cité de » Tournai. »

(1) Voici le nom de ces villes dans l'ordre où elles se trouvent au bas de l'acte. Il y a cinq ou six sceaux qui manquent ou dont l'écriture a été effacée par le tems. On y voit l'itinéraire suivi par les messagers. Ce sont Chièvres, Braine-le-Comte, Enghien, Halle, Nivelles, Maestricht, Tongres, St-Trond, Leauw, Hasselt, Herk, Dist, Sichem, Arschot, Vilvorde, Malines, Hérenthals, Lierre, Louvain, Utrecht, Labrielle, Gorcum, Schoonhoven, Schiedam, Gouda, Amsterdam, Harlem, Delft, Heusden, Gertrudenberg, Midelbourg, Termonde, Bois-le-Duc, Ath, Anvers, Dordrecht.

Meyer nous apprend dans ses annales qu'il se tr
ce concours des compagnies de quarante-huit villes
que le nombre des arbalétiers fut de quatre cents en
Toutes ces compagnies s'étaient rendues aux fê
Tournai dans une tenue superbe. Les arbalétiers de I
qui était à cette époque l'entrepôt commercial de l'E
comptaient dans leurs rangs les négocians et arm
les plus opulens. Ils se présentèrent revêtus d'hab
pourpre et de soie de Damas, ornés de mousseline
dentelles. Ils portaient des colliers d'or d'un très-
poids. Leur *équipage* était tout brillant d'or. Aussi

(1) Voici le nom de ces villes et le nombre de tireurs qu'ell
nèrent à ces jeux, auxquels elles prirent part dans l'ordre suiva
ne pouvaient s'y présenter avec plus de dix tireurs.

S[t]-Ghislain en Hainaut,	7.	—	Mortagne,
Nivelles en Brabant,	4.	—	Chièvres,
Vilvorde,	7.	—	Audenarde,
Abbeville,	4.	—	Grammont,
Cateau-Cambrésis,	7.	—	Binche,
Halle,	7.	—	Cambrai,
Maubeuche,	7.	—	Enghien,
Rouen,	10.	—	Condé,
Terouane,	6.	—	Heusden,
Dixmude,	5.	—	Anvers,
Verie,	5.	—	Channi,
Soissons,	7.	—	Lierre,
La Bassée,	6.	—	Avesnes,
S[t]-Amand,	10.	—	Bruges,
Arras,	10.	—	Compiègne,
Paris,	10.	—	Lille,
Ath,	10.	—	Namur,
Malines,	10.	—	Lâon,
Le Quesnoi,	7.	—	Valenciennes,
Douai,	6.	—	Amiens,
Pecquigni,	4.	—	Courtrai,
Noyon,	10.	—	S[t]-Omer,
Ypres,	10.	—	L'Écluse, en Flandre,
Mons,	10.	—	Gand,

portèrent-ils le prix de la *magnificence!* Paris étant la ville la plus éloignée obtint le prix d'éloignement. Les villes d'Ypres et de Douai remportèrent les prix d'adresse, qui furent pour la première ville deux pots ou vases (kannes) en vermeil, du poids de cinq livres chacun; et pour la seconde, deux vases semblables du poids de trois livres. Le troisième prix fut obtenu par la ville de Dixmude. Elle reçut deux vases en vermeil du poids d'une livre et demie; et le quatrième, par les tireurs de Bruxelles qui eurent deux *ursins* en vermeil, d'une livre et plus. La ville avait accordé pour cette fête de fortes sommes. Ces jeux qui avaient commencé le sixième jour du mois de juillet, ne se terminèrent que le huit du mois d'août.

C'est ainsi qu'avec le commerce et l'opulence, les arts, les plaisirs et le luxe s'étaient introduits dans le pays. Les villes voisines donnèrent plus tard, à l'imitation du grand serment de Tournai, de semblables fêtes. L'histoire nous en a conservé le souvenir. L'an 1408 eut lieu à Audenarde un grand tir à l'arbalète auquel assistèrent un nombre considérable d'amateurs. L'an 1439 Gand ouvrit un concours où les arbalétiers d'Audenarde se présentèrent au nombre de douze cents, tous vêtus d'un uniforme blanc. Ils remportèrent le prix de la plus belle tenue, et les Brugeois le prix d'adresse. Le tir de l'année suivante qui eut lieu dans la même ville ne fut pas moins brillant. Les arbalétiers de Furnes y gagnèrent cinq *kannes* (pots) d'argent d'une très-grande valeur. En 1498 les arbalétiers de Gand donnèrent encore une fête. Ceux d'Anvers s'y rendirent au nombre de 1850 hommes, dont 600 à cheval. Les autres étaient montés sur quatre cents chariots couverts de drap rouge, qui fut entièrement distribué aux pauvres.

Un magnifique rassemblement eut lieu à Malines en juin 1534. Les arbalétiers d'Anvers s'y présentèrent habillés de velours et de satin cramoisi. Ils enlevèrent le prix de

la meilleure tenue, le premier prix d'adresse et celui de *feu de joie* (1).

Tout était donc grandiose au moyen-âge, joutes, tournois, processions, jeux et fêtes! Un enterrement qui eut lieu à Tournai trois ans avant ce grand concours d'arbalète, et que nous allons rapporter, donnera une juste idée de la grandeur que la chevalerie savait aussi imprimer non-seulement à tout ce qui peut flatter l'orgueil et l'ambition des vivans, mais même à ces cérémonies funèbres, où les titres et les richesses disparaissent avec l'homme dans la tombe, vrai séjour de l'égalité.

Gérard de Mortagne, dit Despierres, seigneur de Caurines, trépassa l'an 1391 à l'abbaye de St-Martin le vendredi 27 juillet. Il fut enseveli la nuit dans une chapelle près du chœur. Le lundi suivant furent dites les vigiles, et le lendemain, la messe par l'abbé de St-Nicolas (St-Mard hors de Tournai).

Plusieurs religieux et autres personnes pieuses veillèrent près de son corps, dans la chapelle ardente, les nuits du vendredi, samedi et dimanche.

Le lundi, vers trois heures après-midi, les proches amis du défunt ainsi que ses parens, tous vêtus de noir et en deuil, allèrent vers l'hôtel de la veuve et l'accompagnèrent, en la précédant jusqu'à la chapelle où était déposé le

(1) C'était l'usage que les personnes de distinction, les dames et les princes, tirassent les trois premiers coups d'honneur, et mainte fois on les vit ainsi arriver à la royauté qui n'était qu'un titre dû à l'adresse.

En 1564, Guillaume de Nassau abattit l'oiseau du premier coup à Bruxelles. Il eut le même honneur l'année suivante. En 1577, don Juan d'Autriche, le vainqueur de Lépante, enleva l'oiseau à Louvain et fut roi du serment.

En 1615, l'infante Isabelle abattit l'oiseau sur le Sablon à Bruxelles; et la princesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, se trouvant reine des archers de cette ville, se rendit aux jeux à Anvers avec une suite de cinquante et une compagnies.

corps de son défunt époux. Là, elle prit place sur une plate couche funèbre, de drap noir à dossier noir, placée sur un tapis de même couleur. Elle était accompagnée d'une sienne dame et de huit damoiselles d'honneur représentant les dames parentes du défunt, qui, vu leur éloignement, n'avaient pu être informées des funérailles. La noble veuve fut durant la cérémonie toujours adextrée de deux chevaliers vêtus de noir; et sa compagne, d'un seul chevalier.

En la chapelle, sur la sépulture, avait été tendu un grand blanc drap de soie, à croix noire. Aux quatre coins était attaché un écu armoirié des armes du défunt. Au chef et aux pieds, on avait placé deux cierges de cire du poids de quinze livres chacun, sur deux chandeliers auxquels étaient attachés des blasons.

Devant le grand autel du chœur était pareillement tendu, à un pied de hauteur, un grand drap d'or, fait de quatre draps d'or pareils, aux coins duquel furent mis quatre grands cierges sur des chandeliers parsemés des armes du noble chevalier.

Autour du chœur et dans la chapelle, on plaça une quantité considérable de chandelles. Aux vigiles seize gens pauvres vêtus de noir, portant devant et derrière l'écu aux armes du défunt, tenaient chacun une torche. A la gauche du chœur et de l'autel, on voyait un grand nombre de chevaliers et écuyers, vêtus de deuil, qui assistèrent aux vigiles et aux messes, dont l'une fut chantée par le chapitre de la cathédrale, l'autre par le couvent de l'abbaye.

Le lendemain le luminaire fut augmenté de trente-deux torches tenues par autant de gens pauvres vêtus en noir. Avant l'offertoire, on vit s'avancer par la rue St-Martin jusqu'à l'huis du Moustier deux écuyers armés l'un de

guerre, l'autre de tournoi, montés sur deux beaux destriers. Ils étaient précédés de deux autres écuyers, vêtus de noir, armés de toutes pièces, dont l'un portait le pennon de la guerre, l'autre celui du tournoi.

A l'offrande on délivra l'écu de la guerre à Gérard de Lichtervelde, et à Jean de Twinghem, écuyers. On y avait attaché douze chandelles, et à chacune d'elles un blanc denier gros. Les deux écuyers le portèrent depuis la porte de l'église jusqu'au pied de l'autel. Là, les seigneurs d'Antoing et de Briffœul le reçurent et l'offrirent au prêtre officiant.

Après que les deux écuyers eurent repris leur place, on vit s'avancer Clays de Deurwaerder et Pierre De Raisse, écuyers, portant l'écu du tournoi qu'ils remirent à messire Henri de Melun et à monseigneur le Haze (1) de Flandre, lesquels l'offrirent à leur tour.

Alors s'avança Michel d'Ère, portant à deux mains, la pointe haute, l'épée de la guerre, et la remit à messire Gui Du Roisin.

Après lui s'avança Clays Scaec portant de la même manière l'épée du tournoi, et la remit à messire Pierre De Delft, qui l'offrit pareillement au prêtre.

Ensuite fut porté le heaume (2) de la guerre avec le timbre (3) par le borgne de Bersée et offert par messire de Campighem.

Puis le heaume du tournoi fut porté par Jean Delewaele et offert par monseigneur Jacques de Lichtervelde.

Ce fut alors le tour du destrier de la guerre. Celui-ci et la lance de la guerre furent menés au pied de l'autel par

(1) Le Haze (lièvre) et le Beer (ours) de Flandre étaient les plus grands dignitaires à la cour des comtes de Flandre.

(2) Casque de guerre réservé aux chevaliers.

(3) Sommet du casque.

Jean De Raisse et Guillaume De Legracht. Monseigneur de Steenburch et messire Henri de Beaussaert, haut bailli du Tournésis en firent l'offrande en déposant la lance seulement. Puis le destrier de la guerre regagna le portail, pour faire place au destrier du tournoi qui fut conduit avec la lance du tournoi par Garain de Halewin et Zegher Scaec, écuyers, et offert par monseigneur de Boulers, Beer de Flandre et le seigneur de Beaurain.

Alors s'avança l'écuyer *noir vêtu* qui portait le pennon de la guerre. C'était Jacquemart de Farvaques. Il le déposa sur l'autel ; et Rogier de Boulogne qui portait celui du tournoi en fit autant. Ils furent suivis d'Olivier de Croi, chevalier armé de guerre des heuses à la cape, et de Huart de Maulde, chevalier armé du tournoi, et d'autres chevaliers et écuyers qui offrirent différentes armures du preux chevalier.

Après l'offrande des pennons s'avança pour offrir Robert Despierres, fils du défunt, et ses plus proches parens, tous vêtus de deuil.

Quand le fils se fut retiré, la dame veuve, adextrée de ses deux chevaliers *noir vêtus* offrit à son tour, ensuite sa dame de compagnie adextrée d'un chevalier.

On voyait dix-sept chevaliers et vingt-quatre écuyers, tous vêtus de deuil, parmi lesquels on distinguait Pierre Robert, messire Roland et messire Henri Despierres, messire Olivier de Halewin, seigneur de Heinsrode, monseigneur de Halewin, messire Guillaume et messire Perceval de Halewin ; le sire de Pottes, le sire de Chin et le sire du Quesnoy ; le sire de Zweveghem, le sire de Vichte, et messire Wauthier de Heinsrode ; le sire de Harchies, le sire de Lannoi, messire Hue et messire Guilbert de Lannoi ; messire Colart des Fosseux, Jean le Courtoisin, messire Roland de Halewin, Daniel de Halewin, Guillaume de

Nyvele et Perceval de Lannoy ; Gérard, Rogier et Arnould d'Autrive et douze à seize des plus notables bourgeois de Tournai, et enfin d'autres écuyers de l'hôtel du défunt. Il se trouvait en tout dix-sept chevaliers vêtus de deuil et vingt-quatre écuyers. A la messe il y avait cinquante-quatre chevaliers. « Au disner y povoit y avoir entre deux cents et trois cents escuelles que dedens l'abbaye, que dehors. »

« Après qu'on avoit disné monta ma ditte dame la
» vefve en un quar couvert de noir, et le convoyè-
» rent les prochains de dueil et d'autres environ le nom-
» bre de XL chevaux jusqu'en son hostel en la ville de
» Tournay et là print chacun congié, si repaira chas-
» cun vers sa maison. » (1)

C'est ainsi que descendit dans la tombe avec tous les honneurs de la chevalerie Gérard de Mortagne. On vit long-tems en l'abbaye de S[t]-Martin de Tournai sa sépulture. Il y était représenté ainsi que sa femme, avec leurs quartiers relevés en demi bosse. On lisait sur leur tombeau cette simple inscription :

✠ CHY GIST GRART DE MORTAIGNE DIS D'ESPIERRES, CHEVALIERS SIRE DE KAURINNES, KY TRÉPASSA L'AN DE GRASSE 1391, LE 27[e] JOUR DE JUILLET. PRIÉS DIEU POUR S'AME.

AMEN.

✠ CHY GIST MARIE DE WARISON, VEFVE DE FEU NOBLE HOMME MONSEIGNEUR DE CAURINNES KY TRÉPASSA L'AN DE GRASSE 1418, LE 11 SEPTEMBRE. PRIÉS DIEU POUR S'AME.

AMEN.

(1) Mémoires de l'acad. de Brux. vol. 5 pag 83.

HISTOIRE DES CHATELAINS.

Les châtelains doivent leur origine en partie aux incursions des Normands, en partie aux guerres civiles qui agitèrent la France sous le règne de Charles-le-Simple. La monarchie s'écroulant dans ces troubles, les hommes les plus puissans s'attribuèrent ses débris. Les provinces furent pour les grands du premier ordre, les villes pour ceux de moindre rang, et tous s'érigèrent en suzerains sous le titre de duc, de comte, de burgrave, de vidame ou châtelain. Ce dernier était proprement un chef de justice, tenant le siége de sa jurisdiction dans un château, qui en était comme le chef-lieu, d'où leur est venu le nom de châtelain. A Tournai les châtelains faisaient leur entrée solennelle, et y recevaient les mêmes honneurs que les princes à leur joyeux avènement. Ils résidaient au castel du Bruile dans l'île de St-Pancrace, mais selon Cousin leur siége seigneurial était au Catelet (in Castellario).

On croit communément que vers l'an 912, un seigneur puissant de la famille de Nassau ou de Croï, de retour de Noyon avec les Tournaisiens qui s'y étaient réfugiés, trouvant le Tournésis désert et abandonné se l'appropria à la faveur des troubles qui déchiraient alors le royaume, et s'érigea ainsi en suzerain de cette province, dont il

concéda quelques parties à de petits seigneurs, qui se reconnurent ses vassaux.

Cependant, quoique suzerain de la province, le châtelain de Tournai était feudataire de l'évêque et lui devait, à ce titre, foi et hommage. Cette prestation d'hommage se renouvelait à chaque changement de seigneur et de vassal.

L'origine de cette vassalité est une lettre close. Quelques écrivains ont cru que l'hommage que rendaient les châtelains aux évêques, n'était qu'une promesse de défendre et de soutenir les droits de leur église, sans rapport à aucun droit de souveraineté en la personne des évêques; d'autres ont présumé que quelque cession de leur domaine épiscopal faite par les évêques aux châtelains y aura donné lieu, ou bien que le premier châtelain ayant usurpé les terres du Tournésis, se sera placé de lui-même sous le manteau de l'évêque, pour pallier l'infamie attachée à l'usurpation. Par cette adroite politique, ce seigneur faisait légitimer sa détention injuste par l'évêque qui se sera cru fort honoré de sa vassalité. Cette dernière hypothèse est la plus probable, parce qu'elle concilie fort bien la souveraineté des châtelains dans le Tournésis avec l'hommage qu'ils rendaient aux évêques.

Nous lisons dans Jean Cousin que, lorsqu'à la *sollicitation* de St-Bernard, Tournai obtint du pape Eugène sa disjonction d'avec l'évêché de Noyon et un évêque particulier par la nomination d'Anselme, l'hommage que lui rendirent le châtelain et l'avoué ne fut pas une des moindres parties des honneurs de sa réception. Pour en perpétuer la mémoire, on représenta ce fait aux verrières damasquinées, derrière le chœur de la cathédrale vers le nord. On y voit, dit Poutrain, dans l'un des vitraux l'évêque Anselme vêtu de ses ornemens pontificaux, assis sur un trône, et un seigneur nu-tête, en robe d'écarlate, avec un collier d'or

par-dessus, à genoux sur un carreau de velours rouge devant l'évêque dont il tient la main. A côté est un autre seigneur vêtu de même, un genou en terre, tenant à la main droite le pennon de l'église qu'il vient de recevoir du prélat. Dans une autre verrière l'évêque tient en son giron le livre des saints Évangiles, et devant lui est le même seigneur à la robe d'écarlate et au collier d'or, tenant la main levée. C'est le châtelain et l'avoué qui prêtent serment de féauté, et qui font foi et hommage de leurs fiefs à l'évêque, et les relèvent de lui.

Le premier châtelain de Tournai n'est point connu. Ce fut vraisemblablement ce seigneur, qui, aidé des quatre principaux bourgeois de cette ville, y ramena le peuple de Noyon et releva les murs de la cité.

Cinquante-six ans après la restauration de Tournai, l'an 968, apparaît :

Gerulf, Ier châtelain connu. Il mourut vers l'an 1022. Il eut pour successeur :

Rodulphe, IIe châtelain, antérieurement avoué de St-Amand, qui vivait en 1038.

Vérédic, son fils, IIIe châtelain, épousa Alix de Hainaut et mourut en 1080.

Le quatrième châtelain fut Éverard Ier. Il en est fait mention dans une charte de Gérard, évêque de Cambrai, en faveur de l'abbaye de St-Adrien à Grammont, l'an 1080. Il était neveu de l'évêque Radbod, et fut un noble et puissant chevalier. Il s'empara sur Hugues du château et seigneurie de Mortagne qu'il réunit à sa châtellenie de Tournai. Cet Éverard était si puissant, qu'après la mort de Robert-le-Frison, comte de Flandre, arrivée en 1093, Robert son fils, qui lui avait succédé, devint jaloux de ce grand voisin, et prit le titre de souverain de Tournai. C'était insulter au noble châtelain du Bruile qui n'hésita point à l'attaquer. Outre une belle troupe qu'il tenait à

Tournai prête à agir au besoin, le Tournésis et la ville lui fournirent des soldats, avec lesquels il alla ravager les terres du comte de Flandre, à qui il fit beaucoup de mal et de prisonniers qu'il ramena à Tournai. Une paix ayant mis fin à leurs démêlés, Éverard et Robert se croisèrent pour la Terre Sainte l'an 1095. Tous les princes du pays prirent part à cette fameuse croisade. Les plus illustres, ainsi que nous l'apprend Meyer, étaient le comte de Flandre, Éverard châtelain de Tournai, et Conon son frère, avoué de St-Amand, auxquels étaient joints l'armée d'Éverard, l'élite de ses chevaliers, et ces deux gentilshommes tournaisiens Lethalde et Engelbert, qui eurent la première part à la prise de Jérusalem, après Godefroi de Bouillon.

Éverard avait épousé Helvide. Il prenait le titre de *châtelain et prince de Tournai*. On croit qu'il mourut vers l'an 1112.

Ce fut sous lui que les corps de métier se mirent sous la dépendance et protection des châtelains, ainsi qu'on le voit par ce passage des registres de la ville : « Li cordiers » de Tournay tous ensemble doibvent au càtellain quatre » paires de traits, un chief de grelle corde et demi chief » de grosse corde, le tout de tille : et tous li carlier de » Tournay, un car bâtard sans fier, et li foulons une cau- » dière. »

Walter de Mortagne, son fils, V^e châtelain, lui succéda ainsi qu'à la seigneurie de Mortagne, l'an 1112. Il eut pour successeur son fils.

Éverard II, VIe châtelain, épousa la comtesse Richilde, fille de Bauduin III, comte de Hainaut et de Valenciennes, et d'Yolente de Gueldre. Il en eut quatre enfans, Bauduin mort jeune et inhumé au cloître de Notre-Dame, Éverard, qui succéda à son père, Godefroi et Yolente, mariée à Roger de Wavrain, sénéchal de Flandre. Cet Éverard était

châtelain des années 1116 à 1157, et selon d'autres de 1140 à 1160.

Éverard Radulphe ou Radou III, fils du précédent, lui succéda et fut le VIIe châtelain. Il a été un des plus illustres châtelains du nom d'Éverard. Il avait épousé en premières noces Mathilde, fille de Robert de Béthune, avoué d'Arras, dont il eut une fille Richilde mariée à Gilbert d'Audenarde, grand chambellan de Flandre.

Il épousa en secondes noces Gertrude, veuve de Raoul de Nele châtelain de Bruges et nièce de Thierri d'Alsace, comte de Flandre. Il eut de cette Gertrude un fils, nommé Bauduin qui lui succéda dans la seigneurie de Mortagne et à la châtellenie de Tournai. Ce fut lui qui offrit au comte de Flandre Philippe d'Alsace, en 1180, l'hommage du château de Mortagne, qu'il retint désormais en fief de ce comté.

Ce fut sous ce châtelain, et trois ans avant sa mort que Philippe-Auguste est venu prendre possession de Tournai, où il fut reconnu pour souverain. Cet événement ne contribua pas peu, sans doute, à humilier l'orgueil des châtelains qui jusque-là s'étaient intitulés *princes des Tournaisiens par la divine Providence* et qui faisaient la guerre ou la paix, *selon que les décrets éternels en avaient ordonné*. Il mourut vers l'an 1190. Il eut pour successeur son fils.

Bauduin, VIIIe châtelain, fit avec son épouse Helliarde le relief et hommage de la châtellenie de Tournai à l'évêque Étienne, à qui ils vendirent une partie de leurs droits pour dix ans. Il mourut vers l'an 1213.

Éverard Radou IV lui succéda comme IXe châtelain. Ce fut lui qui défendit aux habitans du Tournésis de cultiver les terres de l'église, avec laquelle il avait des démêlés. Mais ayant été excommunié par l'évêque Walter de Marvis,

il se réconcilia avec elle par la médiation de Jeanne, comtesse de Flandre (26 janv. 1222). Il avait épousé Élisabeth, fille d'Engelbert, seigneur d'Enghien, et d'Adeline, fille de Jacques, seigneur d'Avesnes. Il mourut en 1231 laissant pour successeur à la châtellenie son fils.

Arnould, X[e] châtelain, épousa Yolente de Couci, fille de Thomas, seigneur de Couci, et de Marie de Rhetel. On rapporte sa fin à l'an 1266.

Jean, seigneur de Mortagne, XI[e] châtelain, fils du précédent, épousa Marie de Conflans. Il fit sa joyeuse entrée le 17 février 1266 (1), et mourut en 1279. Il fut le dernier des châtelains mâles. Toutes les chartes qui nous sont restées de lui sont en français. C'était la langue qui avait enfin prévalu de son tems dans les actes publics. Il n'est pas hors de propos de donner ici quelques passages de ces chartes, qui ne s'écartent pas autant qu'on le pourrait croire, du langage populaire de nos jours.

« Jou Jehan, sire de Mortagne, et Castelain (castellanus) fae scavoir que l'église de S[t]-Martin par men gré et m'octroy a acaté bien et par loi quatre mesures à Froyennes; et les mesures avant nommées doilt ly église tenir franquement, et avoir à telle droiture, tout en telle manière qu'elle a et tient ses allœux de me seigneurie. »

« Et pour chou ke jou Jehans, sire de Mortagne, *châtelains* de Tornay, voel ke toutes les convenences devant dittes demeurent fermes, et estaules à tousiors hiretaulement de mi, et de mes hoirs après mi, si les ay jou faites, et conventes par-devant mes hommes di loist : à scavoir mesigneur Évrar Radoul, Regnier-le-Borgne, Daigremont avoét de Tornay, etc., etc. »

Marie de Conflans, XII[e] châtelaine, mais première de

(1) Et fuit receptus honorifice à civibus sicut erat *antiquitùs* consuetum, dit Li Muisis dans sa chronique, pag. 160.

son sexe, fille unique de Jean lui succéda, en 1279. Elle épousa Jean de Brabant, seigneur de Vierson, neveu du duc de Brabant. Il fit sa joyeuse entrée le 10 octobre 1297. Son mari fut tué à la bataille des *Éperons d'or*, près de Courtrai, l'an 1302. Elle-même mourut sans enfant en 1312. Elle avait accordé aux Tournaisiens plusieurs franchises en ses domaines.

Bauduin de Mortagne, XIIIe et dernier châtelain, était l'oncle de Marie, à laquelle il avait succédé. Il épousa l'unique fille de Gilles de Landas, et vendit sa châtellenie, l'an 1313, au roi Philippe-le-Bel. Ainsi s'éteignit à Tournai dans la personne de Bauduin de Mortagne la dignité de châtelain, établie depuis trois siècles et demi.

Philippe-le-Bel y envoya pour exercer cet office Pierre De Galart, qui fit son entrée à la mi-carême (17 mars de l'an 1313), et reçut du prévôt et des bonnes gens du conseil de la ville le serment de feauté au roi.

HISTOIRE DES COMPAGNIES BOURGEOISES.

Le grand prévôt, le grand mayeur, le premier juré et le premier échevin étaient préposés par le magistrat pour surveiller chacune de ces compagnies, qui se composaient, pour l'ordinaire, d'un souverain, d'un roi, de plusieurs connétables, d'un capitaine-général, d'un porte-enseigne, d'un massart ou trésorier et de confrères. Il y avait de plus, près de chaque compagnie, un fou-sage ou baladin dont la besogne consistait à *délecter la société par ses bouffonneries et ses bons mots*. Les baladins ont subsisté jusqu'en 1752, époque à laquelle les consaux, par leur résolution du 11 janvier, supprimèrent leur institution comme *indécente et déplacée*. Les connétables étaient chargés des archives, du registre aux ordonnances et de la comptabilité du corps. Au massart était confiée la caisse. Chaque serment était régi par des statuts et réglemens. Leur uniforme bel et élégant a varié avec les tems.

On fait remonter l'origine des compagnies bourgeoises tournaisiennes au milieu du XIe siècle, à l'année 1056, lors du siége et sac de Tournai par Henri III. Mais ce n'est qu'au XIIe siècle que nous avons des documens certains de leur existence. Quoiqu'il en soit, on voit déjà l'an 1103 les *hommes à glaive*, les archers et arbalétiers de Tournai,

avec d'autres bourgeois au nombre de 1,200, repousser l'armée de l'empereur Henri IV, qui est forcé de lever le siége de leur ville. Un vieux manuscrit, intitulé : *Recueil des marches, priviléges et donations des joueurs à glaive, d'épée, archers et arbalétiers de Tournai*, rapporte que Philippe-Auguste, roi de France, accorda en 1187 aux bourgeois des franchises ou exemptions, et *ordonna à certain nombre de se ranger sous un capitaine*. Ces expressions desquelles le manuscrit argumente de la création des compagnies bourgeoises, se concilient d'ailleurs avec le texte de la charte de commune que ce monarque donna la même année à notre cité. Soit que ces compagnies existassent antérieurement, soit qu'elles fussent créées tout nouvellement ; un fait constant, c'est que Philippe-Auguste ordonna que les trois compagnies vinssent lui rendre les honneurs, les reçut fort *agréablement*, et les *fit mettre en sa sauve-garde, et défense pour sa personne*. Il fit plus, il confirma leurs priviléges, et engagea sa parole de roi qu'il les regarderait toujours comme *ses élus*. En 1211, elles lui prétèrent serment de fidélité.

Jamais monarque ne fit un vain appel à leur courage.

L'an 1242, les compagnies bourgeoises de Tournai, envoyées au secours de St-Louis, roi de France, contre l'Angleterre, se font tailler en pièces aux portes de Xaintes, ainsi que nous l'apprend l'évêque de Tournai par ces deux vers:

Et si furent cil de Tornai,
Li troi C. tout défit, le sai.

Un moine fut chargé d'apporter à Tournai cette triste nouvelle. Il parut à l'assemblée des magistrats, et leur dit, en empruntant le langage d'Ovide :

Una dies *vestros* ad bellum miserat omnes,
Ad bellum missos perdidit una dies!

Et le magistrat prit la résolution d'assister en corps, et en *habits de parade* au service funèbre que le messager était chargé de célébrer le lendemain pour le repos de l'âme des Tournaisiens, *si bravement occhis de lez Xaintes.*

En 1297, le roi Philippe-le-Bel étant descendu en Flandre avec une puissante armée pour arracher cette contrée aux Anglais, appela près de Furnes les six cents bourgeois de Tournai pour faire la garde de sa personne. La même campagne, ils se distinguent au siége de Lille où ils entrent le jour de St-Laurent. Le 15 août suivant, les compagnies bourgeoises accompagnent le roi Philippe à son entrée à Tournai. Pour récompenser leur vaillance et leur belle conduite, le monarque confirme leurs priviléges, leur en accorde de nouveaux et leur donne une maison et une rente foncière.

L'an 1304, vers la mi-juillet, Philippe-le-Bel s'avançant sur Tournai, les compagnies furent à sa rencontre jusqu'au village de *Bieklers*, et *traversèrent l'armée pour conserver sa personne.* Quand elles furent en présence du roi, il leur dit : *Soyez bien arrivés, mes chers élus.* Elles le ramenèrent ainsi jusqu'à l'église de Notre-Dame, où il alla saluer la Vierge. Puis le roi sortit par la porte St-Martin se dirigeant vers Mons-en-Pevèle, oùil campa. Les compagnies l'y suivirent, prirent *la garde de sa tente*, et ne revinrent que vers la fin d'août. Elles furent largement défrayées et reçurent, en outre, deux pièces de vin de Lâon par compagnie.

En 1329, elles forment la garde du corps de Philippe de Valois, l'accompagnent à Cassel, et s'y distinguent encore par leur intrépidité en repoussant avec le comte de Hainaut et ses troupes la première charge des Flamands, laquelle était furieuse. Les compagnies bourgeoises étaient fortes alors de 200 arbalétiers, 200 hommes d'épée, et 200 archers. Il s'était joint à elles 400 cavaliers armés de

lances, « tous vestus de robes vermeilles et un blanc
» château dessus la poitrine. Lesquels Tournisiens y
» acquierirent grande louange, car iceux et le comte de
» Haynault avec ses gens furent les premiers assaillis des
» Flamands lesquels pensoient surprendre le roy en ses
» tentes, où étoient pour capitaines tels que sire Gauthier
» de Calonne, sire Gilles Mouton, Simon Delevexte,
» Nicolas Galais et Jacquemart Briffault, auxquels il y a
» eu maints tuez, navrez (*) et affolez (**). Aux affolez la
» ville donna, quant ils furent de retour, XII deniers tour-
» nois par jour leur vie durant » pour reconnaître les grands services rendus à la patrie dans cette mémorable journée (1).

La même année à l'octave de S[t]-Laurent, Tournai envoya encore au roi 600 hommes sous les ordres de Gauthier de Calonne, de Gilles Mouton et de Simon De le Vexte. Le quatrième était Jean Musiaus, écuyer, de Tournai, qui fut *présenté* au roi, à cause de sa taille extraordinaire (2).

A cette époque les archers et les arbalétiers portaient sous la brigandine, une jaque rouge sans manches, avec la tour en drap blanc sur la poitrine, le chaperon à panache. Ils avaient pour armes la dague ou épée, la trousse, l'arc ou l'arbalète et le cranequin (3).

Au mois de juin de l'année 1340, à la demande de

(*) Blessés à sang.

(**) Estropiés.

(1) MS. cité plus haut.

(2) Chron. de Muevin, pag. 460.

(3) La *brigandine* était un haubergeon ou cotte de mailles qui servait de cuirasse.

La *jaque* ou *jake*, un justaucorps qui descendait jusqu'aux genoux. Il était bourré afin de rompre l'effort de la lance ou de l'épée.

La *trousse* était un carquois, et le *cranequin* ou pied de biche, un instrument pour armer les arbalètes.

Philippe de Valois, Tournai lui envoya à Thun 1,000 hommes d'élite, savoir : 250 archers et arbalétiers et 750 hommes armés de glaives et de lances. Leurs chefs étaient Guillaume Du Porc, Gilles Mouton, Guillaume de Helemmes et Pierre Li Muisis. La commune leur avait fourni tout le matériel nécessaire à leur expédition. Ils reprirent le château de Thun, dont les Anglais s'étaient emparés (1).

Au mois d'octobre de la même année, Tournai envoya à la demande du roi de France à Buironfosse 1,000 d'infanterie sous les ordres de Gauthier de Calonne, qui mérita dans cette expédition les insignes de la chevalerie; les autres chefs étaient les frères Jean et Jacques Gargate, Gilles Mouton, Jacques son fils, Guillaume De Helemmes, Gossuin Dumortier, Jacques De Avelin et Guillaume Du Porc. Le monarque reçut les officiers tournaisiens avec les plus grands égards, la troupe ne rentra à Tournai que le jour des âmes.

La même année, Tournai avait envoyé au secours du roi Philippe de Valois à St-Étienne 1,000 hommes pris tant dans les compagnies bourgeoises, que parmi les autres classes des habitans, et 200 hommes dans la cavalerie tournaisienne. Ce corps avait deux aumôniers et un autel où l'on célébrait la messe tous les jours. Il était commandé par douze capitaines, vingt connétables, avait vingt enseignes à Château blanc et traînait à sa suite quarante charriots de bagages.

En 1410, à la demande de Charles VI, il part de Tournai pour Paris un corps d'arbalétiers, paviseurs et autres gens de guerre pour défendre le roi et la France contre leurs ennemis.

St-Louis, en 1242, et Philippe-le-Hardi, en 1276, affranchirent les compagnies bourgeoises de tout aide et subside,

(1) Chron. de Li Muisis, pag. 224.

ainsi que de toute garde et logement des gens de guerre.

Leurs priviléges furent successivement confirmés par Philippe-le-Bel en 1301 ; par Louis X en 1316; par le roi Jean II et Charles V. Ce fut à l'entrée de ce dernier (1368), que les arbalétiers prirent l'arquebuse et en firent usage pour la première fois.

Lors de l'entrée du duc de Bourgogne (1369), il y eut une vive discussion entre les compagnies, pour la préséance. Les consaux, par un réglement homologué par le roi, décidèrent que les joueurs à glaive auraient le premier pas, qu'après eux marcheraient les archers, puis les arbalétiers. Cette même année, elles furent envoyées, à la demande du roi de France, avec des pionniers et paviseurs contre les Anglais, qui, descendus dans l'Artois, brûlaient Aire et Terouane. Elles ne rentrèrent dans leurs foyers qu'à l'approche de l'hiver.

L'an 1381, époque de la création de la compagnie des canonniers, sur la proposition des consaux, elles prirent la résolution de porter à la procession la *fierte* ou châsse du saint protecteur de leur compagnie, de chacun desquels saints elles reçurent toutes quelque relique. Les frais que nécessitèrent la confection des *fiertes* furent avancés par le magistrat. C'est depuis lors que les compagnies prirent le nom de *serment*.

En 1386, la ville de Tournai envoie au roi Charles VI au Dam ses arbalétiers, ses canonniers et ses paviseurs, avec des charpentiers, maçons et autres ouvriers.

Charles VI, en 1380 et 1382, et le duc de Bourgogne confirmèrent leurs priviléges.

En 1412, sous la conduite d'Arnoul Li Muisi et de Jean De St-Genois, écuyers, capitaines des arbalétiers, elles font le service du roi au pays de Berri, à l'encontre de son oncle le duc de Berri et d'autres princes de son rang. Le

roi Charles VI mande d'Auxerre aux prévôts-jurés, esgardeurs et communauté de Tournai, « qu'étant avec lui à
» Bourges, lesdits capitaines, arbalêtiers et paviseurs l'ont
» très-grandement et diligemment servi; qu'il se tient
» d'eux et de leurs services très-bien content et qu'il les
» en remercie de très-bon cœur; qu'étant de retour de son
» voyage, il leur donne ce jour à Auxerre (26 juill. 1412)
» congé et licence de retourner. » Le roi prie les magistrats de tenir lesdits capitaines, arbalétiers, pour contemplation de lui, en spéciale recommandation.

L'année suivante, par ses lettres données à Paris (10 août 1413), ce même monarque déclare les Tournaisiens exempts et déchargés de la somme de 1500 livres tournois, à laquelle ils avaient été imposés pour leur quote-part dans l'aide demandée à la province de Rheims, et ce
« attendu, dit le roi, que d'après leurs priviléges et usages
» ils ont toujours été francs et quittes de toutes aides et
» tailles et qu'ils sont au plus près de nous comme notre
» chambre et ont la garde de notre personne, quand nous
» sommes en la guerre, en quoy ils nous ont toujours bien
» et loyaument servy, à moult grans peines, périls, frais
» et dépens et mesmement devant Bourges, quand derre-
» nairement y avons esté. »

En 1413, la duchesse de Bourgogne passant par Tournai reçut les honneurs des compagnies bourgeoises, qui exécutèrent le *limaçon* (1) sur le marché. La princesse leur fit présent d'une bourse remplie d'or; et le magistrat, du vin accoutumé.

Le droit d'être gardes-du-corps nés des rois de France fut confirmé aux compagnies bourgeoises de Tournai en 1304, 1433 et 1463.

(1) C'était ainsi qu'on appelait l'évolution et le défilé usités dans les parades militaires de l'époque.

En 1417 elles marchent contre le roi d'Angleterre qui a mis le siége devant la ville de Caen.

En 1425, les Tournaisiens envoient à l'aide du duc de Brabant, contre les Anglais descendus en Hainaut, 50 arbalétiers et 25 hommes portant pavois sous la conduite d'Arnoul de Helscamp, auxquels se joignirent 200 volontaires de cette ville. Ils furent de retour dans leurs foyers le pénultième du mois de mars.

En 1477, les quatre sermens, aidés de la garnison française, défirent à Chin et à Épierre les Flamands commandés par le duc de Gueldre qui y fut tué. Ils rentrèrent en ville chargés des dépouilles de l'ennemi, à qui ils enlevèrent trente-une coulevrines, dix-sept drapeaux et le grand étendard aux armes de Bourgogne, lequel fut, avec les drapeaux, appendu aux galeries de Notre-Dame.

L'année suivante, ils furent au siége de Condé (1) où ils secondèrent puissamment Louis XI de leur matériel de guerre « et furent lesdits de Tournai cause de la prise de Condé. » (Recueil ancien touchant le pays de Haynau. MS. de la Bib. de Mons). On remarque que ce ne fut que quatre ans plus tard (1482), qu'on institua en la ville de Lille la compagnie des canonniers sous la dénomination de *Compagnie de madame Sainte-Barbe*.

En 1500, le mercredi de la semaine sainte, joints aux volontaires Tournaisiens commandés par Nicolas de St-Genois et Nicolas Bachelier, les quatre sermens assiégent et prennent St-Amand, dont la garnison bourguignone est faite prisonnière bagues sauves, le lundi de Pâques. Les Bourguignons y étant rentrés l'année suivante, les Tournaisiens retournèrent au siége, s'emparèrent de la ville et de leurs chefs Jean de Lille et Pierre de Belleforrière qu'ils ramenèrent en la cour épiscopale de Tournai.

(1) Cette ville fut prise le 1er mai 1478.

Charles-Quint, Philippe II, son fils, Marguerite et Alexandre de Parme confirmèrent successivement les priviléges des sermens.

En 1566 les canonniers prennent les armes contre les Huguenots qu'ils mettent en fuite. Pour avoir préservé Notre-Dame du pillage, le chapitre de cette église leur accorde le privilége de pouvoir offrir leurs hommages à la vierge Marie tous les ans, la veille de la procession générale, *tambours battans et drapeaux déployés comme défenseurs de son église*, ce qui s'est fait jusqu'à l'arrivée des Français, en 1794.

En 1580, joints aux troupes du prince d'Épinoi, les quatre sermens s'emparèrent de la ville de St-Ghislain. Jean Haccart, écuyer, seigneur Du Carnoi, mayeur de St-Brice, était à cette époque grand maître ou souverain du serment de St-Michel, et le fut jusqu'à l'an 1618. Après lui ce fut M. Brisseau. En 1682, M. Claude-Albert Delrue, puis M. Denis Bommart. En 1699 M. De Pollinchove. En 1703, M. De Cazier-Dubreucq. En 1714, M. Doyson. En 1721, M. Havet. En 1723, M. De Cramelle.

L'an 1750, le roi du Grand Serment de St-George, dit des arbalétiers était M. François-Joseph Crombé. On lit sur sa pierre sépulchrale en l'église St-Brice, qu'il fut roi l'espace de 27 ans. Après lui ce fut M. Hague.

L'an 1775, le souverain de la compagnie de St-Sébastien était M. De Schinckelle, écuyer, seigneur de Westbroucq, juré. La même année celui de St-Michel était M. Vandergracht de Grandrieu; en 1728, M. Delevigne; en 1735, M. Lacqueman, échevin de la commune. Les derniers souverains furent MM. le chevalier De Ghouy d'Anserœul et le comte Henri Du Châtel.

Marie-Thérèse, par un réglement du 16 janvier de l'an 1768, organisa les quatre sermens sur un pied moins dispendieux.

Lors de l'occupation de Tournai par les troupes de la république, le général Pichegru fit désarmer tous les sermens. Leur uniforme était, dans ces derniers tems, habit écarlate, revers et paremens de velours noir et culottes blanches.

On lit dans le manuscrit, auquel nous avons emprunté une partie de ces renseignemens, ce qui suit :

Du 22 fructidor an II, 7 septembre 1794, v. s.

En assemblée tenue cejourd'hui par les roy, capitaine et officiers de la compagnie de St-Michel, dite des tireurs d'armes en cette ville, a été représenté par le citoyen Leblanc, capitaine de la dite compagnie, que d'après les réquisitions faites par le commandant de la place, toutes les armes et drapeaux lui ont été rendus ainsi que les tambours, et que dans la crainte de la suppression de ladite compagnie, il étoit nécessaire de faire face aux dettes contractées par icelle. Il a en conséquence proposé, ne trouvant d'autre moyen, que l'image de St-Michel en argent (laquelle avoit coûté 240 livres de Flandre en 1661) seroit vendue, pour les deniers contourner au paiement des dettes susdites : l'assemblée ayant délibéré sur cet objet a déclaré d'acquiescer à la demande dont s'agit. »

Fait les jour, mois et an susdits.

LEBLANC, capit. en chef.
François HAZARD.
DE PLANCHES.
Charles GOBERT.

Ces milices citoyennes, qui furent pendant sept siècles l'ornement et le palladium de Tournai, viennent de renaître de leurs cendres ; et notre cité, ainsi qu'au moyen-âge,

montre encore avec orgueil sa milice communale, sa vieille compagnie de St-Michel, et ses glaives de six pieds; ses arbalétiers, ses archers, ses utiles pompiers, ses brillans artilleurs bourgeois, et sa garde de sûreté, modèle des gardes de sûreté du royaume, décors vivans, sonores et pompeux de toutes nos fêtes civiques et nationales.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE. . . . . Page 5
Origine des Nerviens. — Étendue de la Nervie. 9
» de Tournai. 13
Religion des Nerviens. 23
Caractère, mœurs, art militaire et gouvernement des Nerviens. 27
Conquête de la Nervie par les Romains, l'an 57 avant J.-C. . . 37
Révolte et soumission des Nerviens, l'an 53 avant J.-C. . . 44
La Nervie, depuis la conquête des Gaules, jusqu'à Civilis. 54
Révolte des Bataves et des Nerviens. 59
Origine des Franks. — Ils ravagent Tournai. — St-Piat, 1er apôtre de la Nervie. 69
La Nervie depuis Claudius Civilis jusqu'au Ve siècle. 80
Domination Franke, Tournai siége de la nouvelle dynastie. . 83
Tournai, sous les rois de la 2me race. 120
» » 3me race. 143
Charte de commune. 171
Programme d'un cours d'arbalète proposé par le Grand Serment des arbalétiers de la ville de Tournai : 12 avril 1394. . . . 349
Histoire des châtelains. 365
» » des compagnies bourgeoises 372

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE

DE TOURNAI

ET DU TOURNESIS.

HISTOIRE

DE TOURNAI

ET

DU TOURNÉSIS,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS,

Par A.-G. Chotin,

LICENCIÉ EN DROIT, JUGE DE PAIX.

Mon pays avant tout!



Tournai,

MASSART ET JANSSENS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

1840.

HISTOIRE

DE TOURNAI ET DU TOURNÉSIS.

L'an 1400, l'on se rendit en foule à Rome afin d'assister au jubilé séculaire, mais pour une grande partie des fidèles il n'y eut point de retour. Ils y moururent de la peste qui étendit sur tout le globe ses affreux ravages. Ce fléau fut si meurtrier à Tournai, que cette ville devint presque déserte (1).

Comme au commencement de son invasion il ne mourait que des gens du peuple, les riches ne regardaient point comme un mal la mort de quelques misérables *buveurs de bière*, c'est le nom qu'ils leur donnaient. Mais

(1) Tornaci adeò erat crudelis, ut incredibile sit narratu, dit Meyer. Ces pestes étaient très-communes au moyen âge. 128 ans auparavant une horrible maladie avait encore moissonné en cette ville beaucoup de monde, comme on le voit par ces vers d'une vieille chronique sur Tournai :

Mil CCC LX et douse
Vint une mors laide et hidouse,
Qui passi ces pays passa
Dont mains riches hom trépassa.

bientôt la peste sourde et impartiale dans ses rigueurs, comme la mort elle-même dont elle était presque partout suivie, frappa toutes les classes de la société sans distinction: buveurs de bière et buveurs de vin, artisans et nobles, prêtres et magistrats ; elle n'épargna personne, pas même les médecins qui promettaient la guérison. Le peuple alarmé courait implorer le secours des saints aux extrémités du pays. Les uns cherchaient à se rendre propice Saint Adrien, Saint Sébastien, Saint Antoine; les autres, d'autres bienheureux en qui ils avaient foi et confiance. C'était en vain. La peste continuait à décimer les populations. Ce fut dans ces circonstances que De La Tremouille, évêque de Tournai, institua du gré et à la demande de toute la cité, une procession solennelle à laquelle il assista avec tout le clergé de Notre-Dame, l'abbé et tous les moines de St-Martin, les Augustins, les Franciscains, les gouverneurs de la ville, les magistrats et tous les bourgeois et manans. Après cette imposante cérémonie, Mathias de La Vallée, Franciscain, fit un sermon très-remarquable au peuple abattu, dans lequel il annonça qu'il fallait se corriger et faire pénitence, afin d'arrêter par ce moyen le courroux du ciel. Tout cela ne servit à rien, dit Meyer à qui nous empruntons ces faits. Il y eut recrudescence du mal qui sévit avec plus de violence, et moissonna en peu de tems un nombre considérable d'habitans. Les parens, par crainte de la contagion, avaient cessé de se voir; le commerce et les communications avec le dehors étaient interrompues, . . . l'herbe croissait dans les rues. On n'y voyait plus personne. Seulement, à la nuit tombante, erraient des hommes à figure sinistre qui recueillaient les cadavres dans des tombereaux pour les porter dans les *âtres*. On fit dans tout le pays des prières publiques, mais le fléau ne disparut qu'à l'approche de l'hiver. Un froid rigoureux

avait précédé cette calamité si funeste à nos contrées.

Pour repeupler la ville que cette peste et la guerre avaient considérablement dégarnie d'habitans, les magistrats supprimèrent les impôts sur le vin et la cervoise pendant quatre années. Ce tems écoulé, comme cette mesure en diminuant les recettes empêchait la commune de faire face à ses charges; que d'un autre côté celle-ci s'était vue obligée à de grandes dépenses causées par la guerre, (1) tant pour la milice et la réparation des fortifications, que pour la mise en état des engins, canons, et autre matériel de guerre et de défense, ils adressèrent des représentations à ce sujet au Roi Charles VI. Ce monarque leur accorda (18 juin 1404) en considération de la *très-grande*, *pitoyable et terrible mortalité*, dont leur ville avait été affligée, la prolongation, pour quatre ans, de l'octroi sur le vin et la cervoise, pourvu que la majorité des trois cents élus y consentît (2).

Mais reprenons le cours des évènemens généraux de notre histoire. Jeanne, duchesse de Brabant, qui gou-

(1) Les expéditions de la milice de Tournai à Roosbeck, à Bourbourg et au Dam avaient coûté plus de 200,000 francs à la ville. Aussi Charles VI, en considération des services que cette ville (laquelle d'ancien droit, dit le diplôme, était en tems de guerre nommée et appelée *sa chambre*) lui avait rendus à ses propres dépens dans ses guerres, tant ès voyages de Bourbours, de Roosbeck et du Dam qu'ailleurs, ce qui devait lui être imputé à noblesse et comme poursuivant les armes, déclara deux ans plus tard la tenir quitte, exempte et franche de toutes les aides dernièrement établies pour résister aux entreprises de Henri de Lancastre, se disant roi d'Angleterre, ainsi que de celles nouvellement établies pour la conquête de la Guienne et le renforcement des frontières. Plus tard (15 février 1409) il ordonna à son confesseur de rembourser aux Tournaisiens les sommes que leur ont coûté l'équipement et les gages des arbaletiers, pavesiers, canons, canonniers, et charrois qu'ils lui ont envoyés à sa dernière chevauchée en Flandre. (Archives de la ville).

(2) Archives de la ville.

verna avec tant de prudence et de douceur, craignant que sa succession ne fût le signal de quelque guerre, en avait réglé l'ordre par un diplôme daté de Tournai (28 septembre 1399). Elle y avait appelé Marguerite sa nièce, femme de Philippe duc de Bourgogne, comte de Flandre. Ce prince étant mort à Hall au mois d'avril de l'an 1404, Jean-Sans-Peur son successeur fut reçu avec pompe et inauguré comte de Flandre à Gand l'année suivante. Il fixa sa résidence à Audenarde et y transféra sa chambre de Conseil de Lille, où il ne laissa que la chambre des Comptes.

De grands désastres furent en quelque sorte les précurseurs des guerres sanglantes qui ravagèrent bientôt le pays. L'an 1408, Tournai se vit presqu'englouti sous les eaux. Les paroisses St-Nicolas, St-Brice, St-Jean, Ste-Catherine, St-Piat, St-Pierre, Notre-Dame et la Magdelaine furent en grande partie envahies par l'humide élément. Il n'y en eut que trois à l'abri de l'inondation: Ste-Marguerite, St-Quentin et St-Nicaise; ce qui nous donne une idée des dommages que notre ville eut à souffrir. L'année suivante ce fut la Flandre qui se vit ravager par la famine, et par une peste atroce qui dévora un grand nombre de ses habitans. Cousin rapporte, qu'en 1410, la mortalité parmi le clergé de Tournai fut si grande, qu'on ne savait trouver des gens d'église pour faire le service divin, ni à qui conférer les bénéfices vacans, il fallut faire venir des prêtres de Lille, de Douai, de Cambrai et d'Arras.

Le comte de Flandre Jean-Sans-Peur, emporté et impérieux eut un règne fort agité. Deux partis divisèrent la France, le sien et celui du duc d'Orléans qu'il fit assassiner. Le roi de France Charles VI, irrité contre lui vint assiéger Arras. A l'approche de la guerre ce monarque avait ordonné que ceux d'entre les Tournaisiens qui te-

naient fiefs, arrière-fiefs où terres nobles, se rendissent en armes vers lui ; mais bientôt il les en exempta, pourvu que la ville lui envoyât le plus tôt possible les arbaletiers et les charriots qu'elle lui avait promis, parce qu'il avait jugé que cette ville avait besoin d'une bonne et sûre garde, située, comme elle l'était, près des pays de Flandre et d'Artois, et éloignée de plus de vingt lieues de toutes bonnes villes de France. Ces deux puissances allaient se heurter quand, à la prière du duc de Brabant et de la comtesse de Hainaut, la paix fut faite par un traité que le comte Jean devait approuver à Tournai, devant les commissaires du roi de France. Ce fut son fils Philippe, comte de Charolois, qui le ratifia en son nom, et jura la paix ainsi que la noblesse et le clergé de Flandre. Le duc de Brabant et la comtesse de Hainaut, présens à cet acte solennel, le garantirent ainsi que la noblesse et le clergé de Tournai. Meyer au contraire a écrit que ce furent les prévôts Marc Vilain et Jean Wettin et les arbaletiers de Tournai qui représentèrent à la fois le duc de Bourgogne et le roi de France, et furent pour eux garans mutuels de la paix. (1) La cérémonie se fit en l'abbaye de St-Martin, l'an 1415.

Presque dans le même tems que ces événemens se passaient, le roi d'Angleterre, révendiquant les provinces françaises enlevées à ce royaume par le roi Richard III, avait fait une descente en France et était venu mettre le siége devant Harfleur. Charles VI, attaqué à l'improviste, écrivit de Paris aux Tournaisiens (2 septembre 1415), qu'il avait résolu de se porter en personne et avec de grandes forces au devant de son ennemi pour le combattre, et faire lever le siége de cette ville; et comme il avait

(1) Paci interfuêre rectores Civitatis Tornacensis Marcus Villanus et Joannes Wettenius, præfectus tunc urbis. Adfuêre item ibidem pro regis Burgundique partibus balistarii Tornacenses. Meyer. Ad an. 1414.

commandé à cet effet à ses parens, vassaux et sujets de se rendre en hâte auprès de son fils le duc de Guienne, son lieutenant et capitaine-général, lequel devait le précéder en Normandie. Il donnait ordre aux Tournaisiens, sur la foi et la loyauté qu'ils lui devaient, de lui envoyer à la réception de sa lettre « le plus grand nombre de bonnes gens d'armes, archers et arbaletiers qu'il sera possible, en les faisant marcher jour et nuit.». (1)

Mais la paix intervenue entre le roi de France et Jean-Sans-Peur, loin de l'éteindre, n'avait pas même assoupi la haine mortelle qui divisait la maison de Bourgogne et celle d'Orléans. Elle se réveilla avec plus de violence chez le duc Jean, quand il apprit que la reine Isabeau de Bavière méditait l'enlèvement du Dauphin et de son épouse Marguerite. Il n'ignorait pas que le duc d'Orléans était l'artisan de toutes ces intrigues, et pour y mettre fin, il conçut le projet de l'assassiner. Ce qui hâta sa mort, ce fut l'outrage fait au duc de Bourgogne dans la personne de sa vertueuse épouse, dont le duc d'Orléans s'était vanté faussement d'avoir eu les faveurs. Dès-lors sa perte fut arrêtée. Jean-Sans-Peur, pour mieux assurer l'exécution de l'affreux projet qu'il méditait, feignit de se réconcilier avec son ennemi. Ils couchèrent dans le même lit, selon la coutume du tems, communièrent le même jour.... et le lendemain l'on apprit que le duc d'Orléans n'était plus ! Pour écarter tout soupçon, Jean affecta la plus grande douleur, se présenta dans l'église des Blancs-Manteaux pour donner l'eau bénite au corps de sa victime, et assista en grand deuil à ses funérailles. On le crut donc quelque tems étranger à cette action infâme, et quand sa culpabilité fut connue, il prit le parti de se retirer à Gand. Après s'être assuré dans cette ville de

(1) Lettres origin. aux archives de la ville.

l'assistance des flamands contre ses ennemis, il revint hardiment à Paris, et y fut bien reçu, parce qu'on regardait la mort du duc d'Orléans comme un bienfait du ciel.

Le roi, cédant aux instances du clergé, accorda même des lettres d'abolition au duc de Bourgogne. Mais à cette nouvelle, les Orléanistes indignés se retirèrent à Melun. Jean se disposait à les faire revenir dans la capitale, quand il fut appelé à replacer sur son siége son beau frère l'évêque de Liége, chassé par ses sujets.

Pendant qu'il battait les Liégeois, favorisait et étendait la liberté de commerce en Flandre, et y donnait tous ses soins à l'administration et à l'organisation de la justice, la face des affaires avait changé en France. Ses ennemis avaient obtenu la révocation des lettres d'abolition, la reine et le dauphin avaient repris les rênes du gouvernement; et le parti d'Orléans demandait hautement vengeance de l'assassinat du duc. Jean entra de nouveau en France, et fut reçu en triomphe à Paris. A son approche toute la cour se retira à Tours. Il ne tarda pas à se reconcilier avec elle; mais les ducs de Berri et de Bourgogne, oncles du roi, indignés de voir toute l'autorité partagée entre le comte de Flandre et le Dauphin, se liguèrent avec la reine et le parti d'Orléans. (1)

Peu de tems après le duc Jean envoya le chanoine de Tournai Raoul Le Maire, et les seigneurs de Dour et de Croï à Bicêtre, où des conférences étaient ouvertes pour la paix. Le duc d'Orléans, aux aguets, saisit ce dernier et le fit appliquer à la géhenne, pour lui arracher le secret

(1) Ce fut dans ces circonstances que l'Université de Paris écrivit aux prévots et jurés de Tournai pour les engager à s'employer à la conservation du roi, que ses ennemis avaient résolu de détrôner. Ces ennemis étaient, disait-elle, Jean de Berri, Charles d'Orléans, Jean de Bourbon, Jean d'Alançon, Charles de Lebret, Bernard d'Armagnac et leurs adhérens.

de sa mission. Il l'aurait fait mourir comme complice de la mort de son père, sans l'intervention du duc de Berri qui lui sauva la vie (1). L'emprisonnement du comte de Croï réveilla toute l'animosité du duc de Bourgogne. Il demanda réparation de cette injure, et se prépara en même tems à la guerre en faisant des lévées dans ses états, et en recherchant l'alliance du comte Palatin, du comte de Hainaut, du prince de Liége, du duc de Gueldre et d'autres princes des marches de l'empire. Pour en délibérer, ils convinrent d'une entrevue au palais abbatial de St-Martin. Tous ces princes se rendirent au congrès, et il fut résolu de soutenir le duc, si ses états étaient attaqués.

Ce fut à cette occasion que la princesse Michelle, fille du roi de France Charles VI, et épouse du comte de Charolois, fils de Jean-Sans-Peur vint à Tournai (24 Janvier 1419). Les prévôts de la ville Jean Wettin et Simon de St-Genois l'allèrent recevoir aux limites du territoire par la porte Coquerelle. La princesse descendit à l'hôtel de la Tête-d'Or, où on lui fit présent de douze tasses d'argent du poids de deux marcs chacune et de plusieurs pièces de vin; et selon un ancien privilége attaché à l'arrivée des princes, prélats et autres grands seigneurs, on gracia quelques bannis. Le lendemain à cinq heures du soir les compagnies bourgeoises firent le limaçon sur la Grand'Place toute illuminée de flambeaux, de falots et de torches.

Le duc de Bourgogne avait quitté Tournai pour entrer en France à la tête d'une armée formidable. Après avoir pris et pillé Ham et ravagé tout le pays, il se disposait à marcher sur Paris, mais les flamands ennuyés d'une guerre qui n'avait pour eux rien de national l'abandonnè-

(1) Dewez dit que ni les mesures du duc de Bourgogne ni les ordres du roi ne purent soustraire cet infortuné à la mort.

rent et revinrent à Bruges après avoir déchiré la *grande peau de veau* (1). Cette désertion n'empêcha pas Jean-Sans-Peur d'entrer à Paris, au milieu des acclamations des habitans qui crièrent *Noël!* (28 octobre 1418). Ce triomphe fut sa perte. Le parti d'Orléans qui venait de jurer sa mort, lui fit proposer par le Dauphin une entrevue, que Jean toujours animé du désir d'une réconciliation sincère accepta. Elle eut lieu à Montereau. Mais là, sous les yeux mêmes du Dauphin complice de l'attentat, ou trop faible pour l'empêcher, Jean-Sans-Peur tomba victime de sa trop grande confiance. Son cadavre jeté à la rivière par ses meurtriers fut recueilli nuitamment par le curé de Montereau, déposé dans la bière des indigens tout dégoutant de sang, et porté dans l'église paroissiale, où il fut inhumé avec son jupon ses houzeaux et sa barette (10 septembre 1419.) Regardée comme une juste represaille du meurtre du duc d'Orléans, sa mort n'excita que peu de regrets.

Son fils le comte Philippe de Charolois, en apprenant cette horrible nouvelle, jura par la pâque-Dieu de laver ce crime dans le sang français : il fit donc une alliance avec Henri V, roi d'Angleterre vieil ennemi de la France, et qui se disait d'ailleurs envoyé du ciel pour punir les Français. Entre tems s'était fait à Troyes (21 mai 1420) le traité inique par lequel la couronne de France, après la mort de Charles VI, passait au roi d'Angleterre Henri V, époux de la princesse Catherine de France. Ce qui excluait le frère de cette princesse Charles VII. Henri devenu ainsi roi de France fit paisiblement son entrée à Paris en souverain, et le Dauphin, déclaré ennemi de l'état, sou-

(1) C'est ainsi qu'on appelait la grande feuille de parchemin, où était écrite la lettre obligatoire contenant le consentement de la ville de Bruges à l'impôt ou gabelle extorquée en 1407.

tenu seulement par les Espagnols et les Ecossais, recommença la guerre avec plus d'acharnement.

Cependant il s'en fallait bien que toutes les villes de France reconnussent le nouveau souverain. Plusieurs eurent le courage de le repousser. Tournai fut de ce nombre; les trente-six bannières s'étant refusées à se soumettre au traité. A la nouvelle de ce déni d'obéissance le roi de France adressa un mandement aux habitans de Tournai contenant l'ordre exprès d'obéir, sous peine d'encourir son indignation, au roi Henri son gendre, comme à lui-même. Ce mandement fut communiqué aux trois cents bourgeois, que le magistrat avait élus pour en délibérer, comme cela se pratiquait dans les affaires de grande importance. En vain le magistrat les engagea à se rendre au mandement, ils n'en firent rien et se séparèrent sans prendre un parti. Les bannières, fermement attachées au Dauphin prirent dès lors la résolution, pour éviter toute surprise, de monter la garde toutes les nuits, sous un drapeau aux armes du Dauphin. La ville fut divisée militairement en trente-six bannières, commandées chacune par ses doyens. Les postes se renouvelaient deux fois le jour.

Pour laisser en cette circonstance un monument de leur attachement inviolable à la couronne de France, elles firent frapper une monnaie de cuivre avec des fleurs de lis et cette inscription *vive le roy de Franche*. Aussi Charles VII, par lettres datées de Bourges (janvier 1422) promit-il aux Tournaisiens, sur sa parole royale, en récompense de l'attachement à sa personne et à la couronne qu'ils avaient signalé en refusant de souscrire à l'odieux traité de Troyes, de ne pas aliéner de sa domination Tournai et le Tournésis pour quelque cause que ce fût. De plus il abolit comme nuisible aux Tournaisiens le bailliage auquel ressortissait Tournai et sa banlieue

d'une lieue d'étendue (1). La charte porte que c'est pour plus de 900 ans de fidélité des Tournaisiens envers la France; pour la grande loyauté et obéissance qu'ils ont toujours eue et entretenue envers ses prédécesseurs, et pour les récompenser des maux qu'ils avaient eu à souffrir de la part des Hennuyers, des Flamands et des Brabançons, à l'occasion de cette fidélité. Notre cité fut dès lors attribuée au balliage de S[t]-Quentin, qui connut aussi des cas royaux. Il était défendu au Bailli d'avoir son domicile à Tournai, et il dut tenir ses séances comme autrefois, au faubourg de Maire. Il fut égalemont interdit à ses sergens d'exploiter dans Tournai ou sa banlieue. En conséquence la prison de la Porte-Prime, ainsi que la Halle neuve, où le bailliage incarcérait ses prisonniers, furent restitués à la ville. Mais comme les Flamands et les Anglais, avec lesquels Tournai était en guerre, avaient pillé et brûlé à plusieurs reprises le faubourg de Maire, et détruit le lieu où le bailli tenait ses plaids, celui-ci demanda aux quatre consistoires la permission de tenir momentanément ses séances en la ville; ce qu'il obtint en 1426 et les quatre années suivantes.

Après la mort de Charles VI (22 octobre 1422), les Tournaisiens, à qui il semblait ne rester d'autre parti que de suivre l'exemple de la soumission donné par les autres villes, se déclarèrent pour le Dauphin et le reconnurent pour roi de France avec de grandes réjouissances. La ville fut mise en état de défense (2). C'était, il faut

(1) Philippe-Le-bon lui-même, en considération des services que lui avaient rendus les Tournaisiens dans l'armée qu'il avait levée pour le service du Roi, permit aux bourgeois, manans et habitans de Tournai d'aller séjourner et commercer dans ses pays et seigneuries pour leurs affaires. (19 août 1421).

(2) Le roi de France, qui venait de lever le ban et l'arrière-ban, contremanda les arbaletiers et les chariots qu'il avait demandés aux

l'avouer, un bien grand courage ou bien un grand aveuglement. Elle s'exposait à une ruine totale, en provoquant la colère du duc de Bourgogne, et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que ce prince admirant la résistance d'une cité qu'il aurait pu facilement dompter par la force des armes, recourut à des voies de douceur pour se l'attacher. Tant l'attitude parfois impose! Il manda à cet effet vers lui une députation des principaux bourgeois à Bruges, où il tenait sa cour, et chercha à se les gagner en leur promettant la liberté de commerce dans ses états et d'autres avantages compris dans un traité de paix élaboré par lui, pourvu qu'ils restassent neutres, et ne soutinssent aucun de ses ennemis. C'était les détacher indirectement de la cause qu'ils soutenaient, sous les apparences d'une neutralité. A ce leurre fin et adroit les députés des consistoires furent pris et consentirent au traité sous le bon plaisir de la commune. Mais à leur retour, lorsqu'il fut soumis à la sanction de tous les bourgeois assemblés par paroisse selon la coutume, ceux-ci comprirent que par ennemis du duc de Bourgogne on ne pouvait entendre que les sujets du roi de France, et le projet fut rejeté. Les trois paroisses de la rive droite St-Jean, St-Brice et le Château furent celles qui s'opposèrent le plus à son acceptation.

Presque dans le même tems la reine donna le jour à un fils, qui régna depuis sous le nom de Louis XI. Cet heureux événement fut célébré à Tournai le 17 août 1423, par une procession solennelle, le son des cloches de

jurés-prévôts, par la considération que leur ville étant grande et spacieuse, assise sur les confins du royaume, elle avait besoin de grande garde. Que si les arbaletiers la quittaient, de grands inconvéniens pourraient en résulter. Il les exempta donc pour cette fois de venir le servir et les engagea à repousser le duc de Bourgogne et ses adhérens. Lettres orig. aux archives.

toutes les paroisses, par des fêtes et des feux de joie.

Au milieu de cette crise politique, des événemens funestes vinrent compliquer la position difficile où se trouvait Tournai. Un *turlupin*, du nom Gillet, qui était parvenu à l'office de clerc du magistrat préposé à la Halle aux draps, sema pendant la nuit des libelles contenant des erreurs offensant la doctrine chrétienne. Sire Caron Destrayelles l'ayant surpris en flagrant délit le fit conduire aux prisons épiscopales. Les doyens des métiers, chefs des trente-six bannières, demandèrent au chapitre sa mise en liberté, que celui-ci dut accorder à leurs ménaces. Mais bientôt ces mêmes doyens, mieux informés sans doute, désavouèrent leur fausse démarche et demandèrent à grands cris son châtiment. En conséquence, Gillet fut appréhendé de nouveau et condamné à mort comme impénitent, et un autre anarchiste nommé Blâries, son complice, fils d'un marchand de drap de Tournai, fut condamné au bannissement. Mais celui-ci ayant réussi d'intéresser les bannières en sa faveur, elles se tinrent en armes sur le grand marché, toute la nuit, et décidèrent, sur les instances de Jean Cavet et d'un grand nombre de foulons du Becquerel, que Blâries ne serait point banni. Cette décision fut publiée en *Bretèque* le lendemain matin. Les bannières ordonnèrent en même tems que les autres exilés fussent rappelés, et les prisonniers du Beffroi relâchés. Le magistrat, pour maintenir le bon ordre et la tranquillité, crut devoir séquestrer dans son arsenal les drapeaux ou bannières qui, entre les mains des doyens, devenaient des instrumens de trouble servant de ralliement à leurs suppôts et aux factieux. Mais tous les corps de métiers s'étant assemblés tumultueusement, réclamèrent à grands cris leurs bannières, que le magistrat fut forcé de leur remettre. Enhardis par cette concession, tous les métiers se réunirent le lende-

main, par ordre de leurs doyens, et instituèrent, d'un commun accord, la division du peuple en *trente-six* bannières, sous lesquelles il fut ordonné à tout bourgeois de se *mettre en guet* et de *s'afficher*, de quelque état qu'il fût. Les doyens des arts et métiers, auxquels le grand nombre de fabriques donnait beaucoup d'influence, surent profiter des circonstances pour créer une nouvelle constitution, à laquelle il eut été bien difficile aux trois consistoires de refuser leur adhésion. Ces doyens qui jusqu'alors n'avaient eu aucune part au régime administratif et judiciaire de la cité, s'introduisirent ainsi dans l'administration communale, où ils figurèrent, comme 4me consistoire, jusqu'en 1521 (1). Ils siégèrent au nombre de vingt-quatre doyens, tandis que le consistoire

(1) La plupart des bannières existaient avant 1423. Le registre aux ordonnances de plusieurs anciens corps, tels que celui des laboureurs, des bouchers, des tisserands, prouve l'existence déjà organisée de leurs jurandes avant cette époque. La bannière des laboureurs est la plus ancienne de toutes. Après elle vient celle des bouchers, des tisserands, des haute-liciers, des fruitiers. En 1423 les quatre consistoires réglèrent par une charte les priviléges et franchises du corps des laboureurs. Cette charte ou réglement, ainsi qu'on le voit dans le préambule, n'était que la révision d'ordonnances préexistantes. Ce corps avait le privilége de choisir ses *messiers* ou officiers champêtres, ses mesureurs de *Warance* (marchandises) ses porchers, ses vachers, ses priseurs, qui devaient prêter serment pardevant les Mayeurs Echevins de l'ancienne ville ou de la nouvelle (rive droite) selon qu'ils exerçaient en deçà ou au-delà de l'Escaut. Les doyens et office des laboureurs, élus par les suppôts du corps, avaient la connaissance de toute discussion et demande en dommage pour dégradation causée sur les terres labourables. Ils avaient pour épices une part dans les amendes. Les apothicaires et merciers réunis formèrent jusqu'en 1561 une bannière. Ils s'en séparèrent alors pour se réunir aux épiciers, connus seulement depuis la découverte du nouveau monde, avec lesquels ils formaient la cinquième bannière. Elle marchait après celle des laboureurs, des bouchers et chirurgiens, des haute-liciers et des brasseurs. Les tanneurs avec les corroyeurs formaient la 7me bannière.

des jurés ne comptait que onze membres ; celui des échevins, huit; et celui des eswardeurs, seize. Depuis cette époque, les arts, l'industrie et le commerce, que l'on ne perd que trop souvent de vue, furent largement représentés au sein du conseil communal, et par des mandataires pour ainsi dire spéciaux. Mais comme cette constitution ne devait son existence qu'à la violence, Charles VII ne l'homologua que l'année suivante (16 mars 1424) et après s'être assuré que le refus de le faire pouvait entraîner de très-grands maux (1). Quelques jours après les factieux firent emprisonner Roger de Clermes

(1) Voici les principales dispositions de cette charte qui ne laisse pas que de jeter quelque lumière sur le régime administratif au XVe siècle.

Le lendemain du renouvellement du magistrat, qui se fait chaque année à la Ste-Luce (21 février) d'après les chartes de 1187, de 1333, et 1340, les doyens et sous-doyens des métiers assemblent les chefs d'hôtel de la ville par bannières, aux lieux et selon le mode usité, à la semonce du doyen ou du sous-doyen en charge l'année précédente. Après serment prêté de choisir pour doyen et sous-doyens les plus dignes suppôts exerçant et professant l'un des métiers de la bannière, ils procéderont aux élections. Le Souverain-Grand-Doyen, et le sous-Doyen, chefs suprêmes des trente-six bannières n'étaient point rééligibles l'année suivante.

Immédiatement après ils se rendront à l'hôtel-de-ville où les doyens prêteront serment solennel entre les mains du grand doyen, et celui-ci entre les mains du grand sous-doyen, de bien et loyalement remplir leurs offices, le tout en présence et à l'intervention des trois consistoires de la communauté de Tournai. Nul ne pourra être doyen, sous-doyen, eswardeur de la ville ou d'un métier qu'il n'ait demeuré sept ans consécutifs à Tournai, qu'il ne soit héritier chef d'hôtel, et réunisse en outre les autres qualités requises. Les magistrats devront de plus être natifs de la ville de Tournai.

Les doyens et sous-doyens délibéreront sur les objets qui concernent l'administration avec les trois consistoires des Prévôts et Jurés, Mayeurs et échevins, et des Eswardeurs. Ces quatre consistoires réunis étaient connus sous le nom de Consaux, et prenaient le titre de : *très-honorés seigneurs les consaux*.

qui voulait abandonner la ville livrée à une aussi affreuse anarchie. Le grand prévôt sire Caron Destrayelles, pour avoir facilité sa sortie, fut lui-même incarcéré, jusqu'à ce que le fugitif fût de nouveau jeté en prison, et il ne put recouvrer sa liberté, qu'en payant 1000 couronnes et en promettant de rester en ville.

Deux mois s'étaient écoulés. Le duc de Bourgogne, jugeant que les voies de surprise et de douceur étaient infructueuses et inutiles pour attirer cette ville à son parti, fit savoir au magistrat, par lettre du 10 octobre, que le duc de Bedfort, régent du royaume, lui avait

Le peuple assemblé et divisé en 36 bannières présidées par leurs doyens, décide des objets importans, pour lesquels les quatre consistoires n'auront pu s'entendre. Le concours des quatre consistoires est nécessaire pour établir des impôts extraordinaires et intenter des procès. Les doyens sous doyens, et les chefs d'hôtel interviennent de droit à la reddition des comptes de la ville. Les paiemens des dépenses de la ville s'expédieront sur mandat signé par six élus, d'entre les doyens et les sous-doyens et sous le visa de l'un des prévôts de la ville. Ces six élus interviendront aux comptes des ouvrages. Le scel de la commune sera fermé de sept clefs tenues l'une par le prévôt, les autres par les six élus. Aucun nouvel impôt, aucune somme ne pourra être levée ou donnée à rente héritière ou viagère, que du consentement des bonnes gens de la commune à la pluralité de 24 bannières sur 36. Les trois cents élus établis par la charte de 1340 sont supprimés.

Les chefs d'hôtel pourront élire des doyens pour eswardeurs, et ceux-ci pourront élire des doyens pour magistrats. Les eswardeurs procéderont tous les ans au choix des magistrats, des deux receveurs et des treize commis à la draperie. Le mayeur, le sous-mayeur et le premier desdits commis pourront être pris parmi les anciens magistrats; les dix autres seront deux tisserands de drap, deux ex-foulons, deux ex-teinturiers, deux ex-appareilleurs de drap, deux tailleurs de drap, et un drapier drapant. (Nous avons vu à l'année 1332, que ces quatre métiers réunis composaient la chambre des drapiers appelée *chambre des treize*. Cette chambre était donc antérieure à l'institution des corps et métiers). Les prévôts du consistoire des jurés, et les mayeurs du consistoire des échevins ne pourront jamais être réélus.

cédé Tournai et son bailliage en extinction de certaines rentes qui lui étaient dues du chef de sa défunte épouse. Philippe lui ordonnait d'obéir au plus tard pour la fête de Pâques. A cette nouvelle les bannières nommèrent chacune six élus avec pouvoir de choisir les députés chargés d'en référer au roi Charles VII à Bourges. La députation allait se mettre en marche pour l'informer des prétentions de Philippe, quand il arriva deux seigneurs de la part du monarque. C'étaient Simon Charles, lieutenant du Roi et Martin de Canlers. Ils descendirent à l'hôtel du Cerf, sur la place, où ils reçurent le magistrat

Les doyens et sous-doyens de chaque bannière pourront élire les Egards. Ils connaîtront des menus délits des suppôts et prononceront des amendes de 10 sols dans leur métier. Les délits plus graves et les amendes au-dessus de cette somme seront de la compétence des prévôt-jurés, mayeur-échevins.

Telle est en substance cette constitution toute démocratique, dans laquelle on est étonné de trouver une foule de principes consacrés par la loi communale qui nous regit actuellement.

Ce réglement, dit Poutrain page 582, fut le triomphe de la commune; en effet c'était porter le gouvernement populaire aussi loin qu'il pouvait aller. Le magistrat et les eswardeurs y donnèrent les mains par le même motif qui les avait engagés à rendre les bannières : la moindre opposition les eut fait traiter en criminels d'état, et ils y eussent laissé la tête. Ce n'est pas que la réunion des doyens en corps ne fût utile et louable, et qu'il n'y eût même d'excellentes choses dans leur réglement, eu égard à la forme de l'ancien gouvernement. Le mal ne vint que de ce qu'il fut trop poussé ; aussi vit-on bientôt les funestes effets qu'on devait en attendre : le peuple qui se crut comme érigé en souverain par l'autorité excessive que ce réglement lui attribuait sous ses bannières, s'éleva insolemment; n'y ayant plus ni subordination ni obéissance, la ville tomba dans une confusion générale; non seulement le magistrat fut foulé aux pieds, mais les bannières se divisèrent entr'elles : la fin d'une sédition était le commencement d'une autre. Il y avait des combats dans tous les carrefours de la ville, selon que les rencontres liaient la partie : les rues ne retentissaient que du cri de guerre : *vive le roi*, *les commis jus*, *les doyens jus*, d'une part, et de l'autre : *vive le roi*, *Tournai et justice*.

et les doyens des métiers à un banquet splendide ; et les engagèrent à persévérer dans leur belle conduite et à garder la fidélité qu'ils devaient à leur souverain. Ensuite ils réglèrent le cours des monnaies, le nouveau régime du bailliage et l'institution des trente-six bannières et du IV[e] consistoire, que celles-ci composèrent exclusivement. Pour obtenir cette faveur, elles étaient demeurées toute la nuit sur la place avec leurs enseignes. Les commissaires demandèrent pour le roi un subside de 14,000 écus d'or, pour secourir la ville et forteresse de Crétoi, et un secours d'hommes; ce qui leur fut accordé. Cette mission fut renouvelée quelque tems après, Deux autres seigneurs y arrivèrent pour ramener la ville à l'union, et la maintenir dans ses dispositions de fidélité envers le roi, l'assurant que Sa Majesté lui réservait, en récompense de cet attachement, de glorieuses marques de sa reconnaissance.

Mais les commissaires royaux ne furent pas plutôt partis, que les troubles intérieurs recommencèrent. Cinq brouillons, Jean Cavet, Jean Evrard, Blaries, Piétard et Rasse de Maubours, suivis d'une multitude d'hommes et de femmes du peuple, s'affublèrent de robes noires garnies de devises, en signe de faction, et de chaperons. Piétard ainsi costumé tira de dessous sa robe une hâche d'armes et en blessa un tisserand. Comme le port de ces armes était défendu, il fut mis en prison. Ses complices s'adressèrent au grand doyen pour obtenir sa mise en liberté, mais ils furent à leur tour emprisonnés au beffroi. Les magistrats avec les brasseurs et un grand nombre de bourgeois s'unirent contre les factieux et l'on expédia leur procès. Cavet et Blaries furent condamnés à trois ans de bannissement dans l'île de Chypre, Robert le harpeur à un an; Evrard à un pélerinage à S[t]-Jacques de Compostelle en Galice, Rasse de Maubours à un péleri-

nage à St-Pierre à Rome et Piétard à un an de bannissement.

Le duc de Bourgogne que l'on ne croyait pas étranger aux troubles qui divisaient la cité, et qui était informé de tout ce qui s'y passait, cherchait à la fatiguer par des incursions qu'il faisait faire à ses flamands et à ses bourguignons, lesquels s'avancèrent plus d'une fois jusqu'à ses portes. Mais voyant que ces courses ne produisaient pas l'effet qu'il s'en était promis, il confisqua les biens que les Tournaisiens possédaient en Flandre, et leur interdit tout commerce avec ses sujets. Ces vexations ne diminuèrent en rien les ménagemens qu'ils avaient eus jusqu'alors pour le duc, et tout en refusant de le reconnaître pour souverain, ils ne cessèrent de montrer pour sa personne l'estime et les égards qu'elle méritait. Cette conduite adroite l'empêchait de prendre un parti extrême contre eux.

Cependant cette cité, dont la sagesse et l'habileté triomphaient au dehors avec tant d'honneur de difficultés vraiment insurmontables, avait peine à se gouverner ellemême dans son intérieur ; et tandis qu'elle calmait l'orage loin de ses murailles, il surgissait dans son sein de violentes tempêtes qui compromettaient son existence. Des fermens de trouble et de division, jetés dès les premières années du règne de Charles VII, ne cessaient d'agiter l'antique berceau de la monarchie. Les premiers troubles étaient à peine appaisés, que d'autres éclataient. En effet, au mois de septembre de l'année suivante (1424), on courut de nouveau aux armes. Les habitans de la vieille ville, ceux de la place et le magistrat occupaient le marché. Ils avaient pour adversaires les manans de la rive droite, qui habitaient hors de la *Fermeté*, c'est-à-dire entre les vieilles et les nouvelles fortifications. C'étaient tous mécaniciens, gens de métier et laboureurs. A leur

tête étaient un certain Michel De Gand, doyen des maréchaux-ferronniers, et les doyens des tisserands, des charpentiers, des serruriers, des foulons et des laboureurs. Cette faction était connue sous le nom de *Becquereliens*, du lieu qu'ils habitaient et où ils s'étaient montrés en armes.

Ils demandaient le rappel des membres de leur corporation que le magistrat avait exilés dans l'île de Chypre, et insistaient tumultueusement sur le retour des bannis que les quatre consistoires leur refusaient. Après avoir enlevé les traits qui se trouvaient à la monnaie, ils se fortifièrent sur la place du Becquerel avec des chariots, des étaux de poissonnier et autres objets tombés sous la main. Ils avaient avec eux presque toutes les bannières, et pour se reconnaître plus facilement ils s'étaient attaché une croix blanche sur la poitrine. Les nouveaux croisés campèrent là pendant trois jours et trois nuits, au bout desquels on se chargea mutuellement à coups de canon. L'Escaut séparait les combattans. Une batterie placée sur la rive droite, à l'endroit où est aujourd'hui le Pont de Fer, en battait une autre qui se trouvait au bas de la rue de Cologne. Après beaucoup de sang répandu, l'approche de la procession générale reconcilia les partis. Force resta cependant au magistrat, et les habitans du Becquerel furent en quelque sorte soumis. Mais par délibération des bannières, les bannis furent rappelés. Ce qui appaisa pour quelque tems la mutinerie. Meyer attribue la cause de ces troubles au refus d'obéir au duc de Bourgogne. Cette opinion ne manque pas de vraisemblance. Quoiqu'il en soit, Tournai dut acheter, cette année même, le droit de commercer en Flandre pour la somme de 7,000 couronnes.

Mais ces émeutes, quelque violentes et préjudiciables qu'elles fussent, n'étaient rien en comparaison des trou-

bles qui éclatèrent bientôt après. L'orage s'éleva encore sur la rive droite, en la paroisse de S[t]-Brice, dont les habitans paraissent avoir été à cette époque les plus turbulens de toute la ville. L'an 1426, au mois d'octobre, de connivence avec quelques exilés du parti du duc de Bourgogne, les *Bricequots* (1) et les *Becquereliens* sortirent de la ville au nombre de huit à neuf cents pour se retirer au bois de Breuze. Il s'étendait en ces jours-là jusqu'aux faubourgs. Le dessein des factieux était de s'emparer de la ville et de la livrer au duc de Bourgogne après avoir égorgé tous leurs ennemis. Mais, soit vigilance de la part des autorités, soit qu'il se fût trouvé parmi eux quelques indiscrets ou traîtres, la mine fut éventée. On intercepta une lettre d'un certain Jacquemart, épicier notable de Tournai, qui avertissait les mutins de se retirer, parceque la conspiration était découverte. Jean-Fâchon hôtelier de l'Ecu de France à S[t]-Piat et un autre bourgeois nommé Allard étaient, ainsi que ce Jacquemart, l'âme du complot. Ils payèrent de leur tête cette audace. Arrêtés le lendemain, ils furent écartelés le soir par sentence des prévôts-jurés, et leurs têtes exposées sur des piques à la porte de Marvis. Effrayée d'une punition aussi exemplaire que prompte, la multitude rentra en ville peu à peu. Cette sévérité des magistrats produisit un salutaire effet.

(1) C'est le nom qu'on donnait alors aux habitans de cette paroisse. Les tisserands et les drapiers y étaient en grand nombre. On remarque que c'est encore cette paroisse qui renferme le plus grand nombre d'ouvriers en bonneterie, industrie qui a succédé insensiblement à la draperie. On lit dans le Ms. Givaire qu'en 1353 le feu ayant pris au quartier S[t]-Brice brûla nuit et jour et consuma *trois mille trois cent et quarante quatre maisons*, dans lesquelles il pouvait y avoir neuf cents *hostelles* de tisserands de drap. L'incendie fut si violent que les habitans de Notre-Dame, de S[t]-Jacques et autres portèrent leurs meubles aux champs pour les garantir du feu qui semblait devoir dévorer toute la ville.

Elle mit fin aux troubles qui depuis plusieurs années bouleversaient la Cité, et pendant lesquels Tournai avait donné le spectacle de magistrats déposés, emprisonnés et exécutés par le fouet et la corde. Ces troubles, quelque condamnables qu'ils fussent, étaient cependant relevés par une couleur antique. Paroisses contre paroisses, corporations contre corporations, métiers contre métiers faisaient valoir leurs prétentions contre le pouvoir municipal ou spirituel, bannières déployées, au bruit de l'artillerie, comme s'il se fût agi d'une guerre déclarée à l'ennemi de toute la nation. Tout cela souvent pour les plus frivoles motifs, mais au nom de la liberté! Les erreurs de nos pères sont souvent de grands enseignemens pour nous.

Cependant comme le duc de Bourgogne, dont les prétentions devenaient de plus en plus exagérées, voulait que les Tournaisiens possesseurs de fiefs en Flandre le suivissent à la guerre contre la France, on prit la résolution de tenter un arrangement avec lui. La ville lui envoya une députation à Bruges, où ce prince tenait sa cour, et obtint moyennant une somme de 8,000 livres de gros la prolongation jusqu'à la Saint-Jean 1427 du traité de sûr état et de libre trafic qu'il leur avait précédemment accordé. Les Tournaisiens étaient maintenus dans la jouissance de leurs biens et revenus situés en Flandre. Ce terme étant expiré, le duc prolongea la trève jusqu'à la Saint-Jean de l'année suivante. Mais, devenant de plus en plus difficile, il exigea, cette fois, 15,000 écus d'or. Les Tournaisiens, instruits par l'expérience et par ce qui s'était passé sous Philippe-Le-Bel, crurent devoir informer le roi de France des négociations pour ne pas s'exposer à lui déplaire. Ils envoyèrent vers lui deux députés qui le trouvèrent à Meun-Sur-Yeure. Le monarque les reçut avec beaucoup de bonté, et pour leur témoigner

toute la satisfaction que leur conduite lui procurait, et les droits qu'ils s'étaient acquis à sa reconnaissance, par les secours qu'ils lui avaient envoyés l'année précédente (1), il les chargea d'un précieux présent pour leur ville. C'étaient des lettres qui lui accordaient pour armes avec la tour d'argent en champ de gueules qu'elle portait de tems immémorial, un chef d'azur à trois fleurs de lis d'or (2). Tournai porta ces armes jusqu'à la domination autrichienne que Charles-Quint y établit l'an 1521, et les reprit au retour de la domination française, sous Louis XIV. Elle les porte encore aujourd'hui.

La trêve étant expirée, on éprouva de grandes difficultés pour la renouveler. Les Tournaisiens avaient cherché, peu de tems auparavant, de surprendre la ville de Mortaigne, pour la soustraire à la puissance du duc de Bourgogne (3). Informé de ces tentatives, le duc s'était

(1) Le 9 mars 1425, le magistrat avait envoyé à l'aide du duc de Brabant contre le duc de Clocester et les Anglais arrivés dans le Hainaut, 50 joueurs à glaive, autant d'arbaletiers et de pavescheurs sous la conduite de Arnould de Helscamp et de Gérard Hazard, auxquels s'étaient joints 300 volontaires Tournaisiens.

(2) Anno 1426, Carolus rex Franciæ ut cives Tornacenses sibi devinciret tot bellis fractos, civitatem nobilitavit et ei hæc insignia donavit : Un chef d'azur à trois fleurs de lis d'or avec une tour d'argent en champ de gueules. Ms. Duflef.

Précédemment Charles-le-Débonnaire, sixième de ce nom, en considération de la fidélité des Tournaisiens envers la couronne de France et des services par eux rendus ès guerres et nommément à l'assaut de Pontoise qui fut prise par la prouesse de ceux de Tournai qui avaient fait la poincte, les avait annoblis leur attribuant le titre de vraie noblesse, et avait enrichi ladite cité du don de certaines armoiries. Ms. Givaire.

(3) Cette ville très-ancienne que les chroniques latines désignent sous le nom de *Mauritania* n'est plus aujourd'hui qu'un village. Elle était très-importante et a joué un grand rôle au moyen âge.

Voici la charte que lui octroya Arnould, X[e] Châtelain de Tournai,

bien promis de les en punir. Aussi Jean Hacart, Grand Prévôt de Tournai et Michel de Gand s'étant rendus à Bruges pour négocier la trève de commerce et de libre trafic (1428), le duc courroucé leur interdit l'entrée de son palais et leur refusa audience. Ce ne fut qu'à force de prières et de supplications qu'ils parvinrent à le fléchir. Philippe leur accorda la neutralité, et consentit à prolonger la trève pour le terme de six ans moyennant une somme de 21,000 écus d'or, pour la première année, et de dix mille pour chacune des années subséquentes. Mais les impôts extraordinaires, auxquels il fallut recourir pour satisfaire aux exigences du duc de Bourgogne, occasionnèrent des troubles. Ils étaient assis sur la bière,

en 1250. Elle est tirée d'un vieux recueil des coutumes de Mortagne.

Jou Arnoul, sires de Mortaigne, Castelains de Tournai, fay scavoir à tous ceux qui sont et qui advenir sont qui cest escript verront ou orront, que Jou ay octroiet à mes Bourgeois de Mortaigne tele franchise comme cette charte devise.

I. Quiconque soit Bourgeois de Mortaigne, s'il a vaillant cent livres, il doibt avoir son haubert et capel, se glaive et espée souffisant.

II Quiconque soit bourgeois de Mortaigne, s'il a vaillant LX livres, il doit avoir son haubergeon, capiel de fier, glaive et espée souffisans

III. Le bourgeois qui n'a (pas) vaillant LX livres doibt avoir armures teles que li Esquievins verront qu'il pourra souffir selon se request et selon sa pauvreté.

IV. S'il advenait que ly sires semonsist que cascuns bourgeois eut ses armes teles comme il les deveront; avoir doibt leurs armes et qui adont ne les monstrerait, il serait à VI livres de lois. Et de ces VI livres, aurait li sires III, et le ville III.

V. Si aucuns monstrerait armes teles que li Esquievins veissent qu'elles ne fussent mie souffisans à lui, il lui comandent qu'il les ait amendées dedans quinze jours, et se adonc ne les avait amendet bien jusques au dict des Esquievins, il l'amenderait pour VI livres tournois de lois. Item arait li sires III livres et la ville III, et ces III livres que la ville aura, doibvent le Justice et Esquievins mettre en armures pour aider ceux que il verront que mestier en aront, à la besoigne du seigneur et de la ville. Et chil à qui on les ora prestés, les doibvent remettre là où il les araient prises, au revenir de la besoigne.

la valeur locative et les domestiques. Le peuple prétendit qu'on avait acheté la trève trop cher, et que pour remplir les obligations contractées par la ville envers le duc, il aurait fallu désormais arracher aux habitans leur dernier sou et les réduire à la besace. Sous la conduite de Jean de Mortagne, grand doyen des métiers, il se souleva et courut sur la Grand'Place, bannières déployées, dans le dessein de faire un mauvais parti aux gens de la loi. Après bien des murmures et des menaces, cédant enfin aux conseils de gens sages et influens, le grand doyen abandonna ses projets. Mais le feu de la rébellion ne s'était éteint dans un quartier que pour se rallumer dans un autre. Les Becquereliens levèrent de nouveau la tête.

VI. Ly Bourgeois de Mortaigne ont octroiet à moi et à ceux qui après moi seront sires de le ville, que s'il advenait chose que le sires de Mortagne fut prins . . . . . à donner V de le son sires, V de le sienne dont il fut rayens scloncq un resnaule et loyal eswart des Esquievins et des Proudhommes de la ville, ayder li doibvent de leur riquesse selon leurs pouvoirs, et si debat avait entre le sire et le vile, que li sires ne voulist mie prendre en gré chou que la ville en offrait, prendre le doibt le sires par le conseil des Pers du Castiel.

VII. S'il advenait que le sires semonsist les Bourgeois de Montaigne; aller y doibvent jusques encor de se terre tout si avant nommée ly terre de Mortaigne et tout ly Tournésis et se terre du Bruille s'étendent, et là ly doibvent ayder sicome leur sire, et plus avant ly sires ne les peut mener. Icelle semonse doibt-il faire sans mauvaise ocquisson.

VIII. Faict à scavoir que ly Bourgeois de Mortaigne doibvent ayder le seigneur de le ville et à se chevalerie et à la chevalerie de son aisné fils, et au mariage de son aisnée fille se loncq raisonnable et loyal eswart des Esquievins et des proudhommes de la ville; et se debat y avait que ly sire ne vosist mie prendre à gré ce que la ville lui offrirait, ly sires en doibt croire les gens du Castiel, et la ville aussy.

IX. Se le sires mourait ainsois que l'aisnée fille fut mariée, pour ce ne prendrait mie ly sires l'aisné de pusnée sereur.

X. Se le ville avait aydé au mariage de l'ainée fille du seigneur, ou au mariage de l'aisnée sereur, as autres secours ne as autres filles ly ville ne doibt nient ayder.

Ce fut faict l'an 1250, au mois de feburer.

Aidés des foulons, ils conduisirent les bannières au Becquerel, et là ils élurent deux commis par bannière pour administrer la ville. C'était révoquer les magistrats, qu'on ne tarda point à emprisonner, après leur avoir extorqué de fortes sommes d'argent. Au mois de septembre, les factieux se rassemblèrent encore sous les armes au grand marché, demandant à grands cris qu'on fît justice d'un juré nommé Jacques Isaac. On lui reprochait d'avoir contribué au supplice d'Arnould Li Muisis et de Collard De Villers, et d'avoir battu l'appariteur de l'évêque. On instruisit donc son procès, et Isaac fut acquitté par jugement des magistrats.

Le grand Prévôt de la ville, Jean De Mourcourt, se rendit sur la place à deux heures du matin pour notifier ce jugement aux bannières assemblées. Ce verdict exaspéra les mutins. Ils déposèrent à l'instant sept jurés qu'ils n'avaient pu corrompre, pour leur en substituer sept autres de leur parti. On recommença l'instruction contre l'infortuné Isaac qui, cette fois, fut condamné et pendu le lendemain à la haute flèche du gibet.

Les factieux profitèrent de leurs succès pour rappeler les bannis. Aidés de ces renforts, ils enfoncent bientôt, pendant la nuit, les portes des prisons, à la lueur des torches et aux cris de : *vive le roi ! les doyens jus, les commis jus, et les prisonniers délivrés* (1). Mais arrivés dans la rue des Maulx, comme ils se disposaient à surprendre la garde de la Grand'Place, ils essuyèrent un terrible échec. Par ordre du grand Prévôt, et par le conseil de la chambre des drapiers et des marchands, on avait renforcé la garde de dix hommes par métier. Le mot d'ordre était : *vive le roi! Tournai et justice.* A l'approche des factieux, la garde fondit sur eux, les dispersa et fit quatre-vingts prisonniers, parmi lesquels

(1) *Jus*, vieux mot qui veut dire : à bas !

se trouvaient le doyen et le sous-doyen des tisserands.

Le magistrat s'assembla la même nuit pour instruire le procès de ces hommes égarés. Le doyen et le sous-doyen des tisserands furent, ainsi que deux autres membres de leur corporation, condamnés à être décollés, et leur exécution eut lieu dans l'après-midi du même jour 23 septembre.

Le supplice d'Isaac fut suivi de celui de Jacquemart, de sire Jean de Carmont, autrefois grand Prévôt et grand Doyen, alors juré. Le 1er octobre six factieux eurent encore la tête tranchée, et neuf autres furent bannis. Ces terribles exécutions, faites à tems, produisirent un salutaire effet. Le sang arrêta le crime, en plongeant la ville dans une morne stupeur. Ainsi se calma cet ouragan populaire qui depuis si longtems grondait sur la Cité. Quant aux bannis ce ne fut que deux ans plus tard qu'ils rentrèrent en ville, par lettres d'abolition données par le roi Charles VII, à Salli-le-Château, le 14 mars 1429.

Ces agitations incessantes avaient diminué la population de la ville, que les gens aisés s'empressaient d'abandonner. La famine avait aussi enlevé, l'année précédente, 14,000 personnes en deux mois de tems (1). La manière dont Philippe-le-Bon la raçonnait, ne faisait, il est vrai, qu'ajouter à ses maux, en excitant à l'émigration. Tout cela compliquait les embarras de la magistrature, qui avait à asseoir une foule d'impositions. Mais quelqu'exorbitantes que fussent les exigences du duc, Tournai ne subsistant que par ses fabriques et son commerce avec la Flandre et le Hainant, ne pouvait faire trop de sacrifices pour conserver ces précieux avantages.

Pendant ce tems-là Henri VI, roi d'Angleterre, avait été couronné roi de France, à Paris, à l'âge de 10 ans. Charles, son compétiteur, reconnu seulement par un

(1) M.S. Givaire.

petit nombre de villes, lui disputait le trône. Tournai était de ce nombre. La Pucelle d'Orléans écrivit aux Tournaisiens une lettre pleine de bienveillance, pour les affermir dans leurs louables dispositions et leur dévouement au roi. Cette illustre héroïne, le prodige de son siècle et le salut de la France, les invita aussi à se rendre au sacre du roi qui devait bientôt avoir lieu à Rheims. Voici ce document qui repose aux archives de Tournai.

† Jésus † Maria.

Gentils loiaux Franchois de la ville de Tournai, la Pucelle vous fait savoir des nouvelles de par-decha, que en VIII jours elle a cachié (chassé) les Anglais hors de toutz les places qu'ils tenoient sur la rivière Loire, par assaut et autrement, où il en a eu mains mors et prins; et lez a desconfis en bataille. Et croiés que le conte de Suffort, La Poulle son frère, le sire de Tallebort, le sire de Scallez et Messires Jean Salscof et plusieurs chevaliers et capitainez ont été prins, et le frère du conte de Suffort et Glasdas mors. Maintenés vous bien, loiaux Franchois, je vous en pry, et vous pry et vous requiers que vous soiés toutz prestz de venir au sacre du gentil Roy Charles à Rains où nous serons briefment, et venés au devant de nous quant vous saurés que nous aprocherons. A Dieu vous commans. Dieu soit garde de vous et doinst grace que vous puissiés maintenir la bonne querelle du royaume de France.

Escript à Gien le XXV[e] jour de juing

Aux loiaulx Franchois de la ville de Tournai.

Ce fut le jeudi 7 du mois de juillet que la lettre de la Pucelle parvint aux consaux. Le même jour après-midi les chefs de loi convoquèrent les gens d'église et les gens du roi, afin de conférer sur le parti à prendre; et dans la séance des consaux du samedi, il fut décidé que la

dépêche serait envoyée le lendemain à la communauté, divisée en trente-six bannières. Car, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, en matière de choses importantes, quand les quatre consistoires ne pouvaient s'entendre, la question était soumise aux bannières. Les métiers et colléges des bannières s'en rapportèrent à la sagesse des consistoires. En conséquence ceux-ci décidèrent d'envoyer une députation à Rheims au sacre du roi, chargée d'y représenter la Cité. Elle se composait de Betremieu Carlier, grand-doyen, Jacques Queval, juré, et de maître Henri Romain, conseiller-général de la ville. Les députés revinrent le 21 juillet, après avoir assisté au couronnement et sacre du roi à Rheims, et aux entrées qu'il avait faites dans les villes de Troyes, Châlons et autres. Le lendemain ils montèrent au perron de la Halle, et y firent en présence du peuple assemblé, la relation de leur ambassade; puis donnèrent lecture d'une lettre du roi adressée aux consaux et à la communauté. Après quoi le peuple cria trois fois : Noël, vive notre gentil roi Charles le VII[e] !

« Je doute, dit l'historien Poutrain, pag. 275, qu'on puisse trouver aucun exemple de peuples, qui aient jamais porté plus loin les marques de leur attachement à leur prince que firent les Tournésiens dans cette conjoncture. Le duc de Bourgogne leur avait offert la neutralité qui ne leur aurait rien coûté ; et le roi même ne pouvait qu'approuver qu'ils l'eussent embrassée, comme le seul moyen de se conserver à lui pour l'avenir dans une situation qui les mettait à la merci de ses ennemis. Mais ils ne voulurent point donner la moindre atteinte à leur fidélité, et ils se piquèrent de la faire éclater aux dépens de leurs biens et de leur fortune, après avoir fait paraître qu'ils étaient prêts à y sacrifier leur vie même. Toujours animés du désir de lui marquer leur obéissance, il leur prit envie de lui rendre compte de ce qui se passait entre eux et le duc de Bourgogne, depuis huit ans qu'il n'avait

eu de leurs nouvelles, car il avait été réserré, la plupart de ce tems-là, à l'autre bout du royaume. Deux de leurs députés l'allèrent chercher, et le trouvèrent à Lyon, et ils furent très-bien venus. Ils exposèrent qu'ils étaient envoyés pour le supplier d'avoir agréable les suites de leur première conduite avec le duc de Bourgogne, qui avait pour but le bonheur de ne se séparer jamais de l'obéissance de Sa Majesté, et de leur en accorder un acte, qui pût être à la postérité dans Tournai un monument de leur fidélité, et de leur zèle à son service, dont ils lui donnèrent en même tems de nouvelles et solides preuves par un présent pécuniaire qu'ils lui appertaient. Tout ce qu'ils souhaitaient, leur fut aussi accordé « en considération, dit la Charte donnée à Lyon le 29 juin 1434, aux grands bons et léales services, que ès tems passés par eux ont été faits à nous et nos prédécesseurs rois de France, tant en nos guerres que autrement, que toujours ils ont maintenus envers nous et notre couronne et que espérons qu'ils mainteront jusque enfin sans varier.»

L'an 1433 les Tournaisiens s'attirèrent encore la colère du duc de Bourgogne dont ils avaient tant intérêt à se ménager la bienveillance. De grands débats éclatèrent relativement à l'évêché. Jean de Thoisi étant mort, le pape désigna à l'évêché de Tournai Jean de Harcourt évêque d'Amiens. Le souverain pontife lui avait laissé le choix, ou de réunir les deux évêchés, ou d'opter pour celui qu'il croirait le plus important. Cette nomination déplut au duc de Bourgogne qui cherchait à faire nommer son conseiller Jean Chevrot, alors archidiacre de Rouen. Il défendit expressément à ses sujets de reconnaître le nouveau prélat, et fit confisquer tous les biens de l'évêché de Tournai situés en Flandre. De Harcourt qui s'était rendu à Rome et avait obtenu du pape Eugène IV des lettres de nomination, vint prendre possession de son évêché, et fit son entrée à Tournai le 23 septembre 1435.

Les consaux, suivis des plus notables bourgeois, allèrent au devant de lui jusqu'à la croix Notre-Dame, sur le chemin de Froidmont. Le nouvel évêque se mit donc à exercer ses fonctions épiscopales dans le Tournésis, en attendant qu'un arrangement avec le duc lui permît de les remplir en Flandre.

Pendant ce tems-là l'archevêché de Narbonne étant venu à vaquer, le pape, par déférence pour le duc de Bourgogne, le conféra à Jean de Harcourt, et donna l'évêché de Tournai à Chevrot. Mais De Harcourt qui s'était concilié l'affection des Tournaisiens par ses manières gracieuses et affables, n'accepta point cette translation, et retint l'évêché de Tournai. Le duc de Bourgogne que sa conduite irritait, ne vit qu'un siége vacant et envoya le comte d'Estampes avec quelque troupe pour faire prendre possession de l'évêché au nom de Chevrot, à Etienne Vivien. Mais la cérémonie de l'intronisation ne se passa pas sans troubles. Cet ecclésiastique étant monté dans la chaire épiscopale, en prenait possession dans les formes voulues et usitées, quand tout-à-coup la foule se précipite tumultueusement dans la cathédrale, court droit au chœur, saisit Vivien, l'arrache de la tribune sans égard ni pour la sainteté du lieu, ni pour le caractère sacré dont il était revêtu; et, la fureur croissant avec le désordre, la populace, dans sa brutale colère, allait lui ôter la vie, si le prévôt de la ville et l'évêque de Harcourt accourus sur les lieux, ne l'en eussent empêchée par les exhortations les plus pressantes.

Le grand-prévôt, pour soustraire Vivien au courroux populaire, le fit mettre en lieu de sûreté. Cet événement ne fit qu'allumer la colère de Philippe. Il interdit aussitôt à ses sujets, sous peine de mort (1), toute espèce de relation avec ces mêmes Tournaisiens, qu'un an aupara-

(1) Meyer. Annal. Fland. ad. an. 1435.

vant il recommandait à son gouverneur de Lille de ne pas laisser molester, et confisqua leurs biens situés dans ses états. Les Hennuyers et les Flamands respectèrent cette défense, et furent quelques années sans apporter à Tournai ni vivres ni marchandises. Cette conduite des Gantois irrita ceux de Tournai. Des Foulons en grand nombre partirent secrètement pour Gand, afin de mettre le feu aux quatre coins de la ville; mais leur dessein ayant été découvert, ils payèrent de leur tête leurs criminelles tentatives. Telle est du moins l'opinion de Meyer. Mais il y a tout lieu de croire que cédant aux excuses de nos magistrats, et lié d'ailleurs envers notre ville par la trève renouvelée vers le même tems, Philippe ou dissimula son ressentiment ou fut assez généreux pour modérer la rigueur de ses édits. Quoiqu'il en soit, De Harcourt finit par se retirer à Narbonne, et le favori du duc de Bourgogne vint s'asseoir sur la chaire de Saint-Eleuthère. Ce qui fit lever le séquestre mis sur le temporel de l'évêque et sur les biens des Tournaisiens situés en Flandre.

En France le roi Charles était en progrès de conquête. Mais il ne pouvait espérer de triompher des Anglais, tant qu'un prince aussi puissant que le duc de Bourgogne combattrait sans leurs drapeaux. En effet, Philippe qui réunissait déjà sur sa tête les duchés de Brabant, de Bourgogne et les comtés de Flandre et de Namur, venait encore d'y joindre le Hainaut, la Hollande, la Zélande et la Frise. De plus sa politique profonde et sa valeur toujours couronnée par la victoire, semblaient promettre aux armes françaises un succès certain. Ces motifs décidèrent Charles à se rapprocher de lui, pour le détacher du parti anglais.

De son côté Philippe-le-Bon, dégouté de plus en plus d'une guerre, dans laquelle il ne servait que l'ambition de l'Angleterre, désirait aussi la paix. Il consentit donc volontiers à ouvrir des conférences avec le roi de France.

Le congrès se tint à Arras. Charles s'y rendit avec toute sa cour. Les cardinaux de Ste-Croix et de Chypre, plénipotentiaires du pape Eugène IV et du concile de Bâle, y présidèrent comme médiateurs.

Les députés des rois de France et d'Angleterre y assistèrent comme négociateurs, et presque tous les ambassadeurs des puissances de l'Europe comme témoins. Les Anglais ayant formé des prétentions intolérables, rompirent tout-à-coup les négociations. Bedfort surtout irrita le duc de Bourgogne par une fierté mal entendue. Ce qui détermina celui-ci à faire son traité particulier avec le roi de France (21 décembre 1435). Ce monarque lui céda, pour les dommages soufferts dans la guerre, un grand nombre de villes, de châteaux et de terres en Picardie, en Bourgogne et en Artois ; les comtés de Mâcon et d'Auxerre, Bar-sur-Seine, toutes les villes situées sur la Somme, rachetables néanmoins pour un prix convenu ; puis Dourlens, Ponthieu, St-Riquier, Crève-Cœur, Alleux, et Mortagne qui était le boulevard du Tournésis vers le Hainaut. Le roi de France se conserva Tournai et le Tournésis avec St-Amand (1).

(1) Selon M. Hoverlant (essai chron. vol. 15 page 219). Tournai, le Tournésis, Mortagne et St-Amand seraient restés en la possession de Philippe-le-Bon et n'auraient été rendus à la France que par le traité de Senlis du 23 mai 1439. Cette opinion qu'il appuie sur les mémoires de Philippe de Comines ne nous paraît pas soutenable. En effet, l'art. 23 du traité d'Arras dont on vient de parler, porte : « Il est entendu qu'audit transport de bail que fera le roi Charles VIIe comme dit est, *ne seront point comprinses la cité de Tournai et le bailliage du Tournésis et St-Amand*, mais demeureront ès-mains du roi. M. S. Givaire.

Le doute quant à la propriété, s'il pouvait en rester dans l'esprit de nos lecteurs, devrait disparaître à la lecture d'un texte aussi clair et aussi positif, et surtout par l'article suivant : « Et combien que la dite cité de Tournai ne doive pas être baillée à mon dit seigneur de Bourgogne, l'argent à lui accordé par ceux de Tournai par certain traité qu'il a fait avec eux, lui sera pleinement payé par ceux de cette

Pour cimenter cette paix, il fut arrêté que Charles, comte de Charolois, fils de Philippe, épouserait Catherine, fille du roi Charles VII. Cette paix si humiliante pour la France, et dans laquelle on vit un vassal dicter la loi à son souverain, ne fut pas moins appelée *sainte-paix*. Elle excita un tel dépit dans le cœur du roi d'Angleterre, qu'il chassa de ses états tous les sujets du duc de Bourgogne, Flamands, Brabançons, Hennuyers et Hollandais. Le peuple Anglais partageant aveuglement l'indignation du monarque, en avait massacré un grand nombre. Philippe, poussé par l'évêque de Tournai, Jean Chevrot, prit les armes pour punir les Anglais, et alla inutilement au mois de juin 1436 assiéger Calais; c'était la seule place qui leur restât dans ce royaume de tout ce qu'ils y avaient possédé depuis près de quatre siècles.

Ainsi, par le traité d'Arras Tournai resta à la France. On ne détacha du Tournésis que le fort de Mortagne; et les droits du duc de Bourgogne aux sommes dues par notre ville furent respectés. Le roi Charles fit enlever une nombreuse artillerie appartenant à la commune, qui garnissait son arsenal. Elle servit au siége de Paris et à la défense de Pontoise. On peut présumer avec Poutrain que Charles VII n'aura pas voulu renoncer à la possession d'une ville qui, pour lui rester fidèle, s'était exposée à sa ruine et n'avait point reculé devant les plus grands sacrifices. Tournai était aussi l'un des plus beaux fleurons de la couronne, puisque cette ville figurait alors comme la quatrième au rang des villes de France. Paris, Rouen et Orléans la précédaient, et elle envoyait quatre députés aux Etats du royaume.

Quatre ans plus tard, pendant que dans la Flandre

ville. » Enfin la nomination des percepteurs aux tailles, impôts et autres droits royaux ne cessa point d'appartenir au roi, comme souverain de la Cité.

Bruges et Gand étaient déchirés par les plus funestes dissentions, le duc et la duchesse de Bourgogne vinrent à Tournai avec le comte de Charolois, connu plus tard sous le nom de Charles-le-Téméraire. Ces princes firent leur entrée par la porte de Ste-Fontaine (9 janvier 1439). Jérôme Dumortier et Michel Hernu les reçurent au pont de Maire, et présentèrent au duc deux pièces de vin, et au comte, une coupe en vermeil, présens dont le tems et la politique avaient consacré l'usage.

« Mais une visite d'une autre espèce, dit l'historien Poutrain, et plus précieuse aux Tournaisiens, fut celle qu'ils reçurent de leur ancien hôte et grand patron St-Piat, qui avait signé de son sang la foi chrétienne qu'il y était venu annoncer onze-cent-quarante-cinq ans auparavant. Leur joie fut d'autant plus grande, que c'était la première fois que leur ville avait le bonheur de le recevoir depuis tant de siècles, par la présence de son corps sacré que les chanoines de Séclin apportèrent dans sa châsse le 25 avril. Le clergé suivi des consaux et de la plus grande partie des habitans alla le recevoir solennellement hors de la porte Coquerelle avec la châsse de St-Eleuthère dont les ancêtres étaient les premiers habitans de Tournai qui avaient été convertis à la foi par ce saint martyr. Toutes les rues par où les corps saints passèrent, jusqu'à Notre-Dame, furent jonchées de fleurs, les façades des maisons ornées de tapisseries, le grand portail enrichi d'un arc de triomphe et toute l'église de Marie tendue et parée magnifiquement. L'évêque Chevrot officia pontificalement, et le saint, à son retour, fut accompagné dans la même cérémonie du clergé et du corps de la ville avec la châsse de St-Eleuthère, jusqu'à un quart de lieue hors de la ville, au son de toutes les cloches. »

L'apôtre avait détruit pendant sa vie le culte des idoles à Tournai. Il ne paraît pas que la présence de ses cendres

ait produit les mêmes effets sur les usuriers. A cette époque notre cité était en proie à la rapacité des banquiers ou vendeurs d'argent. Les Vénitiens, les Genois et les Lombards faisaient alors presque tout le commerce de l'Europe. Ils exploitaient particulièrement nos riches contrées. Les Lombards prêtaient à nos ancêtres à un prix moins exhorbitant, il est vrai, que les juifs; mais comme ils se trouvaient aux prises tantôt avec les emprunteurs, tantôt avec les magistrats (1) et les théologiens, lesquels prétendaient qu'on ne peut placer l'argent à intérêt, nos adroits spéculateurs, pour assurer à la fois leur bénéfice et la conscience des emprunteurs, imaginèrent de faire autoriser leurs maisons de prêt par le S[t]-Siége. Ils obtinrent en effet une bulle du pape (3 mars 1439) autorisant la vente d'argent monnoyé, ainsi que l'établissement d'une maison de commerçans-échangeurs, dite *lombard*. Rome avait parlé, les théologiens se tûrent, et les adroits spéculateurs n'en firent que mieux leurs affaires. On remarque que Tournai fut la première ville en Belgique, qui obtint un *lombard* approuvé par la cour de Rome.

Cependant le roi Charles VII avait envoyé à Tournai ses chevaliers conseillers et chambellans Pierre De Breste, comte d'Evreux, le sénéchal du Poitou, et maître Jean Rabateau président du parlement, pour représenter aux magistrats les grandes charges qu'il avait à supporter tant à l'occasion de l'entretien de ses armées, que pour autres services de l'État. En conséquence, il demanda par leur bouche, que la ville voulût lui accorder une aide extraordinaire. Les Tournaisiens députèrent vers le roi (20 mai 1445) certaines notabilités chargées de lui

(1) En 1377, les frères De Fraxinel Lombards prétendirent prêter à usure à Tournai. La ville leur ayant intenté un procès, le parlement lui donna gain de cause.

offrir 4,000 écus d'or. En reconnaissance de leur zèle, le monarque approuva et ratifia tout ce qui avait été fait par le gouvernement de cette ville, pendant les dernières guerres, avant et depuis le traité d'Arras, et particulièrement les grands sacrifices que les consaux avaient dû faire dans les trèves conclues avec les pays voisins. Plus tard Charles VII envoya, pour faire droit aux plaintes du magistrat, maître Gui Bernard, archidiacre de Tours et Jean Dannet. Ils portèrent un réglement sur la juridiction du bailliage, connu sous le nom de *traité de St-Porsain*.

En Flandre, Philippe-le-Bon ayant voulu établir une imposition sur le sel pour subvenir aux frais d'administration, éprouva une forte résistance de la part des Gantois. La révolte ne tarda point à embraser toute la Flandre, qui devint le théâtre de combats, de ravages et d'exécutions sanglantes. Tournai, quoique ville française, ne laissa point de souffrir d'une guerre qui se faisait pour ainsi dire à ses portes; et malgré toutes les mesures que prit le duc de Bourgogne pour empêcher qu'on la molestât ou qu'on nuisît à son commerce, les circonstances furent plus fortes que le désir sincère qu'il avait de la protéger (1).

Le comte d'Etampes ayant fait une levée d'hommes en Artois et en Picardie, se rendit dans la Flandre avec les principaux seigneurs de ces provinces. Ils marchaient à

(1) Le duc écrivit de Lille le 28 juillet à tous nobles chevaliers, écuyers, capitaines, gens d'armes et de trait tenant les champs en ses pays d'Artois et de Picardie, que comme il avait appris que quelques-uns d'entr'eux se dirigeaient sur Tournai avec le dessein de s'y loger, qu'ils se gardassent d'y aller, attendu que ce pays était au roi et qu'il désirait garder et préserver les pays et sujets de son dit seigneur de dommages et oppressions autant et plus que les siens propres. Il leur défendit très-expressément de se loger audit bailliage ou au pays du roi, sous peine d'encourir son indignation et d'être puni si sévèrement que ce serait exemple.

la tête de leurs gens. Arrivés au pont d'Espierre entre Tournai et Audenarde, les Français se virent arrêtés par une troupe de Gantois qui s'étaient emparés du châtelet d'Helchin sur l'Escaut. Ce château était défendu par de larges fossés. Le pont ayant été forcé, les Gantois furent mis à mort. Ceux échappés au massacre se jetèrent au nombre de deux cents dans l'église du village. Sommés de se rendre, loin d'obéir, ils tirent des fenêtres sur la troupe. Forcés dans ce dernier retranchement, ils se sauvent les uns dans le clocher, les autres derrière les autels. Le comte ayant fait mettre le feu à l'église, les Flamands se précipitent par les fenêtres pour se soustraire à une mort inévitable; mais les Picards qui les attendaient au dehors ne leur donnaient point le tems de se relever. Ils furent tous égorgés ou assommés, et leurs cadavres restèrent pendant trois jours étendus sur le cimetière.

Le 24 avril le comte d'Etampes parut sous les murs d'Audenarde assiégé par les Gantois. Son but était de faire lever le siége de cette ville où commandait Delalain que son héroïsme a immortalisé. Mais les Flamands, à son approche, mirent le feu aux faubourgs, et l'embrasement fut si grand, que toute la ville de Tournai fut en émoi, croyant que le théâtre de la guerre était reporté dans les villages voisins. Ces craintes ne se réalisèrent que trop tôt, ainsi qu'on va le voir.

Sous la conduite d'un chef devenu fameux dans les troubles populaires par un courage brutal, et connu sous le nom de *Bâtard de blanc-estrain*, les compagnons de la *verte tente* (1) poussèrent leurs courses dans le

(1) On les appela d'abord *souliers rapiécés* (gelapte schoenen), puis compagnons de la *verte tente*, parceque tous ces partisans avaient juré de ne jamais coucher sous un toit aussi long-tems qu'ils seraient en campagne.

Hainaut et le Tournésis depuis Enghien jusqu'à Tournai, mêlant partout au meurtre le pillage et l'incendie. Déjà Maulde, Pont-à-Rhône, Wattripont et autres villages étaient devenus la proie de leur avidité et de leur fureur, quand le grand bailli du Hainaut, ayant rassemblé toutes les forces du pays et toutes les garnisons des villes, vint à la rencontre de cette formidable bande, et en fit un tel carnage, qu'après ce jour les compagnons de la verte-tente ne reparurent plus dans le Tournésis.

Pendant que ces événemens se passaient, les doyens des métiers de Tournai s'étaient de nouveau abandonnés à toutes sortes d'excès. Les eswardeurs jusqu'alors si prudens s'étaient joints à eux cette fois-ci, et avaient fait jeter en prison les chefs des consistoires des jurés et des échevins. Informé de ces désordres, le roi envoya sur les lieux un commissaire royal à l'effet d'y tenir une enquête. C'était encore l'archidiacre de Tours, Gui Bernard. Ce commissaire y rétablit les prévôts-jurés, mayeurs-échevins dans leurs fonctions, cassa la délibération des IIIe et IVe consistoires, lesquels avaient illégalement constitué les soixante-douze doyens comme auditeurs des comptes de la ville. Il subordonna, de plus, par un réglement, les eswardeurs et les doyens aux jurés-échevins; organisa le mode de perception des impôts, et proposa même au roi l'interdiction du port d'armes aux bourgeois personnellement ou en corps; mais le monarque n'approuva pas cette mesure. Il y a plus, par lettres données à Moulins en Bourbonnais le 17 novembre 1452, en considération des grands services que lui avaient rendus les Tournaisiens, il remit toute peine soit criminelle, soit civile que pouvaient avoir encourue les consaux et les soixante-douze commis de la commune.

Le sage gouvernement du roi avait aussi changé la face des affaires dans son royaume. L'ordre et les finances

rétablies faisaient déjà oublier les malheurs passés. Chassés de la Guienne et de la Normandie, les Anglais venaient d'abandonner pour toujours ces belles provinces. Le calme de la paix invitait le peuple à fêter ces victoires par des réjouissances nationales. Tournai, qui tous les ans au mois de juillet célébrait par des prières publiques l'expulsion des Anglais du royaume de France, voulut cette année solenniser cet heureux événement par des jeux remarquables.

Au mois d'août de l'an 1455, notre cité donna une fête aussi fameuse que celle de l'an 1393. C'était encore un concours d'arbalète offert par le grand serment de S[t]-George à toutes les villes voisines. 553 arbaletiers de cinquante-trois villes vinrent y prendre part (1). Les consaux

(1) Voici dans l'ordre du combat le nom de ces villes et le nombre des arbaletiers que chaque collége ou confrérie amena au concours. Ce nombre ne pouvait excéder dix.

Soignies	9.	Bruges	10.	Anvers G. col.	10.
Bethune	10.	Damme	10.	Orchies	10.
Binche	10.	Anvers	7.	Malines p. col.	9.
Enghien	10.	Tirlemont	10.	Lille	10.
Hesdin	8.	S[t]-Omer	9.	Valenciennes	10.
Roulers	8.	Arras	10.	Malines G. col.	10.
Mons	9	Bailloeul	9.	Ath	10.
Warneton	8.	Nivelle petit		Bruxelles p. col.	10.
		collége	7.	Bruges p. c.	10.
Bruxelles	10.	Leuze	8.	Mortagne	9.
Maubeuge	10.	Liége	10.	Asch	10.
Nivelles	10.	Nieuport	10.	Le Sénéchal du	
				Hainaut	10.
Le comte de Nevers	10.	Louvain	10.	Douai	10.
Termonde	10.	S[t]-Omer le		Hal	10.
		grand col.	10.	S[t]-Trond	8.
Menin	10.	Audenarde	10.	Avesnes	9.
Chièvres	9.	Courtrai	9.	Le comte de Melun	
				seigneur d'Antoing	10.
Ypres	10.	Gand	6.	Furnes	10.
Condé	7.	Vervick	9.	L'écluse	8

avaient fait élever des tréteaux et de vastes galeries sur le grand marché, le long du rang des drapiers. Les prix consistaient en douze *cannes* ou pots d'argent du poids de douze marcs chacun (6 livres de 16 onces); quatre coupes du poids de quatre marcs et demi, et neuf gobelets pesans neuf marcs et demi. Tous ces objets étaient ciselés avec art et gravés aux armes du roi, de St-George et de la ville. Le roi de la fête fut Jean De Courcelles, qui appartenait au serment des arbaletiers. Il donna son banquet en la Halle (1).

Les arbaletiers de Soignies ouvrirent le concours le 14 août, ceux de l'Écluse le terminèrent le 20 septembre suivant.

Le grand prix qui consistait en trois *cannes* d'argent fut décerné au grand collége des arbaletiers de Malines.

Le 2me grand prix, qui consistait pareillement en trois cannes d'argent, fut gagné par le petit collége des arbaletiers de la même ville. Ceux de St-Trond obtinrent le 3me. Le 4me fut donné à la société des arbaletiers d'Avesnes. La confrérie de Valenciennes reçut une coupe en argent pour avoir tiré, d'une main, six coups sur douze dans le but. Ce fut à la confrérie de Lille, qui avait pour roi Antoine, dit le grand bâtard de Bourgogne, que fut décerné pour son brillant équipage, le premier prix de *magnificence*. Audenarde obtint le second.

On représenta aussi, à cette occasion, des comédies en flamand et en français. Les Lillois reçurent pour prix de comédie française un vase en argent; ceux d'Ypres, un vase de même valeur pour avoir le mieux joué une comédie flamande.

Le roi de France étant mort le 22 juillet 1461, le Dauphin, qui vivait à Jennappes, près de Bruxelles, partit avec le duc de Bourgogne pour Rheims où se célé-

(1) MS. Dufief. pag. 15.

bra la cérémonie du sacre. Tournai lui envoya des députés à son passage à Avesnes, pour le féliciter sur son avènement à la couronne, lui offrir son hommage et en même tems une aide de 16,000 écus d'or. Le monarque les reçut avec bienveillance et confirma les priviléges, droits, franchises et libertés octroyés par ses prédécesseurs. Au retour des députés, il y eut de grandes réjouissances.

Comme Charles VII n'avait cédé au duc de Bourgogne par le traité d'Arras, les villes situées sur la Somme, qu'avec faculté de rachat, ce monarque ne fut pas plus tôt descendu dans la tombe, que Louis XI chercha tous les moyens possibles de l'effectuer. Il emprunta aux riches, aux abbayes, aux évêques; il saisit l'argent des consignations et la solde des troupes, et parvint ainsi à compléter la somme nécessaire, laquelle fut comptée au garde des joyaux du duc. Tournai signala son dévouement en cette circonstance. Les magistrats allèrent trouver le roi sur les frontières de la Picardie, et lui offrirent à titre de prêt 20,000 écus d'or. Ils l'invitèrent en même tems à honorer la ville de sa présence. Charmé de la générosité du peuple de Tournai, le roi y fit peu après sa joyeuse entrée. Voici ce que nous lisons dans nos archives à cette occasion :

« L'an de grace mil cccc lxiii. Le lundy sixième jour du mois de février, vint premièrement (*a*) à Tournay le roy de France Louis de Vallois, nostre souverain droiturier et naturel seigneur, fils de feu le roy Charles de bonne mémoire, septième de ce nom, dernier (*b*) trépassé. Et venait ledit seigneur de Abbeville en Ponthieu, laquel avec celle d'Amiens, de S[t]-Quentin et autres places de Picardie appartenans au roy en deça la rivière de Somme, qui, par ledit traité d'Arras, du vivant de son dit feu

(*a*) Pour la première fois. (*b*) Récemment.

père, avaient esté engagées à monseigneur le duc de Bourgongne ; le roy nostre dit seigneur avait nouvellement rachettées et unies à la couronne, et en paiat audit duc de Bourgongne iiij[c] xxv mil écus, dont ses bons sujets et habitants de Tournay lui avaient fait aide, par manière de prest, de la somme de vingt-mil éscus. Et avant que le dit seigneur vint en la ditte cité, les consaulx d'icelle ville envoierent au devant de luy, jusques en la ville d'Arras, aucuns notables d'entre eux pour scavoir la journée que son plaisir estait de faire sa ditte entrée en la ditte cité, afin qu'ils se pussent préparer pour le recevoir, festoier et honorer, comme tenus estaient, et que bien faire le désiraient, aussy pour lui recommander la ditte ville, et l'entretennement des previleges, franchises d'icelle sa ville. Lequel seigneur les rechut et oy (a) benignement, disant que leurs dits previleges voulait il garder. Et sur ce, avant sa ditte entrée, furent faites de grandes préparations en ladite cité, pour sa ditte venue, tant sur le fait des logis que des vivres, paremens des rues, et de rices istoires (b) jusqu'au nombre de dix-huit qui furent faites et assises en divers passages tout depuis la porte Sainte Fontaine par laquel le dit seigneur entra, tout jusqu'en l'église de Nostre-Dame, et tout ce aux dépens des trente-six colléges des mestiers d'icelle ville (1) ; et furent tous les quattre consaulx de la ville, et plusieurs notables personnes

(a) ouït. (b) De riches histoires.

(1) Ces dix-huit histoires étaient des représentations théâtrales, dont les sujets étaient tirés de l'histoire sacrée et de la profane. Ces pièces caractérisent les fêtes de l'époque. Nous lisons que l'an 1455, à l'entrée du duc Philippe de Bourgogne à Arras, on représenta en pantomimes toute la vie de Gédéon, parce que l'on savait que le duc avait une grande prédilection pour cet illustre chef du peuple de Dieu.

A l'entrée du comte de Charolois à Gand, l'an 1467, toutes les grandes rues étaient, selon l'usage du tems, décorées de magnifiques

d'icelle, vêtus de longues robes blanches en signe d'humilité, jusqu'au nombre de trois cent, que chascun fit faire à ses dépens, sur lesquelles robes furent fait deux grans fleurs de lys de soie de broderie, l'une sur le lez de devant du côté dextre, et l'autre par derrière; en avancement desquelles broderies la dite ville donna a chascun homme dix sols tournois. A tout (*a*) les-quelles robes blanches, iceulx consaulx et bourgeois notables de la dite ville, et avec eux les conseillers, clercs, procureurs, sergens et autres officiers d'icelle, vestus des parures de la cité, allèrent de cheval alencontre du roy, nostre dit seigneur, qui venait de devers Ère (*b*) ou il avait couché la nuit, et était accompagné de monseigneur Charles son frère, et d'autres grands princes et seigneurs, avec de ceulx de sa garde, grande et petite, en très rice aroy (*c*) et estat; et, par la bouce du premier conseiller de la ditte ville, firent faire audit seigneur une solemnel proposition, (*d*) en lui faisant la plus grande et

tapisseries de Flandre sorties des fabriques de Bruges, d'Audenarde, de Tournai, qui toutes rivalisaient de finesse, de couleur, de dessin et de richesse. Les principales places offraient sur des théâtres dressés à cet effet, la représentation des mystères, qui étaient les spectacles de l'époque. Et à son mariage célébré à Bruges le 2 juillet de l'année suivante, on représenta aussi dans les principales rues, tendues de riches tapisseries de drap d'or et de soie, des mystères, où le sacré était mêlé au profane.

L'inauguration de Philippe II fut remarquable à Tournai, par la pompe, le luxe et le bon goût qui présidèrent à ces sortes de représentations; nous y renvoyons nos lecteurs.

(*a*) avec.

(*b*) Aire en Artois, et non Ère près de Tournai, village qui avait été tout récemment incendié avec son château.

(*c*) arroi, équipage, train.

(*d*) compliment, discours de réception.

humble révérence et chière joieuse que faire povaient ne savaient, et luy présentèrent les portes de laditte ville qu'ils avaient fait apporter sur un coursier, richement mises et attachées sur un abitacle (*a*) de bois qui était sur la selle dudit cheval, desquelles choses le roy fut très content et print les dittes remontrances en grand gré, délaissant lesdittes clefs à ceux de la ditte ville, disant que toujours l'avaient bien gardé, et que encore feraient, comme bien se confiait; et lors fut crié *Noé!* et fut le roy amené et ceux de sa ditte compagnie en la ville par la ditte porte Sainte Fontaine, qui éstait richement préparée, et y avait, entre autres choses, une jeune fille et pucelle notablement vestue, assise devant un chastel fait à ce propos, laquelle tenait en ses deux mains un cœur qui se ouvrait à l'heure que le roy entra en la ditte porte, et dedans ledit cœur y avait une fleur de lys signifiant la loyauté de la cité, qui, pour fortune ne chose qui advint, onques ne divertit (*b*) de la couronne, mais toujours en son cœur entieremment avait aimé et gardé la noble fleur de lys et le roy son souverain seigneur; à laquelle porte fut encore crié *Noël!* Et descendirent illec les quatre chefs de la loi de leurs chevaux, et se mirent à pied, lesquels avec deux autres bourgeois notables, tous six vêstus de robes blanches, portèrent en haut, au dessus le chief du roy, un noble chiel (*c*) que la ville avait fait faire, qui estait de velours pur tout semé et chargié de grans fleurs de lys d'or ouvrées de broderie, en dedens doublé de satin blanc et vermeil; et en cest estat s'en vint le roy, depuis ladite porte Sainte Fontaine, tout du long le grant rue S[t]-Jacques, par le chaingle, et sur le marchié, et par la rue Nostre-Dame,

(*a*) Petite maison, ou château de bois.

(*b*) Jamais ne se sépara de la couronne. (*c*) Un dais.

jusques à la grande ésglise, où il fit salutation à Dieu et à la vierge Marie, et d'illec s'en alla au montchiel en la maison d'un chanoine nommé Mr. Jehan Mannuy. Et en l'amenant par les rues dessusdittes, éstaient postés tout premier, a double reng, les cors de mestiers de la ville; après allaient par ordonnance les arbalestriers, archiers, canonniers et autres gens de serment d'icelle ville, vestus de leurs parures et journades (*a*); après iceulx venaient lesdittes trois cent personnes aians lesdittes robes blanches, et officiers de la cité; et puis ensuivant venait la garde du roy, et derrière le roy estaient les princes et seigneurs venus en sa compagnie qui estaient en grand nombre; et si estaient la pluspart des maisons richement parées de tapisserie, linges et autres choses, et les rues aornées desdittes istoires, lesquelles, quand le roy passait, faisaient leur devoir, monstrant chascune sa signification anchienne et exquise, qui estaient mystères advenus depuis le tems du premier homme Adam. Et après que ledit seigneur fut entré en son hostel, son mareschal des logis prit ledit chiel, comme à son droit appartenait. Et à l'après disné lesdits chiefs de la loy et le conseil de la ville alèrent devers le roy en son dit logis, et à sa joieuse venue lui présentèrent, de par sa ditte ville, six quenes de vin de divers pays, le plus excellent qu'ils purent trouver, et fut le dit présent fait par signe de six petits tonnelés, peins et armoiés des armes de la ville, sur lesquels était écrit les pays d'ou lesdits vins venoient; présentèrent en outre trois grands cras bœufs, couverts de draps rouges armoiés des dittes armes, sur chascun desquels avait un petit page vestu par la manière ditte, et avec ce luy fut fait don des dits vingt mil écus, qui paravant luy avaient esté délivrés en prest pour le

(*a*) Surtout, casaque, jaquette.

rachat desdits pays engagés, et l'en fut fait don à son premier avènement, en luy rendant les lettres que baillé en avait à icelle ville : tous lesquels présens ledit seigneur rechut agréablement, et en merchiat ses bons sujets de Tournay; et fut en la ditte ville depuis le sixième jour de février jusqu'au dix-huitième jour dudit mois qu'il se partit et s'en alla à Lille faire son entrée où lors était le duc Phelippe de Bourgongne. Et pendant son séjour en la ditte cité, fist deffendre les armures, et que personne ne portat armes (1) ne bastons, fors les officiers de justice et les serviteurs des seigneurs de sa cour; et si commit à l'exercite de la jurisdiction uns maistre des requêstes et uns secrétaire, pour estre avec les prévosts de la ville à corriger et purger les délicts qui se commetteraient tant par ceulx de son hostel que par ceux de la ville, et voulut que la ville exerceat tousjours sa jurisdiction avec ledit maistre des requestes. Et quant aux graces que le dit seigneur fist, il eslargit toutes personnes qu'il trouva es prisons d'icelle ville, pour quelque malefice que ce fust, et aussy des prisons de l'evecque et de la justice de Maire. Et si rendy la ville à tous bannis qui le jour de sa ditte première entrée, vinrent avec luy en la ditte cité, tant au regard pour homicide, que austrement et ausdits bannis sans appel, toujours à un an, trois ans, son de cloque, bans d'argent et voyages quels qu'ils fussent, et tous delits non purgés sans rien excepter, sauf et réservant ceux qui estaient bannis pour trahison fait à Dieu et à la chose publique, et aux bannis pour meutres et sédition, lesquels par cry publique qu'il fit faire en la dite cité, il excepta des dittes graces, et bailla à icelle ville lettres de non préjudice, que les dittes graces ne feissent en autre cas

(1) Le monarque avait accordé l'année précédente aux bourgeois de Tournai individuellement ou en corps le droit de port d'armes.

préjudice aux droits, franchises, et privilèges d'icelle cité. »

L'an 1467 Philippe-le-Bon mourut à Bruges, où il eut sa sépulture dans l'église S[t]-Donat. Ce fut Guillaume Filatre, évêque de Tournai, chevalier de la Toison d'Or, et chef du conseil d'état du bon duc qui célébra ses funérailles et prononça son oraison funèbre (1). Philippe était le prince le plus puissant et le plus riche de son tems. Sa cour donna le ton à toutes les cours de l'Europe. Elle était le siége de la magnificence, du goût, et de la politesse. Charles, son fils lui succéda, et se fit inaugurer, l'année suivante à Mons, comme comte de Hainaut, à Valenciennes et à Lille.

Tournai, qui avait le plus grand intérêt à entretenir des relations amicales avec les Hennuyers et les Flamands, rompit tout à coup, d'une main bien imprudente, tous les liens de bon voisinage. Les Tournaisiens se permettaient dans leurs assemblées de décocher des traits de raillerie sur la nation Flamande, et sur son prince. Ils poussaient l'insolence jusqu'à les jouer tous les deux dans des comédies (2). Charles, à qui son humeur martiale valut bientôt le surnom de téméraire, résolut de punir ces bourgeois de ce manque de respect pour sa personne. Il défendit donc sous peine de mort à tous ses sujets de la Flandre ou du Hainaut d'avoir aucune relation de commerce avec les Tournaisiens, à qui il interdit de plus son territoire.

Limitée dans ses rapports au seul Tournésis, ne tirant

(1) Guillaume Filatre eut pour successeur Feri de Clugni, conseiller du duc de Bourgogne, et chancelier de l'ordre de la Toison-d'Or. Il fit son entrée à Tournai en 1474. Il fut décoré de la pourpre Romaine par le pape Sixte IV et gît à Notre-Dame del populo, à Rome.

(2) Nostris hominibus nec non et ipsi Duci in comœdiis ausi sunt conviciari. Meyer, ad ann. 1470.

que de lui ses provisions et ses denrées, la ville se vit bientôt réduite, à cause de leur excessive chèreté, à faire des soumissions au duc de Bourgogne.

Les consistoires députèrent vers lui à Bruges deux échevins. Ils furent reçus avec dureté, et revinrent avec l'ordre de lui envoyer douze notables bourgeois, dont il disposait à son gré. L'histoire ne nous a point transmis les noms de ces vertueux Tournaisiens qui n'allaient pas, à la vérité, dans le camp d'un nouvel Edouard racheter leur ville au prix de leur sang, mais dont le patriotisme n'est pas moins digne des plus grands éloges. Ils se rendirent à Bruges à la cour de Charles, devant qui, pour de tels méfaits, on ne pouvait paraître qu'en chemise, nu-pieds et la corde au cou. Toutefois nos députés, mûs par un sentiment de dignité, refusèrent de revêtir cet humiliant cilice. Introduits dans le palais du duc et admis en sa présence, ils se jettent à ses pieds....; mais lui, inflexible dans sa colère, menace de les flétrir sur le front d'un fer chaud aux armes de Bourgogne; et sa résolution allait infailliblement s'exécuter, si quelques seigneurs de sa cour n'eussent intercédé pour les députés. Ils ne quittèrent le palais que pour aller expier en prison la faute de leurs concitoyens. Ils y passèrent trois mois dans une appréhension continuelle de recevoir l'infamie dont ils avaient été menacés. Ainsi se vengeait Charles-le-Téméraire !

Les Tournaisiens, auxquels un peu plus de prudence eut fait éviter ces sanglans affronts faits à eux dans la personne de leurs députés, furent donc forcés d'acheter la paix du duc de Bourgogne. Ce qu'ils firent encore six mois plus tard à l'occasion des événemens dont nous allons parler (1).

Charles alors en guerre avec la France venait de lever

(1) Meyer ad ann. 1470.

des troupes en Flandre et dans les autres provinces de son duché. Comme il avait à Tournai des cliens et des bénéficiers, il leur ordonna de prendre les armes. Ceux-ci se disposaient à marcher à sa voix, quand les Tournaisiens les empêchèrent de sortir de la ville, dont les portes furent tenues fermées ; puis les ayant fait condamner à l'exil, ils les expulsèrent de leur territoire. Le duc irrité usa de représailles. Tous les Tournaisiens qui résidaient au duché de Bourgogne furent jetés en prison, et les communications entre les deux pays prohibées de nouveau.

Ce fut vers le même tems que le comte et la comtesse de Lannoy, tombés en disgrace près du duc, et assiégés par ses troupes dans leur château, se sauvèrent à Tournai. Ils se logèrent à l'abbaye de St-Martin, et pour éviter l'extradition, ils se firent recevoir bourgeois sous la bannière des poissonniers. Le duc arrêté dans sa vengeance, se contenta de faire saisir la ville et le château de Lannoy.

Dans le tems que Louis XI et le duc de Bourgogne, son terrible et dangereux rival, se menaçaient de la guerre, le magistrat de Tournai soutenait un procès au parlement de Paris contre le fiscal du bailliage qui prétendait y introduire le droit d'aubaine, jusqu'alors inconnu en cette ville. Comme cette entreprise du fiscal portait une atteinte grave aux droits et aux priviléges que le monarque lui-même avait confirmés, les Tournaisiens lui adressèrent des représentations à ce sujet et lui demandèrent directement justice. Ils furent bien accueillis. Louis évoqua la cause en son conseil, mais comme le parlement refusait de lui remettre les pièces de procédure, il envoya un seigneur exprès pour les retirer, et manda que ce n'était pas le moment de s'attacher à de vaines formalités à l'égard d'une ville qui, située au milieu de ses ennemis, pouvait lui faire plus de

mal que jamais le parlement n'en pourrait réparer.

En effet la guerre ayant éclaté quelque tems après, Tournai pouvait embrasser le parti du duc de Bourgogne, dont la puissance ne le cédait point à celle du monarque français. Notre ville y était même sollicitée par les plus puissans motifs d'intérêt général. Son commerce pour lequel elle avait fait, sous le règne précédent, d'énormes sacrifices, n'aurait pu que gagner à cette combinaison. Mais délicate et conséquente dans sa conduite, cette ville ne crut pas devoir rien faire qui pût la flétrir dans l'opinion du monarque, et préférant l'honneur et le devoir à de vils motifs d'intérêt, elle demeura fidèle à la France. Le duc aurait pu la dompter sans doute par la force ou la famine. Il n'en fit rien. Il aima mieux exploiter ce riche domaine à l'exemple de son père, de sorte qu'elle contribua à son trésor plus que si elle lui eût réellement appartenu.

Les Tournaisiens, informés que le duc de Bourgogne venait de leur ôter la liberté de commerce dans son duché, et de confisquer les biens qu'ils y possédaient, demandèrent au roi l'autorisation de traiter avec lui sur ces objets. Elle leur fut accordée par lettres données au mois de novembre 1471, et le 28 janvier suivant intervint entre la ville et le duc un traité de commerce, par lequel celle-ci s'oblige à payer à Charles-le-Téméraire 10,000 écus par an, pendant toute la durée de la guerre, et à la paix, 40,000 écus payables en dix années. Comme il était plus facile de promettre que de fournir, les consaux furent autorisés à créer des rentes héréditaires ou à vie, avec pouvoir d'établir tels impôts qu'ils jugeraient convenir, pour remplir leurs engagemens envers le duc. L'on ignore si la paix de 1475, déchargea les Tournaisiens de ces redevances.

Peu de tems après, le roi de France, sans égard pour le dévouement de notre cité à sa couronne, l'assujétit au

paiement du droit de *franc-fief* (1) et de *nouvel acquet*, introduit en France à charge des roturiers acquéreurs de terres nobles. Car le commerce et l'industrie, ces généreux alimens des arts et des sciences, ces sources fécondes en bien moral et physique détruisaient déjà par leur influence progressive les préséances de l'aristocratie, dont ils envahissaient les domaines. Les Tournaisiens se raidirent contre le nouveau droit, et réclamèrent leurs priviléges. Ce ne fut que sur les ordres itératifs du roi qu'ils firent le rapport des fiefs acquis dans le Tournésis, et sans préjudice au procès porté au parlement contre le procureur fiscal du bailliage. Bientôt les commis préposés

(1) Le droit de *Franc-fief* était une espèce de droit de mutation que payaient à l'État les roturiers à cause des fiefs et autres biens nobles par eux acquis ou possédés.

Jusqu'au règne de Louis XI, Tournai avait été au nombre des 24 villes exemptes de ce droit. Ce beau privilége remontait au XIIIe siècle. Une charte de 1211, déclare les Tournaisiens francs du droit de nouvel acquet, de tailles et impôts, *comme les nobles du royaume, et ayant été reconnus pour tels de toute ancienneté*. Elle les déclare nobles et capables de posséder fief et seigneurie. Une charte de 1404, dit que les bourgeois de Tournai ont la charge (privilége) d'envoyer certain nombre de soldats à l'armée, lorsque le roi va en guerre, pour former sa garde-du-corps, *ce qui leur était imputé à noblesse*. Ils avaient encore été reconnus pour nobles à l'occasion des prétentions du fiscal du bailliage de Tournai, lequel voulait qu'en cette ville roturier ne pouvait acquérir fief ni seigneurie, sans permission expresse du roi. Enfin une autre charte donnée à Poitiers le 23 octobre 1434, reconnait les Tournaisiens pour ces anciens Nerviens qui avaient chassé Jules-César de leur ville jusqu'à Mons. Elle reconnait qu'ils n'ont point été subjugués par les rois de France, mais qu'ils se sont donnés à la couronne, se réservant toutes leurs libertés, franchises et coutumes dont ils jouissaient.

Elle fait encore mention que ceux de Tournai étaient obligés d'envoyer un certain nombre de soldats, lorsque les rois allaient en campagne, lesquels leur servaient de garde, *reconnaissant les dits bourgeois pour nobles, et les déclare capables de posséder fief et seigneurie, ayant été reconnus pour nobles de toute ancienneté*.

MS. Givaire tom. II. pag. 112.

à la perception de ce droit, voulurent en frapper les hôpitaux, les églises, les fondations et autres établissemens de bienfaisance; mais les consaux en portèrent plainte au roi qui, par lettres du 10 juillet 1476, déclara ces établissemens exempts du droit de franc-fief.

Pendant ces débats, Charles, qu'une impulsion irrésistible poussait à la guerre et aux périls, était tombé au siége de Nancy victime de son impétueuse ardeur. Marie sa fille unique lui succéda. Cette princesse était âgée de 20 ans. Ce fut dans les circonstances les plus critiques qu'elle prit les rênes du duché. Un trésor épuisé, des troupes battues, des sujets aliénés par la dureté du gouvernement de son père : tel était l'état de l'intérieur; et au dehors Louis XI tournait ses forces contre elle, et s'apprêtait à l'anéantir.

Marie de Bourgogne, prévoyant ses desseins, écrivit aux magistrats de Tournai (11 avril 1477) pour les engager à garder la neutralité, leur promettant, s'ils le faisaient, la liberté de commercer dans tous les pays de son obéissance. Elle craignait que le monarque français déjà en possession de l'Artois, n'introduisit à Tournai des troupes, dont la présence allumerait le feu de la guerre en Flandre et dans le Tournésis. Si les offres de la duchesse étaient avantageuses et ses promesses sincères, ses craintes n'étaient pas moins fondées, comme nous le verrons bientôt.

La proposition de la duchesse fut goûtée des consaux. Ils résolurent de garder scrupuleusement la neutralité, sans recevoir garnison française. « Grand écart, s'écrie Poutrain, à cette ancienne fidélité qui leur avait fait tant d'honneur ! » Mais le lecteur judicieux et impartial portera un tout autre jugement sur cette résolution de nos magistrats. La conduite récente de Louis XI, indiquait assez celle qu'ils avaient à tenir. En effet, loin de reconnaître, par des ménagemens envers son trésor et son

commerce, les énormes sacrifices que cette ville venait de faire dans l'unique intérêt de sa cause, Louis, au mépris d'anciens priviléges avait introduit de nouveaux droits royaux, et frappé d'impositions nouvelles cette ville déjà épuisée par tant de cruelles disgraces.

Pour mettre la Flandre dans ses intérêts, le roi envoya à Gand Olivier-le-diable, son barbier autrefois, alors son confident. Séduire les Gantois, et jeter parmi eux des semences de révolte, tel était son but. Mais Olivier, loin de l'atteindre, eut peine à se dérober à leur colère et accourut à Tournai. Il savait que cette ville avait résolu de se tenir dans une stricte neutralité, sans se soustraire, du reste, ni à l'obéissance du roi ni aux aides qu'elle lui devait comme à son souverain légitime. Mais il n'ignorait pas non plus qu'elle était divisée par deux partis politiques. Ce qui lui donnait l'espoir de réussir dans le projet qu'il méditait. Moins blâmable, peut-être, en cela que son maître, le conseiller montra dans cette circonstance quelque adresse.

Olivier voyait tout l'avantage de la possession de cette ville pour la France, et il aurait désiré, pour cette raison, y faire entrer des troupes royales. Mais persuadé ou averti que le magistrat ne consentirait pas aisément à en recevoir, il recourut à la ruse pour les y introduire. Il s'entendit avec le grand Bailli de Tournai, dont le père Colard De Moui commandait en qualité de gouverneur militaire à St-Quentin. Cet officier fit marcher secrètement sur Tournai, sa compagnie d'ordonnance, commandée par Navarot Danglade. Les gens d'armes des châteaux voisins la suivaient. Danglade arriva sous les murs de la ville le 23 mai 1477, et à l'heure convenue, il se présenta à la porte de Valenciennes. Olivier s'y trouvait avec trente ou quarante hommes qui, *demi par amour*, *demi par force*, ouvrirent la barrière, et la troupe entra dans la ville. Deux heures après arriva le sire De Moui lui-

même à la tête de 200 lances (1). Le lendemain et les jours suivans, il arriva d'autres troupes et De Moui fut fait commandant de la place et du Tournésis. La plupart des partisans de la duchesse de Bourgogne se retirèrent dans ses états. Le peuple de Tournai dévoué au parti Français reçut la garnison avec plaisir. Mais les magistrats et tous ceux qui voulaient sincèrement la neutralité virent la chose d'un œil tout différent.

La surprise d'Olivier brouilla de nouveau notre cité avec ses voisins, et attira sur elle tous les maux de la guerre. Ce fut alors que les Brugeois contraignirent leur princesse à leur donner lettres scellées, contenant la promesse que jamais l'évêque de Tournai ne pourrait avoir sur leurs manans ni sur ceux du Franc de Bruges, jurisdiction en matière civile, comme il avait eu jusqu'à cette époque. De son côté Louis XI, pour indemniser les Tournaisiens des pertes essuyées dans les guerres passées, ordonna que l'*Étape* et vente de vins, tenues jusqu'alors à Valenciennes, le fussent dorénavant et perpétuellement à Tournai, et que la commune pût prendre sur les vins vendus les mêmes droits que percevait la ville de Valenciennes. Mais ces faveurs étaient bien faibles en comparaison des dommages qu'on eut bientôt à souffrir. Car il ne se passa pas un jour, durant l'occupation française, qui ne fût signalé par quelque combat. Les Bourguignons commencèrent à se venger de cette espèce de défaite en désolant le Tournésis, où ils enlevèrent indistinctement meubles, bestiaux et habitans. Ces malheureux étant venus implorer la protection de la garnison, Danglade alla punir les pillards à Blandain, à Toufflers et les poursuivit jusqu'aux portes de Lannoy. Au bruit de ces succès, la faible garnison bourguignonne qui gardait Mortagne, l'abandonna, et les Français en prirent possession.

(1) La lance garnie était composée de six hommes : trois archers à cheval, un cranequinier, un coulevrinier et un piquenaire.

De Mortagne, on marcha sur Leuze. Les habitans de cette ville, seigneurie du duc de Nemours, s'attirèrent par leurs fanfaronades la colère de De Moui, qui les leur fit payer bien cher. Ces bonnes gens, Bourguignons dans l'âme, s'étaient vantés de conquérir Tournai; et dans de bruyantes orgies, où la mesure du vin augmentait momentanément celle de leur courage et de leur ardeur guerrière, ils avaient vendu les plus belles maisons situées sur la Grand'Place de notre ville, comme si déjà elle eût été en leur pouvoir. C'était fermer l'oreille à ce vieil écho de l'expérience qui nous crie : ne vendez la peau de l'ours qu'après l'avoir couché par terre. Le 25 mai (dimanche de la Pentecôte) De Moui à la tête de la garnison Française, et suivi de quelques canonniers du serment de St-Antoine marche sur Leuze, s'en empare, rase les fortifications, rançonne les habitans, et ramène prisonniers le châtelain et le commandant militaire avec un grand nombre d'habitans et de soldats. Après avoir servi la veille à l'ornement du triomphe, les Leuzois furent vendus le lendemain aux enchères sur cette même place publique, changée tout-à-coup et si fatalement pour eux de Capitole en Fourches Caudines.

Dans ces circonstances, afin d'avoir une garantie de la fidélité des Tournaisiens, Louis XI, manda vers lui à Bouchain, le premier prévôt sire Martin De Bari, le grand doyen Jean Canone, le grand mayeur des échevins sire Léon Haccard, le sous-mayeur des eswardeurs, sire Arnoud Bernard, avocat et souverain conseiller de la commune, maître Salomon Testelin et le premier greffier Jean Maure. Il ne revint à Tournai que la moitié de la députation. Testelin, Haccard et Jean Maure retenus en ôtages, étaient partis pour la Bastille. A cette nouvelle, les sermens des arbaletiers et des archers, moins enclins pour le parti Français que pour celui de Bourgogne, sous prétexte de passer une revue, se rassemblèrent dans leurs

jardins (1) et tinrent des conciliabules, où l'on s'exprima d'une manière assez hostile au monarque. Partout furent jetées des semences de discorde et de guerre civile, mais la prudence des magistrats et l'attitude de De Moui surent les frapper de stérilité.

Sur ces entrefaites, Danglade était parti à la tête de 20 lances et de 50 Tournaisiens pour aller attaquer un gros de 700 Flamands retranchés au pont d'Espierre. Les ayant assaillis, il les mit en fuite, et leur fit deux chefs prisonniers, qu'il ramena à Tournai avec beaucoup de gentilshommes flamands. Les Bourguignons s'étant ralliés peu après, vinrent incendier le château de Warcoing, celui de Chin, Ramegnies, les faubourgs de Tournai, Kain, Constantin, Pecq, Esquermes et Wasmes. Le commandant de Tournai dut sortir avec toute la garnison pour leur faire tête. Les Bourguignons furent repoussés jusqu'aux portes de Lannoi, où ils perdirent beaucoup de monde. Le 31 mai Perrin Desages, lieutenant de l'amiral de France, entra encore en ville avec 100 lances ; il était accompagné de La Sauvagière et de Beauvoisin de Montélimart qui commandait une belle cavalerie. Dans ces circonstances, les Consaux avaient aussi créé quatre compagnies bourgeoises fortes chacune de 200 hommes (2), de sorte que la garnison et les bourgeois pouvaient désormais repousser avec succès les attaques des Bourguignons.

Cependant Louis XI, pour avoir un plus sûr garant de la fidélité des Tournaisiens, ordonna à Danglade de lui

(1) Ces jardins étaient d'anciens fossés de la ville. Il en existe encore un. C'est le jardin de St-George, qui a retenu le nom du patron des arbaletiers.

(2) Les chefs étaient : le chevalier Eustache Savari, seigneur de Warcoing, Arnould Croquevillain, Jacques Destrayelles et Ghislain De Nemours, tous quatre notables Tournaisiens.

amener encore comme otages, Gilles De Loyaucourt, mayeur des Eswardeurs, maître Jean de Tournai, second conseiller de la ville, Nicolas de Touvars, ancien lieutenant au bailliage, Jean Fournier et Nicolas Delbarre procureur du Roi, ainsi que plusieurs autres bourgeois de distinction. Par ordre du monarque ces infortunés allèrent rejoindre leurs concitoyens à la Bastille. Ils y passèrent six grandes années; Louis ne les ayant rendus à la liberté qu'au mois de mai de l'an 1483, trois mois avant sa mort.

Pendant que le roi de France retenait près de lui l'élite de nos magistrats, les Bourguignons de la garnison de Douai s'étaient emparés de la ville de St-Amand. De Moui, après avoir cherché inutilement à recouvrer cette place, alla sommer Condé de se rendre. Mais les Condatois tuèrent son parlementaire. Les Français se disposaient à tirer vengeance de cette violation des lois de la guerre, quand l'approche de 4,000 Flamands, sous la conduite de Jean de Luxembourg, leur fit abandonner ce projet.

Le parti de Bourgogne rôdant la nuit et battant l'estrade dans le Tournésis venait de réduire en cendres Pecq et Esquelmes. Par représailles la garnison française de Tournai avait porté le pillage et l'incendie dans la Châtellenie de Lille. Un jour que sortie de Mortagne elle se portait sur Orchies, elle rencontra près du village de Howarderie des troupes Flamandes qui revenaient de Douai. Le choc fut des plus vifs, et les Français allaient infailliblement être écrasés, quand un de leurs soldats s'avisa de sonner de la trompette au coin du bois. Les Bourguignons, croyant que c'était du secours qui arrivait à l'ennemi, lâchèrent pied; et les Français en tuèrent un grand nombre. Ceux-ci prirent encore leur revanche à Frasnes, à Velaines, à St-Sauveur et à Wattripont, où les troupes Bourguignones furent défaites et mises en déroute.

Mais des événemens plus sérieux se préparaient. Marie de Bourgogne ayant appris que ceux de Tournai exer-

çaient de grands ravages dans ses états, résolut de confier la conduite de la guerre à un capitaine expérimenté. Ce choix tomba sur le duc Adolphe de Gueldre, qui se trouvait détenu depuis quatre ans au château de Courtrai. Deux de ses enfans, un fils et une fille, vivaient à la cour de Marie.

Le duc de Gueldre délivré de sa prison arriva à Gand, et fut conduit sur le marché du Vendredi, où les troupes étaient déjà prêtes à marcher sur Tournai, pour forcer cette ville. La princesse entourée de son conseil et de sa cour était assise sur une estrade richement décorée. Louis De Gruthuise tenait en main l'étendard de Flandre.

Marie aperçut bientôt le duc de Gueldre qui s'avançait à cheval, il était couvert d'une brillante armure. Elle le reçut gracieusement et lui remit l'étendard comme au capitaine en chef de la Flandre. Avant de prendre congé de la duchesse, il la conjura de rester l'amie et la protectrice de ses enfans et de les élever d'après leur naissance et leur rang, dans le cas où il perdrait la vie dans l'expédition qu'il allait entreprendre. Là dessus Adolphe partit avec tout son monde se dirigeant sur Chin. Sa troupe, forte de 8,000 hommes, était mal organisée, il est vrai, mais animée du meilleur esprit. Les Français occupaient cet endroit. Les Bourguignons les attaquent avec fureur, mettent le feu aux maisons et tuent un grand nombre d'ennemis. Plusieurs en fuyant se noyent dans l'Escaut, et leurs cadavres flottent jusqu'à Tournai (1). Les Brugeois et les Gantois s'emparent d'une grande quantité de bétail. Le 26 les Bourguignons étaient rangés en bataille dans le faubourg de Maire. De Moui, suivi des capitaines La Sauvagière et Beauvoisin alla à leur rencontre avec mille hommes de la garnison et environ 2,000 Tournaisiens.

(1) Il est bon de savoir qu'à cette époque le reflux de la mer était très-sensible à Tournai, et qu'ainsi les cadavres ont pu remonter le fleuve tout naturellement.

Sa petite armée était rangée au-delà de l'Oppidane. Les Flamands attaquèrent les premiers au cri de : *Bourgogne! Flandre au Lion! vive le duc de Gueldre!*

Après un combat acharné, qui dura depuis six heures du matin jusqu'à la nuit tombante, et où le prince Adolphe fut tué avec beaucoup d'officiers Flamands, entr'autres son maître d'hôtel Jean Van Der Gracht, capitaine de grand mérite, et maréchal des Gantois, (1) les Français n'ayant pu entamer le gros des ennemis, malgré les *engins à poudre* qu'ils avaient *affutés*, rentrèrent en ville non sans quelque perte. Les Bourguignons se retirèrent au fort d'Espierre où le combat recommença quatre jours après. La victoire se déclara encore pour la garnison de Tournai. Douze cents Gantois et Brugeois furent noyés ou couchés sur le carreau, et le reste de leur armée refoulé jusqu'à Audenarde, Courtrai et Haerlebeck. Mille prisonniers, le grand étendard aux armes de Bourgogne, dix-sept drapeaux, vingt-sept guidons, et trente coulevrines (2) restèrent au pouvoir des vainqueurs, ainsi que toutes leurs tentes et bagages. Ils les ramenèrent en triomphe devant eux à Tournai, descendirent de cheval

(1) Le corps du duc de Gueldre fut rapporté à Tournai sur un cheval et déposé d'abord à la maison de Arnould Coucé, éguilleteur (marchand de laine) au marché aux laines (Floc-à-Brebis); là ayant été lavé, il fut porté en l'église St-Jacques où on l'exposa à la vue du peuple. Personne ne s'étant présenté pour le réclamer, le clergé se crut obligé de lui rendre les derniers devoirs comme à un prince souverain, avec la grosse sonnerie en usage lors des funérailles d'un évêque (28 juin 1477); il fut inhumé à Notre-Dame dans la chapelle St-Louis, au caveau de l'évêque de Wassonne. On lui érigea plus tard un magnifique mausolée.

(2) Ces coulevrines avaient huit à dix pieds de longueur. Poutrain dit que c'étaient les premiers canons qu'on vit à Tournai. Mais cet historien se trompe. En effet on lit dans nos archives une charte de Charles VII, écrite d'Arras le 21 août 1383 aux Tournaisiens, pour leur enjoindre de lui envoyer de suite le plus d'arbalétiers et de *canons*

au grand portail de Notre-Dame, entrèrent tout armés dans l'église pour rendre grâce à Dieu et à la Vierge Marie de leur victoire, et présentèrent devant son image le grand étendard et les dix-sept drapeaux. Ces derniers étaient aux armes de Bruges, de l'Écluse, de Courtrai, de Thielt, de Dam et autres villes de Flandre. Des officiers à ce préposés, et qu'on appelait *butiniers* vendirent pendant trois jours consécutifs sur le grand marché de Tournai les prisonniers et le butin faits à la journée

garnis de poudre qu'ils pourront, promettant de les rembourser de leurs frais. Tournai avait aussi fourni, dans la campagne précédente, des canons et des canonniers pour la bataille de Roosbeck (27 novembre 1382.) Il se trouve aux archives de Tournai un document aussi curieux qu'authentique, d'où il résulte qu'un potier d'étain de cette ville nommé Pierre de Bruges aurait confectionné (si toutefois il n'en est pas l'inventeur) les premières *conoilles* ou *canons*. Il est bon de se rappeler que la poudre avait été inventée, selon l'opinion la plus généralement admise, sous le règne de Philippe VI, dit de Valois, dix ou douze ans environ auparavant (1335). Ce document n'est point une page écrite par un chroniqueur faillible, ce n'est point non plus un fait recueilli par la tradition, c'est le résultat d'une délibération grave à laquelle toutes les gens de la loi de la commune ont pris part; c'est un procès-verbal de tout un corps municipal concernant un nouveau moyen de défense à employer dans une ville assiégée; il mérite donc toute croyance.

Le registre, dit *de Cuir Noir*, reposant aux archives, contient ce qui suit :

Les Consaux de Tournai ayant appris qu'un certain Pieron de Bruges, potier d'étain, savait faire des engins appelés *conoilles* pour servir à la défense d'une bonne ville quand elle est assiégée, ledit Pierre fut mandé, et les Consaux le chargèrent d'en faire un, lui promettant qu'il en ferait plusieurs, si l'on se trouvait bien et qu'on eût à se louer du premier. Pierre en fit un. L'engin étant fini, les membres du conseil voulurent savoir comment on s'en pourrait aider, et dirent audit Pierre qu'ils voulaient qu'il en fit l'essai. Pierre porta son engin aux champs hors de la porte Morelle (dehors Moriel porte as cans) et le chargea d'un carreau (quariel) qui avait au bout de devant une pièce de plomb pesant deux livres environ. Il dirigea cet engin contre une porte (huis) et une muraille. Mais l'engin fit noise si grande et si cruelle que le carreau vint par dedans la ville sans que Pieron ni

d'Espierre. Le prix en fut distribué aux soldats (1). Ce qui n'empêcha point les Bourguignons de venir bientôt après piller Wez, Guignies et Rongi. Leur audace croissant de jour en jour, on résolut d'envoyer vers le roi, à Arras, une députation pour le supplier d'accorder quelques troupes pour renforcer la garnison. Cette députation était composée de Martin de Bari second prévôt, Gérard de Hurtebise mayeur des échevins de St-Brice, Jean Canone grand doyen des métiers, Pasquier-Grenier, et Jean de Havron,

les autres spectateurs le vissent ni s'en aperçussent. Il passa les deux murailles de la ville et alla tomber sur la place vis-à-vis du moutier St-Brice, et là atteignit à la tête et jeta mort un foulon nommé Jacquemon De Raisse.

Pierre, apprenant cette fâcheuse nouvelle, et ne connaissant point les dispositions de la loi pénale de la cité contre l'auteur d'un tel fait, crut prudent de se retirer en saint lieu. Les Consaux s'assemblèrent pour délibérer sur cet accident. Ils déclarèrent qu'il n'y avait point lieu à poursuites contre le dit Pierre de Bruges, par la considération qu'on lui avait commandé de faire cet engin, et, que c'était par leurs ordres qu'on l'avait dirigé et fait tirer (traire) contre la dite porte et la dite muraille, que partant on ne pouvait supposer à Pierre aucune haine contre ledit Jacquemon, d'autant moins que le carreau était entré en ville sans qu'on eût visé auparavant. Ils reconnurent qu'il n'existait aucun motif pour regarder ledit Pierre comme coupable de la mort de Jacques Deraisse et lui pardonnèrent.

Ce fut fait, dit le registre, au mois de septembre l'an de grasse mil CCC XLVI.

Quoi qu'il en soit, ce fut au siége du château de Rosenbourg en 1360 que l'on fit pour la première fois usage du canon dans nos provinces.

(1) Ce fut dans cette vente qu'un nommé Copin Vandenberg fut vendu 114 écus d'or (750 florins environ de nos jours) et Gérard de la Hovarderie, qui commandait les bourgeois d'Audenarde, 2,000 écus d'or.

Les descendans de ce fameux Gérard de La Hovarderie existent encore. Ce sont les comtes Du Chastel de La Hovarderie. Gérard Du Chastel, dont il s'agit ici, écuyer seigneur de Cavrines, était fils d'Arnould Du Chastel et de Anne de Mortagne. Il descendait donc, par

avocat de la commune; elle partit avec Jean Chaumont secrétaire du roi, et une aide de 14,000 florins accordée à la demande du monarque par les bannières. De Moui et sa troupe lui servirent de sauve-garde jusqu'à Bouchain.

Ayant reçu un secours de cent lances, les Français allèrent à leur tour piller et incendier Haerlebeck, où le parti de Bourgogne fut encore battu. Ils s'emparèrent là d'une somme de 4,000 louis d'or cachée dans des tonneaux remplis de moules. Elle était destinée à la solde des

sa mère, de ce noble Gérard de Mortagne, seigneur de Cavrines, dont nous avons publié le pompeux enterrement au premier volume de cette histoire.

Gérard Du Chastel de La Hovarderie épousa, en 1469, Agnès de St-Genois, fille de Simon, seigneur de Haudion, Grand Prevôt de Tournai, conseiller, chambellan, maître d'hôtel et ambassadeur du roi de France Charles VII, vers le roi d'Angleterre. L'empereur Frédéric, archiduc d'Autriche, accorda plus tard au grand Prévôt de Tournai le titre de Baron du St-Empire pour lui et ses descendans.

Les Gantois s'étant révoltés contre l'empereur Maximilien, de tous ceux qui s'armèrent pour la défense de leur souverain, aucun ne fit paraître plus de valeur et n'acquit plus de gloire que Gérard Du Chastel de La Hovarderie. Il mourut en héros, à Gand, en combattant pour son prince et la patrie, le 20 février 1488. Ses cendres reposent aux Augustins de cette ville.

L'origine de la maison des comtes Du Chastel se perd dans les ténèbres des âges. Cette maison s'est alliée aux barons de Rouveroy et aux comtes de Rodoan. De tout tems elle s'est illustrée. Plusieurs de ses membres furent armés chevaliers des mains des ducs de Bourgogne en récompense de leurs brillans exploits.

De nos jours les plaines neigeuses de la Moskowa se teignirent plus d'une fois de leur sang généreux. Le comte Alberic Du Chastel, capitaine des hussards, chevalier de la légion d'honneur sous l'empire, plus tard aide-de-camp du roi Guillaume et du prince d'Orange, membre des états-généraux etc, etc., reçut un grand nombre de blessures dans la mémorable et glorieuse campagne de Russie; et parmi les braves, morts au champ d'honneur de Waterloo, figure encore un comte Du Chastel (Camille, frère du précédent) foudroyé par un boulet en chargeant à la tête de son escadron près d'un autre frère, le comte Adolphe, officier au même régiment de hussards Belges.

garnisons de Courtrai et de Lille. De Courtrai ils poussèrent leurs excursions vers Orchies et Tourcoing qui furent réduits en cendres, Marchiennes, Landas, Lille, Ath et Lessines, exerçant partout les plus tristes représailles.

Pendant que ceci se passait, le capitaine qui commandait à Tournai avait fait une sortie pour aller piller Renaix avec Philippe Le Poot, accompagné d'un corps nombreux de francs-archers. Au point du jour celui-ci et le capitaine Morisse arrivèrent avec leurs troupes auprès de la ville, qu'ils environnèrent de toutes parts.

Les francs-archers et les fantassins commencèrent à y mettre le feu en criant : Vive le Roi de France ! A ces cris et à la vue des flammes qui s'élevaient, les habitans se mirent à fuir dans toutes les directions.

Un grand nombre de fuyards arrivèrent au lieu occupé par Jean De Geest, de Gand, et sa troupe de partisans surnommés *gelapte schoenen* (1). Il leur demanda quel motif les obligeait à s'enfuir aussi précipitamment. «Renaix est en flammes, dirent-ils, les Français y ravagent et pillent tout. » Aussitôt Jean De Geest partit avec sa troupe et tomba sur les Français avec tant de fureur, qu'un grand nombre de francs-archers furent tués avant même que la cavalerie eût connaissance de l'attaque. Les assaillans ne cessaient de crier : *Autriche ! Bourgogne, Flandre au Lion !*

Les Hennuyers voyant les Français se debander coururent sus et en couchèrent quantité sur la plaine, car ils donnaient la mort sans merci. Morisse et Philippe Le Poot eurent grande peine à s'échapper, et reçurent de graves blessures. Ils se dirigèrent sur Tournai, où ils rentrèrent sans un seul de leurs soldats. Le capitaine Morisse jura que s'il pouvait s'emparer de Jean De Geest, il le ferait brûler ou rompre vif.

(1) *Souliers rapiécés.* C'étaient les campagnons de la *verte tente.*

Jean De Geest l'ayant appris, disposa toute sa troupe pour une attaque, assuré que le chef ennemi viendrait piller et dévaster les environs d'Audenarde, et alla prendre position au dessous du mont Kerselaere. Il mit si bien ses hommes en embuscade qu'on ne pouvait en apercevoir un seul. Les Français arrivèrent en effet peu après pour piller le couvent d'Eename (1). Jean De Geest fit ses préparatifs, et pendant que les ennemis pillaient le couvent et le hameau, il les attaqua subitement sur les flancs et tous ceux qui parlaient français furent impitoyablement tués.

Morisse, le capitaine de Tournai, se trouvait dans le couvent. Jean De Geest prit les plus robustes et les plus braves de sa troupe et pénétra dans le cloître, et là commença un terrible combat.

Morisse et les siens se défendirent en braves, mais ils avaient à faire à plus forte partie. Jean De Geest courut à lui : « est-ce toi qui voulais me faire brûler ou rompre vif? défends-toi maintenant, car tu te trouves dans une passe dangereuse. » Là-dessus, il porta plusieurs coups de son arme à Morisse, qui voyait ses hommes tomber continuellement autour de lui, et par conséquent ne pouvait en attendre de secours. Il n'y avait plus moyen d'échapper. Ainsi il prit le parti de demander merci : « cesse, s'écria-t-il, de m'assaillir, je me rends prisonnier : tu n'as qu'à fixer ma rançon. J'ai mille couronnes sur moi que je te donnerai. » On lia donc les mains à Morisse qui fut conduit à pied, par Jean lui-même, à Audenarde dont on était peu éloigné.

Les compagnons de la *Verte Tente* demeurèrent dans le hameau d'Eename et dans le couvent, après avoir fait un butin considérable sur les Français, les dépouillant de tout

(1) C'est aujourd'hui le château de Monsieur le représentant Van-Hoobrouck de Fiennes.

ce qu'ils possédaient, argent, armes, habits, chemises et jusqu'aux bas. Les cadavres furent jetés dans une grande fosse creusée à cet effet.

Lorsque Jean de Geest arriva avec son prisonnier devant Audenarde, il fut accueilli avec de vives démonstrations de joie. Chacun parlait de la bravoure, de l'audace que lui et ses compagnons déployaient dans leurs opérations militaires. Dans les chants populaires, il était plus question de lui que de tous les autres capitaines de Maximilien.

Le commandant de Tournai, Morisse, amené à Audenarde, se plaignit amèrement de devoir être le prisonnier d'un paysan : « Si encore, disait-il, j'avais été pris par un noble ou un gentilhomme, je m'en consolerais. »

Jean de Geest sachant cela, lui dit : « Les paysans ont des mains et des bras, aussi bien que les nobles, lorsqu'il s'agit de résister à leurs ennemis ; tu ne dois plus avoir aucun doute à cet égard. »

Les magistrats de la ville lui avaient fait la proposition de leur livrer son prisonnier, ou de le mettre à rançon : « Magistrats d'Audenarde, avait répondu Jean, je saurai bien garder moi-même le capitaine de Tournai. » Et à ces mots il l'avait amené avec lui à l'auberge du Cygne, où il l'obligea de donner tout ce qu'il possédaiten argent comptant. Ensuite il le conduisit à la halle au blé ; mais arrivé en ce lieu, Morisse, ne pouvant plus se contenir, adressa de si violens reproches et des paroles si dures à Jean de Geest, que celui-ci se mit dans une terrible colère, et emporté par la passion, tira son épée et la lui passa au travers du corps.

Les magistrats furent très-mécontens de cette action. Mais Jean de Geest était tellement redouté que personne n'osa lui en faire des reproches.

Il fit enterrer Morisse avec honneur chez les Frères

Mineurs, et eut soin que ses funérailles fussent dignes de son rang (1).

Il y eut depuis cette époque entre les Tournaisiens et les habitans d'Audenarde, une telle animosité, que lorsque les premiers pouvaient s'emparer de quelques gens de cette ville, ils les exposaient en vente au marché, comme des bœufs, et les vendaient ainsi que les Turcs en usaient autrefois envers les esclaves chrétiens. A ceux dont on ne pouvait tirer d'argent, on liait les pieds et les mains à un bâton, et on les jetait ainsi garrottés dans l'Escaut. Mais le bon sire de Pamèle gageait des gens à Berchem pour enlever les cadavres flottans, et les faisait enterrer afin que les femmes ne reconnussent point leur mari ; et les enfans, leur père dans un semblable état. Ces barbares excès avaient jeté la terreur dans la contrée flamande, à tel point que la vue de quelques Tournaisiens ou Français suffisait pour faire fuir tout un village, ainsi qu'on va le voir par l'anecdote suivante. Au mois de juin de l'an 1477, une mauvaise nouvelle effraya presque toute la Flandre. Deux vanniers de la ville d'Audenarde étaient venus acheter du vin près de Tournai. Après avoir été bien fêtés par les marchands, ils regagnaient gaîment leur logis. Chemin faisant, ils descendent dans un fossé pour faire certains besoins. Ils y sont à peine que regardant derrière eux, ils aperçoivent dans le lointain les perches d'une houblonnière agitées par le vent. Croyant que c'étaient des lances françaises qui faisaient une sortie de Tournai, ils se mettent à fuir aussitôt, sans prendre le temps de ramasser leurs bâtons et leurs chaperons déposés sur la crête du fossé. Partout, sur leur passage, ils sèment l'alarme, criant que les Français en grand nombre viennent désoler le pays. Aussitôt femmes et filles et toute

(1) Faits et gestes de l'empereur Maximilien, par Octave Delpierre, pag. 143 et suiv.

la population des campagnes de fuir dans les bois et autres endroits inaccessibles à la cavalerie. Les curés eux-mêmes, cédant à la terreur panique qui s'est emparée de leurs ouailles, s'empressent de cacher leurs objets les plus précieux. Celui de Tieghem prend ses soutanes doublées de fine soie et court les enterrer dans son jardin, où il les couvre de pierres, pour les soustraire à l'avidité des pillards. A Melden on célébrait une noce; l'époux se sauve avec sa fiancée et, dans leur épouvante, les convives creusent un trou où ils déposent les mets et les petits pois du festin. A Eyne, il ne resta pas un seul habitant dans le village; enfin presque toute la Flandre fut en émoi. Du train qu'ils marchaient, les deux alarmistes arrivèrent bientôt à Audenarde, semant le bruit que les Français s'approchaient de la ville. Le peuple s'en émut, et envoya le lieutenant Bailli s'enquérir où étaient les ennemis. Il chevaucha à un mille de distance et vint rapporter à la commune qu'on ne découvrait personne. Mais le magistrat ne se contenta pas de cela. Il le renvoya escorté de cavaliers, avec ordre de pousser plus loin. Les éclaireurs s'avancèrent donc jusqu'à Pont-à-Rône et au-delà, et rentrèrent en ville disant qu'ils n'avaient aperçu aucun Français. Alors chacun se remit de sa frayeur, et tout le monde maudit les deux vanniers qui, ayant cuvé leur vin, retournèrent sur leurs pas, reprendre leurs chaperons, et virent alors que ce qu'ils avaient pris pour des lances meurtrières, n'étaient que des perches à houblon (1).

Cet état de guerre continuelle avait rendu les vivres si rares qu'une misère affreuse ne tarda point à désoler notre cité (2). Les maux étaient à leur comble, quand

(1) Chron. MS[te] repos. aux archives d'Audenarde.

(2) Il n'y avait plus pour toute nourriture que du pain, des pois et des fèves; un hareng salé valait cinq sous, le beurre 42 sous la livre le charbon de terre deux écus d'or la rasière, et le vin était si rare, qu'on devait se servir du vin de S[t]-Brice pour dire la messe.

Bertrand d'Allègre arriva avec cent lances, trois cents bœufs de Normandie et une grande quantité de fromage de Flandre et d'Angleterre pour ravitailler la place. Le lendemain 11 décembre, les compagnies bourgeoises allèrent avec les troupes Françaises protéger un autre convoi de vivres venant de France. L'expédition montait à 2,000 chevaux et 1,400 hommes d'infanterie. Ayant rencontré les Bourguignons à Pont-à-Bouvines, elle leur livra un rude combat. Les Tournaisiens y firent des prodiges de valeur, poursuivant l'ennemi jusque dans Lille, lui enlevant cinq bannières et autant de pennons et beaucoup de prisonniers, qui furent vendus le lundi suivant sur le marché de leur ville (1)

Les drapeaux furent appendus en signe de trophées, dans les galeries de Notre-Dame, près de ceux pris à la journée d'Espierre. Pendant ce tems-là, douze cents bêtes butinées en Hainaut, et deux cents chariots de vivres venus d'Arras sous une forte escorte étaient encore entrés en ville.

Ces succès auraient pu arrêter pour long-tems l'audace des Bourguignons, si la face des affaires n'eut pas changé en Flandre. Mais la duchesse Marie venait de donner sa main à Maximilien d'Autriche, fils de l'empereur Ferdinand. Ils avaient été inaugurés ducs de Brabant et comtes de Hainaut et de Flandre au commencement de cette année (1478).

A l'expiration de la trêve conclue pour un an, l'archiduc fit tous ses préparatifs pour entrer en campagne et se porta sur Tournai. Le douze février, il parut sous ses remparts avec une armée de 12,000 Flamands commandés

(1) Parmi ces prisonniers se trouvait Osterard De Fraesnes, seigneur d'Etaimbourg, qui fut condamné pour crime de félonie à avoir la tête tranchée. Charles Desruyelles et deux autres Tournaisiens nommés Waequez et Legros furent exécutés sur la place pour le même crime, et Jean, Bâtard de Rosimbo, brûlé vif au faubourg de Maire.

par Jean, seigneur de Dadizèle, grand bailli de Gand. Il campa au village d'Orcq, et offrit la bataille aux Français. Mais ceux-ci ne l'acceptèrent point, soit qu'ils préférassent l'y arrêter, afin qu'en traînant en longueur la guerre, Maximilien consumât insensiblement ses forces; soit qu'ils jugeassent leurs forces trop insuffisantes pour l'oser attaquer. Cette dernière hypothèse est la plus probable. L'ennemi ayant fait mine d'approcher des murailles, on sonna l'alarme avec les deux cloches du beffroi le *ban* et le *vigneron*. Les bourgeois accourus aux remparts, parurent aux creneaux, et firent sur les assaillans, du haut de la tour Blandinoise et des portes Coquerelle et de Ste-Fontaine un feu très-vif. Voyant qu'il aurait pu perdre un tems précieux devant Tournai, Maximilien, dont le dessein était de recouvrer l'Artois, leva le camp et courut assiéger Terouane. En partant son armée mit le feu au château d'Ère, au faubourg de Maire, où la Tour, l'hôpital St-Antoine et la ferme des Mottes furent incendiées. Froyennes, Orcq, Marquain, Blandain et Honnevain subirent le même sort, ainsi qu'Antoing que les *chaperons blancs* de Gand livrèrent aux flammes et à la destruction. Cruelle manie de l'époque, où le fer ne suffisait point pour assouvir la haine des ennemis !

Peu après Louis XI, à qui il tardait de punir les Condatois de leur insolence, descendit vers les marches de son royaume, et alla faire le siége de leur ville. Tournai lui envoya un beau matériel. Les archers formèrent sa garde-du-corps durant toute la campagne, et les canonniers lui rendirent de grands services. La ville ayant été prise le 2 juin, le roi ordonna à ceux-ci d'y mettre le feu. Ce qu'ils n'exécutèrent qu'à regret. Mortagne et les Ries furent aussi incendiés. Le vainqueur informa de ses succès les magistrats de Tournai, par une lettre contenant l'invitation « de faire une procession générale par

toute la ville et de faire dire de belles grand'messes pour rendre grâce à Dieu et à la Benoite Dame sa mère du succès de ses armes. . »

Le 3 juin le sire De Moui se rendit à l'assemblée des magistrats pour leur faire connaître de la part du monarque les causes de la destruction de Condé, qu'il venait de brûler comme une conquête inutile et onéreuse (1).

Olivier Le Dain envoya par les ordres du roi cent pièces de vin à ses braves soudards de Tournai, où le roi se rendit lui-même en personne. Il fut reçu avec allégresse et avec tous les honneurs dûs au trône. Le 13 juin fut pour notre cité un jour de réjouissance générale et d'éternelle mémoire.

A la sortie du *Te Deum*, Louis XI, revêtu de son manteau royal bleu d'azur, parsemé de fleurs de lis d'or, suivi de ses grands officiers et d'une suite nombreuse de chevaliers et de princes Français, alla dîner sur l'un des navires (2), appartenant au serment des arbaletiers Tournaisiens. La patache était richement pavoisée. On voyait flotter dans ses mâtures le drapeau français et celui de la Cité. Le roi s'entretint d'une manière bienveillante avec tous les officiers et soldats, leur fit beaucoup de *gracieusetés* et tous les cœurs étaient à lui. Mais l'enthousiasme fut à son comble quand au milieu du festin, on entendit le monarque entonner avec les Tournaisiens la chanson du tems : *Joli mois de mai quand reviendras-tu ?* et celle composée en l'honneur des vainqueurs du pont d'Espierre. Des milliers de voix redisaient sur les deux rives du fleuve les chants de victoire dont il était le héros, tandis que le bronze, grondant sur les remparts, associait

(1) C'est aujourd'hui l'endroit appelé le *vieux Condé*, non loin de la nouvelle ville de ce nom, sur l'Escaut.

(2) Ces navires revenaient du siége de Condé.

des éclatantes détonnations à la joie universelle. Le jour touchait à son déclin, quand le roi, pour le rendre à jamais mémorable, donna à sa garde royale Tournaisienne un nouvel uniforme, en ces termes : «

Loyaulx franchois de notre bonne ville et cité de Tournai.

Pour gage de votre valeur et fidélité, vous porterez désormais sur vos robes ma livrée ; sçavoir : 1° une couronne d'or qui est celle de ma grande garde, 2° deux branches de rosier, qui est la parure de ma petite garde, et avec ces parures mises en une, je vous donne d'abondant porter une fleur de lis d'or au-dessus des armes de la cité en argent, sachant que mieux le pourriez porter que aucuns de mon royaume. » La charte qui permit aux arbaletiers de porter ces différentes parures fut donnée au mois de juin à Cambrai quelques jours après le départ du roi (1).

Le 11 juin deux hérauts-d'armes du roi et de l'archiduc apportèrent des lettres au grand prévôt. Elles furent lues aux chefs et aux conseils de la commune au perrôn de l'hôtel-de-ville, et la garnison française évacua Tournai, après un séjour d'un an et dix-neuf jours. Pendant ce court espace de tems, elle y avait amené, en diverses fois, plus de 30,000 prisonniers. La neutralité de la ville fut maintenue, et le même jour le prince de Melun, seigneur d'Antoing, qui tenait le parti des Bourguignons, reçut l'ordre de l'archiduc de relâcher tous les Tournaisiens qu'il détenait dans son château.

Ainsi finit cette espèce de blocus, pendant lequel Tournai avait eu tant à souffrir. Cette ville avait acheté bien cher de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Téméraire la gloire de rester fidèle à la France, mais elle ne se conserva à Louis XI, peu digne d'un tel dévouement, qu'au

(1) MS. Givaire tom. II. pag. 135.

détriment de son commerce, de sa prospérité. En effet le parti Français ayant triomphé lors de la surprise d'Olivier-le-Daim, celui de Bourgogne se retira insensiblement dans les états du duc pour se soustraire aux avanies et aux mauvais traitemens dont le vainqueur, aux jours d'ouragan politique, accable presque toujours le vaincu. Son évêque, premier ministre du duc de Bourgogne, ne pouvant plus convenablement y siéger se retira à Bruges, où l'officialité du diocèse le suivit. Plus tard la cherté des vivres fit émigrer non seulement la classe prolétaire, mais les familles les plus notables, les fabricans et les industriels. Le commerce devint languissant dans cette ville qui ne sut plus que guerroyer, et le magistrat ne put même réussir à empêcher l'émigration en prononçant contre les fuyards la peine de la confiscation des biens, et celle d'être déclarés ennemis de la commune.

L'historien Poutrain se donne beaucoup de peine pour justifier la conduite du roi de France et de son gouverneur, à l'occasion de la surprise de Tournai. Il blâme les remontrances que les magistrats firent à De Moui, et la ville d'avoir cherché à s'exempter de recevoir garnison. Puis il ajoute que « de bons sujets ne peuvent ignorer qu'il ne leur reste que la gloire d'obéir, quelque fatales que puissent être pour eux-mêmes les conséquences qu'ils prévoient de leur obéissance. C'est même, dit-il, un précepte de droit divin. » Fort peu de théologiens soutiendraient aujourd'hui cette thèse avec succès.

Les sommes que ce monarque arracha à la ville au mépris de priviléges que lui-même avait confirmés à Avesnes ; et la décadence de notre commerce, qui date réellement de cette époque, sont des faits qui ne justifient que trop la conduite que s'étaient proposé de tenir nos prudens magistrats. Il est bien vrai que Louis XI a toujours fait grand cas de Tournai et de ses habitans; qu'il ne les perdit point de vue dans l'extrême embarras

où ils furent plongés par la disette de vivres et autres circonstances survenues pendant les guerres de Bourgogne : mais, outre qu'il avait le plus grand intérêt à se maintenir en possession de cette place importante, il connaissait aussi la valeur de sa toison. M. Hoverlant ne craint pas non plus d'avancer que l'attachement de Tournai à la France, sous Louis XI, causa sa ruine (1).

Les relations des Tournaisiens avec la Flandre furent dès lors moins grandes. Leurs bras s'étaient maintefois appesantis sur les Gantois. Aussi à la fête de la sainte croix de l'an 1477, laquelle ramena à Tournai la procession solennelle, les Flamands qui depuis son institution n'avaient jamais manqué de l'honorer d'un grand concours de peuple, et d'apporter la *noble offrande* à la vierge de la *Flamengerie*, n'y parurent qu'en très-petit nombre. On n'en vit que sept ayant pour toute musique un clairon. Leur offrande fut une pièce de drap d'or (2).

Les trèves conclues avec les Bourguignons après le départ de la garnison française furent mal gardées. Les consaux furent même obligés de conserver sur pied les compagnies bourgeoises qu'ils avaient créées, pour protéger le Tournésis contre l'avidité des Bourguignons.

La duchesse Marie étant morte à Bruges (3) à la fleur

(1) Essai Chron. vol. XX. pag. 128.

(2) Cette vierge était connue sous le nom de *Ste vierge de Flandre* ou de *la Flamengerie*, à cause de la vénération que lui portaient les gens de cette province. Il parut à cette époque une complainte dans le genre marotique, au sujet de l'absence des Flamands à la procession. On peut la voir dans Poutrain et Cousin.

(3) On y voit dans l'église Notre-Dame son magnifique mausolée près de celui de son père Charles-le-Téméraire. Louis XV le visita en 1745, et dit en le voyant : *voilà le berceau de toutes nos guerres*. En effet le mariage de Marie avec Maximilien fut l'origine des guerres les plus opiniâtres entre la France et l'Autriche.

de l'âge, les partis se rapprochèrent enfin, et la paix fut signée à Arras, huit mois après. Par cette paix les Tournaisiens furent maintenus dans la liberté de commercer dans les états du duc de Bourgogne. Ils recouvrèrent la jouissance des biens qu'ils y possédaient, sous la seule condition de ne point recevoir garnison française, ni de permettre qu'il passât aucune troupe par leur ville. Ils ne pouvaient non plus livrer à la France ni plomb, ni fer, ni salpêtre, ni chevaux, ni harnais, ni tout autre objet servant à la guerre. Ce fut alors aussi que les chefs du conseil, d'accord avec le chapitre, firent disparaître des églises de Tournai les étendards, bannières et pennons conquis par les gens du roi sur les Flamands. Vint ensuite le traité de Senlis entre Maximilien et le roi de France Charles VIII (23 mai 1493) en vertu duquel Tournai et le Tournésis restèrent à ce dernier. Notre cité est au nombre des neuf bonnes villes de France assignées à l'empereur, en cas d'inexécution du traité (1).

Le règne de Charles VIII ne fournit presque rien à nos annales. Un petit événement assez bizarre que nous allons rapporter, donnera à nos lecteurs une idée des mœurs de ce tems-là.

Conformément à un vieil usage, dont il reste encore quelques traces à Tournai, le jour des innocens les choraux célébraient avec leurs amis la *fête de l'évêque des Fous* (2). Dans ce jour les ministres inférieurs de l'église

(1) On aperçoit dans ce traité les premières traces des états du Tournésis. Il y est dit : en cette paix seront particulièrement compris comme sujets et appartenant au roi les villes, cité et bailliage de Tournai, St-Amand et Mortagne ; ensemble les évêques, abbés, gens d'église, nobles, bourgeois et autres sujets et habitans d'iceux.

Mais ce ne fut que l'an 1500 que furent établis les trois états du Tournésis. Ils n'eurent de scel qu'en 1562. Ils s'intitulaient alors : les prélats, nobles et communautés représentant les Etats du pays du Tournésis Ils subsistèrent jusqu'en 1795.

(2) De nos jours encore, le jour des Saints-Innocens les jeunes enfans

chantres et enfans de chœur se permettaient autrefois des danses plus qu'indécentes jusque dans le sanctuaire, et contrefaisaient ridiculement sur l'autel même les plus saintes cérémonies du culte, sans dessein cependant de le profaner. Tant était grande la simplicité des mœurs. Mais à cette époque, voici en quoi se résumait toute la fête. Un théâtre était dressé vis-à-vis du porche de Notre-Dame. On y affublait un des vicaires avec de vieux habits pontificaux, puis on le promenait, en le bafouant et en lui prodiguant mille sarcasmes, dans toutes les rues et dans tous les cabarets de la ville. Cette scène comique durait quelquefois une semaine et se terminait toujours par un festin, auquel assistaient bon nombre de chanoines les moins chagrins. C'était le chapitre qui fournissait le vin et le pain du repas. Mais cette année-là voulant mettre fin à cette ridicule et insultante momerie, il défendit à ses vicaires de s'y prêter. Le dernier jour de l'an 1499, la foule, à qui cette suppression n'allait pas, force dans la nuit les maisons des bénéficiers du chapitre, prêtres, chapelains et autres ; les saisit, les entraîne de taverne en taverne, et les retient prisonniers pendant deux jours, pour les forcer à faire un évêque des fous. A la fin d'une bruyante orgie, on revêt le sire Renaud Vardavoir de la manière la plus grotesque pour jouer le personnage du jour. Après celà, on le promène dans toute la ville, au grand scandale du chapitre trop faible pour s'y opposer.

A la nouvelle des irrévérences graves qu'on avait commises, le chapitre met toutes les églises du diocèse en interdit. Ce qui causa une grande rumeur parmi le peuple. Le lendemain 1er janvier 1500, le garde du scel se rend près du chapitre accompagné du lieutenant-général

s'habillent en religieuses, et vont de maison en maison faire remplir une petite bourse. Le produit de la quête se distribue ordinairement aux pauvres.

du bailli de Tournai, du procureur-général de la ville et des deux tabellions royaux. Le procureur du roi remontre au chapitre que par privilèges de huit rois de France, confirmés par les décrets de Bâle et la pragmatique sanction, les chefs ecclésiastiques ne pouvaient user contre les rois de France, ni contre leurs sujets, villes et pays d'aucune censure, d'excommunication ou autres fulminations sous de graves peines; et l'invite, en conséquence, à lever l'interdit dans les vingt-quatre heures, s'il veut éviter contrainte judiciaire. Mais le chapitre proteste contre tout ce que l'on pourrait entreprendre contre ses membres, se réservant d'en appeler au parlement. On intenta un procès aux auteurs de ces mauvaises plaisanteries devant les prévôts-jurés. Ceux-ci confirmèrent l'usage immémorial d'une si jolie fête; mais le chapitre, qui s'était joint au curé de la Magdelaine ne vit pas la chose du même œil, et en appela en effet au parlement de Paris. Ce tribunal supprima la fête, condamna les auteurs de la représentation à faire réparation en plein chapitre, et défendit aux magistrats de tolérer à l'avenir de pareils abus.

Il y eut en ce tems-là un certain Peerken Waarbeck qui chercha de se faire passer pour un descendant de la maison d'Yorck, et qui, en cette qualité, prétendit avoir des droits à la couronne d'Angleterre, laquelle venait de passer à la maison de Lancastre par l'avènement de Henri VIII. Ce Peerken Waarbeck était fils d'un juif converti, et c'était Marguerite d'Yorck, veuve de Charles-le-Téméraire qui l'avait poussé à cette entreprise, qu'il dut expier plus tard au gibet.

On le nommait, dit Milot dans son histoire d'Angleterre, Perkin Waerbeck, par corruption du nom de Pierre. Sa figure noble, ses manières séduisantes, son génie délié, la souplesse et l'expérience qu'il avait acquises par ses voyages, convenaient parfaitement au rôle que lui desti-

s'accoutumer à l'infortune. Il se ménagea une correspondance avec le prince de Warwick prisonnier comme lui. L'un et l'autre devaient se sauver après avoir tué le gouverneur. Mais leur complot ayant été découvert, Perkin désormais indigne de pardon subit le supplice qu'il méritait, à Tyburn, l'an 1499. Sa femme qui l'avait fidèlement suivi dans tous ses malheurs, fut traitée avec distinction. Le roi lui assigna une pension, et la mit sous la protection de la reine. Sa grace et sa beauté lui avaient fait donner le surnom de *rose blanche d'Écosse.*

Telle fut la fin tragique de cet audacieux avanturier, à qui il ne manqua peut-être qu'un sourire de la fortune pour monter sur le trône d'Angleterre. Car si, en fait d'usurpation, le succès légitime les conquêtes, le revers flétrit et mène à l'échafaud. L'auteur de ce terrible épisode, Perkin Waarbeck avait vu le jour à Tournai (1).

Le XV[e] siècle, remarquable à Tournai et dans le Tournésis par les désastres causés par la guerre de Bourgogne, vit s'élever beaucoup d'établissemens que nous allons rapporter. Nous les placerons avant ceux du siècle précédent, que nous avons omis de mentionner à la fin du 1[er] volume de cette histoire.

(1) Michelot dans son histoire d'Angleterre tom. II. pag. 38 et Walter Scott, histoire de l'Ecosse, le disent juif Flamand, expression, qui loin de la détruire, confirme l'origine que nous venons de lui donner. Car à cette époque on appelait Flandre tout ce qui faisait partie du duché de Bourgogne. La ville de Tournai, qui s'y trouvait enclavée, fut réunie au duché 22 ans plus tard (1521). Le MS Givaire dit : *l'an 1499 Pierre Waarbeck originaire de cette ville né de parens pauvres fut pendu pour avoir commis plusieurs fourberies*; il ne désigne pas l'endroit où il fut exécuté.

M. Hoverlant vol. XIX. pag. 179, s'exprime ainsi : *L'an 1499 un nommé Pierre Waerbeck originaire Tournaisien fut pendu* en Italie *pour plusieurs escroqueries.*

Ce fut en effet en cette année qu'il fut pendu à Tyburn en Angleterre, endroit que cet historien aura probablement confondu avec Tibur en Italie. Beaucoup d'historiens, entr'autres Michelet dans son précis de l'histoire moderne, le disent Tournaisien.

1125. Fondation de l'abbaye du Mont-St-Mard de l'ordre des Augustins, sur le Mont-St-Mard, à Tournai, par Monin, riche bourgeois de cette ville. Oger son premier abbé la transféra sept ans plus tard dans la vallée sur la rive gauche de l'Escaut, pour y jouir de la solitude et du voisinage des eaux. Il y éleva une nouvelle église sous l'invocation de St-Nicolas, ce qui le fit appeler St-Nicolas-des-Prés. C'est sous ce nom que cette abbaye s'incorpora dans la congrégation d'Arrouaise en 1134, du tems de l'abbé Oger. Elle occupait le neuvième rang dans l'ordre.

Transportés près des eaux, les chanoines de St-Mard souffrirent beaucoup d'incommodités dans les tems où le fleuve sortait de son lit. De plus, exposés aux ravages fréquens de la guerre, fatigués de donner l'hospitalité à des militaires de toute nation : Hennuyers, Français, Flamands, impériaux, et aux nobles du voisinage qui descendaient sans façon chez eux avec leurs chevaux, leurs chiens et leurs gens, ils demandèrent à l'évêque Pierre De Haussai, en 1383, la permission de retourner à l'endroit où ils avaient été d'abord établis, situé autrefois dans le faubourg, et alors enclos dans la ville. Elle leur fut accordée. Il paraît toutefois que ce n'était là qu'une espèce de refuge et que le couvent de St-Nicolas-des-Prés ne laissa point de subsister au faubourg de Valenciennes jusqu'en 1566, époque où les gueux l'incendièrent. Les moines se retirèrent alors en ville. Lors de la construction de la citadelle (1671), il fallut encore que les religieux de St-Mard abandonnassent leur maison, dont le terrain fut converti en esplanade. Ils furent transférés à l'autre bout de la ville, paroisse Ste-Marguerite. Ce monastère fut établi en 1779 dans l'église et le collége des ci-devant-jésuites.

Hist. de l'abbaye d'Arrouaise pag. 349.

1319. Établissement à Tournai des religieux hermites de l'ordre de St-Augustin, en la rue d'Audenarde. C'est aujourd'hui le collége Notre-Dame, dirigé par les jésuites.

1330. Fondation de l'hôpital St-Jacques, en la paroisse St-Nicolas du Bruile, par sire Jean Wetise.

1337. Gauthier le Poulletier et Catherine sa femme, bourgeois de Tournai donnent aux *Filles-Dieu* une maison située en la taille-pierre.

En 1501 elles transférèrent leur maison près de la vieille porte Ste-Catherine, et y élevèrent une chapelle. Elles demeurèrent

là jusqu'en 1613. Elles s'établirent à cette époque en la rue de la Vigne, dite encore aujourd'hui rue des *Filles-Dieu*.

1351. Fondation par sire Laurens de Hollande, chapelain de Notre-Dame, de *la maison des treize aveugles*, en la paroisse St-Nicaise. L'établissement ne fut construit qu'en 1472.

1360. Établissement de la *chambre-des-arts-et-métiers* avec l'agrément du roi de France Jean-le-Bon.

1361. Simon Du Portail, doyen de la cathédrale, restaure l'hôpital St-Lehire, et lui donne la grande maison qu'il habite au coin du Four-Chapitre. On y logeait les pélerins qui allaient en terre sainte.

1363. Réédification de l'église Ste-Marguerite.

1364. Consécration de l'église des Augustins.

1365. Réédification du chœur de l'église St-Jacques.

1374-77. Fondation de la chartreuse du Mont-St-André, près de Tournai, par Jean De Werchin, sénéchal du Hainaut. Elle fut supprimée en 1782, par Joseph II. Philippe Darbois, évêque de Tournai, avait fait construire l'église à ses dépens.

1383. Création du bailliage de Tournai-Tournésis.

XVe SIÈCLE.

1404. Fondation de l'hôpital St-Antoine, au faubourg de Ste-Fontaine, vis-à-vis des Prés-Porcins, par Jean Dumont Vivier.

1407. Hugues Du Vivier et demoiselle Sewasme De ville, son épouse, fondent le veuvé, dit *de la rue de Bève*, au gai carnel, pour sept veuves. Le titre de Madame ne se donnait alors qu'aux princesses et épouses des souverains.

1408. Jacques Teintenier, riche bourgeois de Tournai, érige un hôpital, dit de St-Nicolas, rue St-Martin.

Fondation d'un autre hôpital desservi plus tard par les religieuses de Sion, rue de la Vigne. Tout disparut en 1672, le local et la jolie chapelle, pour faire place à la citadelle.

1416. 11 Novembre. Honorable homme Pierre Des Campaux et demoiselle Marie Bari, sa femme, fondent le couvent des religieuses de ce nom (les Campaux), en la rue de l'Abliel. Le personnel consistait primitivement en cinq filles pucelles, en l'honneur des cinq principales plaies de Notre Seigneur.

1420. Institution de la confrérie de Notre-Dame de Hal, en la paroisse St-Quentin. Chaque membre de cette sodalité devait faire le pélerinage de Hal une fois tous les quatre ans, sous la bannière sous laquelle il s'était enrôlé. La confrérie était

divisée en quatre bannières. La première année la bannière était blanche, la deuxième année, rouge, la troisième, verte, et la quatrième, violette.

Cette confrérie jouissait de priviléges très-remarquables pour l'époque où elle existait. Les Consaux députaient chaque année un des chefs de leur corps pour accompagner les deux maîtres, le chapelain et les confrères dans leur pélerinage à Hal, où ils portaient une très-belle robe à la Vierge. Les deux maîtres avaient seuls le privilége de la vêtir de cette robe et de la porter à la procession de cette ville. En 1655, les arbalétiers d'Ath voulurent attenter à cet ancien privilége des Tournaisiens, mais le procès ayant été porté au conseil privé du roi à Bruxelles, S. M. par sentence du 10 juillet de la même année, maintint les Tournaisiens dans les honneurs et la préséance, dont ils jouissaient de tems très-ancien. Cette confrérie s'est maintenue jusqu'à ce jour.

Ms. Givaire.

1440. Fondation de l'hôpital d'Antoing pour les pélerins par Jehan Valembos écuyer maître d'hôtel du seigneur d'Antoing et Damoiselle Vitasse Boulenghe, son épouse.

1441. Fondation d'un veuvé pour six veuves en la paroisse de Ste-Marie-Magdelaine par Colars Craissens et Marie Tieulain, son épouse.

1482. Fondation par la veuve De Villers d'un veuvé pour six veuves, rue des Peigniers paroisse St-Piat.

1483. Création de l'hôpital St-Jean-Baptiste (hôpital Deleplanque) grand'rue Ste-Catherine, (vis-à-vis de l'église de ce nom fondée l'an 1190 par Bauduin comte de Flandre et de Hainaut), par Jean-Baptiste Deleplanque et Jehanne Delwestre, son épouse, marchands de Tournai, en l'honneur de la Vierge et de St-Jean-Baptiste. C'est aujourd'hui le bel hospice de la Vieillesse.

1491. Fondation des *six-filles* de Ste-Marguerite par Gilles Du Gardin et demoiselle Oube Comore son épouse, en la paroisse de St-Quentin près de la rue Dorée.

TOURNAI SOUS LA DOMINATION ANGLAISE.

Louis XII, surnommé le père du peuple, ayant succédé en France à Charles VIII, il s'était formé contre ce monarque une alliance entre le pape, l'empereur Maximilien et les rois d'Espagne et d'Angleterre. Le but de la ligue était de fondre de tout côté sur ses états. Louis, qui venait de lever le ban et l'arrière-ban, exempta les Tournaisiens d'y envoyer leur contingent, voulant qu'ils demeurassent dans leur ville pour la garder et la défendre.

Bientôt après Henri VIII, impatient de signaler l'aurore de son règne par quelque exploit remarquable, descendit en France par Calais, et vint assiéger Terouane avec une armée de 43,000 hommes. Cette ville ayant été prise, (21 août 1513) il y eut débat entre l'empereur et le monarque Anglais à qui appartiendrait la conquête. N'ayant pu s'accorder, ils convinrent d'y mettre le feu. Terouane fut ruiné de fond en comble. La cathédrale et les maisons des chanoines restèrent seules debout.

Après ces premiers succès, le monarque Anglais dirigea ses armes sur notre cité, à la persuasion de l'empereur qui insinua que Tournai étant une ville célèbre, dont les rois de France avaient de tous tems fait un cas particulier, ce serait pour lui le comble de la gloire, s'il la leur enlevait. La vérité est que cette ville convenait parfaitement

à son fils Philippe qui s'en serait fait un boulevard contre la France (1).

Tournai était sans troupes royales, soit à titre de privilége, soit par un ancien usage de ne donner de garnison aux villes que lorsqu'elles étaient menacées. Le roi de France, averti des mouvemens et des desseins de Henri VIII, engagea d'Amiens, où il était, les Tournaisiens à se fortifier, promettant de leur envoyer des troupes et des vivres, s'ils en avaient besoin. Ses lettres furent lues en Halle, mais les magistrats, pleins de confiance dans un traité *d'assurance* qu'ils venaient de conclure avec l'empereur, le remercièrent de ses offres, disant qu'ils étaient gens assez pour défendre la ville. Comme les Tournaisiens s'étaient distingués de tout tems en semblable occasion, le roi crut pouvoir les abandonner à leurs propres forces. Il faut savoir qu'il y avait alors à Tournai un grand nombre de riches bourgeois possédant des rentes sur Bruges, Gand, Valenciennes et autres villes d'empire. Dans la crainte de les perdre ou de les voir confisquer si la ville faisait résistance à Maximilien, ils avaient poussé les magistrats, après le sac de Terouane, à faire avec ce monarque un traité d'assurance pour leur ville. Celle-ci s'était donc engagée à ne point recevoir de garnison française et à se tenir dans une parfaite neutralité. Mal lui

(1) Le ressentiment n'était peut-être pas le moindre motif qui déterminât les alliés à ce siége. Nous lisons en effet que la duchesse de Savoie, fille de Maximilien et belle-sœur de Henri VIII, plaidant la cause des Tournaisiens sujets de la France, Henri lui dit : Ma sœur, ma mie, très-bien aimée, ne me parlez aucunement ne à l'empereur votre père. Car je vous assure que je montrerai que ils ont mal bezogné de rompre et d'enfreindre le traité que l'empereur leur avait fait. Avec l'aide de Dieu, je vengerai ces opprobres qu'il ont dits des bons seigneurs du pays, Charles V, mon beau frère et neveu. Ce sont gens incorrigibles et mal conditionnés, fesant farces, ballades et canchons de leurs voisins, se moquant de ma descente, disant qu'il nous faudrait des échielles et pis encore, partant ne m'en parlez plus....

en prit. Le refus de recevoir des troupes de France causa sa perte, et le traité qui devait la sauver, ne servit qu'à précipiter sa ruine. Car nous verrons plus loin que l'occupation anglaise fit émigrer toutes les fortunes de Tournai.

L'armée Anglo-Allemande étant venue camper à Pont-à-Vendin, Louis XII manda de nouveau aux Tournaisiens qu'on allait sûrement les attaquer, et qu'ils vissent ce qu'ils désiraient de lui. Ce fut alors que dévoilant le mystère, ils lui donnèrent connaissance de la convention faite avec Maximilien, sous réserve de la féauté qu'ils lui devaient. Ils s'excusèrent sur la conjoncture qui leur avait arraché cet acte et lui représentèrent que leur intention, en traitant avec l'empereur, n'avait été que de se conserver à la couronne de France. Il ne manquait point d'antécédens qui justifiassent leur conduite ; entre autres le traité conclu avec le comte Bauduin, sous le règne de Philippe-Auguste, et celui fait entre Louis XI et le même Maximilien, dans lequel les commissaires de ces deux princes avaient reconnu la nécessité pour Tournai de se tenir dans une parfaite neutralité. Il ne parait pas non plus que le monarque fût offensé de la conduite de nos magistrats, puisqu'il tenta encore plus tard de secourir la place. Elle était d'ailleurs conseillée par une sage politique et commandée par l'instinct de la conservation, seul et premier mobile des actions humaines. Il n'en fut pas de même du peuple de Tournai, que cette convention irrita. Attaché de cœur à la France, il murmura de ce que l'on refusait les secours qu'elle offrait et accusa hautement les gens de la loi de trahison. Mais le peuple, pour qui les enseignemens du passé ne sont rien, prend souvent tout à rebours en politique, et ne sacrifie que trop souvent son bonheur et l'avenir de la patrie à l'entraînement de l'habitude ou aux impulsions d'une affection instantanée et irréfléchie.

Pendant ce tems-là Henri VIII, qui commandait l'avant-garde, ayant traversé la châtellenie de Lille, était venu établir son quartier-général au village d'Orcq (13 septembre 1513). Talbot, son grand-maréchal, campait au Mont-d'Or, près de Courtrai, avec onze mille hommes. Henri avait aussi placé en observation deux gros corps de troupes allemandes, l'un à Condé et à Mortagne, l'autre à St-Amand et à Orchies. Ils devaient empêcher les Français de jeter du secours dans la place. L'empereur Maximilien occupait le bourg d'Antoing; et le baron de Ligne, dit le *grand-diable*, couvrait avec ses Hennuyers, Hollain, Jollain et Wez. Les forces des Alliés montaient à 8,000 cavaliers et à 45,000 hommes d'infanterie non compris les valets, les vivandiers et marque-tentes dont le nombre était considérable.

A l'approche des ennemis, on avait fait abattre tous les arbres et les maisons sises auprès des boulevards. Les religieuses de l'abbaye des Prés-aux-Nonnais s'étaient retirées en ville avec tout ce qu'elles avaient pu emporter. Après quoi le feu avait été mis à leur couvent. Il était bien bâti, et situé près de l'Escaut.

Les gens du pouvoir et du bailliage avaient aussi cherché un asile dans la Cité. A l'arrivée des Anglais, on avait levé des troupes aux gages de la commune (1) et les boulevards avaient été armés avec de l'artillerie dont la ville était bien pourvue. Quant à la poudre, on en fit durant tout le siége aux meules du marché aux poulets (2).

La place ayant été sommée, des députés se rendirent au camp du roi. A peine avaient-ils quitté la ville, que les

(1) Les chefs étaient Jean-Joseph, autrefois grand prévôt, Jean Carnois, Morlet et Pontcwart.

(2) Plus tard, marché à la Poterie. C'est la placette en face du portail latéral (du Sud) de la cathédrale.

troupes anglaises descendues à Orcq couvrirent toute la plaine, étendant leurs lignes jusqu'à une grande cense derrière le Hapart, nommée la Giennète. Les tentes se dressèrent, les engins furent affûtés et la place saluée de plusieurs décharges. On avait caché au peuple la sommation faite à la ville, dans la crainte qu'il ne s'adressât au roi de France pour obtenir du secours. Les députés étant rentrés le même jour, on publia bien avant dans la nuit que tout homme de la loi se trouvât en Halle, pour y entendre les commandemens de l'empereur, à qui on avait promis de répondre le lendemain à dix heures du matin. Les députés rapportèrent qu'ayant été admis en présence de Maximilien et du roi d'Angleterre, on leur dit qu'ils avaient à prendre leur parti. Que si la ville de Tournai tenait pour l'empereur, on n'avait qu'à le recevoir ; que si elle tenait pour le roi de France, elle ouvrît ses portes au roi Henri, qu'on leur montrait, lequel était roi de France et d'Angleterre. A cette nouvelle, le peuple s'émeut. De toute part il accourt tumultueusement sur le grand marché, se groupe menaçant aux abords de la Halle, criant à la trahison, appelant aux armes. La nuit se passe dans la plus grande agitation, et le lendemain matin, il enfonce les Halles au cri de *Tournai ! France !* enlève les bannières qui reposaient dans l'arsenal depuis un siècle, et pendant que le timbre qui ne cesse de sonner, tient toute la ville plongée dans l'alarme, filles et femmes suivent leur père, leur mari et courent avec leurs hottes sur les remparts, « et gardait le bon petit peuple la ville et les murailles, sans que les grands l'allassent voir ne reconforter, et issit hors de la Halle chacun doyen atout (avec) leurs bannières, et sonnait le Blanq clocque et le Wigneron, et criait *vive le roi !*.. menant très orde vie sur le marché, et fut le grand Prévost près assommé » (1).

(1) Ms. Dufief.

Le tumulte qui régnait dans la ville ne permit point aux magistrats de prendre une résolution, et les hérauts s'étant présentés le matin sur les fossés, furent remis à trois heures après midi.

Le tems pressait; on entreprit donc de faire une remontrance au peuple. Ce fut Michel Alegambe qui fut chargé de cette mission difficile. Il se rendit au perron de la halle d'où il harangua le peuple assemblé. A ses côtés étaient le grand prévôt sire Jean Seillier, le grand doyen Jean de La Haise, le petit prévôt Michel Joseph, et tous les gens de la loi. Le conseiller proposa d'acheter la paix, tout en restant fidèle à la France et en gardant le serment de fidélité prêté au roi Louis XII, « si non de vivre et mourir tous ensemble pour lui. » Toutes les bannières d'une voix unanime répondirent « qu'elles le voulaient ainsi fait et point autrement. »

Pendant qu'on délibérait, les ennemis redoublaient le feu de leurs engins pour précipiter la reddition de la place. Les jeunes filles agitées de peur avaient fait faire dans leurs rues respectives de beaux cierges qu'elles allaient offrir à la Vierge Marie, nu-pieds, conduites par le curé de leur paroisse. Les hommes, clercs et laïcs, lui portaient leurs plus belles robes de satin, de velours, de soie de Damas; les femmes suspendaient à sa chapelle bracelets, anneaux et autres objets de toilette, en telle quantité qu'elle pouvait à peine les contenir.

La députation obtint une trève, en parlementant avec les officiers commissaires de l'empereur du haut des remparts; car le peuple n'avait point permis qu'elle sortit de la ville, dans la crainte d'être trompé. Ceux qui défendaient les remparts furent très-mécontens de cette négociation. Ils criaient que l'armistice n'avait d'autre but que de favoriser les approches des ennemis, et l'exaspération fut à son comble, quand les guetteurs virent les

Anglais approcher leurs corbilles jusqu'au front de la porte Coquerelle, devant la tour Blandinoise et à la porte S[t]-Martin.

Le 17 et le 18, les assaillans jetèrent de gros boulets de 48 livres dans la ville et sur la tour Blandinoise que défendaient les haquebutiers de Tournai. Parmi leurs flèches, on en trouva une sur laquelle étaient écrits ces mots : *Orgueilleux, outrageux, souvenez-vous des jeux et farces qu'avez fait de votre prince l'empereur, et de son cousin le roi d'Angleterre.*

Le 19 la ville fut attaquée à quatre côtés à la fois et sommée de nouveau. Le chapitre fit une procession générale pour demander à Dieu la paix et un bon accord avec les ennemis. Le clergé était à peine rentré dans la cathédrale, que des gens du marché aux vaches répandirent le bruit que les Anglais échellaient les murailles. Quelques Ecossais avaient paru en effet sur les remparts, aux environs de la porte Coquerelle. Leur but était de s'assurer si l'on faisait bon guet. A la vue de ces intrépides éclaireurs que l'on pouvait, à bon droit, supposer l'avant-garde de nombreux bataillons, le timbre sonna à la porte Coquerelle. A ce signal de détresse, toute la ville fut en émoi. Les bourgeois prennent différens partis ; les uns courent à l'endroit menacé, les autres jettent leurs armes pour se sauver dans les églises. On se heurte, on se presse dans la rue Notre-Dame. C'est à qui arrivera le premier à la cathédrale. On vit alors un spectacle bien pitoyable. Les prêtres chantaient encore au chœur, la foule s'y précipite pêle-mêle, poussant des cris plaintifs et des hurlemens affreux. Ceux-ci se sauvent sous les châsses, ceux-là derrière les formes, dans les clochers et aux galeries supérieures du chœur ; d'autres entonnent le *veni creator*, résignés à mourir et implorant la miséricorde de Dieu. « Femmes et hommes, dit Dufief, demandaient confession et criaient

miséricorde à haute voix. Quand enfin on apprit que c'était vaine terreur, fut chascun moult émerveillé et fut cette paour cause de grand mal à aucunes femmelettes enceintes et autres qui se pamèrent dans l'église. » Les riches furent soupçonnés d'avoir commandé cette alerte, afin de vaincre l'obstination du peuple. Est-ce à tort ou avec raison, c'est ce qu'il serait difficile d'établir. Le peuple néanmoins tint bon.

D'un autre côté, le Dauphin accouru au secours de la place était bloqué dans le Cambrésis, que ses gens fourrageaient impitoyablement. On apprit aussi qu'un corps de 1500 hommes qui devait diriger la défense de Tournai, tous vieux routiers de guerre, sous le commandement de Desloges et de Robert de La Marche, avait eu un vif engagement à Séclin avec les troupes de Talbot, et que l'avantage était resté à ces dernières. Déjà la tour Blandinoise était ruinée, et un grand nombre de bourgeois avaient trouvé une mort glorieuse sous ses débris. Les portes Coquerelle, Valenciennes, Saint-Martin étaient enfoncées et la ville réduite à l'extrémité, que le peuple ne voulait pas encore se rendre..... L'armée anglaise emportée par sa valeur demandait à grands cris l'assaut que le roi refusait par un motif d'humanité. Enfin désespérant de recevoir des secours de la France, et désabusé des moyens de défense illusoires dont il s'était bercé, le peuple s'assembla pendant la nuit aux halles et consentit qu'on entrât en négociation avec les ennemis. « Et fut grande pitié de voir aucuns en leur collége donner leur opinion. Les uns pleuraient de rage, les autres criaient et détordaient leurs poings. » (1)

La députation était composée de l'élite des bourgeois au nombre de quarante, parmi lesquels on remarquait les abbés de Saint-Martin, de Saint-Médard, de Saint-Nicolas,

(1) Ms. Duflef.

le doyen de la cathédrale, le curé de Saint-Brice, plusieurs chanoines et gens de la loi. Le grand prévôt de la commune marchait à leur tête. Le lendemain, c'était le 21 septembre, entre neuf et dix heures du matin, les députés ayant été admis en la présence de l'empereur Maximilien, ce prince leur reprocha avec amertume, les libelles diffamatoires et les chansons que quelques Tournaisiens s'étaient permis de publier contre lui pour le rendre méprisable aux yeux de ses sujets. Puis Henri reçut la députation sous une grande et magnifique tente de drap d'or, pavoisée de brillantes couleurs, et surmontée d'un léopard d'or massif. Il était au milieu de cent chevaliers et environné de douze cents gardes-du-corps. Le jeune monarque parla avec bonté à la députation (1), et convint avec elle que la ville paierait une somme de 50,000 écus d'or; qu'il y introduirait 7,000 hommes d'infanterie et 300 cavaliers pour y tenir garnison. Cette capitulation où Henri VIII se faisait reconnaître par les Tournaisiens comme roi de France, fut publiée le même jour à la Bretèque.

Les Allemands furent très-courroucés de la capitulation, parcequ'ils comptaient sur le pillage. Elle déplut également aux Hennuyers et aux Flamands, qui, dans le même espoir, avaient apporté des sacs pour y mettre leur butin. L'Escaut était tout couvert de petits navires qui devaient emporter leur belle capture. « Laquelle chose Dieu ne la Vierge Marie ne consentirent, ne Monsieur Saint-Eleuthère notre bon patron, » dit Dufief.

Le lendemain 22, le peuple ayant déposé les armes, le grand maréchal entra vers quatre heures par la porte Sainte-Fontaine (2) avec 6,000 Anglais. Les archers ouvraient

(1) On a prétendu que Henri VIII irrité avait laissé les députés à genoux pendant une heure, sous les yeux de tout le peuple accouru sur les remparts. Je n'ai rien trouvé dans les MS. les plus consciencieux qui justifie cette assertion.

(2) C'est ainsi que s'appelait anciennement cette porte. La fontaine

la marche, puis venaient les hallebardiers, les piquenaires et les arcquebusiers. Leurs *paletots* ou justaucorps étaient blancs et verts avec une croix rouge par devant et par derrière. Les chefs portaient des robes de drap d'or et de velours. Peu après deux drapeaux à la croix rouge et aux armes d'Angleterre, remplaçant la blanche bannière aux fleurs de lis sur le beffroi et la tour de Saint-Brice annoncèrent au loin que Tournai avait cessé d'appartenir à la France, *Tournai qui plus de mille ans auparavant n'avait tourné!*

Ce fut le dimanche suivant (25), vers onze heures du matin, que le roi Henri VIII fit son entrée comme roi de France. C'était aussi en cette qualité que la ville lui avait été rendue. Les consaux se portèrent à sa rencontre jusqu'à la porte Sainte-Fontaine. Ils avaient un flambeau ardent à la main. Les chefs de la loi, le premier conseiller et autres personnes notables se rendirent près du roi à Maire. Arrivés à la porte de la ville, ils descendirent de cheval, et reçurent le monarque sous un dais de satin bleu et rouge, parsemé de fleurs de lis et de léopards. C'étaient les armes de France et d'Angleterre, telles que le prince les portait.

Henri suivi de quatorze pages, de sa garde, d'une suite nombreuse de princes, barons, capitaines Anglais et autres, montait un superbe palefroi, chargé de clochettes de fin or. Il portait une robe de drap d'or. Un grand panache jaune ombrageait sa belle chevelure, et sur sa large poitrine courait une chaîne de fil d'or très-riche. Il portait au cou un collier d'or d'où scintillaient mille rubis et pierres précieuses qui valaient, disait-on, à elles seules un petit pays.

à laquelle elle conduisait se trouvait et se voit encore au charmant village de Froyennes. C'est la fontaine S[t]-Éloi, où l'on prétend qu'il se fit plusieurs miracles. Ce n'est que sous Louis XIV, que cette porte prit le nom *des sept fontaines*.

Les seigneurs de sa suite portaient pour la plupart des sayons de drap d'or et de velours vert. D'autres étaient vêtus de satin de Damas et leurs chevaux, chargés de clochettes de fin or et d'argent : « de laquelle entrée, dit Dufief, la richesse était inestimable. »

Les cordeliers, les augustins, les moines et abbés de Saint-Martin, de Saint-Nicolas, le chapitre avec toutes les capes et ornemens de l'église attendaient le roi à Saint-Jacques. Quand il fut arrivé en cet endroit, le doyen qui portait la vraie croix, lui fit la révérence et le cortège se rendit par la rue Saint-Jacques, le cingle, la vieille porte (1), la rue de Cologne, le grand marché et la rue Notre-Dame à la cathédrale. Là le roi s'inclina devant le Saint-Sacrement et offrit un angelet de six livres à la Vierge.

Après son offrande, Henri entra dessous un dais et créa quarante chevaliers parmi ses officiers. Ensuite il regagna son palais. C'était la maison du chanoine Huland, au monceau, en laquelle autrefois le roi Louis avait été logé. Six cents archers de la garde en occupaient les abords. C'étaient les plus beaux hommes que l'on pût voir. Ils portaient le hoqueton brodé en argent avec une rose sur la poitrine.

Vers les quatre heures, le roi couvert d'une armure brillante, se rendit à cheval à la Bretèque pour recevoir le serment du peuple et confirmer ses privilèges. Il rappela les bannis et mit en liberté tous les prisonniers détenus aux cachots de la ville, de l'évêché et de la justice de Maire. Après la solennité Henri partit pour son ost. Il était suivi de quatorze pages, l'un d'eux portait son heaume sur lequel était un léopard d'or massif ; deux autres, ses salades ornées de perles et de pierreries. Sui-

(1) Cette vieille porte se trouvait au bas de la rue de Cologne, à l'endroit où est une pompe. On voit par une lettre du doyen du chapitre de Tournai (mai 1289) qu'on la nommait porte *seigneur Ferain*.

vaient ses chevaux richement bardés et couverts de clochettes d'or et d'argent.

Le 28, la douairière de Savoie arriva d'Antoing où elle était allée rendre visite à son père l'empereur Maximilien. Elle était en litière et ses dames d'honneur montaient des haquenées blanches. Maximilien arriva quelque tems après et descendit à l'évêché près de sa fille. Le jeune archiduc Charles ne tarda point à venir le joindre (1). Henri alla à sa rencontre avec une partie de sa cour, et suivi de quatorze pages richement revêtus de petits paletots neufs de drap d'or, bordés de velours vert. Leurs chevaux étaient chargés de clochettes forgées à la monnaie de Tournai. Celles des chevaux des princes étaient en or, les autres en argent. Charles descendit au palais de St-Martin. Des jeux de chevalerie, des fêtes galantes, tous les exercices et amusemens qui distinguaient l'élégance et le goût du siècle eurent lieu à cette occasion. Le grand marché fut dépavé, et l'on dressa une arène pour courir la lance. Le 5 octobre, Henri parut au tournoi et fatigua six chevaux. Le onze, il y eut encore un magnifique tournoi. La lice était au même endroit. Le jeune Charles, Marguerite et ses dames d'honneur assistèrent à ce brillant spectacle du balcon d'un hôtel tenant aux halles. La façade était toute parée et tendue de drap d'or et de velours cramoisi. A l'extrémité de la lice, près du beffroi, s'élevait la tente du roi, couverte de drap d'or et de velours vert, et en face était un perron où l'on voyait attachés les écus blazonnés des princes et de l'élite de la chevalerie Belge et Anglaise. Les

(1) Philippe, fils de l'empereur Maximilien, avait épousé Jeanne unique héritière de Ferdinand, roi d'Arragon, et d'Isabelle, reine de Castille. Par cette illustre alliance, toute la monarchie Espagnole passa dans la maison d'Autriche, qui parvint ainsi au plus haut point de gloire et de prospérité. Ces vastes domaines échurent à ce fils Charles qui, après la mort de Maximilien son aïeul, régna sous le nom de Charles-Quint.

princes, barons et grands capitaines de l'armée coururent la lance au poing. Leur parure était des plus riches; leurs chevaux, couverts de caparaçons chargés d'or qui descendaient jusqu'à terre. Plusieurs lances furent rompues. Le roi Henri, vêtu d'une robe de damas blanc, s'était présenté dans l'arène au bruit des trompettes et des fanfares. Son port était majestueux (1). Au déclin du jour toute la cour se retira au palais abbatial où était préparé un grand souper. Les chantres de l'archiduc y chantèrent plusieurs chansons.

Ce fut le lendemain que les troupes de Talbot qui avait son armée devant la Malmaison (2) levèrent le piquet pour se retirer en Angleterre. Peu après le roi lui-même quitta Tournai. A son départ il était armé de pied en cap, ses pages le suivaient portant son heaume et ses salades. Les chevaux du roi conduits à la main étaient couverts de riches bardes, aux armes du roi, de velours bleu semé de fleurs de lis d'or. « Lequel triomphe et richesses estaient inestimables, car le drap d'or n'estoit espargné non plus que le quenebach, ne tous autres riches draps, comme velours soie et satin de Damas. L'or est l'argent estoit sur hommes et chevaux, comme s'il n'eust rien coûté (3). »

Pendant tout le tems que les troupes Anglaises occupèrent Tournai, le grand marché s'était métamorphosé en une vaste hôtellerie. Il était couvert de hayons (4), d'aubettes, de charriots chargés de vin du Rhin, de bière d'Angleterre, de Menin et autre qu'on amenait de la Flandre. Chacun vendait à boire et à manger sans payer fran-

(1) Et estoit bel homme, grand et droict et fort plaisant et joyeux à le voir. Ms. Dufief.

(2) La Ladrerie du val d'Orcq.

(3) Ms. Dufief.

(4) Tentes d'étaleurs.

chise ni maltôte. Aussi bon nombre de personnes, ne trouvant rien de mieux à faire pour s'enrichir, ouvrirent chez elles des hôtelleries, d'autres tenaient échoppe au grand marché, aux pulaux (1), sur le pont-à-pont, et en plusieurs autres lieux et places de la ville. Chacun débitait pain, vin, cervoise sans taux, et donnait celle-ci au sortir de la cuve du brasseur, à cause de la grande quantité qu'on en consommait, et de la multitude de monde que la présence des Anglais attirait à Tournai,

Le petit peuple fit fort bien ses affaires et gagna beaucoup d'argent. Mais les grandes fortunes abandonnèrent la ville, et sous ce rapport on peut avancer que l'occupation anglaise fut très-funeste à notre cité. Un grand nombre de rentiers, et presque tous ceux qui faisaient partie de la magistrature, l'abandonnèrent pour se retirer à Gand, à Ypres, à Lille et en d'autres endroits de la Flandre. Les uns vendaient leurs biens meubles, les autres les emmenaient, « et partaient tant de bagues de la ville qu'on ne les sçavoit bouter ès navires sur les Salines. »

L'année que les Anglais firent la conquête de Tournai, le froid fut si rigoureux aux Pays-Bas, depuis le 14 novembre jusqu'au 18 février, qu'on menait, dit Cousin, par chariots et charettes sur l'Escaut les marchandises en Sud-Béveland et dans d'autres îles de la Zélande,

La peste qui l'année suivante s'appesantit sur la ville, où elle moissonna, au rapport de nos chroniqueurs, plus de 30,000 hommes tant de la bourgeoisie que de la garnison, (2) acheva de la dépeupler. C'est de cette époque que

(1) Toute la rue qui porte encore ce nom était à cette époque, ainsi que les abords du pont-à-pont, couverte d'échoppes de harengères, de bouchers, de merciers, chirurgiens, fripiers et autres. Le pont construit en pierres en 1315, était alors fort large et porté par six arcades. Ce ne fut qu'en 1653, époque où le marché aux pommes y fut transféré de la Grand'place, qu'il prit le nom de Pont-aux-Pommes.

(2) C'était le nombre de ceux qui, un an auparavant, étaient en état de porter les armes pour la défendre : Igitur Henricus ubi tormena

date réellement sa décadence. Pour échapper au fléau, on s'émigra en masse. De ceux qui restèrent il mourut un très-grand nombre. Presque tous les chanoines passèrent de vie à trépas. La paroisse S[t]-Jacques fut la plus châtiée. Ses habitans présentèrent à la Vierge Marie une *sognie* de la longueur du cimetière. Après S[t]-Jacques ce furent les paroisses S[t]-Nicaise, S[t]-Brice et S[t]-Marguerite qui souffrirent le plus de l'épidémie. On fit beaucoup de processions par la ville, en chemise, nu-pieds ; mais toutes ces mesures furent insuffisantes pour arrêter le fléau. On inhumait les cadavres pendant la nuit pour ménager le moral du peuple. Et afin d'éviter les effets de la contagion, tous ceux qui avaient eu la maladie, devaient porter à la main une blanche vergette. Il leur fut défendu d'aller prier dans d'autres églises que celles des Augustins et des Cordeliers. Beaucoup de médecins succombèrent victimes de leur dévouement. La plupart des maris étaient veufs ; « Le tiers des ménagés étoit parti à cause de la peste, les autres maisons étaient désertes, car en plusieurs tout étoit mort ! »

Pendant son séjour à Tournai dont la possession flattait si bien son orgueil et sa gloire, le monarque Anglais ne cessa de se montrer doux, affable et magnifique. Il établit en cette ville une cour de justice composée de cinq juges pour décider les causes que précédemment l'on portait en appel au Parlement de Paris. Il créa aussi deux tabellions et un scelleur royal et accorda aux Tournaisiens la faculté de commercer avec l'Angleterre sur le même pied que les sujets de son royaume (1).

admovit, censu eorum habito qui propugnare possent, (suprà triginta millia hominum constabant) magnam vim telorum in murum comportant, reficiendis mœnibus atque extruendo intùs aggeri plurimùm student. Paulus Jovius, Hist. Lib. xi.

(1) 25 février 1514.
Henri VIII se plaisait à assister aux offices de la cathédrale, dont

Ce fut aussi sous les auspices et au nom de ce monarque alors le défenseur de la foi, mais qui plus tard anéantit l'autorité du pape dans le royaume qui était le plus dévoué au St-Siége, que deux ans plus tard le sire de Montaye, gouverneur de Tournai, posa la première pierre de la chapelle Notre-Dame, aujourd'hui paroisse du même nom.

A son départ de Tournai, le roi d'Angleterre alla s'embarquer à Calais, laissant dans notre ville une garnison de 12,000 Anglais sous le commandement d'Edouard Poning. Henri profita de la vacance du siége épiscopal, dont le nouvel évêque n'avait point pris possession, pour le donner à Wolsey, son favori. Ce dernier jouit des revenus de l'évêché sans venir s'y fixer, durant tout le tems de la domination anglaise.

A peine Henri était en mer que le Dauphin s'approcha

la musique était à cette époque la plus estimée de la France. Il fit orner à grands frais les autels de St-Jean et de Ste-Marguerite vers la partie septentrionale, et fit placer, pour laisser un monument de sa conquête, une statue équestre de St-George, patron de l'Angleterre (15 mai 1514). C'était vis-à-vis de cette statue, détruite en 1566 par les hérétiques, et contre le clocher dit Brunin qu'on avait dressé son oratoire. Il donna à son départ son livre de prière à la bibliothèque du chapitre. C'est un psautier magnifique sur papier velin, orné de riches vignettes et de miniatures en grisaille réhaussées d'or, de l'exécution la plus finie. Les fermoirs en argent doré sont ciselés et émaillés avec beaucoup d'art. La bibliothèque de la ville en est en possession.

Ce monarque se plaisait aussi beaucoup au jeu de paume. Il s'y livrait fréquemment en un lieu appelé *Lenfâpviet*, auprès de l'âne noir.

Il fit bâtir presqu'à neuf le château de St-Nicolas du Bruile, démoli plus tard (1670) par ordre de Louis XIV. C'est alors que fut construite la grosse tour, dite Tour anglaise ou Tour de Henri VIII, sur le rampart du Château, derrière le gazomètre. Il y fit graver ses armes que l'on voit encore aujourd'hui. L'église St-Nicolas conserve aussi une tribune en bois de chêne, où sont ciselées les armes du roi d'Angleterre. C'est aujourd'hui la tribune des marguilliers.

de Tournai à la tête de son armée, et envoya un hérault sommer la ville de lui ouvrir ses portes. Mais la bonne contenance des Anglais lui fit renoncer au projet de récupérer cette place ; il s'éloigna et ne reparut plus.

Poning, gouverneur et grand bailli de Tournai, fit observer à ses troupes la discipline la plus sévère. Les 50,000 écus que l'on devait payer aux Anglais, à titre de contribution de guerre, furent employés à la construction d'un château, dans lequel furent enfermés l'église St-Nicolas, l'hôpital St-André depuis converti en un couvent de filles, et la Maison du Roi où l'on forgeait monnaie. En relevant les fortifications, on rétablit la porte Coquerelle qui avait été fermée pendant cinq mois. On releva aussi la tour Blandinoise, où furent placées les armes d'Angleterre tenues par un dragon rouge et un lévrier blanc taillés dans la pierre. On lisait au dessous cette inscription en lettres d'or.

L'AN MDXIII LE TRÈS-NOBLE ET TRÈS-PUISSANT ROI D'ANGLETERRE HENRI VIIIe DE CE NOM, CONQUIST LA CITÉ DE TOURNAY SUR LES FRANÇAIS.

Il paraît qu'à cette époque les dépenses de siège étaient supportées par les villes, et que l'état n'y contribuait que peu ou point. En effet nous avons vu qu'après chaque événement de cette nature la commune s'était trouvée obérée. C'est ce qui arriva encore après sa conquête par Henri VIII. On fut forcé de majorer les impôts pour acquitter les dettes et les charges, et l'on établit un droit sur la mouture et un autre sur la fabrication de la bière.

Tournai ne resta point long-tems sous la domination Anglaise. François Ier avait réussi à gagner l'amitié du Cardinal de Wolsey, ministre de Henri VIII. Bientôt l'ambassadeur Français à Londres ménagea si habilement les passions du cardinal, qu'à sa demande la ville de Tournai

fut rendue à la France (1). On convint en outre que la princesse Marie d'Angleterre épouserait le Dauphin ; que Tournai servirait de dot à la princesse, et que François Ier paierait 600,000 écus (2) en dédommagement de ce qu'avait coûté la citadelle nouvellement construite (3) et 12,000 livres de pension au cardinal qui sacrifiait les revenus de l'évêché.

Dès que les otages au nombre de huit envoyés à Calais pour sûreté de cette somme y furent arrivés, la France se mit en possession de Tournai. Ce fut le 8 février 1518 que Gaspard de Coligni, seigneur de Châtillon, maréchal de France, vint en prendre possession et en confirmer les priviléges au nom de François Ier (4). Le chambellan d'Angleterre et d'autres députés du roi Henri lui en remirent les clefs, au nom de ce dernier, et quatre jours après Louis Gaillard, évêque légitime, revint occuper le siége épiscopal.

(1) Traité de paix de Londres du 4 octobre 1517.

(2) Les archives disent 400,000.

(3) Le château.

(4) On voit dans Cousin que les vieillards de son tems précisaient ces différentes époques, où Tournai passa successivement de la France à l'Angleterre, de cette puissance à la France, et enfin à la maison de Bourgogne, sous le sceptre de Charles-Quint, par ces mots : *treize Anglais, dix-sept Français et vingt et un Bourguignons*. Ce qui signifiait qu'en 1513 les Anglais s'étaient rendus maîtres de la ville, qu'en 1517 (V.S.) ils l'avaient cédée à la France, et qu'en 1521 Charles-Quint l'avait conquise sur cette dernière puissance.

TOURNAI SOUS CHARLES-QUINT.

Pendant que la renaissance des arts et des lettres retrempait l'esprit humain et lui rendait tout l'éclat que des siècles d'ignorance et de barbarie lui avaient enlevé, Charles-Quint s'élevant par degré au faîte de la grandeur, se faisait couronner roi des Espagnes, (1515) et montait sur le trône impérial d'Autriche, auquel l'avait appelé la mort de son aieul Maximilien. François Ier, roi de France, cruellement mortifié de la préférence qu'avait obtenue son compétiteur, chercha l'occasion de se venger. De là cette rivalité qui remua l'Europe pendant et après leur règne. Dominés tous deux par une égale ambition, tous deux dignes de ceindre le diadême de Charlemagne, ces princes déployèrent pour y parvenir des qualités bien différentes et remplirent bientôt le monde du bruit de leurs exploits.

La guerre ayant éclaté, la Flandre Française en devint le théâtre. Charles-Quint crut devoir commencer ses expéditions par le siége de Tournai, qui semblait le braver au milieu de ses états.

La garnison de cette ville ne montait qu'à mille hommes de troupes régulières; mais aussitôt qu'on vit l'armée impériale s'ébranler, le procureur du roi, Chenier du Gardin, enrôla un certain nombre de gens du bailliage, aux gages d'un écu par mois. Leur pourpoint et leurs chausses étaient

bigarrés de noir et de blanc. Ce qui leur fit donner le nom d'*agaces*. Mais, aussi célères que ces oiseaux, ils volèrent durant tout le siége d'un boulevard à l'autre pour la défense de la cité. On publia aux bretèques l'ordre pour les habitans du bailliage de se retirer en ville avec leurs meubles, leurs grains et autres provisions de bouche ; puis on se mit à ravitailler la place. Le chapitre fut sommé de faire le guet par ses gens et suppôts, et il fut enjoint aux gens oisifs, vagabonds et autres, inhabiles au service du roi, de vider la ville dans la journée, sous peine de la hart (20 juillet 1521). Le guet se fit à la lanterne par connétablies et tous les manans eurent ordre de porter bâtons de défense, sous peine d'être considérés comme désobéissans au roi et aux consaux.

Déjà les troupes impériales sous les ordres du baron de Ligne, dit *le grand diable*, étaient descendues dans le Tournésis. Peu après le comte Henri de Nassau, victorieux dans la Champagne, arriva sous les murs de Tournai qu'il bloqua avec une armée de 14,000 hommes d'infanterie et 1,000 cavaliers (21 juillet). L'empereur occupait les environs de Valenciennes.

Le 10 août, le baron de Ligne marcha sur St-Amand. Arrivé devant cette ville, il envoya un trompette devant la porte de l'abbaye, pour sommer le commandant de la garnison de se rendre. Le Monnier ayant refusé de se soumettre, l'assaut commença vers trois heures, et à la nuit tombante la ville fut prise (1). Cinq jours après (c'était le jour de l'assomption) De Ligne investit de grand matin le château de Wez, appartenance de l'évêque de Tournai. Il n'y avait là pour toute garnison, qu'une vingtaine d'hommes. Les assaillans, au contraire, avaient avec eux de l'artillerie et environ trois cents chevaux. Après une atta-

(1) A l'approche des Bourguignons, le grand mayeur Nicolas Daubermont avait sauvé à Tournai les corps et les reliques de St-Amand.

que assez vive, la petite garnison sommée de se rendre n'en fit rien. De Ligne, après avoir brûlé tout ce qui environnait le château, ordonna qu'on jetât dans les fossés une grande quantité de fagots et de fascines, auxquels il fit mettre le feu par une vieille femme du village. Pendant que les flammes et la fumée enveloppaient le fortin de toutes parts, l'artillerie battit en brêche les murailles, de sorte qu'il fut emporté d'assaut par les Bourguignons, à la miséricorde desquels les gens de l'évêque furent forcés de se rendre. On y fit un riche butin qu'on emmena à S[t]-Amand, ainsi que les prisonniers.

De Wez, le baron de Ligne courut attaquer Mortagne défendu par trois cents Français. A son approche, la vieille haine qu'ils vouaient aux Bourguignons se réveilla dans le cœur de tous les Mortagnais; et, reprenant leurs haubergeons rouillés et poudreux, ils secondèrent puissamment la petite garnison. Ils firent un feu si vif, que les assaillans durent se retirer au-delà de l'église de Flines. Mais les provisions de guerre étant épuisées au bout de quelques semaines, et le gouverneur de Poissy ayant inutilement demandé des secours à celui de Tournai, cette place se rendit aux impériaux le 20 septembre.

Ces succès des Bourguignons engagèrent les consaux, le bailliage et les chefs de la garnison de Tournai à faire connaître au roi la position embarrassante où se trouvait la ville, et à lui demander quelque secours. Mais à peine leur messager était parti, que l'échauguette du beffroi sonna pour avertir qu'on découvrait de grosses colonnes d'ennemis aux Prangers, à Longue-Saule, à Warnave et aux Chartreux. Tous les habitans des faubourgs reçurent l'ordre de rentrer dans la ville, et l'on se mit à travailler à ses remparts (1). Le même jour (15 octobre) les Bourgui-

(1) Si fut crié aux Bretéques pour besogner à faire des remparts; que les tours de la Vigne et de la Bastille fussent mis jus; que toute

gnons chassèrent de St-Amand toutes les femmes et les enfans, dont les époux ou les pères se trouvaient à Tournai. Ces malheureux arrivèrent le soir en grande tourbe, après avoir essuyé toute sorte d'avanies et d'insultes de la part des impériaux.

Cependant les renforts qu'on attendait du roi de France n'arrivaient pas. On apprit même que son armée s'était ébranlée vers Landrecies et Bouchain pour marcher au secours de Tournai, mais que le manque de vivres et d'autres obstacles l'avaient forcée de remonter vers le Cambrésis. De leur côté les impériaux resserraient leurs lignes sur tous les points, et le lieutenant-général se préparait à livrer l'assaut. C'est pourquoi le gouverneur de la ville se rendit aux halles, où étaient assemblés les chefs de la commune avec leur conseil, et leur remontra la nécessité d'envoyer vers l'empereur et d'entamer avec lui des négociations. Sa proposition fut exposée aux consaux et aux bannières; lesquels, nonobstant le péril dont ils étaient menacés, ne voulurent point entendre à aucun arrangement, « décidés qu'ils étaient à soutenir jusqu'à la dernière extrémité la querelle de France. »

La lendemain Des Loges reçut une lettre du roi, par laquelle il engageait son gouverneur et ceux de la ville à tenir bon (1). Le messager qui se nommait Viffequin assura

personnes qui voudraient botter pour la ville, se trouvassent auprès de la tour de la Bastille, et l'on donnerait aux hommes trois gros par jour, et aux femmes deux gros. Et le 15e dudit mois d'octobre fut commencé de besogner à la tour de la Bastille et aux environs, et aussy de faire une batterie de terre pardedans la ville pour mieux découvrir les champs. Ms. Dufief.

(1) Cette lettre était conçue en ces termes :

M^r. Des Loges.

Ce porteur m'a dit de vos nouvelles, desquelles j'ay esté très-aise. Et pour ce qu'il vous dira des miennes, je ne vous feray pour cette fois longues lettres, fors que je vous advertis que bientost j'espère

aux Tournaisiens de la part du monarque, qu'avant le mardi suivant, ce dernier aurait fait entendre à *sa cité* le bruit de ses canons. Il ajoutait que son armée comptait 40,000 fantassins, 3,000 chevaux et 35 pièces d'artillerie. Mais ce message n'excita aucune joie, les embarras du roi étaient connus. On ne pouvait donc espérer qu'il fût assez heureux pour accomplir ses promesses.

Le 27, les Bourguignons et les Flamands campés au Funquereau de Barges ouvrirent, pendant la nuit, de grandes tranchées depuis la tour de la Bastille jusqu'à la porte Valenciennes; et de cette porte aux remparts, tirant vers le berceau des canonniers. Ce qui étonna les habitans, sans toutefois les décourager; « car chascun résolut de se défendre et tous coururent aux murailles faisant très bien leur devoir de tirer. »

Sur ces entrefaites arriva encore une lettre du roi, par laquelle il informait *sa bonne ville et cité* que se trouvant bloqué dans Amiens, il lui était impossible de venir à son secours, ce qui le peinait mortellement. En conséquence il autorisait son gouverneur à composer, si dans les 15 jours de la date de sa lettre (elle était du 19 novembre) il ne recevait point d'autre nouvelle de lui. Les consaux avant de se résoudre à traiter, écrivirent encore au roi pour lui demander un secours de 10,000 hommes et quelques mille chevaucheurs, avec lesquels ils espéraient faire lever le siége. Mais le monarque leur fit savoir que cela lui était impossible, et que ne voulant pas la ruine de leur ville, il les engageait à conclure une capitulation honorable avec ses ennemis, leur donnant l'assurance qu'il aurait pour agréable leur accord, quelqu'il fût, reconnais-

vous en dire de bouche. Cependant, je vous prie, faites bonne chère et confortez ceux de la ville de tenir bon, comme ils ont fait jusqu'icy, et adieu, Mr. Des Loges, Dieu vous ait en sa garde.

Du camp au Mont-St-Martin ce 15 d'octobre 1521.

FRANÇOIS.

sant d'ailleurs que « jusque là les Tournaisiens avaient fait tout ce que de bons et leaux sujets pouvaient et devaient faire. »

Le siége était poussé avec vigueur. Les impériaux ne cessaient de foudroyer les remparts de leur artillerie placée devant le bois d'Orcq. L'automne touchait à sa fin, et avec lui allait disparaître tout espoir de secours. En supposant que la place pût tenir encore quelques mois, un jour viendrait qu'elle devrait nécessairement céder à la force ou à la famine. Sa perte était donc inévitable. Une défense plus longue n'eût servi qu'à exaspérer les ennemis.... Le gouverneur parvint à faire goûter ces considérations aux consaux. Un messager de la ville, du nom Sénéchal, se rendit au camp du comte de Nassau, lieutenant-général de l'empereur, pour lui demander un sauf-conduit. Le messager revint avec cette pièce, et les consaux, le gouverneur, les notables et les bannières assemblés aux halles commirent, pour aller traiter au camp de Barges, Pierre Cotrel, chanoine et vicaire de l'évêque, Guillobert De Nieulles, grand doyen des métiers, Nicolas Leclercq, mayeur des échevins, maître Jean De Preis, Jean Villain, Jacques Baceler, Pasquier de Froimont et Michel de Cambri, avocat. Le gouverneur et ses gens d'armes escortèrent la députation jusqu'à la porte Coquerelle, pour la protéger contre les mauvais traitemens du peuple. Car il ne voulait point entendre parler de capitulation, et menaçait même de mort ceux qu'on enverrait à cette fin au camp impérial.

Le comte de Nassau et son conseil de guerre composé du prince d'Orange, des comtes de Gavre, de Werdenberg et d'Egmond, des seigneurs de Wassenaar et de Zanselles, tous chevaliers de la Toison d'Or, reçurent les députés avec beaucoup d'égards et de bonté. Le comte de Nassau les félicita sur l'opportunité de leur arrivée, attendu que l'empereur se proposait de faire sonner le lendemain

toutes ses cloches (c'est ainsi qu'il appelait son artillerie) pour célébrer dignement la fête de St-André (1). Un armistice fut conclu jusqu'au lendemain à midi. Ce jour-là une nouvelle députation se rendit au couvent des Chartreux, pour annoncer au prince que le peuple de Tournai était prêt à reconnaître l'empereur Charles-Quint pour son souverain et à lui prêter le serment de fidélité, s'il plaisait à S.M. le retenir en sa bonne grace et maintenir ses priviléges, franchises et libertés. Le traité fut lu et approuvé dans l'assemblée des consaux du 2 décembre. Il portait que le château devait se rendre dans les 15 jours, si durant ce tems, il n'était secouru. Le 3, les chefs de la ville, tout le chapitre et un grand nombre de notables allèrent présenter au comte de Nassau les clefs d'obéissance. Ils prêtèrent le serment de fidélité à l'empereur et reçurent celui de son lieutenant-général. Après quoi les parties se donnèrent des ôtages et assistèrent au *Te Deum* dans l'église des Chartreux.

Ce fut le mercredi 4 décembre, à une heure après-midi, que l'armée impériale prit possession de la ville. Elle était sous le commandement du sire De Lannoy, grand écuyer de Charles-Quint, homme de bien, sage et vertueux, dit Dufief. La troupe fut logée dans les tourelles qui se trouvaient au-dessus des portes de Marvis (2), de St-Martin, de Valenciennes, de Morelle et dans les donjons voisins (3). Le peuple alla déposer ses armes aux halles, et comme

(1) St-André était le patron de l'ordre de la Toison d'Or; et l'empereur, le grand maître.

(2) Aliàs Marville, quasi *Martis villa* olim sit, dit le Ms. Dufief.

(3) L'enceinte de Tournai avait alors 77 tours. Elles étaient surmontées de toits élevés, en forme de pyramide. Leurs flèches étaient terminées par une grosse boule de cuivre doré. C'étaient comme autant de petits minarets qui donnaient à la cité un aspect magnifique. Au-dessus des tours qui défendaient les portes, se trouvaient de vastes

ce local ne pouvait les contenir toutes, il en remit une grande partie chez les connétables. Les sermens rendirent les leurs à leur chef respectif.

Le terme convenu pour la ratification des conventions, en ce qu'elles concernaient la forteresse, touchant à sa fin, et le gouverneur n'ayant point reçu de secours, le traité du 1er décembre reçut son exécution. Le 16, Des Loges abandonna le château et sortit de la ville par la porte St-Martin, pour être conduit sur terre de France par une escorte de l'armée impériale. Les chefs de la garnison française reçurent des magistrats divers présens, en récompense de leur zèle et de leurs bons services. Le gouverneur eut 500 écus au soleil, son lieutenant De Lamotte pareille somme et deux pièces de tapisseries magnifiques, De Champrou et le capitaine Trottedens chacun 50 écus. Ceci est sans exemple dans l'histoire et caractérise d'une manière bien honorable la délicatesse et l'urbanité de nos ancêtres. La belle conduite des officiers français méritait aussi beaucoup d'égards. En effet, Dufief rapporte qu'au commencement du siége, le baron de Ligne avait appelé vers lui à Bailloeul le lieutenant De Lamotte, et, dans un entretien qu'il avait eu avec cet officier, il lui avait proposé de livrer la ville et le château, lui promettant pour récompense, à lui et au gouverneur Des Loges, une somme de 200,000 ducats et un rang élevé dans l'armée impériale. Mais ces braves officiers rejetèrent avec indignation d'aussi honteuses propositions. Il y a plus, Des Loges en fit part à la commune assemblée. Il écrivit ensuite au baron de Ligne une lettre violente dans laquelle il lui reprochait l'indélicatesse, la lâcheté et la félonie de ses procédés. De Ligne nia d'avoir cherché à corrompre les chefs de la garnison. Irrité de son audace et de ses men-

chambres. C'étaient les casernes de l'époque. Le prince d'Epinoi fit démolir tous ces toits en 1581, pour placer de l'artillerie sur les plateformes.

songes, De Lamotte lui envoya dire par un trompette qu'il était prêt à soutenir *l'épée à la main*, *par bataille corps à corps*, l'exactitude et la vérité du rapport qu'il avait fait au gouverneur ; et le prince de Ligne, tout *diable* qu'il était, ne jugea point à propos d'accepter le défi de l'officier français.

Aussitôt après le départ de la garnison, le comte de Nassau fit son entrée en ville par la porte S[te]-Fontaine. Le magistrat et toutes les corporations religieuses se portèrent à sa rencontre. Toutes les rues que traversa le cortège étaient tendues de tapisseries.

Le lendemain, à l'issue d'une grand'messe et après la procession (1), le lieutenant-général se rendit avec sa suite à la Bretêque pour recevoir au nom de l'empereur le serment de fidélité. Ce fut le conseiller Dupuis qui le lut au peuple assemblé, et celui-ci le prêta, la main levée et au cri trois fois répété de : *vive Bourgogne !* Après cela le comte de Nassau jura à son tour d'entretenir les priviléges, franchises et libertés de la ville de Tournai, et le peuple accueillit son serment au cri de : *vive Bourgogne !*

L'artillerie du château, la plus belle que l'on connût alors et la plus estimée pour son calibre, l'excellence de la matière et la perfection de l'ouvrage, fut dispersée dans les villes d'Espagne et des Pays-Bas. Aussi, lorsque quelques années après Charles-Quint fit la conquête de Tunis et d'Alger en Barbarie, des officiers Tournaisiens qui faisaient partie de l'expédition, ne furent point peu surpris d'y trouver des coulevrines, des serpentines, des dragons

(1) Si fut commandé à tous manans de la part de MM. les prévôts et jurés de cesser d'œuvres manuels jusqu'au retour de la dite procession, avec défense de se mettre entre les gens d'église, ou d'aller devant les reliquaires ; ains (mais bien) en ordre et dévotion, derrière ; les hommes premiers, les femmes après, à peine d'être punies à la discrétion desdits seigneurs prévôts et jurés. Ms. Dufief.

et autres pièces aux armes de France et de Tournai. Ces canons avaient été probablement pris par les Turcs sur les Chrétiens de quelque forteresse transmarine.

Après avoir investi le sire Charles De Lannoy du gouvernement militaire de Tournai, le comte de Nassau partit le 20 décembre. Le nouveau gouverneur ordonna qu'on rendît les armes aux gens de serment, qui firent avec les Espagnols le guet aux portes de la ville. Chaque porte était gardée par six hommes de la garnison et autant d'hommes de serment.

Aussitôt après la conclusion de la trêve du 1er décembre, deux députés des consaux s'étaient rendus près du roi, à Douai, pour implorer le secours de ses armes. Mais soit impuissance, soit défiance de ses propres forces, ce prince ne leur accorda aucun soutien ; et quand il apprit la reddition de la ville de la bouche de ces députés, il en fut aussi tristement affecté qu'eux et promit de faire tout ce qu'ils demanderaient en faveur d'une cité si dévouée à sa couronne. « Il les engagea, dit Poutrain, à les suivre à Paris où il leur donna mille marques glorieuses de son estime, en présence de toute sa cour, voulut qu'ils eussent leur logement au Louvre avec la table de ses commensaux; leur fit tous les traitemens que ferait un bon père à ses enfans, sur le point de s'en voir séparer pour toujours. » Rien ne nous autorise à croire que les magistrats de nos jours eussent égoïsé en pareille circonstance; nos vertueux ancêtres ne le firent point non plus. Ne voyant que l'intérêt de la patrie, que la prospérité et le bien-être du sol natal, les députés supplièrent le roi de vouloir, pour toute faveur, laisser la libre communication avec son royaume aux Tournaisiens, comme s'ils n'avaient point cessé d'en faire partie. Charmé d'une si noble demande, François 1er y souscrivit, et s'empressa de leur faire expédier les lettres-patentes de cet octroi qu'on peut consulter dans Poutrain pag. 315.

Le bienfait de cette ordonnance fut apprécié à sa juste valeur sous les règnes de Charles-Quint et de Philippe II; c'est-à-dire l'espace d'un grand demi siècle, durant lequel notre pays fut en guerre avec la France.

Ainsi, le premier acte d'un monarque, sous le sceptre duquel nos ancêtres cessaient d'être placés, fut de récompenser par un glorieux privilége leur inviolable attachement à sa couronne. Rien n'avait pu l'altérer. Ni les intérêts de leur commerce souvent lésé, ni les maux et les guerres qu'ils avaient eu à souffrir de la part de voisins puissans qui ne pouvaient leur pardonner leurs vives sympathies pour la France; sympathies que l'on verra se réveiller plus tard dans le cœur des Tournaisiens à chaque commotion politique qui viendra ébranler leurs antiques remparts.

Telle fut à Tournai la fin de la domination française; elle cessa sans violence, sans trahison, et par la seule force des choses : la conquête. Tournai et le Tournésis furent dès lors réunis de fait aux Pays-Bas. Mais ce ne fut qu'à la Paix des Dames (1529) que François Ier donna son adhésion à leur incorporation dans ce pays. De cette époque seulement date la cession internationale. Ainsi, ce passage de l'abbé Dubos où il dit que Tournai n'a été cédé par François Ier qu'à la paix de Cambrai, et « que jusque là cette ville s'est toujours maintenue dans la sujétion immédiate des rois de France, quelque puissans que fussent les comtes de Flandre dont les états environnaient son territoire » manque d'exactitude. Il est évident que cet historien a confondu deux époques distinctes : celle de l'occupation de notre cité par les troupes de Charles-Quint, et celle de la cession qu'en fit le monarque Français en 1529.

Notre ville en cessant d'appartenir à la France cessait aussi de ressortir au parlement de Paris. Par la capitulation qui l'avait mise au pouvoir de Charles-Quint, il

n'avait été rien décidé concernant son gouvernement et sa constitution politique, dont les principaux points étaient le ressort judiciaire et le ressort administratif. Il restait à statuer sur l'un et l'autre objet. Les Pays-Bas n'avaient alors que deux tribunaux souverains : l'un à Malines, pour la Flandre et le Brabant; l'autre à Mons, pour le Hainaut. L'empereur, trop prudent pour imposer sa volonté dans une affaire d'aussi haute importance, députa vers les Tournaisiens le comte de Nassau qui jouissait de toute leur affection. Ce prince leur donna la faculté de choisir le tribunal auquel ils désiraient ressortir. Il n'y avait point à hésiter. Fort peu attachés au Hainaut, naguère encore réputé *Pays de chevalerie*, tandis qu'un intérêt vital, celui de leur commerce, les unissait à la Flandre, ils demandèrent que Tournai et son bailliage fissent partie de cette dernière province pour la juridiction contentieuse. Ce point réglé, il ne s'agissait plus que de leur donner une constitution, où, si l'on veut, une circonscription territoriale. Le magistrat fit rédiger un mémoire, dans lequel on demandait que Tournai et son bailliage fussent constitués en province particulière, indépendante de la Flandre, et le remit au comte de Nassau. Ce prince partit avec les députés du bailliage et ceux de la commune pour Gand, où il porta leurs représentations à l'assemblée des États que l'empereur y était aller tenir après la reddition de Tournai. La demande des Tournaisiens fut rejetée au conseil, et ce ne fut qu'après de longues discussions, dans lesquelles on fit à nos ancêtres un crime de leur inviolable attachement à la France, que, l'affaire ayant été déférée à l'empereur, ce monarque, dans son inflexible équité, se prononça en faveur des Tournaisiens. Leur ville et soixante quinze villages formèrent depuis lors une province particulière sous la dénomination de *Tournésis*. Elle eut voix et séance aux assemblées des États-Généraux des Pays-Bas, comme

province particulière, un gouverneur spécial et un grand bailli.

La nouvelle de cet heureux événement parvint bientôt à Tournai, où on le célébra avec une grande allégresse. On alluma spontanément des feux de joie dans toutes les rues, et l'on fit fête pendant plusieurs jours. Tout le Tournésis prit part à la joie du chef-lieu et « il fut bû largement sous le drapeau et le tambour (1). »

Mais les Flamands ayant échoué dans leur projet d'incorporer Tournai dans leur comté, ne se tinrent point pour battus. Ils présentèrent une requête à l'empereur tendant à ce que, pour le bien de l'État et du repos public, cette ville fût démantelée, pour prévenir le retour des malheurs qu'elle avait causés à la Flandre, s'il arrivait qu'elle fît de nouveau partie de la France. Cette requête fut remise par les quatre membres de la Flandre dans une assemblée qui se tint la veille de Noël. C'était l'œuvre de De Fiennes, ennemi secret des Tournaisiens. La plupart des seigneurs qui assistaient à cette séance, étaient prévenus et disposés à l'appuyer. « Pour mieux réussir, dit Poutrain, on avait rappelé au souvenir de l'empereur que Maximilien, son auguste aïeul, avait démoli Terouane pour le même motif (2) à cause des troubles que cette

(1) Poutrain hist. de Tourn. pag. 320.

(2) Cette ville ayant été conquise, en 1513, par les troupes de Henri VIII et de Maximilien, devint pour ces deux princes une pomme de discorde. Pour terminer le débat, ils convinrent d'y mettre le feu. Elle se releva promptement de ses ruines, puisque Charles-Quint l'assiégea et la prit 40 ans après (1553). Comme cette ville était toujours munie d'une nombreuse garnison qui, à la première apparence de guerre, se jetait sur l'Artois et le Tournésis, il la fit raser, pour punir ses habitans des affreux ravages qu'ils avaient commis en Flandre. Les Flamands accourus en foule la démolirent en huit jours. Il ne resta point pierre sur pierre, et à peine reconnait-on l'endroit où elle fut.

ville française avait suscités en Artois, dans les guerres que le pays avait eu à soutenir contre la France depuis la mort de Philippe-le-Bon. Mais le comte de Nassau déclara, en présence de l'empereur que « démanteler cette ville, ce serait violer la foi qu'il avait donnée de respecter ses privilèges ; que ce serait tyrannie ; et que, plutôt que de le souffrir, il demanderait auparavant à quitter le service de S. M. Que si on avait doute de ceux de Tournai, qu'on les lui baillât en garde, et il en répondrait » (1). Charles-Quint comprenant aussi la grande différence que la situation de ces deux villes mettait entr'elles ; faisant d'ailleurs justice du motif qui excitait les prétentions des Flamands, et sentant de quelle importance pourrait devenir un tel boulevard sur les frontières d'un royaume avec lequel il était en guerre, reçut la pétition et la laissa dans l'oubli. Quelque tems après, les Flamands insistant de nouveau pour obtenir la démolition de nos murailles, le petit fils de Charles-le-Téméraire leur imposa silence d'un de ces regards qui leur ôta l'envie d'y penser davantage. Comme les députés Tournaisiens lui témoignaient leurs vifs sentimens de reconnaissance pour tant de bienfaits, l'empereur leur répondit qu'il les regarderait toujours comme les sujets d'une des meilleures villes des Pays-Bas, et qu'il leur rendrait visite avant son départ du pays.

Les députés furent de retour le dernier jour de décembre. Ils remirent à l'assemblée des Consaux le narré de leur députation et la confirmation par l'empereur du traité que la ville avait fait avec le comte de Nassau.

C'est ainsi que par ses procédés indulgens envers Tournai, Charles-Quint sut en peu de tems y conquérir tous les cœurs. Poutrain lui-même, cet historien si avare d'éloges quand il ne peut les prodiguer à un prince fran-

(1) Ms. Duflef.

çais, est forcé de le reconnaître : « les Tournaisiens, dit-il page 321, furent charmés de ces premières marques qu'ils reçurent de la bienveillance de Charles-Quint ; et comme les hommes passent aisément d'un objet à un autre, il ne leur en fallut pas davantage, pour les engager à lui donner toutes leurs inclinations. Le grand attachement qu'ils avaient eu si longtems pour la France venait de deux causes : la première était l'ambition de se dire sujets de rois et des plus grands rois de l'Europe au milieu d'un peuple qui n'obéissait qu'aux vassaux de ces rois, avec la gloire de se maintenir sous cette noble domination, en dépit de ce peuple son ennemi juré et le leur, qui ne cherchait que le moyen de le détruire : l'autre cause était la liberté dans laquelle ces rois les laissaient vivre parmi ce peuple ennemi. Les charmes de ces deux avantages que leur imagination s'était formés, ne les consolaient pas seulement de tous les maux qu'ils en souffraient depuis tant d'années, mais plus ils en souffraient, plus ils s'y attachaient, et plus ils étaient jaloux de les conserver. Delà vient cette passion démesurée pour le droit de commune, qui, sous l'image d'une liberté apparente, n'était au fond qu'une malheureuse servitude qu'ils s'étaient imposée à eux-mêmes et une propre tyrannie qui les poussait sans cesse à s'entredétruire. L'éclat de la domination Autrichienne qui fut au comble de sa grandeur sous l'empereur Charles-Quint, fit que l'ambition trouva son compte dans ce changement d'objet, et elle le trouva d'autant mieux qu'ils sentirent que leur repos et leur tranquillité y étaient attachés par leur réunion à un corps, dont ils étaient naturellement les membres. Ce nouvel esprit leur fit prendre en même tems des vues plus saines, pour s'affermir dans ce repos et cette tranquillité. Dégagés des impressions de la première cause qui les avait liés si étroitement à la domination Française, ils furent bientôt détrompés des illusions de la seconde,

qui en avait été une suite. Ils brisèrent les fers qu'ils s'étaient forgés à eux-mêmes par les intérêts mal entendus d'une liberté sans bornes, et ils y substituèrent le frein de la dépendance et de la subordination, le seul moyen qui pût leur faire trouver avec la vraie liberté, le vrai bonheur de la vie civile et politique dans un gouvernement réglé. » Ce parti étant bien pris, ils portèrent leurs représentations à l'empereur qui était alors à Bruxelles. Charles-Quint envoya à Tournai le grand écuyer, le greffier de l'ordre de la Toison d'Or et le sire de La Croix, receveur-général du Hainaut avec plusieurs autres gentilshommes pour prendre, en son nom, connaissance des priviléges. Puis par une charte du 14 février 1522, l'empereur changea totalement la constitution de la ville, abolit les priviléges de 1333 et 1470, qui, dit-il dans son préambule, ont occasionné des abus et ont été cause des dettes excessives dont la ville était chargée. Pour remédier à ces abus, il abolit le consistoire des Eswardeurs, et celui des Doyens et sous-doyens des métiers, et réduisit le collége des Jurés à quatorze membres, savoir : deux Prévôts et douze Jurés. Il se réserva leur nomination, ainsi que celle des deux Mayeurs et des douze Échevins. A ces deux corps (Prévôts-Jurés, Mayeurs-Échevins) étaient attribués l'administration de la ville et de la justice en matière civile et criminelle, sous le ressort du conseil de Flandre et du grand conseil de Malines. Aux deux colléges supprimés l'empereur substitua le gouverneur de la ville et du château, et le bailli de Tournai-Tournésis, lesquels depuis lors ont tout dirigé au conseil. Ils formèrent à eux seuls deux consistoires, sinon de droit, au moins d'effet et d'influence. Les deux autres consistoires étaient, comme nous venons de le dire, le consistoire des Prévôts-Jurés et celui des Mayeurs-Échevins. Ce dernier était composé des Échevinages de la cité, du Bruile et de St-Brice.

De la Flandre française le théâtre de la guerre avait

été transporté en Italie. C'était là que se signalaient les deux armées des monarques rivaux. L'an 1525, le 25 février, jour anniversaire de l'empereur, avait été pour lui et pour le sire de Maingoval, commandant en chef de ses armées royales, un jour de gloire et de triomphe. Les Français avaient perdu la bataille de Pavie. Dans la déroute générale François Ier, épuisé de fatigues et de blessures, abandonné de ses gardes, renversé de son cheval, se défendit longtems à pieds avec un courage héroïque qui irritait nos soldats Belges, à qui son rang était inconnu. Forcé enfin de se rendre, le roi ayant aperçu le sire de Maingoval, l'appela et lui rendit son épée (1). « Mr. De Lannoy, lui dit-il en italien, voilà l'épée d'un roi qui mérite d'être loué, puisqu'il s'en est servi pour répandre le sang de plusieurs des vôtres, et qu'il n'est pas prisonnier par lâcheté, mais par malheur. » De Lannoy, un genou en terre, reçut en digne chevalier les armes du monarque captif, lui baisa la main et tirant sa propre épée, il la lui présenta en lui disant : Sire, je prie votre majesté d'agréer que je lui donne la mienne, qui a épargné le sang de plusieurs des vôtres. Il ne convient pas qu'un si grand monarque, quoique prisonnier, reste désarmé en présence d'un sujet de l'empereur. Cette réponse pleine de dignité de l'officier Flamand (2), con-

(1) L'épée de François 1er fut déposée à Madrid comme trop bée. Elle figura long-tems à l'*Armeria real* de cette ville. Murat en obtint en 1808 la restitution au nom de l'empereur Napoléon.

(2) Les descendans de l'illustre sire de Maingoval existent encore. Ce sont, entre autres, les comtes De Lannoy, de Velaines et d'Anvaing.

On lit dans nos archives que le 15 janvier 1754, le comte de Lannoy ayant témoigné le désir d'être reçu bourgeois de Tournai, pour les habitans de laquelle ville il avait la plus grande estime et la plus vive affection, on lui accorda avec d'autant plus de plaisir cette demande, qu'elle était honorable pour la ville dont plusieurs de ses ancêtres avaient été gouverneurs. Il fut décidé en outre que le grand Prévôt

trastait un peu avec le langage du royal prisonnier. C'est ainsi que l'imprudence de François Ier lui fit perdre tous les fruits de ses exploits. Il fut conduit à Naples et à Madrid où, ennuyé de sa prison, il s'obligea de restituer à l'empereur le duché de Bourgogne et le comté de Charolais, de renoncer à toutes ses prétentions sur le royaume de Naples et le Milannais, ainsi qu'à tous ses droits sur la Flandre et l'Artois. Mais, rendu à la liberté ce prince tant vanté pour sa bonne foi, n'eut pas honte de fausser sa parole.

Cependant, malgré l'état prospère dont jouissait notre cité, un parti travaillé par la France et composé de Tournaisiens, d'Hennuyers et de Flamands rêvait des espérances chimériques et criminelles. Un des articles du traité de la Chartreuse statuait que ceux des habitans qui voudraient se retirer en France, en avaient la faculté; mais il leur était interdit de revenir en ville après l'avoir abandonnée; attendu que la France était en guerre avec l'empereur. En vertu de cet article beaucoup de gens de guerre et autres se retirèrent en diverses villes et forteresses de France, où ils continuèrent à servir le roi. De ce nombre était le capitaine Montbrun. Nommé, depuis son départ, gouverneur de Guise, il avait sous ses ordres beaucoup de soldats de l'ancienne garnison de Tournai, entre autres un certain Jacques Dumonceau. Soustraire la ville et le château à l'obéissance de l'empereur pour les livrer au pouvoir des Français, tel était le but de la faction. Le chef de ce parti se nommait Painlevée; ses complices, Noël Ledècre, Bologne, François Éliart, sergent bâtonnier, Gilles Baligand, Laurent Le Sec, hôtelier de la fleur de

lui présenterait les lettres de bourgeoisie, transcrites sur un vélin, orné d'un cordon d'or avec le grand scel de la ville; les compagnies bourgeoises furent sous les armes et firent des décharges de mousqueterie en son honneur.

Lis, Olivier Monnier, sergent bâtonnier, Valerian Leblond, Piérard Leschevin et les frères Jeanscot.

A la faveur des trèves conclues entre François Ier et Charles-Quint, les conspirateurs avaient établi des intelligences avec le gouverneur de Guise. C'était un homme de caractère et capable de prendre sur lui l'exécution de quelque grande entreprise. Il était secondé par Longueval et Plateau, officiers sous ses ordres. Les Tournaisiens leur avait fait connaître dans leur correspondance les endroits les plus convenables pour écheller et surprendre le château.

La paix venait d'être publiée entre l'empereur et le roi de France. Ledécre, Noullet et autres mécontens, prétextant un pélerinage à St-Nicolas de Varangueille en Lorraine, se rendirent à Guise, auprès du capitaine Montbrun pour mettre enfin à exécution leur projet mûri depuis si longtems. Réunis dans un banquet la nuit de la fête des rois, ils préludent à leurs succès par de copieuses libations. Dix à douze mille hommes et quelques centaines de chevaux conduits par Longueval tourneront Valenciennes et Condé, et viendront s'embusquer au bois de Breuze, près du château. Ces troupes l'attaqueront nuitamment par la campagne, à la tour du coin qui regarde le Mont de la Trinité, et, au signal convenu, les portes s'ouvriront pour les recevoir.

Les choses devaient ainsi s'accomplir, lorsqu'un Tournaisien, ce même Dumonceau qui avait abandonné la ville pour suivre le parti du roi de France, admis aux réunions clandestines des conspirateurs, sentit se réveiller dans son cœur ce sentiment qui attache d'un lien si solide au lieu qui nous a vus naître. Ce généreux soldat ne veut point être témoin des désastres qui vont affliger sa patrie. Il part précipitamment de Guise, arrive à Tournai, et court informer le gouverneur du projet de la faction.

De Lannoy ayant reçu ses confidences, lui recommande

le secret. Puis il fait arrêter et jeter dans les prisons du château le chef du complot et tous ses complices. Leur procès ayant été instruit par des commissaires de l'empereur et deux conseillers du bailliage, Charles-Quint, qui savait agir en juge et en souverain, fit châtier les plus coupables. Seize d'entr'eux furent exécutés par le glaive à des jours différens, sur la place de cette ville qu'ils s'étaient follement proposé de livrer à l'étranger. Les chefs furent tirés par quatre quartiers, leurs membres pendus à des potences plantées aux abords de la ville; et leurs têtes, fichées sur des piques à la galerie du beffroi et sur les portes de la ville. Painlevée périt le dernier. Beaucoup d'autres furent bannis avec leurs femmes des terres de l'empire, et leurs biens confisqués par un ban publié aux Bretêques par le gouverneur, le bailli et son capitaine (7 janvier 1527). Jean Charnoi, autrefois grand prévôt, compromis au sujet de cette conspiration, fut banni pour le terme de dix ans (1).

Ce fut vers ce tems-là que les négocians de Tournai rapportèrent de l'Allemagne la suette (2) et les premiers germes d'hérésie. Dufief a écrit qu'un frère augustin nommé Henri fut appréhendé dans une ville voisine en habit de marchand, et amené dans la prison épiscopale de Tournai, où il fut détenu l'espace de 27 mois. Notre nonnain avait jeté le froc aux orties pour prendre femme. Tel était son crime. L'official du diocèse lui offrit la vie sauve, s'il voulait confesser et reconnaître que celle qu'il avait associée à son existence n'était que sa concubine. Mais l'augustin refusa obstinément de renier l'épouse à qui il avait juré sa foi, et ne voulut point de la vie à cette

(1) Ms. Dufief.

(2) Maladie qui conduisait au tombeau dans les 24 heures. Elle apparut cinq à six fois en nos contrées dans l'espace de 12 ans, et y exerça de grands ravages.

condition. En conséquence l'official prononça la sentence qui le déclarait atteint et convaincu d'apostasie, et ordonna qu'il fût dégradé des ordres de prêtrise, pour être remis ensuite au bras séculier. Le frère Henri fut donc mené sur un échafaud vis-à-vis de la Halle-aux-draps. Là, on le revêtit des habits que prennent les prêtres pour célébrer la messe. Puis on lui mit en main un calice avec sa patène, du vin et du pain sans levain. Après que l'augustin se fut agenouillé, le vicaire de l'évêque lui ôta successivement toutes ces choses, lui faisant défense de dire messe ni pour les vivans ni pour les morts. Ensuite il lui toucha les doigts d'une pièce de verre, lui défendant de consacrer à l'avenir, et le chargeant de malédiction. Après avoir été déposé de l'ordre presbytéral et des moindres ordres par lesquels il était monté à la prêtrise, le moine fut vêtu d'habits laïcs, et remis en mains des prévôts-jurés. Ceux-ci le firent monter à la Halle, où sans l'interroger sur sa foi, attendu, selon eux, qu'il était convaincu d'hérésie avant sa dégradation, le condamnèrent à « être brûlé vif, à petit feu, tournoyant autour d'une *estache* (1) afin de lui faire le plus de tourment possible. » De la Halle, il fut conduit sur une charette aux Prés-aux-Nonnains lieu du supplice. Il était accompagné de plusieurs religieux augustins qui lui faisaient de sages remontrances; mais il ne voulut point les écouter, et arrivé près du bucher, il s'y jeta et mourut en chantant à haute voix le *Te Deum*. Ses cendres furent jetées à la rivière.

Comme on le conduisait à l'échafaud pour être dégradé, un campagnard, berger de profession, fut touché de son sort, et admirant sa contenance et sa fermeté, il courut vers lui, l'appela du nom de *frère* et lui donna un baiser, s'écriant qu'il voulait mourir avec lui et dans les mêmes

(1) Pilori, poteau.

sentimens. Peu s'en fallut que ses vœux téméraires ne fussent exaucés. Arrêté sur le champ et traîné dans les prisons de l'évêché, il expia ses imprudentes sympathies par une amende honorable. Il dut porter un cierge ardent, nu-pieds, en chemise, à l'église et demander pardon à Dieu, au souverain, à l'évêque et aux magistrats qu'il avait offensés par ses paroles indiscrètes. Le frère Henri fut la première personne exécutée à Tournai pour avoir professé les doctrines de Luther.

Les soins d'une vaste monarchie dispersée dans les différentes parties du monde ayant entraîné Charles-Quint au delà des mers, ce ne fut qu'à son retour dans la patrie, après une absence de dix ans, qu'il honora notre cité de sa présence (1). Il y fit sa joyeuse entrée le 2 novembre 1531, avec une cour magnifique, suivi d'un nombreux cortége de princes Allemands, Italiens, Belges et Espagnols, la plupart chevaliers de l'ordre insigne de la Toison d'Or (2).

(1) Charles V[e] étant de retour en ses Pays-Bas, et séjournant à Bruxelles, manda à ceux du magistrat de Tournai qu'il estait résolu d'aller faire son entrée en ladite ville, et mesme que pour la faveur et affection qu'il lui portait, il estait délibéré de l'anoblir et honorer de la célébration du noble chapitre de l'ordre de la Toison d'Or. Pourquoi ceux de Tournai ayant entendu ces joyeuses nouvelles firent faire et eslever en la dite ville plusieurs portes et arcs triomphaux, avec diverses histoires prises de la bible, faisant mention (allusion) de la Toison, si comme celle de Gédéon et autres semblables; et firent honorablement tendre et parer toutes les rues, comme il appartenait faire pour l'entrée d'un si puissant prince. Ms. Dufief.

(2) On distinguait parmi eux Philippe Osoric comte de Hetevive, le comte de Miranda, le comte de La Laing, Philippe de Lannoy, prince de Sulmone, Nicolas De Lannoy, sire de Maingoval, Jean baron de Bossu, le comte de Weschester, Jean comte de Noircarmes, Jean baron de Lachaux, Roderic de Mendoza, Barthélémi de Cueva, Guillaume de Vergi, baron d'Autreep, Pierre et Jean de Gusman, Roderic et Pierre Maurique, Jean Correnos comte de Petravaux, Philippe Tornielli, Bravor de Gambara, Blasco Dalagon, Jean de Sunica, Garzeas et

Jamais monarque avant lui n'avait été reçu avec autant de pompe et de splendeur. Tournai étala dans cette entrée solennelle tout le luxe majestueux, toute la grandeur et l'imposante magnificence que l'industrie du siècle pouvait fournir. On fit à Charles-Quint une réception digne de l'empereur des deux mondes, qui, plus tard, prétendit réunir dans sa main puissante tous les sceptres de l'univers. Les Consaux, en longues robes blanches, précédés de leurs sergens hallebardiers et bâtonniers tenant la masse levée; les doyens et sous-doyens de la chambre des métiers, revêtus de robes de soie écarlate, au nombre de soixante et douze, suivis de plus de six cents bourgeois vêtus de même portant tous à la main un flambeau ardent armorié des armes de l'empereur, allèrent fléchir le genou devant Sa Majesté Impériale hors de la porte de Marvis. Les sermens de St-Michel, de St-Sébastien, de St-George et de St-Antoine, parés de leurs justaucorps des grands jours, se portèrent à sa rencontre, enseignes déployées, jusqu'à deux lieues de la ville. A son approche ils firent

Henri de Toledo, Antoine de Ligne, comte de Fauquemberghe, Balthazar évêque de Constance, Ferdinand de Conzague, duc d'Anani, le comte de Salm, Frédéric duc de Bavière, Jean et Jacques de Leyna, Jean et Jérôme de Sangro, napolitains, Louis de Flandre, seigneur de Pratz, Charles de Solies, sire de Morette, ambassadeur de François 1er; Léonard comte de Nogarol ambassadeur du roi Ferdinand, Jean Hacquet ambassadeur du roi d'Angleterre, Petrus Mascarin orateur du roi Sigismond de Pologne, François Baudin orateur de la république de Gênes, Nicolas Trepul orateur de la république de Vénise, François de Belle Garde, sire Desmons, ambassadeur de Charles duc de Savoie; les ambassadeurs des ducs de Ferrare, de Milan, de Mantoue, de Geldre, de Genève, de Florence; Jacques de Luxembourg, Antoine de Lalaing comte de Hoogstraten, Jean baron de Berghes, Adolphe de Bourgogne, sire de Bevere, Antoine de Croy, sire de Simpi; Robert de Croy évêque de Cambrai, Charles de Croy évêque de Tournai, Eustache de Croy évêque d'Arras, François de Melun, comte d'Epinoi, Charles de Bourgogne, seigneur de Breda, et autres seigneurs. Ms. Dufief.

vingt décharges générales de leur artillerie et de leur mousqueterie. Arrivés à la porte de la ville, les quatre sermens se rangèrent en haie pour border le cortége. Celui-ci se rendit lentement par la rue S[t]-Brice, de Pont, des Pulaux, la rue Capon, de Paris et celle de S[t]-Martin, au palais abbatial, où l'empereur alla prendre son logement.

Pendant que l'artillerie du château, l'airain des temples et les instrumens guerriers proclamaient dans toute la cité la venue du souverain, Charles-Quint, précédé des grands officiers de la prévôté, de la noble garde des archers, de celle des hallebardiers, de son premier roi d'armes, le caducée en main, s'avançait sur un superbe palefroi, sous un dais à l'oriental de velours cramoisi, orné de longues franges d'or, élégamment drapé de torsades, parsemé de pierres scintillantes, qui semblaient réfléchir au loin la gloire du grand monarque. Ce dais était porté par les deux prévôts, les deux mayeurs des deux échevinages et les grands doyens de la chambre des métiers. Ils étaient aussi à cheval. Six pages marchant deux à deux, ayant à leur côté autant de hérauts portant la cotte d'armes de diverses provinces, précédaient l'empereur. Une longue file d'officiers de terre et de marine, de princes et de seigneurs marchait à sa suite.

Dans toutes les rues que parcourut ce pompeux cortége, s'élevaient des arcs-de-triomphe et des obélisques ornés d'inscriptions et de bas-reliefs. On voyait de nombreux et élégans arceaux, où le laurier marié au chêne par le pinceau de l'artiste alludaient à la gloire et à la puissance gigantesque du conquérant. Le pavé était couvert de sable et de lierre; la façade des maisons magnifiquement tendue en blanc jusqu'au dernier étage; les portes, décorées de peintures et d'arabesques, la plupart masquées de riches tapisseries d'Arras. Au dessus des fenêtres couraient en festons des guirlandes d'étoffe de toute couleur,

auxquelles étaient suspendues des croix de Bourgogne et les armes impériales. Partout sur les décors l'or, la soie et le velours étaient jetés à profusion. Des milliers de torches de cire rouge flambaient devant les habitations, et à chaque pignon de longues banderoles flottaient dans les airs. Qu'il était beau ce spectacle ! Qu'elle était touchante, pieuse et solennelle cette réception triomphale, ou plutôt cette apothéose faite par l'une des plus antiques cités de ses états au plus grand monarque du siècle et des tems modernes! Partout, sur son passage, se pressait une population bruyante, avide de contempler ses traits, escortant, au milieu des acclamations de joie et des cris de la plus vive allégresse, l'arbitre de l'Europe qui portait avec tant de grandeur et de dignité le fardeau de tant de couronnes ! Qu'il était sincère l'enthousiasme de ce peuple envers le prince dont il avait si souvent ressenti les effets de sa puissance protectrice et de sa bienveillance particulière ! Aux fenêtres tout ce que le sexe de Tournai et des contrées voisines offrait de beautés remarquables, dont l'éclat était encore rehaussé par la fraîcheur et la richesse de leur parure, d'où l'or et les diamans faisaient jaillir mille étincelles. Tout ce monde, tout ce luxe, tous ces accens, toutes ces joies sous un ciel pur, sous un de ces beaux soleils d'automne qui courait en figures fantastiques sur les pignons des maisons dentelés et ogivaux et sur les antiques tourelles de la cité Nervienne; et dans un tems où les trésors d'un nouveau monde poussaient toutes les industries nationales à l'apogée de leur splendeur !

On voyait de distance en distance de petits théâtres où des jeunes-gens récitaient au monarque des pièces de vers en latin, en français et en flamand. On avait dressé quantité d'arcs-de-triomphe parsemés de devises, de chronographes et d'emblêmes. La plus remarquable des portes royales était à la vieille porte Marvis. C'était un arc colos-

sal dont les bases masquaient les deux tours de la porte, et qui représentait dans sa partie supérieure un magnifique trophée d'armes.

Conformément à leurs antiques priviléges, ce furent les sermens qui formèrent la garde-du-corps de l'empereur pendant son séjour. Le poste de St-Martin, composé de soixante hommes, se renouvelait chaque jour.

Le lendemain le cortége s'avança dans le même ordre au devant de la reine douairière de Hongrie, sœur de l'empereur et gouvernante des Pays-Bas. Elle venait de Bruxelles. Elle arriva par la même porte, suivie d'un grand nombre de princesses qui montaient, comme elle, des haquenées blanches, richement caparaçonnées; car à cette époque on ne connaissait point encore l'usage des litières ou carosses. La reine descendit au château, où Charles-Quint alla aussitôt lui rendre visite. Le 30, des fêtes magnifiques eurent lieu. Toute la ville fut illuminée et l'on alluma des feux de joie, par *connétablie* (1), dans

(1) L'institution des connétables remonte à des tems très-reculés. Elle semble avoir été le résultat de la nécessité chez nos Tournaisiens amis de l'ordre. A défaut de commissaires chargés de veiller à son maintien, ils auraient confié ce soin à celui d'entr'eux qu'ils auraient cru le plus capable de servir leurs intérêts.

Le but de cette institution fut primitivement de donner aux habitans d'un voisinage une sauve-garde contre les tracasseries qu'on aurait voulu leur susciter.

Il entrait dans les attributions des connétables d'accompagner le collecteur des impôts lorsqu'il se rendait chez les habitants pour percevoir les tailles : car la perception se faisait autrefois à domicile. Ils étaient dépositaires des sceaux à incendie. C'était encore à eux qu'était confié l'entretien des moyens de puiser l'eau aux puits et aux fontaines. Voilà pourquoi on voyait représenté, au-dessus de leur porte, un sceau peint sur une plaque de métal d'un pied carré environ.

C'était entre les mains des connétables que les habitans et les gens de serment déposaient leurs armes, après la prise de la ville par l'une ou l'autre puissance.

Le magistrat prenait-il la résolution de fortifier la cité, et d'élever des remparts, chaque *ruage* ou *connétablie* y travaillait sous les yeux

chaque quartier. Age d'or des souverains dont la présence excitait encore chez le peuple ces démonstrations naïves d'un amour sincère et réciproque !

Ce jour était celui de S[t]-André. Les statuts de l'ordre de la Toison d'Or, institué à Lille cent ans auparavant par Philippe-le-Bon, ordonnaient que tous les ans, le jour du saint protecteur de l'ordre, les chevaliers en fissent la fête avec beaucoup de solennité et de magnificence, pendant trois jours. L'empereur célébra la fête de l'ordre dans la basilique de Notre-Dame et en tint le chapitre au chœur. Il n'y eut que la moitié des chevaliers qui y assista. L'empereur y donna vingt-trois colliers.

Jamais les yeux n'avaient été frappés de tant de pompe, de luxe et de majesté. Les chevaliers portaient des chaperons et des manteaux de velours cramoisi, doublés de satin blanc. On y lisait, brodée en or au fuseau, la devise

du connétable. S'agissait-il de défendre la ville contre les ennemis, le connétable marchait à la tête de son quartier. A cet effet il y avait anciennement dans chaque ruage une cloche placée contre une maison sous un petit toit. Elle servait à convoquer les gens de la *connétablie* en temps de guerre, d'émeute ou de sinistre. C'est ce qu'on appelait *effroy*. Nous lisons dans Dufief qu'au siége de Tournai par les troupes de Charles-Quint, la ville étant menacée d'un assaut, et l'ordre étant donné aux habitans de courir aux remparts, « chacun se trouva prestement à son *effroy*, sans toutefois sonner ledit effroy, ni faire émotion qui pût bailler joie ni courage aux Bourguignons, ains chescun fut mis en ordre à petit bruit. »

Les connétables étaient encore les organisateurs des fêtes publiques et de l'ornement des rues lors de l'inauguration des souverains, et les régulateurs des fêtes que se donnaient les voisins. C'est ainsi que lorsqu'un couple s'unissait par les liens du mariage, les connétables présidaient la députation chargée de féliciter les époux au nom du voisinage. C'étaient eux qui réglaient le festin que les nouveaux mariés donnaient à l'occasion de leurs noces, et en retour des félicitations qu'ils avaient reçues. Ils y maintenaient l'ordre par leur présence et l'on ne se rappelle point que leur voix ni leur autorité aient été méconnues dans ces circonstances. En toute autre occasion semblable, c'étaient de véritables juges-de-paix. Une mésintelligence passagère rembrunissait-elle

du grand maître : *non plus ultrà*. Ils avaient sous ces manteaux des robes de cramoisi, et au col la chaîne d'or, à laquelle était suspendue l'insigne de l'ordre, enrichie de pierres précieuses.

On vit à Tournai pendant trois jours l'empereur descendre du palais St-Martin à la tête de ces brillans chevaliers, rangés deux à deux, tous à cheval ; suivi de sa cour à pied, rangée de même. Le premier jour ils assistèrent au chapitre, vêtus de manteaux d'écarlate, pour honorer le martyre de l'apôtre ; le second jour, ils se rendirent, vêtus de noir, au service que l'on célébra pour les chevaliers décédés, et le troisième fut consacré à honorer la Ste-Vierge. Ils assistèrent à la messe solennelle chantée en son honneur vêtus de robes de damas blanc.

L'empereur et la reine sa sœur partirent le 7 décembre, après avoir chargé le magistrat de remercier en leur nom

la sérénité de quelque ménage, le connétable s'y rendait et les sombres nuages disparaissaient à son aspect.

Si une lutte plus sérieuse, plus violente, éclatait entre des gens de son quartier, et que les efforts du connétable fussent impuissans pour opérer un rapprochement, il en informait le magistrat, lequel exigeait d'eux le *fourjurement*. Il faut savoir qu'anciennement d'après l'art. IV de la charte de commune, les usages, coutumes et priviléges de la ville, quand quelques personnes étaient en rancune ou en haine telles qu'il pouvait en résulter péril ou débat, on leur faisait jurer, entre les mains d'un des prévôts ou des jurés, la paix de la ville. Celui qui enfreignait la paix jurée, s'il était arrêté, était puni de mort, et dans le cas contraire banni à toujours de la ville et de sa banlieue, sous peine de la hart. C'est ce qu'on appelait *fourjurer*, *fourjurement* (jurare in foro, id est coràm præposito aut jurato communiæ).

Chaque année les ruages procédaient à la nomination de leur connétable, après une messe chantée en l'honneur du patron du voisinage. Ils étaient rééligibles. On comptait autrefois 220 *ruages* ou *connétablies*. En 1791, lors de l'inauguration de l'empereur Léopold II, il y en avait encore 133.

En 1830, l'honorable Lactance Allard a proposé, au sein du conseil communal, de relever ces autels élevés à la concorde ; sa motion toute morale n'a pas trouvé d'écho....!

la ville de la brillante réception qu'elle leur avait faite, emportant avec eux les bénédictions des Tournaisiens qui se voyaient renaître au bonheur sous le sceptre de Charles-Quint.

En passant sous la domination Autrichienne, le Tournésis avait goûté un calme qu'il ne connaissait plus depuis longtems. Mais cette tranquillité ne dura guère que jusqu'à la *paix-des-dames* (1529). Après cette époque, ce ne fut qu'un enchaînement de trèves et de guerres, qui tinrent l'Artois et le Tournésis en souffrance jusqu'à l'an 1538, que l'on convint d'une armistice de deux ans, à la médiation du souverain pontife.

Cependant l'empereur méditait depuis longtems le projet de se retirer du monde et des grandeurs. Après avoir triomphé des infidèles en Afrique, où il brisa les fers de 20,000 esclaves chrétiens, et dompté les protestans en Allemagne, il songea d'accomplir ce noble dessein qui devait terminer dignement un règne si heureux. Il profita de la trève de Vaucelles pour rappeler son fils Philippe afin de le faire reconnaître son successeur futur dans les provinces des Pays-Bas. Informés de son arrivée prochaine, les Consaux avaient ordonné aux habitans de se revêtir de leurs plus beaux habits pour la joyeuse entrée du prince d'Espagne. Toutes les rues étaient parées. Partout s'élevaient des théâtres, des portiques, des arcs-de-triomphe. Pour donner à la réception plus de pompe et de magnificence, des prix avaient été proposés par l'autorité communale aux rues qui étaleraient les plus riches décors, représenteraient les plus belles histoires et le mieux appropriées à la circonstance. Toutes travaillèrent à l'envie sous les yeux des connétables et sous la direction des jurés Jean De Buri et Jean De Créhan.

Le prince arriva le 7 août, vers onze heures du matin par la porte Coquerel. Il venait de Lille, et était accompagné de son père et des reines douairières de Hongrie et

France. Un grand nombre de princes et de seigneurs formaient sa suite. Toute la ville se porta au-devant de leurs majestés : Prévôts, jurés, mayeurs et échevins, conseillers, avocats, procureurs, greffiers, sergens à verge et sergens bâtonniers, officiers de l'hôtel des monnaies, gentilshommes, marchands, bourgeois et manans.

Le bailliage avec ses officiers et ses sergens d'armes s'avança au-delà du village d'Orcq. Le corps municipal s'arrêta en deçà, à l'endroit où finissaient le pouvoir et la juridiction de la ville. Là, le prince d'Épinoi, gouverneur de Tournai, présenta au prince Philippe les clefs de la ville et du château sur un bassin d'or. Ensuite le premier conseiller, Laurent De Preis, le harangua en français au nom des Consaux, et lui fit don de trois mille carolus d'or. Après lui, Pierre D'Ennetières, écuyer, lieutenant et conseiller de l'empereur au bailliage du Tournésis, le complimenta avec grâce et élégance, au nom des États de ce bailliage, et lui offrit pareillement trois mille carolus d'or. Alors, à certain signal du gouverneur, une volée de toute l'artillerie du château, salua la venue des princes, et le cortége s'ébranla lentement dans l'ordre suivant.

Les marchands, au nombre de six vingt chevaux, précédés des gens du bon vouloir, ouvraient la marche, deux à deux, un flambeau ardent à la main. Ils portaient un plumet blanc au chapeau, et étaient vêtus de robes de velours violet, de satin, d'armoisin et de soie de damas ; d'autres, de robes de fin drap violet, bordées de velours de même couleur. Les sermens en très-bel équipage formaient la haie depuis Orcq jusqu'à la porte de la ville. Ils portaient l'arquebuse et le mousquet chargés.

Les bourgeois rentiers suivaient les marchands. Venaient ensuite les gentilshommes de la ville et du bailliage, les échevins et les jurés, tous vêtus des robes d'armoisin, de soie et de satin. Au milieu de ces derniers, s'avançaient les officiers du bailliage avec leurs sergens. Ils étaient

suivis de tout le conseil de la ville, des quatre chefs des Consaux, du prince d'Épinoi, gouverneur, tous à cheval, magnifiquement vêtus de longues robes bordées d'or. Sur leur poitrine pendaient des chaînes d'or d'un très-grand prix (1). Aux côtés des magistrats marchaient les sergens bâtonniers, et devant les deux prévôts ceux à verge, portant droite leur masse d'argent.

Toutes les rues que parcourut ce pompeux cortége étaient tendues de guirlandes d'étoffe brillante, entrelacées de tresses d'or, parées et agençées de verdure et de fleurs. A chaque guirlande étaient suspendues les armes de l'empereur et de Philippe. Le pavé était couvert de fleurs. La façade des maisons tendue, jusqu'au dernier étage, de draperies aux plus vives couleurs.

A l'entrée de la ville s'élevait une porte triomphale, dont le style grandiose et les formes pures et gracieuses rappelaient les ouvrages des beaux siècles de Rome et d'Athènes. Ce monument, large de 40 pieds et haut de 25, était couronné par deux lions de 10 pieds tenant debout, entre leurs griffes, le riche écusson aux armes de l'empereur. 60 torches ardentes ajoutaient encore par leurs feux au luxe et à l'éclat de ce magnifique décors.

Depuis la porte Coquerel jusqu'à l'hôtel où le prince devait descendre, on avait planté, de sept pieds en sept pieds, des poteaux auxquels étaient attachés transversalement des sapins destinés à empêcher la foule d'entrer dans l'espace réservé au cortége. Sur chaque poteau décoré de verdure et de peinture flambait une torche. On en comptait près de 700. Devant les barres étaient des gens qui contenaient les flots de peuple qui se pressaient. Les sermens étaient rangés en haie à l'intérieur de l'allée enclose. On voyait les arquebusiers accoutrés de sayons

(1) Voyages de Philippe II, par Jean Christoval, seigneur d'Estrella. Ms. espagnol de la bibl. de Tournai.

rouges, le bâton (1) chargé, prêts à tirer. Les archers du serment de Sainte-Christine, vêtus de même, ayant l'arc bandé, et les trousses au côté; puis les archers du grand serment de Saint-Sébastien, ensuite les arbalétiers du serment de Saint-Maurice, iceux du grand serment de Saint-George, l'arbalète sur l'épaule, le cranequin à la ceinture, et les viretons en main (2).

Après les sermens étaient rangés les soixante-douze doyens et sous-doyens des stils et métiers, vêtus de robes rouges, un flambeau ardent à la main. Ils étaient suivis des valets des corporations portant les bannières. C'était au milieu de ces sermens et de ces doyens des corps de métiers que s'avançait le long cortége.

Au milieu du Marché aux vaches s'élevait un théâtre magnifique de la longueur de 40 pieds, décoré avec beaucoup de goût. Au dôme de ce théâtre étaient suspendues les armes de l'empereur et du prince. Des personnages parlans y représentèrent l'histoire de l'onction de David par Samuël, ainsi que les actions glorieuses et la vie de Charles-Quint, jusqu'à la victoire de Mulhausen inclusivement (3). Il y avait des *dictiers* en rimaille française, écrits sur le théâtre pour l'intelligence de l'histoire représentée. On voyait en *personnages vivans* Samson domptant le lion, Bellerophon et Cadmus attaquant le dragon. Il y avait sur le sommet du théâtre vingt torches ardentes. Les rues voisines étaient tendues de magnifiques tapisseries. Au premier étage des maisons couraient en festons des guirlandes d'étoffe précieuses agencées de verdure auxquelles étaient suspendues des croix de Bourgogne, et les armes de l'empereur et de Philippe. De semblables guir-

(1) Fusil, arme à feu.

(2) Flèches à pennons croisés.

(3) En 1547.

landes se croisaient au-dessus des rues. Aux fenêtres, ce n'étaient que drapeaux de Bourgogne, que bannières flottantes, et sur le pignon de chaque maison on voyait ondoyer dans les airs d'élégantes banderoles aux couleurs nationales. On comptait depuis la porte Coquerel jusqu'à la rue des Maux trois cents torches ardentes. A l'entrée de cette rue et à l'endroit où était autrefois une porte de la ville, huit colonnes jaspées autour desquelles circulait la foule, soutenaient une estrade de 40 pieds de longueur, élevée à 15 pieds du sol. Vers le fond de cette estrade s'élevait un temple symbolique consacré aux sept vertus. Sept jeunes filles groupées sur la partie de l'estrade destinée à l'entrée du temple, représentaient ces vertus. Nues depuis la tête jusqu'à la ceinture, toutes très-belles et semblables de figure, une couronne de laurier pressait leur chevelure qui se jouait en longues mèches sur leurs épaules. C'est ainsi que l'innocence, la jeunesse et la beauté personnifiaient la foi, l'espérance, la charité, la justice, la prudence, la tempérance et la force; vertus qu'on attribuait nécessairement à l'empereur. Il y avait six pommes d'or sur l'appui de l'estrade, en chacune desquelles était entée une torche ardente. Au-devant de cet arc triomphal, on voyait deux globes argentés, de six pieds de diamètre, lesquels, par des ressorts secrets, ne cessaient de tourner. Il y avait sur ces deux globes 80 bougies de cire qui restaient droites nonobstant le mouvement de ceux-ci. C'était chose belle à voir. Au faîte du temple brillaient 26 torches.

Depuis cet endroit jusqu'au grand marché, la rue des Maux présentait un coup-d'œil ravissant. Une magnificence, un luxe et un goût incroyable avaient présidé à ses décors. Aux guirlandes de fleurs qui se croisaient au-dessus de la rue flottaient suspendues des croix de Bourgogne aux armes impériales. Outre les flambeaux posés sur les poteaux, il y avait trois cents torches ardentes au-devant des maisons.

Le grand marché était tout tendu et pavoisé aux couleurs nationales : jaune, blanc et rouge, avec armes et couronnes impériales agencées de croix rouges de Bourgogne, en très grand nombre. Devant la Halle-aux-Draps, qu'on appelait alors la halle neuve (1), s'élevaient deux colonnes d'Hercule hautes de 30 pieds. La base en avait 24, et le milieu 16 en circonférence. On avait pratiqué dans chacune de ces colonnes seize niches, huit à huit pieds du sol, les huit autres à seize pieds. On y voyait 32 hommes armés de toutes pièces. Ils tenaient l'écusson et les armoiries de chaque chevalier de la Toison-d'Or alors vivant. Devant eux étaient soixante quatre torches ardentes. Au sommet de chaque colonne se trouvaient quatre trompettes sonnans, et 24 flambeaux aussi ardens. Entre les deux colonnes, sur des chapitaux ornés avec goût brillaient deux couronnes impériales de fin or battu.

Au-dessus, sur une arcade richement sculptée, se tenait debout un bel homme, armé de toutes pièces, représentant la personne sacrée de l'empereur. Il portait dans une main l'épée de justice, dans l'autre un globe terrestre; dessous ses pieds s'échappaient flottantes deux bandes sur lesquelles était écrite en grosses lettres d'or la devise de l'empereur : *non plus ultrà*. Tout cela était une allusion à la tenue du chapître de la Toison d'Or, dont l'empereur avait honoré la ville de Tournai.

Entre le Beffroi et la Halle des doyens se dressait un autre arc-de-triomphe qui allait de l'un à l'autre édifice. La peinture et le décors étaient l'œuvre d'un célèbre artiste Tournaisien nommé Henri Roland (2). Sur ce théâtre était représentée l'histoire de David, lequel au déclin de ses ans fit couronner son fils Salomon roi d'Israël. A côté,

(1) Plus tard la Bourse, c'est aujourd'hui la Grand'Garde.

(2) Il reçut pour prix de son travail un angelet d'or par jour à peu près huit livres. Ce qui était beaucoup à cette époque.

l'on voyait l'empereur Charles remettant à son fils le sceptre et la couronne des Espagnes (1).

Sur la halle des doyens flambaient trois cents torches.

Du côté de la rue St-Martin, le théâtre était tendu de drap rouge. On y voyait les armes des XXXVI bannières sur lesquelles étaient mises soixante-douze torches ardentes. Sur le devant du théâtre étaient debout cinquante enfans, les plus beaux de la ville, âgés de six ans, vêtus de corselets carrés de fine dentelle de Bruges, jambes et bras nus, une couronne de laurier sur la tête. Ils avaient porte-enseigne, fifres et tambours, et crièrent tous d'une voix, à son passage : *vive l'empereur*, *leve den keiser!* On voyait au milieu de ce théâtre une pucelle toute nue, faite de bois, laquelle jeta par les mamelles du vin claret pendant toute la joyeuse entrée des princes. En face de la rue de Paris, s'élevait un arc-de-triomphe sur neuf colonnes, décoré de somptueuses tapisseries, orné de jolies arabesques. Au milieu de chaque colonne, dans une niche pratiquée, on voyait un homme *armé à blanc*. Ce qui désignait les neuf preux.

Depuis le beffroi jusqu'à l'arc triomphal brûlaient devant les maisons 200 torches de cire rouge. La rue de Lormerie (2) jusqu'à celle de la Cordonnerie, était tendue des deux côtés de riches tapisseries, et le dessus vers le ciel entrelacé de guirlandes de verdure et de fleurs.

(1) On y lisait des rimailles walonnes et ces vers latins :

Provehis ut David [illegible]

[illegible]

Haud alter Cæsar nulli virtute secundus

In proprio natum conlocat imperio.

(2) C'est la rue actuelle des Chapeliers que les villageois appelent avec plus de raison rue des toiliers. On voit par une reconnaissance du chapitre envers la ville, du 13 juillet 1307, qu'il existait déjà, à cette époque, une boucherie en la Lormerie.

Au coin de St-Pierre, devant le puits Wagnon (1), il y avait encore un théâtre orné d'un portique. L'histoire de Jonas y était peinte. Sur la scène de ce théâtre des personnages représentaient la conquête d'Alger par l'empereur. On y voyait Neptune, un triton et une sirène. C'étaient autant de personnages vivans déguisés avec art. Il y avait 24 torches ardentes et des vers wallons qui expliquaient le sujet de l'histoire.

Au coin de la rue de la Cordonnerie, en face du puits du Monceau on voyait les deux tabernacles servant à l'annonciation qui se faisait chaque année à la messe de Missus en l'église de Notre-Dame. Ils étaient couverts de leurs cortines de drap de soie. Dans ces tabernacles étaient la vierge Marie et l'ange Gabriël. La rue était parée et décorée de tapisseries, de verdure, d'arabesques et autres embellissemens. Il y avait 250 torches de cire rouge ardentes.

Devant les grandes montées du milieu du cimetière de Notre-Dame qui se trouvent, dit Dufief, devant la maison où est peint le grand saint Christophe, sur le monceau, jusqu'aux autres montées du côté du cloître de ladite église, était dressé un autre théâtre magnifique. Des personnages y représentaient le triomphe de Mardochée, et l'histoire d'Hester priant pour les juifs contre la félonie d'Aman qui avait juré leur perte. Puis on voyait comment l'empereur faisait rendre les honneurs dus à son fils le prince d'Espagne. Il y avait devant le prince une jeune et belle demoiselle, bien parée, vêtue d'accoutremens royaux. Près d'elle étaient des dames, des demoiselles, les seigneurs de la justice et des bourgeois de la ville. Elle représentait Tournai et était à genoux. Les autres saluaient et faisaient la révérence au prince, à qui Tournai présen-

(1) Ce Puits Wagnon se trouvait au milieu de la rue actuelle de ce nom en face de la pompe.

tait de la main droite un cœur, de l'autre une bourse pleine d'or; offrant au prince, à son entrée, cœur, corps et biens. Il y avait sur le même théâtre bon nombre de musiciens faisant un concert mélodieux de leurs instrumens et de leurs voix. Sur ce théâtre flambaient 110 torches. Les neuf muses y étaient représentées par neuf jeunes demoiselles les plus belles et les plus gracieuses que l'on pût trouver dans la ville. Elles avaient des robes de couleur d'azur et la tête ornée avec un soin extrême. Calliope couronnée de laurier, ornée de guirlandes, tenait en main un livre; Clio, une harpe; Euterpe, une cimbale; Melpomène, une flûte; Thalie, un sistre; Terpsicore, un luth; Erato, couronnée de myrte et de roses, une viole; Uranie, vêtue d'une robe d'azur, couronnée d'étoiles, avait devant elle une épinette (1), posée sur une table, et Polymnie habillée en blanc, une couronne de perles sur la tête, tenait une mandore (2). Les neuf muses chantaient en chœur en s'accompagnant de ces divers instrumens. « Ce qui fut chose rare et belle et fort estimée par l'empereur, par le prince et par les reines. »

Sur un théâtre au-dessus de celui-ci, on voyait trois autres jeunes filles, fort belles, vêtues avec magnificence. Elles représentaient la paix, la justice et la gloire (3).

Enfin sur le troisième étage de ce théâtre était un her-

(1) Cithare. (2) Mandoline.

(3) On lisait en gros caractères sous la paix :

Vivat nestoreos Augustus Cæsar in annos,
Atque colat patrem, christigenamque fidem.
Proximus hicque Deo fuerit, si dogmata Christi
Servet, et humanos perdomet arte dolos.

Sous la gloire, qui siégeait au milieu :

Gloria Caroleos collaudat digna triumphos
Et proprium victor corrigat imperium,
Attamen Augusto non detur palma laboris
Tota, sed immenso gloria prima Deo.

culé de 18 pieds de haut, vêtu d'un corselet antique fait de satin de Bruges, jambes et bras nus. Il tenait en ses mains deux colonnes au sommet desquelles on lisait la devise de l'empereur ; ces colonnes soutenaient les armes impériales encloses dans un soleil. En haut de ce théâtre, il y avait 80 torches de cire rouge.

Tels étaient les pompeux préparatifs auxquels toute la ville s'était livrée pour cette mémorable solennité. Jamais peut-être elle n'avait présenté un aspect plus animé, plus brillant. Elle se montra dans ce siècle de splendeur digne du rang qu'elle occupait parmi les villes des Pays-Bas et du grand monarque auquel étaient confiées leurs destinées.

Le prince d'Espagne, suivi d'une cour nombreuse, des gouverneurs et des Consaux de la ville, se rendit par les rues que nous venons de désigner en la maison où son palais était préparé. C'était celle faisant l'angle de la ruelle des Chanoines, sur le monceau, où était peint St-Jean-Baptiste (1).

Quand le prince fut arrivé à son palais, tout le cortége se remit en marche dans le même ordre qu'il venait d'observer, pour aller recevoir l'empereur. Sa Majesté attendait à Orcq. Ce fut encore M. De Preis qui le complimenta au nom de la ville. L'orateur harangua ensuite les reines douairières de France et de Hongrie et offrit six pièces de vin à chacune d'elles. Le cortége alors s'ébranla de nouveau et accompagna l'empereur jusqu'au palais épiscopal

Sous la justice :

Omnia sincero succurrant prona labori ,
Mens si divinâ corroboretur ope ;
Nam Deus omnipotens furibundâ mente superbos
Dejicit, atque humiles conlocat arce poli.

(1) Le palais du prince était donc à la maison actuelle de M. le Notaire Le Roy.

où il descendit. Les reines allèrent au Monceau, en une maison qui était peint St-Christophe, vis-à-vis de celle où le prince était logé (1); une galerie posée au premier étage communiquait de l'une à l'autre palais.

Le lendemain, vers huit heures du matin, le prince Philippe suivi de toute sa cour, se rendit par la rue des Chatelains à Notre-Dame.

Le doyen à la tête du chapitre et de tous les Chanoines, l'attendait au grand portail sous le porche richement orné. Là, devant la statue de la vierge était placée la sainte vraie croix et les livres des évangiles, sur un coussin d'or [illegible] agenouillé après le serment, pour baiser la croix et les livres des saints mystères sur lesquels il avait tenu la main durant la lecture du serment (2).

Après que le doyen, au nom du chapitre, eut prêté au prince le serment de fidélité, son altesse entra dans la cathédrale pour assister à la messe. Ensuite elle monta à cheval et passant par la rue Notre-Dame (3), elle se rendit

(1) Ces deux maisons converties en palais pour les reines, se trouvaient à l'angle opposé de la ruelle des Chanoines, (rue du Curé Notre-Dame) où est aujourd'hui la maison de M. Ernest [illegible].

(2) Voici le serment qui fut lu au prince et qu'il jura. Il diffère quelque peu de celui que donne Poutrain.

Ego Philippus, Dei gratiâ princeps Hispaniarum, utriusque Siciliæ, Hierusalem etc., archidux Austriæ, dux Burgundiæ, [illegible] Flandriæ etc., et Dominus Civitatis et Provinciæ Tornacensis, promitto et juro quòd in adventu meo et successione hujus provinciæ ero bonus et justus Dominus incolis civitatis Tornacensis, et observabo sicut observari faciam benè et fideliter omnia privilegia, franchisas, libertates et jura quæ ecclesiæ et capitulo Tornacensi [illegible] sunt, [illegible] potestati meæ Tornacenses [illegible] fuerint, et quæ postea illi concessa sunt, quatenùs in eorum legitimâ sunt possessione, et omnia [illegible] quæ supremus Dominus, comes Flandriæ, et Dominus Civitatis et Provinciæ Tornacensis facere tenetur. Sic me Deus adjuvet et omnes sancti ejus!

(3) Aujourd'hui la rue des Orfèvres.

à la halle des doyens. Devant cet édifice s'élevait, à douze pieds du sol, un théâtre [illegible] long, sur trente-deux de large; les côtés étaient tendus de très-riches tapisseries de couleur écarlate, [illegible] l'intérieur, de drap pourpre. Philippe prit place sous un dais de drap d'or, décoré de [illegible]. Cet admirable ouvrage bordé en fines perles [illegible] pierreries et de diamans. Les pieds du prince reposaient sur de grands coussins de [illegible] drap d'or, lequel pendait [illegible] théâtre jusqu'à terre.

Près du théâtre des doyens [illegible] théâtre réservé aux Consaux et à la noblesse. L'intérieur était tendu de riches tapisseries de haute lice d'Arras, fort estimées. Le parquet, les bancs et les siéges étaient couverts de moquettes de Turquie.

Les choses disposées en cet ordre magnifique, [illegible] sence d'un concours considérable de peuple tant de la ville que du Tournésis et des pays voisins, qui se pressait sur le grand marché, bruyant et onduleux comme une mer; les trompettes sonnèrent et il se fit un profond silence. En ce moment solennel le conseiller pensionnaire De Preis, après avoir fléchi trois fois le genou, exprima dans un beau discours en langue française, les sentimens d'amour et de respect qu'éprouvait le peuple pour son souverain légitime, auquel il allait jurer foi et fidélité. Après cela le prince fit serment, comme comte de Flandre et seigneur de Tournai et du Tournésis, de maintenir les droits, coutumes, priviléges et usages de la ville. Ce fut Josse de Beaumont, greffier civil qui le lut (1). Quand la lecture en fut achevée, Philippe se découvrit, et baisa les

(1) Il était le même que celui prêté au chapitre, avec cette différence qu'au lieu de s'adresser à ce dernier, il s'adressait aux habitans de Tournai et du Tournésis.

saints évangiles sur lesquels il avait tenu la main pendant la lecture du serment, et dit à haute voix : *promitto, juro.*

Ensuite le greffier lut au prince le serment du peuple. Il était en français, conçu en ces termes : Nous prévôts, jurés, échevins, conseillers, manans et habitans de la ville et cité de Tournay, tant en nostre nom que pour et au nom de toute la communauté d'icelle ville et cité, promettons et jurons au très-illustre prince nostre futur droicturier et souverain seigneur Philippe prince d'Espagne, des deux Sicilles et seigneur de Tournay et du Tournésis ici présent, et à ses hoirs et successeurs de, après le décès de Sa Majesté impériale nostre souverain seigneur et prince naturel, lui estre bons et leaux subjets et vassaulx, et que éviterons esloignerons et osterons son dommage, advancerons son proffit, garderons et aiderons à garder son héritage, sa seignorie et limites dudit pays de Tournay et Tournésis selon nostre puissance et possibilité, et ferons tout ce que de bons subjets sont tenus faire à leur droicturier souverain seigneur et prince naturel. Ainsi nous veuille Dieu aider et tous ses saints !

Pendant la lecture du serment, les deux prévôts, au nom des Consaux et de tout le peuple, tenaient la main sur les évangiles qu'ils baisèrent après qu'elle fut achevée. Et le peuple en cet instant levant la main s'écria : *Nous le jurons*. Alors les trompettes sonnèrent. Les hérauts, vêtus de leur cottes d'armes armoriées des armes du prince, se mirent à jeter, pour sa bienvenue, une grande quantité de pièces d'or et d'argent à l'effigie et aux armes de Philippe II, frappées à Tournai, parmi lesquelles se trouvaient des ducats et doubles ducats de quatre florins. La populace, aux cris de *largesse! largesse!* se rua pour les ramasser. Maintes personnes furent tuées, étouffées et blessées en la presse qui se fit pour les recueillir.

Pendant ce triomphe, les doyens et sous-doyens repré-

sentant la commune étaient sur leur théâtre, tous vêtus de longues robes rouges, comme le jour précédent, la tête découverte et leurs valets étaient debout à leurs pieds, portant corselet rouge à l'antique, jambes et bras nus. Ils tenaient en main des torches ardentes de cire rouge. Cette solennité finie, Philippe se retira en son palais. Après le dîner, le bailliage en corps alla lui prêter serment. Ce fut Quentin Allegambe, avocat fiscal, qui prit la parole et harangua le prince.

Le soir toute la ville fut illuminée, et le peuple se livra à des réjouissances extraordinaires. Dans toutes les rues et sur toutes les places publiques s'organisèrent des jeux et des danses. Aux danses succédèrent les festins, qui se prolongèrent jusqu'à l'aurore. C'était chose curieuse que de voir tout le grand marché couvert d'une infinité de tables, dont chacune réunissait un nombre infini de bons vivans, de joyeux convives dans le délire de la joie. Pendant toute la nuit le vin du Rhin coula à grands flots des fontaines, au son de la musique et au bruit des mousquetades. Les arquebusiers tirèrent un grand nombre d'arquebusades, de fusées et autres feux d'artifice en signe d'allégresse.

Le vendredi matin, veille de St-Laurent, les quatre chefs et le conseil de Tournai se rendirent au palais de l'empereur pour le complimenter et lui présenter leurs hommages. Le monarque leur donna l'assurance que tout ce que l'on avait fait pour sa réception lui avait été fort agréable « et qu'il aurait mémoire particulière de son bon peuple de Tournai; et pour plus décorer la ville et lui laisser quelque don et mémoire, l'empereur manda vers lui honorables hommes sire Jean de Maulde, grand prévôt de la commune, et sire Guillaume de Cambri, second prévôt, lesquels il fit chevaliers de sa propre main, en la chapelle S[t]-Laurent, leur donnant l'accolade en signe de chevalerie et noblesse. » C'était honorer la ville

dans la personne de ses principaux magistrats.

Après le départ des princes, les Consaux décernèrent les prix promis pour les décors les plus pompeux, et pour les plus belles histoires.

Le Monceau obtint le prix principal de 24 carolus, pour avoir été l'endroit le mieux paré. Le marché aux vaches le deuxième, 18 carolus.

L'histoire représentée près de St-Pierre eut le troisième prix, 15 carolus. Excepté le grand théâtre des doyens qui était le plus riche de tous et qui avait été construit aux dépens des bannières, tous les autres théâtres ainsi que les peintures, les médailles, les auréoles, les écus, les armoiries et généralement tout ce qui avait servi aux portes, aux arcs-de-triomphe, aux théâtres et aux obélisques avait été fait aux frais de la ville.

Le plus rare spectacle était les deux colonnes d'Hercules où l'on voyait trente-deux hommes portant l'écu des trente-deux chevaliers de la Toison d'Or créées par l'empereur au chapitre tenu à Tournai en 1531. Chacun de ces trente-deux hommes reçut dix patars pour récompense, outre le salaire que la ville leur avait accordé.

Aux trois rues le mieux parées et le mieux illuminées on donna quinze carolus d'or. La première fut celle devant le beffroi, la deuxième la Cordonnerie, la troisième la rue des Maux, la quatrième, la Lormerie, (celle ne reçut que douze carolus) la cinquième le Marché aux vaches, qui reçut dix carolus, outre les dix-huit dont nous avons parlé. Le nombre des flambeaux et des torches que la ville fit allumer s'éleva à plus de 3,000. Les bourgeois en allumèrent une quantité considérable qu'il eut été impossible de compter.

Les festins publics continuèrent le jour du départ de la cour et les jours suivans. (1)

(1) Ces détails curieux et authentiques sont pris dans le MS. Dufief.

Ce fut sous le règne de Charles-Quint qu'avaient paru en Allemagne les premiers symptômes d'hérésies. Aux Pays-Bas ouverts au commerce de tous les peuples, ce fut Érasme qui servit de précurseur à la réforme. Elle se cacha timide sous ce monarque, à cause des édits sévères qu'il fit publier contre elle.

Dix ans s'étaient écoulés, depuis que Charles-Quint avait fait reconnaître son fils pour son successeur. Ce prince vieilli avant le tems, détrompé des grandeurs et courbé sous le poids de sa gloire, résolut de donner au monde le fastueux spectacle du mépris des plus éblouissantes vanités.

Ce fut Bruxelles qu'il choisit pour abdiquer toutes ses couronnes. Le 25 octobre 1555, le vieil empereur parut à l'assemblée des États-généraux, appuyé sur Guillaume De Nassau, son page autrefois et qui devait un jour arracher une partie des Pays-Bas à la domination autrichienne. Charles rappela dans un discours en langue française, avec noblesse, mais sans fierté, les grandes choses qu'il avait exécutées pendant son règne. Il remercia les États de leur fidélité, et les pria de la garder de même à son fils. Puis, se tournant vers Philippe assis à sa droite : « Si je vous laissais, lui dit-il, par ma mort un riche héritage, j'aurais sans doute quelque droit à votre reconnaissance; mais aujourd'hui que je vous l'abandonne librement, que je m'empresse de mourir pour vous en laisser plutôt la jouissance, je vous demande mon fils, que vous donniez au soin et à l'amour de ce peuple, ce que vous me devez. D'autres princes se réjouissent de pouvoir transmettre à leurs enfans une couronne qui leur échappe, moi, je veux goûter ce bonheur pendant ma vie. Je me dépouille de toutes mes couronnes pour vous les placer sur la tête. Conservez, mon fils, un respect inviolable pour la religion; maintenez la foi catholique dans sa pureté. Que les lois de votre pays vous soient sacrées, n'attendez

ni aux droits ni aux priviléges de vos sujets ; et si jamais il vient un tems où vous désiriez jouir comme moi de la tranquillité d'une vie privée, puissiez-vous avoir un fils qui mérite par ses vertus que vous lui résigniez le sceptre avec autant de satisfaction que j'en goûte à vous le céder ! »

Quand l'empereur eut fini de parler, tout l'auditoire fondait en larmes. Philippe se jeta à ses pieds, serra sa main contre son cœur et lui demanda sa bénédiction. Il la reçut avec la plus grande émotion, et ce spectacle touchant fit couler des pleurs à toute l'assemblée. Le jeune empereur se leva, et s'excusant du peu d'usage qu'il avait de la langue française, il pria Pérénot de Granvellé de remercier les États en son nom (1).

Le lendemain le nouveau roi prêta et reçut le serment de fidélité.

Le 17 septembre de l'année suivante, Charles-Quint qui attendait en Zélande un vent favorable, embrassa pour la dernière fois son fils, et s'embarqua avec ses sœurs Éléonore reine de France et Marie reine de Hongrie, à Zuitbourg pour l'Espagne. Le 4 octobre, il débarqua à Loredo en Biscaye, d'où il se retira dans un monastère des Hieronymites en la vallée de St-Just dans l'Estramadure. C'est là que ce monarque que les trésors du Pérou et du Mexique rendirent plus riche que tous les rois de l'Europe ensemble, termina sa brillante carrière le 21 septembre 1558.

Charles-Quint fut un grand homme et un grand législateur. Son activité égalait sa politique, sa sagesse et sa valeur. Les Belges, pour lesquels il avait une prédilection toute particulière, eussent été plus heureux encore sous son règne, si celui-ci n'eût pas été constamment agité par

(1) Notre compatriote M^r. Gallait vient de traiter ce sujet digne du pinceau des grands maîtres.

des guerres. C'est à lui qu'on doit la réforme de nos lois coutumières qui n'étaient qu'un sombre dédale. Il fit des lois générales très-sages, et très-judicieuses pour les interpréter. Elles furent longtems des oracles pour les tribunaux. Le magistrat et le bailliage de Tournai lui doivent en particulier plusieurs réglemens de police et de justice.

Possesseur des vastes états de son père, Philippe continuait contre Henri II et le pape la guerre rallumée au mépris de la trève de Vaucelles. Tandis qu'en Italie le duc d'Albe avec ses Espagnols portait la terreur jusqu'aux portes de Rome, les vieilles bandes d'ordonnance que Charles-Quint avait si souvent conduites à la victoire, triomphant sous les ordres d'Egmont à St-Quentin et à Gravelines, obligeaient la France consternée à songer à la paix. Henri II la désirait ardemment, et Philippe, désormais détaché de l'Angleterre par la mort de la reine Marie, l'appelait aussi de tous ses vœux. Ces circonstances favorables hâtèrent sa conclusion. La paix fut signée au Câteau-Cambrésis le 3 avril 1559, et le mariage d'Élisabeth de France avec le roi d'Espagne en fut le gage.

Philippe II n'aimait que le ciel qui avait éclairé le berceau de son enfance. Son cœur soupirait depuis longtems après la Castille, où il avait résolu de fixer son séjour. Mais il lui fallait auparavant pourvoir au gouvernement du pays. Le monarque se garda bien d'y nommer le prince d'Orange que désignait l'opinion publique. Guillaume avait toute l'affection du peuple, et cette popularité faisait ombrage au prince espagnol. Il y appela une femme, recommandable d'ailleurs par un cœur pieux et bienfaisant. C'était Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, fille naturelle de Charles-Quint (1). Il réforma également

(1) Et de Marie Vandergenst d'Audenarde, qui passait pour la plus belle femme de son tems.

l'administration civile, militaire et ecclésiastique. Cette dernière était la plus difficile à régler. L'empereur, pour arrêter les progrès de la réforme, avait conçu le projet d'ajouter au nombre des siéges épiscopaux. Son fils le mit à exécution dans les mêmes vues. Il s'adressa donc à Rome à cette fin et, par une bulle du 12 mai 1559, le souverain pontife permit l'érection aux Pays-Bas de quatorze nouveaux évêchés. Telle est l'origine de ceux d'Ypres, de Gand, de Bruges, d'Anvers et de Namur. Le roi avait commis une première faute en conférant le gouvernement suprême à Marguerite; il en fit une autre en élevant à la primatie des Pays-Bas l'évêque de Granvelle. Il ne manquait pas en Belgique de prélats instruits et vertueux, aptes à remplir ce poste éminent. Philippe y appela un étranger que son faste, son ambition et son caractère rendirent bientôt odieux à toute la nation.

Le monarque songea alors à revoir l'Espagne. Mais avant son départ il voulut présider à l'installation de la gouvernante. Il convoqua donc les états-généraux à Gand. L'archevêque de Malines prononça au nom du souverain un discours d'adieu, qui n'était que l'oraison funèbre des priviléges et de la liberté. Les États s'en aperçurent, et l'assemblée fut orageuse. Toute la nation se leva unanime pour demander le renvoi des troupes espagnoles, leur remplacement par des soldats indigènes, l'exclusion et l'inhabileté des étrangers au conseil d'État où le roi venait d'introduire l'orateur. Mais ces justes remontrances ne pesèrent point dans la balance du monarque. Il n'en garda le souvenir que pour châtier plus tard ceux qui les avaient osées. Puis il alla s'embarquer à Flessingue (25 août 1559), laissant à Malines son sceptre, à la duchesse des instructions secrètes pour la diriger dans la conduite de son gouvernement, aux tribunaux l'ordre d'exécuter rigoureusement les édits et, dans tout le pays, la réforme aux prises avec l'inquisition.

Tel était l'état des Pays-Bas au départ du roi. Les mesures qu'il prit bientôt pour s'en assurer l'obéissance furent infructueuses. On ne doit point s'en étonner. Philippe II ne possédait aucune des brillantes qualités qui avaient rendu son père si cher aux Belges. Destiné par les droits de sa naissance à la plus puissante monarchie de l'univers, il avait à peine l'instruction d'un artisan. Il ne connaissait pas même la langue d'un peuple qu'il était appelé à gouverner, bien différent en cela de son auguste père qui parlait à chacun de ses sujets dans son idiôme national. Charles était européen de langage et de mœurs; Philippe n'était qu'Espagnol. Élevé dans l'orgueilleuse Castille, sa fierté était froide et sombre. Inaccessible et défiant, il ne montra jamais, même en sa jeunesse, ce front serein qui promet aux peuples de beaux jours. Aussi, la haine qu'on lui vouait ne fit que s'accroître après son départ du pays, et le précipita d'un trône où le seul respect pour la mémoire du père eut suffi pour maintenir un tout autre fils.

A peine Philippe était en mer, que l'horizon de la patrie se couvrit de sombres nuages. La réforme, entreprise en Allemagne par Luther, en France par Calvin, avait répandu sous le règne de Charles-Quint sa doctrine avec une incroyable célérité dans les principales parties de l'Europe, mais surtout aux Pays-Bas où le commerce et les écrits d'Érasme avaient singulièrement favorisé son invasion. Muette sous Charles-Quint, parce que ce monarque n'avait cessé de montrer un saint respect pour les priviléges du peuple, elle trouva, sous son fils, de puissants fauteurs, et se déclara, par horreur pour l'inquisition, l'ennemie mortelle de son gouvernement.

D'un autre côté, le mépris que le roi montrait pour la noblesse, et la crainte de voir notre belle patrie devenir une colonie espagnole finirent par lui aliéner tous ses sujets. Car chacun portait dans son cœur un

germe de mécontentement : le haut clergé se plaignait de la perte de ses revenus ; les États, de la violation des privilèges nationaux ; les réformés, des mesures rigoureuses prises contre eux, et tous voyaient dans les nouveaux prélats les instrumens futurs de l'inquisition, de ce tribunal qui juge la pensée des hommes.

Les premières villes où la réforme leva la tête furent Valenciennes et Tournai. Deux ministres français, l'un en cette ville, l'autre à Valenciennes, prêchèrent la doctrine de Calvin, la même nuit, sur la place publique (octobre 1561). A la fin du sermon, le ministre de Tournai, suivi de son auditoire composé de 500 personnes, hommes, femmes et filles, l'avait conduit processionnellement dans la ville, en chantant des psaumes de David, mis en vers français par Marot. Les prévôts firent défendre le lendemain toutes les assemblées et les chants, mais on brava leur défense, et au lieu de 500 personnes, il s'en rassembla plus de quatre mille. Les magistrats et le conseil du roi ordonnèrent qu'on fit le guet pendant la nuit. Ces mesures n'empêchèrent point les assemblées nocturnes de se renouveller, et le parti catholique en venant souvent aux mains avec les réformés, le magistrat en informa la cour. La duchesse ordonna aux gouverneurs de ces villes de prendre aussitôt les mesures les plus sévères pour mettre un terme aux désordres.

Ces seigneurs se hâtèrent de rentrer dans leur gouvernement. Le baron de Montigni arriva à Tournai avec Christophe Dassonville, conseiller au conseil privé du roi, et Jean de Blasere, conseiller au conseil de Flandre. La duchesse les lui avait adjoints pour instruire cette affaire. Le 23 décembre, le magistrat publia un édit qui défendait les assemblées publiques ou secrètes, sous peine de mort, pour ceux qui les auraient présidées, et de destruction des maisons où ces assemblées se seraient tenues. En conséquence de cette ordonnance, la veuve Derasse-Ducorron,

taverniêre dans la rue des Corriers, où Jean Delannoi avait tenu un prêche, fut rasée à fleur de terre ; les matériaux, vendus au profit du roi, et elle-même condamnée à faire amende honorable.

Vers ce temps-là des paysans de Kain et de Constantin, rencontrèrent dans un bois, entre Obigies et le mont de la Trinité, des gens assemblés qui lisaient les uns les psaumes, les autres le Nouveau Testament. S'imaginant que c'étaient des Luthériens, ils les poursuivent, en prennent six qui n'opposent aucune résistance, et les amènent au château de Tournai. Interrogés par les conseillers royaux, en présence du lieutenant du gouverneur, le sire de Moulbaix, ils confessent qu'ils sont rebaptisés. L'abbé de Saint-Nicolas-des-Prés réclama ces individus pris sur les terres de son abbaye à Obigies, où il exerçait la haute justice, et les fit conduire au château de Mons. C'est là que leur procès fut instruit. Il se trouvait parmi ces prisonniers cinq flamands et un tournaisien du nom Michiel. Ce dernier avait une femme et des enfans dont il était l'unique soutien. Il feignit pour les revoir, de se convertir à la religion catholique, et pour mieux persuader à ses juges que ce n'était point une pure dissimulation, il dénonça comme sectaires quelques-uns de ses amis qui s'étaient trouvés avec lui à l'assemblée d'Obigies. Le bailliage de Tournai en ayant été informé en fit arrêter deux : Joachim Delalaing et Lambert Cordan. Les autres parvinrent à s'esquiver. Le procès des six anabaptistes ayant été terminé à Mons, ils furent ramenés à Obigies. Là le bailli et les hommes du fief abbatial les condamnèrent à être brûlés vifs à un poteau, avec confiscation de leurs biens. Michiel apprenant qu'il est condamné à mourir par l'épée, bien qu'il ait révoqué ses erreurs, fait l'aveu qu'il ne s'est rétracté que dans l'espoir de se conserver à sa famille, mais que la vie ne lui étant point accordée, il prie Dieu de lui pardonner cet acte de faiblesse et de fragilité humaine, et déclare

qu'il veut mourir en la même foi et du même supplice que ses co-religionnaires. Ceux-ci, loin de s'affliger de la sentence portée contre eux, montrent une contenance ferme, un air joyeux, une sérénité d'âme admirable. Ils s'exhortent l'un l'autre dans leur langue à endurer le martyre avec constance et résignation pour l'honneur du Christ. En vain le bailli propose de substituer le supplice du glaive à celui du bûcher, s'ils veulent révoquer leurs erreurs. Tous refusent cette triste faveur et s'écrient qu'ils aiment mieux mourir vingt fois dans les flammes, que de renoncer à une croyance fondée sur la doctrine du Christ et sur les saintes écritures. Puis ils marchent d'un pas ferme et en chantant des cantiques au lieu du supplice. Liés au fatal poteau, ils élèvent d'une voix unanime leurs prières vers l'Éternel et, malgré la flamme pétillante qui les dévore, ils ne cessent leurs chants qu'avec le dernier soupir.

Delalaing et Cordan subirent quelque temps après le même supplice sur le marché de Tournai. Le premier ayant entendu prononcer son arrêt, dit au lieutenant du bailli : « Monsieur, vous persécutez les pauvres membres du Christ, mais il vous sera un jour rendu cher. » Tous deux montrèrent la même fermeté, une résignation admirable et moururent aussi en chantant des psaumes de David. Beaucoup d'autres réformés de diverses religions furent exécutés en ce temps là conformément aux placards (1).

Sur ces entrefaites, l'instruction à charge de prédicant nocturne étant achevée, Delannoi fut aussi exécuté par la corde, puis brûlé (2). Ces supplices ramenèrent pour quel-

(1) Ms. Dufief.

(2) C'était un français qui était venu s'établir dans un cabaret de la ville où il tenait ses conventicules. On trouva à son logement plusieurs ballots de livres hérétiques qui furent livrés aux flammes.

que temps le calme dans la ville. A Valenciennes Jean De Glimes, marquis de Bergues, n'usa point de la même rigueur. Il refusa énergiquement de livrer à la mort des hommes dont la croyance religieuse faisait, selon lui, tout le crime. Ce qui porta la gouvernante à se plaindre au roi de son *insolence* (1).

Pendant ce temps là, la noblesse s'était réunie à Bruxelles et avait présenté à la gouvernante une requête, où, par sa voix, toute la nation demandait l'abolition de l'inquisition, la modération des édits et la liberté de conscience. Ce fut le comte Henri de Bréderode, issu du sang auguste des comtes de Hollande, homme plein de vigueur et d'audace qui guida ce premier pas de la liberté renaissante. Philippe de Marnix, seigneur de Sainte-Aldegonde, était l'auteur de cette confédération patriotique, que les séïdes de la tyrannie s'efforcèrent inutilement de flétrir sous la dénomination de *Gueux*.

La gouvernante sentit cette fois qu'il lui serait impossible de résister à ce torrent de l'opinion générale, et informa le roi de l'obligation où elle s'était trouvée de déroger à ses ordres. Le baron de Montigni, gouverneur de Tournai, partit avec cette mission pour l'Espagne d'où il ne revint plus.

Philippe II, à la nouvelle de ces démonstrations énergiques, déclara solennellement tous les Belges, sauf quelques exceptions, hérétiques ou sentant l'hérésie, et les voua comme tels à l'extermination.

Cette démarche hardie de la noblesse n'eut peut-être produit qu'une faible impression sur l'âme de la gouvernante

(1) Strada lib. IV. Jean de Glimes mourut plus tard en Espagne. On a cru qu'il avait été empoisonné par ordre de Philippe II.

Vers ce tems-là (1562) furent construites à Tournai les tenues d'eau (Pont-des-Trous) aux Prés-aux-Nonnains à la demande des villes voisines qu'arrose l'Escaut. Ms. Duflef.

et sur son conseil, sans les grands mouvemens qui agitèrent en même temps le peuple. Secrets jusqu'alors, les prêches devinrent publics. Anvers venait de donner le spectacle d'exercices religieux tenus en rase campagne et à l'ombre des bois. Lille, Valenciennes, Tournai, le Câteau-Cambrésis, Blandain, Hollain, Baillœul, Lecelles suivirent cet exemple, et dans les prêches qu'on y tenait, on célébrait la cène, on rebaptisait les nouveau-nés, on unissait ou divorçait les époux à la manière et selon le rite des Calvinistes de Genève. Bientôt les dissidens s'y rendirent en armes pour résister en cas d'attaque.

A Tournai, le baron de Montigni avait été remplacé dans son gouvernement par Jean de Chasteler, seigneur de Moulbaix, commandant du château. Cet officier insulté par la populace, dont il n'avait pu comprimer les désordres, se retira dans son fort. Ce qui ne fit qu'augmenter l'audace des réformés. Au mépris de l'ordonnance du magistrat, ils s'assemblaient la nuit au nombre de seize cents personnes sur le marché, y chantaient des psaumes de David et priaient à genoux comme les Huguenots de France.

Informée de ces désordres, la cour fit partir pour Tournai deux enseignes de piétons. Ce qui n'arrêta point les progrès de la réforme. En effet, le 23 juin, presque dans le même temps que la gouvernante envoyait en cette ville le sieur De Nave, président d'Artois, le procureur-général du roi François Verleysen et le conseiller Liévin Everardi, en qualité de commissaires pour informer contre les sectaires, un prédicant Tournaisien, nommé Ambroise Wille, couvreur de profession, ne craignit point de prêcher les nouvelles doctrines au pont d'Ernonville (1), en présence d'un nombre considérable de néophytes. Le 30 du même mois, un autre ministre de l'Évangile nommé La Grange (2), hom-

(1) Près de la célèbre fontaine de ce nom au village d'Orcq, vers laquelle on courait en foule sous Louis XIV.

(2) La Grange de Narbonne, ministre et professeur d'éloquence se

me très-éloquent, prêcha au Pont-à-Rieu (1). Le 3 juillet, le même ambroise Wille y tint un prêche, dans lequel il rendit grâces au Seigneur de ce qu'après avoir prêché sa parole l'espace de trois ans dans les cavernes et les forêts, il était désormais permis de l'expliquer à la face du soleil. Il espérait, disait-il, qu'avant quinze jours, le prêche pourrait se faire en ville. Le dimanche 7, il tint le quatrième prêche aux Follaix, hors de la porte Morelle. Il était accompagné d'une centaine d'hommes à cheval et de plus de huit mille prosélytes. A la fin du prêche, il tira de sa poche une lettre qu'il jeta au milieu de son auditoire avec ordre de la remettre à sa destination. Elle était à l'adresse du magistrat. Les réformés lui demandaient la punition de deux artisans de la ville qui avaient parlé peu respectueusement de la réforme; la délivrance de quelques prisonniers détenus pour fait de religion, et l'annulation de l'édit de la gouvernante publié la veille contre les prêches. Les réformés disaient, qu'en cas de refus, ils sauraient bien trouver par la force le moyen de le faire révoquer, et que, si quelqu'un s'avisait d'offenser le ministre et la parole de Dieu, tous ceux de l'assemblée prendraient sa protection et sa défense (2). Le jeudi suivant ce fut derrière l'abbaye des

retira à Valenciennes où il devint l'âme de la réforme. Cette ville était le pont qui réunissait les calvinistes de France aux réformés des Pays-Bas. Ce qui porta la gouvernante à en faire le siége. Il fut dirigé par De Noircarmes, seigneur de S[te]-Aldegonde. La ville fut prise le 23 mars (dimanche des Rameaux) 1567.

(1) Au hameau de Barge, près de la ville, presqu'à l'endroit où s'éleva plus tard la campagne des RR. PP. Jésuites.

(2) Soit que le grand prévôt n'ait point fait droit à leur demande, soit que les dissidens lui en voulussent pour quelque autre motif, un jour qu'il revenait de l'abbaye du Saulchoir avec sa femme, deux amis et quelques demoiselles, ayant été rencontré par trois à quatre cents hommes qui revenaient du prêche, il faillit être massacré par eux.

Prés, hors de la porte Sainte-Fontaine, que le prêche eut lieu. On y rebaptisa une fille selon le rite calviniste sous le nom de Rachel, tant qu'à la fin, fatiguée de rôder timide à ses portes, la réforme entra dans la ville, et ses ministres s'y logèrent.

Cependant on continua pendant quelque temps encore les prêches hors de la ville. C'était ordinairement près de l'abbaye des Prés, aux Follaix, près du bois de Breuze, et hors de la porte Saint-Martin, devant Sainte-Barbe, que se tenaient les conventicules. Les femmes, avides de nouveauté et attirées par l'étrangeté du spectacle, y précédaient leur mari avec leurs populos. Les hommes s'y rendaient au nombre de sept à huit mille, armés les uns de pieux, de mousquets; les autres d'arcs, de flèches, de morions, de haches, et de hallebardes. Les habitans des villages voisins y accouraient en foule. Les gentilshommes étaient à cheval, et escortaient d'ordinaire le prédicant. Après la prédication tout l'auditoire chantait et répétait en chœur les psaumes de David, et ce concert imposant de dix à douze mille voix, qui se tenait sous la voûte céleste, tantôt le matin, tantôt à la tombée de la nuit, plongeait toute la ville dans une morne stupeur.

C'était dans cet appareil militaire que les sectaires allaient chercher leurs prédicans logés à l'Écu de France, en la paroisse Saint-Piat (1).

Les ministres, couverts pour tous ornemens sacerdotaux, d'un simarre noir approchant de nos robes d'avocat, étaient toujours précédés et suivis de chevaucheurs. C'était à proprement parler, leur garde-du-corps. Cependant, comme

Déjà quelques-uns criaient : *voici le tyran, le persécuteur des réformés, tuons-le, massacrons-le!* mais d'autres plus sensés le délivrèrent de leurs mains, et le prévôt en fut quitte pour la peur ainsi que sa compagnie.

(1) Aujourd'hui la poste royale aux chevaux.

la réforme, qui faisait chaque jour des progrès, cherchait aussi à s'entourer de plus de considération ; les premiers ministres, qui n'étaient pour la plupart que de simples artisans, ne se sentant plus à la hauteur de leurs fonctions, cédèrent la bible et la chaire à des personnes plus instruites, et douées à un plus haut degré du maniement de la parole. Alors les *Gueux* les plus distingués logèrent chez eux les nouveaux ministres. Une escouade était établie à leur porte. Elle se renforçait à l'heure du prêche, et se relevait comme la garde militaire.

Le 25 juillet, jour de Saint-Jacques et de Saint-Christophe, après le prêche tenu à la porte Sainte-Fontaine par le prédicant Charles, natif de Tournai, homme instruit et fort estimé, les Gueux firent leur entrée en ville, rangés en ordre, comme gens de guerre, savoir : cinq, sept, neuf et onze de front, tous diversement armés. On voyait à leur tête Pierre De Landas leur capitaine. Robert de Turin, Pierre De Rasse, Simon Saucelle et autres bourgeois de grande fortune faisaient l'office de sergent. Venait ensuite le prédicant et ses chevaucheurs. Ils se rendirent sur la Grand'Place, où ils firent le *limaçon* à l'heure que l'on célébrait la messe en l'église de Saint-Jacques. Cette démonstration n'avait rien d'hostile, il est vrai, mais elle n'était pas sans but. Les dissidens montraient par là que leur secte était nombreuse, et non moins prépondérante que celle des catholiques. (1)

Les progrès des réformés jetèrent bientôt leurs adversaires dans une étrange perplexité. En effet, d'un côté les catholiques ne voulaient point assister aux prêches ; d'un autre ils se voyaient menacés d'en être exclus plus tard, quand ils voudraient s'y présenter. Ce fut dans cette crise

(1) D'après une lettre du comte de Horn au roi, en date du 10 octobre 1566, les dissidens de Tournai y formaient les cinq sixièmes de la population.

que l'évêque Dongnies abandonna la ville et se retira en son château d'Helchin, puis à Lille, d'où il informa la gouvernante des excès qui bouleversèrent peu de temps après son diocèse.

Voici la lettre de Guilbert Dongnies, à Marguerite de Parme, sur les dévastations commises dans son diocèse par les Hérétiques :

Madame,

Je puis à juste cause, à l'heure présente, m'escrier comme feit jadis Hélie, estant en pareille calamité entre le peuple d'Israël, comme il a pleu aujourd'hui à nostre S^r me reserver en mon diocèse : ilz ont destruict tes autelz, et cherchent de mettre à mort tes prophètes, et je suis ichi delaissé en solitude de gens aymantz Dieu, et charcent à me livrer à mort. Car, quant je vois les pasteurs de tous les villages circumvoisins désolés de celles de leurs églises et paroisses, me signifiant comme les sacrementz ont esté conculqué (1) mis soubz les piedz, trépanez ; quant j'entens que ceste ville n'en doibt attendre moins, et que aulx hommes il y a bien peu d'espoir, quessé qui me reste de faire que gemir et pleurer, comme nous enseigne la vision de Ezéchiel, sur toutes les abominations et scandales qui se font à présent, ou bien, avecq Hiérémie, me asseoir en toute tristesse et amaritude de cœur, ou, comme David, désirer d'avoir des aisles comme ung colomb pour voler et se retirer de ce diocèse plain de contradiction, voyant que n'y puis aultre chose, le conseil desquels ay aimé mieulx tousiour suyvir, que de Amos, qui dict que l'homme saige en si perilleux temps se taira. Car, considérant, Madame, que la plus grande consolation que scaurait avoir l'homme estant en tristesse telle comme je suis à présent, est de le

(1) Ces événemens déplorables furent transmis à la postérité par ce chronographe : *Sancta tua conculcata sunt et contaminata.*

communicquer à ceulx qui ont ou auront certainement condoléance, je ne me sçaurais mieulx adresser qu'à votre altèze, Madame, à laquelle seurement je puis descouvrir la cause de nostre désolation, sçachant que, s'il y a personne en ce monde qui nous puisse donner aulcune allégeance, vous este celle, Madame, s'il y a ayde au pays, qui nous pouvés secourir, ou nous donner quelque espoir de meilleur temps. Ce de quoy requiers humblement vostre alteze, la suppliant avoir commisération de nostre calamité, de laquelle ne doubte que le s^r de Rassenghiem aura desia adverti vostre dicte alteze, comment les images, effigies, représentations et autelz des églises paroissiales et abbayes, principalement de femmes, comme Marquette et Wevelghem tant vers le quartier d'Ypre comme celui de Courtray, ont esté destruictes, de sorte que, pour l'injure et blaspheme faicte au St-Sacrement et l'abolition des fonds de baptesme es dictz lieux, le service divin est anéanty si fort, que les pasteurs desdictes églises, craindantz la véhémente fureur des dictz sectaires, ne peuvent, à ces fins de célébrer, se trouver esdictz lieux, et les bons catholicques, qui peuvent estre residus, n'ont le moyen d'avoir solaigement en leurs nécessités, estantz destitués de leurs pasteurs.

Madame, je supliray le Créateur donner à votre alteze, en prospérité, longue et heureuse vie, me recommandant très humblement à la bonne grace d'icelle. De Lille, ce XVIIe d'aoust 1566.

De vostre alteze

Humble serviteur et orateur

G. Dongnyes, evesq. de Tournai.

RÉPONSE DE LA GOUVERNANTE.

Révérend père en Dieu, très chier et bien amé, vous pouvéz estre asseuré que le marissement de cœur qu'avons

d'entendre les advertences qui nous viennent de tous costelz, des violences exécrables, scandales et abominations que commectent les sectaires, est si très grand qu'il ne le pourrait estre plus, et si l'augmente encoires le regret de n'avoir promptement à la main le moyen d'y remédier, y accédant aussy de ne veoir une ame seule se mouvoir à y résister : chose certes déplorable oultre mesure ; veuillant néantmoings espérer que Dieu inspirera ces S[rs] chevaliers de l'Ordre estans assemblez icy pour délibérer sur l'asseurance demandée par les gentilzhommes confédérez, à prendre aussy quelque bonne résolution sur le remede général pour arrester le progrès de tant de calamitez : à quelle fin nous vous recommandons touttes bonnes prières et intercessions envers Dieu, et qu'il veuille regarder son peuple de ses yeulx miséricordieulx. Et, comme nous recommandons presentement a Monsieur De Rassenghien de faire le myeulx, comme jusques maintenant il a tres bien faict, avec très grande démonstration de ses bonne affection et cœur, pendant que l'on vat délibérant sur le remede général, nous voulons espérer que nul inconvénient succedera à Lille, et que y aydera beaucoup la compaignie d'hommes d'armes que avons commandé y aller : ce qu'avons bien voulu vous dire en reponce à vostre lettre du xvij de ce présent mois. A tant, reverend père en Dieu, tres cher et bien amé, nostre S[r] soit garde de vous.

De Bruxelles le XXV[e] jour d'aoust 1566.

MARGARITA.

La duchesse informée de moment à autre du danger auquel Tournai était exposé, ordonna aux magistrats de faire assembler les sermens, pour empêcher les prêches en ville, prévenir les pillages, et tenir dans le devoir le peuple qui ne voulait point de troupes espagnoles. En conséquence, il fut ordonné aux compagnies bourgeoises de se

trouver en armes dans l'enclos de l'Hôtel-de-Ville. Dès qu'elles y furent arrivées, on sonna le tocsin pour convoquer le peuple aux Halles; puis on procéda au choix des capitaines. Après avoir prêté serment entre les mains du lieutenant-gouverneur, le sire de Moulbaix, et entre celles des magistrats, les nouveaux chefs se mirent chacun à la tête des bourgeois.

Le peuple fut divisé en huit compagnies. Gabriel de Cambri eut à garder la paroisse St-Quentin et une partie de Notre-Dame. Il avait sous ses ordres la moitié du serment de St-Michel. Étienne de Cabri, le reste de Notre-Dame et St-Pierre avec l'autre moitié de ce serment. Jean Dumont, St-Piat et Ste-Catherine avec la première partie des archers. Jean de Cambri, St-Nicaise, une partie de Ste-Marguerite et de St-Jacques avec la moitié du serment de St-George; Antoine de La Fosse, la Magdelaine et l'autre portion de St-Jacques avec l'autre moitié des arbalétriers; Philippe de Hornu, une grande partie de St-Brice avec la moitié du serment de St-Antoine; Jacques Bulteau, le reste de cette paroisse, St-Jean et le Bruille, avec l'autre partie des canonniers.

Les choses ainsi réglées, les chefs de la milice bourgeoise appelèrent leurs soldats respectifs, pour prêter serment à l'intervention du magistrat. Ils devaient jurer de maintenir l'ordre et d'empêcher les prêches en ville. Une partie fit serment, beaucoup le refusèrent, alléguant pour motif de leur refus, les uns qu'ils ne voulaient défendre que la vérité, la parole du Seigneur et la vraie foi, *telle qu'on la publiait nouvellement en ville*; d'autres, qu'ils ne voulaient point empêcher leurs parens et amis d'aller aux prêches (1).

(1) Mais aultant que les hérétiques estaient ardens, chaultz voires furieux, les catholiques estaient tièdes ou plus tot froidz : s'excusant simplement que leurs amis ou alliez pourraient assister aux presches

Voyant les sectaires si peu disposés à l'appuyer, le magistrat avertit son altesse qu'il n'y avait point moyen d'obvier aux désordres sans renforcer la garnison du Château d'un grand nombre de gens. Il la priait d'envoyer un chevalier de l'ordre, dont l'autorité ferait passer ensuite la garnison dans la ville, que c'était le seul moyen de la pacifier, mais que, comme cette mesure devait nécessairement faire chômer les fabriques et apporter de grandes entraves au commerce, il était à craindre quelque émeute de la part du peuple qui se trouverait par là sans ouvrage. La duchesse promit les troupes et le gouverneur que l'on demandait. Elle ordonnait en même tems de bannir les prisonniers détenus pour fait de religion de tous les pays de par deçà, sous peine de la hart.

Les sectaires l'ayant appris, adressèrent à la duchesse une pétition, signée de nombreuses signatures, de tous les doyens et sous-doyens des stils et métiers, à l'effet de retarder l'envoi du renfort de la garnison. Cette pièce était l'ouvrage de Nicolas Taffin, dont l'éloquence fut cause de plus d'une émotion populaire. La gouvernante consentit à laisser la garnison du château sur le même pied, mais à condition que les doyens, les notables et les principaux marchands se fissent forts de bien garder la ville, de la maintenir dans l'obéissance au roi et d'empêcher les prêches. Ceci ayant été communiqué à la bourgeoisie, elle déclara ne trouver aucune difficulté quant aux deux premiers points, mais, relativement au troisième concernant

lesquelz ils ne voulaient estre oultragez; offrant seulement prendre les armes pour empêcher les pilleries; en effet pour sauver leurs biens abandonnant les églises, tous déclarant les uns après les autres qu'ils obéiraient volontiers pour faire service à S. M. contre ses ennemis, non pour offenser leurs parens et amis. Mesmement aucuns déclaraient trouver bonnes les prêches, et que cessant la crainte du château, eussent posé les armes bas et fréquenté icelles, à l'exemple de ceulx de Valenciennes. Ms. Renon de France, sire de Noyelles.

trouver en armes dans l'enclos de l'Hôtel-de-Ville. Dès qu'elles y furent arrivées, on sonna le tocsin pour convoquer le peuple aux Halles ; puis on procéda au choix des capitaines. Après avoir prêté serment entre les mains du lieutenant-gouverneur, le sire de Moulbaix, et entre celles des magistrats, les nouveaux chefs se mirent chacun à la tête des bourgeois.

Le peuple fut divisé en huit compagnies. Gabriel de Cambri eut à garder la paroisse St-Quentin et une partie de Notre-Dame. Il avait sous ses ordres la moitié du serment de St-Michel. Étienne de Cabri, le reste de Notre-Dame et St-Pierre avec l'autre moitié de ce serment. Jean Dumont, St-Piat et Ste-Catherine avec la première partie des archers. Jean de Cambri, St-Nicaise, une partie de Ste-Marguerite et de St-Jacques avec la moitié du serment de St-George. Antoine de La Fosse, la Magdelaine et l'autre portion de St-Jacques avec l'autre moitié des arbalétriers ; Philippe de Hornu, une grande partie de St-Brice avec la moitié du serment de St-Antoine ; Jacques Bulteau, le reste de cette paroisse, St-Jean et le Bruile, avec l'autre partie des canonniers.

Les choses ainsi réglées, les chefs de la milice bourgeoise appelèrent leurs soldats respectifs, pour prêter serment à l'intervention du magistrat. Ils devaient jurer de maintenir l'ordre et d'empêcher les prêches en ville. Une partie fit serment, beaucoup le refusèrent, alléguant pour motif de leur refus, les uns qu'ils ne voulaient défendre que la vérité, la parole du Seigneur et la vraie foi, *telle qu'on la publiait nouvellement en ville* ; d'autres, qu'ils ne voulaient point empêcher leurs parens et amis d'aller aux prêches (1).

(1) Mais aultant que les hérétiques estaient ardens, chauldz voires furieux, les catholiques estaient tièdes ou plus tot froidz : s'excusant simplement que leurs amis ou alliez pourraient assister aux presches

les ornemens de leur chapelle furent assez heureux pour les intimider. Le 23, à la tombée de la nuit, la tempête depuis si longtems amoncelée éclata! Les Gueux en grande tourbe coururent rompre les images à l'hôpital St-Jacques, à St-Marc, aux Récollets, à l'hôpital Delplanque, aux Sœurs-Grises et aux Sœurs-Noires. Gabriel de Cambri commença de faire main basse, et il y eut de part et d'autre beaucoup de personnes blessées et tuées.

Le lendemain 24, jour de St-Barthélemi, pendant que les cloches appelaient les fidèles aux matines à Notre-Dame, les Gueux, sur pied depuis la veille, en grand nombre et en armes, envahissent au milieu des hurlemens les plus affreux la cathédrale et la livrent au pillage et à la profanation. Les tableaux et les objets du culte sont brisés, les orgues et les cloches cassées, les croix abattues; rien ne demeure debout ou inviolé, pas même la majesté divine à laquelle la fureur sacrilége insultait sur les degrés de ses autels! Non contente d'avoir apesanti, dans cette superbe basilique, son bras destructeur sur tout le riche mobilier que des siècles de pieuse magnificence y avaient accumulé, l'impiété tourne sa rage contre la cendre des morts et les tombeaux des évêques. Elle soulève dans son avidité les pierres sépulchrales autour du maître-autel et dans la chapelle St-Louis, où l'évêque de Wassonne et le duc de Gueldre avaient eu leur sépulture. Elle enfonce la sacristie, les tabernacles, mais en vain.

(1) Le peuple secouant et se dispensant de toute obéissance se jeta le 23 aoust 1566 sur les églises et cloistres, sacremens, reliquaires, ornemens, relicques, sépultures, ossemens des trépassez avec telle violence que ceulx qui y entrèrent deux ou trois jours après pour contempler la déformation de ces fidèles, furent d'opinions et de croiance que toutes les furies infernales y avaient présidé, d'aultant que riens n'estait laissé entier, et l'on avait tellement cavé et fouy en l'église cathédrale de Nostre-Dame (soubs espoir d'y trouver quelque trésors) qu'elle estait en danger de fondre. Ms. Renon de France.

Aux premiers présages de l'ouragan, on avait sauvé les vases d'or et d'argent et les objets les plus précieux, ainsi que la châsse de St-Eleuthère, laquelle avait été transportée à Douai quelques jours auparavant.

A la nouvelle de ce saccagement, le magistrat consterné s'assemble, fait sonner le tocsin, et mande vers lui les quatre compagnies bourgeoises avec leurs capitaines qui marchent en bon ordre vers la cathédrale. Arrivés au grand portail et prêts à entrer, les archers qui étaient à la tête de la colonne, s'arrêtent et refusent d'aller plus loin; les arbalétiers et le serment de St-Michel qui les suivent, en font autant. La compagnie des canonniers entre seule, va droit aux pillards, leur présente le mousquet, avec menace de faire feu s'ils résistent. L'attitude de ces braves a imposé aux lâches dévastateurs. Ils fuient... Les canonniers profitant de leur désordre se mettent à leur poursuite à travers la Place, la rue des Maux et le Marché aux Bêtes, que ces misérables enfilent pour gagner la porte de Lille, et les chassent ainsi hors de la ville sans leur donner le tems de se rallier. Un grand nombre de fuyards perdirent la vie. Le chapitre reconnaissant récompensa ce beau dévouement, en gratifiant la compagnie des canonniers d'un présent annuel de vin et d'argent; et pendant longtems, la veille de la procession générale, en commémoration de cet acte de bravoure, les artilleurs Tournaisiens furent l'objet d'une distinction bien honorable pour leur corps (1).

(1) De toute ancienneté, dit Poutrain, la confrérie des Damoiseaux qui est composée de quelques jeunes gens des premières familles bourgeoises, suivis du corps des doyens, en manteau noir et rabat, se met en marche ce jour-là vers les quatre heures après midi pour la cathédrale, ayant à la tête le premier chef du magistrat, et va rendre son hommage à la mère de Dieu en la chapelle de la croisée, où ils viennent tous en ordre à l'autel baiser la sainte vraie croix, que messieurs du chapitre y déposent dans un reliquaire en argent; et ils font chacun

Ce fut dans cette affreuse journée que la flamme détruisit les archives du chapitre et de la ville, dépôt précieux de titres originaux et de monumens de la plus haute antiquité, puisqu'ils remontaient jusqu'au tems des rois Franks. Tel fut le nombre des chartes consumées, que d'après le témoignage d'un écrivain contemporain, la cire fondue qui tombait des sceaux des chartes, formait un ruisseau qui s'écoulait le long de la rue du Four-Chapitre. Cette perte que rien n'a pu réparer, laissera toujours un vide immense dans l'histoire de notre cité. Ainsi la religion, les lettres et les beaux arts, comme s'il y eut eu entr'eux solidarité de malheur, furent cruellement outragés le même jour, non seulement à Tournai, mais encore à Valenciennes, dont les Calvinistes s'étaient probablement entendus avec les Gueux de Tournai. C'est ainsi que partout les dissidens, déployant plus de fanatisme qu'ils n'en reprochaient à leurs adversaires, ruinaient des édifices qui grandissent les idées en parlant aux sens, brisaient des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture dont les villes étaient fières, anéantissaient des manuscrits, dont ils auraient pu tirer d'utiles leçons.

Trop de précaution fût cause à Tournai de ce triple désastre. Le magistrat, croyant avec raison que la majesté des temples devait offrir plus de garantie qu'un hôtel-de-ville, avait sauvé à la cathédrale beaucoup de titres importans qui périrent dans cette journée; mais il aurait dû voir que jusqu'alors l'esprit de réforme n'avait point mani-

leur offrande qu'ils tirent d'une petite bourse de cuir cramoisi, pendante par un ruban à la boutonnière de leur habit. Des quatre compagnies bourgeoises, celle des canonniers a seule la gloire de prendre part à cette cérémonie, d'unique en son espèce qui soit en Flandre. Ils marchent et entrent dans l'église avec leur roi, connétable et capitaine, sous les armes, enseigne déployée et tambour battant, à la suite des doyens, et viennent aussi en leur rang baiser la sainte-vraie-croix et faire leur offrande.

festé de mauvais dessein contre les monumens civils, et que le catholicisme seul excitait toute sa fureur.

Pendant qu'à la cathédrale tous les objets d'art et de culte tombaient en pièces sous le marteau des Calvinistes, les autres églises et au dehors Kain, Obigies, Mont St-Aubert, Mourcourt, Havines, Ramecroix, Notre-Dame-au-Bois et Antoing étaient témoins des mêmes impiétés. D'autres Gueux parcouraient aussi les villages du Hainaut et du Tournésis, pillant les temples, et y commettant toute sorte de brigandages. Ceux de Valenciennes s'étaient déchaînés le même jour. Ils dévastèrent les abbayes de Vicogne, d'Hasnon, de Marchiennes et de St-Amand (1), et comme celle d'Anchin s'attendait au même traitement, le bailli du lieu, Péri Guyon, assisté de la garnison de Bouchain, les alla attaquer dans le cloître de l'abbaye de Marchiennes et les défit. Ceux qui survécurent à la déroute furent taillés en pièces quelques jours après au village de Brillon, près de St-Amand, par Robert de Longueval, de la maison de Marin et des Buquoi.

Tels furent les affreux excès auxquels se livra le parti Calviniste dans ce jour néfaste, que nos vieilles chroni-

(1) La haine implacable que l'on vouait au cardinal de Granvelle, abbé commendataire de cette abbaye, fut la cause principale de sa dévastation. Ce fut alors que le tombeau de Jean Second, favori de Charles-Quint, secrétaire de George d'Egmond, évêque d'Utrecht et abbé de St-Amand fut détruit. On lisait cette simple et touchante inscription sur la tombe de ce rival du poète de Sulmone :

Une mère, des frères, des sœurs ont élevé dans l'abbaye de St-Amand près de Tournai ce monument des plus tristes regrets à Jean Second, natif de La Haye, orateur, peintre, sculpteur, poète, également habile et célèbre, enlevé à leur amour par une mort prématurée. Il a vécu 24 ans, 10 mois, 10 jours. Il est mort l'an de grâce 1536, le premier jour du mois d'octobre.

Charles De Lan, successeur de George d'Egmond dans la dignité d'abbé de St-Amand, fit rétablir le monument par respect, était-il dit dans l'inscription, pour la mémoire d'un si heureux génie.

ques désignent d'une manière si énergique sous le nom de *jour du grand saccagement.*

Le lendemain 25 août, les églises furent fermées. L'encens ne brûla plus sur les autels. Partout cessa le service divin que l'on avait célébré sans interruption depuis le sac des Normands.

Les ministres demandèrent à consigner les trésors trouvés en la cathédrale entre les mains des magistrats, pour que ceux-ci en fissent tel usage qu'il serait ordonné par le prince d'Orange, les comtes d'Egmond et de Horn qu'ils qualifiaient de gouverneurs du pays, et sous la protection desquels ils se disaient placés, eux et la noblesse. Le magistrat refusa la consignation, mais fit dresser inventaire des objets, et écrivit à ce sujet à la gouvernante.

Sur ces entrefaites arrivèrent Desquerdes et Villers qui se disaient envoyés par la duchesse de Parme pour pacifier la ville. Mais c'étaient moins les commissaires de celle-ci que des confédérés. La première chose qu'ils firent fut d'offrir aux magistrats les trésors, pourvu que les images d'or et d'argent, qu'ils considéraient comme objets de luxe, fussent employées au soulagement du peuple (1).

Ils firent aussi distribuer quelque argent aux ouvriers qui depuis sept à huit jours avaient cessé leur travail pour monter la garde. Ensuite ils proposèrent un traité entre les bourgeois et le seigneur de Moulbaix, gouverneur du château, par lequel celui-ci protégerait le peuple aussi longtems qu'il se comporterait bien, et punirait quiconque semerait propos tendant à sédition. De Moulbaix y souscrivit, sans autre condition que l'avis préalable de la gouvernante.

Les commissaires des confédérés proposèrent ensuite de rappeler le peuple à ses travaux ordinaires, et d'enga-

(1) Ms. Renon de France.

ger le chapitre et autres ecclésiastiques à prêter aux marchands et fabriquans les sommes nécessaires pour les engager à rouvrir leurs manufactures, promettant qu'il leur serait rendu compte de ces sommes lorsque les troubles auraient cessé. Ils firent aussi la proposition d'assembler le cuivre, le plomb, le fer et tout ce qui avait été distrait des églises, de dépouiller de leurs biens les ecclésiastiques restés en ville, ou de les chasser sous un honnête prétexte, *leur faisant payer ainsi le prix des verges dont ils avaient été fouettés.*

Pendant qu'on délibérait sur les propositions des confédérés, les magistrats reçurent de la gouvernante un placard relatif au saccagement des églises. Il y était ordonné aux ministres de remettre entre les mains des magistrats tous les objets enlevés, pour les rendre à qui il appartiendrait, à péril de les tenir eux-mêmes pour spoliateurs. La duchesse y déclarait, en outre, que les ministres avaient fait injure au prince d'Orange, aux comtes d'Egmond et de Horn en les proclamant leurs protecteurs et les gouverneurs du pays (1).

Desquerdes et Villers attaquèrent le placard. Le magistrat irrésolu ne sachant comment l'interpréter, écrivit au magistrat d'Anvers pour apprendre les mesures qu'il avait prises après le sac des églises, et si le nouvel édit, que les confédérés prétendaient fait pour l'avenir, était en vigueur chez lui avant le sac. Car, bien que l'interprétation contraire lui parût trop favorable, néanmoins il désirait s'étayer de l'exemple de quelque ville importante, vu les grandes difficultés que présentait l'application de l'édit.

Ce fut alors que les ministres protestans commencèrent les prêches dans la ville et dans les églises paroissiales. Le prédicant Charles fit le premier prêche au Marché aux

(1) Ms. Renon de France.

Vaches (1); les réformés y assistèrent armés dans la crainte d'une surprise de la part des troupes du château. Ils avaient placé aux avenues du marché des fauconneaux et des sentinelles. Après la prédication, on chanta des psaumes, puis l'on maria un prêtre apostat, nommé sire Jean, natif de Vergi, près de Soissons. Il avait été chapelain de Blandain.

Le mardi 27 et le jeudi suivant, des prêches se tinrent dans les églises Saint-Brice, Saint-Jacques et Saint-Nicaise. On y appela le peuple au son des cloches. C'est ainsi qu'en peu de temps la réforme était parvenue à faire entendre sa voix, non plus dans les bois et les carrefours, mais sous la voute même des temples catholiques, bien que les placards qui défendaient les prêches y eussent été publiés dès le mois de juillet avec éclat et par ordre du seigneur de Moulbaix.

Ces succès, la réforme les devait en partie à la faiblesse du gouverneur militaire qui, au lieu de faire face à la sédition à la tête de ses troupes, s'était lâchement retranché derrière les pont-levis du château, d'où il se contentait de lancer de temps à autre des menaces qu'il n'exécutait point et des défenses qu'on méprisait (2).

(1) Alors près de la porte de Lille.

(2) Soit indulgence pour les nouvelles doctrines, soit pusillanimité, crainte ou impuissance, De Chateler ne fit presque rien pour empêcher les pillages, nonobstant les ordres que lui donnait Ste-Aldegonde, seigneur de Noircarmes. En effet, dans une lettre du 28 novembre 1566, ce dernier l'engage à tirer sur la ville, et à y mettre le feu. « Cependant, dit-il, vous ne oblierez en riens du commandement que j'entens Son Altesse vous avoir faict, le cas advenant, de donner force canonnade à travers de la ville, faisant sur iceulx saillies, et y mettre le feu en plusieurs endroits. Et vous connaissant si vieux soldart et bon serviteur du roy, j'espère que ne manquerez à ce que dessus. » De Châteler ce même jour défendit à tous manans et habitans de la ville de se trouver ou d'assister en quelque manière que ce soit à la cène qui pourrait de fait advenir en la ville de Valenciennes, à peine que le feu sera mis aux

Dans ces graves circonstances, le magistrat se voyant sans force et la ville abandonnée à elle-même, s'en plaignit à la gouvernante. Celle-ci envoya à Tournai Philippe de Montmorenci, comte de Horn, frère du précédent gouverneur Florent de Montmorenci, dont le nom était resté en grande vénération parmi le peuple (1). Le comte de Horn était comme son frère chevalier de la Toison d'Or, et c'était pour ce motif, qu'à la prière du magistrat de Tournai, la duchesse avait choisi dans cet ordre illustre le nouveau gouverneur, espérant que sa dignité aurait imposé aux factieux. Le comte de Horn s'était d'ailleurs offert de pacifier cette ville, qu'il affectionnait, autant que son frère.

Le 30 août, le commandant du château ordonna de par le roi aux sieurs Dequerdes et Villers, chefs des confédérés, de désarmer le peuple, de dissoudre leurs compagnies armées, et de retirer l'artillerie placée sur la Grand'Place et dans d'autres endroits de la ville, où le nouveau gouver-

habitations des contrevenans (ce qui n'était guère rassurant pour leurs voisins) voir que sera donné canonnades parmi cette ville si besoin estoit.... On fréquenta la cêne, et le château resta muet.

C'était l'usage, au moyen-âge, de brûler la maison des criminels condamnés à mort. C'est ce qu'on appelait droit d'*arsin*. En 1424, un habitant de la petite ville de St-Amand ayant été condamné au dernier supplice, on exerça ce droit contre sa propriété. Mais le feu se communiqua à toutes les maisons de la ville. Il ne resta debout que l'abbaye et ce qui l'entourait.

(1) Ce gouverneur avait su se concilier l'amour des Tournaisiens par une conduite prudente et modérée. Marguerite de Parme ayant appris de lui que les prisons de la ville régorgeaient d'hérétiques, lui ordonna de *se débarrasser* des principaux *incontinent* et *sans leur faire un long procès*, ou voir s'ils voulaient se convertir. Montigni mettant à profit le choix des moyens que la gouvernante lui lessait, les fit mettre en liberté après avoir reçu d'eux la promesse de ne rien entreprendre contre l'ordre public et la religion catholique. C'était concilier les devoirs de son poste avec ce que réclamait l'humanité.

neur était attendu. Il arriva le même jour avec un mandement de la duchesse adressé aux habitans de Tournai de suivre ses ordres et de lui obéir comme à elle-même. Beaucoup de gentilshommes, de commerçans et d'artisans calvinistes se portèrent à sa rencontre, et le reçurent aux cris de : *Vive les Gueux !*

Ces démonstrations déplurent aux officiers du château. Ils envoyèrent à Desquerdes et à Villers, l'ordre de vider la ville, avec menace defaire leur devoir s'ils s'obstinaient à y demeurer. Ceux-ci le communiquèrent au nouveau gouverneur qui s'indigna du peu de respect que lui portaient ces officiers à qui son arrivée et sa charge étaient connues. Le château braqua aussi de l'artillerie sur la ville et les lieux où se tenaient les prêches, ce qui fit naître autant de crainte que de mécontentement (1).

Le gouverneur trouva la ville plongée dans la dernière confusion : les bourgeois sous les armes, en garde les uns contre les autres, les églises bouleversées et abandonnées aux réformés, l'Hôtel-de-Ville désert, les magistrats consternés : tout était livré à la plus affreuse anarchie. Sa présence devait ramener le calme et la confiance; sa mission était de rétablir l'ordre et de pacifier les troubles. C'était une tâche bien difficile à remplir. Pour le faire au gré de tous, le gouverneur entra immédiatement en conférence avec les Consaux et l'assemblée des ministres de la réforme appelée le *Consistoire*. Les Consaux se réunirent plusieurs jours de suite pour aviser, d'un commun accord avec le gouverneur, aux moyens les plus efficaces pour rétablir la tranquillité, et conseillèrent au gouverneur d'éloigner du château la compagnie du sieur de Beauvoir, contre qui le peuple était exaspéré. Ce qui fut fait. Le comte de Horn fit connaître ensuite aux Consaux que l'intention de la gouvernante était d'interdire les prêches, mais qu'avant de

(1) Ms. Renon de France.

prendre d'ordonnance à ce sujet, il désirait avoir leur avis. Ceux-ci résolurent à la pluralité de les souffrir en ville, vu l'approche de la mauvaise saison et dans la crainte que le peuple ne se portât à de nouveaux excès, si on l'obligeait de courir aux champs pendant les intempéries de l'hiver pour pratiquer les exercices de sa religion (1).

Les réformés qui n'avaient pas tous à rougir des excès que l'on reprochait à leur secte, firent présent au nouveau gouverneur d'une coupe d'argent remplie d'or, et lui présentèrent en même temps une requête pour conserver provisoirement à leur usage les églises Saint-Brice, Saint-Jacques et Saint-Nicaise où ils s'étaient établis, et cela jusqu'à la convocation des États-généraux à la décision desquels ils déclaraient se soumettre. Le comte de Horn en donna avis à la gouvernante. « Je m'ébahis, lui répondit-elle, que cette commune est si insolente que d'oser demander cela, chose si déraisonnable et si répugnante à l'honneur de Dieu (2). Rebutés de ce chef, les réformés demandèrent alors qu'on leur bâtît du moins deux temples dans la ville. Le gouverneur et le magistrat se montraient assez disposés à consentir à leur demande, car ils désiraient tous sincèrement le retour de l'ordre, et il n'y avait que

(1) MS. Renon de France.

(2) Il ne reste, écrivait le comte de Horn le 5 septembre, que le point des prêches, à quoi je ne vois moyen de donner appaisement au peuple et le contenir sans armes, en cas que votre Altesse persiste à ne vouloir que prêches se fassent en cette ville. Je crois bien que pourroie, durant ma présence, les contenir à ce qu'ils ne se fissent en la ville : mais aussytot que je seray partis, votre Altesse se peult asseurer de nouveaux troubles pour beaucoup d'occasions qui peuvent survenir...
Je me trouveray à ce disner vers monsieur l'évêque de Tournai à trois lieues d'ici (à son château épiscopal d'Helchin) afin de communiquer sur ce point avec lui : car de celà dépend le total repos et la tranquillité de cette ville.... En cas que monsieur De Montigni mon frère fust ici, tout serait rémédié, car j'apprends de tout le peuple qu'il est fort aimé et craint.

cette concession qui pût le rétablir. La gouvernante, qui ne décidait point en présence des événemens, et qui, peut-être, n'ajoutait pas foi aux rapports que lui adressait son officier sur la gravité des circonstances, sur la disposition et l'inquiétude des esprits, ne crut point devoir accorder l'établissement des temples dans la ville. Les réformés insistèrent pour l'obtenir. Elle persista dans son refus. Enfin sur de nouvelles et vives représentations du gouverneur, elle permit qu'on leur accordât une grange près de la ville (1). Mais les réformés ne se contentèrent point d'une si maigre faveur. Ils ne consentirent à établir leur prêche hors de la Cité, que sous la condition expresse qu'on leur bâtirait deux temples dans les lieux qu'ils indiqueraient. Le comte de Horn ne recevant point d'ordre précis de la duchesse relativement à ces prétentions, crut pouvoir suivre la loi de l'impérieuse nécessité, et, de commun accord avec le magistrat, leur accorda l'objet de leurs instances.

Mais en décrétant l'établissement des temples, on n'avait point décidé qui, du magistrat ou du consistoire, en supporterait la dépense. Ce fut là le sujet de nouvelles contestations. Comme après bien des discussions fort animées on n'avait pu s'entendre à ce sujet, le gouverneur permit aux réformés de faire une quête, et de continuer provisoirement le prêche et les autres exercices de leur culte dans les églises. Il n'aurait pu agir autrement sans contrevenir aux ordres mêmes de la duchesse, puisque la liberté de conscience avait été publiée à la Bretèque, le 3 septembre.

Telle fut durant ces temps difficiles la conduite du comte de Horn. L'excès d'indulgence ou de sévérité eût été également nuisible. En effet, les catholiques opprimés avaient besoin d'un protecteur, et les sectaires, vu leur grand nombre, l'obligeaient d'avoir pour eux des ménage-

(1) Lettre du président Viglius du 5 septembre au magistrat.

mens. La saine politique lui prescrivait donc de concilier avec les circonstances ses devoirs envers le souverain et envers l'humanité. Mais il ne crut pas qu'une effervescence religieuse pût ou dût être étouffée dans le sang. Tel fut son crime (1). Il parut aux yeux de Philippe II trop accommodant et fut rappelé à Bruxelles, où il retourna vers la fin de septembre. Le gouverneur de Tournai fut trouvé coupable à la cour, et dix-huit mois après, pendant que son frère se mourait empoisonné dans le château de Zimancas, lui-même pour prix de ses immenses services, porta sa tête sur l'échafaud, tant il est dangereux de servir un tyran!

Un des principaux griefs qui lui furent reprochés, qui le croirait? était d'avoir été salué à Tournai par le peuple aux cris de : *Vive les Gueux!* alors que dans sa personne on ne faisait que rendre hommage à la mémoire de son frère. Et quand même, ajoutait le procureur général dans son obscure réquisoire, on eut crié : *Vive le comte de Horn!* une telle acclamation eût dû lui être imputée à crime s'il n'avait invoqué de châtiment contre ceux qui l'auraient proférée; parcequ'ils diminuaient ainsi l'honneur et le respect dûs à la majesté royale. On lui reprocha encore d'avoir constamment consulté le magistrat de Tournai et notamment sur le point de savoir s'il était plus à propos de laisser continuer les prêches en ville, que de les renvoyer au-dehors. On n'ajouterait point foi à une accusation aussi délirante, si l'on ne savait que sous Philippe II le respect pour les lois de l'humanité était un crime (2).

(1) Il n'était pas non plus partisan de l'inquisition, car il eut la franchise d'écrire à la gouvernante que si depuis un an on l'eût supprimée, ainsi que les placards émanés contre les sectaires, calvinistes et autres, ceux-ci n'eussent jamais songé à faire des prêches, non plus qu'à exercer leur religion aux Pays-Bas.

(2) Néanmoins, par lettre du 22 septembre 1566, le conseiller au conseil privé de la gouvernante, Dassonville, le congratule de ce qu'il

Ce n'était pas seulement à Tournai que le gouverneur avait dû s'interposer entre la réforme, le magistrat et le clergé. Toute la province du Tournésis était dévorée par le feu de l'hérésie. Au mois de septembre il alla visiter à Antoing, sa belle-sœur la princesse Hélène de Melun. A son entrée dans ce bourg, une partie du magistrat et les réformés vinrent le trouver pour lui demander l'autorisation de continuer les prêches que le magistrat voulait empêcher. Le comte ordonna qu'ils se continueraient à la Halle-aux-Draps et à la grange des dîmes. Ce fut alors que d'un ton malheureusement trop prophétique, le gouverneur cédant, malgré lui, aux lois de la nécessité, s'écria : « Je crois que vous voulez me faire mourir. C'est le sort qui me sera réservé, quand le roi saura que je vous ai accordé ce que vous me contraignez à vous permettre. »

Telle était la triste situation de Tournai et du Tournésis au départ du gouverneur. La duchesse lui substitua De Latorre, secrétaire d'état. Mais ce seigneur y fut sans crédit, sans force et sans influence. Les ministres protestans daignèrent à peine s'aboucher avec lui. Aussi, voyant que sa présence était inutile en cette ville, il se hâta de retourner à Bruxelles.

A peine le comte de Horn avait quitté la ville, que les factieux, jusqu'alors contenus par sa présence, levèrent la tête. Douze membres des plus riches et des plus influens de la réforme se rendirent à l'Hôtel-de-Ville dans la salle où siégeait le magistrat. Celui-ci délégua pour les entendre le premier conseiller pensionnaire Leclercq. Dans cette

est enfin parvenu à pacifier les troubles dans son gouvernement ; et par une lettre du 24, la duchesse elle-même le félicite dans les mêmes termes des services qu'il lui a rendus en calmant les désordres qui avaient éclaté dans sa province. Enfin par lettre du 3 octobre, Dassonville mande au comte de Horn que la gouvernante est très-satisfaite de ses services à Tournai, et qu'elle l'appelle pour l'en récompenser à siéger au conseil d'État. Comment concilier tout cela avec son supplice ?

conférence, il fut convenu que les prêches ne pourraient se faire que les dimanches et jours de fête. Non contens de cela, ils exigèrent que tous les prisonniers détenus à la Tannerie, pour fait de troubles, fussent relâchés, et le prévôt de Haudion se vit obligé d'ouvrir les portes de cette prison, car la réforme avait pris une telle attitude, qu'on n'aurait pas impunément refusé leur demande.

Cet état de choses porta une atteinte funeste au commerce et à l'industrie. Bientôt les fabriques en souffrance ne pouvant plus occuper les ouvriers, la misère promena en ville ses haillons, et le magistrat ainsi que l'abbé de Saint-Martin durent faire d'abondantes aumônes aux plus nécessiteux. Nonobstant la main secourable qu'on lui prêtait, la populace qu'altérait la soif du pillage, cherchait à envahir les couvens, sous prétexte que des troupes espagnoles y étaient cachées. Elle réussit en quelques endroits (1). Le magistrat, pour mettre un terme à ces mutineries, fit arrêter le boute-feu, qui fut par sentence du 12 octobre pendu et étranglé sur le marché.

Le jour que devait avoir lieu son exécution, les huit compagnies bourgeoises avaient reçu l'ordre de se trouver en armes sur la Grand'Place. Mais deux à peine avaient répondu à l'appel, les autres ayant refusé d'assister au supplice de leur *frère chrétien*. Ce qui montre, en passant, que le peuple avait déjà en horreur les exécutions pour cause de religion. Cet incident fit remettre à un autre jour l'exécution du réformé ; car le magistrat craignait quelque coup de main de la part de ses co-religionnaires. Elle eut

(1) Les Calvinistes qui en voulaient particulièrement aux jésuites, brisèrent les portes de leur collége, et s'apprêtaient à le dévaster, quand le père Jourdain se présentant à eux : *je suis catholique*, dit-il à ces forcenés, *prêtre et jésuite*, *trois choses que vous haïssez à mort*, *faites-moi donc voler la tête*. Tant de fermeté arrêta leur fureur, et ils passèrent outre...

lieu plus tard, au milieu d'un déploiement considérable de forces.

Moins abattus qu'irrités par le supplice de leur frère, les hérétiques de Tournai demandèrent du secours à leurs confrères du dehors. Il arriva bientôt des gens de La Bassée et de Bondues qui, introduits secrètement en ville, furent logés chez les principaux et les plus riches partisans de la réforme. Le 23 septembre leur nombre s'étant prodigieusement accru, ils campèrent au monastère Saint-Nicolas-des-Prés, hors de la porte Valenciennes. La même nuit ils mirent le feu à l'abbaye du Saulchoir et à celle des Prés-aux-Nonnains, après avoir pillé et chassé inhumainement tout ce qui l'habitait. De ces superbes couvens il ne resta debout que quelques ruines noircies par l'incendie ! Le jour de Noël, pendant que les catholiques entendaient les offices à l'église des Cordeliers que les réformés désignaient sous le nom de *Moderne Babylone*, on mit le feu au moutier des Chartreux, qui fut aussi entièrement consumé.

Pendant ce temps-là, les Huguenots restaient campés à Saint-Nicolas où on leur portait des vivres de la ville et des autres endroits. Ils en partirent le 28 décembre se dirigeant sur Lille, après avoir composé avec le fermier de l'abbaye. Ce qui ne préserva point celle-ci de la torche incendiaire. Ils avaient dans cette ville des intelligences avec les plus riches Huguenots, et leur dessein était de la surprendre. Cette petite armée, forte de 4,000 hommes, avait pour chef Jean Soreau.

On était convenu avec les Calvinistes de Lille qu'un jour que leur gouverneur Maximilien De Rassenghien serait absent, ils sortiraient en plus grand nombre que de coutume pour aller au prêche qui se faisait à la campagne; qu'au retour, les soldats de Tournai se mêleraient avec eux et entreraient de la sorte dans la ville. Les choses ainsi combinées et convenues, pour attirer et retenir hors

de la ville Rassenghien, on avait fait sortir d'Armentières quelques compagnies qui commettaient des désordres aux environs de Lille. La gouvernante informée de ce complot, avait mandé à Sainte-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, qu'il prévînt le dessein des ennemis, et qu'il en communiquât auparavant avec le gouverneur de Lille. Mais Rassenghien ayant appris que des soldats étaient sortis d'Armentières, sans attendre Sainte-Aldegonde, s'était mis à la tête 600 hommes d'infanterie et de cinquante arquebusiers d'élite à cheval, et avait joint les Calvinistes près du village de Waterlos. Ceux-ci, jeunes soldats, pour la plupart, avaient pour capitaine un nommé Ambroise Corneille, qui de serrurier s'était fait prédicant, et de prédicant, soldat. Mais ce capitaine improvisé ne maniait pas mieux l'épée que la bible. Il fut donc défait et sa troupe, dispersée au premier choc. 400 hommes environ de son parti s'étant refugiés dans le clocher de l'église, on y mit le feu, et ils périrent dans les flammes. Après cet exploit, de Rassenghien rentra dans Lille où il rapporta plus de terreur que de butin.

La troupe de Soreau, qui était en vue de Lille, et n'attendait que le signal pour y entrer, informée de cet échec, s'était retirée vers Lannoi. Tandis que Soreau essayait inutilement de faire le siége de cette petite ville, il avait donné au seigneur de Sainte-Aldegonde le temps de le suivre et de l'atteindre. Mais avant l'arrivée de Sainte-Aldegonde, Rassenghien ayant appris de la bouche de quelques prisonniers d'Armentières que les Gueux de Tournai approchaient avec tout ce qu'ils avaient pu ramasser d'hommes dans le pays, avait aussi pris la résolution de les attaquer sans savoir que De Noircarmes fût parti, dans le même dessein, du camp de Valenciennes. De Noircarmes atteignit l'ennemi à Lannoi; l'affaire fut chaude et les Gueux, après avoir soutenu vigoureusement le combat, durent céder le champ de bataille aux vieilles troupes

espagnoles. La petite armée de Soreau fut détruite ou dispersée, laissant au vainqueur neuf drapeaux, vingt pièces de campagne, des munitions et 1,500 hommes sur le champ de bataille.

De Noircarmes profita de ces succès pour jeter du monde dans Tournai. Il fit donc approcher de cette ville son armée. Arrivé sous ses remparts, il la somma par un trompette, au nom de la duchesse gouvernante, de recevoir garnison. Les habitans, à peine informés de la défaite des Gueux, alarmés par l'apparition subite de De Noircarmes, *se rendirent sans délibérer à sa discrétion et à sa clémence* (1). Quand il fut dans la ville, où il entra

(1) Telle est la narration de Strada tom. I. lib. VI. Mais elle manque d'exactitude. Nous lisons dans le manuscrit Le Soldoyer, que De Noircarmes informé des dévastations commises par les hérétiques de Tournai qui étaient maîtres de la ville, où ils s'étaient emparés d'une quantité de fauconnaux déposés dans la grange de la ville, pour les placer aux coins du marché et devant le corps-de-garde, assembla dans St-Amand ce qu'il put de gens de guerre, le samedi 28 décembre 1566, et forçant la marche pendant toute la nuit, il arriva le lendemain à midi à la vue des ennemis à Lannoi. Les ayant attaqués avec vigueur il les défit avec promptitude.

La nouvelle de la défaite de l'armée Calviniste arrivée à Tournai jeta l'alarme dans toute la ville, mais principalement chez les hérétiques. Ce qui n'empêcha pas les plus téméraires d'aller insulter les troupes jusque sous les portes du château. La nuit toute la ville fut en armes, et l'on suspendit la lanterne à la porte de chaque maison. Il en fut de même des jours suivans. Mais le jeudi (2 janvier 1567), le bruit se répandit qu'on apercevait de la gendarmerie sur les Follaix. On courut sur les remparts de la porte Morelle, d'où on la vit entrer au château, par la porte de derrière. C'était De Noircarmes. Alors dirent les vrais Gueux : *nous sommes trahis !* Le seigneur de Noircarmes entra au château avec sa troupe composée de onze enseignes, et envoya un trompette à messieurs de la ville et aux huit capitaines pour savoir s'ils voulaient laisser entrer ladite gendarmerie dans la ville *par amour ou par force.* Le magistrat tint conseil là dessus avec les huit capitaines, ce que firent aussi les Huguenots avec leur prédicant Cordan. Celui-ci remontra dans son prêche qu'il fallait les laisser entrer, sans quoi ils seraient tous détruits.

comme en triomphe, il désarma le peuple, ainsi que celui des environs et fit porter les armes dans le château. Ensuite il fit jeter en prison les auteurs de la sédition, rétablit l'autorité de l'évêque et du clergé, et dissipant les consistoires, il étouffa dans cette ville toute l'énergie de la faction hérétique. Bien assuré alors que la campagne était balayée de toutes les bandes calvinistes, il revint à son camp devant Valenciennes, pour en pousser le siége avec plus de vigueur. Philippe de Ste-Aldegonde reçut pour récompense des services rendus à la cause royale le gouvernement de Tournai, où il laissa Jean De Croi, comte de Rœulx, avec huit compagnies, outre 450 hommes pour la garnison du château.

Après qu'on eut pris la résolution de laisser entrer les troupes Espagnoles dans la ville, le magistrat et les capitaines allèrent prêter le serment de fidélité pour le roi entre les mains du seigneur de Noircarmes, et vers trois à quatre heures après midi, ses soldats entrèrent en ville, marchant tous sept de front, au nombre de onze compagnies. C'était de vieilles troupes. Étant sur le marché elles firent le *limaçon*, et occupèrent le corps-de-garde. On les logea chez les bourgeois où elles se firent bien traiter. La cavalerie et une compagnie de gens de pied, dont la plupart était Français, furent logées autour de la ville et dans les faubourgs. C'étaient les mêmes qui avaient défait les Gueux à Waterlos.

Le vendredi 3 janvier 1767, l'on publia au son du tambour, de la part du seigneur de Noircarmes, que tous les manans eussent à apporter leurs épées, leurs dagues et autres armes à la maison de ville, sous peine de la hart.

Le lundi 6 janvier l'on fit encore une semblable publication, parceque qu'un grand nombre n'y avait point satisfait. Elle fut réitérée le mercredi dudit mois, sous la même peine, avec ordre d'y satisfaire endéans samedi.

Le lundi 13 l'on commença d'apporter le reste des armes, même les épieux et *les chemises de maille* et le jeudi l'on intima le même ordre à tous les armuriers, sous les mêmes peines.

Le 6 février fut dressé une potence dans l'enclos des Halles, et ledit jour l'on visita les maisons des bourgeois pour voir s'il n'y avait plus d'armes. Ms. Le Soldoyer, pag. 18-19.

que l'on *soupçonnait incliner aux nouvelles doctrines* ; celles qui avaient *contribué aux frais de guerre*, ou simplement *prêté asile aux réformés*. Toutes ces horreurs font naître bien d'amères réflexions. Nous n'en ferons pas. Les faits parlent assez d'eux-mêmes. Il nous tardait d'informer nos lecteurs que nous les avons puisés aux sources mêmes de l'histoire, dans un manuscrit dont l'auteur fut témoin des événemens. Le grand vicaire de la cathédrale de Tournai est une autorité imposante. On se gardera bien de révoquer en doute sa véracité (1).

(1) Tel est le titre de ce manuscrit, pauvre de stile, il est vrai, mais riche de faits jusqu'ici restés dans l'oubli : *Journal abrégé de ce qui s'est passé tant dedans Tournay, qu'aux environs, pendant les troubles pour religion*, ès années 1566 à 1570, par Nicolas Le Soldoyer, bourgeois de Tournai et Simon Le Soldoyer, son fils, vicaire de la cathédrale de Tournai.

A l'appui de nos assertions nous en citerons les passages suivants.

Le 22 mai 1567, fut pendu sur la Grand'Place environ six heures du soir un porte-enseigne des Gueux, pris à la journée de Waterlos. Le jeudi 4 septembre furent pendus deux capitaines des Gueux, l'un nommé Guillaume Bresou, l'autre Gervais Monchain. Le premier mourut hérétique, le second catholique. L'un fut mis à une potence vers le village de Froidmont, l'autre enterré au pied du gibet.

Le mardi 16 septembre 1567, furent pris et conduits au château Jean Savé riche marchand chez qui s'était logé le comte de Horn, Pierre Camart marchand de vin demeurant près du Cerf, sur le grand marché, de la maison duquel plusieurs magistrats, qui furent démis de leur charge, allaient entendre le prêche qui se faisait à la Halle-aux-Draps, par une fenêtre que ce Camart avait pratiquée exprès ; puis Jean Desmarets et le sire de Chin. Tous furent exécutés à Bruxelles.

Le samedi 20, fut pendu avec sa robe Arnould Drappier hôte de l'aigle à St-Brice, et un boucher nommé Jean Mol, lesquels furent rependus à une potence près de la justice de Maire. Ensuite fut pendu un censier du village de Blandain, nommé Jean Grain, qui fut rependu près du pont d'Ernonville. Le premier avait contribué aux frais de la guerre. Ils étaient tous trois hérétiques, dit le Ms.

Le dimanche 17 août, fut brûlé en cendres un nommé Corneille Deseny, coutelier, pour avoir été trouvé anabaptiste, *après inquisition faite de sa foi.*

Sur ces entrefaites était arrivé à Bruxelles (août 1567) Ferdinand Alvarès de Tolède, duc d'Albe, envoyé aux Pays-Bas par Philippe II, pour rétablir son autorité par la terreur. Sombre et féroce comme son maître, c'était de tous

Le vendredi 4 juin on pendit encore comme hérétiques, par sentence des commissaires des troubles, Gérard Carlier, chaussetier, Jean Fontaine, fossoyeur de St-Pierre, lesquels moururent catholiques. Après eux furent pendus Paul Lefebvre, Antoine Baudry boulanger, un hôtelier du Pont-à-Chin nommé Féot, *qui en montant à l'échelle chantait des chansons à plaisir*, puis un censier du Pecq. Ils moururent tous hérétiques et furent rependus hors de la ville en divers endroits.

Le lundi 12 avril 1568, furent pendus par sentence des commissaires Jérôme Dupire, marchand de toile, Salomon Maniché, marchand de satin, pour avoir contribué aux frais de la guerre des Gueux, Étienne Gabri, qui avait été l'un des capitaines de la ville pendant les troubles; Simon Hémery, marchand et lieutenant d'une compagnie bourgeoise et Jean Chinne, charpentier. Ils furent tous rependus hors de la ville, aux potences faites avec le bois des temples.

Le vendredi 18 juin furent pendus par sentence des commissaires des troubles deux censiers, l'un de Jollain qui mourut hérétique, l'autre de Blandain.

Le mardi 22, furent pendus Jean Hier, lequel avait dérobé un saint-ciboire, puis un nommé Bonbas, coutelier, St Dieu demeurant à Maire, François Desnoyelle, charron. C'était ce dernier qui avait fait l'échelle du gibet et il dit en y montant : quand je faisais cette échelle, je ne pensais pas y monter à reculons; puis un nommé Gille Bombes.

Le mercredi dernier jour de juin fut pendu Quintin Belfosse, Pierre Chamart, Thierry D'assigny, riche marchand et un censier de Blandain nommé Desmoutiers. Ils moururent tous hérétiques et furent rependus à la justice de Maire. Après eux furent exécutés par la corde Antoine Mas de Templeuve, qui fut enterré aux Cordeliers, Simon Saucielle, presseur d'étoffes, enterré à St-Pierre, Simon Samuelle et Valentin Petit, fossoyeur de St-Brice qui eut la sépulture aux Augustins.

Le mercredi 7 juillet, furent décapités Jeanne Morelle, femme du boucher Jean Mol qui avait été pendu, Pierre Robert, sergent d'une compagnie bourgeoise, lequel était lié aux barres pendant qu'on exécutait ladite Morelle, et Grégoire Lhomme, marchand de tripes. Ils moururent tous trois hérétiques. On amena ensuite François Dusart, Simon Screpon, censier de Blandain, Jean Desmarets, Jean Buismoutiers,

Bruges, Gand et Anvers. Dans chacune de ces villes l'industrie nourrissait alors dans l'abondance une population de 200,000 habitans. Cette perte n'a jamais été réparée. Le peuple s'exila en masse pour se soustraire à l'inquisi-

La seconde liste comprenait les bannis de l'an 1568 au nombre de 388, savoir :

De la paroisse Notre-Dame.		68
»	Ste-Marguerite	38
»	St-Jacques	78
»	Ste-Catherine	36
»	St-Piat	45
»	St-Nicaise	10
»	St-Jean	22
Des villages circonvoisins tels Lecelle et St-Amand.		88

Le 3 décembre, fut décapité Jean Devillers, censier hors de la porte Coquerelle, après lui Antoine Petit, boulanger. Sa sœur vint à sa rencontre, le baisa par deux fois et lui dit qu'il eût bon courage. Ils furent enchaînés à deux poteaux et tous deux brûlés vifs *comme anabaptistes*, et leurs corps posés sur des roues auprès d'Orcq.

Le jeudi 16 décembre, on exécuta par le glaive Henri Caret et un nommé Pasqui. Le corps de ce dernier fut ensuite conduit au hapart. Puis on amena Jacques Govart et Adrien Lebrun qui furent brûlés vifs et leurs corps exposés au hapart.

Le 24, furent brûlés vifs Jacques Jacotin de Blandain, Roland Bras, le fils d'Antoine Maes et le fils du meunier de Bailloeul.

Le jeudi 13 janvier 1569, furent décapités un nommé Mon oncle, de Bailloeul, Jacques Leclercq d'Etaimbourg, lequel était diacre des Huguenots, et un sieur Legland, de Pecq. On amena ensuite Simon Flamend de Bailloeul qui fut brûlé vif, et son corps mis à la justice de Maire.

Le mercredi dito, furent décapités Louis Duprié, savetier, Joachim Ternois hautelisseur et Martin Delis mercier, lesquels moururent catholiques. Ensuite fut amené Simon Duhamel boulanger, Jaspar De Lespée qui autrefois avait été sergent à verge et Christophe Madou. Ils moururent hérétiques et furent brûlés vifs.

Le lendemain furent décapités Claude Wagnon tisserand, et Hercule maître d'école. Ils moururent catholiques. Après cela, Guillaume, retordeur, Arthur Dupire du village de Rumegies, Jacques Wacquier d'Etaimbourg et le serviteur de Pierre Dailly marchand, furent brûlés vifs comme pervers hérétiques.

Le 24, Gervais Lagache de Marquain, Louis Legrain de Blandain, et

tion, dit Le-Petit dans sa chronique de Hollande; et les métiers se transportaient de Tournai et de Valenciennes et d'autres endroits circonvoisins par de si grandes troupes, que non seulement on s'en apercevait par la diminu-

Colin Priez d'Ennechin eurent la tête tranchée. Ensuite Jean Ris, Robert de Longue-Haye et un nommé Gusman furent brûlés vifs comme hérétiques.

Le mercredi 2 mars, on décapita sur le marché David Boutry, hôtelier de la Cloche à la porte de Marvis, Jean Delepré, Augustin Mol, boucher, Jean Cuvelette passementier, Jean Leprince et un villageois; Marc Fievez tailleur, Le Carlier, de Rumegies; Arnould de Waubansart surnommé Dieu de Lannoi, (ainsi nommé parcequ'il remplissait le rôle de Dieu dans les mystères qui étaient alors les représentations théâtrales à la mode); puis Jean Descamps de Marquain, Jean De le Tombe, Pasquier Lebègue, Obert Souverain, et le seigneur Godefroi Du Fresnoy, seigneur de Thun près de St-Amand.

Le 26 avril, fut décapité Maître Jean De Lattre avocat; il se mit à genoux et dit au bourreau: *Frappez il est tems!* Puis Éloi Descamps et Nicolas Duquesne sergens de ville, Nicolas Helbaux, mercier rue St-Martin, Mahieu, drapier, et un homme du village de Bailloeul. Ensuite on amena encore du château Gérard Devos, qui faisait l'état de couturier, Jean Gombaut marchand et un vieillard d'Ennechin; ils furent tous trois brûlés vifs et leurs corps exposés à la justice de Maire.

Le lundi 4 juillet, l'on plaça de grand matin un pilori sur le marché pour y brûler Jean Hornez, *jeune homme à marier;* mais comme il se convertit, il ne fut que décapité.

Le lundi 22 août, fut décapité un jeune-homme d'Éplechin pour avoir chanté des *psaumes* et vendu des livres hérétiques. Il mourut catholique.

Le 1er septembre, la fille de Jean Legrand, calendreur, soupçonnée d'hérésie sortit de prison. Mais auparavant elle fut obligée de *prier merci à Dieu et à justice, pieds nus et en linge blanc*, de porter une chandelle en l'église St-Jacques, d'y entendre la messe, d'aller à l'offrande et de demeurer deux ans dans un couvent pour y être instruite. Le père fut condamné à payer les dépens et obligé d'allumer pendant ce tems une chandelle en ladite église pendant l'office divin.

Le vendredi 7 octobre fut pendu sur le marché un nommé Balthazar Taffin, pour n'avoir point comparu à la barre du duc d'Albe.

Le jeudi, fut brûlé Jean Seret, lequel avait été diacre pendant les prêches. Son corps fut mis au hapart.

Le lundi 28 novembre, furent décapités Jacques Robert, riche mar-

tion des impôts et de gabelles, mais aussi on voyait que plusieurs villes, bons bourgs et villages s'en allaient presqu'en déserts. »

Le duc d'Albe qui avait mûri son plan de proscription, l'exécuta bientôt. Il fit d'abord arrêter les comtes d'Egmond et de Horn, le bourgmestre d'Anvers, Antoine Vanstraelen et Jean Casenbrood, seigneur de Bakerzeele, secrétaire d'Egmond. La nouvelle de cet événement plongea tout le pays dans la consternation. Marguerite elle-même effrayée demanda son rappel, et abandonna, le dernier jour de l'an, le pays aux fureurs d'Alvarès.

Le nouveau gouverneur établit ensuite de son autorité privée une cour de justice, à laquelle il donna le nom de *Conseil des troubles* et que le peuple flétrit du nom de *Conseil de sang*. Un féroce Espagnol, Vargas, le présidait. Ce monstre s'acquitta de ses fonctions en faisant comparaître à sa barre pour être ensuite banni, dépouillé, égorgé, quiconque paraissait suspect à ses yeux. Comme les vils suppôts du despotisme n'étaient pas moins altérés d'or que de sang, les confiscations suivaient les supplices. Partout les plus belles fortunes furent adjugées au domaine royal

chand. Son corps fut porté à St-Piat par les anciens bourgeois suivis d'un cordelier et d'un augustin, puis Beaudart Piemant boulanger, Arnould Du Herld, et Jérôme d'Antoing.

Le dimanche 5 mars 1570, furent encore affichés au portail de Notre Dame et ailleurs les noms de 45 personnes bannies avec confiscation de leurs biens, pour ne point avoir comparu à la barre du Conseil des Troubles.

Le mercredi 8, furent décapités sur le marché, Balthazar De Lasaulx, Gaspard Lelièvre et un certain Raphaël, pour le même fait.

Le mercredi 22, furent décapités par sentence des commissaires Jean de Solon, âgé de 84 ans, du village de Décelle, Jean Dewattines boulanger et Charles Levaillant.

Le mercredi 12 avril, furent pendus Adrien Becq, fils du clerc de Froidmont et Jacques Pollu, messager d'Anvers, qui fut décapité pour avoir dit plusieurs paroles hérétiques....!

et à un geste du duc d'Albe les têtes patriciennes roulèrent sur les places publiques.

Tournai fournit un large tribut de sang au Moloch espagnol au commencement de l'année 1568. Le mardi 2 mars, la garnison du château sortit par la poterne, et alla dans les faubourgs et les villages saisir au corps des brise-images et des Huguenots qu'elle ramena dans les prisons de la forteresse. Le mercredi des Cendres fut encore pour notre cité un jour de funeste mémoire. Ce jour-là toutes les portes de la ville demeurèrent fermées, excepté celles de Marvis et des Sept-Fontaines, et pendant ce blocus, les soldats Castillans enfoncent à coup de hache et de mousquet les maisons désignées comme infectées d'hérésie; arrachent hommes, femmes, enfans, vieillards, séparent ici l'époux d'avec son épouse, là les enfans d'avec leur père. Les arrestations durèrent plusieurs jours de suite, pendant lesquels on jeta dans le *trou mioche* et dans les géoles du château et de l'évêché un nombre considérable de prisonniers tant de la ville que des lieux environnans. Ces traques se renouvellaient fréquemment.

Cependant le nombre des exécutions augmentait sans cesse. Le glaive était suspendu sur toutes les têtes ; et chaque jour, chez ce peuple martyr, le soleil éclairait de ses derniers feus les cruelles agonies de plusieurs victimes de l'inquisition. Tel était le génie du mal qui planait alors sur notre infortunée patrie, qu'en un seul jour, à Tournai, le char de la mort avait conduit au hapart quatorze cadavres !

On déployait parfois un luxe de rigueur dans ces exécutions sanglantes, et l'appareil du supplice avait sa pompe. Cela dépendait de l'énormité du crime ou de la position sociale qu'occupait le patient. Un jour c'était un jeune seigneur, pour qui on avait dressé un échafaud particulier, car à une époque où l'on rendait à tout seigneur tout honneur, le noble brigand ne pouvait, sans déroger,

expirer à la même potence que le brigand roturier. Ce seigneur était donc accompagné d'un cordelier, d'un augustin et du pasteur de Notre-Dame. De plus il avait trois Espagnols de la garnison pour *l'accommoder* et le servir; car le bourreau ne pouvait le toucher de sa main bourgeoise. Un autre jour c'était une jeune fille d'une famille distinguée, qui pour s'être mêlée aux iconoclastes et avoir pris part aux dévastations le jour du grand saccagement, devait avoir la tête tranchée sur la Grand'Place. Alors la maison du père, qui pleurait sa fille unique, était tendue en noir par licence du gouverneur de la ville, lequel ne manquait point d'imposer à cette faveur un prix proportionné à la fortune de l'impétrant. Dès le matin les sons funèbres de l'église St-Nicolas du Bruile annonçaient de loin en loin au peuple que quelque hérétique allait expier ses forfaits; puis quand l'heure du départ avait sonné, la jeune fille accompagnée de deux pasteurs, du prieur et du sous-prieur des augustins, se rendait de la prison du château au lieu du supplice, nu-pieds, un cierge ardent à la main et en linge blanc, escortée d'un lugubre cortége qui murmurait tout bas les prières des morts... ! Arrivée sur le fatal tréteau, on lui permettait de dire ses prières à genoux; le peuple prosterné priait aussi pour elle. Après cela le bourreau lui enlevait son *chamarre* (1), faisait descendre sa chemise sur ses épaules, et la victime tombait en jetant un dernier regard vers le toit paternel... Puis les anciens bourgeois enlevaient par licence spéciale le cadavre, et le portaient au cimetière de sa paroisse pour y être inhumé.

Une autre fois c'était un hérétique renforcé, à qui l'on coupait la langue, puis le poing, et qu'on brûlait après cette cruelle amputation. Mais ce que l'on ne peut se représenter sans frémir, c'est le supplice de *l'estrapade* dont

(1) Espèce de voile brodé.

on repaissait parfois les yeux du peuple. La victime amenée sur la Grand'Place avait d'abord la langue coupée, puis un pied et une main brûlés entre deux fers rougis à blanc, faits en forme de gaufrier. Ainsi mutilée, on la liait, à travers le corps avec une chaîne qui, passant entre les jambes, venait l'attacher par les pieds à une poulie. Alors commençaient les longues souffrances. La poulie s'élevant en l'air et se baissant venait présenter la tête du martyr dans un grand feu, d'où on la retirait chaque fois que le gouverneur levait une *blanche verge* qu'il tenait à la main...! (1).

Cette époque d'effervescence religieuse, qui ouvrait un si vaste champ aux imaginations fanatisées, est moins remarquable peut-être par les troubles qui l'ont signalée, que par l'atrocité des mesures dont on usa pour les comprimer. Une chose console l'honneur national, c'est que les bourreaux de nos ancêtres n'étaient point du pays.

D'ordinaire le dimanche qui suivait ces horreurs, on faisait une procession générale pour la prospérité du roi catholique et pour la conversion des Huguenots, et l'on demandait au Ciel la victoire pour le duc d'Albe contre le prince d'Orange, dont tous les efforts tendaient à délivrer notre malheureuse patrie de ce tigre à face humaine.

A Bruxelles, le supplice de vingt-cinq gentilshommes n'avait été que le prélude du sort affreux réservé aux plus illustres Belges. Le 25 juin le héros qui deux fois avait fait trembler la France, présente au fer du bourreau sa tête si souvent couronnée par la main de la victoire. Après lui le comte de Horn son ami tombe sur l'échafaud... Mais le glaive, qui sous les yeux d'Alvarès tranche les jours de ces nobles victimes, a blessé au cœur tous les

(1) Ms. Le Soldoyer pag. 30, 46, 62.

Belges, et dans le sang de ces deux grands citoyens germe la liberté ! (1).

Marchant de violence en violence, se livrant sans retenue à ses penchans sanguinaires, exerçant toutes les cruautés que lui suggérait son caractère féroce, le duc d'Albe, après avoir privé nos ancêtres de toutes les libertés, construisit, pour les dompter, des citadelles, et il allait les écraser sous le poids des impôts, quand partout le peuple se leva terrible pour briser ses fers.

Les patriotes ou *Gueux-de-mer* s'emparèrent de la Brielle. Leur flotte dont le prince d'Orange était l'âme avait pour amiral le comte de La Marck. Elle s'était rendue partout redoutable et une grande partie de la Hollande, de la Zélande et des provinces méridionales s'était rangée du parti de l'Union. Cependant les Espagnols reprirent Malines, Termonde, Audenarde et Mons. Mais ces succès mêmes affaiblirent les vainqueurs. Ils se mutinèrent, et Philippe II, convaincu enfin de la mauvaise administration du duc d'Albe, nomma en sa place Louis De Zuninga y Requésens. Le farouche Alvarès partit secrètement de Bruxelles chargé des trésors et de l'exécration des Belges.

Les plaies faites à la nation étaient trop profondes pour que son départ pût les fermer. Néanmoins les confédérés en profitèrent pour resserrer leur alliance. Ils se réunirent à Gand dans un congrès connu depuis sous le nom de *pacification de Gand* (8 novembre 1576). On y vit figurer près des autres provinces les prélats, les nobles, la ville de Tournai et le Tournésis. Presqu'immédiatement après le prince d'Orange fut nommé *Ruwaart* et la déchéance de Philippe II fut prononcée.

(1) Malgré le duc d'Albe qui vit l'exécution d'une fenêtre, les Bruxellois recueillirent le sang des victimes.

Ce fut Charles De Landas, célèbre jurisconsulte de Tournai, qui fut le défenseur du comte d'Egmont.... Son éloquence échoua contre le vote du duc d'Albe.

C'était Pierre De Mélun, prince d'Épinoi qui était en ce tems-là gouverneur de Tournai. Don Juan de Requésens l'avait appelé à ce poste à la mort de Ste-Aldegonde l'an 1574. Ce prince avait épousé une nièce du comte de Horn, et vouait comme elle une haine implacable au nom Espagnol, à cause de la fin tragique des deux oncles de sa femme. Aussi après le prince d'Orange, c'était l'un des plus zélés partisans des États. Ceux-ci lui avaient donné la superintendance générale de Tournai, du Tournésis, des villes de Valenciennes, Cambrai, Landrecies, Bouchain ; et de toutes autres villes, places ou forteresses du pays d'Artois et du Hainaut qui se rangeraient du parti des États, ou tomberaient en leur pouvoir. De Mélun s'était emparé par ruse du château de Tournai, où commandait Jean Hannart, seigneur de Bisselinghe qu'il retint prisonnier. En vain le magistrat et le clergé l'engagèrent par tous les moyens possibles à se replacer sous la bannière royale ; en vain il lui proposèrent sa réconciliation avec Philippe II, à l'exemple du Hainaut et de l'Artois, que la conduite sage et modérée du prince de Parme, gouverneur-général des Pays-Bas, venait de ramener à l'obéissance ; De Mélun s'y refusa constamment. Deux partis divisèrent dès lors notre cité : le parti du roi et celui des États. Le Tournésis et le magistrat de Tournai qui désiraient se réconcilier avec le roi, envoyèrent à Arras leurs députés malgré la défense du gouverneur ; et Philippe II informé de tout ce qui se passait, remercia les Tournaisiens de leur bonne résolution.

« Cependant les Gueux, dit Poutrain, qui avaient repris vigueur à la faveur de ces troubles, et protégés par le prince d'Épinoi, recommençaient à braver les catholiques et à porter leurs insolences jusque dans les églises. Les Tournaisiens fidèles au milieu de cette désolation, se souvinrent de leur divine patrone qui les avait tant de fois secourus dans leurs pressans besoins et lui présentèrent

avec leurs vœux comme en 1340, une bougie de la longueur du tour de la ville qui fut allumée jour et nuit, et consumée devant son autel en la croisée. »

Le prince d'Épinoi, quoique partisan des Gueux, affichait néanmoins une grande catholicité; au point qu'il assistait aux offices solennels qui se faisaient à Notre-Dame pour implorer du Ciel la réconciliation de la ville avec le roi. Était-ce politique ou conviction? c'est ce qu'on ignore. Quoiqu'il en soit Pierre Cotrel, grand prédicateur, s'opposa comme un mur d'airain aux efforts que les Gueux soutenus par lui firent pour entraîner toute la cité dans le parti des États. Mais l'évêque Pintaflour ayant émigré de la terre, De Mélun profita de cette circonstance pour tenter la fidélité du clergé, en lui mandant d'élire un nouvel évêque ; et sur le refus de le faire sans le consentement du roi, les États nommèrent, sur la proposition du gouverneur, Conrad Van Oyembrughe chanoine et chantre de la cathédrale. Mais le nouvel évêque ne put obtenir sa confirmation de Rome. Le 20 mai 1580, le gouverneur exigea des ecclésiastiques le serment de fidélité pour les États-généraux, à péril, en cas de refus, d'être expulsés de la cité. Les jésuites, les récollets, plusieurs chanoines, ecclésiastiques et autres habitans notables s'y étant refusés, durent quitter la ville. D'autres le prêtèrent avec quelque réserve.

Pendant que Tournai tenait pour les États; Lille, Douai, Valenciennes et Mons pour le roi; Cambrai et Bouchain reconnaissaient le duc d'Alançon. Ces trois partis alternativement vainqueurs et vaincus se faisaient une guerre cruelle. Les troupes du prince d'Épinoi et les sermens de Tournai, sous la conduite d'un vaillant capitaine nommé Torquin, venaient de surprendre Condé et la petite ville de S[t]-Ghislain, en s'introduisant dans cette dernière par la Haigne à la faveur d'une nuit obscure. Les habitans dévoués au parti Espagnol avaient eu à souffrir le pillage

et la brutalité du vainqueur. Cette surprise et la défaite des Espagnols à Cambrai dont le duc d'Alaçon s'était emparé irritèrent le prince de Parme. Il résolut donc de faire le siége de Tournai «de cette ville orgueilleuse, dit Strada, de cette nouvelle Genève qui faisait tant de mal aux autres villes et où plus de 6,000 familles professant la réforme s'étaient réfugiées sous la protection du gouverneur (1).

Ce gouverneur était alors en marche pour une expédition contre Gravelines. Farnèse profita de cette circonstance pour tomber sur Tournai. C'est pourquoi ayant reçu de Douai, de Lille (2) et de Mons le matériel nécessaire aux opérations qu'il méditait, il prit ses dernières dispositions et parut inopinément sous ses murs au commencement de l'automne de l'an 1581. Le 4 octobre, il vint établir son quartier-général au château d'Hurtebise, au val d'Orcq, et la ville fut investie.

Cette place était merveilleusement bien fortifiée par l'art et par la nature. Onze ravelins ou demi-lunes en

(1) Malgré la levée d'arquebusiers à pied et à cheval que les États du Tournésis avaient faite précédemment (1573), les incursions tantôt des *Hurlus* et des Gueux, tantôt des Espagnols, et le pillage auquel ils livraient toute la campagne, avaient forcé la plupart des riches fermiers à se réfugier à Tournai, sous la protection du gouverneur, laquelle s'étendait aussi bien aux catholiques qu'aux réformés. La cour du palais épiscopal, celle des abbayes, des monastères regorgeaient de chariots chargés de meubles; toutes les écuries et remises étaient pleines de chevaux, de vaches, de moutons, de grains, de paille, d'instrumens aratoires et autres qu'on sauvait du pillage.

(2) François de Montigni commandait à cette époque au château de Warcoing pour les Espagnols. Cet officier ayant confié le commandement à un capitaine nommé Croï, celui-ci gagné par le prince de Mélun envoya ses troupes à la picorée, et profita de leur absènce pour faire tomber cette forteresse au pouvoir des États-Généraux. Le prince de Mélun y mit une garnison dont les courses et les pillages engagèrent les Lillois à supplier le prince de Parme à faire le siége de Tournai.

couvraient les portes. Ses hautes murailles, en partie construites par la main des hommes, en partie taillées dans le roc et flanquées de quatre-vingt tours crénelées, dominant au loin la campagne, en rendaient les approches très-difficiles. L'Escaut coulait au pied de ses remparts, et il y avait de plus, dans la paroisse qui en a retenu le nom un beau château construit par le roi d'Angleterre Henri VIII, du tems que le léopard Britannique régnait sur l'antique berceau de la monarchie française.

A l'arrivée des Espagnols les réformés de Tournai avaient désarmé les royalistes dans la crainte d'en être trahis. Puis ils avaient confié la défense de la ville aux plus braves de leur parti et à la garnison composée seulement de quelques compagnies de troupes régulières. Soldats et bourgeois, tous obéissaient à Philippine De Lalaing, femme d'un grand courage et aussi illustre par sa naissance que recommandable par sa beauté et ses vertus. C'était elle que le prince d'Épinoi avait investi du commandement qu'elle partageait avec le seigneur Destrelles, lieutenant du gouverneur.

Le prince d'Orange ne vit dans l'entreprise de Farnèse que de la témérité. Il chercha de la faire échouer, mais en vain. Trois cornettes d'infanterie parties d'Audenarde avec ordre de s'introduire dans Tournai, furent battues près du Mont-St-Aubert par des arquebusiers d'élite que le général Espagnol avait envoyés en reconnaissance; et leurs dépouilles, rapportées au camp. Afin de persuader aux assiégés qu'ils n'avaient plus de secours à espérer de la part des États, le prince de Parme fit trophée des enseignes prises à cette journée, en les exposant sur la tranchée à la vue des Tournaisiens.

La place ne tarda point à être attaquée à deux côtés à la fois : à la porte St-Martin et à celle de Ste-Catherine. Il y avait là moins d'eau dans les fossés, et c'étaient conséquemment les endroits d'un plus facile abord. Cinq tours

ayant été abattues, après bien des efforts, près du ravelin de la porte S[t]-Martin, l'ennemi dirige le feu de ses batteries contre le ravelin lui-même, qui s'écroule. Deux fois les Espagnols serrés et silencieux marchent en bon ordre et s'élancent sur ses ruines ; deux fois ils sont repoussés... Leur âme impétueuse s'indigne contre cette résistance. Qui donc arrête ces bandes redoutables habituées à tout renverser ? qui peut donner tant de force à un si petit nombre de défenseurs improvisés ? d'où vient l'ardeur qui les anime et qui en fait autant de héros ? Une femme combat à leur tête. Dans ses mains délicates s'agitent des armes cruelles. Ses regards sont des éclairs, et son front est couvert d'un brillant acier. C'est Philippine qui supplée le gouverneur sur la brèche. « Soldats, s'écrie-t-elle, et vous généreux citoyens renommés par votre valeur, notre cause est la vôtre, c'est celle de la liberté. C'est pour elle que nous combattons contre l'inquisition. La lutte est noble et glorieuse, et le moment décisif. Vaincus, vous irez au bûcher où sont allés vos pères ; vainqueurs, vous aurez puni leurs bourreaux ; suivez-moi, les voici... » Par ces mots l'héroïne électrise ses bouillans guerriers et les entraîne sur ses pas. Son blanc panache est leur bannière. A ses côtés un vieillard partage ses travaux et ses dangers. Destrelles, le brave Destrelles, par pitié pour des jours si précieux, les protége de son corps prêt à s'éteindre ; mais sous ses cheveux blancs éclate encore toute la vigueur de la jeunesse. Tout recule, tout cède à la valeur des assiégés. On eut dit, en ce moment solennel, qu'une puissance invisible soutenait le combat. C'est que, sans doute, sur les remparts de la cité Nervienne, jadis confiée à sa prudence et à sa garde, veillait encore du fond du tombeau la plus illustre victime des fureurs d'Alvarès.

Cependant la valeur des Espagnols s'est réveillée. Les éclats de la trompette guerrière annoncent qu'ils sont maîtres du ravelin. Mais l'explosion des mines a jonché la

plaine et les fossés de leurs soldats expirans. Les assiégés leur enlèvent encore une fois cette position. Enfin accablés eux-mêmes par le nombre, ils sont forcés de la leur abandonner pour toujours.

La prudence de l'héroïne a pourvu à tout. Dans la ville, et parallèlement à l'enceinte, de profonds retranchemens, élevés par ses ordres et d'après son plan, doivent arrêter l'ennemi s'il parvient à franchir la muraille. C'est là que ses gens se retirent et se préparent à de nouveaux combats. Les Espagnols allaient les attaquer, quand un accident vint semer la consternation dans leur camp.

Il y avait, à peu de distance des batteries des Espagnols, un vieux four-à-chaux, tombant en ruines. On en avait étayé les murailles avec quelques pièces de bois. C'était là que Farnèse se retirait ordinairement au sortir de la tranchée. Un soir qu'il s'y trouvait, soit que les assiégés eussent été informés de sa présence en ce lieu, soit que le canon n'eut point été dirigé à dessein, un boulet parti des remparts vint frapper la masure qui, s'écroulant, ensevelit sous ses ruines Farnèse et sa suite. Au bruit de cet accident, chefs et soldats accourus sur le lieu de la catastrophe s'empressent de dégager les malheureux, et après avoir retiré quelques cadavres et des officiers mourans, ils retrouvent leur général vivant, mais blessé et couvert de sang. Farnèse a conservé assez de force pour ordonner à ses Espagnols, qui pleuraient déjà sa perte, de retourner chacun à son poste, afin que l'ennemi ne pût profiter d'un désordre qu'il a suscité. Quelque tems après, lorsqu'il fut guéri de ses blessures, il admit ses soldats dans sa tente, et, ainsi qu'un autre Alexandre sur les bords du Cydnus, il ranima par sa présence et leur confiance et leur ardeur.

Pendant que le prince d'Épinoi rappelait ses troupes de Gravelines et des forteresses maritimes au secours de Tournai, la nouvelle de la victoire remportée par Verdugo devant Nivésiel, arriva au camp des Espagnols. Farnèse

la communiqua à son conseil de guerre, et l'assaut fut résolu au milieu de l'enthousiasme qu'elle produisit. Une artillerie nombreuse battit les murailles pendant trois jours, après lesquels une large ouverture étant pratiquée, l'assaut fut ordonné pour le lendemain. Il eut lieu en effet, mais les Espagnols se virent repoussés avec une perte considérable. La princesse d'Épinoi y fut blessée, ainsi que Farnèse qui y perdit une foule d'officiers de distinction. L'Espagnol avait appris ce que peut même chez une faible femme l'amour de la patrie et l'enthousiasme de la liberté.

Quelques jours s'étant écoulés, un transfuge Espagnol rencontra près de Roubaix un parti du prince d'Épinoi commandé par un vieux capitaine Écossais. Il lui persuade de se jeter dans Tournai avec sa cavalerie. Mais il fallait traverser les lignes Espagnoles. Le traître lui apprend que cette nuit-là le mot d'ordre était *Sainte-Barbe.* Preston traversa donc toutes les sentinelles, passa même près de la tente du général gardée par des piquiers et ne fut reconnu comme ennemi que lorsqu'on le vit entrer dans la ville.

Quoique ce secours fit grand bruit dans toute la Flandre, et relevât pour un instant les espérances des Éta ts, il ne servit à Tournai qu'à précipiter l'heure de sa capitulation. En effet, en entrant en ville, Preston avait apporté la nouvelle de l'échec essuyé à Gravelines et celle du départ du duc d'Alançon pour l'Angleterre : les assiégés se voyaient donc privés de tout espoir d'être secourus.

Le capitaine Écossais lui-même avait été étonné qu'après les brèches qu'il avait remarquées à l'enceinte bastionnée, les assiégés osassent encore tenir, et, considérant le petit nombre de gens de guerre et de bourgeois en état de combattre et l'état de la place, il avait déclaré que si l'on ne reprenait pas le ravelin de la porte St-Martin, il était impossible de résister plus longtems. Le conseiller Du

Bois démontra aussi, dans une assemblée du magistrat tenue le 28 novembre, le danger imminent que courait la ville, vu le grand nombre de ses défenseurs mis hors de combat, la diminution des vivres et des munitions et le peu de probabilité de recevoir du secours du dehors. Il avait donc conseillé d'entendre l'avis du peuple, sous le bon plaisir de la princesse et du seigneur Destrelles, afin d'entrer en négociation avec les assiégeans, et de se rendre à des conditions honorables « sinon de prendre résolution de unanimement soi défendre et mourir aux remparts, leur laissant la victoire sanglante et lamentable. » Cette proposition si honorable pour nos ancêtres fut adoptée. On convoqua les notables du peuple, et tous ayant été d'avis de traiter, bourgeois et homme de guerre, le seigneur Destrelles fut chargé d'entrer en pourparler avec les Espagnols.

De son côté Farnèse poussant les travaux du siége avec la dernière vigueur, avait promis à ses soldats de les conduire dans la ville le jour de St-André, patron de la Bourgogne et de l'ordre insigne de la Toison-d'Or. Mais le 28 novembre vers minuit arriva au camp un parlementaire envoyé par Destrelles avec des lettres pour Rasenghien son vieil ami. Ces lettres l'informaient des dispositions des assiégés. Rassenghien courut aussitôt les porter au général qui accorda le reste de la nuit pour parlementer. La capitulation ne fut signée que le 30 (1). Elle l'eût été à l'instant même sans les obstacles que fit naître la princesse, à qui il répugnait de se rendre. Cette héroïne oubliant la fragilité de son sexe, mais portant dans son cœur ulcéré la haine la plus implacable au gouvernement Espagnol, à cause de la mort des seigneurs de Horn et de Montigni ses oncles et autrefois gouverneurs de Tournai, avait durant le siége payé partout de sa personne, comme

(1) Archives de Tournai.

ses plus braves officiers. Partout elle s'était montrée à leur tête. A la bravoure du guerrier, elle joignait le coup d'œil et les talens du capitaine. Car c'était elle qui avait conçu l'idée de faire construire les ouvrages de retranchement et, non contente d'en avoir tracé le plan, elle en avait dirigé les travaux. C'est à son intrépidité que la cité dut son salut le jour que les Espagnols donnèrent l'assaut au boulevard S[t]-Martin qu'elle arrosa de son sang généreux ; et ce fut encore à elle qu'on doit la capitulation honorable que la ville obtint après un siége de deux mois (1).

Bien que ce fût particulièrement envers elle que le vainqueur fit éclater sa clémence, la princesse d'Épinoi témoigna pour ses succès la plus profonde indignation. Le seigneur De Lalaing, son frère, que Farnèse avait ra-

(1) Tournai dut payer 200,000 florins.

La princesse d'Épinoi et Destrelles eurent la permission de se retirer où bon leur semblerait, avec leur train, armes, chevaux, meubles, etc.

L'art. 3 portait que : au regard des capitaines, officiers et soldats tant étrangers que naturels soit de la ville ou du château, son altesse les voulant favorablement traiter, leur accordait de se retirer avec leurs enseignes sur l'épaule, armes, mèche ardente, tabourins, biens et bagages.

La princesse d'Épinoi fit battre pendant le siége avec sa propre vaisselle, soit par besoin, soit pour en perpétuer la mémoire, une monnaie et des médailles. Les unes en argent portent les armes de la ville et celles des États avec ces mots : Tornaco obsesso, 5 octobris 1581. D'autres en cuivre portent sur le haut les armes du gouverneur, et au milieu celles de la ville avec ces mots : *Urgente obsidione Tornacensi* 1581.

Le prince de Parme fit aussi frapper deux médailles, à l'occasion de la prise de Tournai. Elles sont aux armes du roi d'Espagne, surmontées d'une couronne avec ces mots : *Occasus mihi lucet et ortus*. Au revers on lit : *Philippo rege Hispaniarum Lusitaniâ potito*, *Alexander princeps Parmæ Tornacum subegit*. Ce qui rappelle à la fois et l'orgueil espagnol et ce bon mot de Charles-Quint : que le soleil ne se couchait jamais dans ses possessions.

Sur une autre médaille aux armes du roi on lit : *Alexandro Parmæ principe gubernante* ; de l'autre côté : Gegtoirs des finances de Tournai.

mené au parti du roi, étant venu lui rendre visite de la part de ce prince, loin de crier merci, elle lui reprocha dans les termes les plus durs sa réconciliation qu'elle qualifia de bassesse et de félonie. Puis jetant sur lui un regard où se peignaient à la fois la colère et le mépris: « Si j'avais cru, s'écria-t-elle, que Tournai pût tomber au pouvoir du tyran, ton maître aujourd'hui, et l'objet éternel de notre aversion, j'aurais mis les torches aux quatre coins de la ville, et la princesse d'Épinoi, ta sœur, eût perdu dans les flammes avec la vie, le souvenir et la honte de ton déshonneur ! »

Peu de tems après, elle sortit de la place aux acclamations même des assiégeans et avec tout l'appareil d'un triomphe. Elle se retira à Gand. Avec elle disparut la réforme qui s'était maintenue dans Tournai l'espace de quinze ans.

Femme magnanime, Sparte et Lacédémone aux beaux jours de leur splendeur eussent envié la gloire de t'avoir donné le jour ! Ta mémoire vivra chez le Belge, aussi longtems que le souvenir de l'affreuse inquisition le fera tressaillir d'horreur. Déjà le lieu où s'est signalée ta valeur porte ton nom (1), et ce nom qui vaut à lui seul l'inscription la plus pompeuse, transmettra d'âge en âge à la postérité la plus reculée le touchant récit de tes exploits.

Le prince de Parme, en informant le roi de ses succès, lui écrivit que Dieu lui avait donné la victoire, et que ses troupes étaient entrées dans la ville de Tournai le même jour que, 60 ans auparavant, l'empereur Charles-Quint son père l'avait conquise sur la France. Cette coïncidence exagérée par Strada, qui fait abusivement prendre deux fois Tournai le jour de St-André par les troupes de Maximilien et par le roi d'Angleterre, a fait croire dans ce tems-là au peuple, que l'apôtre André n'était point favo-

(1) La rue d'Épinoi.

rable aux Tournaisiens. Quoi qu'il en soit le clergé paraît avoir partagé cette erreur puisqu'il institua à cette époque une procession solennelle en l'honneur de ce saint le jour de sa fête. Cette solennité se célébra jusqu'au retour de la domination française l'an 1667, et pendant cette période la fête de l'apôtre fut célébré en *triple*, tandis que celle des autres apôtres ne l'était qu'en *double*.

L'historien Strada rapporte au sujet de ce préjugé une histoire assez plaisante : Un courrier, dit-il, envoyé de Milan vers Alexandre Farnèse, conta en présence de l'armée l'aventure suivante qui lui était arrivée à Genève, alors le foyer du calvinisme. Comme j'étais à l'hôtel des postes à Genève, la veille de St-André, attendant qu'on changeât mon cheval, j'entendis l'hôtelier qui s'écria tout à coup comme dans un transport extatique : ô jour funeste pour nous et pour notre religion ; aujourd'hui le prince de Parme s'est rendu maître de Tournai ! A ces paroles d'un homme qui pensait voir comme présentes des choses qui se réalisaient dans un si grand éloignement, je le crus en délire ou en ivresse, et ne pus m'empêcher de rire de ses discours. Je m'en moquai d'autant plus qu'en traversant la Champagne je n'appris rien concernant Tournai. Mais arrivé dans la Lorraine, je rencontrai un confrère qui allait de Flandre en Italie et qui me dit, après nous être donné réciproquement le salut fraternel d'usage, qu'il portait de bonnes nouvelles. Alors lui ayant répondu comme pour rire que ce n'était pas du nouveau pour moi, ajoutant que je savais bien que Tournai était pris depuis quatre jours, il manifesta un grand étonnement de ce que j'avais connaissance de cet événement, attendu qu'il était le premier courrier parti du camp depuis la reddition de la ville. Son étonnement ne fit qu'accroître, quand je lui rapportais ce que j'avais entendu de la bouche de l'hôtelier de Genève ; et après avoir cherché inutilement à expliquer le mot de cette énigme, force nous fut de reconnaître que

nous avions été dévancés par des *courriers aériens* qui vont plus vite que les chevaux.

Le prince de Parme, pour qui le séjour de Tournai était plein de charmes, y fixa sa résidence, et y tint sa cour jusqu'en 1585 (1). Cette année-là la ville de Bruxelles s'étant réconciliée avec le roi, ce prince y transféra sa résidence. Ce fut pendant le séjour de la cour d'Espagne à Tournai, que les dames du bon ton quittèrent la faille d'Ostade pour la colerette et la frise, et adoptèrent la mode espagnole qui leur semblait gentille et riante. Les costumes espagnols étaient adoptés à cette époque par toutes les nations de l'Europe, comme depuis Louis XIV, les modes françaises le furent chez tous les peuples. En peu de tems le luxe envahit toutes les classes, et pour y mettre fin, l'évêque enjoignit aux membres de son clergé d'employer tous les moyens en leur pouvoir, pour empêcher les *nudités scandaleuses* et la vaine parure des femmes, autorisant en cas de besoin la suspension de l'absolution. Le luxe n'avait point encore envahi l'évêché, puisque l'évêque lui-même faisait encore à cette époque, la visite de son diocèse à cheval avec sa suite.

La prise d'Audenarde suivit de près celle de Tournai. La réconciliation de Gand, de Bruges et d'Ypres furent ensuite le fruit de la sagesse du prince de Parme (2). La guerre abandonna enfin les provinces Wallonnes pour se retirer dans le fond du Brabant. Notre cité épuisée par vingt années de trouble et de commotions politiques, commença enfin à respirer; et Farnèse, après avoir rendu à Philippe II, des services signalés, termina sa carrière

(1) Attaqué de la gravelle pendant son séjour, il guérit en faisant usage des eaux de la fontaine du Saulchoir.

(2) Ce traité de réconciliation se conclut à Tournai, le 23 mai 1584, entre ce prince et les députés de Gand, de Bruges et du Franc de Bruges.

dans le cours de ses victoires (2 décembre 1592).

Six ans après Philippe qui avait perdu l'espoir de récouvrer intégralement les Pays-Bas, où la guerre lui avait dévoré tout l'or qu'il tirait de l'Amérique, les sépara de la monarchie Espagnole pour les donner en souveraineté à sa fille Isabelle. Elle épousa l'archiduc Albert, fils de l'empereur d'Allemagne. Philippe ne survécut que peu de tems à cette union et mourut le 13 novembre 1598.

Le commencement du XVI[e] siècle fit fonder à Tournai l'hôpital S[t]-André, pour douze vieux hommes et autant de vieilles femmes, par Messire Jacques Laurent, né à Frasnes, chanoine de la cathédrale.

1501. Les *Sœurs-Noires* dites d'arcte vie s'établissent sur l'Esplanade. En 1672, elles durent abandonner leur maison, et achetèrent le refuge de Cisoing, en la rue du palais S[t]-Jacques, dite depuis rue des *Sœurs-Noires*, et quelques maisons de la rue Claquedent, où elles bâtirent leur cloître et leur église.

1505. Fondation de la chapelle de la Tombe, par l'archevêque de Cambrai.

1532. Fondation du collége de S[t]-Paul, en la rue du Four-Chapitre, par Jean Trouille, chanoine.

1569. Quinte Monnier, née à Antoing en 1538, fonde les *Bonnes-filles* (jésuitesses) rue Madame, paroisse S[t]-Piat. C'est aujourd'hui le local de l'école primaire. Telle fut l'origine de nos premières écoles dominicales. Elles acquirent bientôt une si grande réputation de sagesse que l'évêque de Bois-le-Duc, voulant en introduire de semblables dans son évêché, envoya à Tournai de jeunes personnes pour y étudier la méthode d'instruction en usage dans cet établissement.

Quant aux *dames de la charité*, elles étaient déjà connues à Tournai dès le XIII[e] siècle sous le nom de *dames du bon voisinage*.

1592. Établissement des Capucins, rue du Sondahar ou Sondart, paroisse S[t]-Brice, à l'endroit où était autrefois la porte d'Aubignies, ou d'Obigies. Ils furent supprimés en 1796.

1594. Fondation d'un hospice pour six recrans (invalides) à la Barre S[t]-Brice, par Pierre Cazier et sa femme.

1597. Fondation d'un hôpital au Rodhuy des Dominicains, par Simon De Cambri.
1598. Fondation de deux écoles dominicales, à S[t]-Pierre, par D[lle] Jacqueline Desruelles.

Nos provinces commencèrent à respirer sous le sceptre paternel des archiducs, dont le touchant souvenir est encore gravé au cœur de tous les Belges. Protecteurs des lettres et des beaux-arts, ils s'appliquèrent à faire oublier les malheurs passés.

Ayant pris possession des Pays-Bas vers la fin de 1599, les archiducs firent leur joyeuse entrée à Tournai le 8 février suivant. Leur réception fut brillante. Le comte de Solre, gouverneur de la ville, avait armé 600 hommes du Tournésis et 1600 bourgeois, avec lesquels il se porta à la rencontre des princes (1). Ce fut lui qui leur présenta les clefs d'obéissance. En sa qualité de grand écuyer il portait sur l'épaule l'épée d'État. Messire Jean Leclercq, premier conseiller de la ville, les complimenta. Ce fut Michel d'Esne, page et officier sous Philippe II, mais alors évêque de Tournai qui, à la tête de tout son clergé, reçut les archiducs au porche de la cathédrale.

La cérémonie de la prestation de serment fut la même que lors de l'inauguration de Philippe II; après le serment l'archiduc Albert conféra l'ordre de chevalier au grand prévôt Algambe, à Simon Grenu, seigneur De Fai, mayeur de la vieille ville et à Jacques Haccard, seigneur de Malfens, mayeur de S[t]-Brice (2), ensuite les hérauts-d'armes jetèrent une grande quantité de pièces d'or et d'argent au coin des archiducs, que le peuple ramassa aux cris de

(1) Ms. Gaultran, vol. III.

(2) La nouvelle ville de S[t]-Brice, eut son mayeur et ses douze échevins jusqu'en 1666, époque à laquelle elle fut réunie à la cité. Cette année 1600, une résolution des Consaux décréta l'uniformité de poids et de mesures dans les deux villes.

largesse! largesse! (1). L'après-dîner de ce beau jour se passa en gentils ébats et en gaillardes récréations ; et des fêtes qui se prolongèrent toute la semaine éternisèrent chez nos ancêtres le souvenir de cette touchante solennité.

Les archiducs partirent le sixième jour après leur arrivée. Les Consaux leur firent présent de quatre grands candelabres de la valeur de six mille florins. La même année nos provinces accordèrent un subside annuel de 3,000,000 de florins pour continuer la guerre. Notre ville était cotisée à 30,000 florins.

Nonobstant cette énorme imposition, peu de tems après, sur la proposition des États du Tournésis, les xxxvi bannières votèrent à l'unanimité un subside extraordinaire de 40,000 francs, ce qui n'épuisa point encore la caisse communale, puisque l'on commença vers le même temps (1606) la construction de la Bourse, sur la Grand'Place, les échoppes joignant l'hôtel-de-ville, près du Beffroi, et le pont près de l'Arche.

Le régime des mœurs n'était pas moins florissant à cette époque que notre état financier. Les vieilles chroniques nous apprennent qu'un paysan, demeurant dans un des villages où l'évêque exerçait la haute et basse justice, convaincu de bigamie, fut condamné à faire amende honorable à Dieu et à l'évêque et à être ensuite exposé à

Le greffe de S[t]-Brice subsista jusqu'en 1796. On voit encore son hôtel-de-ville. C'est cette antique maison fortement ancrée de fer, bâtie en pierres de taille dépolies par le tems, qui fait l'angle de la rue de Pont et du quai des Quatre-Bras.

(1) On voit de ces pièces à la bibliothèque de Tournai. Elles sont à l'effigie des archiducs avec ce mot *auspiciis*, autour du bord de l'inscription on lit en abrégé : *Albertus et Isabella Dei gratiâ archiduces Austriæ, duces Burgundiæ et domini Tornaci.* Au revers est écrit au milieu d'une couronne de laurier cette devise : Munificentiâ principum 1600. Elles avaient été frappées tout exprès pour Tournai.

à l'*Estaque* de l'évêché. En conséquence de ce jugement on fit sortir des prisons épiscopales notre penard, et on l'attacha à l'estaque contre la muraille extérieure du palais épiscopal, vis-à-vis de la rue actuelle des Choraux. Quand il fut bien lié au poteau, le valet de l'official lui attacha à la ceinture deux quenouilles, écriteau emblématique qui donnait la mesure de ses appétits charnels. Il fut vivement affecté de ce déshonneur. Un an s'était à peine passé, qu'on vit conduire au même pilori une femme convaincue d'avoir deux maris. Mais loin de se repentir, elle afficha beaucoup d'impudence et d'effronterie.

L'an 1608, le chapitre de la cathédrale renouvela et augmenta ses statuts. Comme ces sortes d'ordonnances sont pour l'ordinaire le miroir des mœurs et des coutumes de l'époque, nous en rapporterons quelques points. On voit par celui-ci qu'il était défendu aux chanoines de dormir pendant l'office, sous peine de huit escalins; d'aller jouer aux dés au cabaret, de fréquenter les concerts publics ou particuliers, d'exercer la médecine ou la chirurgie, sinon gratuitement. Il leur était encore défendu de laisser croître leur moustache, d'anneler leurs cheveux, et de faire la *toilette de leur barbe*. Nul ne pouvait porter aux doigts des anneaux d'or ou d'argent en célébrant l'office, excepté les chanoines dignitaires ou de la plus haute noblesse. Enfin ils ne pouvaient tenir de servantes à leur service à moins qu'elles ne fussent d'un âge avancé ou si jeunes qu'elles ne pussent en aucune manière donner matière au soupçon d'incontinence; et comme chez tous les hommes sans distinction de naissance ou de dignité la chaire est fragile et rebelle, cette mesure ne souffrait point d'exception. Ils ne pouvaient loger chez eux ni filles, ni femmes, ni veuves, excepté leurs sœurs, tantes ou nièces. On voit que nos ancêtres étaient plus scrupuleux que nous.

Cependant l'Espagne, humiliant enfin son orgueil, avait conclu une trève de douze ans avec les États-Unis qu'elle avait reconnus États libres (1609). Cette paix fut accueillie avec joie par les deux pays qui allaient désormais se séparer. Nos provinces ne tardèrent point à se relever de la ruine générale où une guerre de 40 ans les avait réduites. Ces bienfaits, nos ancêtres les durent en partie à la sagesse de leurs gouvernans, en partie à leur industrie, à leur étonnante activité et à ce génie commercial qui nous distingue encore d'une manière si honorable de tous les peuples de l'Europe.

L'archiduc Albert qui avait fait asseoir sur le trône la piété et la justice, n'avait point associé à ces aimables sœurs la philosophie, seule capable de dissiper les ténèbres dont elles marchaient encore environnées. Un fait qui se passa dans notre cité sous le règne de ce prince, qui prit connaissance de toute la procédure, va convaincre nos lecteurs de cette triste vérité.

Vers l'an 1613, le peuple de Tournai fut effrayé par les apprêts d'un genre de supplice qui commençait à y devenir de jour en jour plus rare. Les familiers de la haute justice élevèrent un vaste bûcher sur la Grand'Place, en face du Beffroi.

Vers midi un triste cortége, parti de la prison de l'évêché, se mit en route processionnellement et à pas lents. A la suite de l'official qui tenait à la main la fatale sentence, marchait une femme belle et jeune, la tête et les pieds nus, la hart au col, et tenant de la main droite un cierge ardent. C'était Simone.... La pâleur de son visage, son air calme et résigné la rendaient encore plus intéressante dans ce moment solennel qu'avant son malheur. A ses côtés, on apercevait en première ligne les pères Dooms et Michaelis, un crucifix en mains, qu'ils lui faisaient baiser de temps à autre tout en la prêchant. *Mourir si jeune...!* Telle était la réponse que la victime adressait en soupirant aux

deux dominicains. Un nombreux clergé, une escorte plus nombreuse encore fournie par le pouvoir séculier et militaire (1), fermaient cette marche funèbre. La première station eut lieu devant le grand portail de Notre-Dame, pour la cérémonie de l'amende honorable et la demande de pardon *à Dieu, aux archiducs et à justice*; puis le cortége reprit le chemin de la Grand'Place.

Au détour de la rue qui y conduit, on aperçut dans l'enfoncement d'une de ces sombres et antiques maisons de bois, qu'on voyait encore naguère, un jeune militaire espagnol, qui cherchait à se précipiter vers le cortége, mais que plusieurs personnes retenaient avec force. Simone tourne la tête, voit cette scène, et alors, n'écoutant plus les discours de ses deux confesseurs, elle appuie sur son cœur la main qui soutenait le flambeau, et pose un doigt de l'autre sur ses lèvres décolorées, comme si elle eût voulu indiquer à quelqu'un de garder le silence; puis levant au ciel ses beaux yeux qui seulement alors se remplissent de larmes, elle continue à s'avancer d'un pas plus rapide vers le terme assigné à sa marche et à sa vie. Heureusement pour celui qui venait de recevoir ce dernier signal d'adieu et d'amour, les assistans ne virent, dans ces démonstrations, que l'exercice d'une pratique religieuse, devant une sainte madone placée contre la maison de bois.

La victime est devant le bûcher; l'official lit une sentence que les sanglots du peuple qui l'entoure empêchent d'entendre, de ce peuple insensible peu d'années auparavant à l'exécution de plusieurs centaines d'hommes qui ne partageaient pas ses croyances! Le clergé entonne des cantiques et des chants de mort. L'impassible bourreau, une torche à la main, attend le signal. Simone prie et quel-

(1) C'était don Gaston Spinola, qui était alors gouverneur et grand bailli de Tournai et du Tournésis.

quefois se retourne vers la route qu'elle vient de parcourir, en y jetant un regard inquiet où se peignent à la fois la crainte et l'espérance.... Bientôt la flamme pétille, s'élève en tourbillons dans les airs, la victime ne se retourne plus, c'en est fait....

Les cendres du bûcher fumaient encore et le bourreau s'apprêtait déjà à les jeter au vent, ainsi que l'exigeait la sentence cruelle, quand on vit accourir sur la place un jeune homme égaré, que ses vêtemens, malgré leur désordre, font reconnaître pour un guerrier espagnol; ses traits décomposés, ses yeux hagards, un teint hâve, sa démarche chancelante, tout annonce qu'il supporte en ce moment un immense malheur. Soutenant dans ses bras une espèce d'urne funéraire, il s'avance vers l'endroit du supplice, il la remplit vivement de cendres encore brûlantes, mais bien moins que la main qui les touche; puis, muni de ce dépôt sacré qu'il presse sur son cœur, avant qu'on ait pu s'opposer à son dessein, il s'éloigne à grands pas de ce théâtre d'horreur, et, gagnant la sortie la plus prochaine de la ville, il fuit sans tourner une seule fois la tête dans sa course rapide.

Ce militaire.... c'était l'époux de la victime, de l'infortunée Simone! (1).

(1) Simone Dourlet avait vu le jour à Lille vers la fin du XVI[e] siècle. Elle était novice au monastère de S[te]-Brigitte, quand tout à coup elle fut accusée par ses supérieures d'avoir de mauvais desseins *à l'instance et persuasion du diable*. L'official de Tournai la fit jeter dans les prisons de l'évêché, où, dépouillée des habits de son ordre, elle gémit durant l'espace entier d'une de ses plus belles années de sa vie, sans qu'on put en retirer aucune confession. Au bout de ce tems, l'évêque la relaxa, par égard pour sa famille, qui n'était pas sans crédit, à la condition qu'elle ne paraîtrait pas publiquement à Tournai ni à Lille. Simone accepta avec joie cette capitulation et se retira à Valenciennes, où elle entra dans une maison de commerce. Bientôt les flambeaux de l'hymenée s'allumèrent, et Simone donna sa main à un jeune homme de Lille, alors étudiant en philosophie au collége de Valenciennes, après

Après avoir créé de bonnes lois, et doté le pays d'un grand nombre de sages institutions, utiles pour le temps de son règne, Albert mourut le 16 juillet 1621, emportant dans la tombe des regrets universels.

Trois ans environ après son trépas, la peste recommença ses ravages à Tournai. Toutes les communications avec le dehors ayant été interdites, le commerce tomba dans un état de torpeur tel, que la plupart des marchands faillirent être ruinés. Le magistrat fut autorisé, par décret du roi d'Espagne Philippe IV, à lever une somme de 220,000 francs pour subvenir aux secours des pestiférés, et des malheureux que l'état des choses avait conduits à la mendicité, et l'année suivante les Consaux obtinrent un octroi (24 sept. 1627), qui astreignait les religieuses de l'hôpital

lui avoir fait jurer sur les saints évangiles et la damnation de son âme, de ne révéler à qui que ce soit au monde l'endroit où elle était.

Une parente du mort [illegible] a trahi le fatal secret. Simone est saisie, interrogée par l'official de Tournai, assisté du notaire Vanderbecque, de trois docteurs en médecine et de la sœur Isabeau Sestic, qui firent quelques expériences sur le dos, la poitrine, le genou de l'accusée, en y enfonçant des aiguilles. Le sang n'en sortit pas toujours; mais lorsque Simone se perça elle-même de ses propres aiguilles [illegible] indiqués, le sang jaillissait avec force.

Après une foule d'interrogatoires et de tourmens, dans lesquels l'infortunée avait montré une fermeté et une sagesse dignes d'un siècle plus éclairé, elle fut replongée dans les cachots, destinée à une nouvelle épreuve.

[illegible] le physique épuisé par le jeûne et les tortures, Simone [illegible] [illegible] Simone a avoué. Elle est sorcière! et comme telle condamnée à être brûlée vive.

Mais avant de monter sur le bûcher, elle assigne son juge, le père Michaëlis, à comparaître dans cinq ans à pareil jour devant le juge suprême, [illegible] le dominicain meurt à Paris, au jour fixé, dans des tourmens inexprimables.

Nous avons extrait cet épisode des archives du nord de la France et du midi de la Belgique.

Notre-Dame à recevoir un certain nombre de pestiférés, que par les statuts de 1238, elles n'étaient pas tenues de recevoir.

L'archiduchesse Isabelle, qui depuis la mort de son auguste époux administrait sous le titre de gouvernante, termina sa carrière le 1er décembre 1633. Comme elle ne laissait point de postérité, les Pays-Bas retournèrent à Philippe IV, roi d'Espagne, son neveu.

La France vit d'un œil jaloux la réunion de nos provinces à ce royaume. Aussi, le cardinal Mazarin, à qui tous les moyens étaient bons pour abaisser la maison d'Autriche, sut trouver un prétexte spécieux pour pousser son maître à déclarer la guerre à Philippe. Sa durée fut de vingt-quatre ans. Elle commença par la Picardie, où les Espagnols prirent la Capelle, Bohain, le Catelet, Braie et Corbie. Ces succès rapides jetèrent l'effroi dans Paris, mais la campagne suivante Louis XIII reprit ces places en personne. De la Picardie la guerre passa dans l'Artois, où, par les vicissitudes de l'inconstante fortune, les places fortes furent plusieurs fois prises et reprises.

Exposé à la fois aux brigandages des Espagnols et aux courses des Français qui venaient enlever nuitamment les hommes et le bétail, le Tournésis eut beaucoup à souffrir dans ces temps-là. Bientôt le théâtre de la guerre fut reporté dans la Flandre, dont une grande partie tomba au pouvoir des Français. L'amiral hollandais Tromp contribua puissamment à ces victoires. Épuisé et abattu le roi d'Espagne proposa enfin la paix aux provinces-unies. Elle fut signée à Munster, le 30 janvier 1648.

Le 27 du mois de mai de l'an 1653, des maçons occupés à abattre les fondemens d'une maison (1) appartenant à

(1) C'est aujourd'hui la maison occupée par M. Hurteux, vis-à-vis le portail septentrional de l'église. Elle porte sur une pierre enchâssée dans la maçonnerie l'année 1653.

l'église Saint-Brice, que le curé Gille Pattes faisait démolir à cause de sa grande vétusté, rencontrèrent à la profondeur d'environ huit pieds, une large pierre sépulcrale qu'ils rompirent. L'ayant enlevée, ils trouvèrent d'abord une boucle d'or, puis un globule qui tomba en poussière au premier mouvement qu'on lui imprima, et d'où s'échappèrent une centaine de petites pièces rondes, dont on ne put, sur le champ, reconnaître le métal, à cause de la rouille épaisse dont elles étaient chargées. Informé de cette trouvaille, le curé, assisté de deux marguilliers Jean Berlo et Nicaise Rogier, se rendit sur les lieux pour la revendiquer comme ayant été faite sur le terrein de l'église. Ils ordonnèrent ensuite qu'on fossoyât plus avant dans la terre. Ce qui mit au jour plus de deux cents pièces de monnaie tellement rongées par le temps, qu'on ne put déchiffrer aucun caractère ni figure. Non loin de là, on découvrit des fers à cheval, des pièces de fer rouillées, attachées à des restes de bois pourri, deux crânes humains dont l'un plus petit que l'autre, un squelette de la grandeur de cinq pieds et demi ; sous la tête le fer d'une framée, et celui d'une frankiske ou hache d'armes. A côté du squelette un spathe dont la lame tomba en pièces au premier toucher, avec son pommeau, sa poignée et son fourreau ; plus, des parties d'un baudrier, un style à écrire avec son étui et ses tablettes, une tête de bœuf en or, emblème du dieu Thor, plus de trois cents petites figures d'or en forme d'abeilles, disent les archéologues, mais que la mythologie Scandinave nous représente comme des *scarabées*, messagers consacrés à cette divinité du Nord. Enfin une infinité de petits objets, tels que boucles, agrafes (1) de différentes sortes, un croc de petits crochets, des clous, des filamens, des bulles. Tout cela était en or, et orné d'un

(1) Une belle agrafe d'or du manteau de Childéric se trouve encore en la possession de l'église St-Brice. Elle est attachée à la dalmatique dont le doyen est revêtu les jours de grande fête.

très-grand nombre de pierres précieuses. On trouva aussi un globe terrestre, que quelques rois de France ont porté dans leurs armes.

L'on aurait difficilement deviné à quel illustre personnage avait appartenu ce trésor, si l'on n'avait découvert en même temps un anneau d'or à sceller, bien conservé et dont le scel portait en creux une tête avec cette inscription : *Childerici regis*.

La nouvelle de cette importante trouvaille étant parvenue aux oreilles du magistrat, il députa deux commissaires vers le curé de Saint-Brice, pour prendre inspection du trésor, et en dresser un procès-verbal exact et circonstancié. Le curé et les marguilliers refusèrent d'abord de remettre les objets trouvés au magistrat ; enfin, après bien des contestations, ils lui remirent l'anneau de Childéric, les ornemens qui entouraient le cavesson du palefroi du roi frank, et sa cotte d'armes ; une aiguille en or, vingt-sept scarabées, quatre boucles d'or, dix-huit clous, et autres objets qui réunis pesaient treize onces.

L'archiduc Léopold commandait alors l'armée des Espagnols dans l'Artois. Le magistrat de Tournai envoya vers lui son premier conseiller pensionnaire De Bargibant, chargé de lui présenter en son nom tout ce qu'on avait pu recueillir de ce trésor sépulchral. L'archiduc fut si satisfait de ce présent qu'il conféra au député du magistrat de Tournai les insignes et l'ordre de la chevalerie.

Entretems le marquis de Trazegniès, gouverneur et grand bailli de Tournai-Tournésis, l'un des chambellans de l'archiduc Léopold, envoya à son premier médecin Jean Chifflet, une relation très-exacte de cette découverte. Le fils de Chifflet, chanoine de Tournai, n'épargna ni soins, ni peine, ni argent pour racheter les pièces que la cupidité avait éparses. Il recueillit et envoya à son père six pièces d'or battues au coin des empereurs d'Orient, Va-

lentinien, Marcien, Léon, Zénon, et Basiliscus : en outre vingt-deux d'argent de divers empereurs, et les maillons en or de la cotte d'armes de Childéric.

Ensuite, pour mieux atteindre le but qu'il se proposait, il se lia d'amitié avec le curé de Saint-Brice et ses marguilliers, qui détenaient la plus grande partie de ce précieux trésor. Il fut donc convenu entr'eux quatre, et sous le plus grand secret, qu'ils en feraient eux-mêmes hommage à l'archiduc à son retour de l'armée. En effet, Léopold étant arrivé à Tournai le 10 novembre, le doyen de St-Brice et ses marguilliers allèrent lui présenter à St-Martin le complément du trésor (1), et lui adressèrent un discours qui ne ressemblait pas mal à un contrat de vente.

Le curé offrit en particulier les pièces suivantes : deux médailles d'or à l'effigie de l'empereur Théodose, une de l'empereur Valentinien, une de Léon, une grande boucle ou agrafe, une tête de taureau en or, une idole du roi Childéric, et l'extrémité de la poignée du spathe sur laquelle étaient ciselées deux têtes de taureau, emblême du dieu Thor.

« Je vois, dit M. Hoverlant, d'un manuscrit de l'abbaye de St-Martin où logeait l'archiduc, que le prince fut très mécontent de la licence que le curé et ses marguilliers s'étaient permise d'apposer à leur hommage la condition de leur donner de l'argent pour les pauvres de cette paroisse. Il fut surtout indigné de ce que, pour lui en extorquer, ils n'avaient pas eu honte de recourir au mensonge, en avançant que la maison, où le tombeau du roi Frank avait été découvert, appartenait à la mense des pauvres de la paroisse. Aussi ces audacieux mendians n'obtinrent-ils rien, mais l'archiduc donna au sourd et

(1) C'étaient l'ornement en or du spathe de Childéric, celui de son fourreau, sa poignée, son baudrier, un second anneau d'or, un étui d'or qui contenait le stylet d'or, un globe terrestre en cristal, 56 médailles d'or au coin de l'empereur Léon ; 14 de Zénon, 7 de Marcien, et quelques-unes de Basiliscus et de Marc-Aurèle.

muet Adrien Quinquin Latôme, qui avait découvert le tombeau, six pistoles, et remercia gracieusement le magistrat, qui en lui exhibant les comptes originaux de cette paroisse, l'avait convaincu que cette maison et les suivantes appartenaient à l'église et non à la mense des pauvres. »

Childéric était représenté sur le scel de sa bague, sans couronne et sans barbe, avec les cheveux longs; il portait à la main droite une framée ou lance, insigne de la puissance souveraine. On voit que ce prince avait été enterré hors l'enceinte de la ville conformément aux mœurs des Franks et, à la loi des douze tables. Nous bornerons ici nos remarques. Jean Jacques Chifflet, protomédecin de l'archiduc Léopold, homme fort instruit, ayant traité ce sujet ex-professo dans une savante dissertation (1), que le père de Mont-Faucon, religieux bénédictin de la congrégation de St-Maur a copiée et mise en 1729, à la tête de ses monumens de la monarchie française (2).

Cette riche collection fut donnée par l'empereur d'Autriche à Louis XIV, qui la fit placer à sa bibliothèque royale à Paris, et partie à l'abbaye de St-Geneviève.

(1) Elle a pour titre *Anastasis Childerici*, Francorum regis, sive thesaurus sepulchralis Tornaci Nerviorum effossus Authore Joanne Jacobo Chiffletio, equite regio. Antwerp, 1655, in-4°.

(2) Le chanoine De Bast l'a aussi partiellement insérée dans son recueil des antiquités romaines et gauloises, in-4°. Poutrain en parle aussi fort longuement. Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs à qui ces détails paraîtraient insuffisans.

CONQUÊTE DE TOURNAI PAR LA FRANCE.

Cependant la France, quoique privée du secours et du puissant appui de la république batave, n'avait pas moins continué la guerre. Le génie de Turenne ayant enfin triomphé des Espagnols, la paix fut signée le 7 novembre 1659, sur la Bidassoa, dans l'île des faisans. Pendant que deux grands monarques pacifiaient l'Europe, à Tournai il intervenait un concordat entre le magistrat et l'abbé de St-Martin, par lequel il était permis au premier d'entrer les jours de cérémonie publique dans l'enclos de l'abbaye, *masses levées*, sans préjudice toutefois à la juridiction de l'abbé.

Par le traité dont nous venons de parler, connu sous le nom de *traité des Pyrennées*, l'Espagne céda, entr'autres villes du Hainaut, Landrecies, Avesnes, le Quesnoi, Marienbourg et Philippeville; la France lui restitua Audenarde, Ypres, Furnes, Dixmude, Merville, Menin et Comines. Tournai resta à l'Espagne, qui ne le conserva que peu de tems.

En effet, sept ans s'étaient à peine écoulés, que Louis XIV, revendiquant du chef de sa femme de prétendus droits sur le Brabant et le Limbourg, leva une armée avec laquelle il marcha vers les Pays-Bas Espagnols. Nos frontières étant sans garnison, cette campagne ne présenta

qu'un enchaînement de succès rapides. Bergues, Furnes, Courtrai, Dixmude, Armentières, Charleroi et Ath ayant été conquis en moins de quarante jours, le roi descendit sur Tournai avec 25,000 hommes d'infanterie, et 10,000 cavaliers, et l'investit la nuit du 20 au 21 juillet (1667).

C'était le marquis de Trazegnies qui y commandait pour les Espagnols ; mais le peu de troupes auxquelles le gouverneur-général Castel-Rodrigo en avait confié la défense, manquaient de tout : de vêtemens, de chaussure, d'armes, d'argent et de vivres. Sans discipline, et abandonnées à la licence, elles ne subsistaient que de rapines et de brigandage, à tel point que les gens de la campagne, qui se rendaient aux marchés de Tournai pour y vendre leurs denrées, étaient obligés de marcher en troupes et en armes, ainsi que les caravanes dans le Levant, pour ne pas être dépouillés par ceux-là mêmes qui auraient dû les protéger. Ce n'était donc pas avec de pareils élémens de défense que Tournai pouvait espérer de résister à une armée victorieuse, commandée par un prince jeune et valeureux qu'inspirait encore le génie du grand Turenne.

Presqu'en même tems que les Lorrains investirent Tournai, il survint, pour comble de malheur, un événement qui jeta le trouble et le découragement dans l'âme de tous ceux qui se préparaient à sa défense. Quelques compagnies d'un régiment de Bruxelles, marchant au secours de la ville, arrivèrent, venant d'Audenarde, au milieu de la nuit au faubourg de Maire. Cette troupe fatiguée d'une marche longue et forcée, faite pendant une chaleur accablante, en attendant l'ouverture de la porte, se livra au repos sans se défier de l'ennemi qu'elle ignorait être si près. Les premiers coureurs des Lorrains, battant l'estrade, trouvèrent ces gens dans un profond sommeil, et les reveillant à coup d'épées et de pistolets, ils semèrent l'alarme, le désordre et le carnage parmi cette troupe assoupie, dont le quart seulement, c'est-à-dire une

centaine d'hommes, put rentrer en ville, le reste ayant été pris ou tué.

D'un autre côté les ardentes sympathies pour la nation française s'étaient réveillées chez un grand nombre de Tournaisiens à l'approche de l'armée de Louis XIV. Ces dispositions, si favorables à l'entreprise de ce monarque, trouvaient encore un grand appui chez les nombreux Français réfugiés à Tournai ; de sorte que le peuple de cette place, que la bourgeoisie seule aurait pu défendre avec succès contre toute autre nation, courut aux portes et sur les remparts, moins pour repousser des ennemis, que pour saluer avec transport l'antique bannière aux fleurs de lis.

Il n'y avait pour toute garnison dans la ville qu'une compagnie de 233 Irlandais et 150 chevaux. Une partie de cette troupe était logée à St-Christophe, rue de St-Martin (1), et l'on prétend que l'hôtelier dut les chasser de chez lui vers l'endroit où leur devoir les appelait, tant ils étaient peu disposés à défendre la place. Il est bien vrai que le magistrat, prévoyant la probabilité d'une rupture avec la France, avait, l'année précédente, ordonné la réfection de la contr'escarpe hors de la porte St-Martin, l'élargissement des fossés du château et de la ville, dont les abords avaient été palissadés, et que partout sur les remparts avait été braquée l'artillerie de siége : de leur côté le chapitre et les États du Tournésis avaient aussi fourni des ouvriers et des fascines ; et les Consaux, outre les quatre compagnies bourgeoises existantes, avaient levé 500 hommes ; mais ces démonstrations n'avaient, paraît-il, rien de sérieux. Le seul but de la ville était de sauver les apparences de la fidélité qu'elle devait au monarque Espagnol.

L'attaque fut en raison de l'esprit qui animait les assié-

(1) Plus bas et touchant l'hôtel de St-Genois. On sait qu'alors il n'existait point encore de casernes et que les troupes étaient réparties et disséminées dans les plus grandes hôtelleries.

gés. Ayant pris position entre la porte St-Martin et celle de la Vigne, les Français ne crurent pas devoir ouvrir la tranchée pour faire leurs approches. Le 21, le maréchal de Grammont, colonel du régiment des Gardes, attaqua en plein jour le chemin couvert, et s'étant rendu maître des palissades, il s'y posta. Il restait encore un ravelin à gagner, des fossés à combler, et la muraille à franchir. Louis XIV crut plus expédient et plus expéditif de faire sommer la place que de la battre. A peine son parlementaire était de retour au camp, que le magistrat fit arborer le drapeau sur le beffroi, dont le guêteur était descendu pour informer que la cavalerie et l'infanterie en très-grand nombre marchait vers la tranchée avec un amas prodigieux de fascines; ce qui indiquait qu'on devait faire un puissant et décisif effort la nuit suivante. Ce motif et l'absence de secours avaient déterminé le magistrat à capituler.

Les trois États envoyèrent leurs députés au roi qu'ils trouvèrent dans sa tente, et l'on ouvrit les négociations avec les commissaires nommés par lui. Elles durèrent néanmoins deux jours, pendant lesquels les bourgeois fournirent de leur propre mouvement les vivres aux soldats qui occupaient le chemin couvert; car la disette était telle dans l'armée royale, que la livre de pain y coûtait un écu. De pareils procédés entre belligérans sont rares, et l'histoire en offre bien peu d'exemples. C'est qu'alors, comme aujourd'hui, pour la plupart de nos Tournaisiens les Français étaient et seront toujours *nos amis, les ennemis.*

Les articles de la capitulation ayant été arrêtés, le roi la signa dans son camp devant Tournai, le 24 juin, et le même jour vers sept heures du soir, il fit son entrée par la porte de Lille (1). Il y trouva le corps du magistrat en

(1) La commune y stipulait, entr'autres points, le maintien des privilèges, coutumes, usages, immunités, droits, franchises, juridiction,

robe, qui lui présenta les clefs de la ville dans un bassin de vermeil, par les mains du grand prévôt. Ce fut M. De Bargibant, premier conseiller pensionnaire, qui complimenta le vainqueur. « Sire, dit-il, cette ville dont vous » prenez possession est la fille aînée des rois de France. » Elle bénit l'heureux jour où elle se voit rentrer dans » le sein paternel, après la douleur d'une séparation de » cent quarante-six ans (1); elle embrasse vos genoux dans » l'espérance que vous aurez pour elle les tendres égards » que méritent son origine et ses malheurs, et qu'elle re- » trouvera dans le plus grand de ses rois le meilleur de » ses pères. »

Plus productive qu'étendue, cette harangue valut à l'orateur la place de second président du conseil souverain que Louis XIV érigea à Tournai l'année suivante. *Habent sua fata libelli !*

justice et administration à elle accordée par les rois de France jusqu'en 1521, et par l'Angleterre durant sa domination, notamment le maintien de la *traite foraine* de six mille pièces de vin pour la provision de la ville, sans payer issue du droit de franc-fief; qu'elle pourrait déduire, si bon lui semblait, sur les aides et subsides, les canons échus ou à échoir des capitaux prêtés au roi catholique montant à la somme de 205,000 florins d'alors, hypothéqués sur le bois de Nieppe, le domaine de Cassel, et sur la forêt de Mormal; qu'à l'avenir (ce qui est très-remarquable), les officiers de justice de la ville, de la banlieue et du Tournésis ne seraient choisis que parmi les naturels du pays, ayant l'habilité requise par les coutumes, et que pour le présent, ceux en place y seraient maintenus. Que la liberté de conscience ne serait permise dans la ville, banlieue et pays de Tournésis, Mortagne et St-Amand et que la religion catholique, apostolique et romaine serait seule conservée; que le roi n'y établirait point de gouverneur ou officiers d'autre religion. Que la monnaie de ladite ville serait continuée, au réglement des monnaies de France, et que nulle imposition ne pourrait être établie que du consentement des États du Tournésis, qui étaient maintenus.

(1) Charles V avait conquis Tournai sur François Ier en 1521.

Le roi passa sous un arc de triomphe qui avait été dressé dans la rue à trente pas de la porte, traversa la place au son de toutes les cloches et carillons des paroisses et communautés, et alla descendre au palais abbatial de Saint-Martin avec *monsieur*, suivi de toute sa cour. Le maréchal duc de Duras fut nommé gouverneur-général de Tournai, et messire De Renouard, maréchal de camp, désigné pour commandant particulier. Cet officier, doué du plus rare mérite, fit observer à la garnison la discipline la plus sévère. M. de Croisille fut nommé major de place, de Miremont, lieutenant et de Saint-Aubin, sergent-major. Leurs commissions furent enregistrées le 27, aux Consaux.

Aussitôt après que Tournai fut rendu, dit madame de Montespan dans ses mémoires, et les nouveaux postes occupés, le roi voulut faire son entrée dans cette importante ville, qu'il lui tardait beaucoup de voir. Le peuple et la bourgeoisie, quoique muets et silencieux, regardèrent volontiers défiler l'armée française et la maison du roi; mais les gens de la haute classe ne parurent presque point à leurs croisées, et le peuple qui se montra sur les balcons saillans n'applaudit pas le roi.

Quant à lui, richement paré, sur son cheval soupe-au-lait (1) le plus beau coursier du monde, il continua sa marche entouré de sa jeune noblesse et il faisait jeter de l'argent devant lui. Le cortége s'arrêta devant l'Hôtel-de-

(1) Ce fut alors que Louis XIV donna au magistrat de Tournai ce beau portrait qu'on admire dans un des salons de l'hôtel de la régence. Le jeune monarque, le plus bel homme de son siècle, y est représenté sur ce cheval, couleur isabelle, *le plus beau coursier du monde*. Il porte à la main le bâton de maréchal. Les figures sont de Lebrun, le paysage du belge Vandermeulen. Ce fut le ministre Colbert qui l'envoya le 31 mai 1668, à la ville de Tournai, comme une marque de l'affection du monarque pour les Tournaisiens *devenus ses sujets par la paix*. Dans une médaille que le monarque fit frapper à l'occasion de cette conquête, il est représenté debout, avec la victoire qui le couronne.

Ville, où les magistrats le haranguèrent après lui avoir livré les clefs d'obéissance sur un large bassin d'or.

Comme le roi d'un visage serein et satisfait allait répondre à cette harangue, il vit une femme qui s'étant glissée entre deux gardes françaises, le regardait très-fixement et semblait vouloir avancer jusqu'à lui. Elle avança deux ou trois pas effectivement, et la parole que sa bouche proféra parut au conquérant une grossière injure. — Arrêtez cette femme, s'écria le roi; et au même instant elle fut saisie et amenée devant lui. — Pourquoi m'offensez-vous, lui dit-il, avec vivacité, quoiqu'avec retenue? — Je ne vous ai point offensé, répondit la dame de Tournai, le mot qui m'est échappé serait plutôt une flatterie et un éloge, du moins si on lui conserve le sens qu'il a dans ces contrées peu françaises. — Répétez ce mot, ajouta le roi, car je veux légitimer aux yeux de tous, la punition qui vous sera infligée. — Sire, reprit cette jeune femme, vos soldats ont détruit mes pâturages, mes bois, mes moissons ; le cœur navré, j'étais venue à cette place pour vous maudire; mais votre aspect a subitement changé ma résolution; et en vous contemplant de plus près, je me suis écriée, malgré mon courroux et malgré moi : *le voilà donc ce beau boug...*! le voilà! Les grenadiers appelés en témoignage assurèrent que tel avait été son discours. Alors le roi se mit à sourire et dit à la jeune flamande : — Qui êtes-vous? comment vous nommez-vous? Elle répondit en prenant un air d'aplomb et de dignité. — Vous voyez devant vous la comtesse de Sainte-Aldegonde. — Madame, reprit aussitôt le roi, allez s'il vous plait faire votre toilette, je vous invite à dîner aujourd'hui avec moi.

Madame de Sainte-Aldegonde eut l'honneur, en effet, de dîner ce jour là avec le prince. Elle avait beaucoup d'es-

Il a en main le bâton de commandant, à ses côtés la Lys et l'Escaut avec cette légende : *Ludovicus XIV rex christianissimus*, et autour de l'exergue on lit : *Tornacum et Curtracum capta* 1667.

prit. Elle sut être aimable, et le roi, dont la politique était de gagner tous les cœurs par toutes les avances permises, l'indemnisa des pertes qu'elle avait faites durant la guerre et favorisa de même tous ses parens et amis.

La famille de Sainte-Aldegonde parut à la cour ; s'y attacha par des bienfaits. Elle est déjà une pépinière d'excellens officiers et de personnes de mérite, et sans la parole un peu grivoise de madame la comtesse, tous ces gentilshommes seraient restés ignorés et pauvres dans les environs de Tournai (1).

A quelques jours de là, on vint dire au roi que les soldats avaient arrêté un homme des plus dangereux, lequel

(1) Ainsi parle la maîtresse de Louis XIV dans ses Mémoires. Mais bien avant l'entrée de ce monarque dans les Pays-Bas, cette noble famille avait acquis de l'illustration dans nos contrées. L'on voit dans la vie de Ste-Aldegonde que l'an 630 Walbert, père de cette sainte, descendait en ligne droite des premiers rois de France. Il était duc de la basse Lorraine, c'est-à-dire des Ardennes, de Namur, du Hainaut et du Cambrésis. Son épouse nommée Bertilde était fille du roi de Thuringe.

Un Jean de Ste-Aldegonde fonda et dota en 1198 la première paroisse de Sitieu (St-Omer). Un Maximilien de Ste-Aldegonde y fonda l'hôpital Notre-Dame dit *du soleil* l'an 1583. L'on voit encore près de St-Omer un vieux château en la vallée de Ste-Aldegonde.

En 1627, Messire Lamoral, comte de Ste-Aldegonde, baron de Noircarmes bâtit à ses frais l'église des jésuites de Nivelles.

Au XVIe siècle, tandis que le comte de Ste-Aldegonde de Noircarmes affermissait le pouvoir Espagnol en Belgique par la prise de Valenciennes et de Tournai (1567), Marnix de Ste-Aldegonde, aussi fameux guerrier que grand diplomate et illustre écrivain, l'ami du Taciturne, était condamné au bannissement par le tribunal des troubles.

Vers le milieu du XVIIIe siècle un Ste-Aldegonde fut grand prévôt de Tournai, tandis qu'un autre membre de cette illustre famille était colonel en France d'un régiment de dragons qui portait son nom.

Aujourd'hui plusieurs officiers distingués du nom de comtes de Ste-Aldegonde servent en Russie.

François de Ste-Aldegonde, aîné de cette famille, vient de mourir à Lille (janvier 1839), à l'âge de 80 ans.

venait d'être surpris creusant quelque terrain parmi d'anciens aqueducs, « afin d'y établir quelque mine. »

Ce personnage fut amené lié et garotté comme un criminel ; on le poussait, on le maltraitait ; on le voyait trembler et verser des larmes.

C'était un savant de ceux que l'on nomme *antiquaires*. Il avait, quelques jours avant l'invasion, commencé une fouille qu'il s'était vu contraint de suspendre, et que son impatience extrême venait de le porter à continuer, malgré le voisinage des soldats.

Au moyen d'un vieux manuscrit, longtems conservé chez les druides, puis chez les moines, cet homme savait les traces d'une ancienne *via* ou grande route romaine ; et comme, du temps des romains, les tombeaux des riches et des grands se plaçaient toujours le long de ces larges routes, c'est là que notre antiquaire faisait des recherches qui devenaient pour lui des mines d'or.

Ayant fait au roi cette confidence, sa majesté lui rendit la liberté, à quoi l'on ajouta toute l'indépendance dont il avait besoin pour l'exécution de son entreprise.

Peu de jours après, il demanda l'honneur d'offrir à sa majesté quelques-uns des objets trouvés et recueillis dans ses fouilles. Voici les curiosités funèbres que cet homme montra.

Après avoir rompu la voûte d'un sépulcre, il avait saisi et enlevé un grand vase d'albâtre, où l'on voyait encore les cendres calcinées du défunt. Auprès de cette urne, soigneusement recouverte et fermée, un autre vase renfermait trois anneaux d'or, ornés de pierreries ; deux éperons d'or ; le mors tout entier d'un cheval de bataille, fort peu taché de rouille et enrichi d'or et d'argent ; une manière de cachet, imitant, à peu de chose près, des armoiries ; un collier de grosses perles, fort bien choisies ; un stylet ou poinçon propre aux écritures ; et une centaine de médailles d'or ou d'argent, à l'effigie de Domitien, très-mé-

chant empereur, qui régnait à Rome et sur les Gaules en ce temps-là.

Quand le roi se fut amusé quelque temps à examiner ces bagatelles, il se retourna vers le savant et lui dit : « Est-ce là tout, monsieur ? Et le vin de Caron, où est-il ?

— Sire, répondit le vieillard, voici le *flacon du sépulcre* ; il est demeuré transparent. Le vin du passage ou du Cocyte s'y fait voir encore, mais réduit à peu près d'un grand tiers.

On déboucha ce flacon avec beaucoup de peine ; le vin qui en sortit était pâle et sans odeur, et fut trouvé pourtant délicieux par ceux qui osèrent en boire.

Lorsqu'on eut renversé l'urne funéraire pour en retirer les cendres et les inhumer, ces messieurs y aperçurent une inscription ; le roi la traduisit à l'instant. Elle portait ces paroles : « Que les dieux protecteurs des tombeaux punissent le violateur de ce mausolée ! Les agitations et les traverses d'Aurélius Silvius ont été assez cruelles durant sa vie ; qu'il trouve du moins la paix dans ce tombeau. »

Il vendit au roi les médailles, et il avoua que ses diverses tentatives jusqu'à ce jour lui avaient produit une centaine de mille livres.

Le roi lui dit, sur le ton du badinage : « Prenez garde à vous monsieur ; la sentence que j'ai traduite n'est pas de nature à vous rassurer.

— Cette sentence ne m'arrêtera point dans mes recherches scientifiques, répliqua cette manière d'académicien ; Caron (qui est depuis longtems dans l'opulence) dédaigne, comme il est visible, tous ces petits trésors cachés. Ils me sont à moi très utiles, et je rends tout ce numéraire à la circulation ; elle en a besoin. »

Au second voyage de Tournai, je voulus m'informer de cet avare ; l'on m'apprit, et je redis au roi, qu'ayant été surpris par des voleurs dans un tombeau, dont il rassemblait et allait enlever les dépouilles, ils l'avaient pillé et

dévalisé lui-même, et puis refermé sur lui le sépulcre, afin de l'inhumer de son vivant et sans frais.

Quel genre d'étude et de science! quel penchant! quelle vie! et quelle mort!!! (1)

Après la signature de la capitulation, le gouverneur espagnol s'était retiré dans le château, avec l'intention de s'y défendre, et menaçe aux bourgeois de ruiner leurs maisons, pour n'avoir point fait leur devoir. C'est ce qui avait engagé le magistrat à supplier le roi, par un article de la capitulation, d'attaquer la forteresse par la campagne pour éviter la destruction des quartiers voisins du fort. Mais, se voyant privé de toute espérance de secours, et dans l'impossibilité de tenir plus longtems; cédant enfin aux prières et aux conseils des magistrats, le marquis de Trazegnies capitula avec les commissaires du roi, et se retira à Gand par l'Escaut avec armes et bagages et sa compagnie irlandaise.

Tels sont les événemens qui firent passer Tournai sous la domination française, après avoir appartenu à l'Espagne l'espace de près d'un siècle et demi. Florissante pendant les beaux jours du règne de Charles V, qui ouvrit un nouveau monde aux produits de nos fabriques et de nos manufactures, notre cité déchut de sa splendeur sous le règne de Philippe II, où la guerre civile et l'inexorable tyrannie d'Alvarès frappèrent de mort notre brillante industrie. D'abord ce fut l'inquisition qui exila dans une terre plus hospitalière le haut commerce de nos grandes villes. Rotterdam et Amsterdam s'élevèrent sur les ruines de Gand, de Bruges, de Tournai et d'Anvers; et plus tard la prévoyante Elisabeth, qui jalousait notre étonnante prospérité, sous prétexte d'offrir un asile à ses co-religionnaires, attira nos plus habiles ouvriers dans l'Angleterre. Ainsi s'évanouirent insensiblement tous les élémens du bonheur; ainsi

(1) Mém. de Mme. de Montespan.

disparurent, l'un après l'autre, de notre horison industriel les derniers rayons qui soutenaient encore l'opulence nationale !

Louis XIV, qui avait résolu de faire de Tournai la plus forte place des Pays-Bas, et d'y établir le siége d'un conseil souverain, auquel ressortirait tout le pays conquis en Flandre, y séjourna jusqu'au 30 du mois. Il se rendit ensuite au siége de Douai, commencé par le maréchal de Grammont, et après la prise de cette ville, il revint avec la reine faire sa joyeuse entrée à Tournai, avec une magnificence et une solennité, dont jusqu'alors on avait vu peu d'exemple. La marche commença par quatre compagnies d'infanterie en habit bleu, chamarré d'or et d'argent; suivaient les chevaux légers de la garde en casaques rouges, couvertes de cinq rangées de galons d'or, portant des plumets blancs au chapeau ; ensuite venait la reine dans un carosse tout brillant d'or, précédé du roi à cheval et du duc d'Orléans son frère, au milieu d'un grand nombre de princes et de seigneurs au brillant uniforme. La joie fut si grande pendant le séjour du roi Louis XIV à Tournai, que la cour de Bruxelles en fut offensée, et fit saisir au profit du domaine les biens que les Tournaisiens possédaient dans les Pays-Bas Espagnols. Le séquestre ne fut levé qu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, qui se fit l'année suivante (2 Mai 1668) (1).

Tandis que la reine visitait avec sa suite la cathédrale, les monastères, les églises, les hôpitaux, et tous les monumens de l'antique cité (2), Louis concevait pour celle-ci

(1) Ce fut un bourgeois de la Hollande, Van Beuning, ambassadeur hollandais, qui obligea la France et l'Espagne à recevoir sa médiation. Louis XIV rendit la Franche-Comté, mais conserva ses conquêtes en Flandres.

(2) Elle se plaisait tout particulièrement au noviciat des jésuites. C'est-là qu'elle distribuait ses aumônes, qu'elle entendait la messe et

des projets d'embellissement, et traçait avec l'ingénieur Vauban, le plan d'une citadelle qu'il s'était proposé de construire. Le terrain en dehors de la porte de la Vigne ou de Sainte-Catherine, et une grande partie de la paroisse de ce nom furent désignés pour l'emplacement de la nouvelle forteresse. Le 30 du même mois, le roi céda à la ville l'ancien château pour la somme de 200,000 florins, sous la condition qu'elle serait exempte de garnison pendant six ans, et de toute imposition; et que cette somme serait employée à la construction de la citadelle. La ville à qui sous le gouvernement espagnol les garnisons avaient été tellement onéreuses, qu'elle avait dû établir des droits de mouture pour les payer, regardait alors comme une grande faveur l'exemption d'un pareil tribut. Aujourd'hui que les troupes sont payées par l'État, on comprend facilement que la magistrature, dans la conclusion d'un semblable marché, insisterait pour en obtenir. Ce fut aussi à cette époque que l'on construisit les belles et vastes casernes de Saint-Jean, des Capucins et des Sept-Fontaines, qui furent long-temps les plus belles de toute la France (1).

Après la prise de Lille et d'Audenarde, qui termina la campagne de Flandre, le roi retourna à Paris.

Au printemps de l'année suivante (1 mai 1668), on commença les travaux de la citadelle. A cet effet, l'église et

faisait sa prière dans la chapelle ou l'oratoire, et chaque jour elle se promenait avec sa cour dans la grande allée du jardin de ces pères qui jusqu'aujourd'hui a retenu le nom d'*allée de la reine Marie*.

(1) Elles subsistent encore. Toutes ont sur les flancs de vastes pavillons où, sous la domination française, logeaient les officiers, depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de capitaine.

On lit encore cette inscription au-dessus de la caserne des Capucins: Auspicante Ludovico Magno, regum omnis ætatis invictissimo, dedicante Augustâ opifice Mariâ Theresiâ Austriacâ reginarum munificentissimâ. S. P. Q. T.

presque toute la paroisse de Sainte-Catherine furent démolies. On applanit une haute butte, qui était entre la porte de Sainte-Catherine et celle de la Vigne, pour en jeter les fondemens. Louis XIV avait ordonné que rien ne fût épargné pour faire de cette ville une place inexpugnable. Ce fut le maréchal de Turenne qui en posa la première pierre au nom du roi, avec toute la pompe militaire imaginable, le 28 octobre suivant. Ainsi trois célébrités de l'époque, trois génies fameux par leurs talens dans l'art meurtrier de la guerre, Louis XIV, Vauban et le grand Turenne imprimèrent à ces importantes constructions une partie de leur immortalité (1).

Convaincu que rien ne pouvait plus contribuer à la conservation et au maintien de ses nouvelles conquêtes que le règne de la justice, le roi érigea en notre ville (6 avril 1668) un tribunal sous le titre de *Conseil Souverain*, tant pour Tournai et le Tournésis, que pour les autres villes, châtellenies et bailliages conquis pendant la dernière campagne par les armées françaises. Son ressort comprenait donc outre la ville et le Tournésis, les villes,

(1) La citadelle coûta 8 millions de francs environ. Tournai et le Tournésis contribuèrent pour plus d'un tiers dans cette dépense.

On frappa une médaille avec cette inscription : Amor Ludovici XIV Regis Franciae Nobis Palladium. Au revers on voyait la statue de Pallas au milieu d'une citadelle avec cette légende : Non Mars, non alter Ulisses.

Le Palladium était une statue de Minerve qu'on prétendait être descendue du ciel et s'être placée elle-même dans un temple de cette déesse à Troie. L'oracle assura que jamais on ne prendrait la ville tant que cette statue ne serait point enlevée. Les Grecs étant venus l'assiéger, Ulisse et Diomède passèrent par des souterrains et emportèrent ce simulacre. Peu après la ville fut prise. On comprendra maintenant sans peine le sens de cette inscription : *l'amour de Louis XIV, voilà notre Palladium ! Ni le Dieu Mars, ni Ulisse ne pourrait nous l'enlever*. Ce qui n'empêcha point les Anglais de s'emparer de la citadelle et de la ville quarante-deux ans après, sous la conduite d'un autre fils de Laërte, le prince Eugène.

bailliages et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, les villes et châtellenies de Bergues-Saint-Winox, de Furnes, d'Audenarde, d'Ath, Binche et sa prévôté, Charleroi et son district. Il s'étendait conséquemment de Dunkerque à Philippeville. Ce conseil jugeait souverainement et en dernier ressort de tous les cas royaux et privilégiés, et des appels interjetés tant en matière civile que criminelle des justices subalternes de l'étendue du ressort. Il était composé d'un premier président qui était en même temps gardes-des-sceaux, d'un second président, de sept conseillers, d'un greffier et de cinq huissiers. On comptait dans son ressort 187 notaires. Tous ces officiers avaient été choisis parmi les gens du pays, afin que par la connaissance qu'ils avaient des lois et des coutumes locales, la justice qu'ils administreraient au peuple fût plus conforme à leurs mœurs. Afin de donner à ce nouveau tribunal tout l'éclat dont il avait besoin pour remplir ses fonctions avec dignité, le roi lui attribua les mêmes honneurs, autorités, prérogatives, priviléges, immunités, franchises, libertés, exemptions et droits dont jouissaient les officiers de ses autres conseils souverains. Ces magistrats obtinrent dans la suite (13 octobre 1671) en récompense du zèle qu'ils montraient pour le service du roi et celui du public, la permission de porter la robe rouge dans toutes les assemblées et cérémonies publiques et de siéger dans les hautes stalles du chœur de la cathédrale. Par édit du mois de juin de la même année, le monarque créa près du conseil deux charges de *Chevalier d'honneur*. Elles furent conférées l'une à Pierre Daubermont, seigneur Du Quesnoi, grand prévôt de Tournai; l'autre à Michel-Ange, baron de Woerden, seigneur des Mortiers. Louis XIV appela dans la suite à ce poste d'honneur les évêques Gilbert De Choiseul, François De Caillebas de La Salle, Louis Marcel Coetlogen et François De Beauveau. Les chevaliers d'honneur avaient voix, rang et séance immédiatement après les présidens du conseil.

Quelque temps après (7 mai 1678), le roi ordonna que les appels du conseil de Flandre, séant à Gand, fussent portés au conseil souverain de Tournai. Notre ville devint ainsi le chef-lieu judiciaire de toute la Flandre, c'est-à-dire des pays cédés à la France par le traité des Pyrénées et d'Aix-la-Chapelle, et des terres conquises depuis.

Le conseil souverain obtint deux ans plus tard la permission de bâtir un palais de justice, pour y tenir ses séances, au local de l'ancien château (1). M. de Renouard, maréchal-des-camps, gouverneur et bailli de Tournai, en posa la première pierre au nom de S. M. le 11 mai 1672. Le conseil s'y établit le 15 septembre 1676; le tabellion royal y avait été institué l'année précédente.

La France ayant acquis de nouvelles possessions par le traité de Nimègue, le roi régla par un édit de 1679, le mode de rendre justice dans ces pays, et ordonna que tous les arrêts rendus par le grand conseil souverain de Tournai dans les causes des habitans des pays conquis et cédés (2) depuis qu'ils avaient été soumis à la France, fussent exécutés comme si dès l'institution primitive de ce conseil, on lui avait attribué la juridiction qu'il a exercée dans tous ces lieux en vertu des ordres royaux. Le même édit ordonnait au surplus qu'à l'avenir, le conseil souverain exerçât, dans toute l'étendue de ces lieux, la même juridiction qu'il a exercée sur les pays conquis et cédés par la paix d'Aix-la-Chapelle, en vertu de l'acte de sa création, et qu'exerçaient sous le gouvernement espagnol sur les mêmes pays le grand conseil de Malines, la cour souve-

(1) Le palais du parlement existe encore. C'est la fabrique de porcelaines de M. Péterinck, vis-à-vis du pont de Fer.

(2) C'étaient Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambrai, Ypres, Cassel, Bailleul, Poperingue, Warneton, Verwick, Bavai, Maubeuge, leurs bailliages et châtellenies, prévotés seigneuriales, appartenances, dépendances et annexes.

raine et le conseil d'audience de Mons, ainsi que le conseil provincial de Flandre.

Douze ans après sa création, le roi établit et érigea près du conseil souverain une chancellerie (1), et six ans plus tard, en récompense des services que ces magistrats avaient rendus à la chose publique, Louis XIV érigea le conseil en parlement. Ce bienfait royal assurait au parlement de Tournai les mêmes prérogatives et la même autorité qu'avaient en France, les parlemens de Paris et de Toulouse.

Le ressort du parlement étant considérablement augmenté, Louis XIV y créa successivement une deuxième et troisième chambre. En 1704, il lui en adjoignit une quatrième, chargée exclusivement de prononcer sur toute matière concernant les eaux et forêts. Elle était composée de deux présidens à mortier (2), d'un chevalier d'honneur, de sept conseillers laïcs, d'un conseiller clerc et d'un greffier en chef. De sorte que le personnel de tout le parlement se composait de trois présidens, neuf chevaliers d'honneur, dix-huit conseillers, un procureur-général et un substitut. Une des chambres appelée *Tournelle criminelle* s'occupait exclusivement des affaires criminelles.

Les habitans des terres franches ainsi que de terres d'empire situées dans l'étendue du parlement de Tournai n'ayant point de juges sur les lieux qui pussent connaître des *cas royaux et privilégiés* suivant l'usage du pays, étaient obligés de plaider en première instance au parle-

(1) Cette chancellerie se composait d'un garde-scel-président, de six secrétaires avec brevet de conseillers-secrétaires du roi, maison et couronne de France en la chancellerie de Tournai; quatre conseillers audienciers, quatre conseillers contrôleurs, quatre référendaires, quatre chaufe-cires, autant de porte-coffres et d'huissiers, et deux commis à l'audience.

(2) Le mortier était une sorte de bonnet rond de velours, brodé en haut d'un galon.

ment de Tournai, contrairement à ce qui se faisait avant la réunion de ces terres à la France. Les habitans des enclavemens situés dans le Tournésis ou le Hainaut étaient justiciables, pour ces cas, les premiers du conseil de Gand, et en appel du grand conseil de Malines; les seconds de l'office d'Ath ou de l'audience de Mons. Le roi, par un édit donné à Fontainebleau au mois d'octobre 1686, ordonna que le bailliage royal de Tournai exerçât sa juridiction sur ces terres par le ministère des officiers de ce bailliage (1).

(1) Le Tournésis comprenait plusieurs espèces de terres franches, dites *terres de Flandre*. C'étaient : la seigneurie de Vergne, dite *Franche avouerie*, près de Condé, celle de Ribeauplanque à Dottigniës, celle de la barre dite *franche taverne* à Étaimbourg, la seigneurie de Beaulieu à Helchin, de Bouvries à St-Genois, de Terpinghem à St-Leger, de Moene à Bossut, d'Autrive à Pottes, la seigneurie Delval à Ramegnies-Chin, Obel et autres terres franches à Néchin et Bailloeul, Blandain terre d'Empire, la terre de Rumez à Templeuve, et à Étaimpuis la seigneurie collégiale de St-Pierre de Lille.

La seconde espèce de terres franches provenait de la réunion des 42 villages de la châtellenie d'Ath que Louis XIV adjoignit au Tournésis par l'édit de Chambord du 16 octobre 1669. C'étaient les villages de Baucourt, Herquegies, Maubrai, Grandmetz avec les seigneuries de Breuck et de Fermont, Pipaix avec les seigneuries de Lignette et de Guissegnies; la seigneurie d'Ogimont dans Velaines, celle du Petit-Quesnoi et de Seignurail dans Pottes, le village de Maulde avec ses enclavemens de Fromenteau et de Mansart, la seigneurie du Plouy à Obigies, la seigneurie de Laudenbourg, dite franche cense, près de Renaix, le village de Melle et la seigneurie de Bourgies, la seigneurie de Petit-Heine dans Havines; Léaucourt et Hérinnes; le bourg d'Antoing, le village de Vaulx, Fontenoi et Bourgeon, Breuck à Forest et la seigneurie de la métropole de Cambrai à Kain.

Tous ces enclavemens relevaient directement ou indirectement des comtes de Flandre, dont la grande puissance au Xe et XIe siècle et aux siècles suivans avaient maintenu ces féodalités éloignées.

Ces princes et leurs grands vassaux, vicomtes de Courtrai, seigneurs de Pamèle, d'Audenarde, et de Termonde avaient constamment soutenu les prétentions de leurs feudataires qui étaient exempts à ce titre de

Tandis que Louis XIV répandait à pleines mains ses bienfaits dans notre cité et lui donnait de glorieuses marques de sa royale protection, un événement terrible vint tout-à-coup la désoler. Au mois d'août (1668), la peste envahit Tournai. Ce fut un Marseillais logé à l'hôtel du petit Saint-George, sur la Grand'Place (1) qui l'apporta. Il en fut la première victime. Tout le personnel de cette auberge en fut attaqué et emporté en peu de jours. Delà le fléau se répandit dans les autres quartiers de la ville avec rapidité, s'introduisant en même temps dans l'hôtel du riche et dans l'obscure demeure de l'artisan. Les magistrats, en présence d'un si grand mal, prirent toutes les mesures de prudence et d'hygiène que prescrivaient les circonstances. Tous les cabarets des faubourgs furent convertis en hôpitaux. Après cela on dressa un grand nombre de baraques sur les prés de Maire, qu'on divisa en trois sections. La première reçut les pauvres, la seconde la classe mitoyenne, et la dernière fut pour les bons bourgeois, les nobles et le clergé. On assigna aux militaires la ferme de l'hôtellerie à Froyennes. Les personnes qui avaient des châteaux ou des maisons de campagne s'y retirèrent.

Cette peste qui fut universelle aux Pays-Bas exerça ses ravages sur les personnes de toute condition et de tout âge. Dans l'espace de cinq à six mois, le cinquième de la population avait disparu. Les hôpitaux étant devenus insuffisans, on prit alors la résolution de barrer les maisons des pestiférés, et on suspendit au-dessus de leur porte un drap noir, pour empêcher toute communication avec le dehors.

toutes impositions assises soit par les États du Hainaut, soit par ceux du Tournésis. Philippe-le-Bon, comte de Flandre, devenu comte du Hainaut par la cession que lui en fit Jacqueline de Bavière en 1428, maintint ces terres dans leurs priviléges et exemptions pour conserver des pouvoirs dans le Tournésis alors cédé à la France.

(1) C'est aujourd'hui la maison de M. Moulin, boulanger.

La ville ressembla bientôt à une vaste nosocome et devint une affreuse solitude... Les marchés avaient cessé d'être approvisionnés, les tribunaux et les temples se fermèrent, et dans ce silence de la religion et de la justice, les lois de l'humanité furent, dit-on, impunément violées.

Dans cette ville naguère si agitée, si pleine de vie, l'herbe croissait dans les rues. On ne voyait pendant le jour que des prêtres qui portaient le viatique aux moribonds; et pour ne point abattre le moral des vivans, on profitait des ombres de la nuit pour transporter les morts aux cimetières dans des fosses immenses. L'enterrement se faisait sans aucun appareil religieux. Les tombeaux superposés étaient recouverts d'un peu de terre! Les garde-malades ne risquant leur santé que pour faire fortune, cherchaient à la hâter par le pillage. On dit même que dans certaines villes, quelques-uns d'entr'eux, plus cruels que l'inexorable fléau, anticipèrent sur ses rigueurs en étouffant leurs malades, pour s'assurer plus promptement de leurs dépouilles!...

Si d'un côté le cœur s'afflige à l'idée que des hommes barbares ont pu abjurer tout sentiment d'humanité en présence d'un si grand malheur, qu'il est doux et consolant de voir les échevins et les jurés rivaliser de zèle pour secourir le peuple durant cette cruelle épidémie. Leur dévouement fut sans bornes : ils avaient chacun leur quartier à surveiller et prodiguaient nuit et jour les soins les plus empressés à leurs malheureux concitoyens. On peut dire qu'alors l'humanité et la philantropie étaient en permanence. Ils furent secondés dans leurs généreux efforts par les riches et le clergé, dont les trésors furent mis à leur disposition. La ville avait en outre des fonds de réserve destinés spécialement à cet usage, que le magistrat levait depuis longues années au moyen d'un octroi sur le bétail. Ces ressources furent d'une grande utilité dans ces tristes conjonctures. Ainsi ce fut encore à la sage pré-

voyance de nos magistrats que notre Cité fut alors redevable de sa conservation.

Les pestiférés en convalescence pouvaient sortir, par ordre de l'officier du quartier, sur l'exhibition d'un certificat de santé, délivré par le médecin traitant. Ils portaient à la main un *bâton blanc*, pour informer sans doute qu'il n'y avait plus de danger à les approcher. Pendant ces jours de deuil et de mort, ce furent des ecclésiastiques et des religieux qui parfumèrent les maisons d'encens et d'herbes aromatiques pour en chasser les miasmes pestilentiels. Honneur aussi à leur noble dévouement !

A la campagne, les ravages du fléau furent encore plus terribles qu'au sein des villes. Privés des secours de la science, les villageois habitant pour la plupart des maisons éparses et isolées, tombaient en masse sur les chemins et dans leurs demeures. Bientôt ils ne furent plus assez valides ni assez nombreux pour demander à la terre des moissons et des alimens, et les bras manquant à la charrue, les deux tiers du Tournésis demeurèrent incultes et abandonnés. Ce qui anéantit les revenus des propriétaires et ceux de l'État.

Dans quelques villages bas et marécageux tels que Lesdain, Howardries, Wez, Obigies, Hérinnes et Péronne, il resta à peine quelques familles (1). Quinze ans après, l'agriculture se ressentait encore de cette calamité.

L'an 1670, le roi, la reine et le dauphin firent un second voyage en Flandre pour voir les villes dont le traité d'Aix-la-Chapelle leur avait confirmé la possession. Ils arrivèrent à Tournai le 15 mai, accompagnés du duc et de la duchesse d'Orléans, d'un grand nombre de princes et de princesses et d'une cour brillante. Une armée de 16,000 hommes formait leur suite. Douze jeunes demoiselles de

(1) On montre encore au village de Péronne près d'Antoing, un vaste champ appelé *Ladrerie*, où la tradition rapporte qu'une grande partie du village fut enterré lors de la peste de 1668.

familles patriciennes, vêtues en amazones, montant toutes un cheval blanc et tenant à la main une branche d'olivier allèrent au-devant de la cour jusqu'au village de Ramecroix. Le roi fit ouvrir ses gardes, et s'arrêta pour recevoir leurs félicitations. Elles se rangèrent ensuite devant le carrosse jusqu'à Saint-Martin où le monarque descendit. Les rues depuis la porte de Marvis jusqu'à l'abbaye étaient jonchées de fleurs, et les maisons jusqu'au premier étage tendues d'étoffes de couleur éclatante parsemées de devises et de fleurs de lis d'or.

Le lendemain les trois états allèrent en corps rendre leurs hommages au roi, comme à leur souverain reconnu par la paix d'Aix-la-Chapelle. Les états du Tournésis eurent la préséance, et complimentèrent debout leurs majestés ; puis le conseil souverain les harangua par la bouche de son premier président ; ensuite se présenta le magistrat qui en sa qualité de représentant du peuple, parla *un genou en terre*, ainsi que le prétendent plusieurs manuscrits.

De Vauban était occupé en ce temps-là à fortifier la ville d'après le plan qu'il avait dressé avec le roi. Louis XIV, dont le caractère se distinguait par la promptitude et l'activité, parut étonné que les travaux ne fussent pas plus avancés et voulut les terminer pendant son séjour en cette ville. Les 16,000 hommes qui formaient sa suite y furent employés, et tant de bras soutenus par la générosité et la présence du monarque avancèrent tellement les travaux, que la citadelle fut achevée en huit jours. Pour transmettre à la postérité le souvenir d'une diligence si extraordinaire et d'un fait aussi étonnant, on plaça le buste du roi sur le bastion de la porte de la ville, et au-dessous en lettres d'or une inscription latine (1).

Ludovicus XIV Franc. et Nav. Rex,
Belgicus, Alsaticus, Insubrius,

Ce buste était de marbre blanc, d'un ciseau admirable et pesait 6,000 livres. Les Anglais l'enlevèrent à la prise de Tournai l'an 1709, et le transportèrent à Londres où on le voit encore aujourd'hui.

Pendant que le roi se livrait tout entier à ces travaux, la reine suivie de ses dames d'honneur fréquentait les églises et les couvents de femmes. Elle aimait particulièrement à faire visite aux religieuses de Sainte-Claire, dont la supérieure Dona Maria de Montecalvo était, ainsi qu'elle, née sous le beau ciel de la Castille. Aussi ce fut aux libéralités de la reine Marie que les Clarisses furent redevables de la restauration partielle de leur maison. Il y avait encore en ce temps-là à Tournai une autre dame espagnole née à Madrid, épouse d'un marchand haute-licier du nom Roger en la paroisse Saint-Brice, homme de bonne mine et d'éducation. La reine l'ayant appris, la manda à la cour. Elle s'y rendit et fut l'objet d'honorables distinctions; et son mari, qui n'était pas, paraît-il, sans un petit grain d'ambition, reçut des mains de Louis XIV une épée. C'est ainsi que se transférait encore la noblesse à cette époque.

L'activité de Louis XIV ne lui permettant pas de se livrer à un long repos, il confia à l'ingénieur de Megrini, gouverneur de la citadelle, la direction des ouvrages qui devaient bientôt renouveler la face de la ville, et revint le 10 juin

Hungaricus, ubi bellator, ibi victor,
dum primariam hanc Nerviorum,
primam Francorum regum sedem, civitatem
olim rebus bello gestis, ac priscæ gloriæ
monumentis inclitam, suo nunc triumpho
Nobilem vindicat, asserit, instaurat;
Hanc arcem,
Scaldis fluminis claustrum, Urbis monu-
mentum, imperii Gallici propugna-
culum, incredibili celeritate operisque
immensâ mole, plusquàm à
fundamentis ab ipso etiam
fundo erexit.

1671 dans nos murs revoir les embellissemens qu'il avait ordonnés. Le lendemain, accompagné de messieurs de Megrini, et de Vauban, il fut inspecter les travaux exécutés à la citadelle, et delà à la porte d'eau, voir les moulins alors en construction, et qu'on admire encore aujourd'hui. Ils coûtèrent un million à notre ville. Puis parcourant les quais, qu'il visita avec une attention toute particulière, il porta un regard d'admiration et de respect sur la belle arche et ses tourelles (1), monument qui témoignait d'une manière si énergique, de la grandeur de nos pères au moyen-âge. Ce fut pendant le premier séjour du roi que naquit à la citadelle, où le logement royal était achevé, le duc du Maine, ce grand prince si recommandable par ses vertus morales et politiques (2).

A Saint-Martin tout était aussi préparé pour la construction d'une nouvelle église, sur un plan grandiose. L'abbé et les religieux profitèrent de la présence du roi pour le supplier de donner un nouveau relief à leur monastère, en posant la première pierre de cet édifice. La cérémonie eut lieu avec beaucoup de pompe et de magnificence, le 14 juin, en présence de toute la cour et d'un immense concours d'habitans accourus de toute part. Une inscription chronologique en lettres d'or, placée au-dessus du grand hôtel, apprenait jadis à l'étranger qu'une main royale avait posé les premiers fondemens de l'église de ce monastère, l'un des plus vieux et des plus célèbres de la Gaule-Belgique (3).

(1) Ce fut par considération pour cette antiquité monumentale, que les quais ne furent point tirés en ligne droite depuis les moulins jusqu'au pont des Trous.

(2) Louis Auguste De Bourbon, enfant naturel de Louis XIV et de sa maîtresse Mme de Montespan, naquit à Tournai le 31 mars 1670.

(3) On lisait sur un fond bleu, entouré de fleurs de lis d'or cette inscription :

Le roi partit le 19 du mois, après avoir considérablement embelli les immenses accroissemens que Tournai avait reçus de Philippe-Auguste. Outre la citadelle et les moulins à eau, c'est encore à lui que cette ville doit la régularité de ses quais, les plus beaux sans contredit de la Belgique. L'Escaut était tortueux, étroit et peu profond; Louis XIV le fit élargir, approfondir et redressa son lit. Alors disparurent les nombreux canaux et les écluses servant à alimenter les moulins de l'évêque qui se trouvaient dans la ville en la paroisse St-Pierre près du *Pire*, ceux du Luchet et du Becquerel. Le fleuve roula des eaux plus libres par la disparition de ces nombreux obstacles. Il fut muré de pierres de taille sur les deux rives depuis les moulins jusqu'au pont des Trous, et les murs de revêtement garnis de garde-fous en fer, d'un fort beau travail, semblables à ceux que l'on voit encore aux moulins-à-eau. De beaux ponts en pierres sur trois arches multiplièrent les communications entre la haute et la basse ville, et sur les débris du château bâti par Henri VIII, s'éleva le palais du Parlement. Ce fut aussi vers ce tems-là qu'on construisit les casernes de cavalerie de St-Jean, et celles des Capucins (1). Les rues s'élargirent et se redressèrent.

LVDoVICVs MAGNVs.

Et Maria Theresia Austriaca, Augusti, pii, felices hujus ædis auspices primum lapidem posuére XIV junii.

ANNO MDCLXXI.

Cette pierre se voit encore en la maison de M. Crombez, rue de St-Martin.

On conserve aussi la truelle d'argent dont s'est servi le monarque dans cette solennelle occasion. Elle se trouve à l'évêché.

L'église de St-Martin était un des plus beaux vaisseaux d'architecture qui existassent en Europe. Ce monastère après avoir échappé à la faux destructive de la révolution, fut vendu en 1801, à Mons, avec son enclos de 7 hectares pour la somme de 200,000 francs. Le quartier de l'abbé sert aujourd'hui d'hôtel-de-ville.

(1) Ces travaux coûtèrent à la caisse de consignation et du dépô-

Partout d'élégans édifices remplacèrent de vieilles masures en ruines, et dans cette ville rajeunie, ont vit régner l'ordre, la police et la propreté qui, à l'instant où nous écrivons, la distinguent encore des autres villes d'une manière si honorable.

Un changement non moins heureux s'opéra dans les mœurs. Jusqu'alors sérieux et froids comme leurs anciens maîtres les Espagnols, nos ancêtres prirent le ton sociable et les manières de l'époque, tout en conservant ce caractère, rude peut-être aux yeux de l'étranger, mais franc et loyal, qui ne sait ni tromper, ni flatter. La rondeur, la sincérité, la loyauté surtout, tels sont les traits qui caractérisent encore les Tournésiens de *la vieille roche*. Le tems peut bien les altérer, mais il ne les effacera jamais. Braves à la guerre, actifs, laborieux, chez eux l'abondance sera toujours la fille de l'économie, et les honneurs le fruit de la bravoure. Cependant, de l'avis de certains étrangers, la civilisation ne serait pas encore parvenue jusqu'à nous: Il est vrai que les enfans ne tutoient pas encore leurs parens et que, dans leur antique jeunesse, ils poussent l'absurdité jusqu'à demander la bénédiction paternelle avant de se livrer au repos; que nos jeunes-gens s'avisent de voir sans bésicles et de marcher sans socles. C'est là, il faut le reconnaître, refuser grossièrement à la mode le tribut qu'on lui doit. Mais un plus grand défaut de nos Tournaisiens, à mes yeux, est de n'être pas toujours assez en garde contre la séduction de charlatans étrangers, aux belles phrases, aux graces licencieuses, à la tête et au cœur vides, qui souvent renardisent pour s'emparer de la proie du corbeau.

Tout prospérait à la ville et à la campagne, sous le gouvernement de Louis XIV, quand la guerre vint de nouveau

sito de Tournai 420,730 florins. Louis XIV, par lettres patentes du 25 février 1673, autorisa le magistrat à lever à cet effet trois florins au sac de grain à brasser et deux sur chaque cheminée.

affliger nos provinces. Le roi la déclara aux Hollandais. S'étant mis à la tête de ses troupes il leur prit d'abord trois provinces : Ultrecht, Gueldre et Overyssel, et comme il se disposait à marcher sur Amsterdam, les Bataves rompirent les digues, et opposèrent ce rempart inexpugnable à l'armée française qui dut se retirer. La paix se fit à Nimègue dont elle porta le nom. Outre les conquêtes de la guerre précédente dont Tournai faisait partie, la France retint Valenciennes, Bouchain, Condé, Ypres, Cambrai, Aire, S.t-Omer, Maubeuge et Menin.

Le roi profita de ces circonstances pour visiter les frontières septentrionales de son royaume. Parti de S.t-Germain le 13 juillet, il se rendit successivement à Calais, Dunkerque et Lille et arriva le 3 août à Tournai, accompagné de la reine, du dauphin et de la dauphine, princesse de Bavière. Ce fut M. De Bonneau, chevalier seigneur de Trassi, maréchal de camp et gouverneur de la ville qui présenta les clefs de la ville, à la tête du magistrat (1).

(1) Ce fut vers ce tems-là (1684), qu'a été créé le régiment royal Tournésis. De Brouilly en fut le 1.er colonel. Son uniforme était habit et culottes blancs, collets, paremens et veste rouges, pattes garnies de cinq boutons jaunes et autant sur la manche. Le chapeau bordé d'or. Le drapeau de la colonelle était blanc, celui d'ordonnance rouge et jaune par bandes dans les quarrés opposés et les croix blanches. Dict. milit. Vol. III, pag. 375.

Ce régiment se distingua toujours par son intrépidité et sa valeur. On rapporte le trait suivant, qui montre bien l'esprit qui l'animait.

Après la malheureuse affaire de Plaisance, la ville d'Asti fut prise par le roi de Sardaigne en 1746, et passa ainsi au pouvoir des impériaux. Tous les postes français établis sur la rive gauche du Pô furent retirés. On oublia dans cette retraite un hôpital de deux cents malades établi à Castel-Alferi.

Parmi les convalescens se trouvait un sergent de grenadiers du régiment royal Tournésis, dont le nom de guerre était Va-de-bon-cœur. Il proposa aux autres malades de quitter le lit, de se mettre en défense, et de ne se rendre qu'après s'être défendu. La proposition ayant été goûtée on prit les armes, on ferma les portes, et on attendit de pied ferme les Piémontais.

Deux choses tout-à-fait étrangères se firent voir alors à Tournai. La première était une comète qui avec sa queue occupait la cinquième partie du ciel, d'après les observations des astronomes les plus clairvoyans. Bien que ces sortes de phénomènes n'exercent aucune influence sur notre terre, le peuple ne manqua point d'en présager quelque malheur et de lui attribuer surtout les horribles traitemens dont les Français accablèrent quelques années plus tard la Flandre flamande, où leurs troupes, vivant à discrétion, fourrageaient la campagne d'une manière inhumaine, rasant les habitations de ceux qui ne satisfaisaient point à leur importune exigence. Les Espagnols de leur côté usaient de représailles dans la Flandre française, et ces dévastations confirmèrent le vulgaire dans l'opinion que la comète n'avait paru que pour appesantir sur lui sa rigoureuse malignité.

Quelques jours après, on vit paraître un officier Piémontais à la tête d'un faible détachement, qui venait prendre l'hôpital à discrétion. Mais à sa grande surprise, il fut salué d'une décharge générale d'artillerie et de mousqueterie, car on avait trouvé dans un coin du château une vieille pièce de fer, que l'on avait mise en batterie. Cet officier alla rendre compte de cette résistance à son général M. De Leutrun. Celui-ci pour la singularité du fait, alla reconnaître la place et demanda à parlementer. Va-de-bon-cœur, établi d'une voix unanime gouverneur, déclara au général Piémontais que l'hôpital avait été changé en une garnison bien disposée à se défendre, et qu'il ne capitulerait qu'après avoir lancé quelques volées de canon, et vu ouvrir la tranchée, n'en ouvrît-on que de *la longueur de sa pipe*. Le général répondit qu'il admirait sa bravoure et qu'on le servirait selon ses désirs. On ouvrit donc la tranchée et deux canons furent portés à dos de mulet devant l'hôpital.

Après deux jours de tranchée ouverte, et quelques volées de canon, auxquelles on répondit par un feu soutenu, le gouverneur demanda à capituler. Tous les honneurs de la guerre lui furent accordés. La capitulation signée, l'officier Piémontais qui avait commandé le siége, envoya des rafraichissemens à la garnison, et lui fit offrir ce dont elle pouvait avoir besoin pour son transport.

Le lendemain elle sortit précédée d'un tambour décoré d'une béquille,

L'autre phénomène avait quelque chose de moins sérieux et de plus terrestre. C'étaient tout bonnement trois ambassadeurs du roi de Siam, à la figure difforme, bizarrement habillés « qui, dit Poutrain, s'asseyaient par terre sur des tapis, les jambes croisées sous eux, en la manière de nos tailleurs d'habits. » Ils visitaient alors les Flandres par ordre du roi de France, vers qui ils étaient députés. Ils visitèrent la citadelle et en levèrent le plan. Ce qui prouve qu'ils n'étaient point sans connaissances dans l'art des fortifications. Ils assistaient ordinairement aux offices divins dans les temples, dont ils ne pouvaient assez admirer la majesté et la richesse. Un jour qu'ils étaient accoudés sur leur tapis, une longue pipe à la bouche, au milieu de l'église des Dominicains pendant la grand'messe, la sonnette du sacristain ayant annoncé aux assistans de s'agenouiller pour l'élévation, leur truchement les avertit de la part d'un officier de l'état-major de quitter la pipe et de se mettre à genoux. Ils n'en voulurent rien faire. Cependant quand on eut fait entendre aux Siamois que le peuple, offensé dans sa religion, murmurait, et qu'il était prêt à se soulever, force fut aux nobles voyageurs de remettre leurs pipes aux estafiers qui les suivaient ; mais ce fut là tout ce qu'on put obtenir d'eux, et ils demeurèrent assis sur leur tapis.

un bras en écharpe. Marchait ensuite *Va-de-bon-cœur* saluant de sa hallebarde ; puis venaient vingt charettes chargées de blessés criant *vive le roi !* autant que les forces le leur permettaient, et portant le fusil le plus haut qu'ils pouvaient. La marche était fermée par les convalescens marchant sur trois de front. Enfin une charette couverte de branches de pin et de romarin portait les ustensils de l'hôpital.

Ces braves après avoir traversé les postes piémontais, arrivèrent ainsi en triomphe à Novi, quartier-général de l'armée française. Le roi informé du trait d'intrépidité de ce sergent, le décora de la croix de St-Louis, le nomma à l'aide-majorité de la place de Brisach et lui donna une pension.

Depuis lors le régiment royal-Tournésis fut en grand honneur parmi l'armée française.

Cependant l'ambition toujours croissante de Louis XIV avait augmenté les justes défiances des autres souverains. Ce qui fut cause que l'empire, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande conclurent à Augsbourg une ligue contre la France. La guerre s'alluma de nouveau. Le marquis de Castanaga, gouverneur-général des Pays-Bas, ayant rassemblé à la hâte quelques troupes, tomba à l'improviste sur les lignes françaises à Dottignies, et les ayant forcées, il s'avança vers Lille ; mais l'approche du maréchal d'Humières le fit battre en retraite. Tout l'avantage de cette excursion fut de priver les Français d'un magasin de poudre assez important dont l'explosion coûta la vie à plusieurs centaines d'entre eux. Les hôpitaux de Tournai furent encombrés de soldats demi-brûlés, qui expirèrent pour la plupart dans les plus cruelles souffrances. Le collége des médecins se distingua dans ces tristes circonstances par les soins désintéressés qu'il prodigua à ces malheureux (1).

L'armée de France, sous Tournai, était restée sous les ordres du maréchal de Luxembourg. Celle de Hollande à Leuze était commandée par le prince de Waldeck. L'idée que la campagne était terminée et la distance de trois à quatre lieues entre les armées, firent négliger au prince quelques mesures de prudence dans un mouvement qu'il opéra pour changer son camp. Luxembourg instruit à tems de sa manœuvre, attaqua son arrière-

(1) Il existait à Tournai depuis longues années un collége de médecins sous le patronage de St-Luc. Cette même année 1690, les statuts en furent renouvelés et approuvés par le magistrat. Ce dernier avait le droit d'y envoyer un de ses jurés pour présider les principales assemblées. Ce document est intitulé : *Leges et statuta collegii medici Tornacensis*. On lit dans le prolegomen : æquum statuimus collegium *à majoribus nostris traditum* instaurare ac confirmare. Ce qui témoigne de son ancienneté. Le collége de St-Luc publia son dispensaire avec la taxe en 1784 ; il fut approuvé par résolution des Consaux.

garde comme il passait la petite rivière de la Catoire. Elle était composée de 75 escadrons. Les Français n'en avaient que 28, mais c'était l'élite de leur cavalerie. La surprise, le désavantage du lieu, et la nécessité de battre en retraite commencèrent la déroute de l'ennemi, et la valeur des assaillans l'acheva. Ce fut à peu près d'ailleurs tout le fruit d'une campagne qui fut plus glorieuse qu'utile.

L'année suivante la guerre se reporta en Flandre. Après la bataille de Steinkerque où le régiment Dauphin prit part, un soldat de ce régiment nommé Claude Méret, qui avait nom de guerre *Laviolette*, fut amené dans un état pitoyable à l'hôpital royal de Marvis à Tournai. Il était natif du bourg de Chanteau à cinq lieues d'Orléans. L'inflammation s'étant mise à sa jambe qui avait été cassée, il mourut peu de jours après (11 novembre). Les infirmiers portèrent son corps dans une cour de l'hôpital et le jetèrent sur la paille. Lorsqu'ils vinrent le lendemain pour l'ensevelir, ils ne furent pas peu étonnés de trouver au cadavre un teint vermeil et l'air d'un homme qui sommeillait. Les sœurs hospitalières surprises elles-mêmes ordonnèrent de laisser le corps jusqu'à nouvel ordre. Après quelques jours d'attente, on n'y vit point encore de changement. Les médecins de l'hôpital observèrent ce phénomène. On attendit seize jours, et aucune altération ne se fit remarquer. M. Brisseau consigna ce fait dans de savantes observations, adressées au public sous la forme d'une lettre à son ami.

On y lisait : « Nous lui trouvâmes le teint fort beau, les » joues et le front rouges, comme on les a par la pudeur, » les lèvres très-vermeilles ; enfin la mine d'un homme » qui dort tranquillement après avoir bien soupé ; ce qui » me parut d'autant plus surprenant, que pendant sa » maladie, il avait eu le visage d'un mort, et qu'après sa » mort il avait celui d'un vivant..... Je remarquai que

» ses oreilles étaient extrêmement rouges, tirant sur le
» cramoisi, et qu'il avait aux épaules des taches de la
» même couleur, de la grandeur d'une main ; il ne me
» parut rien que d'ordinaire dans le reste du corps, sinon
» qu'il avait les articulations des membres du corps très-
» souples, et sans nulle mauvaise odeur..... Tout le reste
» du corps, ni la bouche même, ni la plaie n'ont aucune
» infection, ni aucune mauvaise odeur. Quoique ce soit
» aujourd'hui le seizième jour de sa mort, qu'il ait été
» plus de dix jours à terre sur de la paille, et à l'air sous
» le hangard, son visage ne change point encore. »

Quand le peuple ne peut expliquer un événement, il crie au miracle ! C'est ce qui arriva à Tournai. Le bruit de cette nouvelle s'étant répandu à la campagne et dans les villes voisines, on accourut de toute part en foule pour voir le saint. Les étrangers affluèrent de France et des Pays-Bas. On arrivait à Tournai à pied, à cheval, en voiture ; on s'étouffait dans la rue Marvis, et une garde de huit à dix mousquetaires, qu'on avait mise auprès du cadavre, eut bien de la peine à contenir la foule empressée. C'était à qui ferait toucher des linges, des images, des chapelets au corps du saint *Laviolette*, et ceux qui étaient assez heureux pour y parvenir, les emportaient comme de précieuses reliques.

La nouvelle de cet événement étant passée jusqu'au régiment Dauphin, un grand nombre de ses officiers vinrent à Tournai pour voir leur ancien camarade, surtout ceux de la compagnie du soldat, entr'autres son lieutenant et l'aide-major du régiment, qui donnèrent dans l'hôpital une scène bien touchante. Méret était naturellement fort grossier, et peu susceptible d'instruction dans les exercices militaires ; ce qui lui avait attiré bien des mauvais traitements de la part de ces deux officiers. Ceux-ci, ayant à se reprocher quelques punitions infligées légèrement au pauvre *Laviolette*, commencèrent à craindre les suites de

leur sévérité envers un soldat devenu bienheureux. La peur et les remords les talonnèrent si vivement qu'arrivés dans l'église de l'hôpital, ils se jetèrent, en pleurant, sur le cadavre du saint, poussèrent des gémissemens en se frappant la poitrine, et lui demandèrent pardon de leur brutalité.

L'archevêque de Cambrai, M. De Brias, délégua M. Josse, prêtre directeur de l'hôpital, pour faire une enquête sur le fait. M. De La Neuville, commissaire des guerres et M. Delevigne, conseiller du parlement, en dressèrent conjointement avec lui un procès-verbal qu'ils signèrent en double; et après que 28 jours se fussent passés sans que le corps s'altérât le moins du monde, une expédition du procès-verbal d'enquête fut déposée dans la tombe du saint près de l'autel de l'hôpital. On mit sur sa sépulture une table de marbre avec cette inscription :

Ici git Claude Meret
dit la Violette,
duquel le corps fut 23 jours exposé
au peuple, sans corruption,
son procès dans sa tombe en fait mention.
L'an 1692.
R. I. P.

Quoiqu'il en soit de cet événement, la mémoire de ce soldat, à qui son aumônier ne trouvait pas toujours matière de donner l'absolution, ne tarda pas à être honorée, et l'on vint bientôt faire sur sa tombe des vœux et des prières.

Deux ans après, le grand Dauphin, fils de Louis XIV, commandant en chef l'armée de Flandre, passant à Tournai, voulut voir le tombeau du soldat Laviolette. Il était fort pressé, cela ne l'empêcha pas de s'arrêter à l'hôpital Marvis, de faire sa prière sur cette pierre et d'adresser aux religieuses des complimens sur le bonheur de posséder les marques précieuses d'un miracle signalé, dont il se

glorifiait lui-même, puisque le soldat *Laviolette* devenu l'objet de la vénération générale, sortait des grenadiers de son régiment.

L'arrivée du Dauphin, qui depuis lors remplaça le roi à la guerre, avait pour but de se porter sur les lignes du pont d'Épierres que les alliés se proposaient de forcer. Il fit prendre le devant au maréchal de Villeroi, et au marquis de Lavalette avec un gros corps de cavalerie, et le lendemain il les suivit avec toute l'armée. Il trouva ses deux généraux aux prises avec les troupes du duc de Wirtenberg. Celles-ci après une vive canonade, qui dura jusqu'à la nuit, furent forcés de céder le terrain. Le lendemain le Dauphin ayant visité les lignes avec ses principaux officiers, fut d'avis de les reculer, et d'en faire de nouvelles une lieue plus loin, au-delà de St-Genois. Elles furent poussées jusqu'à la Lys entre Harlebeck et Courtrai. Dix mille pionniers employés à la confection de ces travaux les achevèrent en huit jours. De là le Dauphin marcha sur Courtrai pour observer le prince d'Orange campé entre la Lys et l'Escaut. Mais bientôt Guillaume III, repassant ce fleuve alla faire le siége de Hui, qu'il prit, et dont la conquête termina cette campagne.

Ce fut durant cette guerre calamiteuse que le Tournésis se trouva tout-à-coup infesté de partisans espagnols, espèce de gérillas composées de bandits et de déserteurs. Les Français venaient de donner les premiers exemples de pareils brigandages. Les *Catulas* (1) protégés par le gouverneur d'Ath, avaient fait de cette ville leur quartier-général, et s'y retiraient avec leurs prises. Malgré la bonne garde des avant-postes français, ces partisans traversaient les lignes, passaient l'Escaut sur des radeaux, ou des nacelles de jonc recouvertes de cuir ou de bitume,

(1) Ce nom leur venait de ce qu'ils abordaient les personnes qu'ils dépouillaient par ces mots : *qu'as-tu-là ?* comme feraient aujourd'hui les douaniers et les commis de barrière.

et les repassaient hardiment avec leur butin. On aurait peine à croire jusqu'où allait leur témérité. Ils mettaient à contribution les villages, s'emparaient des voyageurs riches pour en extorquer une grosse rançon ; ne permettaient aux gentilshommes d'habiter leurs châteaux que moyennant une redevance préalable, et vendaient fort cher les passeports qu'ils délivraient aux fermiers opulens. Quiconque arrêté par eux se refusait ou ne pouvait payer le prix de sa délivrance, était conduit à Ath et là jeté dans un cachot infect de *la Tour du diable*, où il avait bientôt à lutter contre la faim, la soif et les dégoûts de toute nature. L'or seul pouvait briser sa captivité. Les villageois, pour se mettre à l'abri de leurs spoliations, avaient établi un guet qui veillait jour et nuit au haut du clocher de la paroisse. A l'approche des bandes espagnoles, il sonnait le tocsin, et chacun s'armant au signal d'alarme, la commune réussissait quelquefois à les mettre en fuite. La bonne garde et la prompte justice que l'on fit de tous ceux que l'on prenait, mit enfin un terme à leurs excursions. Le gibet de Maire, durant ces troubles, ne fut jamais un seul jour sans Catulas pendu à ses fourches.

Un malheur n'arrive pas seul. La famine se joignit bientôt à la guerre, et ce double fléau mit le comble à la désolation. On vit dans l'espace de quatre années périr deux fois les moissons ; en 1694, par l'inclémence de l'hiver, et trois ans après par les pluies. La cherté fut si grande à Tournai, que le blé s'y vendit 60 livres la rasière. Il faut le dire à l'honneur de nos vertueux concitoyens, des âmes généreuses, mettant pour ainsi dire leurs trésors en commun, offrirent à la classe prolétaire et indigente une main secourable, mais ce beau dévouement ne put empêcher que la mortalité ne fût grande. Le magistrat usa de tout son pouvoir, et employa tous les moyens pour modérer la cherté des vivres et pour diminuer la misère publique. Il déploya surtout un grand zèle à réprimer, par des ordon-

nances sévères, l'avidité de ces vils turcarets, vautours qui s'engraissent du sang et de la détresse du peuple, dans ces tristes conjonctures où il est le plus digne de toute la pitié humaine.

Tels sont les événemens qui signalent à Tournai la fin du règne de Louis XIV, et celle du XVIIe siècle. Notre cité s'était considérablement accrue sous Charles-Quint et ses prédécesseurs, époque où la fortune publique était montée à l'apogée de sa splendeur, et où la prospérité de nos fabriques tenait du prodige. Telle était au commencement du XVe siècle l'état florissant de la draperie, qu'on y comptait jusqu'à trois mille métiers battans. Les laines y arrivaient d'Angleterre par bateaux, et souvent un seul marchand en recevait deux à la fois. Plus tard ce fut la haute-lice qui entretint des milliers de bras. Nos magnifiques tapisseries trouvaient dans les Indes un immense débouché. Tournai fut si plein d'ouvriers haute-liciers, que ne trouvant plus à se loger dans l'enceinte de ses murailles, ils s'étaient établis au-dehors. Le faubourg du Château, habité presqu'exclusivement par ces artisans, portait le nom de *petite Hollande*, par allusion à la prospérité de la république batave. Ce quartier avait toute l'importance d'un gros bourg. La dénomination de la plupart des rues de Tournai à cette époque témoigne suffisamment de la haute importance qu'avait imprimé à notre ville son commerce et ses manufactures. Les rues des Allemands et de Babylone, aujourd'hui des Jésuites, étaient habitées par des fabricans de haute-lice. On leur avait donné le nom de *Quartier des marchands haute-liceurs* (1). Au haut de ces rues se trouvait la rue des *Eguilleteurs* (marchands de laine) et celle des *Peigniers* qu'on appelle improprement

(1) On voit par le réglement des Consaux du 20 octobre 1628, que les dix-huit haute-liceurs dits *élus* de cette corporation, devaient prêter serment au grand prévôt, à l'intervention du fiscal de la ville et de son greffier.

aujourd'hui rue des *Panniers*. C'est là que l'on faisait et vendait les peignes et les cardes en usage dans les fabriques de haute-lice. Le Floc-à-Brebis portait le nom de Placette-aux-Laines, et à l'angle formé par les rues des Puleaux et la rue aux Râts, qui primitivement aussi s'appelait rue aux Draps, se trouvait une vaste fontaine, qu'on appela d'abord Puits-Beauduin (1) et plus tard Puits-aux Laines, parce que les drapiers du quartier y venaient laver leurs laines. Cette fontaine se trouvait vis-à-vis de la pompe adossée à la maison actuelle de M. l'imprimeur-libraire Massart. Il y avait aussi une rue aux Laines, en la paroisse Sainte-Catherine, un moulin aux draps au luchet d'Antoing, où l'on foulait les draps, et le père Gautran nous apprend qu'en 1600, la partie septentrionale de notre Grand'Place, s'appelait la place des Drapiers, à cause de la Halle-aux-Draps, et des marchands et fabricans qui y demeuraient.

Tous ces élémens de prospérité avaient été pour Tournai les causes de sa grandeur au XV[e] et XVI[e] siècle. On a vu à quel point le luxe était porté lors de l'entrée inaugurale de Charles-Quint et de Philippe II. Ces sources fécondes auxquelles Tournai puisait toutes ces richesses, c'étaient la sage économie qui présidait aux dépenses, l'activité et l'industrie de ses habitans, et le régime administratif introduit par les sages ordonnances de Charles-Quint. Mais tous ces avantages s'étaient évanouis l'un après l'autre sous Philippe II et ses successeurs sous le règne desquels *les villes et les villages s'en étaient allés presque déserts !*

Le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle ramena pour un temps la prospérité dans le pays, et l'on remarque avec satisfaction, je dirai même avec orgueil, que nos manufactures, quoique déchues, étaient encore à

(1) Ainsi appelé de Bauduin comte de Hainaut et de Flandre son auteur, qui au XII[e] siècle protégea singulièrement le commerce dans nos provinces.

cette époque supérieures à celles d'Angleterre, puisque Charles II fut obligé de faire venir de la Belgique des ouvriers pour enseigner à ses sujets la manière de teindre les draps. Mais le gouvernement de Philippe IV épuisa les finances et énerva toutes les administrations confiées à des gouverneurs inhabiles (1).

Sous Louis XIV, les fabriques de fil, de bas, de rubans, de cuirs, de chapeaux, la bonneterie, la haute et la basse-lice reprirent une activité merveilleuse, et l'érection de la Chambre de Commerce qui date du 1er janvier 1678, en ranima les droits et les priviléges. Les toiles et les dentelles que les Suisses venaient acheter sur nos marchés s'expédiaient sur Marseille, d'où elles s'exportaient à Constantinople, à Smyrne et au Caire. La ville de Tournai, disait l'intendant Le Pelletier en 1683, dans son rapport au roi, est considérable pour sa grandeur, pour son opulence, par sa situation sur l'Escaut, et par l'établissement du Conseil souverain ou Parlement (2). Louis XIV, pour favoriser les opérations mercantiles, en fit un entrepôt de commerce deux ans plus tard. C'était une faveur qui s'obtenait très-difficilement à cette époque. Cette ville était aussi la résidence du gouverneur-général des pays conquis. Mais la guerre de la succession qui éclata au commencement du XVIIIe siècle porta à son commerce et à ses fabriques un grand préjudice.

(1) On voit qu'en 1645, le conseil des finances, sur la présentation des prévôts et jurés, nomme Augustin De Clippelle aux fonctions de député aux manufactures et aux denrées qui s'expédiaient de la ville vers les royaumes d'Espagne, de Sicile et autres.

(2) Le commerce de consommation avait dû prendre aussi une immense extension puisque en 1694, les brasseurs de Tournai au nombre de 50, fournirent à Louis XIV 132,000 francs, pour être maintenus dans le droit exclusif de brasser ce qu'on appelait *bierre cabaretière*.

Le règne des archiducs Albert et Isabelle fut celui des beaux-arts en Belgique. L'école flamande parvint à l'apogée de sa gloire sous le mâle et ingénieux pinceau de Rubens, son grand maître, et de ses élèves Van Dyck, Crayer et Jordans. La gravure sur cuivre inventée par l'Anversois Schoonbaur fut aussi portée au plus haut point de perfection, et à côté des Appelles et des Parrhasius, la Belgique, cette moderne Attique, montrait avec orgueil ses Phidias et ses Polyclètes.

La médecine s'était traînée jusqu'au XVI[e] siècle dans une routine pleine de préjugés. Sorbait, né parmi nous, l'enseigna l'un des premiers avec succès à Vienne et laissa un nom et des traités. Avant lui les Tournaisiens Départs Hermès (1) et François Leclercq et Monelle s'étaient distingués par leurs profondes connaissances dans cet art.

Dans les sciences exactes inconnues jusqu'alors, ce fut encore un habitant de notre province, Arnould De Lens, qui en inspira le goût à sa patrie par son introduction aux élémens d'Euclides. La théologie revendique Stellart et Jean Cottreau que Tournai a vus naître ; les muses latines, Hucbalde, Muevin et Li Muisis, abbés de Saint-Martin ; Gauthier de Châtillon, prévôt des chanoines de Tournai, le meilleur poète latin du moyen-âge (2). Jean Bouteiller (3), Noël Chamart, professeur à Louvain, et Guillaume Henneton, premier conseiller pensionnaire de Tournai et professeur à l'Université de Bourges ont laissé des traités très-savans sur le droit romain. Les lettres proclament Jean D'Ennetières, l'historien Jean Cousin, le chroniqueur Gaspard Ophuis, Jean Châtelain de la Porte de Saint-Thibaut, célèbre prédicateur de l'ordre de Saint-Augustin

(1) Il fut médecin de Philippe-le-Bon et du roi de France Charles VII.

(2) Son Alexandreide fut imprimée à Leyde en 1558.

(3) Auteur de la *Somme Rurale*, fut enterré à S[t]-Brice en 1402.

et Louis François De La Barre, né à Tournai en 1688, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, mort regretté de l'Europe savante, après avoir publié une foule d'ouvrages estimés. Enfin tandis que le célèbre Nicolas De Bois-Leduc, professeur de belles-lettres, attirait à Tournai un concours immense d'étrangers, Louis Desmasures, né dans cette ville au commencement du XVI[e] siècle, figurait au premier rang des poètes de l'époque.

Le siècle que nous terminons est particulièrement remarquable par le grand nombre de maisons de piété et de bienfaisance qui s'établirent en notre ville.

1602. Fondation des religieuses de Notre-Dame dite de Sion, (ordre de S[t]-Augustin) par Jacques Bosquillon directeur de l'hôpital Marvis. Elles s'établirent d'abord rue de Lavigne, derrière le collége des jésuites (le séminaire actuel) puis au fond du Réduit, près du collége des Hibernois.

1612. Dédicace de l'église du Noviciat des pères de la compagnie de Jésus (athénée royal).

1614. Établissement des religieuses Carmelites, en la rue d'Audenarde. Leur couvent fut supprimé par l'empereur Joseph II en 1782, rétabli par délibération des Consaux en 1790 et supprimé six ans plus tard. Leur maison ayant été vendue, elles se retirèrent en la maison de S[t]-Éleuthère, rue des Choraux.

1618. Établissement des dames de la charité dites de S[t]-Vincent de Paul, en la paroisse Notre-Dame.

1620. Fondation du collége des Hibernois ou Irlandais par Maximilien Vilain de Gand, évêque de Tournai. En 1719 Donat Dénis Chederman lui donna tous ses biens. Ce collége fut réuni aux colléges Irlandais et Écossais de Paris avec tous ses biens, par arrêté de Bonaparte en date du 28 prairial an XI.

1621. Établissement des Annonciades, appelées à Tournai Célestines, rue de Lavigne, au haut de celle des Jésuites. Leur monastère ne fut achevé qu'en 1646. En 1669, Louis XIV ayant besoin de leur maison pour servir d'Esplanade, leur donna au vieux château la maison du gouverneur. Joseph II les frappa de suppression en 1782.

Les Carmes-Déchaus s'établissent à Tournai, d'abord au marché aux vaches (porte de Lille) vis-à-vis de l'église S[te]-

Marguerite ; puis (1625) en la rue des Reyers (Rogers) aujourd'hui rue des Carmes.

1623. Établissement des religieux de l'ordre de St-Dominique (Dominicains) supprimés en 1796. Leur maison devint le temple de la raison. Chaque année, le 4 juillet le chef de ce monastère présentait une paire de gants au grand prévôt de la ville. C'était une redevance à laquelle des religieux étaient tenus pour une concession de terrain que la ville leur avait faite.

1628. 1er juillet une demoiselle de l'ancienne famille de Ste-Aldegonde, qui vivait à la cour de l'infante Isabelle à Bruxelles, fonde à Tournai les Clarisses, qui s'établirent deux ans plus tard au refuge de l'abbaye de Marchiennes, paroisse St-Piat ; Elles furent supprimées en 1782, par l'empereur Joseph II.

1630. Fondation en la ville de Douai, du collége de Tournai, par Maximilien Vilain de Gand, évêque de Tournai.

1631. Établissement des Dominicaines d'abord à la rue royale dans une maison ayant sortie sur le marché aux vaches, puis en la rue des Tanneurs (actuellement maison de M. Vifquain).

1653. Fondation de l'hôpital St-François, dit de Montifaux, par François Leclercq médecin, chanoine de la métropole de Cambrai, seigneur de Montifaux.

Fondation par les demoiselles Marie-Anne et Agnès Manarre, de l'hospice de Notre-Dame des Sept-Douleurs, pour sept honnêtes filles et création de l'école dite des *Manarres*.

1666. Établissement des Ursulines, d'abord au marché aux bêtes, puis en 1671, à l'hôtel des comtes d'Hoogstraten et de Solre.

1670. Érection de la maison de Froidmont.

1671. Construction du séminaire (hospice des Incurables).

1676. Institution de la maison pieuse et de l'école de Notre-Dame de miséricorde à la Barre St-Brice, fondée pour sept pauvres filles, par les nobles demoiselles de Monelle.

1677. Fondation de l'hospice du Sonnahar ou Sondart pour sept pauvres veuves, par Charles Vanderdonck.

Du veuvé St-François à St-Brice, par dame Dugard, pour six veuves.

Du veuvé de la Barre St-Brice pour six veuves, par Marie Vinchent de Cloibus.

1682. Fondation de la maison de St-Charles de Boromée à Wez, par maître Adrien Brezy, curé du dit lieu.

1696. Fondation des six filles, par Jeanne Hersignies.

Après une guerre non interrompue de dix-huit ans la paix fut conclue à Riswyck et Mons, Ath, Courtrai, réunis à l'Espagne. Mais le roi d'Espagne étant mort, Louis XIV pour soutenir son petit-fils dut faire la guerre à l'empereur qui prétendait pour l'archiduc Charles à l'héritage de Charles II. Telle fut la cause de cette guerre dite *de la succession*, la plus juste et la plus malheureuse de toutes les guerres que soutint Louis XIV. Elle embrasa en même temps l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et nos provinces. Elle fut d'abord poussée avec peu de vigueur dans ce pays. Le duc de Marlborough qui commandait en chef l'armée des alliés, força les lignes françaises dans le Brabant hollandais et s'empara de plusieurs villes. Mais les campagnes de 1704 et les suivantes ne furent qu'un enchaînement de revers et de défaites humiliantes pour la France. Ses troupes furent battues à Hochstett et à Turin, et la fameuse bataille de Ramelies gagnée par Marlborough sur le maréchal de Villeroi fit tomber le Brabant et la Flandre au pouvoir des alliés. La France qui avait demandé la paix ne put en accepter les propositions déshonorantes, et les hostilités recommencèrent.

La campagne s'ouvrit de nouveau dans notre province. L'armée française étant venue se poster (1er septembre 1708) le long de l'Escaut au-dessus de Tournai, passa ce fleuve et alla prendre position vers Orchies, entre le Pont-à-Marque, Mons-en-Peyèle et Séclin. Les alliés quittèrent Helchin et allèrent présenter le combat aux Français dans la plaine de Lille. Les deux armées presqu'égales en nombre furent deux jours en présence et l'on s'attendait généralement à une affaire sérieuse. Mais le 13, l'armée française décampa sur quatre colonnes par Mouchin et Bachi, et marcha droit sur Tournai, pour couvrir cette place importante. Le 17, elle passa l'Escaut à Constantin et alla prendre position entre Pottes et la Trinité dans le dessein de couper les vivres venant de Bruxelles à l'armée

des alliés qui assiégeait Lille. Mais cette tentative échoua, et Lille se rendit au mois d'octobre sous les yeux d'une armée de 100,000 hommes, malgré l'immortelle défense du maréchal Boufflers (1).

Pendant que l'armée française était campée au-delà de l'Escaut, les princes qui avaient établi leur quartier-général à l'abbaye du Saulchoir, se rendaient fréquemment au jeu de paume à la rue Perdue. Le duc de Berri, qui aimait ce jeu, y attirait son frère le duc de Bourgogne et les officiers de leur suite. C'était dans cette retraite favorite qu'ils venaient se délasser des travaux de la guerre et plus souvent encore des vicissitudes de la fortune.

La campagne suivante (1709) fut remarquable par le siége que notre ville eut à soutenir, et par l'inclémence de l'hiver. Une violente gelée telle que de toute souvenance on n'avait jamais vue, commença la nuit de la fête des Rois et dura jusqu'au 20 du mois de mars. Après un dégel d'une journée, elle reprit avec une nouvelle rigueur, et se prolongea bien avant dans le mois d'avril. Alors il tomba une neige abondante qui venant à se fondre à l'ardeur du soleil, glaçait la terre par le froid âpre des nuits. Ce qui détruisit dans les semences confiées à la terre les espérances de la récolte prochaine et fit naître d'avance, par crainte de la famine, une disette dont le fléau n'eut dû se faire sentir que plus tard. Les vignes et les blés furent gelés en France, et dans nos forêts des arbres séculaires se fendirent avec des détonations semblables à celles de l'artillerie ou de la foudre. La gelée ayant pénétré jusqu'à cinq pieds en terre, presque tous les arbres fruitiers périrent. Les tribunaux, les écoles, les colléges et les ateliers furent fermés. Les personnes saisies de froid tombaient mortes dans les rues et le long des chemins. Des sentinelles furent

(1) Il ne capitula que lorsqu'il n'y eut plus dans la citadelle qu'un quartier de cheval. Il invita le prince Eugène à le partager avec lui.

trouvées gelées, des cavaliers tombèrent sans vie de leur cheval, et l'on trouva des familles entières asphyxiées dans leurs chaumières. Les loups et les renards entraient dans les demeures pour se mettre à l'abri du froid.

Dès qu'on vit qu'il n'y avait point de moissons à espérer, le blé enchérit tout à coup et d'autant plus qu'il fallut fournir les magasins pour les armées. Aussi ce qui valait auparavant entre huit et dix livres la rasière, monta au-delà de quatre-vingt. La disette fut meurtrière et le magistrat prit toutes les mesures pour éviter la famine. Il porta une ordonnance qui défendait de brasser de la bière et du genièvre et de nourrir les chiens ou autres animaux domestiques. De son côté Louis XIV, informé du monopole barbare qu'exerçaient ses sujets, prit contre eux un édit sévère qui ordonnait la visite des fermes et exigeait des fermiers, marchands et cultivateurs une déclaration exacte de toutes les denrées qu'ils avaient dans leurs magasins, sous peine de galères et de mort. Il fallait que le mal fût bien violent pour recourir à de pareils remèdes.

Cette disette fut cause que les troupes ne se mirent en campagne cette année que fort tard. Le duc de Vendôme malade fut remplacé par le maréchal de Villars, qui se montrait à ses soldats chargé de lauriers. C'était aussi en lui que la cour fondait ses espérances. Villars voulant d'abord reconnaitre les forces des ennemis, vint se retrancher depuis Béthune jusqu'à Pont-à-Vendin, ayant la Bassée devant lui et Lens derrière. L'armée des alliés occupait Harlebeck et Courtrai. Elle s'avança dans la plaine de Lille vers celle des Français et fit semblant de préparer des chemins pour l'aller attaquer. Mais tandis que le maréchal de Villars travaillait à se couvrir, les alliés qui avaient résolu le siége de Tournai décampèrent subitement le même jour, à l'approche de la nuit. Le lendemain (27 juin), on apprit leur marche à Tournai, et vers dix heures du matin, on découvrit des remparts leur avant-garde sur

les hauteurs de Froidmont. Le commandant ne doutant plus qu'ils en voulussent à cette ville, fit brûler, vers cinq heures du soir, les faubourgs de Lille, de Saint-Martin, des Sept-Fontaines et tous les moulins. Les habitans n'avaient eu que quelques heures pour sauver leurs meubles les plus précieux. Pendant que le prince d'Orange s'emparait, l'épée à la main, de Saint-Amand et du fort de Scarpe, l'armée des alliés investissait la ville. Les troupes du duc de Marlborough occupaient l'espace compris entre la porte de Valenciennes et la chaussée de Lille ; celles du prince Eugène s'étendaient depuis cette chaussée jusqu'à la rivière. Trente escadrons et douze bataillons sous les ordres du général Lumby occupaient la rive droite. On portait à 100,000 hommes toute l'armée des alliés.

Villars s'attendait d'autant moins à ce siége qu'il venait de retirer de Tournai deux bataillons pour renforcer son armée. Le marquis De Surville, lieutenant-général, y commandait avec une garnison de 6,000 hommes.

Les alliés ayant planté le piquet devant Tournai, préludèrent aux travaux du siége par un horrible ravage de la campagne. Il dura deux jours et s'étendit dans un rayon de cinq à six lieues. Les habitans du Tournésis, trompés par la direction que les ennemis avaient prise, s'étaient endormis dans une fatale sécurité. Tout fut enlevé : meubles, blé et bestiaux. Le soldat y fit un riche butin. Il n'échappa à la dévastation que quelques châteaux où l'on eut le courage et les moyens de se défendre.

De Maisoncelle, officier-général de l'artillerie française, eut l'adresse de se glisser dans la ville à la faveur d'un déguisement(1). De Saint-Valien, colonel d'un régiment qui se

(1) Déguisé en batelier, il fut arrêté par la garde des Alliés qui lui demanda où il allait : *je m'en vas*, répondit le prétendu pilote, *vire min maite à Tournai*; *nos sommes tout ruainés. No baquet est à mitan brûlé.* Après lui avoir pris quatre pièces de trois patars, les soldats le

trouvait dans la place, chercha aussi à s'y introduire sous le vêtement d'un paysan, mais il fut pris par l'ennemi.

La ville fut attaquée le 7 juillet par trois endroits différens : à la porte des Sept-Fontaines, par le comte de Schulembourg, entre la porte de Valenciennes et la citadelle par le général Van Lottum. La troisième attaque commandée par le général hollandais Fagel eut lieu entre l'Escaut et la porte de Marvis. Le 8, les tranchées furent ouvertes. Les assiégeans laissèrent sortir les femmes et les enfans de la ville. Les princes Eugène et Marlborough se tinrent à la grande armée. Le premier avait son quartier-général au château de Belin à Chin, le second à Ere. Cent soixante-douze pièces d'artillerie, canons, bombardes, mortiers et haubitzs foudroyèrent nos rempart jour et nuit.

Le 27 juillet à la nuit tombante, la brèche fut ouverte sur les trois points. Le 28 tout était disposé pour l'assaut général. Les impériaux, pleins d'ardeur, se disposaient à y monter quand les Français battirent la chamade et arborèrent le drapeau blanc. Le même jour, vers neuf heures du soir, le commandant fit lancer du haut du Beffroi un très-grand nombre de fusées à baguettes pour avertir le maréchal de Villars de la détresse où se trouvait la place. Mais celui-ci n'ayant pu la secourir, elle capitula le lendemain, et le 30, le prince Eugène prit possession de la ville ; la garnison s'était retirée dans la citadelle. Des troupes hollandaises occupèrent les corps-de-garde. Le magistrat demanda à être continué pendant huit ans dans ses fonctions. Le prince Eugène lui en témoigna son étonnement et lui reprocha d'avoir été in-

laissèrent aller. Il entra dans Tournai. Ce brave officier paya cher son dévouement. Il fut une des premières victimes du siége. Une balle vint le frapper aux batteries de la place où il exposait imprudemment sa vie.

sensible aux intérêts des bourgeois (1). Il ajouta que les trois brèches étant pratiquées, ses troupes demandaient, conformément aux lois de la guerre, que la ville fût mise au pillage pendant cinq heures, mais qu'il n'en serait pas ainsi. Il tint parole et fut en effet le protecteur des Tournaisiens dans la capitulation civile signée le 5 août.

Ce fut le 1er août après-midi, que les troupes des hauts alliés entrèrent triomphalement dans la ville, suivies d'un convoi immense de provisions de bouche de toute espèce. Le lendemain arrivèrent dans des litières les personnes de distinction blessées dans les tranchées. L'artillerie de siége entra dans la place par la porte de Lille. Le 4, on chanta le *Te Deum*. Les cloches ne sonnèrent point parceque leur rachat n'avait point encore eu lieu. L'on y pria pour le nouveau souverain, l'empereur Charles VI.

Le comte d'Albemarle, général anglais au service de la république batave, fut nommé gouverneur de Tournai; et le général major Vermuler, commandant de la place.

Le 4 août, le gouverneur de la citadelle obtint la permission d'envoyer en France le général major De Ravignan, pour exposer au roi le manque de vivres, les incommodités que la garnison souffrait de la puanteur causée par les cadavres des hommes et des chevaux, demandant à connaître dans cet état de choses la volonté royale. Cet officier revint le 8, avec une proposition du roi de rendre la citadelle aux Alliés, à condition qu'il y aurait eu cessation d'armes pour tout le reste de la campagne. Cette clause ayant été rejetée par les princes alliés, on com-

(1) On a prétendu que sans l'intervention de ce prince la ville eut été bombardée, parceque le magistrat n'avait point été *saluer les assiégeans*, et qu'il n'avait point fait quelque présent au grand maître de l'artillerie en le priant d'épargner la ville comme cela était d'usage lors d'un siége. Le défaut de ces procédés donnait droit à ce dernier sur les cloches. Leur rachat se fit à raison de 2 sous 3/8 à la livre de métal. Il s'en trouva 336,492 livres.

mença le siége de la citadelle. Le même jour la tranchée fut ouverte par deux attaques, l'une à la porte Saint-Martin, l'autre non loin de la porte Dauphine. Le 31 août, à six heures et trois quarts du matin, les Français battirent de nouveau la chamade. Le général de Ravignan, le lieutenant du roi M. Dolet et deux autres officiers se rendirent à l'hôtel du comte d'Albemarle où étaient les généraux en chef et les députés du Tournésis. Les assiégés demandèrent à sortir avec tous les honneurs de la guerre. Ce qui leur fut refusé. Les parlementaires étant retournés à la citadelle, l'on commença vers trois heures après-midi à faire un feu terrible jusqu'à la nuit du 1er au 2 septembre. Les alliés lançaient toutes leurs bombes à la fois et d'une seule bordée. Le 3, les assiégés ayant épuisé toutes leurs ressources et leurs provisions de guerre, demandèrent à capituler. La garnison épuisée par les maladies et le feu brutal des assiégeans sortit sans armes et sans drapeau. Les officiers seuls conservèrent leur épée. La France racheta sa garnison prisonnière en mettant en liberté le même nombre d'officiers et de soldats pris à Warneton. On remarque qu'il y eut dans ce siége trois capitulations : la première, le 29 juillet regardait la garnison; la deuxième, le 5 août, pour la ville et les états du Tournésis, et la troisième pour la chancellerie et le Parlement auxquels il fut permit de se retirer sur terre de France.

C'est ainsi que fut prise après une défense du 25 jours cette citadelle, œuvre du génie de Vauban, qui semblait défier l'Europe par ses mines et ses fortifications. Les assiégés firent sauter vingt-huit mines. La ville et la citadelle occupèrent toutes deux ensemble l'armée des Alliés l'espace de cinquante-sept jours (1). Comme l'ar-

(1) On jugera de l'importance que les Alliés attachaient à la prise de notre cité, par le grand nombre de médailles qu'ils firent frapper pour célébrer sa conquête.

L'une représentait la ville assiégée et au-dessus les écus de Flandre

gent manqua durant le siége, M. De Surville, pour payer la garnison, fit battre chez les orfèvres avec sa vaisselle d'argent, celle de l'évêque, de M. De Megrini et Dolet et des principaux bourgeois une espèce de monnaie ou méreau qui faillit lui attirer une mauvaise affaire à la cour

et de Tournai, avec ces mots imités du XII[e] livre de l'Énéide :

Quid nunc te tua, Torne, potest *antiqua* juvare *gloria ?*

On lisait au-dessus : *Tornacum captum MDCCIX*, et à l'exergue : *Cessit invictis fœderatorum armis julii* 30 ; autour de la face de cette médaille on lisait ces paroles tirées de l'écriture sainte : *Domine, dixerunt : pax erit vobis et ecce gladius pervenit usque ad animam* ; au contour : *Ultimum opus Martis, cætera pacis erunt ;* et au bas : *non assumes nomen pacis in vanum*. Ceci faisait allusion aux propositions de paix faites et signées par les Alliés à la Haye le 28 mai 1709, et rejetées par le roi Louis XIV, le 4 juin suivant.

La seconde médaille représentait un lion armé d'une épée, symbole des provinces-unies, avec cette devise : *Nescius ferre jugum* ; au bas : *Libertas Patriæ*. Sur le revers on voyait l'Espérance tenant de la main droite une statue de la Victoire appuyée sur un piédestal où se trouvait dessiné le plan de la ville de Tournai. Il y avait sur l'exergue cette légende : *Claustra Gallorum reserata Tornaco capto* XXIX julii MDCCIX.

Sur une autre médaille frappée à Nuremberg, on voit le temple de Janus ouvert et entouré d'épines et de ronces qui en défendent les approches, par allusion au mot Doornick (Dorn signifiant en allemand *Epine*), parceque cette forte et importante place défendait l'entrée de la France représentée par ce temple entouré de ronces, (symbole de fortifications extraordinaires). Dans le contour on lisait ces mots allemands : *Hier bahn zum sieg*, c'est-à-dire : voilà le chemin de la victoire. Au bas de la face de la médaille : *Und fried ist dornich* : la paix est épineuse. Et sur le revers : *Hilft Gott*, *zo kan man ietz bei dornen friesche trauben leezen*. Si Dieu bénit nos armes, nous pourrons maintenant cueillir de bon raisin.

La reine d'Angleterre célébra aussi la prise de Tournai par une médaille. On y voyait son buste avec cette inscription à son contour : *Anna Dei gratiâ Magnæ Britanniæ, Franciæ et Hiberniæ Regina*. Au revers l'on voit la ville de Tournai, dans le lointain et sur le devant Pallas, assise sur un monceau d'armes, d'une main appuyée sur son égide, de l'autre tenant une lance au haut de laquelle était une couronne murale avec cette inscription circulaire : *Tornaco expugnato* 1709.

de France parcequ'il y était représenté en buste, couronné de laurier (1). Sa vaisselle étant épuisée, il exigea du chapitre 6,000 livres pour payer la solde de ses soldats. L'abbaye de St-Martin lui fournit aussi 400 rasières de blé. La ville souffrit beaucoup de ce siége, malgré toutes les précautions qu'on prit à son approche. Les religieux de St-Martin avaient eux-mêmes couvert le pavement en marbre de leur église avec de la terre et des fagots pour amortir le ricochet des boulets. Les cloches, le carillon et le tambour de l'horloge avaient été descendus et les orgues blindées. Mais comme cette abbaye souffrait beaucoup du feu des assiégeans, l'abbé Dom Dénis Van Rode se rendit le 13 juillet, avec la permission de M. De Surville, au camp des Alliés, pour supplier les généraux en chefs de ne plus tirer sur son église. Les ennemis déférèrent à sa demande. A la cathédrale plusieurs statues, des mausolés et des colonnes de jaspe furent brisées par des boulets. On remarque que le jour le plus rude et le plus chaud du siége fut le 15 juillet. Ce jour-là en effet un orage épouvantable sillonna le ciel de feu et fit trembler la terre; la foudre incendia le clocher de St-Nicaise et d'autres maisons dans d'autres quartiers de la ville, pendant que 140 pièces d'artillerie faisaient un feu terrible, et que les bombes, les grenades, et les fusées réduisaient en cendres les magasins de la citadelle, l'abbaye des Prés et quelques casernes. Aussi par suite des réparations faites à ces divers bâtimens, la ville se trouva-t-elle endettée l'année suivante d'une somme de 628,321 florins !

(1) Il fit encore battre une monnaie de cuivre portant d'un côté les armes du gouverneur timbrées d'une couronne, et de l'autre ce chronogramme :

MONETA IN OBSIDIONE TORNACENSI CVSA.

Et une autre aux armes de la ville, avec ces mots :

Tornaco obsesso 1709.

Tels sont les événemens qui ramenèrent Tournai sous la domination Autrichienne après avoir appartenu pour la troisième fois à la France l'espace de 41 ans. Cette transition à une autre puissance priva notre ville de son plus bel ornement. Le Parlement se retira provisoirement à Cambrai par ordonnance du 20 août 1709, et se fixa à Douai cinq ans plus tard. Notre cité fut d'autant plus sensible à cette perte, qu'elle avait contribué plus qu'aucune autre ville à l'illustration de cette cour souveraine (1). Un Parlement connu depuis sous la dénomination de Parlement de Flandre continua d'y siéger jusqu'en 1790, époque de sa suppression. Il n'en reste, pour tout souvenir, qu'une enseigne de cabaret!

Après la prise de Tournai par les Alliés, ce furent les États-Généraux qui par leurs députés y exercèrent par provision le pouvoir souverain au nom de Charles VI, ainsi que dans les pays conquis en Flandre. Ces députés s'occupèrent aussitôt de donner une prompte exécution aux articles de la capitulation civile, par lesquels les jugemens des magistrats de Tournai devaient avoir lieu pardevant la cour souveraine. En conséquence, par une ordonnance du 3 septembre ils créèrent une cour souveraine provisoire pardevant laquelle ces appels devaient se relever. Cette cour avait pour présidens messire Baudri François De Roisin baron de Selles et de Rongi, autrefois grand prévôt de Tournai et chevalier d'honneur au parlement (2), et Maximilien Vilain de Gand. Les

(1) Pendant les 41 années de son existence, Tournai avait fourni au Parlement trois premiers présidens, sept présidens à mortier, quatre procureurs-généraux, un avocat-général, huit chevaliers d'honneur et trente-trois conseillers.

(2) La maison de Roisin qui tire son origine de la terre de ce nom située près de Bavai, est une des anciennes XXII baronnies du Hainaut qui eussent le droit de porter bannière à la guerre. Ses armes étaient

juges étaient ceux de la chambre des domaines et traites.

On voit dans l'historien Poutrain que l'occupation de Tournai par les troupes de la république donna lieu à quelques démêlés religieux, qu'avec un peu plus de phi-

un écu bandé d'argent et de gueules de six pièces; son cri de guerre, *Roisin !*

Selon Molanus, Jacques de Guise et les chroniques du Hainaut, la maison de Roisin descend de celle d'Avesnes et a commencé à s'illustrer sous le roi Dagobert, au milieu du VII[e] siècle.

Une charte de 1007 nous fait connaître Alard De Roisin, seigneur de Blaregnies et pair du Cambrésis.

En 1182 un seigneur de Roisin (Baudri VI), se distingue à la tête des troupes de Bauduin comte de Hainaut et défait celles du duc de Brabant et de l'archevêque de Cologne.

En 1200, un autre Baudri, baron de Roisin, se croise pour accompagner Bauduin VI, comte de Hainaut à la terre sainte et à Constantinople. Ce seigneur Baudri avait épousé Béatrice de Rumigni, petite fille de Bauduin de Jérusalem comte de Hainaut et de Flandre, et de Ide, comtesse de Louvain, sœur de Godefroid I[er].

L'an 1290, un Baudri baron de Roisin était gouverneur et grand bailli du Hainaut.

Un siècle après, Baubri baron de Rongi, fut le premier des cinquante chevaliers de S[t]-George créés par Guillaume de Bavière, comte d'Ostrevant. En 1396, il commanda en Frise les armées d'Albert de Bavière qui était descendu dans cette province pour venger la mort de son oncle Guillaume. Le Seigneur de Rongi se couvrit de gloire dans cette expédition.

Plus tard Michel baron de Roisin, châtelain d'Audenarde, porta la bannière de Hainaut aux funérailles de l'archiduc Albert (1621). C'est de son petit fils qu'il s'agit dans le texte et que Louis XIV nomma chevalier d'honneur au Parlement de Tournai.

La maison De Roisin a produit une phalange de braves.

Pierre De Roisin chevalier seigneur Du Parcq, fut tué au service de Philippe II, le 2 mai 1567.

Jean De Roisin périt glorieusement au service du même souverain en 1581.

Maximilien De Roisin termina sa carrière sur le champ de bataille, au service des archiducs Albert et Isabelle, l'an 1612.

Philippe François marquis De Roisin (cette maison avait été érigée en marquisat par Charles II, roi d'Espagne, en mai 1686), colonel des

losophie et de tolérance on eût pu éviter. Un conflit plus sérieux s'éleva entre le chapitre et les états-généraux à l'occasion du siége épiscopal. Il était à cette époque occupé par M. De Beauveau, issu d'une famille illustre alliée au sang royal de France. Ce prélat avait été maintenu dans

armées de S. M. catholique et capitaine au régiment des gardes Wallonnes mourut aussi les armes à la main.

Adrien baron De Roisin, capitaine de cavalerie, fut tué à la bataille de Sens.

Philippe Jacques De Roisin capitaine au régiment royal des Vaisseaux, trouva une mort glorieuse au service de France.

Guillaume, frère du président, capitaine au régiment de Croy-Solre, fut tué à la fameuse bataille de Nerwinde, 1693.

Baudri baron de Roisin, capitaine au régiment de Santerre, succomba à de nombreuses blessures.

Cajetan, baron de Roisin, chevalier, de Malte, chef d'escadron au régiment des Hulans de Scharsemberg, en Autriche, fut tué le 4 décembre 1799, à Wisloch.

Auguste Ghislain, baron de Roisin, colonel des gardes Wallonnes aux armées de S. M. catholique, mourut à Port-Mahon (île minorque), le 2 novembre 1811.

Enfin Baudri François De Roisin, officier aux cuirassiers français, après s'être distingué par son intrépidité et sa bravoure, périt à Polosk en Russie dans la désastreuse campagne de 1812.

La maison de Roisin s'est alliée aux familles les plus illustres telles que aux De Montmorenci, aux De Lannoi, aux De Noircarme. Elle se perpétue aujourd'hui dans la personne de Florentin Benoit Guillaume baron de Roisin, général-major au service de Guillaume II, chevalier des ordres militaires de Guillaume, de St-Louis et de St-Jean de Jérusalem, oncle de :

1° Baudri Ghislain Adrien, baron de Roisin général-major au service de Guillaume II, chevalier de la légion d'honneur, des ordres militaires de Guillaume, et de St-Waldimir de Russie.

2° Alphonse, baron de Roisin, chevalier du Lion Néerlandais, ancien commissaire de district de Tournai et lieutenant-colonel honoraire pour l'inspection des milices. Trois hommes taillés à l'antique par leurs vertus et leur beau caractère.

3° Rose Amour baronne de Roisin, sœur des deux précédens, épousa en 1818, le baron Falck, un des plus beaux génies de la Hollande, grande croix du Lion Néerlandais, successivement secrétaire d'état, ministre et ambassadeur du roi Guillaume Ier, près de S. M. Britannique, etc., etc.

son siége ainsi que dans tous ses droits et prérogatives par les articles de la capitulation civile, signée le 5 août. Dès le 1er, il s'était absenté pour ne point chanter le *Te Deum* en action de grâces de la reddition de la place aux armes de l'empereur Charles VI. Puis, quand il s'était agi plus tard de lui prêter serment de fidélité, s'excusant sur sa naissance et sur les bienfaits qu'il avait reçus de Louis XIV, il le différa jusqu'à ce qu'il eut consulté le roi. A cet effet, il fit avec l'agrément des États un voyage en France et ne revint plus, soit qu'il lui repugnât de se ranger sous l'obéissance de ses nouveaux maîtres, soit que le monarque français le retint près de lui. Dans ces circonstances une prébende vint à vaquer. Les États, se prévalant de sa longue absence pour l'exclure, commencèrent à s'attribuer la collation de ce bénéfice, comme si le siége eût vaqué en régale. Mais sur l'objection qu'il n'y avait point de loi dans l'église catholique qui établît la vacance d'un siége par la seule absence forcée ou volontaire de son évêque, ils firent saisir tous les biens de l'évêché situés dans les lieux de leur obéissance, sous prétexte que, par sa retraite, De Beauveau avait pris parti pour leur ennemi. L'affaire alla jusqu'à Rome, et Clément XI obligea le pasteur à rejoindre son troupeau. Ce prélat s'étant avancé jusqu'à Cambrai, s'y arrêta pour apprendre la réponse des États-Généraux aux offres qu'il leur avait faites de les reconnaître pour souverains. Mais ceux-ci refusèrent à ses instances réitérés la permission de reparaître dans son diocèse. Il fut appelé, peu de temps après, à l'archevêché de Toulouse, et résigna le siége de Tournai entre les mains du saint-père au comte de Lowenstein qui en prit possession.

Après de brillans succès et de nombreux revers la paix se fit entre les puissances belligérantes à Utrecht, le 11 avril 1713. La France remit à la Hollande, pour la maison d'Autriche, tout ce qu'elle possédait dans la Flandre, et de

plus Tournai et le Tournésis. Les États lui rendirent Lille et sa châtellenie, Orchies, Aire, Béthune et Saint-Venant. On voit par les négociations secrètes qui précédèrent le traité, que les conférences faillirent se rompre, parce que Louis XIV voulait conserver Tournai, dont la position topographique était alors de la plus haute importance (1). La France témoigna le même intérêt lors du traité d'Aix-la-Chapelle, et l'on assure qu'un agent diplomatique, qui n'avait pas suivi ses instructions secrètes pour soutenir et assurer la possession de notre cité à la France, fut jugé par une commission militaire et condamné à être pendu à Lille, comme convaincu de trahison.

A la paix de Rastadt (6 mars 1714), complément de celle d'Utrecht, les Hollandais convinrent avec l'empereur d'Autriche de retenir pour la barrière qu'ils désiraient établir

(1) Il existe au dépôt des archives étrangères des instructions dressées et toutes écrites de la main de Louis XIV, par lesquelles ce monarque recommande spécialement et confidentiellement en 1712 et 1713 au maréchal d'Uxelles et à l'abbé De Polignac ses plénipotentiaires à Utrecht, d'insister pour obtenir *Tournai, le berceau de la monarchie*, pour sa domination et de ne pas signer le traité de paix à moins que cette ville ne reste à la France. Ce point fut le seul et dernier objet qui empêcha pendant quelques mois la signature définitive du traité.

Il y a même apparence que Louis XIV eut fini par l'emporter si, durant le cours de ces négociations diplomatiques, ce monarque n'était tombé gravement malade. Cet accident ayant donné lieu à une assemblée extraordinaire du conseil des ministres, ceux-ci craignant que l'obstination du roi à conserver Tournai ne fût cause de la rupture de la trêve et des négociations, et qu'une guerre sanglante ne se rallumât pendant la minorité de son arrière petit-fils Louis XV, si Louis XIV venait à mourir, dépêchèrent d'une voix unanime un courrier extraordinaire aux plénipotentiaires d'Utrecht à l'insu de ce monarque avec l'ordre précis de signer le traité de paix en cédant Tournai à la maison d'Autriche.

Louis XV à la paix d'Aix-la-Chapelle (1748) insista beaucoup, mais sans succès, pour conserver Tournai à la France. Louis XVIII fit de même et ne fut pas plus heureux lors du traité de Paris du 30 avril 1814.

entre leur république et la France, les villes de Namur, Tournai, Menin, Ypres et Furnes dont la garde leur fut confiée. La république n'exerça dans Tournai que l'autorité militaire. La justice, la police et les finances y furent administrées au nom de l'empereur, souverain de la ville. Elle fit observer à ses troupes une sévère discipline, et donna dans notre cité des exemples d'une rigoureuse justice. On rapporte à ce sujet qu'un soldat hollandais fut pendu pour avoir volé un pain dans la boutique d'un boulanger à Saint-Brice! tant étaient sévères les mœurs de ces fiers républicains. Poutrain lui-même qui semble réserver tout son amour et son admiration pour la France, est forcé de reconnaître que la république fit régner l'ordre et la justice en tout ce qui regardait le gouvernement civil autant qu'on eût pu le désirer de la puissance la plus régulière et la plus sage.

L'an 1716, on fit à Tournai de grandes réjouissances en mémoire des victoires remportées sur les Turcs par les troupes de l'empereur Charles VI, sous le commandement du prince Eugène. Pour célébrer dignement les succès brillans des armées chrétiennes à Belgrade et à Temeswar, on crut ne pouvoir mieux faire que de brûler le grand turc en effigie. On dressa donc un immense feu de joie, au sommet duquel on plaça une statue gigantesque coiffée du turban et le sabre à la main. Elle expira, comme on le pense bien, au milieu des flammes, des applaudissemens et des cris d'allégresse du peuple toujours avide de ces sortes d'auto-da-fés.

L'empereur n'eût pas plutôt abaissé l'orgueil du sultan, qu'il songea de faire célébrer son inauguration dans les Pays-Bas. Le peuple belge avait de tous temps considéré cet acte comme très-important. C'était entre lui et la couronne un contrat d'affection et d'égards mutuels. Il était d'autant plus nécessaire que l'empereur se fît inaugurer à Tournai que, depuis la paix d'Utrecht les Hollan-

dais y avaient été, en quelque sorte, dépositaires de la puissance souveraine. Aussi cette solennité fut-elle précédée d'une déclaration des États-Généraux, par laquelle ils reconnurent l'empereur comme prince souverain des Villes-Barrières, dont ils ne se réservèrent que la garde en son nom.

Ce fut le prince de Ligne qui représenta S. M. impériale dans cette auguste cérémonie. Elle eut lieu le 28 février 1720. Le prince arriva la veille vers trois heures après-midi venant de Menin. Le régiment de Murai, gouverneur de la ville, se porta à sa rencontre jusqu'à Marquain. Le grand prévôt, vicomte de Sainte-Aldegonde, suivi de tout le magistrat, des doyens de la chambre des arts et des compagnies bourgeoises, dans cet appareil qu'ils avaient coutume de déployer pour rendre leur marche plus pompeuse dans les occasions éclatantes, alla recevoir le prince à la barrière. Ce fut le premier conseiller De Vertegans qui le harangua à son arrivée. Le prince de Ligne descendit à Saint-Martin au bruit du canon et de toutes les cloches de la ville. Des fêtes magnifiques eurent lieu à cette occasion (1).

L'empereur n'ayant pour recueillir son vaste héritage que deux princesses, choisit pour époux à Marie-Thérèse, sa fille aînée, le duc de Lorraine qui ne tarda pas à se faire reconnaître en cette qualité dans les Pays-Bas autrichiens. Il arriva à Tournai l'an 1738 et alla descendre au palais abbatial de Saint-Martin, où il reçut des trois ordres de la ville tous les honneurs dus à son rang. Deux ans après Charles VI étant mort à Vienne (20 octobre 1740), de magnifiques obsèques lui furent célébrées à Notre-Dame. Les

(1) Pendant l'illumination, le beffroi parut tout en feu jusqu'au dragon. Deux hommes plantèrent sur cette girouette qui était de bronze un drapeau aux armes impériales. Après l'avoir fait voler de toutes les façons qu'ils l'eussent fait sur terre, ils s'assirent sur ses ailes et y burent chacun une bouteille de vin.

magistrats, et les autres corps de justice y assistèrent en grand deuil avec les doyens et les sous-doyens. Ceux-ci, outre le crêpe pendant, portaient sur la poitrine un blason aux armes de l'empereur. Les cloches sonnèrent à la ville et à la campagne l'espace de six semaines.

Après la mort de son père, dernier mâle de la maison d'Autriche, Marie-Thérèse était montée sur un trône environné d'écueils. La puissance autrichienne faisant ombrage à toute l'Europe, celle-ci se ligua pour la renverser. L'Allemagne, la France et l'Italie devinrent successivement le théâtre de la guerre.

Au printemps de l'année 1744, Louis XV ayant passé en revue une armée florissante de 100,000 hommes dans la fameuse plaine de Bouvines, prit successivement Courtrai, Ypres, Furnes et le fort de Knock, pendant que le maréchal de Saxe, en observation à Courtrai, arrêtait tous les efforts des ennemis et facilitait toutes les opérations. Les troupes de Marie-Thérèse, composées de Belges, d'Anglais et de Hollandais, étaient sous le commandement du prince d'Aremberg.

Mais tandis qu'en Flandre tout cédait à la valeur française, les brillans exploits du prince Charles de Lorraine qui venait de passer le Rhin, obligèrent Louis XV à interrompre ses conquêtes aux Pays-Bas, pour courir lui-même au secours de l'Alsace envahie. Le maréchal de Saxe laissé en Flandre avec 40,000 hommes se fortifia dans ses lignes qui furent tirées depuis Courtrai jusqu'à Ypres. Les Alliés ayant passé l'Escaut, vinrent camper au milieu de la châtellenie de Lille, entre cette ville et le pont-à-Tressin, s'étendant depuis Hem et Forêt, jusqu'à Fretin et Péronne. Après avoir occupé cette position l'espace de deux mois et demi, ils se retirèrent vers la fin de septembre dans leurs garnisons.

Pendant que les deux armées étaient en présence, une terrible épisotie dépeuplant la campagne, vint compliquer

la triste position des peuples. La mortalité fut si grande dans la châtellenie de Lille, que dans l'espace d'un an plus de 15,000 bêtes à cornes y furent enterrées avec leur cuir conformément aux ordonnances. Le Tournésis n'eut pas moins à souffrir de ce fléau que le peuple superstitieux attribua à une cause étrangère. Les bêtes qui échappèrent se vendirent jusqu'à cent écus. Bientôt on n'eut en perspective que la famine et la peste, et les habitans de Tournai dont la commune inquiétude était encore aggravée par l'incertitude des événemens, passèrent l'hiver de 1744 absorbés dans les idées du plus sombre avenir.

Au printems suivant, le roi étant venu achever ses conquêtes interrompues l'année précédente, l'armée française se mit de bonne heure en campagne. Le sort de Tournai ne fut plus longtems douteux. Le gros de l'armée ayant passé l'Escaut à Condé vers la fin d'avril, fit un à droite et sembla en vouloir à Mons. A ce mouvement les Alliés rappelèrent une partie de la garnison de Tournai laquelle montait à 12,000 hommes, pour renforcer celle de Mons. Mais bientôt les Français se replièrent sur Tournai, cette ancienne capitale de leur empire. Cette ville fut investie le 30 avril. C'était la plus forte place de la barrière.

Pendant que l'armée des Alliés commandée par le duc de Cumberland, second fils du roi d'Angleterre, s'ébranlait pour secourir Tournai, le baron De Dort, gouverneur, ayant retenu les eaux de l'Escaut depuis l'ouverture de la campagne précédente, avait inondé les deux rives de huit pieds d'eau de hauteur, jusqu'à deux cent-cinquante d'étendue sur les terres. Le bas d'Antoing, tout Mortagne et une partie de St-Amand étaient sous les eaux. L'inondation allait jusqu'à Condé sur l'Escaut, et atteignait l'abbaye d'Hasnon sur la Scarpe. Mais les Français surent rendre inutiles ces entraves en établissant des ponts de bateaux à Calonne, à Vaulx et en aval de la ville à Pont-à-Chin. Ils rétablirent ainsi les communications de l'une à l'autre rive.

Ce fut le maréchal de Saxe qui dirigea le siége. La tranchée fut ouverte la nuit du 30 avril au 1er mai au village d'Orcq et à la cense des Mottes à Froyennes, et le 7 on commença à battre la ville à l'ouvrage à corne de la porte des Sept-Fontaines. Louis XV et le Dauphin, qui sortaient à peine des fêtes de l'hyménée, étaient attendus à l'armée et leur quartier-général avait été marqué au château de Belin à Chin. Parti le 6 de Paris, avec le Dauphin, il était arrivé le 7 à Douai. Le maréchal de Saxe l'avait informé par un courrier de l'approche des Alliés. Le roi quitta cette ville le lendemain à quatre heures du matin et se rendit par Orchies et Cisoing à Chin, à portée des tranchées. Il logea dans le même château qui avait reçu Édouard III, roi d'Angleterre en 1340, et le prince Eugène en 1709, ensuite il alla reconnaître le terrain qui devait servir de champ de bataille.

L'arrivée des princes à l'armée fut annoncée par une décharge générale de toute l'artillerie. Le siége fut poussé avec vigueur. Pendant ce tems-là le duc de Cumberland, général des Alliés, sur l'avis des États-Généraux qu'il fallait hasarder une bataille pour secourir Tournai, avait assemblé le 5 mai son armée à Cambron. De là il s'était avancé en une marche sur le ruisseau de la Catoire, à une demi lieue de Leuze, et le 8 il se dirigea sur Tournai par Ellignies, Briffœul et Pipaix en suivant l'ancienne chaussée Brunehault. La nuit du onze mai, les Alliés firent leurs dernières dispositions et Louis XV ainsi que le Dauphin vinrent se loger au château *des quatre vents* à Calonne. Le roi avait laissé devant Tournai 27 bataillons et 17 escadrons destinés à continuer les travaux du siége sous la direction du marquis de Brézé. Dix-huit mille hommes étaient postés en échelle jusqu'au champ de bataille. Six mille gardaient les communications et les ponts sur l'Escaut (1).

(1) Les Alliés comptaient 20 bataillons et 26 escadrons anglais, sous

Cette mémorable bataille qui se livra sous nos remparts offre trop d'intérêt pour ne pas être rapportée ici dans ses moindres détails. Nous en avons emprunté le brillant récit à l'auteur du siècle de Louis XV.

Jamais, dit-il, le roi ne montra plus de gaieté que la veille du combat. La conversation roula sur les batailles où les rois s'étaient trouvés en personne. Le roi dit que depuis la bataille de Poitiers aucun roi de France n'avait combattu avec son fils, et qu'aucun depuis saint Louis n'avait gagné de victoire signalée contre les Anglais; qu'il espérait être le premier. Il fut éveillé le premier le jour de l'action : il éveilla lui-même à quatre heures le comte d'Argenson, ministre de la guerre, qui dans l'instant envoya demander au maréchal de Saxe ses derniers ordres. On trouva le maréchal dans une voiture d'osier qui lui servait de lit, et dans laquelle il se fesait traîner quand ses forces épuisées ne lui permettaient plus d'être à cheval. Le roi et son fils avaient déjà passé un pont sur l'Escaut à Calonne (1); ils allèrent prendre leur poste par delà la justice de Notre-Dame-aux-Bois, à mille toises de ce pont, précisément à l'entrée du champ de bataille.

La suite du roi et du dauphin, qui composait une troupe nombreuse, était suivie d'une foule de personnes de toute espèce qu'attirait cette journée, et dont quelques-unes même étaient montées sur des arbres pour voir le spectacle d'une bataille.

les ordres du jeune duc de Cumberland. 5 bataillons et 16 escadrons hanovriens étaient joints à ceux. Le prince de Valdeck, jeune comme le duc de Cumberland, commandait 40 escadrons et 26 bataillons hollandais. Les Autrichiens n'avaient que 8 escadrons.

Selon quelques écrivains, chaque armée était forte de 60,000 combattans; selon d'autres les Alliés n'en n'auraient pas eu autant.

(1) Ce pont mobile était à l'endroit vulgairement appelé *le château-gaillard*.

Aussitôt que le brouillard fut dissipé, les Hollandais tirèrent quatre coups de canon. C'était le signal de la bataille. Il était cinq heures.

En jetant les yeux sur les cartes, qui sont fort communes, on voit d'un coup d'œil la disposition des deux armées. On remarque Antoing assez près de l'Escaut, à la droite de l'armée française, à neuf cents toises de ce pont de Calonne, par où le roi et le dauphin s'étaient avancés ; le village de Fontenoi par delà Antoing presque sur la même ligne ; un espace étroit de quatre cent cinquante toises de large entre Fontenoi et un petit bois qu'on appelle *le bois de Barri* (1). Ce bois, ces villages étaient garnis de canons comme un camp retranché. Le maréchal de Saxe avait établi des redoutes entre Antoing et Fontenoi: d'autres redoutes aux extrémités du bois de Barri fortifiaient cette enceinte. Le champ de bataille n'avait pas plus de cinq cents toises de longueur depuis l'endroit où était le roi, auprès de Fontenoi, jusqu'à ce bois de Barri, et n'avait guère plus de neuf cents toises de large ; de sorte que l'on allait combattre en champ clos, comme à Dettingue, mais dans une journée plus mémorable.

Le général de l'armée française avait pourvu à la victoire et à la défaite. Le pont de Calonne, muni de canons, fortifié de retranchemens (2) et défendu par quelques bataillons, devait servir de retraite au roi et au dauphin en cas de malheur. Le reste de l'armée aurait défilé alors par d'autres ponts sur le bas Escaut par delà Tournai.

On prit toutes les mesures qui se prêtaient un secours mutuel sans qu'elles pussent se traverser. L'armée de France semblait inabordable ; car le feu croisé qui partait des redoutes du bois de Barri et du village de Fontenoi défendait toute approche. Outre ces précautions, on avait encore placé six canons de seize livres de balle au deçà de

(1) Ce bois est aujourd'hui défriché en grande partie; il s'avançait alors vers Fontenoi, jusqu'au moulin de Lossignies actuel.

(2) Ces retranchemens se voient encore près du bois du Coucou, derrière les fours à chaux de MM. Wattecant et Lefebvre.

l'Escaut pour foudroyer les troupes qui attaqueraient le village d'Antoing (1).

On commença à se canonner de part et d'autre à six heures du matin. Le maréchal de Noailles était alors auprès de Fontenoi, et rendait compte au maréchal de Saxe d'un ouvrage qu'il avait fait à l'entrée de la nuit pour joindre le village de Fontenoi à la première des trois redoutes entre Fontenoi et Antoing : il lui servit de premier aide de camp, sacrifiant la jalousie du commandement au bien de l'état, et s'oubliant soi-même pour un général étranger et moins ancien. Le maréchal de Saxe sentait tout le prix de cette magnanimité, et jamais on ne vit une union si grande entre deux hommes que la faiblesse ordinaire du cœur humain pouvait éloigner l'un de l'autre.

Le maréchal de Noailles embrassait le duc de Grammont son neveu ; et ils se séparaient, l'un pour retourner auprès du roi, l'autre pour aller à son poste, lorsqu'un boulet de canon vint frapper le duc de Grammont à mort : il fut la première victime de cette journée.

Les Anglais attaquèrent trois fois Fontenoi, et les Hollandais se présentèrent à deux reprises devant Antoing. A leur seconde attaque, on vit un escadron hollandais emporté presque tout entier par le canon d'Antoing : il n'en resta que quinze hommes, et les Hollandais ne se présentèrent plus dès ce moment (2).

(1) Au vieux moulin de Bruyelles.

(2) Pendant que cette attaque se faisait dans le centre, dit une relation écrite au camp devant Tournai, l'infanterie hollandaise, soutenue d'une ligne de cavalerie marchait pour attaquer notre front de la droite entre Antoing et le village de Fontenoi. Sa marche fut ferme et assurée, et malgré le feu de notre canon qui leur tuait beaucoup de monde, elle s'avança en très-bon ordre jusque sous le feu de notre ligne. Mais elle y fut si bien reçue par notre infanterie qu'après avoir plusieurs fois inutilement tenté de la rompre, elle fut enfin obligée de se retirer avec beaucoup de perte.

Alors le duc de Cumberland prit une résolution qui pouvait lui assurer le succès de cette journée. Il ordonna à un major général, nommé Ingolsby, d'entrer dans le bois de Barri, de pénétrer jusqu'à la redoute de ce bois vis-à-vis Fontenoi, et de l'emporter. Ingolsby marche avec les meilleurs troupes pour exécuter cet ordre : il trouve dans le bois de Barri un bataillon du régiment d'un partisan : c'était ce qu'on appelait les Grassins, du nom de celui qui les avait formés. Ces soldats étaient en avant dans le bois, par delà de la redoute, couchés par terre. Ingolsby crut que c'était un corps considérable : il retourne auprès du duc de Cumberland, et demande du canon. Le temps se perdait. Le prince était au désespoir d'une désobéissance qui dérangeait toutes ses mesures, et qu'il fit ensuite punir à Londres par un conseil de guerre qu'on appelle *cour martiale.*

Il se détermina sur-le-champ à passer entre cette redoute et Fontenoi. Le terrain était escarpé; il fallait franchir un ravin profond; il fallait essuyer tout le feu de Fontenoi et de la redoute. L'entreprise était audacieuse : mais il était réduit alors ou à ne point combattre, ou à tenter ce passage.

Les Anglais et les Hanovriens s'avancent avec lui sans presque déranger leurs rangs, traînant leurs canons à bras par les sentiers : il les forme sur trois lignes assez pressées, et de quatre de hauteur chacune, avançant entre les batteries de canon qui les foudroyaient dans un terrain d'environ quatre cents toises de large. Des rangs entiers tombaient morts à droite et à gauche; ils étaient remplacés aussitôt; et les canons qu'ils amenaient à bras vis-à-vis Fontenoi et devant les redoutes, répondaient à l'artillerie française. En cet état ils marchaient fièrement, précédés de six pièces d'artillerie, et en ayant encore six autres au milieu de leurs lignes.

Vis-à-vis d'eux se trouvèrent quatre bataillons des gar-

des françaises, ayant deux bataillons de gardes suisses à leur gauche, le régiment de Courten à leur droite, ensuite celui d'Aubeterre, et plus loin le régiment du roi qui bordait Fontenoi le long d'un chemin creux.

Le terrain s'élevait à l'endroit où étaient les gardes françaises jusqu'à celui où les Anglais se formaient.

Les officiers des gardes françaises se dirent alors les uns aux autres : Il faut aller prendre le canon des Anglais. Ils y montèrent rapidement avec leurs grenadiers, mais ils furent bien étonnés de trouver une armée devant eux. L'artillerie et la mousqueterie en couchèrent par terre près de soixante, et le reste fut obligé de revenir dans ses rangs.

Cependant les Anglais avançaient, et cette ligne d'infanterie, composée des gardes françaises et suisses, et de Courten, ayant encore sur leur droite Aubeterre et un bataillon du régiment du roi, s'approchait de l'ennemi. On était à cinquante pas de distance. Un régiment des gardes anglaises, celui de Cambel et le royal-écossais étaient les premiers : M. de Cambel était leur lieutenant-général ; le comte d'Albermale, leur général major, et M. de Churchill, petit-fils naturel du grand duc de Marlborough, leur brigadier. Les officiers anglais saluèrent les français en ôtant leurs chapeaux. Le comte de Chabanes, le duc de Biron, qui s'étaient avancés, et tous les officiers des gardes françaises leur rendirent le salut. Milord Charles Hay, capitaine aux gardes anglaises, cria : *Messieurs des gardes françaises, tirez.*

Le comte d'Auteroche, alors lieutenant des grenadiers et depuis capitaine, leur dit à haute voix : *Messieurs, nous ne tirons jamais les premiers, tirez vous-mêmes.* Les Anglais firent un feu roulant, c'est-à-dire, qu'ils tiraient par divisions ; de sorte que le front d'un bataillon sur quatre hommes de hauteur ayant tiré, un autre bataillon fesait sa décharge, et ensuite un troisième, tandis que les

premiers rechargeaient. La ligne d'infanterie française ne tira point ainsi : elle était seule sur quatre de hauteur, les rangs assez éloignés, et n'étant soutenue par aucune autre troupe d'infanterie. Dix-neuf officiers des gardes tombèrent blessés à cette seule charge. Messieurs de Clisson, de Langey, de Peyre, y perdirent la vie ; quatre-vingt-quinze soldats demeurèrent sur la place ; deux cent quatre-vingt-cinq y reçurent des blessures ; onze officiers suisses tombèrent blessés, ainsi que deux cent neuf de leurs soldats, parmi lesquels soixante-quatre furent tués. Le colonel de Courten, son lieutenant-colonel, quatre officiers, soixante et quinze soldats tombèrent morts : quatorze officiers et deux cents soldats furent blessés dangereusement. Le premier rang ainsi emporté, les trois autres regardèrent derrière eux ; et, ne voyant qu'une cavalerie à plus de trois cents toises, ils se dispersèrent. Le duc de Grammont, leur colonel et premier lieutenant général, qui aurait pu les faire soutenir, était tué. M. de Luttaux, second lieutenant général, n'arriva que dans leur déroute. Les Anglais avançaient à pas lents, comme fesant l'exercice. On voyait les majors appuyer leurs cannes sur les fusils des soldats pour les faire tirer bas et droit. Ils débordèrent Fontenoi et la redoute. Ce corps qui auparavant était en trois divisions, se pressant par la nature du terrain, devint une colonne longue et épaisse presque inébranlable par sa masse et plus encore par son courage ; elle s'avança vers le régiment d'Aubeterre. M. de Luttaux, premier lieutenant général de l'armée, à la nouvelle de ce danger, accourt de Fontenoi où il venait d'être blessé dangereusement. Son aide de camp le suppliait de commencer par faire mettre le premier appareil à sa blessure : « Le service du roi, lui répondit M. de Luttaux, m'est plus cher que la vie. » Il s'avançait avec le duc de Biron à la tête d'un régiment d'Aubeterre que conduisait son colonel de ce nom. Luttaux reçoit en arri-

vant deux coups mortels. Le duc de Biron a un cheval tué sous lui. Le régiment d'Aubeterre perd beaucoup de soldats et d'officiers. Le duc de Biron arrête alors, avec le régiment du roi qu'il commandait, la marche de la colonne par son flanc gauche. Un bataillon des gardes anglaises se détache, avance quelques pas à lui, fait une décharge très-meurtrière, et revient au petit pas se replacer à la tête de la colonne, qui avance toujours lentement sans jamais se déranger, repoussant tous les régimens qui viennent l'un après l'autre se présenter devant elle.

Ce corps gagnait du terrain, toujours serré, toujours ferme. Le maréchal de Saxe, qui voyait de sang-froid combien l'affaire était périlleuse, fit dire au roi par le marquis de Meuze, qu'il le conjurait de repasser le pont avec le dauphin, qu'il ferait ce qu'il pourrait pour remédier au désordre. « Oh ! je suis bien sûr qu'il fera ce qu'il faudra, répondit le roi, mais je resterai où je suis. »

Il y avait de l'étonnement et de la confusion dans l'armée depuis le moment de la déroute des gardes françaises et suisses. Le maréchal de Saxe veut que la cavalerie fonde sur la colonne anglaise. Le comte d'Estrées y court. Mais les efforts de cette cavalerie étaient peu de chose contre une masse d'infanterie si réunie, si disciplinée et si intrépide, dont le feu toujours roulant et soutenu écartait nécessairement de petits corps séparés. On sait d'ailleurs que la cavalerie ne peut guère entamer seule une infanterie serrée ; le maréchal de Saxe était au milieu de ce feu : sa maladie ne lui laissait pas la force de porter une cuirasse; il portait une espèce de bouclier de plusieurs doubles de taffetas piqué, qui reposait sur l'arçon de sa selle. Il jeta son bouclier, et courut faire avancer la seconde ligne de cavalerie contre la colonne.

Tout l'état-major était en mouvement. M. de Vaudreuil, major général de l'armée, allait de la droite à la gauche. M. de Puységur, MM. de Saint-Sauveur, de Saint-George,

de Mézière, aides-maréchaux des logis, sont tous blessés. Le comte de Longaunai, aide-major général est tué. Ce fut dans ces attaques que le chevalier d'Aché, lieutenant-général, eut le pied fracassé. Il vint ensuite rendre compte au roi, et lui parla longtems sans donner le moindre signe des douleurs qu'il ressentait, jusqu'à ce qu'enfin il tomba évanoui.

Plus la colonne anglaise avançait, plus elle devenait profonde et en état de réparer les pertes continuelles que lui causaient tant d'attaques réitérées. Elle marchait toujours serrée au travers des morts et des blessés des deux partis, et paraissait former un seul corps d'environ quatorze mille hommes.

Un très-grand nombre de cavaliers furent poussés en désordre jusqu'à l'endroit où était le roi avec son fils. Ces deux princes furent séparés par la foule des fuyards qui se précipitaient entre eux. Pendant ce désordre, les brigades des gardes du corps qui étaient en réserve s'avancèrent d'elles-mêmes aux ennemis. Les chevaliers de Suzi et de Saumeri y furent blessés à mort. Quatre escadrons de la gendarmerie arrivaient presqu'en ce moment de Douai ; et, malgré la fatigue d'une marche de sept lieues, ils coururent aux ennemis. Tous ces corps furent reçus comme les autres, avec cette même intrépidité et ce même feu roulant. Le jeune comte de Chevrier, guidon, fut tué. C'était le jour même qu'il avait été reçu à sa troupe. Le chevalier de Monaco, fils, duc de Valentinois, y eut la jambe percée. M. du Guesclin reçut une blessure dangereuse. Les carabiniers donnèrent ; ils eurent six officiers renversés morts, et vingt et un de blessés.

Le maréchal de Saxe, dans le dernier épuisement, était toujours à cheval, se promenant au pas au milieu du feu. Il passa sous le front de la colonne anglaise pour voir tout de ses yeux, auprès du bois de Barri, vers la gauche. On y fesait les mêmes manœuvres qu'à la droite. On tâchait

en vain d'ébranler cette colonne. Les régimens se présentaient les uns après les autres, et la masse anglaise fesant face de tous côtés, plaçant à propos son canon, et tirant toujours par division, nourrissait ce feu continu quand elle était attaquée; et après l'attaque, elle restait immobile, et ne tirait plus. Quelques régimens d'infanterie vinrent encore affronter cette colonne par les ordres seuls de leurs commandans. Le maréchal de Saxe en vit un dont les rangs entiers tombaient, et qui ne se dérangeait pas. On lui dit que c'était le régiment des vaisseaux, que commandait M. de Guerchi. *Comment se peut-il faire*, s'écria-t-il, *que de telles troupes ne soient pas victorieuses*?

Hainault ne souffrait pas moins; il avait pour colonel le fils du prince de Craon, gouverneur de Toscane. Le père servait le grand duc; les enfans servaient le roi de France. Ce jeune homme, d'une très-grande espérance, fut tué à la tête de sa troupe; son lieutenant-colonel blessé à mort auprès de lui. Le régiment de Normandie s'avança; il eut autant d'officiers et de soldats hors de combat que celui de Hainault: il était mené par son lieutenant-colonel, M. de Solenci, dont le roi loua la bravoure sur le champ de bataille, et qu'il récompensa ensuite en le fesant brigadier. Des bataillons irlandais coururent au flanc de cette colonne: le colonel Dillon tombe mort: ainsi aucun corps, aucune attaque n'avaient pu entamer la colonne, parceque rien ne s'était fait de concert et à la fois.

Le maréchal de Saxe repasse par le front de la colonne, qui s'était déjà avancée plus de trois cents pas au-delà de la redoute d'Eu et de Fontenoi. Il va voir si Fontenoi tenait encore: on n'y avait plus de boulets; on ne répondait à ceux des ennemis qu'avec de la poudre.

M. du Brocard, lieutenant-général d'artillerie, et plusieurs officiers d'artillerie, étaient tués. Le maréchal pria alors le duc d'Harcourt, qu'il rencontra, d'aller conjurer

le roi de s'éloigner, et il envoya ordre au comte de La Marck, qui gardait Antoing, d'en sortir avec le régiment de Piémont; la bataille parut perdue sans ressource. On ramenait de tous côtés les canons de campagne; on était près de faire partir celui du village de Fontenoi, quoique des boulets fussent arrivés. L'intention du maréchal de Saxe était de faire, si l'on pouvait, un dernier effort mieux dirigé et plus plein contre la colonne anglaise. Cette masse d'infanterie avait été endommagée, quoique sa profondeur parût toujours égale; elle-même était étonnée de se trouver au milieu des Français sans avoir de cavalerie; la colonne était immobile et semblait ne recevoir plus d'ordre; mais elle gardait une contenance fière, et paraissait être maîtresse du champ de bataille. Si les Hollandais avaient passé entre les redoutes qui étaient vers Fontenoi et Antoing, s'ils étaient venus donner la main aux Anglais, il n'y avait plus de ressource, plus de retraite même, ni pour l'armée française, ni probablement pour le roi et son fils. Le succès d'une dernière attaque était incertain. Le maréchal de Saxe, qui voyait la victoire ou l'entière défaite dépendre de cette dernière attaque, songeait à préparer une retraite sûre; il envoya un second ordre au comte de La Mark d'évacuer Antoing, et de venir vers le pont de Calonne, pour favoriser cette retraite en cas d'un dernier malheur. Il fait signifier un troisième ordre au comte depuis duc de Lorges, en le rendant responsable de l'exécution; le comte de Lorges obéit à regret. On désespérait alors du succès de la journée.

Un conseil assez tumultueux se tenait auprès du roi; on le pressait, de la part du général et au nom de la France, de ne pas s'exposer davantage.

Le duc de Richelieu, lieutenant général, et qui servait en qualité d'aide de camp du roi, arriva en ce moment. Il venait de reconnaître la colonne près de Fontenoi. Ayant ainsi couru de tous côtés sans être blessé, il se présente

hors d'haleine, l'épée à la main, et couvert de poussière. Quelle nouvelle apportez-vous? lui dit le maréchal de Noailles. Quel est votre avis? — Ma nouvelle, dit le duc de Richelieu, est que la bataille est gagnée si on le veut; et mon avis est qu'on fasse avancer dans l'instant quatre canons contre le front de la colonne; pendant que cette artillerie l'ébranlera, la maison du roi et les autres troupes l'entoureront; *il faut tomber sur elle comme des fourrageurs.* Le roi se rendit le premier à cette idée.

Vingt personnes se détachent. Le duc de Péquigni, appelé depuis le duc de Chaulnes, va faire pointer ces quatre pièces; on les place vis-à-vis la colonne anglaise. Le duc de Richelieu court à bride abattue au nom du roi faire marcher sa maison; il annonce cette nouvelle à M. de Montesson qui la commandait. Le prince de Soubise rassemble ses gendarmes, le duc de Chaulnes ses chevau-légers, tout se forme et marche; quatre escadrons de la gendarmerie avancent à la droite de la maison du roi; les grenadiers à cheval sont à la tête, sous M. de Grille, leur capitaine; les mousquetaires, commandés par M. de Jumilhac, se précipitent.

Dans ce même moment important, le comte d'Eu et le duc de Biron, à la droite, voyaient avec douleur les troupes d'Antoing quitter leur poste, selon l'ordre positif du maréchal de Saxe. Je prends sur moi la désobéissance, leur dit le duc de Biron; je suis sûr que le roi l'approuvera dans un instant où tout va changer de face; je réponds que M. le maréchal de Saxe le trouvera bon. Le maréchal, qui arrivait dans cet endroit, informé de la résolution du roi et de la bonne volonté des troupes, n'eut pas de peine à se rendre; il changea de sentiment lorsqu'il en fallait changer, et fit rentrer le régiment de Piémont dans Antoing; il se porta rapidement, malgré sa faiblesse, de la droite à la gauche vers la brigade des Irlandais, recommandant à toutes les troupes qu'il rencontrait en chemin

de ne plus faire de fausses charges et d'agir de concert.

Le duc de Biron, le comte d'Estrées, le marquis de Croissi, le comte de Lovendhal, lieutenans généraux dirigent cette attaque nouvelle. Cinq escadrons de Penthièvre suivent M. de Croissi et ses enfans. Les régimens de Chabrillant, de Brancas, de Brionne, Aubeterre, Courten, accourent guidés par leurs colonels; le régiment de Normandie, des carabiniers, entrent dans les premiers rangs de la colonne, et vengent leurs camarades tués dans leur première charge. Les Irlandais les secondent. La colonne était attaquée à la fois de front et par les deux flancs.

En sept ou huit minutes tout ce corps formidable est ouvert de tous côtés; le général Posonby, le frère du comte d'Albermale, cinq capitaines aux gardes, un nombre prodigieux d'officiers étaient renversés morts. Les Anglais se rallièrent, mais ils cédèrent; ils quittèrent le champ de bataille sans tumulte, sans confusion, et furent vaincus avec honneur.

Le roi de France allait de régiment en régiment; les cris de victoire et de vive le roi, les chapeaux en l'air, les étendarts et les drapeaux percés de balles, les félicitations réciproques des officiers qui s'embrassaient, formaient un spectacle dont tout le monde jouissait avec une joie tumultueuse. Le roi était tranquille, témoignant sa satisfaction et sa reconnaissance à tous les officiers généraux et à tous les commandans des corps; il ordonna qu'on eût soin des blessés, et qu'on traitât les ennemis comme ses propres sujets.

Le maréchal de Saxe, au milieu de ce triomphe, se fit porter vers le roi; il retrouva un reste de force pour embrasser ses genoux, et pour lui dire ces propres paroles : « Sire, j'ai assez vécu; je ne souhaitais de vivre aujourd'hui que pour voir votre majesté victorieuse. Vous voyez, ajouta-t-il ensuite, à quoi tiennent les batailles. »

Le roi le releva, et l'embrassa tendrement.

Il dit au duc de Richelieu : « Je n'oublierai jamais le service important que vous m'avez rendu ; » il parla de même au duc de Biron. Le maréchal de Saxe dit au roi : « Sire, il faut que je me reproche une faute. J'aurais dû mettre une redoute de plus entre les bois de Barri et de Fontenoi ; mais je n'ai pas cru qu'il y eût des généraux assez hardis pour hasarder de passer en cet endroit.

Les Alliés avaient perdu neuf mille hommes, parmi lesquels il y avait environ deux mille prisonniers. Il n'en firent presque aucun sur les Français.

Par le compte exactement rendu au major général de l'infanterie française, il ne se trouva que seize cent quatre-vingt-un soldats ou sergens d'infanterie tués sur la place, et trois mille deux cent quatre-vingt-deux blessés. Parmi les officiers, cinquante-trois seulement étaient morts sur le champ de bataille, trois cent vingt-trois étaient en danger de mort par leurs blessures. La cavalerie perdit environ dix-huit cents hommes (1).

Jamais, depuis qu'on fait la guerre, on n'avait pourvu avec plus de soin à soulager les maux attachés à ce fléau. Il y avait des hôpitaux préparés dans toutes les villes voi-

(1) D'autres historiens portent la perte des Alliés à 14,000 et celle des Français à 10,000 tant blessés que tués. Parmi les Anglais furent tués les officiers-généraux Ligoniers, Posomby, Wade et Campbell ; les colonels Gée, Montaigu, Dalway, Bareffey et Kettel; les capitaines aux gardes Douglas, Dillet, Carpenter, Withmore et Neidam.

Furent blessés les officiers-généraux, Milord Albemarle, Milord Catheart, Milord Penbrock, Milord Charles Hay, le lord Aneram, le comte de Crafford, Scaville, Robert Mamers, Robert Berty, Sabine, et quantité de lieutenan's-colonels, capitaines et officiers subalternes.

Les Hollandais eurent tués le brigadier Salis, les colonels Van Vassenaar, Van Rissel, le baron de Linden, Van Blitterswick, les major Turler, Van Callen, Anderly, De Leeuw, Schtil, Schoon, Buddenbroeck, Maseau, Iddinga, Van Breugel et le baron Van Colben. Furent blessés le brigadier Van Efferen, le colonel Van Voorst, le colonel Van Heemstra, le lieutenant-colonel Rhodt, les majors Geersma, Van Dam, et Van Goens, et beaucoup d'autres officiers subalternes.

sines, et surtout à Lille; les églises même étaient employées à cet usage digne d'elles; non-seulement aucun secours, mais encore aucune commodité ne manqua ni aux Français, ni à leurs prisonniers blessés. Le zèle même des citoyens alla trop loin; on ne cessait d'apporter de tous côtés aux malades des alimens délicats, et les médecins des hôpitaux furent obligés de mettre un frein à cet excès dangereux de bonne volonté. Enfin les hôpitaux étaient si bien servis, que presque tous les officiers aimaient mieux y être traités que chez des particuliers; et c'est ce qu'on n'avait point encore vu.

Cette bataille qui dura depuis cinq heures du matin jusqu'à deux heures après-midi, prit le nom du village qui en avait été le centre, et où il périt le plus de monde. Fontenoi fut littéralement rasé. Le puits et la cave du curé furent d'un très-grand secours pour les blessés (1). Dès que le champ de bataille fut libre, Louis XV afin d'inspirer au Dauphin l'horreur qu'il eut toujours lui-même pour les guerres les plus justes, le visita avec lui. L'humanité dégradée par la main des hommes, une vaste plaine abreuvée de sang, jonchée de morts, des milliers de mourans luttant contre le trépas; tel fut le triste spectacle qui frappa les yeux du jeune prince. Son cœur s'attendrit. Le roi qui s'en aperçut, lui dit : *Voyez mon fils combien la victoire est douloureuse!* En ce même instant on vint demander au monarque comment il voulait que l'on traitât les blessés du parti anglais : *comme les nôtres*, répondit-il, *ils ne sont plus nos ennemis!*

Les Alliés se rallièrent quelque temps après cette défaite, près de Leuze, et allèrent camper à Lessines, où ils se

(1) On a prétendu que le curé de ce village, secrètement incliné pour la France avait donné aux généraux Français des renseignemens sur la position de l'armée des Alliés. Ce qui aurait contribué à ménager la victoire à l'armée française. Quoiqu'il en soit Louis XV fit à ce vieillard octogénaire une pension viagère de 600 francs.

tinrent jusqu'à la reddition de la citadelle de Tournai.

Le roi et le Dauphin revinrent coucher au château des Quatre-Vents, au village de Calonne. Le lendemain ils visitèrent de nouveau le champ de bataille. Ils retournèrent ensuite à Chin et l'armée rentra dans ses lignes de circonvallation.

Le jour qui suivit cette mémorable bataille, les officiers français célébrèrent leur victoire par une grande fête, qui se donna sous les yeux mêmes du roi, sur un champ contigu au château de Calonne longeant celui-ci et les murailles méridionales des jardins.

Aux quatre angles d'un vaste carré, formé par une cloison de branchages et de rameaux verdoyans se dressaient quatre tentes spacieuses, au sommet desquelles flottait l'étendard aux fleurs de lys. La porte d'entrée de cette espèce de camp était surmontée d'un trophée d'armes que les soldats avaient fait avec des fusils, des tambours, des sabres, des chapeaux, des casques et des cuirasses. Au-dessus étaient appendus les drapeaux de tous les régimens qui avaient pris part à cette glorieuse journée, tous déchirés par la mitraille ennemie. On lisait dans le fond, sous un pareil trophée correspondant au premier, cette inscription : *A la gloire de Louis XV, les soldats de Fontenoi.* Le roi et le Dauphin honorèrent cette fête de leur présence, et furent reçus avec de bruyantes acclamations de joie, et au bruit de l'artillerie et des fanfares.

On but force rasades à la bravoure française, dans cette fête qui ne se termina que fort avant dans la nuit ; et jusqu'à l'aurore tout le village retentit de chants de victoire. Le pasteur de Calonne, dont la cave, paraît-il, n'était point mal pourvue, contribua par sa générosité à la prolonger encore ; car ayant appris que le vin allait manquer, il envoya au festin tout celui qu'il possédait. Louis XV informé de sa conduite lui tint compte de ses soins prévenans; et les officiers français, dont la délicatesse ainsi que le cou-

rage sera toujours le plus bel apanage, ne voulurent point partir sans lui laisser une marque de leur reconnaissance. S'étant cotisés entr'eux, ils lui offrirent une bourse pleine d'or. Le curé à son tour eut ce présent pour agréable, et par un effet de la bizarre destinée des choses d'ici-bas, l'or d'un camp militaire servit à construire le tabernacle et le magnifique baldaquin que l'on voit encore aujourd'hui dans l'église de cette commune (1). Ces particularités m'ont été rapportées par M. Le Sart de Curgis, décédé il y a quelques années en son château de Calonne, lequel les tenait de source certaine.

Pendant que la canonnade de Fontenoi livrait aux plus vives inquiétudes le peuple de Tournai diversement agité par l'intérêt particulier et les sympathies politiques, le lieutenant-général de Brézé poussait avec vigueur les travaux du siége. Des accidens très-graves l'ont rendu fameux. Le 8 mai une des deux poudrières de la citadelle contenant 12,000 à 15,000 livres de poudre fit explosion. Une voûte de cinq pieds d'épaisseur et six toises de terre qui la recouvraient, sautèrent en l'air avec un bruit épouvantable qui fut entendu bien loin en France. Ce désastre eut les effets les plus terribles. Une partie des bâtimens de la citadelle fut renversée; une épaisse fumée s'étant élevée de la citadelle, resta suspendue comme un dais au-dessus de la ville, et déroba la lumière pendant quelque temps; les pas s'imprimèrent partout sur une poussière noirâtre, comme si c'eût été sur la neige. Les maisons furent ébranlées; presque toutes les vitres brisées sur la rive droite, et il n'en resta pas une dans les quartiers voisins de la citadelle. Les magnifiques verrières en mosaïque de la cathédrale, qu'on y admirait depuis quatre à cinq siècles éprouvèrent un dommage considérable. A Saint-Martin, les

(1) Beaucoup d'officiers français tués à Fontenoi, eurent leur sépulture au cimetière de Calonne. Les offrandes faites lors de leurs funérailles contournèrent aussi à l'achat de ces objets.

énormes barreaux de fer du fenêtrage, arrachés d'un côté de la muraille se replièrent et rentrèrent dans l'intérieur de l'église de deux à trois pieds. La commotion fut telle, qu'elle se fit sentir jusqu'à Douai et Valenciennes, où l'on vit trembler les vitres des maisons situées le long des remparts du côté de Tournai. Plus de cinq cents personnes tant bourgeois que militaires trouvèrent la mort sous des décombres. Des pierres et des matériaux du poids de deux cents livres vinrent tomber près des Récollets ; et de tout le régiment de Patot, qui se trouvait à la citadelle lors du sinistre, il ne resta que quelques hommes.....!

On voyait les malheureux qui s'étaient dégagés des ruines courir par troupe à l'hôpital de Marvis, meurtris, brûlés et couverts de sang. Le lendemain on retira de dessous les débris encore fumans plus de 400 soldats écrasés, et trois jours après on en trouvait encore vivans, mais dont la vie s'éteignit en revoyant la lumière. On rapporte qu'une femme, retirée des décombres le quatrième jour dans l'état le plus pitoyable, et transportée à l'hôpital Delplanque, eut le bonheur de guérir.

M. Dorth, gouverneur militaire fit aussitôt visiter l'autre poudrière, qui était à demi écrasée par la ruine de la première. On y trouva une mèche, qui ne devait plus aller bien loin pour aggraver le malheur. Ce qui fit présumer, non sans raison plausible, que le feu avait été mis au premier magasin. L'opinion générale accusa de ce crime le parti français. M. Hoverlant confirme cette opinion d'après les récits recueillis de la bouche de ses oncles, magistrats contemporains.

Cependant un poste important ayant été enlevé par l'armée française sous les yeux mêmes du roi, le siége courait à sa fin. Le 21 mai, voyant la brèche pratiquée, les fossés comblés et l'armée française prête à s'élancer sur les remparts, les Alliés, croyant avoir fait assez pour l'honneur national, arborèrent le drapeau blanc. Le lendemain 22,

ils capitulèrent, et se retirèrent dans la citadelle au nombre de 7,000 avec d'immenses provisions qu'ils s'étaient fait livrer par les habitans. Le 24 à sept heures du matin, les assiégeans prirent possession de la ville (1).

Le 22, vers cinq heures du soir, pendant qu'on capitulait pour la ville, il arriva encore un autre accident causé par la poudre. Les assiégés avaient transporté à la citadelle, durant la nuit, tout le matériel et les munitions qui se trouvaient sur les remparts et à la brèche. Ils avaient déposé provisoirement, pour les conduire plus tard à la forteresse, quatre tonneaux remplis de poudre et de cartouches dans le corps-de-garde de la porte de Lille. Par l'imprudence de l'officier du poste, le feu prit à la poudre et la porte sauta en l'air, ainsi que deux maisons contigues, avec un tel bruit qu'on eût dit que tout le quartier s'abîmait. Des soldats, des bourgeois, des femmes et des enfans y trouvèrent la mort. Les débris retombèrent jusque dans la rue Perdue, avec des têtes et des bras séparés des corps. Le tronc d'un soldat vint retomber aux pieds d'une femme près des Trois-Rois, à plus de cent toises de cette porte ; plusieurs personnes furent tuées par des éclats de pierres volés sur la place Saint-Marc et dans les rues voisines. Plus de cinquante personnes périrent de cette dernière explosion.

(1) Le grand maître de l'artillerie de France demanda, comme d'usage, les cloches et les métaux de la ville, exigeant en cas qu'on voulût les racheter 50,000 écus. Mais la ville obtint une réduction et ne paya que 36,000 florins. Le poids total de tous les métaux était de 336,492 livres.

Le chapitre contribua à raison de.	83,173 livres.
La ville, pour le beffroi.	40,045
Les paroisses, les communautés, les apothicaires, les brasseurs, les teinturiers, les filtiers et les foulons, à cause des cuves, des mortiers, pilons et autres ustensils de métal dont ils se servaient contribuèrent à raison de	213,274

M. Dorth fut tellement atterré de ce nouveau désastre, qu'en l'apprenant il tomba frappé d'apoplexie, et demeura huit jours sans connaissance. Ce fier républicain avait cru son honneur compromis par l'imprudence d'un de ses officiers dont il était responsable envers l'État, et il ne se trompait guères. Le roi lui permit de sortir de la citadelle, et de venir loger dans la ville à l'hôtel du Gouvernement. Ce fut le baron de Brakel qui le remplaça dans le commandement supérieur. Le marquis de Brézé, commandant pour Louis XV, alla se loger à Saint-Martin (1).

Après la prise de la ville, le roi avait accordé par un des articles de la capitulation un délai de huit jours au gouverneur pour informer les États-Généraux de sa situation. Pendant ce temps les femmes et les enfans qui faisaient partie de la garnison, pouvaient rester en ville; mais en cas de siége de la citadelle, les Hollandais devaient les reprendre dans la forteresse. Le 8 le gouverneur ayant fait connaître que les ordres qu'il avait reçus étaient de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, le roi lui renvoya ces femmes et ces enfans, mais il leur refusa l'entrée de la forteresse, sacrifiant ainsi l'honneur à l'humanité. Louis XV appréciant les motifs de sa conduite, leur fournit les secours nécessaires et les dirigea sur Audenarde.

La citadelle, aux termes de la convention, fut attaquée par dehors de la ville, du côté de la porte Saint-Martin. Il ne fut pas difficile aux Français qui les avaient fait construire, d'éventer la plupart des mines. Fort peu jouèrent avec succès. Après une belle défense de dix-neuf jours, le commandant voyant la brèche praticable arbora le drapeau blanc le 19 juin; les ôtages ayant été envoyés de

(1) Cet officier établit une police sévère, au point que le maître du café du Maure fut condamné à la prison, à 2,000 écus d'amende et à avoir son établissement muré pour avoir bravé la défense faite par ce commandant de laisser jouer aux jeux de hasard. Ceci arriva le 26 mai 1745.

part et d'autre, la capitulation fut signée le lendemain. Le 25, la garnison, qui de douze mille hommes était réduite à cinq mille, sortit avec tous les honneurs de la guerre, quatre pièces de canon, deux mortiers, mèche allumée, tambours battans et drapeaux déployés. Les troupes ayant M. De Brakel à leur tête prirent le chemin d'Audenarde. Elles défilèrent devant le roi qui les attendait avec toute sa maison rangée en bataille sur la plaine de Maire entre la ville et le village de Chin. Le gouverneur abordant Louis XV, descendit de cheval pour lui rendre ses respects. S. M. le reçut gracieusement, tint de temps en temps le chapeau à la main et lui donna de nombreuses marques d'estime pour sa personne et de considération pour les États-Généraux, ses maîtres.

Ce siége causa un dommage considérable aux édifices de la ville, malgré les ordres réitérés du roi, qui ne cessa de recommander de l'épargner en des termes bien flatteurs et bien glorieux pour elle. *Il faut*, disait-il à ses officiers, *ménager le berceau de la France!* La paroisse de la Magdelaine et une partie de Saint-Jacques souffrirent beaucoup. Le quai depuis le Pont-des-Trous jusqu'à Notre-Dame fut foudroyé par une batterie qui tirait en ricochet. La citadelle fut littéralement labourée. Louis XV fit raser ce qui restait encore debout. On porte à 42,000 le nombre des bombes que les Français lancèrent durant ce siége mémorable.

Après que le roi eut vu défiler la garnison hollandaise, il prit le chemin de la ville avec le Dauphin et les principaux officiers de l'armée. Il était suivi d'une partie des gardes-du-corps, des gens d'armes, des mousquetaires, des chevau-légers et de presque toute sa maison.

Le magistrat en corps l'attendait à la barrière pour le recevoir et lui rendre ses respects. M. de Saint-Genois, grand prévôt qui était parti dès la reddition de la ville ne s'y trouva point. Ce fut M. Hoverlant-Ducarnois, deuxième

conseiller pensionnaire qui eut l'honneur de complimenter le roi au nom de la ville et des habitans. Il s'en acquitta un genou en terre. Louis XV fut si content de sa harangue, que se retournant vers le comte d'Argenson, ministre de la guerre, il lui dit : *Voilà un magistrat flamand qui sait bien son affaire.*

On présenta au roi 24 queues de vin et 24 pains blancs, ainsi qu'on avait fait pour Louis XIV. Le régiment des gardes françaises et celui des gardes suisses bordaient depuis la porte des Sept-Fontaines, les rues par lesquelles le monarque devait passer, jusqu'à Notre-Dame où l'évêque comte de Salm, en habits pontificaux, le reçut à la tête de son clergé.

Après le dîner qui eut lieu au palais épiscopal, le roi et le Dauphin, suivis de toute la cour se rendirent aux vêpres, à la cathédrale, où ces princes assistèrent à la procession un cierge à la main (1). Celle-ci ne fit point le grand tour. Elle descendit par le Four-Chapitre, parcourut la rue du Curé Notre-Dame, de la Cordonnerie, celle de la Tête-d'Or, du Paris et la place. Toutes les troupes étaient rangées en haie sous les armes. Moreau de Séchelles fut nommé intendant du Tournésis, du Hainaut et de la Flandre. Il accabla ces provinces de contributions et demeura à Tournai, où il avait établi sa résidence, jusqu'à l'époque où les armées françaises l'évacuèrent (5 janvier 1749). Ce jour-là, conformément au traité d'Aix-la-Chapelle, les Hollandais occupèrent cette ville. On évalue à la somme de 575,660 livres les contributions que notre cité dut fournir pendant cette occupation de trois ans. La caisse de la commune fut tellement épuisée, qu'en 1746, les pasteurs ayant sollicité quelque secours en faveur des pauvres, les Consaux, par résolution du 8 mars, furent forcés d'ajourner leur demande (2). A Bruxelles et à Tournai, on célébra par

(1) C'était le jour de l'octave de la Fête-Dieu.

(2) Le 24 janvier 1749, deux membres de la magistrature furent en-

des feux de joie le départ des Français. Ce n'était pas étonnant : le maréchal de Saxe appelé au gouvernement par Louis XV et l'intendant-général Letellier, avaient ruiné le pays par leurs exactions. Aussi, M. De Mullendorf, premier conseiller pensionnaire de Tournai, chargé par les Consaux d'aller complimenter la surveille de son départ, le commandant de la place, M. Bernard, ne lui dit-il que ces mots :

« Monsieur,

« Les Consaux informés officiellement de votre prochain départ, me chargent de vous dire qu'ils vous souhaitent un heureux voyage! » Après l'avoir salué, le conseiller, le grand prévôt et le grand mayeur présens à cette laconique congratulation se retirèrent gravement, laissant M. Bernard un peu confondu de cette courte visite.

Au mois de mai de l'an 1749, les États-Généraux des provinces-unies, sur la proposition du Stadhouder, son altesse le prince d'Orange, nommèrent, conformément au traité des barrières de 1715, pour gouverneur militaire de Tournai, son altesse Guillaume Landgrave de Hesse, prince d'Erfeld, général de cavalerie. Il fit son entrée dans cette ville avec cinq carosses à six chevaux. Le commandant Lewes alla le recevoir à l'entrée de la ville.

Le calme succéda enfin aux grandes agitations auxquelles la Belgique avait été en proie depuis deux siècles. Marie-Thérèse profita des premiers momens que la paix fut rendue à l'Europe, pour rétablir l'ordre dans ses États. Toutes les administrations devinrent successivement l'objet de sa sollicitude. Elle protégea le commerce (1) et l'agri-

levés et conduits à la citadelle de Lille parceque la ville ne pouvait payer sa redevance au roi. Il s'agissait d'un reliquat de 305,345 livres 15 sols 8 deniers.

(1) Pour empêcher qu'une grande partie de fonds et autres biens immeubles ne fût soustraite au commerce, cette princesse renouvela

culture, ces deux grandes sources de notre prospérité nationale; fit fleurir la justice (1), les sciences et les beaux-arts enfants de l'industrie. Elle établit à Anvers une école militaire; à Bruxelles, un grand pensionnat sur le modèle du collége thérésien de Vienne, et une académie des sciences et belles-lettres, dont les membres jouissaient des prérogatives attachées à la noblesse personnelle. C'était peu; elle voulut que l'éducation fût nationale: elle défendit à sujets d'aller à l'étranger étudier la philosophie, et, pour remplir le vide que la suppression des jésuites laissait dans l'instruction qu'ils dirigeaient alors dans toute l'Europe (2), elle appela au professorat les plus dignes de ses sujets, créa dans presque toutes les villes des colléges, et voulut qu'on y enseignât outre le latin, la langue nationale, le grec, l'histoire et les sciences exactes. Tournai et Mons possédaient déjà à cette époque des colléges-pensionnats, Marie-Thérèse destina des secours considérables pour les agrandir et les perfectionner. Ces im-

les sages ordonnances de Charles-Quint du 19 octobre 1520 et 31 février 1528, défendant l'érection d'abbayes, chapitres, couvens, colléges, hôpitaux ou autres maisons-Dieu, confréries, corps, communautés ecclésiastiques ou laïques, sans son consentement, et l'acquisition de biens immeubles excédant la valeur de 500 florins par gens de *main-morte*, sans son autorisation spéciale.

(1) Elle rappella les édits de Charles-Quint contre les banqueroutiers frauduleux, qu'elle punit de mort, et enjoignit aux évêques de faire remettre dans les 24 heures aux magistrats les prévenus de crimes qui se seraient sauvés dans les saints lieux.

(2) La bulle du pape Clément XIV, supprimant les jésuites, fut publiée à Tournai le 20 septembre 1773.

Un décret de Marie Thérèse du 16 juin 1767, avait défendu d'admettre en Belgique aucun jésuite français ou espagnol sorti de ce pays après le 10 mai de la même année.

Ce fut sous le règne de Marie Thérèse (1755) que fut construit l'hôtel des prêtres émérites; l'année suivante fut établie à Tournai une école de peinture et de sculpture sous la direction du savant Gillis.

portantes réformes ne se firent point toutefois sans quel qu'opposition. Ceux qui dans tous les temps ont trouvé dans l'ignorance et l'abrutissement du peuple leur force et leur puissance, cherchèrent à enrayer la marche d'un gouvernement aussi libéral. Leurs efforts échouèrent, il est vrai, contre les vertus de Marie-Thérèse et l'habileté de ses ministres; mais le germe du mécontentement une fois semé se développa, et Joseph II en recueillit les fruits amers.

Une administration aussi sage lui dévoua bientôt tous les hommes qui surent l'apprécier. Aussi, dans la guerre que cette princesse eut à soutenir contre la France, le peuple de Tournai, pour lui prouver son attachement, accorda-t-il à sa souveraine un don gratuit de 172,000 florins du consentement unanime des XXXVI bannières. Le Tournésis et les terres franches imitèrent un si bel exemple et si dans ces circonstances les Pays-Bas n'eussent pas gardé la neutralité, cette princesse eût trouvé dans le cœur de chaque belge l'héroïque dévoûment d'un Hongrois!

Aux belles qualités de Marie de Bourgogne et de l'archiduchesse Isabelle, Marie-Thérèse réunissait la piété éclairée de Marguerite de Parme. Comme la fille de Charles-Quint, elle faisait respecter la dignité du trône, soutenait les droits de l'autel, et savait en honorer les ministres. Notre cité nous en fournit la preuve. Pour récompenser les services importans que, depuis son existence, le chapitre de Tournai avait rendus à l'église, cette princesse, par un édit donné à Vienne, le 14 juillet 1753, accorda à perpétuité aux doyens et chanoines la permission de porter au col une aigle impériale d'or, chargée d'une croix émaillée en violet, avec l'image de la Sainte-Vierge, patrone de la cathédrale, en or, à fond d'émail blanc et bordure d'or.

C'est aussi depuis cette époque que les chanoines portent la soutane de soie violette en été, et de drap de même

couleur en hiver. C'est une distinction honorifique particulière au chapitre de Tournai.

Cette princesse autorisa aussi les avocats de Tournai et du Tournésis à s'ériger en corps sous l'invocation de Saint-Ives. L'association avait pour but principal l'intérêt des personnes indigentes. Son réglement, sagement conçu, fut entériné au bailliage du Tournésis le 1er juin 1769. Chaque année, le jour de Saint-Ives, le corps des avocats faisait célébrer une messe solennelle dans l'église de révérends pères Dominicains en l'honneur du patron de l'ordre; il se réunissait ensuite à un grand festin. Le barreau de Tournai a conservé quelque chose de ces usages.

Le premier dimanche de chaque mois il y avait assemblée pour examiner toutes les causes présentées de la part des pauvres, et si elles étaient trouvées fondées, l'assemblée dénommait les avocats chargés de les soutenir.

Je ne sache pas que semblable institution ait existé dans une autre ville des Pays-Bas. Le barreau de Tournai, qui ne le cède à aucun autre du pays pour les connaissances et l'éloquence, peut donc, à bon droit, révendiquer la gloire d'avoir le premier établi un comité de consultation et de plaidoieries gratuites pour les pauvres.

Le collége des médecins, dit collége de Saint-Luc, plus ancien de quelques siècles, s'était aussi rendu utile à l'humanité en créant des comices mensuels, où l'on s'occupait d'expériences, des maladies régnantes, et des nouvelles découvertes faites dans l'art de guérir. Chacun de ses membres apportait dans l'examen de ces matières le fruit de ses veilles et de ses laborieuses études (1).

Le 29 novembre 1780, Marie-Thérèse descendit dans la tombe avec les regrets de tous les Belges et le titre glorieux de *Mère de la patrie*. Les Consaux décidèrent qu'ils pren-

(1) Le 13 novembre 1787, Pierre-Joseph Dubois et Vincent Delhove, maîtres en chirurgie et accoucheurs jurés, proposèrent aux Consaux le plan d'un établissement d'un cours gratuit d'accouchement.

draient le deuil comme pour père et mère (1). Son fils Joseph II lui succéda. Le nouvel empereur honora Tournai de sa présence au mois de juin de l'année suivante (2), mais son inauguration n'eut pas lieu alors. Ce fut le duc d'Ursel, colonel-commandant du régiment de Ligne, chambellan et comte du Saint-Empire, qui le représenta.

La garnison n'ayant point d'artillerie, le baron de Roisin et M. de Fontenelles lui prêtèrent cinq pièces de canon. Elles furent placées sur le rempart des Sept-Fontaines avec les deux canons du serment de Saint-Antoine (3).

Ce fut à cette joyeuse entrée que l'on abolit l'usage de jeter de l'or au peuple et de faire couler le vin. Pour éviter les désordres que ces distributions immorales et avilissantes occasionnaient, le magistrat fournit un secours en argent aux plus nécessiteux.

Joseph II, en montant sur le trône y avait apporté plus de philosophie que de respect pour la *joyeuse entrée*, ce

(1) Cette princesse dont la sollicitude et la bienfaisance envers la classe pauvre ne connaissaient point de bornes, prit à Tournai et ailleurs des mesures bien favorables à son bien-être. Par décret du 11 février 1769, elle décida que nul ne pourrait désormais remplir les charges de prévôt, juré, mayeur ou échevin, sans avoir exercé auparavant dans l'une ou l'autre des paroisses de la ville les fonctions de *pauvriseur* ou *d'égliseur*. De là est venue, peut-être, l'importance que l'on attache encore de nos jours à la marguillerie.

(2) Ce fut à l'arrivée de ce souverain que l'on plaça sur la flèche du beffroi une aigle en cuivre. Son envergure était de neuf pieds, sa hauteur de onze. La boule qui lui servit de pivot et que l'on voit encore sur le beffroi, reçut l'inscription suivante : In memoriam læti adventus imperatoris Josephi II die III^{a} junii 1781. Cette aigle avait coûté 445 florins.

(3) Les Consaux avaient commandé pour ce jour-là au peintre Delmotte un tableau représentant Joseph II, de la même dimension que celui de Louis XIV, du prix de 100 louis d'or, pour être placé sur le théâtre comme à l'inauguration de 1720. On le voit encore à l'ancienne salle des États (Palais de justice).

grand privilège national. « Introduire la tolérance, ôter au clergé le pouvoir temporel, le forcer à se rendre digne par ses lumières de ses hautes fonctions, enlever aux évêques la connaissance des différends relatifs au mariage et restaurer l'instruction publique ; ces desseins étaient louables sans doute, dit un historien, mais il y a une manière de faire mal le bien, et c'est précisément celle-là que Joseph II eut l'air de préférer. »

En supposant que le peuple belge à qui ce monarque offrait l'émancipation, eût été assez mûr pour la recevoir, Joseph II ne pouvait réussir à maintenir ses innovations, d'abord parce que les hommes qui avaient intérêt à retenir ce peuple en tutelle, se mirent en sa place et répudièrent en son nom ce bienfait, insinuant avec adresse qu'il ne tendait qu'au renversement de la religion catholique. Mais un obstacle bien plus grand était ailleurs. C'étaient la diversité des priviléges des provinces, et l'organisation communale qui s'opposaient invinciblement à l'unité de gouvernement que ce prince introduisit en Belgique. Il n'était réservé qu'à la révolution française de triompher de ces puissans obstacles par la force des bayonnettes. Son plus bel ouvrage a été d'anéantir tous ces priviléges qui divisaient le peuple en catégories, et de proclamer l'égalité de tous les hommes devant la loi.

Les édits de Joseph II parurent, et de toutes parts on fit des représentations au monarque sur leur inconstitutionalité (1). A l'exemple des États des autres provinces, ceux du Tournésis et les Consaux de la ville déposèrent leurs doléances au pied du trône. Les premiers s'exprimaient ainsi :

Les États du Tournésis s'étant fait représenter les deux

(1) Un de ces édits ordonnait d'enterrer à l'avenir les morts hors de l'enceinte des villes. Certes on ne peut nier que ce ne fût là une mesure de haute sagesse. Néanmoins on murmura quand on le mit à exécution, et il y eut même une espèce d'émeute.

diplômes du 1er janvier et les édits des 3 et 12 mars de la présente année, concernant les nouveaux tribunaux, les administrations et les intendances de cercles, ont résolu d'adresser des représentations à Sa Majesté, dans la forme qui suit.

Les États du Tournésis, depuis plusieurs siècles, ont, par leurs députés, à l'exclusion de tout autre tribunal, pris connaissance et ont jugé de toutes matières relatives à la perception des tailles et impôts dans leur district.

Ce droit a été reconnu par tous les souverains successifs, par l'empereur Charles-Quint en 1548 et 1552, par le roi Philippe second en 1556, 1558, 1575 et 1595, par l'infante Isabelle en 1598; les rois Philippe III, Philippe IV et Charles II ont pareillement reconnu ces droits et attributions.

Le roi Philippe IV en 1663, et Charles II en 1667, en ont fait dépêcher des lettres d'octroi dans les termes les plus précis.

Louis XIV, lorsqu'il a été souverain de cette province, leur a conservé ce droit, par actes déclaratoires des années 1683, 1687 et 1701.

Les États-Généraux des Provinces-Unies l'ont de même reconnu en 1711, ainsi que Sa Majesté l'impératrice reine, dans quantité de circonstances, entre autres en 1734 et en 1762, et à cette dernière époque elle attribua en outre aux députés desdits États, toutes connaissances en matière de tailles, de faux frais et mauvais dépens, avec la police interne des communautés subalternes du Tournésis.

Comme cette nouvelle attribution occasionnait une perte aux membres du ci-devant siége royal du bailliage de Tournai-Tournésis, qui étaient pourvus de leurs offices à titre onéreux les États consentirent un désintéressement de 40,000 florins; ce consentement fut décrété par l'art. 4 de l'ordonnance du 7 janvier 1773, portant la suppression dudit siége royal, et cette somme fut payée; et par

l'art. 16 d'une autre ordonnance du même jour, portant la création d'un conseil provincial, lesdits États furent maintenus dans leurs droits et possession de juger par leurs députés de toutes matières de tailles et impôts, et l'attribution en matière de tailles, de faux frais, accordée par ordonnance du 2 décembre 1762, fut confirmée, sauf appel pour le premier objet, pardevant une délégation de trois juges du nouveau conseil, avec injonction d'y traiter les causes sommairement et sans appel ni révision; et pour le second, sans appel ni révision, laissant seulement à ceux qui se croiraient lésés, le recours au gouvernement.

Tous les souverains successifs depuis ces époques ont, à leur avènement au trône, juré aux États du Tournésis, d'observer et de faire observer fidèlement tous les priviléges, franchises, usages et coutumes dont ces États avaient joui et jouissaient, et de faire tout ce que bon souverain et droiturier seigneur et prince naturel était tenu de faire.

Sa Majesté l'empereur et roi vient récemment, et aussi sous la foi du serment, de faire les mêmes promesses et de contracter les mêmes engagemens envers les États du Tournésis, et par conséquent d'observer et faire observer les ordonnances de 1762 et de 1778; les États, de leur côté, promirent et jurèrent d'être légitimes, bons et loyaux sujets, etc., comme il se verra plus particulièrement de la copie authentique qui sera jointe.

Les États du Tournésis n'ont dans aucun tems manqué à ce qu'ils devaient à leurs souverains, ni abusé dans aucune circonstance de l'autorité qui leur avait été attribuée par ces différentes ordonnances; ils se flattent au contraire d'en avoir rempli l'objet, en maintenant l'ordre et la police interne dans les communautés du Tournésis, sans frais pour les habitans, et sans surcharger leur administration; la preuve en existe dans les bilans des comptes envoyés au gouvernement au mois de février

1786; ils peuvent même ajouter que leurs députés au nombre de trois, y compris leur pensionnaire, ont plutôt exercé une autorité paternelle, qu'une juridiction ordinaire ou contentieuse; aussi presque toutes les affaires y ont-elles été terminées par la voie amiable, et pas une disposition de leurs députés n'a été révoquée ni modifiée par le gouvernement, ni par les juges délégués.

D'après une conduite aussi irréprochable des États du Tournésis dans l'exercice des droits, dont les uns leur sont octroyés, les autres acquis à titre onéreux, et dont la continuation leur a également été jurée par tous les souverains successifs, ils n'ont pu voir qu'avec la plus vive douleur les dispositions contenues dans ces diplômes et édits, dont l'entière exécution, s'ils en étaient susceptibles, réduirait ces priviléges, franchises, usages et coutumes au néant, et ne laisserait aux États du Tournésis que le triste souvenir de leur existence.

Ils ne s'attacheront point à démontrer ici cette impossibilité, ni les inconvéniens multipliés qui en résulteraient au grand préjudice des fidèles sujets de Sa Majesté; ils en feront la matière d'une représentation particulière (1).

Voici cette représentation :

MADAME ET MONSEIGNEUR,

Les États du Tournésis ont exposé par leur résolution dont l'extrait est joint à la supplique qu'ils ont pris la confiance d'adresser à vos altesses royales, le 28 avril dernier, que d'après les actes les plus authentiques, ils ont incontestablement le droit de juger par leurs députés de toutes contestations indistinctement, qui concernent les tailles et impôts; de connaître et de juger pareillement de tout ce qui tient à la police interne des communautés subalternes de leur district; ils ont aussi exposé et prouvé que la conservation de ce droit leur a été jurée par les souverains successifs de cette province, et récemment par Sa Majesté, ce qui est conforme d'ailleurs à ce que portent le traité d'Utrecht, art. 25, celui de Radstad et de Bade, art. 26, et celui de la barrière, art. 1er, et ils ont humblement requis la levée provisionnelle

Ils ajouteront cependant, que par la suppression de la judicature de leurs députés, prononcée par l'un de ces diplômes, laquelle emporterait aussi comme accessoire, la suppression des commis et autres préposés à la conservation des impôts et à la rentrée des moyens courans de leur

des dispositions contraires contenues dans les diplômes du premier janvier, et dans les édits des 3 et 12 mars dernier; ils ont ajouté que si ces dispositions étaient exécutées, il ne leur aurait resté que le triste souvenir de leur existence, et qu'enfin il en aurait résulté des inconvéniens, et un préjudice considérable pour les fidèles sujets de Sa Majesté, ce qu'ils se sont flattés de démontrer par des représentations ultérieures.

Ils prennent en conséquence la très-respectueuse confiance d'observer à vos altesses royales, que la suppression des colléges des députés, prononcée par l'art. 8 de l'un de ces diplômes, leur a été un juste motif de dire, qu'il ne leur resterait que le triste souvenir de leur existence.

Dans le vrai, Madame et Monseigneur, sans ces députés, les différens bureaux de leur administration ne seraient plus surveillés, les officiers et employés ne sauraient à qui s'adresser pour demander leur direction dans des événemens imprévus, ils ne sauraient ce qu'ils devraient recevoir et payer, ni à qui rendre leurs comptes.

Le député nommé par l'art. 10 du même diplôme, ne pourrait y fournir, puisqu'il serait tenu de résider à Bruxelles, et qu'outre le rapport qu'il devrait faire des objets relatifs aux provinces de Namur et du Tournésis, dont il serait le représentant, il serait encore chargé du rapport des autres objets de finances que le président du conseil du gouvernement trouverait bon de lui confier.

Par cette suppression des colléges des députés, et par ce nouvel arrangement, personne ne serait qualifié dans la province pour correspondre avec ce député, et le peuple se trouverait entièrement abandonné à lui-même.

Aucun membre des États ne serait d'ailleurs assez hardi pour accepter une commission, qui, d'un côté, l'exposerait à des désagrémens et à des disgraces, par la difficulté, l'impossibilité même de combiner dans certaines occasions les intérêts du souverain avec ceux desdites provinces, et qui d'un autre côté, le mettrait dans la nécessité ou d'abandonner sa famille, ou de changer de domicile, sans pouvoir s'assurer de se maintenir dans cette commission après un terme de trois ans.

S'il s'en trouvait d'assez hardis pour entreprendre cette commission, les habitans de ces deux provinces n'en seraient que peu ou point sou-

administration, ils se trouveraient d'abord dans les plus grands embarras, puisqu'ils ne pourraient ni empêcher les fraudes, ni déterminer la quotité de certains impôts à payer dans leur dictrict, et se verraient par-là dans l'impossibilité de fournir aux aides et subsides, et aux autres charges de leur administration.

lagés. Quelle ressource en effet pourraient attendre ceux du Tournésis, lorsque le choix tomberait sur un membre des États de Namur, et que pourraient espérer les Namurois, lorsque le député serait l'un des membres des États du Tournésis! Quand on supposerait à ce député la meilleure volonté d'être également utile aux habitans de ces deux provinces, il ne pourrait y parvenir, à cause de la grande différence tant dans la culture, les productions et le commerce, que dans les priviléges, coutumes et usages qui leur sont respectifs.

L'éloignement et la multiplicité des objets, et le peu de tems que durerait sa commission le mettraient d'ailleurs dans l'impossibilité d'opérer également le bien pour ces deux provinces.

D'après ces observations, il ne peut, Madame et Monseigneur, rester le moindre doute que ces changemens ne pourraient être mis à exécution qu'au grand préjudice du peuple, par conséquent contre l'intention de Sa Majesté et contre celle de vos Altesses Royales, et en anéantissant entièrement les États, aux mépris des loix sacrées des inaugurations.

La révocation du pouvoir arbitraire des intendans que Sa Majesté vient de prononcer par sa déclaration du 30 avril, dont quelques exemplaires ont circulé dans le public, et dont ce public attend avec impatience la publication; le soulagement d'ailleurs que vos altesses royales ont daigné procurer à ceux qui y ont eu secours, sont, d'un côté, une preuve non équivoque qu'on n'est parvenu à faire adopter ces changemens, qu'en trompant la religion de Sa Majesté et celle de vos Altesses Royales, et sont un présage assuré de l'autre, d'un accueil favorable des justes plaintes des États du Tournésis.

Ils s'en flattent d'autant plus, que dans toutes les occasions ils ont donné des marques des plus certaines de leur fidélité et de leur zèle pour l'auguste maison d'Autriche, et que les nouvelles dispositions que renferment ces diplômes et les édits, qui en sont une suite, feraient naître une infinité d'inconvéniens, et occasionneraient un préjudice très-considérable aux fidèles sujets de Sa Majesté.

Il est notoire en effet, que la province du Tournésis forme l'extrême frontière des États de Sa Majesté, et que bordant presque de tous les

Il ne leur reste donc dans ce moment qu'à réclamer avec autant de confiance que de respect, l'exécution des promesses solennelles de Sa Majesté, et à la supplier, avec les plus vives instances, de vouloir suspendre provisionnellement l'exécution de ces diplômes et édits, jusqu'à

côtés les terres de France, la surveillance doit être très-exacte, pour empêcher l'entrée des boissons étrangères et sujettes à quelque impôt; il ne l'est pas moins, que semblable surveillance ne peut être fructueusement exercée, que par des administrateurs qui en sont spécialement chargés par état et par serment, et qui demeurent sur les lieux.

Aussi les États du Tournésis peuvent-ils assurer vos Altesses Royales que leurs députés se sont constamment acquittés de cette commission, avec autant d'exactitude que d'économie, et que les changemens qu'on y ferait ne pourraient qu'être préjudiciables à leur administration et aux habitans.

D'ailleurs, si les collecteurs des tailles et les régisseurs et fermiers des impôts devaient prendre la voie ordinaire de procédure indiquée par le nouveau réglement, ils ne pourraient contraindre les contribuables, tel mince qu'en serait l'objet, qu'après un terme de trois mois, et elle occasionnerait pour chacun au moins une dépense de 50 florins, tandis que de la manière usitée, un collecteur, régisseur ou fermier n'était tenu de lever qu'une seule commission pour tout un village, et sur la comparition qui s'ensuivait, les juges députés arrangeaient les parties, sans autres frais que ceux de l'insinuation; et s'il y avait contestation, ce qui n'arrivait que très-rarement, elle devait être sommaire, et il était disposé de suite selon les ordonnances, et dans tous les cas, sans épices.

Les inconvéniens, Madame et Monseigneur, seraient encore bien plus grands pour tout ce qui tient à la police interne des communautés subalternes du Tournésis, si ces diplômes et édits étaient exécutés, et l'on verrait bientôt les juges des nouveaux tribunaux accablés de ces procès, auxquels feue S. M. l'impératrice reine a mis fin par son ordonnance du 2 de décembre 1762, en attribuant, pour le bien de ses fidèles sujets du Tournésis, toute connaissance et juridiction en cette partie, auxdits députés, sauf le recours au gouvernement.

En effet, avant cette ordonnance, presque tous les villages étaient en procès, et ces procès pour la plupart devaient leur être à la mésintelligence ou à la jalousie des principaux habitans d'une même communauté; depuis lors lesdits députés, par le moyen de quelques conférences dans leurs assemblées ordinaires, entre les intéressés, assez

ce que sur un compte exact de l'état des choses, elle puisse statuer définitivement les changemens dont ces différens objets sont susceptibles.

Le 16 octobre de la même année, les Consaux adressèrent à Sa Majesté impériale la représentation suivante :

SIRE,

« Votre peuple de Tournai porte humblement aux pieds du trône, avec l'hommage qu'il réitère de sa fidélité, les sentimens les plus vifs de l'amour et de la gratitude dont il fut pénétré à la lecture de la gracieuse dépêche, à jamais mémorable, du 21 du mois dernier, émanée au nom de votre Majesté Impériale, et ensuite de ses ordres, par son lieutenant-gouverneur et capitaine-général par *interim*, le comte de Murray.

souvent même sans le secours d'avocat ni de procureur, les ont terminés par la voie amiable.

C'était pour procurer cette tranquillité si désirable et si avantageuse aux communautés et à tous les individus, et nullement pour le profit particulier des membres desdits États, puisqu'ils ne percevaient ni droit d'apostille ni épices, qu'en 1775, il a été fourni des deniers de l'administration générale du Tournésis une somme de 40,000 florins, à titre de désintéressement aux officiers du ci-devant siége royal de Tournai.

Pour ces motifs, et à l'appui surtout des promesses solennellement jurées par Sa Majesté, les États du Tournésis espèrent que vos altesses royales daigneront les faire réintégrer dans la jouissance de leurs priviléges, franchises, usages et coutumes, et faire révoquer en conséquence les dispositions postérieures qui y sont contraires ; ils le demandent avec d'autant plus d'instance, qu'ils ne savent dans ce moment quels moyens employer pour la perception des tailles et impôts, et pour le maintien de la police interne des communautés subalternes de leur district.

Nous sommes avec le respect le plus profond,

MADAME ET MONSEIGNEUR,

DE VOS ALTESSES ROYALES,

Les très-humbles et très-obéissans serviteurs,

LES ÉTATS DU TOURNÉSIS.

Par ordonnance, *était signé* DEVIANNE.

Le 12 Mai 1787.

» Il ne reste plus, sire, à votre tendresse paternelle, que d'ajouter à son triomphe une bénédiction éternelle : déjà le cœur indulgent et magnanime de votre Majesté s'est préparé cette gloire, en annonçant par l'article 4 de cette dépêche, le redressement entier des autres objets contraires à la constitution.

» C'est donc en conjurant votre bonté, réclamant votre équité, invoquant enfin votre justice, que votre peuple Belgique sollicite avec instance et supplie avec humilité :

» 1°. Que votre Majesté, en accélérant la nomination aux abbayes dont les abbés sont membres des États des provinces, veuille pourvoir de supérieurs les autres monastères qui en manquent. Ceux-là, sire, doivent nécessairement y représenter des corps qui font partie de la nation ; ceux-ci ont le droit de diriger des communautés qui ont celui égal d'exister. Faites cesser, Sire, ce moyen détourné d'extinction, il est aussi illégal que celui d'empêcher ces maisons de se perpétuer par de nouveaux sujets, ou de gêner et embarrasser leur réception.

» 2° Dans les circonstances rendues actuellement difficiles de rappeller dans le cloître ceux de l'un et l'autre sexe qui, foudroyés par l'autorité, ont dû l'évacuer, malgré la réclamation infructueuse de leurs larmes : que le bon plaisir de votre Majesté soit au moins de leur assigner dans l'une de leurs maisons un asyle volontaire où ils puissent, restitués en quelque façon à leur état, y vivre sous une règle commune à prescrire par les évêques, et y finir leurs jours avec une assurance de secours, que sans cette réunion on ne pourra s'exempter, lors des infirmités de leur âge, de devoir augmenter au préjudice ou retardement des établissemens auxquels, selon le dessein manifeste de votre Majesté, les biens dont ils furent dépouillés doivent servir.

» 3° Fondés sur ses intentions, nous la supplions de vouloir ordonner que les États de ses provinces soient ins-

truits de la manière la plus exacte des produits de ces possessions, afin que les ayant combinés avec leurs charges, ils puissent suggérer à votre Majesté, et les fondations les plus conformes à ses vues d'humanité, et les biens par elle à y attacher pour dotation, desquels l'administration surveillée, ensuite du droit et usage de la province, par ses magistrats municipaux, serait opérée par les réglemens que votre Majesté juggérera à propos d'émaner.

» 4° Que par la révocation de l'édit du 16 octobre 1786, en laissant à chaque évêque le soin et la conduite de son séminaire, et à l'université de Louvain le réglement des études, avec la jouissance entre-tems de ses priviléges, votre Majesté daigne communiq uer aux États de ses provinces les changemens qu'elle souhaiterait d'apporter au régime de cette université, afin qu'après l'inspection et visite légale que son institution permet et ordonne même, ils puissent lui présenter les réformes qu'on pourrait y faire. Que votre Majesté nous permette d'observer à ce sujet, que l'enseignement de la science de notre sainte religion, n'ayant pour maîtres et directeurs naturels et nécessaires que ceux à qui d'institution divine les âmes sont confiées, il est aussi peu concevable de séparer du ministère sacré cette partie, qu'il est impossible dans le droit et par le fait, que la souveraineté temporelle supplée effectivement à la puissance spirituelle. Supposer que l'instruction à donner des principes, le développement à exposer des conseils, l'application à faire des rits, l'explication de la discipline, dont les changemens, seraient-ils même utiles, ne sont guère suivis quand ils sont commandés, sont des objets assez indifférens, pour que l'examen que les évêques pourraient en faire dans le presbytère, puisse remplacer leur intervention indispensable dans le régime des études de leurs élèves; c'est, nous prendrons la confiance de le dire à un prince qui aime la vérité pour régner par la sagesse, c'est renverser les idées reçues et

consacrées par des siècles ; c'est faire naître l'épouvante entre les fidèles, mettre aux prises leur conscience avec leur devoir, jetter l'alarme dans le troupeau, faciliter enfin aux loups l'ouverture du bercail.....

» Enfin, que votre Majesté veuille faire évanouir les inquiétudes que l'ordonnance du 8 septembre 1784, et autres concernant le mariage, ont justement fait naître. Qu'à cette fin les dispositions de ces édits soient conciliées avec celles contenues dans les concordats faits sur cette matière avec la puissance ecclésiastique.

» Il n'en est pas Sire, de ce contrat comme des autres : l'accomplissement en est si précieux, l'infraction si nuisible à l'État, son exécution tient à des règles si difficiles à la nature, que le sceau formel de la religion, la force du serment, l'appareil de la promesse et de ses témoignages, la solemnité du jour sont à peine suffisans pour en lier l'engagement et en continuer les effets. La volonté de votre Majesté est de garder les mœurs et de maintenir à vos sujets leur condition, en assurant leur naissance; dès lors rendez, Sire, à cette convention importante tout son caractère distinctif; attribuez-en sans réserve le jugement et la connaissance aux tribunaux les plus éclairés, aux plus sages; aux plus augustes. Ordonnez la rédaction de cet acte sous une autre clause que celle de l'art. 19 de l'ordonnance du 6 août 1778, avilissante pour des ministres du seigneur. Rétablissez le dépôt de ses registres dans celui ancien des dicastres municipaux les plus fréquentés, où il est plus aisé d'en faire l'indagation et d'en avoir, au moindre besoin, l'inspection et la communication.

« Telles sont, Sire, nos humbles demandes et nos instantes prières. Nous pourrions puiser abondamment dans d'autres motifs les avantages qui en résulteront; mais attendu la parole et promesse authentiquement confirmée et irrévocablement répétée de votre Majesté, de garder et maintenir nos loix, coutumes, libertés, franchises et pri-

viléges, nous n'abuserons par de ses momens précieux.

» Daignez, Sire, recevoir les vœux de notre attachement pour votre personne sacrée et pour l'illustre maison dont vous faites resplendir l'éclat. La nation Belgique soumise à ses maîtres, les a en tout tems aimés, les aimera et les secourra toujours de son sang et de ses biens. Ne craignez pas, Sire, qu'elle abuse de vos bontés, elle ne les sent que pour les reconnaître. Eclairée, elle connaît ses droits : heureuse par eux, elle y attache son existence : mais juste et fidelle autant que modérée, elle respecte ceux inviolables du trône, et les défend comme les siens jusqu'à la mort. Ce que votre Majesté doit craindre, qu'elle nous permette de le dire, ce ne sont pas les mouvemens de son peuple, ils sont toujours réguliers quand il est bien conduit ; mais les écarts, les bévues, les inepties d'une foule de ceux qui furent et sont encore au timon des affaires. Ces gens, Sire, sans nom, sans naissance, sans fortune, sans lumières, ne cherchent pas votre gloire ni votre service, ni le bien-être de ce pays, ni l'avantage de vos sujets, mais le leur particulier ; ceux de leur famille et de leurs adhérens. C'est donc sur eux que votre Majesté doit faire tomber et réjaillir ses regrets. Mais informée d'où vient le mal, remontant à sa source, sa sagacité l'appréciera et sa sagesse l'arrêtera. »

» Nous sommes avec le respect le plus profond et la plus humble soumission,

SIRE,

De votre Majesté Impériale,

Les très-humbles et très-obéissans et très-fidèles sujets,

Les Consaux faisant les États de votre ville de Tournai, et de ses Banlieues.

Était signé Platteau, *Src.*

Tournai, ce 16 octobre 1787.

Enfin les États du Tournésis adressèrent à Joseph II des représentations sur le séminaire-général et autres objets de religion. Elles étaient conçues en ces termes :

SIRE,

Nous ne pourrions que très-faiblement peindre aux yeux de votre Majesté, la joie qu'a fait naître le décret émané par ses ordres, le 21 septembre dernier. Cette dépêche à jamais précieuse et mémorable, a fait une sensation d'autant plus vive sur tous les cœurs, que d'un côté elle donne les preuves les plus éclatantes de la justice et des bontés paternelles de votre Majesté envers ses fidèles sujets Belgiques, et que de l'autre, en assurant le maintien de la constitution, elle rétablit dans ses provinces la paix, la tranquillité et le commerce.

Permettez, Sire, qu'en adressant directement à votre Majesté nos justes et sincères remercîmens pour ce bienfait, nous lui retracions avec confiance, les points sur lesquels il reste à prononcer définitivement, pour rendre ses fidèles sujets du Tournésis heureux à tous égards.

Nous observons d'abord à votre Majesté, d'après les représentations faites par les évêques, par celui de Tournai entr'autres, en avril 1786, et en janvier 1787, que par les canons de l'église, notamment par le concile de Trente, reçu et publié dans ce pays, et qui par là fait une loi de l'église et de l'État, c'est aux évêques à se choisir et à se former des ouvriers dans tout ce qui tient aux fonctions du saint ministère, et que pour bien remplir cette tâche, il est essentiel que les jeunes gens qui s'y présentent, soient élevés dans les sentimens de piété et dans les sciences et pratiques nécessaires à ces fonctions, sous les yeux de leur évêque, tant pour découvrir les marques d'une véritable vocation à un état si intéressant et si sublime, que pour connaître les mœurs, la conduite, les talens et le zèle de ces élèves, pour les employer selon leur capacité respective et le plus fructueusement au salut des âmes et au bien de l'État.

Bien loin, Sire, qu'on puisse atteindre à ce but par l'établissement d'un séminaire-général; car en supposant même à celui qui y présiderait, les qualités les plus éminentes dont un individu puisse être doué, elles ne lui suffiraient certainement jamais pour fournir à tout ce que cet état exige, n'y eût-il que le grand nombre des élèves qui seraient confiés à ses soins.

Nous pouvons citer pour garans de la vérité de cette assertion, tous les établissemens vastes, tel qu'aurait été celui proposé pour un séminaire-général, dans lequel il serait aussi impossible de faire observer une bonne discipline, à cause de la différence des provinces, de langues, de mœurs, etc. que d'empêcher que la contagion ne s'y engendre par le mauvais exemple, et que les maladies ne s'y contractent, et ne s'y perpétuent par la réunion d'un nombre aussi considérable d'individus, dans un même édifice.

Ces considérations jointes, 1°, au danger qu'il y aurait de voir introduire quelque système erronné, à défaut de surveillance de la part des premiers pasteurs qui en sont spécialement chargés par état; 2° à la dépense que ce nouvel établissement occasionnerait de plus aux familles de ces élèves, dont les facultés le plus souvent ne suffisent qu'à peine; 3° enfin à la subversion des bourses fondées dans les séminaires particuliers, ont fait naître une telle répugnance pour ce séminaire-général, que nous pouvons assurer votre Majesté, que nous manquerions infailliblement de ministres, pour le peu que cet établissement subsisterait encore.

On ne s'en aperçoit que trop, et déjà, Sire, on manque de prêtres pour rendre service dans les paroisses; nous venons même de voir, non sans peine, qu'à cause de l'incertitude qui subsiste encore à cet égard, et par une suite de cette répugnance pour un séminaire-général, pas un seul sujet de votre Majesté du diocèse de Tournai, ne s'est

présenté à la dernière ordination, pour recevoir le sous-diaconat, quoique plusieurs avaient les qualités et capacité requises pour y être admis.

Il serait très-difficile en outre, ou plutôt il serait impossible, de trouver des sujets, qui, après avoir achevé leur cours de théologie au séminaire-général, eussent l'esprit assez pliable pour se faire aux règles et usages d'un monastère, et ce monastère fournirait difficilement à la dépense d'un sujet, pendant tout un cours de théologie, sans que ce sujet soit lié à ce monastère.

Tous ces motifs réunis nous persuadent, Sire, que votre Majesté daignera définitivement prononcer la suppression du séminaire-général, et réintégrer les séminaires-épiscopaux, particulièrement celui du diocèse de Tournai, qui depuis son établissement, a fait, et quant au spirituel, et quant au temporel, un bien infini à la province.

Le bien et l'avantage, Sire, que l'université de votre ville de Louvain a constamment procuré à la religion et au pays, et la nécessité d'y faire renaître le concours et l'émulation, nous sont pareillement des motifs bien pressans pour supplier votre Majesté de la réintégrer dans ses droits, même dans celui de nommer aux bénéfices, laissant néanmoins aux évêques et aux États, à cause de l'intérêt qu'ils y ont respectivement et pour un plus grand bien, le soin de prévoir et d'opérer de concert avec les membres de cette université, et sous l'agréation de votre Majesté, les changemens dont cet établissement peut être susceptible.

La défense faite aux ordres mendians de recevoir des novices, ne laisse pas, Sire, d'affecter vos fidèles sujets, et leur est d'autant plus nuisible, surtout aux habitans du Plat-Pays, que si elle subsistait encore, il serait impossible aux individus de ces couvens, malgré tout leur zèle, dont on a d'ailleurs sujet d'être contens, d'y procurer le moindre secours spirituel; veuillez donc, Sire, aux vives

instances de ces habitans, dont nous sommes les représentans, révoquer d'abord cette défense et réintégrer ces couvens dans l'état où ils étaient à l'époque de l'émanation de l'ordonnance qui interdit l'admission des vœux avant l'âge de 25 ans.

Nous osons supplier votre Majesté de vouloir, en exécution des promesses jurées par son acte inaugural, et conformément à la disposition contenue dans l'article 2 de ladite dépêche du 21 septembre dernier, et au droit commun du pays, réintégrer les évêques dans leurs droits et juridiction, surtout pour les cas de mariage, à l'égard desquels il est résulté quantité d'inconvéniens depuis l'émanation de l'édit du 28 septembre 1784.

Nous osons encore supplier votre Majesté de vouloir, en conséquence de la déclaration de l'art. 3 de la susdite dépêche, accélérer la nomination à l'abbaye de St-Martin, vacante depuis le mois de janvier 1784, qui a droit de représentation dans notre corps, et dont la conservation fait partie de notre constitution.

Cette nomination, Sire, est d'une nécessité d'autant plus urgente, que les occupeurs des biens de cette maison (il en est un assez grand nombre dans la province), sont dans la plus grande crise depuis la suppression de quelques monastères, surtout de celui de la Chartreuse-lez-Tournai, dont les supérieurs, par principe de bienfaisance et de charité, accordaient les biens en louage à la moitié moins qu'ils sont actuellement loués par les administrateurs de la caisse de religion, circonstance d'autant plus alarmante, que nous ignorons l'emploi du produit des biens de ces couvens supprimés.

Les bienfaits d'ailleurs que cette abbaye répand en donnant ses biens en louage à un très-bas prix, par les mêmes principes; les avantages et les ressources qu'elle procure, surtout aux familles les plus nombreuses, les aumônes considérables enfin qu'elle distribue dans toute la province

font, Sire, que tous vos fidèles sujets Tournésiens aspirent, ainsi que nous, après cette nomination.

Nous supplions finalement votre Majesté de vouloir, pour les mêmes motifs, nommer à l'abbaye de St-Mard, vacante depuis 1779, comme ayant pareillement droit de représentation dans notre corps, et dont la conservation fait par conséquent aussi partie de notre constitution.

Il est vrai, Sire, que par décret du 23 septembre 1779, le supérieur de cette abbaye a été autorisé d'intervenir dans nos assemblées pendant le tems que vaquerait la dignité abbatiale, mais il ne l'est pas moins que cet arrangement ne s'accorde pas avec la constitution.

Quelles qu'aient pu être par conséquent les raisons particulières qui ont engagé le gouvernement à porter alors cette disposition, elles ne peuvent prévaloir aujourd'hui au bien public, surtout d'après les promesses réitérées de votre Majesté, et dans la circonstance que cette maison ne peut que gagner par cette nomination, tant pour la régularité que pour l'économie ; c'est le seul moyen, d'ailleurs, de tranquilliser toutes les classes du peuple, qui toutes ont plus ou moins d'intérêt à la conservation de cette maison suffisamment et même amplement dotée.

Sire, en disposant favorablement sur ces demandes, votre Majesté rendra certainement ses peuples heureux, qui, en bénissant le ciel d'avoir pour maître un aussi puissant bienfaiteur, ne cesseront d'y adresser les vœux les plus fervens pour la conservation des jours précieux de sa personne sacrée et de son auguste maison.

Nous sommes, etc., etc.

LES ÉTATS DU TOURNÉSIS.

Tournai, ce 17 *octobre* 1787.

Sourd à toute autre concession, Joseph II persévéra dans son système. La résistance ne se fit pas attendre. Le peuple irrité porta des cocardes, des uniformes ; on arbora des

drapeaux : c'étaient les symptômes de la révolution qui allaient éclater.....

Bientôt après le Tournésis accéda à l'union formée de tous les États belgiques. A l'exemple des autres villes, il s'organisa dans la nôtre une association armée dont le chef était le comte de Dudzeele. Elle s'empara de tous les postes après le départ du régiment de ligne, avec lequel elle eut des démêlés assez sérieux.

Cependant les Consaux avaient reçu des gouverneurs (8 juillet) une dépêche par laquelle ils les informaient que l'intention du monarque était d'appeller à Vienne des députés des États de toutes les provinces. En conséquence M. Van der Gracht mayeur et Delvigne d'Angy furent choisis pour se rendre auprès de Joseph II.

Ces députés étaient chargés de réitérer à l'empereur l'assurance du dévouement et de la fidélité de la ville de Tournai et du Tournésis et de lui demander la révocation de tous les édits portant atteinte aux droits et aux priviléges de la nation. Ils devaient de plus suivre les instructions données par les états du Brabant pour autant qu'elles ne fussent pas contraires aux intérêts du Tournésis; et pour les cas non prévus, ils devaient s'en référer à leur avis ou à celui de la pluralité. Tels étaient leurs pleins pouvoirs. De retour de leur mission à Vienne, d'où ils rapportaient l'espoir d'un arrangement, les députés firent leur rapport aux Consaux le 7 septembre.

Le comte de Murray annonça aux consistoires le 24 que les États s'étant soumis aux *préalables*, prescrits par Sa Majesté, qu'ainsi la dignité du trône étant satisfaite, l'empereur suivant le mouvement de son cœur paternel avait décidé que les constitutions, priviléges, *joyeuse-entrée* seraient maintenus; les tribunaux et les intendances supprimées, et que les juridictions anciennes des États subsisteraient sur l'ancien pied. En conséquence les volontaires furent remerciés, car un des points essentiels

des *préalables* était l'abolition des compagnies bourgeoises. Mais l'empereur n'avait point révoqué les édits relatifs au clergé. On représenta de nouveau, on demanda la suppression du séminaire-général, le rétablissement des couvens supprimés etc. etc.(1), de sorte que les conférences de Vienne furent infructueuses.

Bientôt les États refusèrent les subsides, et les mesures violentes de Joseph II appelèrent sur la scène politique Van der Noot, Vonck, Van Eupen et quelques abbés qui tinrent lieu de gouvernans. L'armée des *patriotes* s'organisa. Le commandement en fut donné au colonel Van der Meersch, officier distingué, qui avec sa petite troupe obtint de grands succès sur les Autrichiens.

Les impériaux (keizerlyken) chassés de Bruxelles ayant été repoussés jusque sur les frontières du Luxembourg, les provinces se déclarèrent successivement indépendantes et affranchies de leur domination. A leur sollicitation le Tournésis suivit leur exemple. En conséquence le magistrat de Tournai porta la proposition de déchéance à la délibération des bannières convoquées à cet effet. Douze bannières se prononcèrent contre la déchéance, vingt-quatre l'adoptèrent. Ce qui fit passer le projet conformément à la charte de 1424, qui statuait qu'aucune décision ne pouvait être prise qu'à la majorité des deux tiers des bannières. Le 26 décembre (2), après une messe du Saint-

(1) Sur la fin de juin de 1783, on avait fait sortir successivement les religieux et religieuses des couvens supprimés. C'étaient, à Tournai, les Chartreux, les Dominicains, les Croisiers et les Carmélites. On avait transporté à Bruxelles 800 livres d'argenterie trouvées dans leurs maisons.

(2) L'hiver de 1789 fut excessivement rigoureux. Il gêla depuis le 25 novembre jusqu'au 14 janvier sans cesser. La classe pauvre eût cruellement souffert sans la bienfaisance vraiment extraordinaire de personnes charitables et la prévoyance de ses magistrats.

La cherté des denrées occasionna en France une infinité de révoltes.

Esprit chantée à la cathédrale, à laquelle avaient assisté les États du Tournésis, les Consistoires, le grand doyen, les compagnies bourgeoises et les volontaires, les bannières déclarèrent la déchéance de Joseph II. L'acte fut lu au peuple, au balcon de la chambre des arts et métiers, par le souverain grand doyen Taffin, entouré des massiers du magistrat. Cet acte était ainsi conçu :

« Les XXXVI bannières (1) formant le peuple de la ville de Tournai et de ses anciennes banlieues ont, par l'organe de leurs représentans les grands souverains doyens, doyens et sous-doyens de la chambre des arts et métiers de cette ville, déclaré et déclarent l'empereur Joseph II déchu de sa souveraineté de la ville, cité et seigneurie de Tournai et de ses banlieues.

» Mandent et ordonnent (2) en conséquence aux prévôts

Si notre cité en fut préservée, elle le dut à la sollicitude des Consaux, du chapitre et de l'abbé de St-Martin qui firent acheter en Flandre, en Hainaut et dans le Brabant du grain pour le revendre à perte. C'est ainsi que le blé qui valait à St-Amand 42 livres la rasière et 52 à Lannoi, n'atteignit point à Tournai le prix de 28 livres.

(1) Nous avons parlé souvent des bannières dans le cours de cet ouvrage. Voici dans quel ordre elles étaient classées à la fin du dernier siècle. Les brasseurs formaient la première bannière, les tanneurs la seconde; venaient ensuite : 3. les épiciers et les apothicaires, 4. les couvreurs, 5. les graissiers, 6. les laboureurs, 7. les haute-liciers, 8. les chirurgiens, 9. les boulangers, 10. les cabaretiers et les fruitiers, 11. les chausseliers, 12. les cordonniers, 13. les tailleurs d'habits, 14. les orfèvres et les vitriers, 15. les futailleurs, 16. les bouchers, 17. les couteliers et les fondeurs, 18. les charpentiers et les menuisiers, 19. les armuriers et les gorreliers, 20. les teinturiers et les foulons, 21. les maréchaux, 22. les poissonniers, 23. les bateliers, 24. les cordiers, 25. les gantiers, 26. les tonneliers, 27. les filtiers et les retordeurs, 28. les maçons et les tailleurs de pierre, 29. les vieux-wariers, 30. les chapeliers, 31. les tisserands et les sayeteurs, 32. les éguilletiers, 33. les savetiers, 34. les épingliers, 35. les panneurs et les charrons et 36. les corroyeurs.

(2) La chambre des arts et métiers s'arrogea depuis cette époque la souveraine autorité dans Tournai au préjudice des Consaux qui sacri-

et jurés, mayeurs et échevins de cette ville (continués provisoirement dans leurs fonctions par les bannières) et à tous autres qu'il appartient, que les présentes soient publiées et affichées aux lieux accoutumés et partout où besoin sera, afin qu'elles soient connues et que personne n'en prétexte cause d'ignorance. »

A midi le chanoine Colins de Tarsienne prononça à la cathédrale un sermon politique adressé aux magistrats, aux doyens et au peuple assemblés. Ensuite il lut la déclaration des bannières. En conséquence de cette résolution, les magistrats, les doyens de la chambre des arts et les États du Tournésis jurèrent sur les saints évangiles de défendre les droits, priviléges et constitutions de la province et le maintien exclusif de la religion catholique, au cri de *vive la nation !* Tous les villages et toutes les communautés religieuses avaient été invités d'assister à la messe et de prêter le serment du jour.

Les jours suivans les Consaux et les États firent un appel au patriotisme des volontaires. Le comte De Lannoy en fut nommé le commandant. Le 5 janvier il en partit 500, parmi lesquels on distinguait beaucoup de nobles. Le 6 il en partit autant. Leur enthousiasme était tel qu'il détermina un grand nombre de patriotes à s'enrôler. De partout les villageois conduits par leurs pasteurs, dans les mains desquels un crucifix tenait lieu d'épée, coururent en troupe à Bruxelles où l'on mit à profit leur dévoûment.

Le 12 janvier, les provinces, excepté le Luxembourg, se réunirent à Bruxelles où elles signèrent un acte d'union qui formait d'elles toute une confédération sous la déno-

fièrent beaucoup à la paix et à l'union. C'est ainsi que lorsqu'en 1790 il fut nécessaire d'envoyer un député à Bruxelles pour représenter le Tournésis, ce fut le grand doyen de cette chambre, Taffin, qui fut chargé de cette mission et présida le congrès comme député du Tournésis.

mination d'États-Belgiques-Unis. Un congrès fut établi pour l'exercice de l'autorité souveraine. On y vota des sommes pour l'entretien et la solde de l'armée. Le Tournésis forma en outre une association qui prit le nom de *légion Nervienne*. Elle était composée de fantassins et de dragons, et fut incorporée plus tard dans les dragons du Hainaut, au grand mécontentement des Tournaisiens. Un emprunt ayant été levé sur le clergé, le chapitre de Notre-Dame souscrivit pour 200,000 florins et l'abbaye de Saint-Martin pour 60,000 et quatre pièces de canon.

C'était peu que tout celà. Pour engager le peuple à la défense de la patrie et de la cause nationale, des processions où l'on priait pour le succès des armes des patriotes parcouraient la ville presque chaque dimanche. A la première procession, il se rassembla sur la Grand'Place plus de 1200 volontaires les uns à pied, les autres à cheval, la plupart en uniforme. Ils étaient de suite dirigés sur le Brabant.

Au mois de juillet, il parut une ordonnance des Consaux appelant au service du pays et de la ville les citoyens depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 60 ans. La Commune écrivit aussi aux villes et aux villages pour stimuler leur zèle.

On était alors sous le signe du Lion et la révolution brabançonne brillait de tout son éclat. Pour répondre à l'appel fait à leur patriotisme, et pour donner en même tems aux États une marque de leur confiance, les habitans de quarante-trois villages du Tournésis, au nombre de 700 à cheval et d'un plus grand nombre à pied, leur curé en tête, se rendirent le 1er août (1790), avec drapeaux, fifres, tambours à l'hôtel des États, aux cris de *vive la nation! vive les États!* une députation de chaque village entra dans la salle pour exprimer son témoignage d'adhésion et de sympathie politique à ses représentans.

Au sortir de l'hôtel des États, il y eut sur l'Esplanade une espèce de parade au son des cloches et au bruit du

canon; après quoi les bons villageois allèrent se restaurer aux frais de leurs baillis, des abbayes et des couvens. Le dimanche suivant les habitans du Hainaut adjoint vinrent aussi faire une démonstration patriotique. Cette fois les dames se mirent de la partie. Comment ne pas s'émouvoir de tout ce qui se passait autour d'elles? On remarquait donc parmi les villageois du Hainaut une compagnie de demoiselles d'Antoing, vêtues en amazones. Les dames de Tournai ayant appris que celles d'Antoing avaient formé une compagnie pour venir présenter leurs hommages aux États, jalouses d'un si beau zèle et d'une initiative aussi heureuse, convinrent d'en faire une semblable. En conséquence, armées de sabres, d'épées, vêtues de robes blanches, et la cocarde aux trois couleurs sur le sein virginal, elles sortirent au nombre de cent par la porte Morelle avec une belle musique, escortées d'une compagnie de volontaires et de dragons et allèrent à la rencontre des dames d'Antoing jusqu'aux seconds Follaix. Après s'être complimentées réciproquement elles reprirent le chemin de la ville. Arrivées à la salle des États les deux troupes d'amazones présentèrent leurs dons patriotiques. Celles d'Antoing, pour faire preuve sans doute de talens militaires, tirèrent un petit canon dans la salle et remirent une adresse imprimée. Nos modernes Clorindes, pour faire connaître leurs sentimens aux États, avaient recouru au langage de la poésie.

Joseph II, dont la santé dépérissait de jour en jour, était mort le 20 février 1791. Son successeur au trône d'Autriche, l'archiduc Léopold, jaloux de gagner les Belges, consentit à leur rendre leur ancienne constitution sous la garantie de l'Angleterre, de la Prusse et des Provinces-Unies. Mais les propositions modérées de ce prince furent rejetées. Son manifeste daté de Francfort arriva en Belgique vers la fin du mois d'octobre. L'empereur y déclarait qu'il faisait marcher vers les Pays-Bas une armée de

30,000 hommes ; qu'elle arriverait à sa destination le 21 novembre, et qu'à cette époque les insurgés qui ne se seraient point soumis seraient traités en rebelles ; aux provinces qui auraient mis bas les armes, il promettait de respecter leurs privilèges. Les puissances médiatrices engagèrent l'union à se soumettre ; elle s'y refusa. Ce fut sa perte. Le maréchal De Bender ne fit que se montrer (1) ; Van der Noot, Scœnhfeld et Kœhler s'enfuirent ; le congrès fut dissous, et l'armée disparut sous l'habit bourgeois : c'était fait de la révolution brabançonne (2). Les Autrichiens étaient rentrés à Bruxelles le 1er décembre 1791. Le 5, la ville de Tournai envoya des députés au maréchal De Bender pour lui offrir sa soumission et le 29 on publia à la Bretèque l'amnistie qu'avait accordée l'empereur.

Ce fut le 9 décembre qu'arriva l'avant-garde des hussards d'Esterhazy. Le baron de Lunden, colonel du régiment de Clerfayt remplaça le major Lestienne dans le commandement de la place. On répara la forteresse. La ville se trouva tout à la fois encombrée d'émigrés français et de troupes. Au mois de mai on y comptait les régimens de Wurtemberg, d'Ulrichkinsky, d'Alton, de Clerfayt, de Ligne, les chasseurs tyroliens, les grenadiers de Balthodesky, le régiment et les dragons de Latour. Un camp avait été formé entre les portes de Lille et de St-Martin pour les loger.

L'empereur Léopold n'avait fait qu'apparaître sur le trône et était mort quelque temps après son inauguration. Ce monarque n'ayant pu conserver la paix avec la France révolutionnée, les hostilités commencèrent dans la Bel-

(1) Le comte de Merci Argenteau lui avait recommandé de ne prendre que des mesures propres à rétablir la confiance, le calme, l'ordre et le libre cours de la justice. « Il faut, lui avait-il dit, traiter avec douceur un peuple égaré. S. M. ne veut régner que par la clémence ; et l'emploi de ses forces répugnerait à son cœur magnanime. »

(2) Le 9 décembre, tous les patriotes Tournaisiens étaient de retour dans leurs foyers.

gique les premiers jours du règne de François II.

C'était Dumouriez qui avait conçu le plan de la campagne, et La Fayette était chargé de son exécution. Dumouriez s'était flatté et faisait espérer que l'invasion de la Belgique serait très-facile. Ce pays récemment agité par une révolution que l'Autriche avait comprimée devait, selon lui, être disposé à se soulever à la première apparition des Français.

La guerre était déclarée depuis quelques jours. La Fayette marcha sur Namur, tandis que d'autres officiers pour masquer et pour soutenir sa véritable attaque devaient s'emparer soudainement de Mons et de Tournai. Les troupes de Biron sorties de Valenciennes arrivent sous Mons, et là, sans même avoir l'ennemi en vue, elles s'écrient : *nous sommes trahis !* et prennent la fuite. Pendant que cet événement se passait à Mons, le maréchal de camp Dillon qui était à Lille, en sort (29 avril 1792), d'après le plan convenu, avec 3000 hommes, dont un tiers de cavalerie, pour marcher sur Tournai. Informé de son mouvement, le général autrichien d'Apponcourt envoya par une manœuvre habile vers le village de Baisieux une division de dragons de Latour qui prit l'ennemi en flanc en même temps qu'elle tombait sur ses derrières. A cette vue la cavalerie républicaine pousse des cris, passe sur le corps de son infanterie, s'enfuit à Lille sans être poursuivie, abandonnant son artillerie et ses bagages. Théobald Dillon, rentré dans la ville après les fuyards, y est massacré par ses soldats avec un lieutenant-colonel du génie nommé Berthois, officier de grand mérite. Leurs corps sont pendus et la populace se joint à cette soldatesque lâche et féroce pour insulter à leurs cadavres.

La nouvelle de ces événemens arrêta la marche de La Fayette et causa une agitation générale à Paris. On crut qu'ils avaient été concertés et tous les partis s'accusèrent. Les armées demeurèrent quelque tems dans la plus complète inaction.

Dumouriez vint camper à Maulde sur l'Escaut avec Bournonville surnommé pour sa bravoure *l'Ajax français* et qui plus tard fut appelé au ministère de la guerre. Il fit quelques ouvrages en avant de ce village et en couronna les hauteurs de sept redoutes. Il n'avait avec lui que huit bataillons et deux escadrons. Néanmoins il fit pendant quatre à cinq mois la petite guerre avec succès aux impériaux vers Buri, Antoing et Tournai.

Le duc de Saxe Tesschen arrivé à Tournai le 18 septembre 1792, y établit son quartier général. Ses troupes après avoir bombardé Lille depuis le 29 septembre jusqu'au 7 octobre, levèrent le siége de cette ville et se replièrent sur Tournai, qu'ils évacuèrent dans la nuit du 7 au 8 novembre. Dumouriez venait de remporter la veille une mémorable victoire à Jemmapes qui valut aux Français la conquête de la Belgique.

Aussitôt après le départ des Autrichiens, les Consaux s'étant assemblés établirent un comité permanent à l'hôtel-de-ville.

Le 8 dans l'après-midi l'officier Englebert, commandant la compagnie bourgeoise de St-Sébastien de poste à la grand'garde, vint faire rapport qu'un officier supérieur de l'armée française demandait à la porte de Lille à parler au magistrat. On députa vers lui le grand prévôt De La Hamayde, le mayeur Van der Gracht et le pensionnaire Bonaventure. Ils trouvèrent le général Labourdonnaye à qui sur sa demande ils remirent les clefs de la ville. Il était accompagné des généraux La Marlière, Miranda, Duval et Ruault. Peu après les troupes républicaines entrèrent en ville au nombre de 15,000.

Une foule d'habitans demandèrent aux Consaux qu'on célébrât cet événement par le son du carillon et de la cloche du beffroi ; ce qui fut refusé.

Les premiers soins des Français furent de rechercher les munitions de guerre, les émigrés ; de requérir des

vivres, un emprunt d'un million de francs qui devait être fourni par le Tournésis dans les trois jours ; cent et vingt chariots pour le service de l'armée ; le plomb et le cuivre dont il se trouvait, disaient-ils, une quantité superflue dans les maisons religieuses et chez les habitans. Le 9 à la demande du général on plaça sur l'aigle autrichienne qui surmontait le beffroi le bonnet de la liberté. Ce fut un charpentier qui fit l'office de coëffeur. Le général publia alors deux proclamations : l'une à son armée à qui il recommandait la soumission, la discipline et le respect des propriétés ; l'autre aux Belges ainsi conçue :

« Salut aux amis de la Liberté et de l'Égalité !

» La République française en apportant ses armes dans votre pays n'a pour but que de combattre et de repousser les troupes de la maison d'Autriche, et de punir cette famille d'avoir osé attaquer la souveraineté du peuple Français. Elle se montrera jalouse de respecter les droits du peuple Belge, et plus elle a déployé d'énergie pour assurer son indépendance, moins vous devez craindre qu'elle puisse songer à menacer la vôtre.

» Nous entrons chez vous en amis, en concitoyens : nous vous apportons notre haine pour les rois et pour tout pouvoir héréditaire, notre amour pour la liberté et l'égalité. Nous venons vous offrir les conseils de l'expérience et le secours de nos forces. Mais nous ne voulons nous mêler en rien, dans les débats que pourrait faire naître chez vous l'établissement du gouvernement que vous substituerez à celui de l'odieuse maison d'Autriche.

» Les troupes françaises respecteront les propriétés des citoyens ; elles ont manifesté cette disposition dans les pays où nos armes ont obtenu des triomphes ; et des peines sévères ont réprimé les excès que quelques soldats ont osé se permettre. Je prends l'engagement de maintenir la plus exacte discipline dans l'armée que je commande, et je me flatte qu'elle ne donnera lieu à aucune

plainte partout où elle séjournera : la foi républicaine est plus sûre que la parole des rois. D'après ces dispositions, j'ai lieu d'attendre des habitans du pays que je vais parcourir, qu'ils me seconderont de tous leurs efforts et se montreront les ennemis des ennemis de la république française.

» S'il en était autrement, et si les brigands de l'Autriche recevaient de quelques Belges des secours volontaires, je me verrais forcé de traiter en partisans de la tyrannie ceux d'entre vous qui les favoriseraient.

» Les mayeurs, bourgmestres, baillis et autres officiers publics soit électifs, soit à la nomination du ci-devant souverain, continueront de remplir leurs fonctions respectives jusqu'à ce que les citoyens assemblés aient jugé convenable de les remplacer.

» Les curés, vicaires et autres personnes de l'état ecclésiastique exerçant actuellement les fonctions du culte ne seront point troublés dans cet exercice, ni inquiétés en aucune manière, et les frais nécessaires aux approvisionnemens des troupes ne seront supportés que par les privilégiés, les ordres et individus supérieurs du clergé, et par les corporations, communautés religieuses séculières et régulières.

» Les revenus perçus au nom du ci-devant souverain, continueront de l'être en la manière accoutumée, mais au profit de la république française, jusqu'à ce qu'il y ait arrangement à cet égard entre les deux nations souveraines française et belge.

» Les biens possédés par des émigrés Français seront administrés, et leurs revenus perçus au profit de la république, jusqu'à ce qu'un décret de la convention nationale ait statué sur leur destination ultérieure. »

Les amis de la liberté établirent aussitôt à Tournai une réunion politique connue sous le nom de club. C'était un chef de bataillon nommé Almain, démocrate furieux, qui

le présidait et dirigeait. On n'y comptait en général que des gens ou tarés ou de basse extraction, et son influence, quoique forte, ne put jamais parvenir à dominer l'administration municipale.

Une partie de la jeunesse entraînée par l'empire irrésistible qu'exerçaient sur elle les innovations et les mots magiques de gloire, de liberté et d'égalité; fanatisée d'ailleurs par les idées démocratiques que des soldats en guenilles savaient lui inculquer, ne fut pas plutôt initiée aux clubs, qu'elle se prit d'un beau dévouement pour leur cause, et l'on forma un bataillon de gardes nationaux belgiques. Un comédien Luxembourgeois du nom Gotmann s'en fit nommer le chef. On établit aussi une compagnie de *sans-culottes* pour faire avec les troupes françaises le service de la place et celui de la police; car les gardes de ville avaient été mis à la disposition du commandant militaire.

En conséquence du manifeste du général Dumouriez, deux membres du comité des Belges et Liégeois réunis furent députés à Tournai afin d'y établir les choses sur le pied révolutionnaire. C'étaient Digeneff et Balza.

De concert avec le comité des amis de la constitution établi en notre ville, ces députés firent convoquer le 12 novembre, au son du tambour, le peuple à la cathédrale pour nommer une administration provisoire, *par acclamation* (1).

Le soir les nouveaux magistrats se rendirent à l'hôtel-de-ville où se trouvaient les deux Consistoires des prévôts-jurés, mayeurs-échevins. On leur déclara, au nom du peuple, que leurs fonctions ne pouvant se concilier avec la liberté, elles cessaient entièrement, et le nouveau corps administratif fut installé. Il était investi, par pro-

(1) Il y avait un citoyen dans la chaire et un en bas. Celui-ci proposait les candidats; à chaque proposition le peuple l'accueillait ou la repoussait en criant : *bravo*, ou bien : *nous n'en voulons pas*.

vision, de l'exercice de tous les pouvoirs. Chacun de ses membres prêta le 14 sur la place, à la tribune de la Bourse, en présence du peuple convoqué, ce serment : « Au nom du peuple souverain, nous déclarons à la face du ciel et de la terre, que tous les liens qui nous attachaient à la maison d'Autriche sont brisés; jurons de ne plus les renouer et de ne reconnaître en qui que ce soit aucun droit à la souveraineté de la nation. »

Cette administration, dont Bonaventure, homme de grand mérite, était l'âme, se conduisit en général d'après les principes d'équité. Elle montra beaucoup d'indépendance et de fermeté tant envers le pouvoir qu'envers les démagogues (1). Plus tard on nomma aussi une commission provisoire pour le Tournésis. Elle se mit bientôt en rapport avec celle de Tournai. Comme celle-ci elle se distingua par sa modération et sa sagesse. Magloire Goblet la dirigeait dans ses principes.

Jusqu'alors l'aigle autrichienne, ce beau monument qui décorait si bien notre beffroi n'avait cessé de planer sur la ville. Le 22 novembre, elle fut descendue après un tra-

(1) Nous en rapporterons ici quelques exemples.

Le 29 novembre 1792, l'on s'était plaint au club qu'il y avait beaucoup d'émigrés français et notamment des prêtres qui, au mépris des lois, restaient encore à Tournai et y fomentaient des troubles. On avait donc résolu d'envoyer une députation à l'administration pour l'inviter à *faire rechercher ces perturbateurs et à les livrer au glaive des lois françaises*. L'administration répondit que les lois contre les émigrés n'existaient que de la nation française à ceux-ci; qu'elles ne pouvaient être exécutées que par elle et à sa réquisition, et qu'il n'appartenait point au corps administratif à diriger l'action de ses commissaires. Que les émigrés français ne pouvaient être atteints par les lois belgiques que dans les cas où ils troubleraient l'ordre public ou nuiraient aux droits du peuple; que s'il y en avait dans ce cas, elle invitait le club à les faire connaître.

Le 22 décembre, le commissaire des guerres Cailly l'avait requise de la part du général, sous la responsabilité personnelle de ses membres et avec menace d'exécution militaire, de faire mettre en état et de

vail des plus pénibles. On l'orna de rubans tricolores pour l'envoyer à Paris. Le départ eut lieu la nuit. Des dragons escortèrent l'illustre et haut prisonnier au corps de bronze jusqu'à Lille, à la lueur des fallots. Ce fut avec bien des regrets que l'administration en fit hommage à la Convention dans la personne du général Omoran, commandant en chef du Tournésis et des Flandres.

Le 6 décembre, l'arbre que le chapitre plantait chaque année, lors de l'ouverture de la foire de l'Ascension en commémoration de ses priviléges, peint des couleurs tricolores et surmonté de l'humble bonnet phrygien fut élevé solennellement sur la place, à la demande du club des amis de la liberté. Il fut remplacé plus tard par un chêne.

Le 29 décembre, le général commandant fit publier au son de trompe, de la manière la plus solennelle, une pro-

meubler, dans le terme de deux fois vingt-quatre heures, les pavillons militaires et les casernes pour les officiers. L'administration envoie le lendemain au général la lettre suivante :

« GÉNÉRAL.

Nous vous envoyons copie de la lettre du commissaire Cailly, vous prions de nous dire par écrit si c'est par vos ordres et avec votre approbation qu'elle a été écrite.

[illegible] nos archives, et vous n'y trouverez [illegible] aucune lettre ou réquisition où le despotisme militaire ait osé user de semblables menaces. »

Il y avait donc encore du sang nervien dans les veines de ces hommes!

Le 29 janvier 1793, le parti des clubistes n'ayant pas prévalu dans les premières assemblées primaires, le général et les commissaires nationaux requirent l'administration de publier une proclamation rédigée par eux, qui déclarât nul et illégal tout ce qui avait été fait par les assemblées primaires la veille. Le corps administratif s'y refusa énergiquement. Une autre fois le commissaire Sta inculpé d'avoir levé des contributions à force armée sur les habitans de Tournai, demande à l'administration une déclaration constatant la fausseté de cette accusation. L'administration bien informée la lui refuse (8 décembre 1792).

clamation de l'assemblée nationale (1).

C'était en substance le décret qu'elle avait pris le même jour, et qui statuait que dans tous les pays où les généraux des armées de la république auraient porté ou porteraient leurs armes, ils supprimeraient toutes les autorités établies, les impôts, les droits seigneuriaux, et convoqueraient de suite le peuple en assemblées primaires, pour l'organisation d'une administration et d'une justice provisoire. Ce décret de la Convention avait produit dans toute la Belgique la plus pénible sensation. Toutes les administrations élevèrent la voix pour en empêcher les

(1) On y lisait :

Le peuple Français au peuple Belge.

FRÈRES ET AMIS !

Nous avons conquis la liberté et nous la maintiendrons. Nous offrons de vous faire jouir de ce bien inestimable qui vous a toujours appartenu et que vos oppresseurs n'ont pu vous ravir sans crime.

Nous avons chassé vos tirans. Montrez-vous hommes libres et nous vous garantissons de leur vengeance, de leurs projets et de leur retour.

Dès ce moment la nation française proclame la souveraineté du peuple, la suppression de toutes les autorités civiles et militaires qui vous ont gouvernés jusqu'à ce jour et de tous les impôts que vous supportez, sous quelque forme qu'ils existent; l'abolition de la dîme, de la féodalité, des droits seigneuriaux tant féodaux que censuels, fixes ou casuels, des bannalités, de la servitude réelle ou personnelle, des droits exclusifs de chasse ou de pêche; des corvées, de la gabelle, des péages, des octrois, et généralement de toutes espèces de contribution dont vous avez été chargés par vos oppresseurs. Elle proclame aussi l'abolition, parmi vous, de toute corporation nobiliaire, sacerdotale ou autre, de toutes les prérogatives et de tous les priviléges contraires à l'égalité.

Vous êtes dès ce moment, frères et amis, tous citoyens, tous égaux en droits, et tous appelés également à gouverner, à servir et à défendre la patrie.

A Paris, le 15e jour du mois de décembre 1792,
L'an I de la république.
(Signé), GARAT Président.
A Tournai, le 29 décembre 1792.
L'an Ier de la république.
Général OMORAN.

sinistres effets. L'administration de Tournai prit l'initiative. Elle écrivit d'abord au président de la Convention une lettre énergique contre cette mesure et la conduite du général Omoran. Elle disait qu'une opposition dont le despotisme autrichien n'avait point laissé d'exemple, forçait les administrateurs provisoires de cette ville d'invoquer la justice de la Convention nationale et de la nation française entière : que déterminés à tout sacrifier plutôt que de dévier des maximes de la liberté et de l'égalité qui devaient fonder l'existence d'un peuple libre, ils exposeraient dans un mémoire les traits de despotisme dont ils avaient été victimes, contrairement aux promesses les plus sacrées.

Le mémoire annoncé fut bientôt envoyé. Il était écrit avec feu et franchise. On y remarquait les passages suivans :

« Qui aurait cru, citoyens, que les représentans d'un grand peuple qui avaient proclamé les premiers la grande charte du genre humain, eussent aussi été ceux qui auraient donné le premier exemple de son infraction, et ces représentans, qui sont-ils? vous-mêmes !

» Vous représentez le peuple français; nous, le peuple de Tournai : il serait aussi contradictoire à vous de lui donner la loi, qu'à nous de vous la prescrire. La souveraineté de notre peuple est aussi sacrée, une, indivisible et inaliénable chez nous, que celle du peuple français chez lui : et selon que vous l'avez dit le 4 décembre dernier, *comme nous la tenons de la nature, nous ne la tenons pas de vous.*

» Un des moyens de parvenir à l'exercice légitime de cette souveraineté du peuple est celui adopté par vous-mêmes, représentans, en septembre dernier : celui de convoquer le peuple en assemblées primaires et de lui proposer les bases primordiales de la souveraineté, pour qu'à la pluralité, il vote pour les accepter ou les rejeter;

or c'est ce que nous avons fait par notre proclamation du 27 décembre dernier envoyée à votre président le 31 suivant.

» Cependant le général Omoran l'a traitée d'illégale, s'appuyant sur votre décret des 15 et 17 décembre qui délègue ce pouvoir, cette fois, aux généraux.

» Mettre obstacle à l'exercice de ces droits, c'est commettre un attentat à la souveraineté des peuples; c'est le crime d'Omoran, qui, s'il s'appuie sur votre décret, n'est pas excusable, puisqu'il ne le pouvait d'après les droits de l'homme consacrés dans votre constitution qui porte : *qu'elle n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple.*

» Enfin, législateurs, d'après les droits des nations réclamés et reconnus par vous mêmes, vous n'avez pas plus le droit d'ordonner à vos généraux d'assembler notre peuple et de s'immiscer, d'après vos décrets des 15 et 17 décembre dernier, dans son gouvernement, que nos agens ne peuvent convoquer celui de Paris et de se mêler du sien. *Il n'y a*, comme vous le disiez si énergiquement le 4 décembre, *que la folie des conquérans qui puisse donner ses lois et ses coutumes à tous les peuples* : et si la France n'a rien conquis pour elle dans la Belgique, que nos cœurs; ils sont tous à elle dès que vous la rendrez à l'exercice de sa souveraineté, en rapportant vos décrets des 15 et 17 décembre dernier, concernant les peuples Belges et Liégeois, en déclarant non avenue la défense du général Omoran du 29 passé, ici jointe, de convoquer notre peuple. »

Peu de jours après le général Omoran ayant invité les magistrats à se trouver sur la place pour entendre la publication du décret de la Convention, ceux-ci s'abstinrent de s'y rendre afin de ne point préjudicier par leur présence au contenu du mémoire qu'ils avaient envoyé à Paris. Leurs représentations furent inutiles et le décret fut publié à Tournai, le 9 janvier (1793.)

En conséquence les assemblées primaires eurent lieu. Tous les citoyens actifs furent convoqués le 28 pour élire 57 électeurs à nommer par les quartiers et les paroisses. Les clubistes (1) n'ayant pu parvenir à faire nommer les gens de leur parti, les opérations furent annulées par les commissaires nationaux. Elles recommencèrent le 6 février. Beaucoup de personnes en furent écartées par l'influence et les manœuvres des clubistes. On était en droit d'espérer que les citoyens violentés au sujet de ces assemblées, auraient du moins pour administrateurs des personnes honorées du suffrage du peuple. Il n'en fut pas ainsi. Les commissaires nationaux, par un arrêté du 25 février, introduisirent dans la magistrature onze personnes qui n'y avaient point été appelées. C'étaient MM. Dorez, Manesse, Antenlot, Chaffaut, Haybis, De Braffe, Houzé, Douelle, Bonnet, Debonnaire et Dubus. Les autres membres appelés

(1) Quelques preuves que l'on ait de la frénésie révolutionnaire, on croirait difficilement au ridicule des motions qu'adressait fréquemment le club à l'administration.

Tantôt il demandait que les papiers concernant l'ancienne constitution, les privilèges, la joyeuse entrée, les pactes inauguraux, les chartes enfin fussent brûlées sur la Grand'Place par la main du bourreau, comme contraires à l'égalité.

Tantôt que toutes les aigles servant de pupitres dans les paroisses et les couvents fussent converties en canons et remplacées par le signe de la liberté.

Le même jour que les assemblées primaires avaient eu lieu, les commissaires nationaux apposèrent les scellés au chapitre, à St-Martin, à St-Médard, dans les autres corporations religieuses et sur la caisse de la ville. Les religieux de St-Martin furent particulièrement molestés. Cinquante clubistes se rendirent chez eux, par ordre du commissaire Dorez, et après avoir enfermé chacun d'eux dans sa chambre, ils les interrogèrent en particulier pour savoir s'ils n'avaient rien caché ni détourné; ils les forcèrent ensuite à prêter serment.

Le 8 mars les clubistes voulurent enlever les argenteries de la cathédrale. Le peuple se souleva. On sonna le tocsin dans plusieurs paroisses. Il y eut une fermentation générale dans toute la ville. Plusieurs

à l'administration par le vote du peuple étaient MM. Levasseur, Bonaventure, Dauenne, Prayé, Bonnaert, Delossy-Dewarmée, Drogart-Derasse, Van der Gracht et Lefebvre-Capron.

Quelques jours après le peuple de Tournai et de ses banlieues fut convoqué dans l'église de St-Martin par le général Omoran à l'effet d'émettre librement son vœu sur le mode de gouvernement qu'il voulait adopter. Peu de monde se rendit à l'assemblée. On y vota la réunion à la France (1). Les citoyens Housé, Drogart et Debonnaire furent chargés de porter cette décision à la Convention et d'en demander l'acceptation et le décret.

Les députés admis à la barre de la Convention y prononcèrent un discours fort simple. Après une réponse très-flatteuse du président, ils en reçurent l'accolade et les honneurs de la séance avec des applaudissements très-nombreux.

La Convention rendit ensuite le décret suivant :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité diplomatique, déclare, au nom du peuple

personnes furent tuées, d'autres en plus grand nombre blessées. Il se forma des attroupemens qui jetèrent des pierres contre les maisons des clubistes, à la fin les argenteries des églises furent placées sous la garde et la protection de l'administration et déposées à la Tour-des-Six.

Le club, dans sa motion du 7 décembre, demanda la suppression *du droit détestable d'afforage* sur les vins et les bières, lequel jusqu'alors n'avait été utile *qu'aux prêtres et aux moines*. Plus tard, il demanda une visite dans les abbayes et les couvens pour y emprunter les matelas superflus *de tous* ces *fainéans*; enfin il exposa un jour que l'arbre de la liberté planté à Tournai n'ayant point de racines, il demandait qu'on allât chercher dans les bois le plus beau chêne appartenant au chapitre ou à l'abbaye de St-Martin. Cet arbre, disaient les amis de la liberté et de l'égalité, symbole de la force, croîtra chaque jour comme notre patriotisme et *nous irons danser sous son ombre en chantant la liberté*.

(1) Jusqu'alors l'administration du Tournésis et celles des autres provinces et villes avaient daté leurs actes de l'an 1er de la république *Belgique*.

Français, qu'elle accepte le vœu librement émis par le peuple souverain des ville et banlieues de Tournai, dans son assemblée primaire pour la réunion à la France, et en conséquence décrète :

» Article unique. La ville de Tournai et ses banlieues font partie intégrante de la république. »

Cette nouvelle apportée à Tournai, y fut célébrée par des fêtes et une illumination générale. Mais cette réunion à la France ne fut pas de longue durée. Dumouriez ayant perdu la bataille de Nerwinde (27 mars 1793), les troupes de la république évacuèrent notre ville le 30.

Le lendemain, les personnes qui composaient la magistrature avant l'entrée des Français, reprirent leurs fonctions. Leurs premiers soins furent d'envoyer une députation au général Clerfayt, commandant les troupes qui s'avançaient sur Tournai, pour lui annoncer l'évacuation des Français. Les députés trouvèrent le général à Gaurain. Les Autrichiens rentrèrent à Tournai le même jour à 6 heures du soir ayant à leur tête les généraux Clerfayt et Alvinzi. Ils prirent leur quartier-général à St-Martin, où des demoiselles, sur un char de triomphe, précédé d'une musique, allèrent les complimenter.

Le soir il y eut une illumination générale. On brûla l'arbre de la liberté et l'on cassa les vitres chez les plus exaltés des Clubistes (1). Car malgré les plus pressantes

(1) Les excès auxquels on se livra bientôt envers les clubistes, forcèrent la magistrature à invoquer le concours de la troupe pour y mettre fin.

On lit dans un manuscrit du tems que le 10 juillet, à la suite d'une illumination, le peuple courut briser les vitres chez les clubistes, entr'autres chez V........ M......... pour quelques propos tenus par lui et par sa femme, mais particulièrement parceque du tems des Français, il s'était avisé de faire baptiser sa fille sous le nom de *citoyenne*.

Dans la bagarre le clubiste injurié gravement par un charbonnier, en porte plainte au fiscal qui fait ajourner le prévenu. Le jour indiqué par l'assignation, le charbonnier se présente avec confiance en justice. Mais

exhortations des magistrats à la paix et à l'oubli du passé, il leur fut impossible d'empêcher les réactions populaires. On rétablit aussi les impôts que les administrateurs provisoires s'étaient vus forcés de supprimer.

Il arriva bientôt des troupes en masse : Autrichiens, Anglais, Hanovriens et Prussiens, sous les ordres du duc d'Yorck, d'Adolphe Frédéric fils du roi d'Angleterre, du maréchal De Cobourg et du prince d'Orange. Elles se logèrent chez les habitans qui eurent beaucoup à souffrir des vexations des derniers. Mais une dépêche du comte de Metternich-Winebourg, près de qui nos magistrats avaient réclamé, ordonna aux soldats de loger dans les casernes.

Au mois de février, les Consaux publièrent une lettre du maréchal De Cobourg, par laquelle ce prince remerciait les Tournaisiens, au nom de l'empereur François II, du zèle patriotique avec lequel ils s'étaient empressés de contribuer, par des dons volontaires, aux dépenses nécessitées par les fortifications. Il les exhortait à continuer et témoignait l'espoir *qu'ils soutiendraient par leur énergie et leurs généreux efforts, l'honneur et la loyauté qui les caractérisaient.*

voyant que *l'homme puissant* ne comparaît pas, et informé qu'il a obtenu de comparaître à huis-clos à trois heures de l'après-midi, il déclare que ce n'est pas ainsi qu'on rend justice, et que s'il faut être ou paraître riche pour l'obtenir, il va se rendre à l'heure fixée à l'hôtel-de-ville en voiture attelée de quatre chevaux. Il arrive en effet en voiture, accompagné de tous les membres de sa corporation. Ceci inquiète le magistrat et plus encore le clubiste qui se garde bien de comparaître.

Sur les conclusions du charbonnier, M. V... est condamné à donner l'enseigne générale et deux patars à tous les pauvres de la ville, à faire célébrer le 15 une messe solennelle à St-Jacques, à laquelle il devra assister, et aller à l'offrande avec un flambeau ; et l'après dîner, il dut aller boire à Kain, à ses dépens, avec toute la corporation des charbonniers.

Ceci nous montre à la fois l'esprit qui animait les corporations, l'originalité et l'inconvenance des peines arbitraires.

Les Autrichiens remportèrent sur les Français des succès à Marquain, à Hasnon et à Vicogne, où le général Dampierre fut tué. Condé, Valenciennes et le Quesnoi tombèrent aussi au pouvoir des armées de François II. Notre ville environnée d'une armée de 100,000 hommes fut beaucoup châtiée dans ces circonstances.

L'empereur ouvrit lui-même la campagne de 1794. Il était venu établir son quartier-général à Tournai, le 15 mai.

Ce fut le 22, que se donna la bataille de Pont-à-Chin. Les Français occupaient le village et les Autrichiens étaient près de la chapelle en deçà. On s'y battit depuis le matin jusqu'à dix heures du soir. Les troupes républicaines durent se retirer avec grande perte, et laissèrent beaucoup de prisonniers.

Après l'action, les Consaux avaient envoyé au camp du genièvre, de la bière et du pain. Il arriva tant de blessés à Tournai que les églises St-Piat, St-Médard et St-Jacques furent converties en hôpitaux, et les chirurgiens de la ville s'empressèrent d'y aller panser tous les blessés.

Mais bientôt Jourdan et Pichegru renversèrent tout sur leur passage. Le 26 juin, le premier remporta à Fleurus une victoire signalée, qui lui ouvrit pour toujours la Belgique et la Hollande.

Déjà l'empereur avait quitté Tournai le 30 mai pour se retirer sur Bruxelles, et la nuit du 2 au 3 juillet, les Autrichiens évacuèrent la ville, après avoir encloué les canons, et fait périr une partie des vivres qu'ils ne pouvaient emmener avec eux.

TOURNAI SOUS LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Les troupes françaises de la division du général Osten prirent possession de Tournai le 3 juillet. L'ennemi y avait abandonné des magasins considérables. Les troupes bivaquèrent sur la Grand'Place. Le lendemain on les logea dans les casernes. Une illumination générale célébra cet événement.

On publia aussitôt l'ordre de remettre toutes les armes dans les vingt-quatre heures, sous peine de mort. Celles de gros calibre furent déposées dans l'enclos de St-Martin, les autres, à l'hôtel-de-ville. Il fut défendu aux habitans de sortir de la ville sans un permis du magistrat visé par le commandant Samson, et plus tard, sans cocarde tricolore.

Le 5, pendant que l'armée républicaine s'emparait de Gand et d'Audenarde, on replanta sur la Grand'Place l'arbre de la liberté. Tous les citoyens avaient été invités à se trouver à cette cérémonie. Le lendemain, à l'occasion de l'arrivée du général Pichegru, le drapeau tricolore fut arboré à la galerie du beffroi, en présence de l'administration municipale, des membres de la chambre des arts et métiers, d'un grand concours de peuple, au son de toutes les cloches des paroisses et aux accords de la musique bourgeoise et militaire. Le 8 juillet, fut célébrée la

fête du drapeau tricolore. Il y eut illumination spontanée.

Pichegru établit à Tournai un comité de jacobins, connu sous le nom de ***Patriotes surveillans***, lequel par la nature de ses fonctions ne pouvait manquer de devenir odieux. Il signala les premiers momens de son existence par l'arrestation d'un grand nombre d'ecclésiastiques et autres individus non munis de billet de déportation. Le couvent des Carmes leur fut d'abord assigné pour prison, d'où peu de tems après ils furent transférés à Lille.

Pendant que la magistrature cherchait par ses proclamations à maintenir le crédit des assignats, et qu'elle invitait les citoyens à fournir le linge et la charpie demandés pour les défenseurs de la république, on avertissait les personnes des deux sexes de ne point paraître sans distinction républicaine tricolore, cocarde ou ruban, sous peine d'emprisonnement, et l'on ordonnait qu'au jour de chaque décade, tout citoyen suspendît à une fenêtre de sa maison un drapeau aux trois couleurs. Ce jour était annoncé à l'aurore, à midi et au soir par le son de la cloche et du carillon du beffroi.

Vers la fin de juillet, les scellés furent apposés par les membres de l'Agence établie près de l'armée du Nord, à l'intervention des magistrats Longueville et Delwaert, sur tous les biens, meubles et immeubles, appartenant aux personnes de tout rang qui avaient émigré ou abandonné leur domicile avant l'arrivée des Français. Quant aux fonctionnaires qui avaient fui à l'approche des armées républicaines, ils furent déclarés déchus de leurs fonctions par arrêté du représentant du peuple Richard. De ce nombre étaient les citoyens Dupré Du Falu, fiscal près du magistrat, Rose et Delamotte de Bourquembrai.

Bientôt au milieu des embarras que suscitaient le monopole et l'exportation des denrées ainsi que la police de la ville et des marchés, les magistrats se virent frappés de réquisitions de toute nature. Le chapitre, les abbayes et

les communautés religieuses furent taxées d'après leurs moyens. A peine avait-on satisfait à ces premières réquisitions, que la république qui publiait avec emphase la conservation des propriétés et la liberté du culte, exigea que nos magistrats lui fournissent endéans deux décades, à péril d'exécution, dix mille aunes de toile de tente, autant d'aunes de drap, de paires de souliers, de guêtres, de bas, de couvertures de laine, de sacs à pain, de chemises, de peaux de mouton ou de daim et une infinité d'autres objets nécessaires à la troupe.

Le 6 août arriva à Tournai le général Bombert avec une proclamation du représentant du peuple Richard, datée d'Anvers. Elle était relative à la chûte des Robespierre. Il engageait les braves soldats « à parcourir d'un pas égal la carrière du patriotisme et à marcher dans les principes du républicanisme dans ces crises suscitées par leurs ennemis, qui, ne pouvant vaincre les Français en masse, cherchaient à les diviser. »

Cependant des trésors considérables venant d'Anvers et du Brabant traversaient chaque jour notre ville pour se rendre à Paris, et signalaient les progrès des Français dans la riche Belgique. Mais ces nouveaux succès, loin d'améliorer la position des provinces conquises, ne faisaient qu'ajouter à leur détresse. Car les besoins de l'armée allaient croissant comme le territoire de la république, et tout le poids des réquisitions retombait sur nous. La dernière réquisition était à peine fournie que le représentant du peuple Laurent se rendit à la municipalité accompagné du commandant de la place Custers et de tous les principaux officiers de la garnison (26 août) pour demander au nom de la république une contribution de guerre de quatre millions de francs en numéraire. Cette somme devait être fournie par le Tournésis dans la huitaine sous la responsabilité personnelle des magistrats. En vain le conseiller Bonaventure se récria contre l'énormité de cette

nouvelle imposition, et démontra l'impossibilité d'y satisfaire. Ses vives représentations ne furent point accueillies par le représentant. Celui-ci observa à son tour que le comité de salut public avait exigé dix millions de Tournai et du Tournésis, mais que lui, eu égard au tems et aux circonstances, avait pris sur sa tête de réduire cette contribution à quatre millions; qu'après de pareils procédés, il s'attendait à son plein et entier fournissement dans le tems prescrit, d'autant plus qu'elle ne frappait que les nobles, les prêtres, les privilégiés, les maisons religieuses, les gros propriétaires et les capitalistes, et non les cultivateurs, ouvriers, artisans et autres citoyens peu aisés. *Guerre aux châteaux, paix aux chaumières*, telle était la devise des exacteurs de l'époque (1).

Après les fortunes, on imposa les arts. Les dépouilles de nos temples et de nos dépôts scientifiques les plus pré-

(1) Cette contribution fut répartie comme il suit :

Grand clergé comprenant :	
1° Le chapitre de Tournai.	1,320,000
2° L'abbaye de St-Martin.	1,200,000
3° Le temporel de l'Évêché.	600,000
4° L'abbaye de St-Médard.	100,000
5° Le chapitre d'Antoing.	50,000
6° L'abbaye des Prés.	20,000
7° L'abbaye du Saulchoir.	10,000
Les chanoines de Notre-Dame (au nombre de 31).	86,770
Les grands vicaires. . . . (— — 11)	6,423
Les chapelains et autres prêtres (— — 13)	5,814
Les couvens. . . . . . . (— — 9)	11,996
Les chanoines d'Antoing. . . (— — 10)	5,156
Les citoyens et citoyennes de Tournai. . . .	243,167
Les Forains.	140,694
Total. . . .	4,000,000

M. Hoverlant, dans son essai historique vol. 86, page 527, estime que la domination française de 1794 à 1814 a coûté à la ville de Tournai la somme énorme de 85,518,352 fr !

cieux se virent aussi condamnées à enrichir le muséum national. De l'hôtel-de-ville, Laurent se rendit à la bibliothèque du chapitre et à la cathédrale pour y prendre inspection des livres et des tableaux. Laurent avait été jésuite, il n'était donc pas dépourvu de connaissances en bibliographie, et ces connaissances nous furent fatales. Cent soixante-quinze ouvrages, parmi lesquels des manuscrits du plus grand prix, furent enlevés à St-Martin et un plus grand nombre à la bibliothèque capitulaire. On les encaissa pour être transportés à Paris. Plusieurs toiles de nos grands maîtres, entr'autres l'Adoration des Mages par Rubens qui décorait le grand autel de l'église des capucins, le Purgatoire et le Martyre des Machabées du même maître qu'on admirait à la cathédrale s'exilèrent, sans retour, de la terre classique qui les avait inspirés (1).

(1) Le représentant Laurent avait été envoyé dans le Tournésis pour faire transporter à Paris les objets d'art et de sciences les plus remarquables.

Voici une de ses lettres à la Convention nationale. Elle donne la mesure du cynisme révolutionnaire qui présidait aux opérations des agens spoliateurs de la nation française en Belgique.

Maubeuge, 29 messidor an II.

CITOYENS REPRÉSENTANS !

« Les églises des communes évacuées par les Hulands regorgeaient de saints. Ils n'ont pas recouvré plutôt la liberté qu'ils ont voulu aller voir la Convention Nationale à Paris. Je leur ai donné des ciboires, des calices, des remontrances, des galons pour faire leur route, et je te les envoie de suite par la diligence de Maubeuge.

» Ils méritent de ta part un accueil d'autant plus gracieux qu'ils sont les précurseurs de deux millions en numéraire que nous avons imposés, Gillet et moi, sur les richards de Mons. »

Quand le premier envoi de tableaux, parmi lesquels se trouvaient ceux de Tournai, arriva à Paris, il était escorté par un lieutenant de hussards. Admis à la barre de la Convention pour lui faire hommage de cette collection, il s'exprima en ces termes :

REPRÉSENTANS DU PEUPLE !

« Les fruits du génie sont le patrimoine de la liberté. L'armée du Nord a soigneusement conservé les chefs-d'œuvre que dans leur course

Deux mois après, imitant l'exemple du représentant Laurent, le commissaire des guerres Domange enleva de la Tour-des-six les coupes d'or et de vermeil qui s'y trouvaient depuis un tems immémorial, et dont se servaient les souverains à la solennité de leur joyeuse entrée.

Le 13 septembre, veille de la procession générale, contrairement à un usage qui remontait au règne de Philippe II, le magistrat, la chambre de commerce, la confrérie des Damoiseaux et les compagnies bourgeoises, n'allèrent point offrir à la cathédrale. La procession eut lieu le lendemain, mais on n'y porta que les bustes de Saint-Roch, de St-Charles Borromée et une vierge de bois argentée, de peur de réveiller l'avidité sacrilége de quelque nouveau Denis. L'année suivante, en suite d'un arrêté, le commandant de place Malherbe défendit la procession dans les rues de la ville.

Les États du Tournésis, et l'administration communale venaient de recevoir un accroissement par arrêté des représentans du peuple Haussmann et Briez, nommant des adjoints aux États, aux prévôts et jurés, ainsi qu'aux conseillers pensionnaires (1). Les adjoints municipaux furent

rapide les despotes coalisés nous ont abandonnés. Trop longtems ils avaient été souillés par l'aspect de la servitude. C'est au sein des peuples libres que doit rester la trace des hommes célèbres. Les pleurs des esclaves sont indignes de leur gloire et les honneurs des rois troublent la paix de leur tombeau. C'est au musée national que désormais l'étranger viendra s'instruire.

(1) Les membres adjoints aux États du Tournésis étaient les citoyens : Herrier receveur, Dorez notaire, Willaumez procureur, Delhaye avocat, Delhaye procureur, Dubus de Leers, Cazier d'Hollain et Prévost de Templeuve.

Les adjoints aux prévots et jurés : Declinelle, De Gaest De Braffe, Jacques Lefebvre marchand, Chaffaux-Moncheur avocat, et Verdure-Maisonfort marchand.

Les adjoints aux échevins : Drogard-Derasse ci-devant procureur,

installés le 16 septembre à la chambre prévotale par le commandant Custers, accompagné de son état major.

Le citoyen Auverlot fut nommé accusateur public de la Commune, et plus tard commissaire du pouvoir exécutif, en remplacement de M. Dupré-Dufalu, fiscal et procureur-général.

Le jour même de leur installation fut pour eux un jour de rude épreuve. Le Tournésis fut requis de fournir mille bêtes grasses, et trois jours après Simoinier, directeur général des hôpitaux des armées du Nord fit une demande considérable d'objets d'approvisionnement, consistant principalement en 2,600 sacs et paillasses, 2,250 matelas et traversins, 3,600 paires de draps de lit, 1,250 couvertures, 3,000 chemises, 43 pièces de vin, autant de pièces de vinaigre, 8,600 livres d'huile, ris, chandelles, savon et sucre, 64 pièces de toiles pour chemises, draps et suaires, et quantité d'autres objets de toute espèce. Cette réquisition devait être fournie dans le délai de 15 jours par les magistrats à peine « d'être regardés comme ennemis de la république. » Peu de jours après (26 septembre), à la demande de l'inspecteur en chef Meunier, le Tournésis fut encore requis de fournir 500 bêtes à cornes du poids de quatre à cinq cents livres, 9,000 quintaux de froment et 3,000 de farine.

Le 25 septembre, arrivèrent à Tournai environ mille Hessois faits prisonniers à Bois-le-Duc. Ils furent logés dans les casernes et dirigés le lendemain sur Lille. Ce fut vers ce tems-là que commencèrent les travaux de la cita-

Tonnelier médecin, Delvigne-Duvivier fabricant et Laigdaux marchand de bas.

Les adjoints aux conseillers pensionnaires : Cornet-Dezaii, ci-devant conseiller et Houzé avocat. M. Macau conseiller pensionnaire des États du Tournésis, nommé commissaire impérial près des armées autrichiennes, les ayant suivies en Allemagne, avait été remplacé en cette qualité par l'avocat Dehulst.

delle, dont on avait commencé à déblayer les ruines sous le gouvernement autrichien. Mille pionniers y furent employés sous la direction du capitaine du génie Mabille.

De son côté, le commandant de la place Custers, qui avait défendu aux magistrats de donner des passeports aux prêtres, leur adressa le 18 octobre la lettre suivante :

« Citoyens !

» La Convention nationale a décrété que la troisième décade de vendemiaire, il serait célébré une fête pour l'expulsion totale de l'ennemi honteusement chassé de la terre de la liberté qu'il n'avait souillée que par la plus infâme trahison. Il s'échappe tremblant de votre pays devant nos cohortes républicaines, et croit par une fuite prompte éviter la massue de la liberté, qui tôt ou tard ne peut manquer de l'écraser. J'ai pensé qu'en vous annonçant ce décret vous aviez trop à vous féliciter d'être débarrassés des fers que vous faisait porter l'exécrable tyrannie de l'Autriche, pour ne pas partager la joie qui anime le français libre. Je vous invite donc à célébrer cette fête tant en annonçant à l'aurore ce jour mémorable par les carillons sonnant patriotiquement, ainsi que par les cloches et l'illumination du soir. Si vraiment vous partagez notre félicité, le reste de la fête se fera parmi vous très-fraternellement ; car la joie et le contentement résident dans les cœurs et non dans les démonstrations froides et gênées. »

Signé : F. Custers.

En conséquence ce jour (18 octobre), la cloche du beffroi et toutes les cloches des églises, abbayes et maisons religieuses sonnèrent patriotiquement depuis 5 à 6 heures du matin, de neuf à dix, de midi à une heure, de trois à quatre et de huit à neuf heures du soir. Toutes les boutiques furent fermées, ainsi qu'aux jours de fête religieuse. A la garde montante, il y eut une grande parade, à laquelle assista le général Depaux, commandant de la ville et de la citadelle.

On voyait sur la place, vis-à-vis de l'arbre de la liberté, un amphithéâtre sur lequel on avait placé une statue colossale de la Déesse. Elle foulait aux pieds une couronne. D'une main elle tenait un niveau, de l'autre le bonnet phrygien. Au milieu de l'amphithéâtre on lisait cette inscription :

Extrait du procès-verbal de la Convention nationale du 6 mars 1793 :

« La Convention nationale ayant entendu le rapport de son comité diplomatique, déclare au nom du peuple français que la ville de Tournai et sa banlieue ont librement prononcé dans leur assemblée primaire le vœu émis de la réunion à la France. En conséquence, elle décrète que la ville de Tournai et sa banlieue font partie intégrante de la république. »

A droite était écrit : « Le peuple reconnaissant » à gauche : « Aux défenseurs de la patrie. »

A dix heures il y eut de brillans bals au Waux-Hall, au théâtre et à St-George. Tout se passa dans l'ordre le plus parfait.

Le lendemain de cette fête, les représentans du peuple Haussmann et Briez, créant une administration générale dans chaque province du pays conquis, conservèrent à notre cité le siége du Tournésis. Son administration se composa provisoirement de six membres. Le gouvernement central et supérieur pour toutes les affaires de la Belgique était établi à Bruxelles. Le 27 octobre vers le soir, on commença de peindre sur les maisons appartenant aux personnes qui avaient fui à l'approche des armées républicaines, ces mots : *propriété nationale*.

Comme depuis l'occupation française les approvisionnemens de la ville ne se fesaient qu'avec la plus grande difficulté, le magistrat n'avait cessé de publier des ordonnances à ce sujet. Mais le monopole et la malveillance déjouant tous ses projets d'ordre et d'économie, les villa-

geois ne se rendaient à la ville qu'avec la plus grande défiance, surtout depuis la mise en circulation des assignats. Il y avait ordinairement grande presse dans les marchés, et très-peu de vendeurs. Dans ces circonstances, les États du Tournésis, qui avaient requis les communes d'approvisionner le marché de Tournai ainsi que les magasins de la république établis aux Carmélites, de beurre, de grain et autres denrées, renouvellèrent leurs invitations. « La négligence que vous apportez, disaient-ils dans leur circulaire du 5 novembre, n'est plus tolérable. Elle approche de la malveillance. Les sollicitations les plus pressantes vous ont été faites; des lois sévères ont été portées, rien n'a pu vous engager à y obtempérer. Des plaintes amères nous ont été faites, et nous vous prévenons que l'autorité des lois est réclamée de toutes parts.

Les demandes qui vous sont faites en grain pour l'approvisionnement du marché méritent une attention majeure. La moindre négligence, le moindre retard vous rendrait responsables des malheurs qui pourraient arriver, si les marchés de grain et de beurre n'étaient pas approvisionnés. En conséquence nous vous prions, nous vous requérons, nous vous sollicitons au nom de la patrie, au nom de tout ce que vous avez de plus cher, de détourner le glaive de la loi qui est prêt à frapper les récalcitrans et la malveillance. Employez donc tous vos soins, redoublez de zèle, d'activité et d'ardeur. S'ils ne suffisent pas, faites usage des moyens que la loi a mis entre vos mains, pour faire effectuer complètement les réquisitions, et ne faites pas comme la plupart des hommes qui ne deviennent sages qu'à l'école du malheur. »

Le 8 novembre, l'orage dont on était menacé éclata en la paroisse de St-Brice. La multitude brisa les portes et les fenêtres du collége, où l'on avait établi un bureau pour la distribution des *permis d'acheter*, que délivrait le magistrat pour empêcher l'accaparement. La

populace y tint des propos alarmans, au point que commissaires et secrétaire jugèrent à propos de se sauver. Un autre attroupement plus nombreux se porta à l'hôtel-de-ville la menace à la bouche, et tout présageait de graves désordres, quand la force-armée arrivant à propos, montra de la vigueur et dissipa les rassemblemens sur tous les points. Les distributions de grain eurent lieu, sans désordre, mais quelques jours plus tard des chariots partis de Chercq et de Froyennes pour l'approvisionnement du marché, furent pillés en route par les paysans.

Sur ces entrefaites les pères Mercier et Gobier, capucins de Tournai, traduits à Bruxelles pour propos tenus dans leur communauté, y avaient été condamnés à mort par le tribunal criminel, et exécutés quatre heures après le prononcé du jugement.

Pendant que l'on substituait les assignats au numéraire dans les caisses des collecteurs de deniers publics, l'agence enlevait le vin dans les maisons des émigrés pour le service des hôpitaux (1). Le citoyen Crudenaire, receveur du corps des cabaretiers, refusa obstinément d'échanger son numéraire contre du papier-monnaie. Il fit plus, il répartit son fond de caisse montant à 1,900 florins entre tous les maîtres de ladite corporation, malgré la défense de l'inspecteur Crépel. Il paya cet heureux entêtement par une journée de prison, dont on a tout lieu de croire que ses joyeux confrères l'auront amplement dédommagé.

Peu après on fit un appel au patriotisme. Un arrêté des représentans du peuple engagea les habitans du pays conquis à échanger leur or contre des assignats. On promettait l'insertion dans les feuilles publiques du nom de ceux qui répondraient au vœu du gouvernement, et d'un autre côté l'on menaçait de traduire à la barre du tribunal cri-

(1) Il y avait à la caisse du dépositaire judiciaire 17,760 livres qui furent remplacées par des assignats.

minel tout Français ou agent de la république qui achèterait en numéraire. Mais le peuple ne se montra point avide de renommée à ce prix. Vers le même temps, comme pour justifier le vieil adage : *point de mal sans bien*, la torture fut supprimée (1), ainsi que la perpétuité des peines. Les condamnés à mort devaient être à l'avenir fusillés, à moins que les magistrats n'ordonnassent l'emploi de l'instrument des supplices usité en France.

Dans l'intervalle, on avait nommé à Bruxelles les membres composant l'administration d'arrondissement de Tournai-Tournésis (2). Ils furent installés le 10 décembre en l'hôtel des États. Les magistrats communaux assistèrent à cette cérémonie avec le général Depaux, sa suite, le commandant Custers ainsi qu'une foule de citoyens. L'agent national Hovyn et l'accusateur public Auverlot y prononcèrent des discours qui furent imprimés.

A une époque où il fallait requérir les communes d'apporter à la ville ses provisions, il était bien d'avoir les siennes ; aussi le premier soin de l'administration d'arrondissement fut de penser d'abord à elle-même. Autorisée par le pouvoir supérieur de la Belgique, elle se rendit aux demeures des personnes absentes pour y enlever la quantité de vin *qui lui était accordée*. Après cela, elle décréta la réimpression de l'arrêté du 6 frimaire, défendant la fabrication du genièvre, celle de la bière avec le seigle, ainsi que toute fabrication d'amidon et de poudre.

Le 5 janvier 1795, les aveugles firent comme de cou-

(1) La torture n'existait plus, pour ainsi dire, en Belgique, car Joseph II, en 1784, avait défendu d'appliquer la question ou la torture aux accusés sans ses ordres.

(2) C'étaient l'agent national Hovyn, homme de loi à Lille, Duriez-Gossart négociant à Lille et Perrier, ci-devant avoué au tribunal de cette ville, Drogart-Derasse président, Dorez notaire, Donelle raffineur de sucre et Prévost, bailli de Templeuve.

tume le tour de la ville avec leur gâteau destiné à célébrer *la fête des Rois*, mais orné d'une bannière aux trois couleurs.

Les Français, précipitant en Hollande les succès de la guerre, Maestricht, Bommel, Grave étaient tombés en leur pouvoir, et un grand nombre de prisonniers Hollandais étaient arrivés à Tournai au commencement de cette année. De Tournai, qu'ils ne faisaient pour ainsi dire que traverser, ils étaient dirigés sur Lille et les villes voisines.

Comme notre commune, malgré les pressantes invitations des représentans du peuple, était encore en demeure de fournir la dernière réquisition, Haussmann, l'un d'eux, étant arrivé à Tournai le 15 janvier, fit arrêter comme otages, au milieu de la nuit, trois chanoines et sept religieux de St-Martin. Conduits à la prison des Carmes, ils en partirent quelques jours après pour Valenciennes.

Le surlendemain la cloche et le carillon du beffroi annoncèrent l'installation des nouveaux magistrats nommés par les représentans du peuple (1). Le général Depaux et le commandant de la place Couthaud se rendirent à cet effet à l'hôtel-de-ville. L'agent national Hovyn prononça, en cette occasion, un discours dans lequel il engageait les Belges et particulièrement les Tournaisiens « à faire toutes

(1) Telle était la composition de la nouvelle municipalité, MM.

Verdure-Maisonfort, grand prévôt.
Houzé conseiller pensionnaire.
Devillers.
De Lossy-Dewarmé.
Chaffaux avocat.
Delvigne-Duvivier,
Debonnaire.
Hebbelinck-Philippart.

Échevins.
Sacqueleu mayeur.
Poutrain.
Delwart.
Wicard.
Ruelle avocat.
Lehon conseiller pensionnaire.
Auverlot, fiscal.
Paris.
Jacques Lefebvre.

Ces deux derniers furent remplacés le 26 février par les citoyens Manesse et Renard-Déchaux.

» sortes de sacrifices pour mériter le bienfait d'être réunis » à la république française, et à se méfier des prêtres et » des nobles, qui de tout tems avaient asservi la Belgique. » Le grand prévôt Verdure y répondit. Après lui le citoyen Leclercq prit la parole pour le comité de surveillance.

Aussitôt après leur entrée en fonctions, les nouveaux magistrats envoyèrent aux curés, pour être lu au prône après les offices, un arrêté des représentans du peuple. La république y engageait les Belges à imiter les Français en se dépouillant des cloches et autres objets inutiles au culte de la divinité, « dont le vrai temple était dans le » cœur de tout républicain et dans les vertus morales. » Elle promettait en outre la suppression des dîmes et des droits féodaux, le respect dû au culte et le maintien de ses ministres. Ce document ne fut point lu dans plusieurs églises. Les pasteurs répugnaient à cette publication. Ils demandèrent aux magistrats d'en être dispensés. Leur réclamation communiquée d'abord à l'administration d'arrondissement fut renvoyée aux représentans du peuple, qui, paraît-il, n'insistèrent point pour le moment.

Le troisième anniversaire de la mort de Louis XVI fut célébré à Tournai avec cette pompe frénétique qu'inspiraient l'époque et l'influence des idées démocratiques. Ce jour-là (21 janvier), il fut ordonné d'arborer le drapeau tricolore et de fermer toutes les boutiques et tous les magasins de détail.

A trois heures les magistrats se rendirent à l'hôtel de l'administration d'arrondissement, précédés du drapeau national et d'une musique guerrière. De là, le cortége gagna la Grand'Place. Toutes les autorités montèrent sur un théâtre. En face de celui-ci on avait dressé un bûcher sur lequel gissaient diverses armoiries et autres signes de l'esclavage, entre autres deux doubles aigles, une couronne et un sceptre que le fanatisme républicain vouait aux flammes. Le grand prévôt Verdure y mit le feu au cri

de *vive la république!* au bruit de la mousqueterie, de trois salves d'artillerie, sous les yeux de toute la garnison présente sous les armes, et d'un immense concours de peuple. A la flamme du bûcher succédèrent les chants républicains. L'avocat Leclercq et quelques actuaires de l'administration entonnèrent la Marseillaise et la Carmagnole, que le peuple répéta en chœur.

On lisait sur l'obélisque, au dessous de la statue de la liberté : *anniversaire de la mort du dernier tyran des Français qui porta sa tête coupable sur l'échafaut national le 21 janvier* 1792. Sur la seconde face on lisait : *vive la République une et indivisible! Vive la Convention nationale!* Sur la troisième face : *Vive la Liberté! guerre et mort aux tyrans!* Le soir l'obélisque et une partie de la ville furent illuminés.

Quelques jours après arriva la nouvelle que l'armée du Nord était entrée victorieuse à Amsterdam le 20. Le peuple batave l'avait accueillie, disait-on, avec enthousiasme et toute la Hollande était soumise. Les places fortes avaient ouvert leurs portes, et les provinces avaient envoyé des députations à l'armée républicaine.

Cependant, malgré les distributions nombreuses de pain et de charbon faites aux indigens, le calme était loin de régner à Tournai. Le citoyen Duriez-Gossart qui s'était rendu à Bruxelles, en était revenu, à la vérité, avec l'autorisation de faire prendre pour notre province dix mille quintaux de blé dans les magasins militaires de la châtellenie d'Ypres et de Courtrai, mais ceux-ci étaient eux-mêmes dépourvus, et quarante chariots qu'on y avait envoyés à cette fin étaient revenus vides. Les embarras croissaient donc de jour en jour. Ce qui venait encore les compliquer, c'était le grand nombre de prisonniers Irlandais, Anglais, Hollandais qu'on dirigeait sans cesse sur la France par Tournai. Dans ces graves circonstances l'agent Hovyn, le grand prévôt Verdure et le conseiller Lehon par-

tirent pour Bruxelles. Ils en revinrent le 15 février avec des promesses, mais point d'argent. La disette allait se faire sentir, et le peuple inquiet et affamé était sur le point de se mutiner, quand enfin il arriva trente chariots de grain. Le garde-magasin céda, de son côté, cent-cinquante quintaux de farine à la demande de l'administration d'arrondissement et le calme se rétablit.

Le 18 février, on reçut l'arrêté du comité de salut public qui supprimait dans les pays conquis les comités révolutionnaires et de surveillance (1). Les amendes imposées pour non paiement de la contribution étaient remises. On pouvait payer celle-ci moitié en argent, moitié en assignats. Le maximum cessait, et toutes les procédures entamées pour l'avoir violé, étaient mises au néant. Cet arrêté, qui mettait de plus en liberté les otages fut accueilli avec joie. Le son de toutes les cloches l'annonça au peuple. Des exprès partis de grand matin pour Valenciennes étaient allés les informer de leur délivrance, et le même soir les captifs furent rendus à leur famille et à leurs amis.

Tous les événemens semblaient annoncer la réunion prochaine de notre pays à la république. Tandis qu'à Tournai l'agent national Hovyn tirait du décret bienfaisant du comité de salut public un heureux présage pour la réunion, le représentant du peuple Pérès y disposait les habitans de Bruxelles dans un discours prononcé au temple de la raison.

Le 15 mars, en vertu d'une réquisition de l'administration d'arrondissement, les magistrats apposèrent les scellés sur les bibliothèques des corporations et des personnes absentes.

(1) Le comité de surveillance tenait ses séances à l'hôtel des ci-devant États (Palais de justice actuel). On voyait au-dessus de la porte un tableau symbolique de ses fonctions, un grand œil surmonté d'un coq et ces mots : *comité de surveillance*. Après sa suppression, ceux qui en avaient fait partie furent en butte à toutes sortes d'avanies.

La disette augmentant, chaque jour éclatait quelque violent désordre. Un convoi de grain destiné à l'approvisionnement de la ville avait été pillé par les habitans de St-Genois; et les hussards d'escorte, maltraités et dispersés. A cette nouvelle le commandant de la place et l'agent national s'étaient rendus sur les lieux avec la force armée. Des visites domiciliaires firent récouvrer une partie du blé enlevé, et les gens de loi s'engagèrent à remettre le surplus. Néanmoins on fit quelques arrestations. La populace s'étant portée aux mêmes violences, au village de Ramecroix, une dixaine d'individus furent incarcérés au beffroi. Un peu plus tard quinze voitures de grain furent encore pillées à Leuze, malgré les volontaires qui les escortaient. Ces succès ayant enhardi les malfaiteurs, ils attaquèrent le 5 mai à Benne un bateau chargé de provisions pour Tournai. Mais les hussards qui escortaient le convoi, sabrèrent, cette fois, une partie des pillards et ramenèrent l'autre dans les prisons du beffroi et de la tannerie, ce qui facilita l'arrivée de trois bateaux que la foule se garda bien d'attaquer.

Les obstacles que la ville éprouvait dans ses approvisionnemens, avaient fait enchérir le grain à un tel point que la municipalité avait dû taxer le pain de trois livres à trois francs. Peu après, elle arrêta qu'il serait distribué à chaque pauvre par décade neuf livres de farine pour le prix de dix livres de France; mais comme les fonds communaux ne pouvaient suffire pour nourrir environ 12,000 pauvres, elle fut autorisée à établir une imposition de 75,000 florins. Entre-tems il arriva encore un bateau de blé, et comme on craignait que cette imposition pour achat de grain, ne fût la cause ou ne servît de prétexte à quelqu'émeute, une circulaire du commandant de la place Couthaud, adressée aux curés et égliseurs, les rendit responsables des désordres, si par négligence ou défaut de surveillance on sonnait le tocsin dans leurs paroisses.

A S[t]-Piat et à S[t]-Quentin on s'abstint de sonner pendant quelque tems. Les autres paroisses sonnèrent comme auparavant, en prenant toutes les précautions nécessaires. Mais cette imposition, payable par tiers de décade en décade ne se recouvrait qu'avec lenteur. La municipalité se vit forcée d'envoyer à différentes personnes une sommation de payer dans les huit heures, à péril d'exécution militaire et même d'arrestation.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, des troubles éclatèrent à cette occasion. Le jacobinisme et le royalisme furent accusés de les avoir fomentés. La nuit du 10 au 11 mai, dix-neuf personnes furent arrêtées et conduites aux Carmes. Elles y demeurèrent dix jours. On prohiba le port de cannes et de bâtons, et il fut enjoint à tous les armuriers de rapporter à l'hôtel-de-ville dans les 24 heures, à péril de 200 livres d'amende, les armes et les fusils qui leur avaient été restitués.

Cet état de choses avait appelé l'attention de l'administration centrale de la Belgique sur notre cité. A son invitation, la municipalité institua une commission provisoire de justice, dont les fonctions étaient gratuites. Les plaids commencèrent le 1[er] mai (1). On remarque qu'à l'ancienne formule de prestation de serment : « je jure sur ma part de paradis et la damnation de mon âme » on substitua cette autre : « je jure en mon âme et conscience. Le christ, que l'on prenait à témoin lors du serment, disparut aussi de la salle de justice républicaine, *comme étant de l'ancien régime* (2).

(1) Elle était composée de MM. Hoverlant, Debonnaire, Chaffaux, Auverlot, Willaumez, Houzé et Marlier.

(2) L'ère républicaine fut à Tournai l'ère des innovations. Aujourd'hui l'on défendait de planter l'aigle, qui de tems immémorial annonçait la franche foire, le lendemain on publiait que nonobstant le dimanche les boutiques de la foire du mois de mai pouvaient rester ouvertes. Par

Chaque jour les dépouilles du Nord qui traversaient notre ville signalaient les progrès des Français sur le Rhin. Déjà dix-huit caissons chargés d'objets d'art, de livres et de tableaux avaient passé par Tournai pour se rendre en France. Le 25 avril et le 3 mai, le riche cabinet d'histoire naturelle du prince d'Orange remonta le fleuve, destiné à embellir désormais le musée de la capitale.

Le 12 juin, les autorités civiles et militaires se rendirent sur la place, et là, montées sur un théâtre, elles annoncèrent au peuple la prise de Luxembourg et la mort du Dauphin. La musique militaire joua des airs républicains; aux sons de l'harmonie succédèrent les discours, les chants et la danse. Triste époque que celle où la mort de l'héritier d'un trône inspirait de semblables saturnales!

Le grand nombre de troupes qui passaient par Tournai pour se rendre à l'armée du Nord, épuisant les magasins de la république, aggravaient encore la fâcheuse position dans laquelle se trouvait la ville. Plusieurs paroisses n'ayant pu être approvisionnées de farine, des tumultes eurent lieu. Les pauvres s'étaient portés en foule à la municipalité, et de là répandus dans la ville, demandant, l'insulte et la menace à la bouche, du pain ou de l'argent. Les femmes chargées de la nourriture des orphelins envahirent aussi l'hôtel-de-ville, pour représenter aux magistrats que ne pouvant se procurer du pain avec des assignats, il fallait les payer en numéraire, si non elles viendraient déposer dans la salle de leurs séances les nourrissons confiés à leurs soins.

Dans l'impossibilité d'alléger la misère publique, la municipalité en masse informa l'administration d'arrondissement qu'elle abandonnerait ses fonctions, si pour le

horreur pour les tyrans, l'on s'abstenait de célébrer la fête *du roi des Radis*, et les gardes municipaux arrêtaient, par ordre supérieur, jusqu'aux enfans qui annonçaient dans les rues le jour de la circoncision : *des billets pour les rois.* Ignoscenda quidem!

lendemain 30 juin, des fonds n'étaient pas mis à sa disposition.

Les sommes promises n'arrivant pas, conformément aux dispositions qu'ils avaient manifestées, les citoyens Marlier, Delplanque, Devillers, Hebbelinck-Philippart et Hoverlant cessèrent de fréquenter les assemblées. On usa contre eux de toute la rigueur de l'arrêté des représentans du peuple du 11 juin, concernant les magistrats qui refusaient de remplir leurs fonctions. Des militaires à qui l'on devait fournir la nourriture, la boisson et cinq livres par jour furent placés chez eux. Cette exécution les engagea à reprendre leurs fonctions.

Le 8 juillet, une proclamation des municipaux annonça la nomination des membres composant le conseil général de la commune. Un de leurs premiers soins fut de retirer les gardes placés chez les habitans qui refusaient de payer l'imposition pour achat de grain. Ils députèrent vers eux deux membres pour les engager à payer au moins la moitié de leur quote. Mais ces invitations bienveillantes et officieuses n'eurent point tout l'effet qu'on était en droit d'en espérer.

Au milieu de cette crise, de ce bouleversement général, suite nécessaire des conquêtes, le 24 août fut pour Tournai un jour de fête qui rappelle l'antique souvenir des jeux solennels de la Grèce. A l'aube du jour, la cloche et le carillon de la campanille communale annoncèrent l'arrivée de M. Trentesaux, Premier de Louvain. Le vainqueur, déjà comblé d'honneur dans le temple des sciences, fut accueilli dans sa patrie avec tout l'appareil d'un triomphe.

Vers trois heures, le brillant cortége assemblé sur la Grand'Place, partit pour se porter à sa rencontre. Une musique guerrière, précédée de cent bourgeois à cheval ouvrait la marche. Suivait ensuite la voiture du chanoine Cornet, député du chapitre, qui s'y trouvait avec l'abbé Bouilli, principal du collége et le professeur Trentesaux.

Puis soixante collégiens à cheval ayant à leur tête deux de leurs condisciples montés sur des chevaux blancs. L'un portait la couronne destinée au lauréat, l'autre un tableau à sa louange. Ils étaient suivis de six autres élèves vêtus à la romaine, armés d'une lance, portant des branches de laurier. Après eux marchaient les doyens et sous-doyens des arts et métiers, en habit noir. Ensuite s'avançaient quatre voitures contenant les membres de la municipalité, et deux autres où se trouvaient les députés de l'administration d'arrondissement. Venaient ensuite cent élèves, en écharpe rouge, tenant tous des palmes à la main. Le général Oméara, qui avait pris le commandement de la province, tout son état major et 25 hussards fermaient la marche.

Arrivé entre la porte des Sept-Fontaines et le faubourg de Maire, le collége trouva le Premier de Louvain, qui l'y attendait accompagné de sa famille, des gens de loi de St-Léger, et d'une cinquantaine de villageois à cheval. Là, celui qui était l'objet de ces brillantes démonstrations, et dont le nom volait de bouche en bouche, monta sur un cheval du commissaire des guerres Ris. Alors un élève lui ceignit la tête d'une couronne de laurier, et après que le vainqueur eut reçu les félicitations des étudians et des corporations, le cortége rentra en ville dans le même ordre qu'il en était sorti. Le lauréat environné des six jeunes gens vêtus à la romaine s'avança au son de l'airain de toutes les paroisses, entouré d'un peuple immense accouru sur ses pas et dont les applaudissemens faisaient retentir les airs! Toutes les rues par lesquelles passa le cortége étaient enjolivées de verdure, de devises, de chronogrammes. Celles de Pont et du Quesnoi se distinguaient surtout par l'élégance et la fraîcheur de leurs arceaux, la beauté et les heureuses harmonies de leurs portiques.

La cour du collége apprenait par ses inscriptions latines que c'était dans cette enceinte consacrée au culte des

Muses, que Joseph Trentesaux avait puisé les premiers élémens des lettres et des sciences. Elle était tendue de riches tapisseries. En face de la porte d'entrée et vis-à-vis du portique s'élevait un dôme garni de taffetas et de velours cramoisi, relevé par des torsades d'or. Le Premier de Louvain s'y plaça. Il fut successivement complimenté par M. De Roisin, au nom du chapitre, qui lui fit présent d'un livre ; ensuite par l'agent national Houzé (1), organe de la municipalité, par la chambre des arts et métiers et par le commissaire des guerres Ris, qui prit la parole pour l'état-major. M. Declippelle au nom des magistrats fit don au Premier d'une aiguière d'argent, et la chambre des arts, d'une cafetière de même métal.

Après que toutes les autorités eurent adressé à M. Trentesaux les félicitations que méritaient ses brillans succès, on procéda à la distribution des prix. Le soir il y eut bal

(1) Voici son allocution :

Liberté, émulation, égalité.

Citoyen !

La palme glorieuse que vous venez de remporter nous annonce tout à la fois que la Divine Providence vous a comblé de grands talens. Il vous est bien honorable, citoyen, de voir cette province, cette ville, ce lieu de votre naissance, ce collége où vous avez été instruit dans les premiers élémens des sciences, triompher et se réjouir avec vous de vos brillans succès. Tout cela serait bien propre à vous enorgueillir, si vous ne saviez à présent, mieux que jamais, que l'orgueil est un vice, et que tous nos signes d'allégresse tendent bien plus à vous inspirer une noble émulation dans la continuation de vos travaux, qu'à vous porter faussement à croire qu'ils seraient parvenus à leur terme.

L'étude profonde que vous avez faite de la philosophie et de la morale, vous a sans doute appris que l'homme se doit premièrement tout à Dieu, ensuite à son pays, postérieurement à sa famille, enfin à lui-même. Ce n'est donc que par l'exercice suivi de tous ces devoirs que vous continuerez d'être un bon philosophe, un bon citoyen, un bon père de famille ; en un mot, un bon républicain. Tels sont les vœux de la municipalité de Tournai dont je suis l'organe.

Vive la République !

Houzé, Agent-National.

au théâtre. Le Premier y assista. Le lendemain il se rendit au collége à un grand repas, auquel vinrent prendre part la municipalité, l'administration d'arrondissement, la chambre des arts, le général Oméara et tous les premiers des classes.

Le 28 août, soixante jeunes-gens à cheval, précédés d'une musique guerrière et du drapeau tricolore, se rendirent chez M. Lefebvre-Capron, bailli de la terre de S[t]-Léger, où logeait M. Trentesaux pour l'accompagner retournant dans ses foyers. Le 1[er] septembre il y eut encore bal à cette occasion, et le lendemain grand dîner à S[t]-Martin. Le 8, le général Oméara donna aussi un brillant festin, et le 30 le corps des graissiers l'invita à un grand banquet et donna bal à la salle de S[t]-George. C'est ainsi que dans cette ville, où les sciences, les arts et les lettres furent de tous tems l'objet d'un culte tout particulier, chaque classe de la société décerna à l'envi les honneurs que l'on doit aux talens supérieurs et au génie.

Un mois s'était écoulé, que la nouvelle de la réunion de la Belgique à la France fut apportée par un courrier extraordinaire à l'administration d'arrondissement (8 octobre). Celle-ci en informa aussitôt la municipalité. Pendant trois jours les cloches de la ville annoncèrent cet événement au peuple, le matin, le midi et le soir. Le lendemain à onze heures l'administration d'arrondissement, la municipalité et l'état-major se rendirent en la salle des concerts sur la Grand'Place. La tribune était ornée d'un tapis et d'un drapeau tricolore. L'agent national y parut et lut à haute voix le décret de la Convention en date du ix vendémiaire (1[er] octobre 1795) qui réunissait notre pays à la république. A l'agent national succéda l'aide-de-camp du général Oméara, pour prononcer un discours très-bref sur les immenses avantages que la Belgique allait recueillir de ce bienfait de la grandeur conventionnelle. (1) Après

(1) Trois mois après, le Tournésis était frappé d'un emprunt forcé de 700,000 livres de France.

ces discours les cris de *vive la République* proclamés par les autorités ne trouvèrent que très-peu d'écho parmi le petit nombre des assistans. L'enthousiasme de commande alla expirer à quelques pas de la tribune : Tournai avait cessé d'être chef-lieu de province ! L'administration d'arrondissement ne tarda point à être supprimée et fondue dans celle de Jemmappes.

Cependant l'insurrection des sections à Paris, dont les projets tendaient à anéantir la représentation nationale, ayant fait prendre dans les provinces des mesures contre les émigrés français, l'ordre arriva dans Tournai de les arrêter tous, ainsi que les personnes suspectes ; et la consigne fut donnée aux portes de ne laisser sortir qui que ce soit sans passeport (12 octobre). Mais le général Ornéara, plus humain que la Convention, se borna simplement à surveiller leur conduite. Le chapitre circonspect régla aussi la sienne sur la volonté de la Convention : car les vicaires-généraux ayant commencé vers ce tems-là de nommer aux cures qui dépendaient de leur collation, n'y appelèrent aucun prêtre Français ou Belge qui eût été ministre du culte en France. Ce fut aussi à cette époque que les juridictions académiques et ecclésiastiques tombèrent abolies par la constitution française. Celle-ci fut publiée à Tournai le 19 novembre.

Le commencement de l'année 1796, fut remarquable à Tournai par l'établissement d'une magistrature populaire et toute paternelle. Le 8 janvier, les juges de paix entrèrent en fonctions (1). Peu de tems après le commissaire du pouvoir exécutif ayant reçu l'ordre de faire disparaître dans les églises et autres édifices publics les armoiries et tous les insignes de la royauté et de la féodalité, les membres du chapitre, pour se conformer à ce qui leur était

(1) C'étaient M. Hoyerlapt, juge-de-paix de la 1re section rive gauche de l'Escaut, et M. Vinchent juge de la 2me section rive droite. Depuis 1823, ces deux autels élevés à la concorde sont réunis.

enjoint, firent plâtrer dans la nuit du 22 au 23 janvier, toutes les armoiries et les fleurs de lis qui décoraient les pierres sépulchrales placées à Notre-Dame : sage précaution qui nous les a conservées intactes. Après avoir ainsi triomphé de l'aristocratie humaine, le rigorisme républicain s'attaqua avec un égal succès aux emblêmes et aux objets représentatifs de notre croyance. Tous les christs, les saints, les croix et les vierges exposés dans les rues à la vénération des fidèles disparurent... Plusieurs morceaux d'art et d'architecture croulèrent alors sous le marteau, entr'autres l'antique monument en pierres élevé dans des tems très-reculés, près de l'église St. Piat, au premier apôtre du Tournésis.

Le 20 janvier, une proclamation des municipaux invita les Tournaisiens à célébrer comme jour de fête l'anniversaire de la mort du dernier roi des Français, et à propager d'âge en âge la haine à la royauté. Ce jour étant arrivé, un nombreux cortége parti de l'hôtel-de-ville se rendit sur la Grand'Place dans l'ordre suivant : les orphelins des deux sexes, les vieillards et les vieilles femmes, les écoliers, professeurs et le principal du collége, les religieux et religieuses pensionnés, tous sur deux rangs ; les receveurs généraux, les subalternes, leurs commis et employés ; le directeur des postes ; le receveur des domaines nationaux ; les inspecteurs des eaux et forêts, le vérificateur des assignats, les juges de paix, leurs assesseurs et huissiers ; le tribunal correctionnel ; la musique et la municipalité précédée de ses actuaires. Arrivé sur la place, il forma un vaste carré, au milieu duquel étaient les autorités civiles et militaires. Le commissaire du directoire exécutif reçut de tous les fonctionnaires la déclaration de « vouer une haine éternelle à la royauté, et d'être sincèrement attaché à la république. » On prononça ensuite des discours analogues aux circonstances, et la musique joua des airs

patriotiques sous l'arbre de la liberté, en présence d'une grande affluence de monde.

Mais c'était peu, paraît-il, aux yeux des magistrats que ces vœux de haine et d'attachement pour prouver que le républicanisme le plus pur animait toute la cité. Le bruit de l'arrivée du général du Bois de Cancé les poussa à des démonstrations encore plus énergiques. Il fut enjoint à toute dame, fille ou femme, de porter ostensiblement la cocarde tricolore à peine de trois escalins d'amende. Ce général arriva à Tournai le 2 février et alla prendre son logement à l'abbaye de St-Martin. Le même jour le commissaire des guerres Ris fut mis par lui en état d'arrestation, et le lendemain il parut une proclamation terrible du général. « J'apprends, y disait-il, par la voix des autorités qu'il existe dans cette commune des êtres assez criminels pour prononcer le nom de *Roi*. Où sont-ils? qu'ils se présentent et je leur livrerai combat. J'arrive avec une colonne pour terrasser les royalistes et les chouans et quiconque refuserait de payer la dette sacrée que demande le sénat auguste. »

Après avoir commandé aux militaires la plus stricte surveillance sur tous les ennemis de la république, dont selon lui la commune était infestée, le sinistre météore disparut dans la direction de Mons, laissant tous les esprits en proie aux plus vives alarmes.

La république en supprimant les fêtes religieuses, en avait créé d'autres qu'elle croyait plus conformes à l'esprit et aux mœurs de l'époque.

Le 10 avril, on célébra *la fête de la jeunesse*, ordonnée par la loi du 3 brumaire an IV. A deux heures et demie après-midi, un nombreux cortége composé de toutes les autorités civiles et militaires partit de l'hôtel-de-ville pour se rendre sur la Grand'Place, en chantant des hymnes et des chants patriotiques.

Au milieu de la place d'armes, couverte d'une masse

compacte de peuple, était érigé un autel à la patrie sur lequel brûlait l'encens. Les vieillards des deux sexes et les soldats qui avaient reçu des blessures honorables y avaient une place réservée. Au milieu de l'administration municipale marchaient les élèves à qui les récompenses devaient être décernées. Les citoyens Chénard, président du tribunal correctionnel, Auverlot, commissaire du pouvoir exécutif et Robertson, vérificateur des assignats, y prononcèrent des discours.

Le 29 mai, une autre fête ramena le peuple sur la place. C'était celle *des victoires*. On lisait sur l'autel de la patrie le nom de toutes les batailles gagnées par les Français. Montenotte, Millesimo et Mondovi venaient de proclamer à Tournai pour la première fois le nom de Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie.

Ce fut vers le même tems (25 juin) que la cité fut divisée en cinq sections. C'était la section *des sources*, celle de *l'égalité*, de *la liberté*, de *la fraternité* et des *rochers*. Un commissaire de police fut établi dans chacune d'elles. Un mois après fut aussi mise en vigueur la loi sur l'état civil. Les déclarations de naissance, de mariage et de décès furent inscrites pour la première fois le 10 août, par le président De Villers.

Pendant ce tems-là les personnes cotisées dans l'emprunt forcé ayant adressé de vives reclamations à la municipalité afin d'obtenir une plus juste répartition, M. Vinchent notaire partit pour Paris, chargé de porter au Directoire exécutif leurs doléances à ce sujet. Il s'y rendit de nouveau au mois de janvier suivant et obtint un sursis du ministre des finances. Il rendit dans ces différentes missions d'importans services à ses concitoyens. Son zèle triompha d'une foule d'obstacles, en sorte que l'administration de Jemmappes, de concert avec la municipalité de Tournai, remédièrent à beaucoup d'abus.

Peu après fut publiée la loi du 15 fructidor supprimant

toutes les maisons et les établissemens religieux. Déjà la municipalité s'était emparée de l'église des Dominicains pour y établir le Temple de la Loi. On y avait donné lecture des *Droits de l'homme* et de la Constitution, à la fête du 1er vendémiaire (22 septembre). Elle avait aussi vendu pour faire face aux dettes les plus urgentes, tous les effets de la chapelle de l'hôtel-de-ville pour la somme de 2,600 livres.

Cette époque fut pour les émigrés (1), les prêtres et les religieux un tems d'épreuve, de persécution. Vers la fin de novembre, la consigne fut donnée aux gardes de police et autres employés d'arrêter toutes les personnes suspectes d'émigration ; et l'ordre, affiché aux portes de la ville. Le lendemain 25 novembre, deux prêtres, M. De Fiennes et Dom Dubois, de l'abbaye d'Hasnon, furent mis au beffroi, d'où ils ne sortirent sous caution qu'après une captivité d'un mois. Le 17 décembre, le citoyen Sailly, prêtre et précepteur des enfans de M. De La Cazerie, fut arrêté comme suspect d'émigration et, après information tenue, mis au beffroi. M. Desfossez, prêtre intrus, et plusieurs autres partagèrent son sort. Peu après l'administration municipale reçut une lettre du représentant du peuple Merlin, qui ordonnait aux autorités de poursuivre les émigrés selon toute la rigueur des lois et les gardes de ville procédèrent à des visites domiciliaires. Plusieurs personnes furent encore arrêtées, entr'autres le citoyen Herlant qui était de retour dans ses foyers depuis la suppression des Croisiers de Lannoi, et un français du nom de Grivillers, autrefois procureur au parlement de Douai, où il fut décapité le 29 février suivant. On arrêta aussi chez le citoyen Huse, au hameau de la Tombe, plusieurs religieuses qui fuyaient la France. Elles furent conduites dans une cham-

(1) Il se trouvait en 1796 et 1797 environ 3,000 émigrés à Tournai. On sait tout ce que les habitans de cette ville ont fait pour alléger le poids de leurs infortunes.

bre d'arrêt à la maison commune, et de là à Douai, au dépôt général des prisonniers.

Ce fut le 28 mars 1797, qu'on exposa en vente les biens des émigrés et des prêtres français situés dans la Belgique. Le clergé belge ne tarda point non plus à éprouver des rigueurs. Le chapitre, pour avoir fait abattre quelques chênes dans ses bois, sans une autorisation préalable, vit tout à coup tous ses biens frappés de séquestre, et les scellés apposés sur ses meubles et ses registres. En même tems, on enleva chez les receveurs tous les documens de comptabilité, et les citoyens Lefebvre-Capron, Vranx et Yperseel furent condamnés à 1,000 livres d'amende, pour s'être prétenduement refusés à remettre les registres du chapitre. Après avoir séquestré les biens des chanoines on séquestra leurs personnes. Les chanoines Gosse et de Nieuport et le secrétaire de La Ruyelle furent mis aux Carmes comme auteurs et signataires d'une circulaire adressée à tous ordres religieux. C'était une protestation en termes assez énergiques contre la suppression générale dont ils étaient menacés. Van Haesendonck, qui était malade, fut gardé à vue par un gendarme. L'abbé La Haise chapelain de Notre-Dame alla les rejoindre aux Carmes, pour avoir dit, en parlant de la suppression : « dans tous les cas, le peuple est pour nous. » Ils comparurent tous à Mons, et revinrent acquittés.

Un mois s'était à peine écoulé, que des commissaires nommés par le département, accompagnés d'officiers municipaux, apposèrent les scellés sur les clochers et le portail extérieur des abbayes, couvens et communautés. On laissa cependant aux religieux la liberté de célébrer dans l'intérieur de leur maison l'office divin, et le peuple continua d'y assister comme auparavant. Puis on afficha, sur la porte des églises un extrait des résolutions prises par le département en date du 24 vendémiaire an V (15 octobre 1796), concernant la suppression des couvens, et prohi-

bant toute cérémonie religieuse, et la sonnerie des cloches. Leur inventaire était ordonné, ainsi que l'apposition des scellés, sur la porte des cloîtres et des églises. Les temples devaient être fermés au soleil couchant. Il était défendu d'afficher aucune cérémonie religieuse, et l'invitation fut faite aux ordres mendians de se conformer aux lois sur la mendicité.

Pour dédommager de la perte de leurs biens les membres des corporations supprimées, on venait d'émettre en France deux milliards de bons nationaux. A l'exception de cinq à six, tous les religieux et religieuses de Tournai refusèrent ceux qu'on leur offrit en indemnité de leur suppression. En vain les Récollets présentèrent une pétition au gouvernement pour être maintenus dans la possession de leurs biens meubles et immeubles. Ils furent éconduits de leur demande et durent se soumettre à l'arrêté du 15 fructidor. On ne tarda pas à établir des gardiens dans les maisons religieuses, et, dans la crainte de tumulte, on plaça dans la cour de l'abbaye de St-Martin deux pièces de canon et une compagnie d'artilleurs accourus de Douai.

Cependant le terme fixé pour l'évacuation des couvens approchait, et les religieux disposaient de leur mobilier, emportant ce qui leur convenait, vendant le superflu. Ce jour si fatal pour eux étant enfin arrivé (17 novembre), les Récollets donnèrent les premiers l'exemple de la soumission aux lois. Le lendemain les religieux de St-Martin, les Dominicains et les Carmes abandonnèrent aussi leurs cellules. A l'évacuation de l'abbaye de St-Martin, les militaires se livrèrent au pillage à un tel point que l'on dut envoyer la force armée pour mettre fin à leur brigandage, et pour appréhender au corps ceux-là mêmes à qui était confiée la garde du monastère. Dans les communautés pauvres, les commissaires offrirent, par autorisation supérieure, aux hommes 200 livres, aux femmes la moitié pour

leur vestiaire. Mais ces offres ne furent point acceptées.

Le 20 du même mois, l'abbaye des Prés et le couvent de St-André furent évacués. Les Béguines, les religieux des Campeaux, ceux de St-Médard, les Filles-Dieu, les Carmélites et les religieuses du Saulchoir sortirent aussi de leur retraite. Le couvent des Augustins se ferma le dernier. Les Sœurs-Noires ne durent leur maintien qu'à l'utilité de leur institution toute philantropique. Les membres de ces diverses communautés supprimées se virent obligés, un peu plus tard, de déclarer leurs moyens d'existence et la profession qu'ils se proposaient d'embrasser, à peine d'être regardés comme vagabonds et gens sans aveu.

Les couvens étant fermés, on transforma en bazard l'abbaye de St-Médard. Tous les meubles réputés nationaux, tels que le mobilier de la chambre des arts, et celui provenant des maisons religieuses y furent transportés et vendus à vil prix, à la requête du receveur des domaines.

Ce fut le 6 mai que l'on publia à Tournai la loi du 7 vendémiaire an IV, concernant la police des cultes. Elle exigeait de tous les ministres une déclaration conçue en ces termes : « Je reconnais l'universalité du peuple français pour souverain, et promets obéissance aux lois de la république. » Le 18, le vicariat de Tournai fit cette déclaration à la municipalité. Celui de Cambrai ne jugea pas à propos de la donner, et les curés de St-Brice et de St-Jean, qui ressortissaient à ce dernier diocèse, liés par l'exemple de leurs supérieurs, ayant refusé d'obéir à la loi, furent remplacés par d'autres prêtres.

Cependant les événemens politiques se précipitaient. L'empereur d'Autriche venait de renoncer à la Belgique. Les assemblées primaires avaient eu lieu à Tournai, qu'un nombre considérable de troupes traversait chaque jour pour se rendre à l'armée du Rhin. Les électeurs réunis au chef-lieu du département venaient de nommer pour re-

présentant le citoyen Hoverlant. Le 19 avril, à midi, les cloches et le carillon national annoncèrent son arrivée. Une musique guerrière alla à sa rencontre. Des flots de peuple se pressaient sur son passage. Les municipaux et les autres fonctionnaires publics allèrent le saluer à l'entrée de la ville. « Jamais souverain ne fut mieux accueilli. » (1) Conduit au temple de la Loi, il y reçut les félicitations de la municipalité et des autres corps administratifs et judiciaires. Un bal fut donné à cette occasion au profit des pauvres.

Ce fut le 8 septembre que l'on apprit à Tournai la nouvelle de la conspiration royaliste découverte à Paris, et le grand coup d'autorité porté par le Directoire le 18 fructidor, pour sauver la république. Vers trois heures après midi l'on afficha partout une proclamation du Directoire au peuple de Paris sous la date du 18 fructidor, dans laquelle il exposait de quelle manière le royalisme menaçait la constitution; et les mesures extraordinaires qu'il avait dû prendre pour réduire les conspirateurs à l'impossibilité de nuire. Il avait annulé les opérations électorales de 48 départemens, afin de délivrer ainsi le corps législatif des députés voués à une faction, dont les plus dangereux venaient d'être déportés. Tous les fonctionnaires tels que juges ou administrateurs municipaux élus par ces départemens étaient aussi exclus de leurs fonctions. Quarante-deux membres du Conseil des Cinq-Cents, onze de celui des anciens étaient condamnés à la déportation dans un lieu choisi par le Directoire, ainsi que les deux directeurs Carnot, Barthélémi et l'ex-ministre de la justice Cochon. Les propriétaires, éditeurs et rédacteurs de 42 journaux étaient voués au même sort. Pour renforcer l'autorité du Directoire, toutes les lois révolutionnaires, abolies ou modifiées par les Cinq-Cents, étaient remises

(1) Ms. Isbecque.

en vigueur ; et les articles de la fameuse loi du 3 brumaire, qui avaient été rapportés, étaient même étendus. Les émigrés rentrés sous prétexte de demander leur radiation devaient sortir sous 24 heures des communes où ils se trouvaient, et sous 15 jours, du territoire. On avait rétabli les lois sur la police des cultes, et celles qui, rappelant les prêtres exilés et les dispensant du serment ne les obligeaient qu'à une simple déclaration, étaient rapportées.

Ce coup d'état, exécuté avec force, rendit au Directoire une puissance toute révolutionnaire, et prévint la guerre civile. Il eut d'immenses conséquences. Royalistes et prêtres regagnèrent les frontières, et ceux qui se disposaient à rentrer, s'enfoncèrent de nouveau en Allemagne et en Suisse.

Quoique le département de Jemmappes ne fût point du nombre des provinces où les opérations électorales avaient été annulées, Tournai se ressentit de ces mesures de salut public. Un grand nombre de fonctionnaires, parens d'émigrés, se virent forcés de donner leur démission. Les scellés furent apposés sur les papiers de l'éditeur du *Belge-Français*. Pour la première fois les prêtres déposèrent la soutane pour sortir, et le chapitre lui-même prit la résolution de prêter le serment de *haine à la royauté*. Des chariots de prêtres, de religieuses et d'émigrés, venant des prisons de Lille et de Douai passèrent en grand nombre par notre ville pour être transférés hors du territoire de la république.

Le chapitre et les communautés ne tardèrent point à supprimer les signes extérieurs du culte. Les cloches de la cathédrale cessèrent de nouveau d'annoncer les offices, et l'ordre fut envoyé à tous les curés de faire disparaître les croix des clochers (1). Sur l'injonction du commissaire

(1) Leur descente des clochers fut passée au rabais et adjugée pour la somme de 200 livres. Le 31 août suivant, l'on vendit, pour être démolis, les clochers de l'hôpital Notre-Dame, de l'hôpital Delplanque et celui de Marvis.

du pouvoir exécutif Auverlot, l'on mura le portique de la cathédrale, où se trouvaient quantité de saints et de vierges, qui furent ainsi redevables de leur conservation, à une mesure qui semblait devoir les anéantir.

Quant aux prêtres, la plupart firent le serment qu'on exigeait d'eux. Les curés de St-Brice, de St-Jean et de Ste-Marguerite, n'ayant pas jugé à propos de se soumettre à la loi, mal leur en advint. Ils furent mis en jugement, leurs églises fermées, et les scellés apposés sur leur mobilier (1).

Le serment qu'avait prêté le chapitre, ne le mit point à l'abri de la spoliation ainsi qu'il devait l'espérer. Le receveur des domaines, en vertu d'un arrêté du département se rendit à la cathédrale avec des commissaires, pour y dresser l'inventaire du mobilier. L'église fut fermée, afin qu'on ne troublât point leurs opérations, et bientôt les voûtes du temple ne retentirent plus que du bruit lugubre de sa destruction. Une partie de la bibliothèque fut transportée au département (2); les effets, les

(1) Rigau, prêtre insermenté ayant été surpris célébrant la messe fut condamné à 500 livres d'amende et à 3 mois de détention. Les curés de Rongy et de Leuze et le vicaire de St-Jean subirent la même condamnation. On vendit aussi les effets de St-Brice, de St-Jean et de Ste-Marguerite. Les paroissiens les rachetèrent tous. Seillier, de Tournai, ex-croisé de Lannol arrêté comme émigré fut fusillé à Bruxelles au mois de juin 1798.

(2) En vertu d'un arrêté de l'administration centrale du département du 9 floréal an v, un commissaire nommé Fabry fut envoyé à Tournai pour faire l'inventaire des livres qui se trouvaient sous le scellé.

Il existait alors sept établissemens religieux possédant des bibliothèques. Elles contenaient toutes ensemble 35,666 volumes; savoir :

Le Chapitre.. . .	16,561
St-Martin.	6,540
Les Dominicains .	4,131
Les Carmes. . . .	4,645
Les Récollets. . .	1,587

objets du culte, les saints et les marbres furent vendus deux mois après. C'est alors qu'un des plus beaux morceaux de sculpture qui décorait cette superbe basilique, le grand *Salvator mundi*, fut adjugé pour la somme de 7 livres 10 sols. Une seule veine dont la statue était animée valait davantage.

St-Médard. 1,000
Le Séminaire . . . 1,202

On consacra trois mois à cet inventaire. L'administration municipale intervint par un de ses membres à la confection des catalogues; mais quand il s'agit du transport des livres, elle s'y opposa formellement, et réclama avec énergie à ce sujet près du département.

Après une année d'hésitation, l'administration centrale du département de Jemmappes, nomma le citoyen Timolat à l'effet de se rendre à Tournai, et de faire transporter à la bibliothèque centrale à Mons les livres enlevés aux couvens.

Mais à la réception de cet arrêté spoliateur, le chef de la municipalité, M. Cuvelier, aujourd'hui procureur du Roi, fit opérer dans la nuit même qui suivit sa notification, un triage de 1,500 volumes parmi les plus précieux de toutes les bibliothèques. On les transporta secrètement à l'hôtel-de-ville où ils sont restés cachés pendant six ans. C'est par ce pieux larcin que ce digne magistrat sauva du naufrage les plus beaux manuscrits de notre bibliothèque.

Le commissaire Timolat arriva à Tournai quelques jours après. Sa mission étant connue, le peuple l'appela par dérision *tu volas*, et le poursuivait partout de ses sarcasmes. Le commissaire fit aussitôt assembler tous les bateliers de la ville et leur proposa le transport des livres, statues, tableaux qui se trouvaient emballés depuis un an. Il ne s'en trouva pas un qui voulût s'en charger.

L'entreprise fut ensuite exposée en adjudication publique par affiches placardées. Personne de la ville ni des environs ne se présenta, et aucune espèce d'offre ne fut faite.

Timolat parvint peu de tems après à traiter avec un maquignon. Mais au moment d'effectuer le marché, notre homme intimidé par le peuple se dédit, et le commissaire se trouva encore une fois dans l'impossibilité d'effectuer le transport.

La municipalité, ne pouvant résister ouvertement aux ordres de l'administration centrale, chercha du moins à en retarder l'exécution autant que possible. Elle profita donc des embarras suscités à Timolat pour réclamer à Mons. Elle s'adressa en même tems au corps législatif,

Ces crises politiques influaient d'une manière bien meurtrière sur le commerce et l'industrie. Cet état de choses empirait de jour en jour. Les contributions ne rentraient que très-difficilement, et le peuple, faute de travail, était plongé dans une extrême misère. La magistrature de Tournai, pour subvenir à ses besoins ne recula

et fit de nombreuses démarches pour obtenir à Tournai l'établissement d'une école centrale et d'une bibliothèque publique.

Pendant qu'ils réclamaient et sollicitaient ainsi auprès des autorités supérieures pour conserver leurs collections, les magistrats municipaux ne négligeaient aucun moyen pour entraver l'exécution de l'arrêté du 15 floréal, dans l'espoir de fatiguer l'administration départementale et ses agens. Ils étaient d'ailleurs secondés dans leur opposition par toute la population de la ville. Tous les ouvriers refusaient de travailler au transport des caisses et ballots. Ils préféraient sacrifier leurs intérêts privés, plutôt que de concourir à un acte qu'ils considéraient comme une spoliation. Le commissaire Timolat tenta vainement de lutter contre cette résistance passive; il avait cru pouvoir y parvenir en appelant à Tournai des ouvriers étrangers; mais leur arrivée fut le signal d'une véritable émeute populaire, et l'on signifia à ces ouvriers, ainsi qu'à Timolat lui-même, qu'on briserait les statues, qu'on lacérerait les tableaux, et qu'on jeterait les livres dans l'Escaut, plutôt que de les laisser enlever.

Tant de persévérance et de ténacité méritaient d'être couronnées de succès, et elles le furent en effet. Le commissaire Timolat désespérant de vaincre une opposition aussi opiniâtre, et se trouvant isolé au milieu d'une population exaspérée, fut forcé de quitter une ville où il pouvait croire que son existence elle-même n'était plus en sûreté, et retourna à Mons. De son côté, l'administration supérieure comprit qu'il serait trop rigoureux de priver la ville de Tournai de collections littéraires pour lesquelles elle avait fait preuve d'un si profond attachement.

Après une discussion qui avait duré près de quatre ans, la ville de Mons obtint pour la bibliothèque centrale 530 ouvrages. Tous les autres furent laissés à la municipalité pour former une bibliothèque publique. Ce qui fit dire au savant Goethals Vercruysse, qu'à l'époque désastreuse de la révolution française, aucune ville en Belgique ne fit preuve pour la conservation de ses richesses littéraires et de ses collections d'objets d'art, d'autant de dévouement et de résistance énergique que Tournai.

La bibliothèque de Tournai contient aujourd'hui, outre beaucoup de manuscrits, 29,000 volumes imprimés. C'est le nombre de ses habitans. Aug. Voisin, doc. pour servir à l'hist. des bibliot. de Belgique.

devant aucun sacrifice. Elle vendit jusqu'à sa batterie de cuisine, ses argenteries, son linge de table et tout son mobilier et son vin. Car chaque magistrat, en entrant en charge, payait un droit de vaisselle de 18 florins, qui servait à l'acquisition du mobilier municipal.

Ce fut cette année qu'on établit à Tournai une chambre de commerce, et une chaire de chirurgie à laquelle fut appelé M. David que distinguait un beau talent.

Tandis que Bonaparte, après avoir soumis sur son passage les chevaliers de St-Jean de Jérusalem, plantait en Égypte le drapeau tricolore sur les brillants minarets d'Alexandrie et d'Aboukir, nos conscrits, moins avides de gloire que les soldats des pyramides, suscitaient dans les campagnes et même au sein des villes une insurrection sérieuse. Soit que l'on soupçonnât les prêtres insermentés d'en être les secrets moteurs, soit que l'on voulût seulement les intimider, et faire contourner au profit du repos public et de l'état l'influence qu'ils exercent sur le peuple, il parut un arrêté de la municipalité qui les rendait personnellement responsables des troubles, et les obligeait de se présenter chaque jour pardevant les magistrats. Une proclamation invita aussi les habitans à monter la garde.

On apprit bientôt les affreux désordres commis à Celles, à Leuze, à Audenarde et à Renaix. Des colonnes mobiles sorties des villes frontières furent aussitôt dirigées sur ces différentes localités pour les soumettre. Les habitans de Tournai se prêtèrent au maintien du bon ordre et secondèrent puissamment les troupes de la république, en repoussant les insurgés qui s'étaient avancés jusqu'à Rumillies. Ils avaient pillé et livré aux flammes tous les registres et papiers municipaux. A leur approche, la malveillance avait affiché pendant la nuit des écrits incendiaires, et semé des cocardes noires dans Tournai. Mais ces instigations ne produisirent aucun effet; et peu après les insurgés attaqués près de Cambrai par les colonnes

mobiles sorties de Lille, furent complètement défaits. 300 hommes des leurs restèrent sur le carreau. Cette déroute étouffa pour toujours chez les conscrits l'esprit d'insurrection.

Le Directoire exécutif, pour arrêter les progrès de la révolte, avait décerné la peine de mort contre ceux qui seraient pris les armes à la main. En conséquence il arriva bientôt dans nos murs une commission militaire pour juger les rebelles, tombés au pouvoir des troupes républicaines. Elle siégea au tribunal correctionnel. 60 insurgés extraits des prisons de Lille comparurent à sa barre. Plusieurs d'entr'eux condamnés à mort par cette cour martiale, eurent à choisir pour genre de supplice, entre la guillotine et la fusillade. Ces exécutions ne produisirent point l'effet qu'on s'en était promis. Les conscrits de Tournai et des environs ne se montrèrent plus en armes, il est vrai, mais ils ne refusèrent pas moins de se rendre à l'armée, et se cachèrent dans les bois. Comme la république n'éprouvait pas moins de difficulté à percevoir les contributions qu'à enrégimenter la jeunesse, le général Beguinot, après avoir enlevé des otages (1), qu'il fit conduire à Mons sous bonne escorte, mit la ville en état de siége, et établit à discrétion chez les bourgeois une colonne mobile.

Une députation de la municipalité se rendit aussitôt au chef-lieu du département afin de faire cesser cette rigueur inutile. Mais elle ne reçut qu'un mauvais accueil de l'administration centrale. « Il faut que l'orgueilleuse ville de Tournai, dit le commissaire Pradiez à nos magistrats députés, sache une fois pour toutes, qu'elle fait partie intégrante du département de Jemmapes. »

C'était peu des disgraces humaines. Au régime militaire

(1) C'étaient MM. Prayé ci-devant abbé de S[t]-Médard, Cazier-Dubreucq et de Clerbois. D'autres notabilités enlevées deux jours plus tard, allèrent les rejoindre à Mons, d'où elles ne revinrent qu'un mois après.

qui pesait si lourdement sur Tournai, se joignit un froid excessif qui, anéantissant les semailles et tous les fruits de la terre, fit concevoir les craintes les plus fondées pour l'avenir. Après une gêlée incessante de six semaines, un dégel subit suivi d'une pluie abondante inonda à la mi-février presque toute la basse ville. L'humide élément envahit la rue du Château, le Becquerelle, la rue des Campeaux, le quai des Salines, la rue des Tanneurs; et les quais depuis le Pont-aux-Pommes jusqu'aux Moulins furent couverts de quatre pieds d'eau. L'inondation fit émigrer une partie des habitans de ces quartiers. La crue fut telle que jamais on ne l'avait vue. Par une de ces coïncidences bizarres, et comme s'il eût manqué quelque sombre couleur pour rembrunir encore davantage ce lugubre tableau d'une ville inondée, le rauque tocsin des cloches que l'on brisait au clocher de chaque paroisse, semblait annoncer de loin à loin qu'une calamité générale allait s'appesantir sur tout le peuple en le frappant dans chacune de ses catégories (1).

(1) C'est à cette époque que fut brisée *Marie Pontoise*. Cette belle cloche du poids de 21,000 livres était un don d'un sieur Jean De Pontoise qui avait laissé à son décès 4,000 livres pour sa confection. Le chanoine Leclercq avait fait le reste vers l'an 1380.. Elle avait été refondue en 1518 et 1713. De ses morceaux les Français payèrent les bouchers qui avaient livré la viande à la garnison.

Les cloches du beffroi furent respectées. Le beffroi ayant été incendié le 13 février 1391, fut rétabli à peu près tel qu'il est aujourd'hui. Car la galerie de fer était autrefois en pierres. L'année suivante, on coula les cloches appelées *Bankloke*, le *Vigneron* et le *Timbre*.

Le Vigneron était la cloche de *réjouissance*, le Timbre, celle *d'alarme*.

La *Bankloke* ou cloche du Ban, était celle dont parle l'art. XXXVI de la charte de commune et qui servait à appeler le peuple aux assemblées, à la défense de la ville lorsqu'elle était menacée ou attaquée. Elle annonçait aussi l'exécution à mort, la mutilation et le bannissement des criminels, ce qui explique cette inscription qu'elle portait :

Bancloque suis de Commune nommée,
Car pour effroy de guerré suis sonnée.

Il n'existait à cette époque qu'un seul tribunal civil pour tout le département de Jemmappes. L'on ne connaissait point de cour d'appel. Seulement on pouvait appeller pardevant l'un des tribunaux de département les plus voisins désignés par le gouvernement. Il n'y avait point non plus de tribunal de commerce.

Ce fut dans ces circonstances que les négocians de Tournai adressèrent au Conseil des Cinq-cents à Paris, par l'intermédiaire de leur concitoyen Hoverlant, représentant du peuple, une pétition tendant à obtenir pour leur commune, l'établissement d'un tribunal de commerce. La position topographique de Tournai, la nature de ses relations, ses fabriques nombreuses, son industrie en convalescence : tout proclamait l'utilité d'une pareille institution. M. Hoverlant seconda de toutes ses forces les efforts de ses concitoyens. Il fut assez heureux pour obtenir qu'il fût nommé dans le sein du conseil national une commission spéciale chargée d'examiner la demande des Tournaisiens. Cette commission était composée des représentans du peuple Ludot, Perret et Borel. C'était peu que d'avoir préparé les voies à la nomination d'une commission particulière, il fallait encore l'intéresser en faveur de Tournai. M. Hoverlant ne recula devant aucune démarche. La municipalité avait alors pour chef un homme habile que d'immenses services ont rendus cher aux Tournaisiens (1). Il rédigea, pour appuyer la pétition des négocians, un

Si fut celuy qui fondis devant my
Et pour le cas que dessus je vous dy
Robin de Croisille, c'est cler
Me fit pour rustres assembler
L'an mil trois cens nonante doux (deux)
Pour sonner a tous faits pitoux
De mort, d'oreille et d'ortau,
De caiche, et flatrir temoings faux.

(1) M. Cuvelier, procureur du roi, chevalier de l'ordre de Léopold.

mémoire très-bien motivé, précis et élégant, dans lequel la municipalité justifiait la nécessité urgente et absolue de cette institution. Ce mémoire lu et approuvé en séance du corps municipal le 29 pluviose an VI (6 février 1798), fut envoyé à M. Hoverlant qui fit le reste, et une loi du 3 vendémiaire an VII établit à Tournai un tribunal de commerce. Il fut installé en frimaire de la même année; la première séance eut lieu le 8 du même mois.

La Belgique qui avait été réunie à la France par la loi du 9 vendémiaire an V, lui fut solennellement cédée par le traité de Campo Formio du 17 octobre 1797; elle en fit dès lors partie intégrante.

Au Directoire succéda le Consulat (1800). L'administration centrale du département de Jemmappes ayant été supprimée, une préfecture la remplaça. Elle siégea à Mons. Une sous-préfecture fut établie à Tournai, qui vit aussi s'organiser le tribunal civil et le correctionnel.

L'année suivante, un concordat ayant été conclu avec le St-Siége (15 juillet 1801), le libre exercice de la religion catholique fut rétabli, et l'évêque Hirn vint occuper le siége épiscopal de Tournai.

Arrêtons-nous ici et reportons nos regards sur les hommes qui ont donné quelque relief à la ville natale pendant la dernière période séculaire, dont nous venons de parcourir rapidement les principaux événemens, et sur ceux qui l'illustrent encore aujourd'hui.

Au milieu du XVIIIe siècle, presque dans le même tems qu'Anselme De Culberg et le général comte De Murrai dirigeaient le conseil et les armées de nos souverains, un autre Tournaisien, le colonel Grégoire Gilles affermissait par sa valeur la domination Hollandaise dans l'île de Java, où plus tard le vicomte Du Bus de Guisignies alla, revêtu des pouvoirs d'un vice-roi, rétablir toutes les administrations aux applaudissemens de la mère-patrie.

Michel Brisseau, Planchon, Carvin, Dumonceau et Ton-

nelier ont exercé l'art de guérir avec succès, et nous ont transmis dans de savans écrits le fruit de leurs veilles et de leurs profondes études.

Poutrain, Hoverlant, Barthélémi Dumortier, Charles Lecocq et Victor Deflinne se sont fait un nom dans les lettres.

La musique révendique Petit, Rousseau, Allard, Moreau, Joseph et Pierre Hespel, Ficher, Roucour et les célèbres violonistes Ghys, Dubois et Seigne; la sculpture, les frères Colier, Gilis fils, Lecreux, Paul Dumortier, Pointeau d'Eblegies, Érèbe et Dutrieux; la ciselure, Gaspar Lefebvre et Canler qui a animé les quatre aigles du piédestal de la colonne de la place Vandôme; le génie, le général comte Goblet et Vifquin; l'architecture, Lequenne, Douai, Haghe, Bourla architecte de la ville d'Anvers, Renard professeur à l'académie de Tournai et Alexandre Decraene qui, à la suite de brillans succès remportés à Bruxelles et à Paris, a continué pendant six ans ses études à Rome, à Naples et en Sicile, où il a recueilli dans des excursions longues et laborieuses les enseignemens les plus précieux de l'art. Tout ce que le tems n'a point entièrement dévoré a été mesuré et dessiné par cet infatigable artiste.

La peinture a été cultivée avec talent par Michel Bouillon, Sérin, Leboutteux, Ladam, Carré, Delmotte père, Michel Jonkier, professeur à Rome, et Sauvage père, de l'académie royale de peinture en France et ancien directeur de l'académie de Tournai. Son fils, élève très-distingué du célèbre peintre de fleurs Van Spandonck, enlevé à ses travaux à la fleur de l'âge n'a laissé que des regrets.

De nos jours Dewasme-Pletinckx s'est particulièrement attaché à perfectionner l'importante découverte de la lithographie et ses efforts couronnés des plus heureux succès ont rendu son nom cher aux artistes.

A Tournai Prosper et Félix Dumortier peintres d'histoire et de portrait, Lepez-Désévré habile paysagiste, protecteur de tous les talens naissans, à Anvers Pez et Houzé peintres de genre et d'histoire, à Madrid Florentin

Decraene, peintre de portrait, sont autant de noms qui honorent la ville qui les a vus naître.

Louis Haghe, à Londres, dessinateur de la reine d'Angleterre, traitant l'histoire et le paysage avec une égale supériorité est à juste titre considéré comme le dessinateur lithographe et l'aquarelliste le plus distingué de l'époque. Charles son frère possède à un degré très-remarquable une partie des talens qui distinguent Louis. A Paris Louis Gallait, cette jeune et brillante illustration, dont les admirables créations figurent avec tant d'éclat aux musées royaux de Versailles, du Luxembourg et de Bruxelles, est l'auteur de cette abdication de Charles-Quint que la presse française vient de proclamer comme l'œuvre capitale de l'exposition de 1841. Gallait à peine entré dans la carrière est déjà l'orgueil de sa ville natale, de son pays, et semble n'avoir choisi sa résidence à Paris, que pour y représenter et y soutenir dignement la gloire de l'école flamande !

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Tournai sous la domination Anglaise. . . . . . . Page 84
» » Charles-Quint. 102
Conquête de Tournai par la France. 220
Tournai sous la république française. 345

FIN DE LA TABLE.

